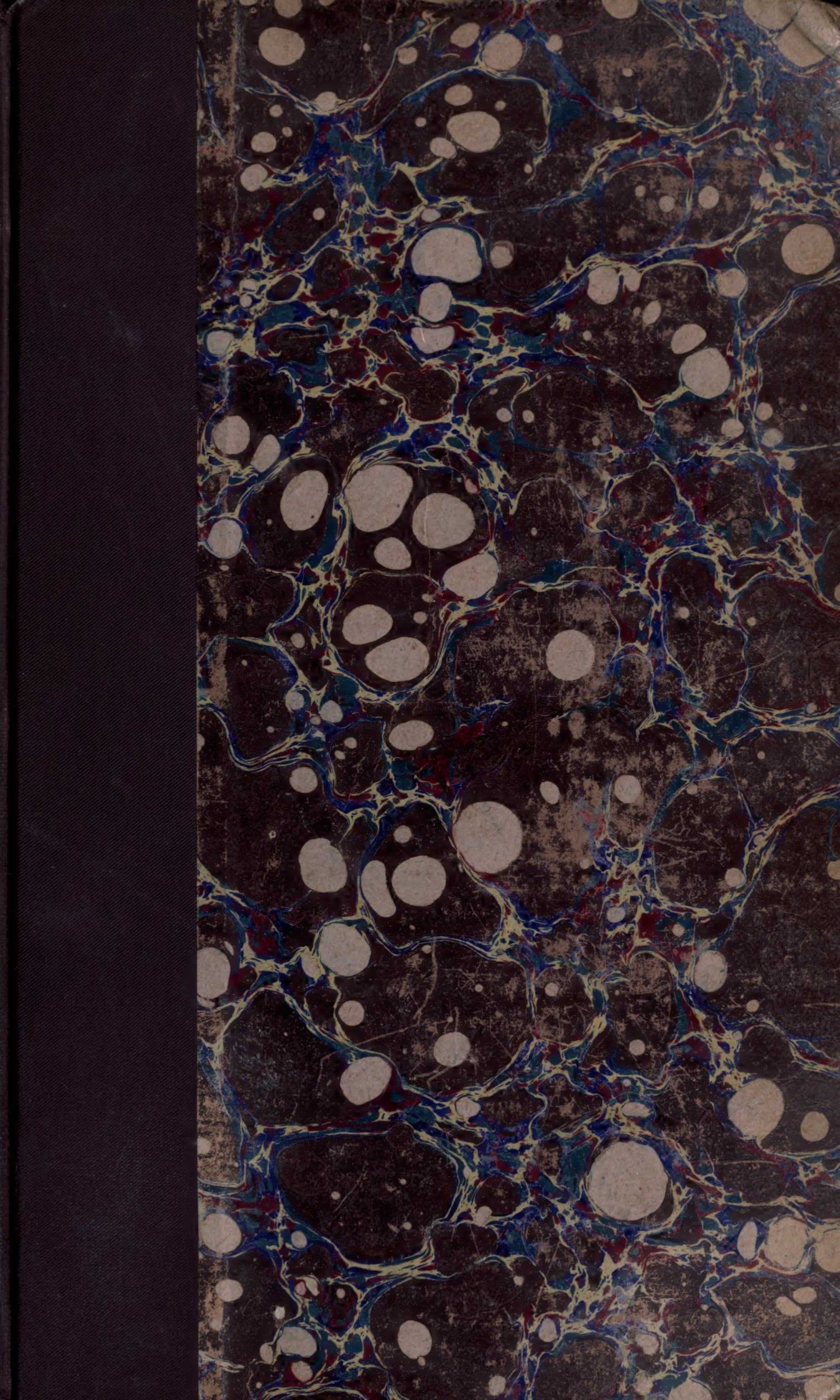


GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS.

IMPRIMERIE DE SCHNEIDER ET LANGRAND,
Rue d'Erfurth, 1, près l'Abbaye.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR A. HUILLARD-BRÉHOLLES,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

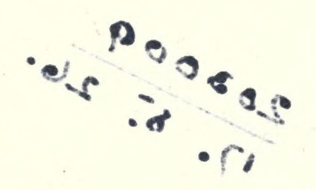
PAR M. LE DUC DE LUYNES,

Membre de l'Institut.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
33, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN.

1840.



GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

(HISTORIA MAJOR ANGLORUM).

SUITE DE JEAN-SANS-TERRE.

LES BARONS ASSIÉGENT NORTHAMPTON. — LONDRES LEUR OUVRE SES PORTES. — LE ROI JEAN EST FORCÉ DE NÉGOCIER. — L'archevêque et Guillaume Maréchal n'ayant pu, en aucune façon, obtenir le consentement du roi, reçurent de lui l'ordre de retourner vers les barons, à qui ils racontèrent exactement tout ce que le roi leur avait dit. Les barons, apprenant la réponse du roi, mirent à la tête de leur armée Robert, fils de Gaultier, qui prit le titre de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte église. Alors, tous courant aux armes, marchèrent sur Northampton. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils mirent aussitôt le siége devant

la place. Mais, après des attaques infructueuses qui durèrent quinze jours, et qui produisirent peu ou point de résultat, ils se décidèrent à lever leur camp. En effet, ils avaient tenté le siége sans être pourvus de pierriers et des autres machines de guerre; aussi se retirèrent-ils vers le château de Bedfort, non sans être confus de ce mauvais succès, et après avoir perdu entre autres le fils de Robert Gaultier, qui, ayant eu la tête percée d'un trait d'arbalète, périt misérablement, au grand chagrin de plusieurs.

Lorsque leur armée parut devant le château de Bedfort, elle y fut reçue avec égards par Guillaume de Beauchamp. Dans cette ville, les barons furent joints par des députés que leur envoyaient les bourgeois de Londres, et qui étaient chargés de leur dire que, s'ils voulaient entrer dans la ville, ils n'avaient qu'à s'y rendre en toute hâte. Transportés de joie à cette bonne nouvelle, ils levèrent aussitôt leur camp et vinrent jusqu'à Ware; puis, ayant marché toute la nuit, ils parurent au point du jour devant Londres, et, ayant trouvé les portes ouvertes, ils y entrèrent dans le plus grand ordre, pendant que les habitants assistaient aux messes solennelles. C'était le neuvième jour avant les calendes de juin, le plus prochain dimanche avant l'ascension de Notre-Seigneur. Ce succès fut dû à ce que les riches de la ville favorisaient le parti des barons, et que dès lors les pauvres n'osaient élever la voix. Les barons étant donc entrés à Londres par la porte d'Aldesgate, établirent des gardiens à eux à chacune des portes, et furent dé-

sormais les maîtres absolus dans la ville [1]. Lorsque les bourgeois leur eurent donné sûreté, les révoltés envoyèrent des lettres aux comtes, barons et chevaliers qui semblaient encore, en Angleterre, être attachés à la cause du roi, quoique ce ne fût qu'en apparence, les exhortant avec menaces, s'ils tenaient à conserver sans dommage tous leurs biens et toutes leurs possessions, à abandonner un roi parjure, à se ranger fidèlement de leur parti, à tenir ferme avec eux pour les libertés et la paix du royaume, et enfin à combattre efficacement : ils leur déclarèrent en même temps que s'ils refusaient d'agir ainsi, ils les regarderaient comme ennemis publics, dirigeraient contre eux leurs armes et leurs bannières, et ne se

[1] « Les bourgeois et les serfs relevant immédiatement des barons, dit « M. Augustin Thierry, étaient en bien plus grand nombre que ceux du « roi ; et quant aux habitants des grandes villes, qui étaient devenus « libres en vertu de chartes royales, une sympathie naturelle devait les « attirer du côté où se trouvaient la majeure partie de leurs compa- « triotes. La ville de Londres se déclara pour ceux qui levaient bannière « contre les favoris étrangers, etc., etc... » Et plus loin : « Les riches « bourgeois des grandes villes et surtout ceux de Londres, cherchaient, « en francisant leur langage d'une manière plus ou moins adroite, à « imiter les nobles ou à se rapprocher d'eux par intérêt ou par ambi- « tion personnelle. Ils prirent ainsi de bonne heure l'habitude de se sa- « luer entre eux par le nom de sires, et même de s'intituler barons « comme les châtelains du plat pays. Les citoyens de Douvres, Romney, « Sandwich, Hithe et Hastings, villes de grand commerce, et qu'on ap- « pelait alors par excellence les cinq ports d'Angleterre, s'arrogèrent, à « l'imitation de ceux de Londres, le titre de la noblesse normande, le « prenant en commun dans leurs actes municipaux, et individuellement « dans leurs relations privées. » (*Conclusion*, chap. V, pages 332, 347, 3e édition). Aussi voyons-nous la bourgeoisie de Londres montrer la même sympathie pour la cause des barons dans le soulèvement de 1262.

feraient faute de détruire leurs châteaux, de brûler leurs maisons et leurs édifices, de ravager leurs viviers, leurs réserves de chasse et leurs vergers. Voici en partie les noms de ceux qui n'avaient point juré les libertés susdites : Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, Ranulf, comte de Chester, Guillaume, comte de Salisbury, Guillaume, comte de Warenne, Guillaume, comte d'Albemarle, Henri, comte de Cornouailles, Guillaume d'Albinet[1], Robert de Vieux-Pont, Pierre, fils d'Herebert, Brien de l'Isle, Gilbert de Luci, Gilbert de Furnival, Thomas Basset, Henri de Braibrok, Jean de Bassingburn, Guillaume de Canteloup, Henri de Cornehull, Jean, fils d'Hugues, Hugues de Nevil, Philippe d'Albiny, Jean Maréchal, Guillaume Bruer. Lorsque tous ces seigneurs eurent reçu la lettre des barons, la plus grande partie d'entre eux se rendit à Londres, et s'y confédéra avec les barons révoltés, abandonnant tout à fait le roi. Alors cessèrent les séances de l'échiquier et celles que tenaient les vicomtes en Angleterre; car il n'y avait plus personne qui voulût payer tribut au roi ou lui obéir en quoi que ce fût. Vers le même temps le roi, cachant sous un visage serein la haine qu'il ressentait contre les barons, et les pensées de vengeance qui couvaient au fond de son cœur, fit fausser, vulgairement contrefaire, les sceaux des évêques, et écrivit en leur nom à toutes les nations, que tous les Anglais

[1] Nous maintenons cette traduction parce que nous pensons qu'il s'agit ici du comte d'Arondel. (*Voy.* sur les Albinet et les Albiny la note II à la fin du premier volume.)

étaient des apostats méritant l'exécration du monde entier, et que quiconque voudrait les attaquer à main armée, comme apostats, recevrait de la main de leur roi, avec l'assentiment et l'autorité du pape, les terres et les possessions qu'ils occupaient; mais les nations étrangères refusèrent d'ajouter foi à de pareilles imputations, parce qu'il était constant que de tous les chrétiens les Anglais étaient les plus fervents. Aussi, quand la vérité fut connue, on détesta universellement des attentats et des mensonges si odieux, et ainsi le roi Jean tomba dans les piéges qu'il avait tendus.

Le roi Jean, se voyant abandonné de tout le monde, au point que son escorte royale, jadis si brillante, se composait de sept cavaliers tout au plus, craignit que les barons n'attaquassent ses châteaux, et ne s'en emparassent sans difficulté, puisqu'ils ne trouveraient aucun obstacle. Une haine implacable s'éleva contre eux dans son cœur; mais il résolut de faire pour le moment avec ses barons une paix trompeuse, afin que plus tard, quand il en aurait retrouvé les moyens, il pût profiter de leur désunion pour se venger, et exercer sa fureur contre chacun d'eux, ne pouvant sévir contre tous ensemble. Il leur envoya donc Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, avec d'autres députés dignes de créance, et leur manda que pour le bien de la paix, l'élévation et l'honneur de son royaume, il leur accorderait gracieusement les lois et libertés qu'ils demandaient. Il leur fit dire aussi qu'ils fixassent un lieu et un jour convenables

pour qu'on pût s'assembler et arriver à ce résultat. Les députés du roi, s'étant rendus en toute hâte à Londres, annoncèrent de bonne foi aux barons les intentions astucieuses du roi. Ceux-ci, transportés de la joie la plus vive, donnèrent rendez-vous au roi dans la prairie située entre Staines et Windsor, pour le quinzième jour de juin. Le roi et les barons se trouvèrent à l'entrevue au jour et au lieu fixés; mais les deux partis campèrent séparément, et l'on commença la discussion relative à la paix et aux libertés susdites. Ceux qui traitèrent au nom du roi étaient Étienne, archevêque de Cantorbéry, Henri, archevêque de Dublin, Guillaume, évêque de Londres, Pierre, évêque de Winchester, Hugues, évêque de Lincoln, Jocelin, évêque de Bath, Guillaume, évêque de Worcester, Gaultier, évêque de Coventry, Benoist, évêque de Rochester, maître Pandolphe, familier du seigneur pape, frère Amaury, maître de la milice du Temple en Angleterre, les nobles hommes Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, le comte de Salisbury, le comte de Warenne, le comte d'Arondel, Alain de Galloway, Guarin, fils de Gerold, Pierre, fils d'Herebert, Thomas Basset, Matthieu, fils d'Herebert, Alain Basset, Hugues de Nevil, Hubert de Bourg, sénéchal du Poitou, Robert de Ropesle, Jean Maréchal, Philippe d'Albiny. Quant à ceux qui se trouvaient du côté des barons, il n'est ni nécessaire ni possible de les énumérer, puisque toute la noblesse d'Angleterre réunie en un seul corps, ne pouvait tomber sous le calcul. Lorsque les

prétentions des révoltés eurent été débattues, le roi Jean, comprenant son infériorité vis-à-vis des forces de ses barons, accorda sans résistance les lois et libertés qu'on lui demandait, et les confirma par la charte que voici :

Grande charte [1]. — «Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc. Qu'il vous soit notoire que nous, en vue de Dieu, pour le salut de notre âme et de celles de nos ancêtres et héritiers, pour l'honneur de Dieu et l'exaltation de la sainte église, pour la réformation de notre royaume, sur l'avis de nos vénérables pères Étienne, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre et cardinal de la sainte église romaine, Henri, archevêque de Dublin, Guillaume, évêque de Londres, Pierre, évêque de Winchester, Jocelin, évêque de Bath et de Glaston, Hugues, évêque de Lincoln, Gaultier, évêque de Worcester, Guillaume, évêque de Coventry, Benoist, evêque de Rochester, de maître Pandolphe, sous-diacre et familier du seigneur pape, de frère [Amaury], maître de la milice du Temple en Angleterre, et des nobles hommes Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, Guillaume, comte de Salisbury,

[1] Les deux ou plutôt les trois chartes qui constituent les priviléges connus sous le nom de *Grande Charte*, doivent nécessairement donner lieu à quelques considérations générales. (Voir la note I à la fin du volume.) Un grand nombre des articles ont une valeur civile ou politique qu'il est important de signaler ; et nous pensons que plusieurs notes particulières que nous avions d'abord jointes au texte trouveront mieux leur place dans cet aperçu.

Guillaume, comte de Warenne, Guillaume, comte d'Arondel, Alain de Galloway, connétable d'Écosse, Guarin, fils de Gerold, Pierre, fils d'Herebert, Hubert de Bourg, sénéchal du Poitou, Hugues de Nevil, Matthieu, fils d'Herebert, Thomas Basset, Alain Basset, Philippe d'Albiny, Robert de Ropesle, Jean Maréchal et Jean, fils de Hugues et autres, nos féaux, avons sur toutes choses accordé à Dieu et confirmé par cette présente charte, pour nous et pour nos héritiers à jamais : 1. Que l'église d'Angleterre sera libre et jouira de ses droits et libertés sans qu'on y puisse toucher en aucune façon : et nous voulons qu'on observe cette concession qui appert de ce que la liberté des élections étant regardée comme un point capital et très-important pour l'église d'Angleterre, nous l'avions accordée de notre pure et spontanée volonté avant même le différend qui a éclaté ouvertement entre nous et nos barons ; que nous l'avions confirmée par une charte ; que nous avions obtenu qu'elle fût confirmée par le pape Innocent III, et que nous entendons aujourd'hui que ladite charte soit observée de bonne foi par nous et par nos héritiers à jamais. 2. Nous avons aussi accordé à tous nos hommes libres du royaume d'Angleterre, pour nous et pour nos héritiers, à jamais, toutes les libertés spécifiées ci-dessous, pour être possédées par eux et par leurs héritiers, comme les tenant de nous et de nos héritiers. 3. Si quelqu'un de nos comtes ou de nos barons, ou autres tenant de nous en chef sous la redevance du service militaire, vient à mourir, et qu'à l'époque

de son décès, son héritier ait l'âge plein et doive le relief, cet héritier paiera pour son héritage selon l'ancienne taxe : c'est-à-dire l'héritier ou les héritiers d'un comte, pour l'entière baronnie de ce comte, cent livres ; l'héritier ou les héritiers d'un baron pour l'entière baronnie, cent marcs ; l'héritier ou les héritiers d'un chevalier pour le fief entier de ce chevalier, cent sols au plus. Quiconque devra moins donnera moins, selon l'ancienne taxe des fiefs. 4. Si un héritier de cette sorte se trouve n'avoir pas l'âge plein, et qu'il doive tomber en garde, son seigneur ne pourra prendre la garde de sa personne ou de sa terre avant d'avoir reçu son hommage par-devant sa cour[1] ; et après que cet héritier aura été en garde et sera parvenu à l'âge de vingt et un ans, il sera mis en possession de son héritage sans relief ni paiement. Que s'il est fait chevalier pendant sa minorité, sa terre n'en demeurera pas moins sous la garde du seigneur, jusqu'au temps ci-dessus fixé. 5. Celui qui aura en garde les terres d'un héritier de cette sorte encore mineur, ne pourra prendre sur ces mêmes terres que des issues, des coutumes et des services raisonnables, sans détruire ni dévaster les biens des tenanciers, ni rien de ce qui appartient à l'héritage. Que s'il arrive que nous commettions la garde de ces terres à un vicomte ou à tout autre à la charge de nous rendre compte des issues de ces terres, et qu'il

[1] Nous traduisons *per curiam* au lieu de *perdat curiam*, qui nous semble inadmissible. Ces deux mots, d'ailleurs, ne se trouvent point dans plusieurs éditions, dans celle de 1640 par exemple.

y fasse quelque destruction ou dévastation, nous le forcerons à amende et nous confierons la terre à deux hommes loyaux et discrets du même fief qui en seront responsables envers nous de la même manière. 6. Le gardien, tant qu'il conservera la garde de la terre, devra maintenir en bon état les maisons, parcs, garennes, étangs, moulins et autres dépendances de la terre, au moyen des revenus de cette même terre, en rendre compte à l'héritier lorsqu'il sera en âge plein, et lui restituer sa terre entière bien munie de charrues et autres instruments, autant du moins qu'il en aura reçu. La même chose sera observée dans la garde qui nous appartient des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, églises et autres dignités vacantes; excepté que ce droit de garde ne pourra pas être vendu. 7. Les héritiers seront mariés sans disparagement, et de façon qu'avant la célébration du mariage, on en réfère aux proches, selon leur degré de parenté avec l'héritier. 8. La veuve, aussitôt après la mort de son mari et sans difficulté aucune, aura son douaire, une somme fixe pour son entretien, et son héritage, sans qu'elle soit tenue de rien payer pour sa dot, pour son douaire ou pour l'héritage qu'elle aura acquis, et que son mari et elle auront possédé jusqu'au jour du décès du mari. Elle pourra demeurer dans la principale maison de son mari pendant quarante jours depuis celui du décès. Dans ce laps de temps, on lui assignera sa dot en cas qu'elle n'ait pas été réglée auparavant. Mais si cette maison est un château, et qu'elle quitte ce château, on devra aussitôt lui assi-

gner quelque autre demeure convenable où elle puisse séjourner décemment jusqu'à ce que sa dot soit réglée comme nous venons de le dire. Pendant ce temps, on prendra sur les biens communs de quoi pourvoir raisonnablement à sòn entretien. Or on lui assignera pour sa dot la troisième partie de toutes les terres possédées par son mari pendant qu'il était en vie; à moins qu'à la porte de l'église elle n'ait été dotée en moindre portion. 9. On ne pourra contraindre aucune veuve à prendre un nouveau mari tant qu'elle voudra rester dans l'état de viduité ; mais elle sera obligée de donner sûreté qu'elle ne se remariera pas sans notre consentement si elle relève de nous, ou sans le consentement du seigneur de qui elle relèvera, si elle relève d'un autre que de nous. 10. Ni nous ni nos baillis ne ferons saisir les terres ou les revenus de qui que ce soit, pour dettes, tant que les chattels présents du débiteur suffiront pour payer la dette et qu'il paraîtra prêt à satisfaire son créancier ; et ceux qui auront cautionné ce débiteur ne seront tenus à rien tant que le débiteur capital sera en état de payer. 11. Que si le débiteur capital manque à payer, soit qu'il n'ait pas de quoi, soit qu'il ne veuille pas le pouvant, on exigera la dette des cautions qui, si elles le désirent, auront droit sur les biens et les rentes du débiteur jusqu'à concurrence de la dette qui aura été payée pour lui, à moins que le débiteur capital ne montre qu'il est quitte envers ces mêmes cautions. 12. Si quelqu'un a emprunté quelque chose à des juifs, plus ou moins, et qu'il meure avant d'avoir

acquitté sa dette, cette dette ne pourra pas produire d'intérêts à la charge de l'héritier s'il est mineur et tant qu'il demeurera en minorité, de qui que ce soit qu'il relève. Que si la dette vient à tomber entre nos mains, nous nous contenterons de garder le gage-meuble stipulé dans le contrat. 13. Si quelqu'un meurt étant débiteur de juifs, sa veuve aura son douaire sans être obligée de rien rendre sur cette dette. Et si le défunt a laissé des enfants qui n'aient pas l'âge plein, on pourvoira à leur nécessaire selon le bien immeuble de leur père, et du surplus la dette sera payée, sauf toutefois le service dû au seigneur. Les autres dettes dues à d'autres qu'à des juifs, seront payées de la même manière. 14. Nous n'établirons aucun escuage ou autre impôt d'aide dans notre royaume sans le consentement de notre commun conseil du royaume; si ce n'est pour le rachat de notre personne, pour armer notre fils aîné chevalier et pour marier une fois seulement notre fille aînée : auxquels cas nous lèverons seulement une aide raisonnable. 15. Il en sera de même à l'égard des subsides que nous lèverons sur la ville de Londres, et la ville de Londres jouira de ses anciennes libertés et libres coutumes tant sur la terre que sur l'eau. 16. Nous voulons et accordons encore que toutes les autres cités, villes et bourgs, que les barons des cinq ports et tous les ports jouissent de toutes leurs libertés et libres coutumes. 17. Quand on devra tenir le commun conseil du royaume pour asseoir les aides autrement que dans les trois cas plus haut spécifiés, et pour asseoir les es-

cuages, nous ferons sommer les archevêques, évêques, abbés, comtes et hauts barons du royaume chacun en particulier et par lettres de nous. 18. Nous ferons en outre sommer en général, par nos vicomtes et nos baillis, tous autres qui tiennent de nous en chef quarante jours au moins avant la tenue de l'assemblée, pour un jour fixe et pour un lieu fixe, et dans toutes les lettres de sommation nous déclarerons les causes de cette sommation. 19. Les sommations étant faites de cette manière, on procédera sans délai à la décision des affaires selon les avis de ceux qui se trouveront présents, quand même tous ceux qui auraient été sommés n'y seraient pas. 20. Nous défendons aussi pour l'avenir, à quelque seigneur que ce soit, de lever aucune aide sur ses hommes libres, si ce n'est pour le rachat de son corps, pour armer son fils aîné chevalier, pour marier une fois seulement sa fille aînée, auxquels cas il ne devra lever qu'une taxe modérée. 21. On ne pourra contraindre personne à plus de service qu'il n'en doit naturellement à raison de son fief de chevalier ou de toute autre tenure libre. 22. La cour des communs plaids ne suivra plus notre personne, mais elle demeurera fixe en un lieu certain. Les procès relatifs à l'expulsion de possession, à la mort d'un ancêtre ou à la dernière présentation [aux églises] ne seront jugés que dans les provinces dont les parties dépendront, et de la manière suivante : nous, ou (si nous sommes absent du royaume) notre grand justicier, enverrons une fois tous les ans dans chaque comté des justiciers qui, de concert avec les che-

valiers des mêmes comtés, tiendront leurs assises dans la province même. 23. Les procès qui ne pourront être terminés dans ces dites assises ouvertes par nos justiciers à leur arrivée dans les comtés, seront terminés par les mêmes justiciers ailleurs sur leur route, et les affaires qui, pour leurs difficultés, ne pourront pas être décidées par les juges susdits, seront portées à la cour du banc du roi. 24. Toutes les affaires qui regardent la dernière présentation aux églises, seront portées à la cour du banc du roi et y seront terminées. 25. Un tenancier libre ne pourra pas être mis à l'amende pour de petites fautes, si ce n'est proportionnellement au délit, ni pour de grandes fautes, si ce n'est selon la grandeur du délit, sauf ses moyens indispensables de subsistance ; il en sera usé de même à l'égard des marchands, auxquels on ne pourra enlever ce qui leur est nécessaire pour entretenir leur commerce. 26. Semblablement, les vilains tant de nos domaines que des domaines d'autrui, ne pourront être mis à l'amende s'ils tombent sous notre merci que sauf leurs moyens de gagnage [1]. Aucune des susdites amendes ne sera imposée que sur le serment de douze hommes du voisinage, loyaux et de bonne réputation. 27. Les comtes et barons ne seront mis à l'amende que par leurs pairs et selon la qualité de l'offense. 28. Aucune personne ecclésiastique ne sera mise à une amende proportionnée au revenu de son bénéfice ; mais seulement aux biens laïques

[1] *Contenment*, en anglais moderne.

qu'elle possède et selon la qualité de sa faute. 29. On ne contraindra aucune ville ou aucune personne [par la saisie des meubles] à faire construire des ponts sur les ravins[1], à moins qu'elles n'y soient obligées par un ancien droit. 30. On ne fera aucune digue aux eaux des ravins qu'aux endroits qui en ont eu du temps de Henri I[er], notre aïeul. 31. Aucun vicomte, constable, coroner ou autre notre bailli, ne pourra tenir les plaids de la couronne. 32. Les comtés (shires), hundreds, wapentacks, trethings, resteront fixés aux anciennes fermes et sans aucun accroissement, les terres de notre domaine particulier exceptées. 33. Si quelqu'un tenant de nous un fief laïque meurt et que le vicomte ou bailli produise des lettres patentes de sommation pour faire voir que le défunt était notre débiteur, il sera permis à notre vicomte ou à notre bailli de saisir et d'enregistrer ses chattels trouvés dans le même fief, jusqu'à la concurrence de la somme due et cela par l'inspection de loyaux hommes, afin que rien ne soit détourné jusqu'à ce que ce qui nous sera clairement dû soit payé; le surplus sera laissé entre les mains des exécuteurs du testament du défunt. S'il se trouve

[1] On entendait par *riparia* (ravin), un fossé profond destiné à faciliter l'écoulement des eaux qui inondaient en plusieurs endroits, particulièrement dans le Marsland, le sol marécageux de l'Angletere. Les bords de ces fossés étaient soutenus par des appuis, et défendus par des pieux et des haies qui servaient aussi de démarcations aux champs. La réparation de ces digues et des ponts jetés sur les fossés était une des corvées royales ou seigneuriales.

que le défunt ne nous devait rien, tous ses chattels devront revenir à la succession dudit défunt, sauf les portions raisonnables de sa femme et de ses enfants. 34. Si quelque homme libre meurt sans faire de testament, ses chattels seront distribués par les plus proches parents et les amis sur l'inspection de l'église, sauf pour chacun ce que le défunt devait. 35. Aucun de nos baillis ou constables ne prendra les grains ou autres chattels d'une personne qui ne sera pas du canton où le château est situé, à moins qu'il ne le paie comptant ou qu'il ne soit auparavant convenu avec le vendeur du temps du paiement. Mais si le vendeur est du canton même, il sera payé dans les quarante jours. 36. Aucun chevalier ne sera contraint [par la saisie de ses meubles] à donner de l'argent sous prétexte de la garde d'un château, s'il offre de faire le service en personne ou s'il fournit quelque autre homme honorable en cas qu'il ait une excuse valable pour s'en dispenser lui-même. 37. Si nous conduisons ou envoyons un chevalier à l'armée, il sera dispensé de la garde d'un château autant de temps qu'il fera son service à l'armée par notre ordre, à raison du fief pour lequel il doit service militaire. 38. Aucun bailli, vicomte ou autre notre officier, ne prendra par force ni chevaux ni chariots pour porter notre bagage qu'en payant le prix stipulé par les anciens règlements, savoir : dix deniers par jour pour un chariot à deux chevaux, et quatorze deniers par jour pour un chariot à trois chevaux. 39. Aucun chariot

possédé en propre par un ecclésiastique, un chevalier ou une dame, ne sera pris par nos baillis; ni nous ni nos baillis ni d'autres ne prendrons du bois à autrui pour nos châteaux ou autres usages que de l'aveu de celui à qui le bois appartiendra. 40. Nous ne tiendrons les terres de ceux qui seront convaincus de félonie que pendant un an et un jour. Après quoi nous les remettrons entre les mains du seigneur féodal. 41. Tous les filets à prendre des saumons et autres poissons tendus dans la Tamise, dans la Midway et autres rivières d'Angleterre, excepté sur les côtes de la mer, seront entièrement enlevés. 42. A l'avenir on n'accordera plus aucun ordre appelé *præcipe* relativement à quelque tenement, ordre par lequel un homme libre puisse perdre son procès. 43. Il y aura une seule et même mesure par tout le royaume pour le vin et pour la bière ainsi que pour le grain, et cette mesure sera conforme à celle dont on se sert à Londres. Tous les draps teints, le russet et le hauberget, auront la même largeur, savoir : deux aunes entre les lisières. Il en sera pour les poids de même que pour les mesures. 44. On ne prendra rien à l'avenir pour les ordres d'enquête à celui qui désirera qu'enquête soit faite touchant la perte de la vie ou des membres de quelqu'un ; mais ils seront accordés gratis et ne seront jamais refusés. 45. Si quelqu'un tient de nous par ferme de fief soit socage soit burgage et quelque terre d'un autre, sous la redevance d'un service militaire, nous ne prétendrons point, à l'occasion de ce fié-ferme, ou de ce socage ou de ce burgage à

la garde de l'héritier ou de sa terre qui appartient au fief d'un autre; nous ne prétendrons pas même à la garde de ce fié-ferme ou de ce socage ou de ce burgage, à moins que ce fié-ferme ne soit sujet à un service militaire. 46. Nous ne prétendrons point avoir la garde d'un héritier ou de la terre qu'il tient d'un autre, sous l'obligation d'un service militaire, en prétextant qu'il nous doit petite sergeantie, c'est-à-dire qu'il a charge de nous fournir couteaux de guerre, flèches ou autres choses de cette espèce. 47. Aucun bailli à l'avenir n'obligera personne à se purger par serment sur sa simple accusation et sans produire pour la soutenir des témoins dignes de foi. 48. Aucun homme libre ne sera pris ni emprisonné ni dépossédé de ce qu'il tient librement, ou de ses libertés, ou de ses libres coutumes, ni ne sera mis hors la loi, ni exilé, ni privé [1] de quelque chose en aucune façon, ni nous ne marcherons contre lui ni ne l'enverrons en prison que par le légal jugement de ses pairs ou [2] par la loi du pays. 49. Nous ne vendrons ni ne refuserons ni ne différerons le droit et la justice à personne. 50. Tous les marchands, s'ils ne sont publiquement prohibés, auront garantie et sécurité de sortir d'Angleterre, de venir en Angleterre, d'y demeurer, d'aller et de venir tant par terre que par eau, d'acheter, de vendre selon les anciennes coutumes, sans qu'on puisse

[1] La variante donne *destruatur* pour *destituatur*, ce qui semblerait signifier : frappé dans ses membres.

[2] *Vel*, nous lirions volontiers *et* avec Hallam. D'ailleurs on peut comprendre : justice de ses pairs, autrement dite loi du pays.

imposer sur eux aucune maltôte, excepté en temps de guerre et quand ils seront d'une nation en guerre avec nous. 51. S'il se trouve de tels marchands dans le royaume au commencement d'une guerre, ils seront mis en séquestre sans aucun dommage de leurs personnes ou de leurs biens, jusqu'à ce que nous ou notre grand justicier soyons informés de la manière dont nos marchands sont traités chez la nation qui est en guerre contre nous; et si les nôtres sont bien traités, ceux-ci le seront aussi parmi nous. 52. Il sera permis à l'avenir à toutes personnes de sortir du royaume et d'y revenir en toute sûreté et liberté par terre et par eau, sauf le droit de fidélité qui nous est dû; excepté toutefois en temps de guerre et pour peu de temps, selon qu'il sera nécessaire pour le bien commun du royaume; excepté encore ceux qui auront été emprisonnés et proscrits selon les lois du royaume, et les peuples qui seront en guerre avec nous aussi bien que les marchands d'une nation ennemie, comme en l'article précédent. 53. Si quelqu'un relève d'une terre qui nous soit venue par eschute, comme par exemple du domaine de Wallingford, de Boulogne[1], de Lancastre, de Nottingham ou de tous autres de pareille nature, qui sont en notre possession et qui sont des baronnies, et qu'il vienne à mourir, son héritier ne donnera pas d'autre relief ou ne sera tenu d'aucun autre service que de celui auquel il serait obligé envers le baron si la baronnie était en

[1] *Bononiæ* dit le texte; ne serait-ce pas *Bolesoneres?*

la possession du baron. Nous tiendrons ladite baronnie de la même manière que l'ancien baron la tenait avant nous. Nous ne prétendrons point, pour raison de ladite baronnie ou eschute, avoir aucune eschute ou aucune garde d'aucun des vassaux, à moins que celui qui possède un fief relevant de cette baronnie [1] ne relève aussi de nous en chef pour un autre fief. 54. Ceux qui ont leurs habitations hors des forêts, ne seront point obligés à l'avenir de comparaître devant nos justiciers des forêts sur des sommations générales, mais seulement ceux qui sont intéressés dans le procès, ou qui sont cautions de ceux qui ont été arrêtés pour malversation concernant nos forêts. 55. Tous les bois qui ont été réduits en forêts par le roi Richard, notre frère, seront rétablis en leur premier état, les bois de nos propres domaines exceptés. 56. Aucun homme libre ne pourra plus ni donner ni vendre aucune partie de sa terre, à moins qu'il ne lui en reste assez pour pouvoir faire le service dû au seigneur et qui appartient audit fief. 57. Tous les patrons d'abbayes qui ont des chartes de quelqu'un des rois d'Angleterre, contenant droit de patronat ou qui possèdent ce droit de temps immémorial, auront la garde de ces abbayes lorsqu'elles seront vacantes, ainsi qu'ils doivent l'avoir selon qu'il a été déclaré ci-dessus. 58. Que personne ne

[1] Le texte dit : A moins que celui qui tenait la baronnie ou l'eschute n'ait tenu de nous ailleurs un autre fief en chef. Ce sens est tellement obscur, que nous préférons suivre ici l'interprétation de Rapin Thoiras, *Hist. d'Angl.* tome II à la fin.

soit saisi ni emprisonné sur l'appel d'une femme pour la mort d'aucun autre homme que du propre mari de cette femme. 59. Qu'à l'avenir la cour du comté soit tenue [1] de mois en mois, à moins que ce ne soit dans les lieux où la coutume est de mettre un plus grand intervalle entre les sessions. 60. Aucun vicomte ou bailli ne tiendra son turn d'enregistrement que deux fois l'an, savoir : après les fêtes de Pâques et après la Saint-Michel : ce sera aussi dans les lieux dus et accoutumés. Alors l'inspection des cautions, qui sont d'obligation mutuelle entre nos francs hommes, se fera à cette époque de la Saint-Michel sans aucun empêchement; de telle manière que chacun ait les mêmes libertés qu'il avait ou qu'il avait coutume d'avoir au temps du roi Henri Ier notre aïeul, et celles qu'il a pu acquérir depuis. 61. Que ladite inspection des cautions entre nos francs hommes se fasse de manière à ne pas porter atteinte à notre paix et que le trething soit entier comme il doit l'être. 62. Que le vicomte ne cherche à léser personne et qu'il se contente des droits que le vicomte avait coutume de prendre pour faire son inspection au temps du roi Henri notre aïeul. 63. Qu'à l'avenir il ne soit permis à qui que ce soit de donner sa terre à une maison religieuse, pour la tenir ensuite en fief de cette maison. 64. Il ne sera point permis aux maisons religieuses de recevoir des terres de cette manière pour les rendre ensuite aux propriétaires à condition de relever des monastères. Si à l'avenir quel-

[1] L'édition de 1640 ne donne point *turtur*, mais bien *teneatur*.

qu'un entreprend de donner sa terre à une maison religieuse et qu'il en soit convaincu, le don sera nul et la terre donnée sera confisquée au profit du seigneur. 65. Le droit d'escuage sera perçu à l'avenir selon la coutume pratiquée au temps du roi Henri notre aïeul : que les vicomtes ne songent pas à vexer qui que ce soit, mais qu'ils se contentent de leurs droits ordinaires. 66. Toutes les libertés et priviléges que nous accordons par la présente charte, pour être observés dans le royaume à l'égard des rapports entre nous et tous nos vassaux, seront observés de même par les clercs et par les laïques à l'égard des rapports entre eux et leurs tenanciers, sauf les libertés et libres coutumes des archevêques, évêques, abbés, prieurs, templiers, hospitaliers, comtes, barons, chevaliers et tous autres tant ecclésiastiques que séculiers, dont ils jouissaient avant cette charte. — Témoins, etc., etc. »

Les libertés et libres priviléges sur les forêts qui, à cause de leur longueur, n'ont pu être rédigés dans le même écrit que les libertés dont nous venons de parler, font l'objet d'une charte à part que voici [1] :

[1] Malgré les expressions formelles du texte, on pourrait douter que cette charte appartînt au règne du roi Jean; car Hallam la place au commencement du règne suivant, et les meilleurs critiques la désignent communément sous le nom de charte de Henri III. Rappelons seulement avec Lingard que la charte de Jean fut revue la première année du règne de Henri III, et que l'exécution d'un grand nombre d'articles fut suspendue comme ne pouvant convenir aux circonstances présentes. Quelques-uns des articles des forêts furent de ce nombre; mais on déclara formellement qu'ils n'étaient point révoqués. En effet, après l'expulsion

CHARTE DES LIBERTÉS ET PRIVILÉGES SUR LES FORÊTS. — NOMINATION DE VINGT-CINQ BARONS CHARGÉS DE FAIRE OBSERVER LES DEUX CHARTES. — « Jean, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, etc... Sachez qu'en vue de Dieu, pour le salut de notre âme et des âmes de nos successeurs, pour l'exaltation de la sainte église, et pour la réformation de notre royaume, nous avons de notre libre et franche volonté accordé, pour nous et pour nos successeurs, les libertés ci-dessous spécifiées, pour être observées et maintenues à perpétuité dans notre royaume d'Angleterre. 1. Premièrement tout ce que le roi Henri notre aïeul a mis en forêts sera examiné par probes et loyaux hommes, et, s'il se trouve qu'il ait réduit en forêts d'autres bois que ceux qui lui appartenaient en propre, au détriment de celui à qui était le bois, lesdits bois seront remis en leur premier état. S'il a réduit en forêts ses propres bois, ils resteront forêts, sauf le droit de pâturage et autres droits à ceux qui avaient coutume d'en jouir. 2. Ceux qui ont leurs habitations hors des forêts ne seront point obligés, à l'avenir, de comparaître devant nos justiciers des forêts sur des sommations générales, mais seulement ceux qui sont intéressés dans le procès ou qui sont cautions de ceux qui ont été arrêtés pour malversation concernant nos forêts. Tous les bois qui ont été réduits en forêts par le roi Richard,

de Louis, la charte qui concernait les forêts et les forestiers, fut revue avec soin, sanctionnée et augmentée. Ce détail explique parfaitement l'apparente contradiction que nous avons dû signaler. (Voyez LINGARD, d'après RYMER et BRADY.)

notre frère, seront rétablis dans leur premier état, les bois de nos domaines propres exceptés. 3. Les archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, chevaliers et tenanciers libres, qui ont des bois dans quelqu'une de nos forêts, posséderont ces bois de la même manière qu'ils les possédaient à l'époque du couronnement dudit roi Henri notre aïeul. Ils seront pour toujours déchargés de l'imputation d'avoir pourpris, fait dégât[1], ou converti ces bois en terres labourables [sans permission] depuis ce temps-là jusqu'au commencement de la seconde année après notre couronnement. Mais ceux qui à l'avenir auront pourpris, fait dégât ou converti ces bois en terres labourables sans notre permission, seront responsables des dégâts, usurpations et défrichements. 4. Nos inspecteurs parcourront les forêts pour les examiner de la même manière qu'on le pratiquait à l'époque du couronnement dudit roi Henri notre aïeul, et non autrement. 5. L'enquête ou l'examen touchant les chiens qui sont dans les forêts, et qui n'ont point les ongles rognés, ne sera fait à l'avenir qu'au moment de l'inspection, c'est-à-dire de trois ans en trois ans ; et cela sur le vu et témoignage de loyaux hommes, et non autrement. Celui dont le chien sera trouvé en ce temps-là sans avoir les ongles rognés sera condamné à une amende de trois sols. On ne prendra point, à l'avenir, un bœuf pour réparation de

[1] On pourrait entendre : vastes usurpations, en faisant tomber *vastis* sur *purpresturis* ; mais nous préférons comprendre *vastum*, *vast*, *gast*, dégât.

cette offense. Il suffira, pour que le chien soit dans le cas prévu par les statuts, que les trois ongles du pied de devant soient rognés, sans[1] qu'on doive lui couper la pelote inférieure. On n'observera cette ordonnance concernant les chiens que dans les lieux où elle était observée à l'époque du couronnement du roi Henri notre aïeul. 6. Qu'aucun officier ou garde de forêts ne tienne, à l'avenir, de tavernes à bière; qu'il ne fasse aucune collecte de gerbes, soit d'avoine, soit de froment; qu'il n'exige ni agneaux ni jeunes porcs, ni n'établisse aucune sorte d'imposition. Que par l'avis et sur le serment de douze inspecteurs des forêts, à l'époque de l'inspection, on établisse autant de forestiers pour la garde des forêts qu'il sera jugé raisonnablement suffisant pour la garde de chaque forêt. 7. A l'avenir, dans le royaume, les tenanciers libres d'une forêt ne tiendront leur cour ou assemblée que trois fois l'an, savoir : au commencement de la quinzaine avant la fête de saint Michel, quand les officiers nommés agistes vont marquer les lieux que les troupeaux doivent occuper pour y paître; la seconde fois vers la fête de saint Martin, quand les mêmes agistes vont recevoir le paiement pour la pâture des troupeaux. Dans ces deux assemblées, les seuls forestiers, verdiers et agistes seront obligés de comparaître, et nulle autre personne n'y sera contrainte. La troisième assemblée sera tenue au commencement de la quinzaine avant la fête de

[1] *Sine poleta.* Rapin Thoiras traduit *ou* la pelote : au lieu de *sine*, il lit *sive*.

saint Jean-Baptiste, relativement à l'état de nos bêtes fauves[1]. A cette dernière n'assisteront que les forestiers et les verdiers, et nul autre ne sera contraint de s'y trouver. 8. Les forestiers et les verdiers s'assembleront, en outre, tous les quarante jours de l'année, pour examiner les malversations commises, tant concernant la pâture que concernant les bêtes fauves; et ceux qui les auront commises seront saisis pour comparaître devant les susdits forestiers. Mais ces assemblées ne pourront se tenir que dans les comtés où c'est la coutume qu'elles soient tenues. 9. Tout homme libre pourra à sa volonté recevoir du bétail [étranger] sur son propre bois dans la forêt, et aura la liberté de recevoir le paiement pour la pâture. 10. Nous accordons même que tout homme libre puisse mener ses pourceaux à travers nos bois royaux, librement et sans obstacle, pour les faire paître dans son propre bois ou ailleurs où bon lui semblera. Et si les pourceaux de quelque homme libre ne font que passer une nuit dans nos forêts, il ne sera point inquiété pour cela, à l'effet de perdre quelque chose sur son avoir. 11. Nul, à l'avenir, ne sera condamné à perdre la vie ou les membres pour avoir pris de notre venaison. Toutefois, si quelqu'un est saisi et convaincu d'avoir pris de notre venaison, qu'il soit mis à grosse rançon, s'il a

[1] Le mot *venatio*, dans les chartes, est pris tantôt pour exprimer la chasse, tantôt pour indiquer la venaison. — De même *viridis* exprime non-seulement ce qui sert à la pâture des bêtes, mais aussi les arbres et les fourrés où ils se retirent. (*Dververt*; *haultbois*; *feathervert*; *sauthbois*.)

de quoi se racheter; s'il n'a pas de quoi se racheter, qu'il soit enfermé dans nos prisons pendant un an et un jour. Si, après un an et un jour, il peut trouver des cautions, il sortira de prison; s'il n'en trouve pas, il sera banni de notre royaume d'Angleterre. 12. Tout archevêque, évêque, comte, ou baron, sommé de se rendre à notre cour, pourra, en passant dans nos forêts, prendre un daim ou deux en présence d'un forestier; mais, si le forestier est absent, il fera sonner du cor, afin qu'il ne semble pas qu'il dérobe le daim. Il lui sera permis de faire la même chose en revenant. 13. Chaque homme libre, à l'avenir, pourra sans obstacle faire construire un moulin dans le bois ou sur la terre qu'il possède dans une de nos forêts. Il y pourra faire une garenne, un étang, une marlière, un fossé, le convertir en terre labourable, à condition qu'il ne ménagera pas de retrait de gibier sur cette terre labourable, et de manière à ne nuire nullement à son voisin. 14. Tout homme libre pourra avoir dans ses bois des aires d'autours, d'éperviers, de faucons, d'aigles et de hérons. Semblablement, le miel qui sera trouvé dans ses bois lui appartiendra. 15. Aucun forestier, à l'avenir, s'il n'est forestier de fief nous rendant ferme pour son bailliage, ne prendra droit de chemin. Ce droit sera de deux deniers par chariot pour la moitié de l'année, et de deux deniers aussi pour l'autre moitié; par cheval portant charge, une obole pour la moitié de l'année, et une obole aussi pour l'autre moitié; encore ce droit ne sera-t-il exercé

que sur ceux qui, en vertu d'une permission, vont et viennent dans leur bailliage et hors de leur bailliage, à titre de marchands, tantôt pour acheter des bûches, du bois à bâtir, des écorces ou du charbon ; tantôt pour les aller vendre ailleurs, où ils voudront ; pour toute autre charrette ou bête de somme, qu'on ne prenne aucun droit de cheminage, et que ce droit ne soit perçu que dans les lieux où il a dû être perçu, et où c'est la coutume de temps immémorial. Quant à ceux qui portent sur leur dos des bûches, écorces ou charbon pour vendre, quoiqu'ils vivent de ce métier, qu'on n'exige d'eux, à l'avenir, aucun droit de cheminage. Nos forestiers ne pourront exiger aucun droit de cheminage dans les autres bois que dans nos bois royaux. 16. Tous ceux qui ont été mis hors la loi pour offense commise dans nos forêts, au temps du roi Henri notre aïeul jusqu'à notre couronnement, seront reçus en grâce sans empêchement, pourvu qu'ils donnent bonnes cautions de ne pas, à l'avenir, se rendre coupables de forfaiture relativement à nos forêts. 17. Aucun châtelain ou autre ne pourra tenir de plaid touchant la verdure ou le gibier de nos forêts ; mais tout forestier [en chef] qui tient de nous la forêt en fief pourra informer sur les contraventions relatives, tant à la verdure qu'à la venaison, [en faisant saisir les meubles de l'offenseur], et remettre l'affaire aux verdiers de la province. Procès-verbal étant dressé et scellé du sceau des verdiers, l'affaire sera portée devant le grand forestier, à l'époque où il viendra dans le pays pour tenir sa cour, et c'est par lui que

le procès sera terminé. 18. Toutes les coutumes et libertés susdites que nous accordons ici pour être observées dans le royaume à l'égard des rapports entre nous et nos vassaux, seront observées de même par tous dans le royaume tant clercs que laïques, à l'égard des rapports entre eux et leurs tenanciers.»

« Or, comme nous avons accordé toutes ces libertés en vue de Dieu et pour la réformation de notre royaume, nous voulons les maintenir en pleine et entière stabilité ; et, afin d'assoupir complétement la discorde survenue entre nous et nos barons, nous leur donnons et octroyons les garanties qui suivent : Les barons choisiront vingt-cinq barons du royaume, ceux qu'ils voudront, qui devront observer, maintenir, et faire observer la paix et les libertés que nous leur avons accordées, et que nous avons confirmées par la présente charte ; en sorte que si nous avons lésé quelqu'un en quelque chose, soit par nous-mêmes, soit par notre justicier, ou si nous avons violé l'un des articles de la présente paix et sécurité, et que le tort soit prouvé à quatre barons parmi les vingt-cinq, ces quatre barons viennent vers nous, ou vers notre justicier, dans le cas où nous serions hors du royaume, et, nous remontrant la transgression, nous demandent de donner sans délai réparation. Si nous ne corrigeons pas ledit abus (ou du moins notre justicier, dans le cas où nous serions hors du royaume) dans l'espace de quarante jours, à partir du moment où le fait nous aura été déféré, les quatre barons susdits pourront porter l'affaire devant

les vingt et un barons restant, et alors ces barons, à l'aide de la commune du pays, nous contraindront et nous molesteront de toutes les manières possibles; par exemple, en s'emparant de nos châteaux, de nos terres, de nos possessions, et par autres manières qu'ils pourront, jusqu'à ce que la réparation qui leur semblait convenable ait été faite; sauf toutefois notre personne, celle de la reine notre femme, et celles de nos enfants. Quand réparation aura été faite, ils veilleront sur notre conduite comme auparavant. Quiconque voudra tenir une terre jurera que, pour l'exécution de toutes les choses susdites, il obéira aux ordres des vingt-cinq barons, et qu'il nous molestera de concert avec eux selon son pouvoir. Et nous donnons publiquement et librement permission de prêter ce serment à quiconque le voudra faire, et jamais nous ne défendrons à personne de jurer pareille chose. S'il arrive que parmi nos propres vassaux il y en ait qui, de leur plein gré, veuillent jurer aux vingt-cinq barons de s'unir à eux pour nous contraindre ou nous molester, nous les mettrons à même de faire ce serment, selon qu'il est dit plus haut. Si, relativement aux différentes choses dont l'exécution est confiée aux vingt-cinq barons, il s'élevait dissension entre eux sur quelque point, ou que quelques-uns d'entre eux ayant été sommés n'aient point voulu, ou n'aient point pu assister à la délibération, on regardera comme bon et valable ce que la majeure partie d'entre eux aura décidé et ordonné, aussi bien que si les vingt-cinq avaient tous

consenti. Les vingt-cinq barons devront jurer d'observer fidèlement, et de faire observer, selon tout leur pouvoir, les articles plus haut spécifiés. Nous ne tenterons d'établir, ni par nous ni par d'autres, rien de ce qui pourrait ou révoquer ou affaiblir quelque point des présentes concessions et libertés; et s'il advenait quelque chose de pareil, ce serait regardé comme nul et non valable, et nous n'en tirerions profit ni par nous ni par d'autres. Nous remettons pleinement à tous, et pardonnons tous les mauvais desseins, griefs ou sujets de ressentiment qui peuvent s'être élevés entre nous et nos hommes, tant clercs que laïques, depuis l'époque de la discorde. Et pour mieux nous lier nous-mêmes, les quatre châtelains de Northampton, de Kenilworth, de Nottingham et de Scarborough, s'engageront par serment, envers les vingt-cinq barons, à faire, concernant les susdits châteaux, ce que la totalité ou la majorité des vingt-cinq barons leur recommandera et ordonnera. Que dans ces châteaux soient toujours établis des châtelains qui soient fidèles et ne veuillent pas transgresser leur serment. Nous renverrons du royaume tous les étrangers, tous les parents de Gérard de Athies, à savoir : Ingelard, André et Pierre, Guy de Chanceles, Guy de Ciguini, l'épouse dudit Gérard avec tous ses enfants, Geoffroi de Martenni et ses frères, Philippe Marci [1] et ses frères, Guy, son neveu, Falcaise, ainsi que tous les Flamands et routiers qui sont préjudi-

[1] Une variante l'appelle Darcy.

ciables au royaume [1]. En outre, nous remettons pleinement à tous les clercs et laïques, pardonnons pleinement, autant qu'il est en nous, tous les excès commis à l'occasion de cette discorde, depuis la fête de Pâques de l'année dernière, qui était la seizième de notre règne, jusqu'au rétablissement de la présente paix. De plus, en témoignage des garanties données aux concessions spécifiées plus haut, nous voulons qu'il soit dressé des lettres-patentes par le seigneur Étienne, archevêque de Cantorbéry, par le seigneur Henri, archevêque de Dublin, par le seigneur Pandolphe, sous-diacre et familier du seigneur Pape, et par les évêques susdits. Nous voulons aussi et ordonnons formellement que l'église anglicane soit libre, et que tous les hommes de notre royaume aient et tiennent toutes les libertés, coutumes et droits susdits, bien et en paix, librement et tranquillement, pleinement et entièrement, pour eux et pour leurs

[1] Ce décret d'expulsion fut accueilli avec grande joie par les habitants de l'Angleterre sans distinction d'origine; mais on doit croire que les Saxons surtout prêtèrent main forte à l'exécution de cet arrêt. Après avoir contraint les étrangers de s'enfuir, on pilla leurs domaines. « Les paysans « arrêtaient sur les routes tous ceux que le bruit public, soit à raison, « soit à tort, désignait comme étrangers. Ils leur faisaient prononcer des « mots anglais ou quelques paroles du langage mixte qui servait aux « barons normands dans leurs communications avec leurs serfs ou leurs « domestiques, et lorsque le suspect était convaincu de ne parler ni saxon « ni anglo-normand, ou de prononcer ces deux langues avec l'accent du « midi de la Gaule, on le maltraitait, on le dépouillait, on l'emprisonnait sans scrupule, qu'il fût chevalier, religieux ou prêtre, etc. » M. Aug. THIERRY, à qui nous empruntons cette citation, s'appuie sur un passage de Matt. Pâris que nous ne trouvons pas dans le texte.

héritiers, de nous et de nos héritiers, en tous objets et lieux, à perpétuité, selon qu'il est dit. Enfin, il a été juré, tant de notre côté que du côté des barons, que nous observerions toutes les conventions susdites de bonne foi et sans mal engin : témoins les personnes plus haut nommées et beaucoup d'autres. Donné de notre main, au pré qu'on appelle Runnymead, entre Staines et Windsor, le quinzième jour du mois de juin, l'an dix-septième de notre règne. » Cette même année aussi, le roi Jean accorda les libres élections à toutes les églises d'Angleterre pour se concilier encore plus l'affection des prélats et des seigneurs. Le roi, les seigneurs et les prélats, de concert, s'engagèrent à faire confirmer par le pape cette dernière charte et concession, en sorte que, pour plus grande sûreté, la charte royale fut insérée dans la confirmation papale, et que le sceau du pontife y fut apposé. Les vingt-cinq barons choisis furent : le comte de Clare, le comte d'Albemarle, le comte de Glocester, le comte de Winchester, le comte de Hereford, le comte Roger, le comte Robert, le comte Maréchal le jeune, Robert, fils de Gaultier (le père), Gilbert de Clare, Eustache de Vescy, Hugues Bigod, Guillaume de Mowbray, le maire de Londres, Gilbert de Ros, le constable de Chester, Richard de Percy, Jean, fils de Robert, Guillaume Malet, Geoffroi de Say, Roger de Mowbray, Guillaume de Huntinfeld, Richard de Muntfichet, Guillaume d'Albiny. Ces vingt-cinq barons jurèrent sur leurs âmes, avec l'agrément du roi, qu'ils observeraient lesdites concessions de tous leurs

efforts, et contraindraient le roi à les maintenir, si par hasard il voulait revenir sur ce qu'il avait donné. Voici les noms de ceux qui jurèrent d'obéir aux ordres des vingt-cinq barons : le comte de Clare, le comte d'Arondel, le comte de Warenne, Henri Doili, Hubert de Bourg, Mathieu, fils d'Herebert, Robert de Pinkeni, Roger Huscarl, Robert de Neubourg, Henri de Pont-Audemer, Raoul de la Haie, Henri de Brantefeld, Guarin, fils de Gérold, Thomas Basset, Guillaume de Rokelant, Guillaume de Snintioham, Alain Basset, Richard de Redviers, Hugues de Benneval, Jourdain de Sacqueville, Raoul Musgard, Richard Sibflervast, Robert de Ropesle, André de Beauchamp, Gaultier de Dunstable, Gaultier Foliot, Falcaise[1], Jean Maréchal, Philippe d'Albiny, Guillaume de Parc, Raoul de Normanville, Guillaume de Percy, Guillaume Agoilun, Enger de Pratest, Guillaume de Cirent, Roger de la Zouch, Roger, fils de Bernard, Godefroi de Cracumbe, qui tous jurèrent d'obéir aux ordres des vingt-cinq barons.

Le roi Jean ordonne aux vicomtes du royaume de faire exécuter la grande charte. — Charte du roi au sujet des élections de l'église : elle est confirmée par des lettres d'Innocent III. — Après avoir octroyé ces deux chartes, le roi d'Angleterre Jean envoya dans tous les pays d'Angleterre ses lettres patentes, ordonnant formellement à tous les vicomtes de son

[1] Le texte dit ici *Faukes*, et c'est cette leçon que les historiens anglais ont généralement adoptée. On trouve aussi Foulques.

royaume de faire jurer aux hommes de leurs bailliages, de quelque condition qu'ils fussent, l'observation des lois et libertés susdites, et de leur faire prendre l'engagement d'obliger et de contraindre, selon leur pouvoir, le roi lui-même, en s'emparant de ses châteaux, à exécuter tous les articles, tels qu'ils étaient contenus dans la charte. Cela fait, beaucoup de nobles du royaume vinrent trouver le roi Jean, faisant valoir des prétentions sur des terres, des possessions et des gardes de châteaux; choses, disaient-ils, qui leur étaient dues de droit héréditaire. Mais le roi demanda un délai jusqu'à ce que de loyaux hommes eussent prouvé par serment ce qui revenait à chacun en bonne justice; et, afin de mener cette affaire à terme, il leur donna jour à tous pour le dix-sept avant les calendes d'août, à Westminster. Cependant il rendit à Étienne, archevêque de Cantorbéry, le château de Rochester, avec plusieurs autres, qui, d'après d'anciens droits, devaient être remis à sa garde. Alors l'assemblée fut rompue, et les barons revinrent à Londres avec les chartes susdites.

Le roi Jean, voulant donner à l'inviolable observation du traité, force, durée, et sécurité plus grande, envoya des députés au seigneur pape Innocent, pour le prier instamment de daigner être favorable à la pieuse concession et confirmation qu'il avait faite, et de la confirmer à son tour par acte scellé de son sceau. Comme Jean était devenu le vassal respectueux du pape, et un roi apostolique, il mérita que le pape fit droit avec empressement à sa demande dans les

termes qui suivent : « Innocent, évêque, à tous ses vénérables frères et chers fils les prélats d'églises établis en Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Nous exaltons par de justes louanges la magnificence du Créateur, lui qui, admirable et terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes, a souffert quelque temps que le souffle de la tempête se déchaînât comme en se jouant sur le sol de son jardin, c'est-à-dire sur la terre, afin de nous montrer notre infirmité et notre insuffisance; lui qui, aussitôt qu'il l'a voulu, a dit au vent du nord : « Souffle; et au vent du midi : « Ne t'y oppose pas; » et qui, commandant aux vents, a calmé la mer en apaisant la tempête dans les airs, afin que les matelots arrivassent au port tant souhaité. En effet, une grave querelle s'agitait depuis longtemps entre la royauté et le sacerdoce en Angleterre, non sans grand péril et grand dommage, relativement aux élections des prélats; mais celui à qui rien n'est impossible, et qui souffle où il lui plaît, a fait sentir sa coopération adorable, et notre très-cher Jean, l'illustre roi d'Angleterre, libéralement, de sa pure et spontanée volonté, par le consentement commun de ses barons, pour le salut de son âme et pour celui de ses prédécesseurs et successeurs, nous a fait cette concession confirmée par sa propre lettre, à savoir : Que désormais dans chaque comme dans toute église et abbaye, cathédrale et conventuelle, de tout le royaume d'Angleterre, les élections de prélats, quels qu'ils soient, grands comme petits, seraient libres à perpétuité. Ayant donc cela pour bon et pour

valable, nous confirmons, en vertu de l'autorité apostolique, cette concession faite à vous et par vous à vos églises et à vos successeurs, selon le contenu des lettres du roi qui ont été sous nos yeux, et la fortifions par l'approbation du présent écrit. Cependant, pour la rendre plus stable et pour en perpétuer la mémoire, nous avons fait insérer dans les présentes les susdites lettres du roi dont voici la teneur :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers, baillis, et à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Puisque entre nous et nos vénérables pères Étienne, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre et cardinal de la sainte église romaine, Guillaume, évêque de Londres, Eustache, évêque d'Ély, Gilles, évêque de Héreford, Jocelin, évêque de Bath et de Glaston, Hubert, évêque de Lincoln, pleine paix a été faite par la grâce de Dieu et par pure et libre volonté des deux côtés, sur les torts et dommages qu'ils avaient soufferts au temps de l'interdit, nous voulons non-seulement leur donner satisfaction autant que nous pouvons le faire selon Dieu, mais encore pourvoir salutairement et utilement, à perpétuité, à l'église anglicane tout entière. D'où il suit que, quelles qu'aient été les coutumes observées jusqu'ici dans l'église anglicane sous notre règne et sous le règne de nos prédécesseurs; quelques droits que nous nous soyons arrogés jusqu'ici, à l'avenir, dans toute et dans chaque église et abbaye,

cathédrale et conventuelle de tout le royaume d'Angleterre, les élections de prélats, quels qu'ils soient, grands comme petits, seront libres à perpétuité ; sauf, pour nous et pour nos héritiers, la garde des églises et des monastères vacants, qui sont de notre ressort. Nous promettons, en outre, que nous n'empêcherons, ni ne permettrons, ni ne ferons en sorte que les nôtres empêchent que, dans toute et dans chaque église et abbaye, lorsqu'il y aura vacance de prélats, les électeurs ne se choisissent librement qui ils voudront pour pasteur, après nous avoir toutefois demandé, à nous et à nos héritiers, la permission d'élire, que nous ne refuserons ni ne différerons d'accorder. Et si par hasard il arrive que nous refusions ou que nous différions, que les électeurs n'en procèdent pas moins à une élection canonique ; que, semblablement après l'élection faite, notre consentement soit requis ; et nous ne le refuserons pas, à moins que nous n'ayons à avancer contre ladite élection et à prouver légitimement quelque motif raisonnable qui nous empêche de consentir. C'est pourquoi nous voulons et ordonnons formellement que, dans la vacance des églises ou des monastères, personne ne vienne ou n'ose venir en quelque façon à l'encontre de la présente concession et constitution. Et si quelqu'un vient à l'encontre en quelque temps, qu'il encoure la malédiction du Dieu tout-puissant et la nôtre. Fait en présence de Pierre, évêque de Winchester, de Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, de Guillaume, comte de Warenne, de Ranulf, comte de

Chester, de Saër, comte de Winchester, de Geoffroi de Mandeville, comte de Glocester et d'Essex, de Guillaume, comte de Ferrières, de Guillaume Bruer, de Guarin, fils de Gérold, de Guillaume de Canteloup, de Hugues de Nevil, de Robert de Ver, de Guillaume de Huntinfeld. Donné par la main de maître Richard du Marais, notre chancelier, le quinzième jour du mois de janvier au Temple-Neuf à Londres, l'an seizième de notre règne.

« Qu'aucun homme ne se permette donc de violer cette ordonnance, à laquelle nous donnons confirmation, et n'ait la hardiesse téméraire d'y contrevenir. Car si quelqu'un ose attenter à pareille chose, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres. Donné à Latran, le troisième jour avant les calendes d'avril, l'an dix-huitième de notre pontificat. »

Les routiers tournent le roi en dérision. — Il se repent d'avoir octroyé la grande charte. — Soupçons et plaintes des barons. — Lorsque tous ces règlements furent terminés et approuvés des deux parts, tout le monde fut transporté de joie. On croyait que Dieu avait touché miséricordieusement le cœur du roi; qu'il lui avait arraché son cœur de pierre et avait mis à la place un cœur de chair ; qu'enfin, un changement tant désiré serait opéré en lui par la main du Très-Haut. Tous comme chacun espéraient voir l'Angleterre délivrée par la grâce de Dieu du joug ægyptien qui l'opprimait depuis si longtemps; d'abord

par la protection de l'église romaine, sous les ailes de laquelle ils pensaient être à l'ombre et pouvoir jouir de la paix et de la liberté, défendus qu'ils seraient par le bouclier de la milice de Dieu dont le service est une royauté; ensuite, à cause de l'humiliation du roi qu'on avait souhaitée, parce qu'on pensait qu'elle inclinerait son âme à la mansuétude et à la paix. Mais il en arriva bien autrement, ô honte! ô douleur! bien autrement qu'on ne devait l'espérer. On croyait que la fortune allait présenter le nectar en souriant, tandis qu'elle préparait des breuvages pleins de fiel et de poison. Car voici que, par les artifices du diable, qui d'après sa vieille coutume trouble toujours la joie des hommes, les fils de Belial, je veux dire ces exécrables routiers, qui aimaient bien mieux la guerre que la paix, se mirent à souffler aux oreilles du roi des paroles de discorde. Ils grognaient sourdement, l'accablaient de railleries, et lui disaient d'un air moqueur : « Voici le vingt-cinquième roi en Angleterre; « voici celui qui n'est plus roi, pas même un roitelet, « mais l'opprobre des rois ; il devrait préférer n'être « pas roi que d'être roi de cette façon. Voici le roi « sans royaume, le seigneur sans seigneurie ; voici « celui dont la vue fait vomir [1], parce qu'il est devenu

[1] *Ecce alficus nauci et angularis* (texte *hic*). Nous avons hésité longtemps dans l'interprétation de ce passage difficile. *Alficus* ne se trouve ni dans Ducange ni dans Carpentier ni dans Spelmann, et nous pensons que cette leçon maintenue par toutes les éditions est fautive. Nous proposons donc *Ecce ille nausificus et angaralis*. Ce dernier mot assez rare est synonyme de *angararius*, c'est-à-dire *corvéable*. On pourrait, il est vrai, lire pour *alficus*, *aldius* (serf) ou simplement *ficus*, *fi*, *fi* (*ficham facere*; faire la figue, montrer le doigt du milieu en signe de déri-

« corvéable ; voici la cinquième roue à un chariot, le « dernier des rois, un roi de rebut. Pauvre homme, serf « de dernière classe, à quelle misère et à quel escla« vage te voilà réduit ! Tu as été roi, tu n'es plus « que de la lie ; tu as été le plus grand, tu es maintenant « le plus petit. N'est-ce pas qu'il n'y a pas de plus « grand malheur que d'avoir été heureux ?... » Ainsi les routiers excitaient le ressentiment du roi, et ils attisaient par leur souffle les étincelles d'un feu infernal.

Alors, le roi Jean, trop sensible aux railleries de ces abominables routiers, que, selon son habitude constante, il avait rendus puissants pour sa propre perte, au détriment de ses sujets naturels, changea de dispositions ; son cœur se laissa séduire par les conseils les plus pervers : tant il est facile de mettre en mouvement un esprit qui vacille, et de précipiter dans le crime celui qui incline vers le mal. Le roi se mit à pousser de profonds soupirs ; il séchait d'une rage et d'une fureur concentrée ; il se lamentait sans cesse, et répétait avec désespoir : « Malédiction sur la misé-

sion. *Voy.* Carpentier) ; mais cette correction n'expliquerait point le reste du passage. Nous indiquons, aussi avec grand doute, la correction *alfinus*, terme usité alors pour désigner, au jeu d'échecs, *l'alfino* des Italiens, le fou des modernes.

> Roy, fierce, chevalier, auffin, roc et cornu
> Furent fet de saphir, et si ot or moulu.
> (*Roman d'Alexandre*, part. 2, cité au gloss. de Carpentier.)

Peut-être les routiers, adonnés au jeu dans leur vie d'aventures, veulent-ils indiquer par-là l'impuissance de Jean. *Nauci* (zeste de noix) exprimerait la matière dont le fou est fait, *angularis*, sa position de côté et de guingois sur l'échiquier. Nous nous bornons à présenter cette conjecture.

« rable et impudique mère qui m'a engendré! Pour-
« quoi m'a-t-on bercé sur les genoux? Pourquoi m'a-
« t-on nourri avec le lait des mamelles? Pourquoi
« m'a-t-on laissé croître pour mon malheur? on au-
« rait dû m'égorger plutôt que de me présenter des
« aliments! » Puis il grinçait des dents, roulait des yeux hagards et farouches, saisissait, comme un homme en délire, des bâtons et des morceaux de bois qu'il rongeait avec les dents et qu'il brisait après les avoir rongés. Ses gestes désordonnés annonçaient clairement la colère ou plutôt la rage qui l'agitait. Sur-le-champ, dans la nuit même, il expédia secrètement des lettres adressées à Philippe Marci, constable du château de Nottingham, poitevin de nation, ainsi qu'à tous ses chers étrangers en qui il avait placé sa confiance et son âme, pour leur recommander de bien munir leurs châteaux de vivres, de les entourer de bons fossés, de les garnir de sergents soudoyés, de mettre en état les arbalètes et les machines, de fabriquer des traits; tout cela, cependant, prudemment et sans menaces ostensibles, de peur que les barons, n'en ayant connaissance, ne cherchassent à mettre obstacle aux desseins que sa colère méditait. Mais comme il n'y a rien de si secret qui ne soit découvert, ces mauvais préparatifs et ces machinations dangereuses furent révélés aux barons par le rapport des allants et venants. Alors ils députèrent vers le roi quelques-uns des plus sages d'entre eux pour connaître en diligence si ce qu'on disait était vrai. Les messagers devaient, par des paroles douces et de salu-

taires conseils, calmer l'indignation du roi et le faire renoncer à son projet inique avant qu'il fût mis méchamment à exécution ; mais le roi reçut les barons avec un visage serein, et cachant sa haine au fond de son cœur, il les assura positivement, en jurant par les pieds de Dieu, qu'il ne nourrissait contre eux aucune fâcheuse pensée. C'est ainsi que, par cette fausse protestation et en se détournant pour rire à son aise, il apaisa frauduleusement les murmures qui commençaient à s'élever contre lui. Cependant, comme un homme violemment irrité se trahit toujours à quelque signe, les barons en avaient vu assez, avant même que la conférence fût rompue, pour sentir que le cœur du roi était ulcéré et que son visage se détournait d'eux. Dans leur préoccupation, ils réfléchissaient aux terribles événements qui allaient se passer, et disaient : « Malheur à nous ! ou plutôt malheur à toute « l'Angleterre, qui, au lieu d'avoir un roi sincère, est « opprimée par un tyran perfide qui tend de tous ses « efforts à détruire ce misérable royaume ! Il nous a « déjà soumis à Rome et à l'église romaine pour que « nous trouvions protection en elle ; nous devons craindre, au contraire, d'être à l'avenir injurieusement « foulés aux pieds[1]. Voici le premier exemple d'un roi « qui, loin de vouloir soustraire son cou à la servitude, place lui-même sa tête sous le joug. » C'est ainsi qu'ils se lamentaient en quittant le roi et en retournant chez eux.

[1] (*Suppeditationes.*) *Suppeditare* a presque toujours, dans le latin du moyen âge, le sens de *sub pede stare*.

Le roi Jean se retire secrètement dans l'ile de Wight. — Les barons se préparent a célébrer des tournois. — Lorsque les barons, comme nous l'avons dit, eurent abandonné l'entrevue, le roi d'Angleterre Jean resta seul. De ses propres vassaux il n'avait plus avec lui que sept cavaliers tout au plus. Il passa la nuit à Windsor, couché, mais sans pouvoir dormir; et, le lendemain, avant le jour, il se retira secrètement dans l'île de Wight[1], couvert de confusion, et plongé dans la plus grande consternation. Là, il resta quelque temps tourmenté par un cruel embarras, tournant et retournant, dans son esprit, tous les moyens dont il pourrait se servir pour se venger des barons. Il était enflammé par la colère, qu'un saint définit ainsi : « La colère, c'est le désir de se venger. » Peu lui importait d'être confondu avec les esprits de confusion, pourvu qu'il se vengeât. Enfin, après de longues réflexions, il résolut de faire servir à la ruine de ses ennemis les deux glaives, comme l'apôtre Pierre, c'est-à-dire le glaive spirituel et le glaive temporel; afin que, s'il échouait d'un côté, il triomphât certainement de l'autre. Or, pour frapper avec le glaive spirituel, il envoya à la cour romaine Pandolphe, sous-diacre du seigneur pape, avec quelques autres députés, chargés, au mépris du ser-

[1] Lingard pense devoir récuser l'exactitude du récit de Matt. Pâris. D'après les documents publics qui existent encore, et qui ont été publiés par Brady et Rymer, il est certain, dit cet historien, que Jean était à Runnymead le 19 juin, à Winchester, le 27, à Oxford, le 21 juillet, et que pendant tout le mois de septembre, il résida à Douvres pour y attendre ses mercenaires.

ment sacré que lui-même avait récemment prêté, de faire intervenir l'autorité apostolique, pour rendre nulles les prétentions des barons. Il envoya aussi Gaultier, évêque de Worcester et chancelier d'Angleterre, Jean, évêque de Norwich[1], Richard du Marais, Guillaume Gernon et Hugues de Boves, avec son sceau, tous pour lever des troupes dans les pays d'outre-mer; ils devaient promettre terres, vastes possessions, riches trésors; et, pour inspirer plus de créance, si besoin était, donner à tous ceux qui voudraient venir, des chartes, comme gages de sûreté et de solde militaire. Il fixa à ses députés, pour lieu, Douvres, et pour jour, la fête de saint Michel, afin qu'ils vinssent le trouver avec tout ce qu'ils pourraient ramasser d'hommes d'armes. En outre, pour la plus grande ruine et confusion de lui-même et de tout le royaume, il envoya des lettres à tous ses capitaines de châteaux, en Angleterre, pour leur recommander de se bien munir en vivres, en armes de toute espèce et en soldats; de façon qu'ils se trouvassent aussi bien approvisionnés que s'ils avaient un siége à soutenir le lendemain. Quant à lui, accompagné de quelques serviteurs appartenant à l'évêque de Norwich, et dont

[1] Matt. Pâris nous a dit cependant qu'il était mort en 1214. Mais il y a contradiction évidente, soit de sa part, soit de celle des copistes. Les termes mêmes dont il se sert, *rediens à curia romana*, indiquent que Jean de Gray mourut au retour de ce voyage dont le roi l'avait chargé; ce qui est conforme au récit de tous les historiographes, qui rangent Jean de Gray parmi les écrivains anglais, et placent sa mort à l'année 1216 ou 1217.

il avait mendié l'appui, il se mit à faire le métier de pirate, et chercha à s'attirer la faveur des matelots des cinq ports. Ainsi caché, quoique au grand jour, dans l'île de Wight et sur le bord de la mer, sans faste ni appareil royal, tantôt sur les ondes, tantôt mêlé aux matelots, il passa pendant trois mois une vie solitaire à méditer sa trahison. Cependant, on portait divers jugements sur cet inconnu : les uns le regardaient (et c'était le plus grand nombre) comme un pêcheur, les autres comme un marchand; ceux-là comme un pirate et un brigand; quelques-uns comme un transfuge. On fut fort étonné, en Angleterre, de cette absence prolongée; on avait beau chercher le roi, on ne le trouvait pas. Enfin, on crut qu'il s'était noyé ou qu'il avait péri de toute autre façon, soit par sa propre main, soit par la main des autres. Le roi Jean recueillait tous ces bruits dans son cœur, et attendait en silence le retour des députés, dont il avait envoyé les uns à la cour de Rome et les autres sur le continent, pour y lever des troupes et lui ramener des ennemis amis et aimés.

Cependant, les barons, qui demeuraient à Londres, comme s'il ne leur restait plus rien à faire, convinrent entre eux, de se réunir à Stanford pour un tournoi. Aussi écrivirent-ils en ces termes à Guillaume d'Albiny, noble et irréprochable seigneur : « Robert, fils de Gaultier, maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte église, à l'honorable homme Guillaume d'Albiny, salut. Vous savez bien qu'il est fort avantageux pour vous et pour nous tous de gar-

der la ville de Londres qui est notre asile, et combien il serait déshonorant et fâcheux pour nous si nous la perdions par notre négligence. Sachez aussi, pour certain, que nous sommes bien informés des espérances de certaines gens qui n'attendent que notre éloignement de ladite ville pour s'en emparer aussitôt. C'est pourquoi, d'un commun avis, nous avons différé le tournoi qui devait avoir lieu à Stanford, et l'avons remis au premier lundi après la fête des apôtres Pierre et Paul, jusqu'au premier lundi après les octaves susdites. Ce tournoi aura lieu près de Londres, sur la bruyère, entre Staines et le bourg de Hounslow; et nous avons pris cette résolution en vue de notre sûreté et de la sûreté de ladite ville. Aussi, nous vous recommandons et prions vivement de venir audit tournoi, assez bien pourvu de chevaux et d'armes pour en retirer honneur. Celui qui aura fait les plus grandes prouesses recevra, en récompense, un ours qu'une dame enverra pour ce tournoi. Portez-vous bien. » Telles étaient les occupations oiseuses et frivoles des barons, qui ignoraient que des piéges subtils leur étaient tendus.

Le pape convoque un concile général. — Le roi Jean soumet au pape ses griefs contre les barons. — Cette même année, le pape Innocent appela en concile général, à Rome, les prélats de l'église entière; c'est-à-dire les patriarches, les archevêques, les évêques, les primiciers, les archidiacres, les doyens des églises cathédrales, les abbés, les prieurs, les templiers et les

hospitaliers, les sommant de comparaître en présence du seigneur pape dans la ville de Rome, aux calendes de novembre, s'ils voulaient éviter la vengeance canonique.

Vers le même temps, des députés du roi d'Angleterre se présentèrent à Rome devant le seigneur pape; ils se plaignirent à lui, des rébellions et outrages que les barons d'Angleterre avaient excités contre ledit roi, en exigeant de lui certaines lois et libertés iniques qu'il ne convenait pas à la dignité royale de confirmer. « La discorde s'étant mise entre eux, dirent les députés, et le roi et les barons s'étant réunis plusieurs fois pour traiter de la paix, ledit roi a protesté plusieurs fois devant eux que le royaume d'Angleterre appartenait spécialement à l'église romaine, à titre de domaine; qu'il ne pouvait ni ne devait, par conséquent, rien établir de nouveau sans la permission du seigneur pape, ou rien changer dans le royaume à son préjudice. Mais, quoiqu'il eût interjeté appel et qu'il se fût mis lui et son royaume sous la protection du saint siége apostolique, les barons, sans s'inquiéter aucunement de l'appel, se sont emparés de la ville de Londres, capitale du royaume, qui leur a été livrée par trahison, et en sont encore aujourd'hui les maîtres. Après cela, ils ont couru aux armes, sont montés à cheval, et ont exigé du roi la confirmation des libertés susdites. Lui, qui redoutait leur attaque, n'a pas osé leur refuser ce qu'ils demandaient. » Les députés dont nous avons parlé présentèrent, en outre, au seigneur pape quelques articles extraits de ladite

charte, et rédigés par écrit, principalement ceux où le roi était fortement intéressé. Le pape, les ayant lus attentivement, fronça le sourcil avec colère, et répondit d'un air étonné : « Hé quoi ! les barons d'Angleterre s'efforcent de détrôner un roi qui a pris la « croix, et qui s'est mis sous la protection du saint-siége « apostolique ; ils veulent transférer à un autre le do- « maine de l'église romaine ! Par saint Pierre ! nous ne « pouvons laisser un tel attentat impuni. » Alors le pape, après en avoir délibéré avec ses cardinaux, condamna et cassa par sentence définitive la charte de libertés accordée au royaume d'Angleterre ; et, en témoignage de cette décision, il fit passer au roi d'Angleterre le privilége qui suit :

Le pape annule les libertés de l'Angleterre. — Injonction du pape aux barons. — « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles en Jésus-Christ qui ces lettres verront, salut et bénédiction apostolique. Notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angleterre Jean, avait vivement offensé Dieu et l'église : aussi avions-nous jeté sur lui les liens de l'excommunication, et avions-nous placé son royaume sous l'interdit ecclésiastique. Alors, par l'inspiration miséricordieuse de celui qui ne veut pas que le pécheur périsse mais qu'il se convertisse et qu'il vive, ledit roi est rentré dans son cœur, et a satisfait humblement à Dieu et à l'église ; et cela si pleinement, que non-seulement il a donné compensation pour les dommages et restitution pour les

choses enlevées, mais encore qu'il a octroyé liberté entière à l'église anglicane. Bien plus, après la levée des deux sentences, il a fait don de son royaume, tant d'Angleterre que d'Irlande, au bienheureux Pierre et à l'église romaine, le recevant de nous en fief sous le tribut annuel de mille marcs, et nous prêtant serment de fidélité, ainsi qu'il appert par son privilége scellé du sceau d'or. Désirant plaire encore davantage au Dieu tout-puissant, il a reçu pieusement le signe de la croix qui vivifie, afin de partir au secours de la Terre-Sainte, expédition pour laquelle il faisait de grands préparatifs. Mais l'ennemi du genre humain qui voit toujours d'un œil d'envie les actes louables, a soulevé contre le roi, par ses artifices perfides, les barons d'Angleterre; en sorte que renversant toute idée reçue, ils se sont insurgés contre lui après sa conversion et sa réconciliation avec l'église, eux qui le soutenaient alors qu'il offensait l'église. Cependant des sujets de dissension s'étant élevés entre eux, et plusieurs jours ayant été fixés pour traiter de la paix, une ambassade solennelle nous a été envoyée de part et d'autre. Nous nous sommes soigneusement occupé de cette affaire avec les députés, et après pleine délibération, nous les avons chargés de lettres pour Étienne, archevêque de Cantorbéry, et pour les évêques anglicans, par lesquelles nous leur recommandions et leur enjoignions de s'intéresser activement et de faire œuvre efficace pour rétablir entre le roi et ses hommes vraie et pleine concorde : ils devaient déclarer nulles, en vertu de

l'autorité apostolique, toutes les conspirations et conjurations, s'il en avait été ourdi depuis l'époque de la discorde qui divisait la royauté et le sacerdoce ; ils devaient défendre, sous peine d'excommunication, que nul à l'avenir osât méditer pareilles choses ; ils devaient avertir prudemment les seigneurs et nobles hommes d'Angleterre, et s'employer efficacement pour que ceux-ci cherchassent à s'attirer la bienveillance du roi par des témoignages manifestes de piété et d'humilité ; que, s'ils croyaient avoir quelque chose à lui demander, ils ne fissent pas d'insolentes, mais d'humbles réclamations ; qu'ils lui conservassent son honneur royal ; qu'ils lui fournissent les services accoutumés qu'eux et leurs prédécesseurs avaient fournis à lui et à ses prédécesseurs, puisqu'ils ne doivent pas dépouiller le roi sans jugement pour obtenir plus facilement ce à quoi ils tendent : de plus, par nos lettres, nous avons prié et averti ledit roi, et l'avons fait prier et avertir par ledit archevêque et lesdits évêques, lui enjoignant, en rémission de ses péchés, de traiter avec bienveillance les seigneurs et les nobles, et d'admettre avec clémence leurs justes demandes, afin que les barons apprissent en se réjouissant que la grâce divine l'avait converti à de meilleures dispositions, et qu'ils se fissent un devoir, eux et leurs héritiers, de reconnaître promptement et respectueusement pour seigneurs lui et ses héritiers ; en sorte que dans le cas où la concorde ne pourrait se rétablir, ils obtinssent pleine sûreté de venir, de demeurer et de se re-

tirer, et qu'ayant présenté leurs raisons dans la cour du roi, la dissension fût assoupie selon les lois et coutumes du royaume. Mais avant que les députés fussent de retour avec ces sages et justes recommandations, les barons se sont dégagés entièrement du serment de fidélité : eux qui, lors même que le roi les eût injustement lésés, n'auraient pas dû agir ainsi contre lui, se sont montrés à la fois juges et exécuteurs dans leur propre cause : vassaux, ils ont conspiré publiquement contre leur seigneur ; chevaliers, contre leur roi ; et c'est non-seulement avec d'autres, mais encore avec ses ennemis les plus déclarés qu'ils ont osé prendre les armes contre lui ; envahissant et dévastant ses terres, s'emparant même de la ville de Londres, capitale du royaume, qui leur a été livrée par trahison Or, sur ces entrefaites, les députés étaient revenus ; le roi offrit alors aux barons de leur rendre pleine justice selon la forme de notre mandat ; mais eux, repoussant[1] cette proposition, se sont disposés à de plus grandes violences. C'est pourquoi le roi lui-même en a appelé à notre audience, leur offrant de leur rendre justice devant notre tribunal, dont ressort le jugement de cette affaire à raison du droit de seigneurie que nous possédons ; mais eux s'y sont complétement refusés. Il leur a offert ensuite de s'en rapporter à quatre prud'hommes, choisis tant par lui que par eux, et qui, de concert avec nous, termineraient la querelle ; promettant qu'avant tout

[1] *Sperantes*. Nous proposons et traduisons : *spernentes*.

il réformerait les abus quels qu'ils fussent, introduits sous son règne en Angleterre; mais eux n'ont pas daigné accéder à cette offre. Enfin ledit roi leur a déclaré que puisque la suzeraineté du royaume appartenait à l'église romaine, il n'avait ni le droit ni le pouvoir d'y rien changer à notre préjudice sans notre mandat spécial. Aussi en a-t-il appelé de nouveau à notre audience, se plaçant lui et son royaume avec tous ses honneurs et droits sous la protection apostolique; et comme aucun moyen ne lui réussissait, il a réclamé de l'archevêque et des évêques l'exécution de notre mandat, les a sommés de défendre les droits de l'église romaine, et de le protéger lui-même selon la forme du privilége octroyé aux croisés. Mais comme ceux-ci ne voulaient rien faire de tout cela, il s'est vu abandonné de tout aide et conseil, et n'a plus osé refuser ce qu'on osait lui demander. D'où il suit que, forcé par la violence et par la crainte qui pouvait troubler l'homme le plus ferme, il est entré en composition avec les barons : composition non-seulement vile et honteuse, mais encore illicite et inique, qui entraîne une déplorable violation et diminution de son droit et de son honneur. C'est pourquoi, comme le Seigneur nous a dit, par la bouche du prophète : « Je t'ai établi au-dessus des nations et au-dessus des « royaumes, afin que tu arraches et détruises, que « tu bâtisses et que tu plantes... ; » et par la bouche d'un autre prophète : « Romps les associations de « l'impiété et délie les faisceaux trop lourds... » nous ne voulons passer plus longtemps sous silence une

méchanceté si audacieuse qui tourne au mépris du siége apostolique, au détriment des droits du roi, à l'opprobre de la nation anglaise, au grand péril de toute la croisade : péril qui serait imminent, si, en vertu de notre autorité, nous ne réformions tout ce qui a été extorqué à un si grand prince croisé, et quand bien même il voudrait observer ce traité. En conséquence, au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'autorité des apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, sur l'avis commun de nos frères, nous réprouvons complétement et condamnons cette charte, défendant, sous peine d'anathème, que ledit roi prenne sur lui de l'observer ou que les barons avec leurs complices en exigent l'observation; déclarant nulles et cassant tant la charte elle-même que les obligations ou cautions quelles qu'elles soient, faites pour elle ou relativement à elle; voulant enfin qu'en aucun temps cette charte ne puisse avoir aucune force. Donné à Anagni, le neuvième jour avant les calendes de septembre, l'an dix-huitième de notre pontificat. »

Après avoir annulé de cette manière les libertés susdites, le même pape écrivit en ces termes aux barons d'Angleterre : « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux nobles hommes d'Angleterre. Puissent-ils être inspirés par un meilleur avis. Plût à Dieu que dans la persécution que vous avez soulevée audacieusement contre votre[1] seigneur le roi, vous

[1] *Nostrum*, évidemment *vestrum*.

eussiez fait plus grande attention à votre ancien serment de fidélité, aux droits du saint-siége apostolique, au mandat contenu dans notre provision et au privilége octroyé à ceux qui ont pris la croix! car sans nul doute vous n'eussiez pas commis une action que tous ceux qui en entendent parler détestent comme un crime, surtout puisque vous vous êtes érigés vous-mêmes en juges et en exécuteurs dans votre propre cause; puisque d'ailleurs ledit roi était prêt à vous rendre dans sa cour, par la décision de vos pairs, pleine justice selon les lois et les coutumes du royaume; ou bien devant notre tribunal, dont ressort le jugement de cette affaire à raison du droit de seigneurie que nous possédons; ou bien encore devant arbitres qui devaient être choisis de part et d'autre et qui auraient agi dans cette cause de concert avec nous. C'est pourquoi comme vous n'avez daigné accéder à aucune de ces propositions, il en a appelé à notre audience, s'est placé lui et son royaume, avec tous ses droits et honneurs, sous la protection apostolique, et a protesté publiquement que puisque la suzeraineté de ce royaume appartenait à l'église romaine, il n'avait ni le droit ni le pouvoir d'y rien changer à notre préjudice. Or, comme le traité (et quel traité!) auquel vous l'avez forcé d'accéder par violence et par crainte est non-seulement vil et honteux, mais encore tellement injuste et illicite, qu'il doit être à juste titre réprouvé de tous, surtout à cause de la manière dont il a été obtenu, nous qui avons office de veiller temporellement et spirituellement sur le roi et sur le royaume,

nous vous recommandons et enjoignons par ce rescrit apostolique, et dans les intérêts de la droite foi, de faire de nécessité vertu, en renonçant par vous-mêmes à ce funeste traité, et en donnant satisfaction audit roi et aux siens pour les dommages et outrages qu'ils ont soufferts; afin que ledit roi, apaisé par des témoignages manifestes de respect et d'humilité de votre part, réforme de lui-même tous les abus qu'il peut corriger en bonne justice. De notre côté nous l'y engagerons efficacement. Car si nous ne voulons pas qu'il soit privé de son droit, nous voulons aussi qu'il cesse de vous tourmenter, pour que le royaume d'Angleterre, sous notre suzeraineté, n'ait pas à gémir de coutumes mauvaises et d'exactions iniques. Et ce qui aura été réglé de cette manière sera ferme et stable à perpétuité. Que celui-là vous inspire qui veut que personne ne périsse! qu'il vous fasse acquiescer à nos salutaires conseils et à nos recommandations, de peur que si vous en agissiez autrement vous ne tombiez dans quelque état fâcheux dont vous ne pourriez vous tirer qu'à grand'peine. Enfin, pour ne pas parler des autres motifs de notre décision, nous ne pouvons dissimuler en aucune façon le péril grave auquel serait exposée toute l'affaire de la croisade : péril qui serait imminent si, en vertu de notre autorité, nous ne réformions toutes les concessions extorquées de cette manière à un si grand prince et à un prince croisé, quoique lui-même veuille que ce traité soit observé. C'est pourquoi, tandis que l'archevêque et les évêques d'Angleterre seront réunis en notre présence à l'oc-

casion du concile général que nous nous proposons de célébrer, principalement pour terminer l'affaire de la croisade, députez vers notre cour des procureurs convenables, et remettez-vous-en sans crainte à notre bon plaisir; parce que, Dieu aidant, nous aviserons aux moyens d'extirper du royaume d'Angleterre les vexations et les abus, de contenter le roi lui-même dans son droit et honneur, et de faire que le clergé et que tout le peuple se réjouissent de la liberté et de la paix qui leur sont dues. Donné à Anagni le neuvième jour avant les calendes de septembre, l'an dix-huitième de notre pontificat. » Mais lorsque, par les intrigues du roi Jean, les seigneurs anglais eurent reçu ces lettres aussi commonitoires que comminatoires, ils refusèrent de renoncer à leur entreprise, s'insurgèrent de nouveau, pressèrent vivement le roi, et appliquèrent au pape cette parole du prophète : « Malheur à vous qui justifiez l'impie, etc... »

GUILLAUME D'ALBINY MET EN ÉTAT DE DÉFENSE LE CHATEAU DE ROCHESTER. — LE ROI JEAN ASSIÉGE CETTE PLACE. — ARRIVÉE DES ROUTIERS. — MORT DE HUGUES DE BOVES. ORAGE. — AVENTURE D'UN MOINE DE SAINT-ALBANS. — Sur ces entrefaites, le noble seigneur Guillaume d'Albiny ayant reçu lettre sur lettre des seigneurs qui habitaient à Londres et ayant été vivement réprimandé de ce qu'il différait de venir, partit le jour de saint Michel, laissant le château de Belver[1] bien et suffi-

[1] Probablement Belper ou Beauvoir, dans le comté de Derby, à huit lieues environ de Nottingham.

samment muni d'armes et de provisions de toute espèce et confié à la garde de ses féaux. Il arriva à Londres, où il fut accueilli avec grande joie par les barons, qui aussitôt, ayant tenu conseil, résolurent de fermer au roi tous les chemins par lesquels il aurait pu passer pour venir assiéger Londres ; ils firent choix d'une troupe intrépide à laquelle ils donnèrent pour chef ledit Guillaume d'Albiny, comme un homme brave et fort expérimenté dans la guerre, et ils chargèrent cette troupe de s'emparer du château de Rochester.

Peu de temps auparavant, le roi avait confié ce château à la fidélité de l'archevêque ; mais je ne sais, Dieu seul le sait, par quel motif il le livra aux ennemis du roi. Lorsque les chevaliers y furent entrés, ils trouvèrent le lieu complétement dépourvu, non-seulement d'armes et de vivres, mais encore de toute espèce de provisions : il n'y avait absolument que ce qu'ils avaient apporté avec eux. Aussi plusieurs seigneurs commencèrent à se repentir et songèrent à quitter le château. Mais Guillaume d'Albiny leur prodigua les exhortations, ranima leur courage, et leur persuada qu'il y aurait lâcheté à abandonner cette entreprise. Alors tous ses compagnons, enflammés par ses paroles, approvisionnèrent le château avec les seuls vivres qu'ils purent trouver dans la ville de Rochester, et en entassèrent le plus possible. Or ces chevaliers étaient au nombre de sept fois vingt avec les gens de leur suite, et il ne leur restait plus assez de temps pour pouvoir ou faire du butin dans la pro-

vince, ou se prémunir par quelques fortifications nouvelles.

Après que Guillaume d'Albiny et ses compagnons eurent occupé, comme nous l'avons dit, le château de Rochester, le roi d'Angleterre Jean, au bout de trois mois de séjour, sortit de l'île de Wight et navigua jusqu'à Douvres. Là, les messagers qu'il avait envoyés dans les pays d'outre-mer vinrent le rejoindre, et lui amenèrent de divers pays une foule de chevaliers et de gens d'armes, dont la vue inspira à tout le monde la terreur et l'effroi. Du Poitou et de la Gascogne étaient venus des seigneurs fameux à la guerre, Savary de Mauléon et les deux frères Geoffroi et Olivier de Bouteville, accompagnés d'une troupe nombreuse de chevaliers et de gens d'armes : tous promirent de servir fidèlement le roi. Du Brabant et du pays de Louvain étaient venus aussi des hommes intrépides, Gaultier Burck[1], Gérard de Sotin et Godeschall, avec trois corps d'hommes d'armes et d'arbalétriers qui avaient soif surtout de sang humain. En outre l'ar-

[1] Ce chef de mercenaires est nommé dans le texte Burck, Burk, Buuk; mais Matt. Pâris répète constamment qu'il commandait une troupe de Flamands et de Brabançons. Nous hésiterions donc à adopter l'opinion de M. Aug. Thierry qui voit dans ce Gaultier un captal de Buch dans les Landes, et, par conséquent, un ancêtre de ce captal si fameux dans le quatorzième siècle. M. Aug. Thierry, au lieu de Gérard de Sotin *Gerardus Sotini*, lit aussi Gérard de Solinghen, et se fonde sur un passage de Matt. Pâris qui ne se trouve pas dans l'*Historia Major*. Peut-être y a-t-il une faute d'impression dans l'indication latine à laquelle il renvoie. Au reste, l'interprétation Solinghen nous paraît juste, parce que cette ville est située à six lieues au nord de Cologne par conséquent près du Brabant.

mée du roi était grossie de gens venus de Flandre et d'autres contrées d'outre-mer, tous avides du bien d'autrui, vraie nuée de chauves-souris[1], ramas d'exilés, d'excommuniés, d'homicides, pour qui la patrie était un lieu d'exil et non pas de refuge. Le roi était désespéré ; en s'attachant à lui ils lui rendirent l'espérance de résister aux rebelles. Lorsque le roi Jean eut appris que Guillaume d'Albiny et ses compagnons étaient entrés dans le château de Rochester, il se dirigea de ce côté en toute hâte, suivi de la multitude dont nous avons parlé, et trois jours après leur entrée dans le château les assiégés se virent privés de tout moyen de sortir et entièrement enfermés. Le roi disposa autour du château les pierriers et les autres machines et fit lancer sans relâche une grêle de pierres et de traits. De leur côté les assiégés soutenaient ces assauts avec fermeté ; ils se défendaient vigoureusement, repoussaient les ennemis loin de leurs murs, et s'ils avaient eu autant de moyens de défense que les assiégeants avaient de moyens d'attaque, ils auraient pu se rire de tous leurs efforts.

Pendant ce temps, Hugues de Boves, brave chevalier, mais homme superbe et injuste, se présenta au port de Calais en Flandre [2] avec une multitude innombrable de gens d'armes qu'il conduisait au secours du roi d'Angleterre. S'étant embarqué avec

[1] Nous adoptons la variante en marge.

[2] Nous n'avons pas besoin de rappeler que Calais n'est pas en Flandre.

toute sa troupe, il fit voile vers Douvres. Maïs tout à coup une violente tempête s'éleva, et avant qu'on eût atteint le port désiré, la flotte fit naufrage, et tous furent noyés dans la mer. Hugues fut rejeté sur le rivage non loin du port de Yarmouth (?) avec une foule de chevaliers et de sergents. En divers lieux sur cette côte et dans chaque port on trouva une si grande quantité de cadavres d'hommes et de femmes, que l'air était infecté par la puanteur qui s'en exhalait. On trouva aussi un grand nombre de petits enfants qui avaient été noyés dans leurs berceaux et rejetés sur le rivage : ce qui fut pour beaucoup de personnes un horrible spectacle. Tous furent livrés en pâture aux bêtes de la mer et aux oiseaux du ciel; en sorte que de quarante mille hommes pas un n'échappa vivant. Hélas! hélas! quelle cause de ruine c'était pour l'Angleterre que ce roi Jean, dissipateur des biens du royaume et fauteur de la discorde; il avait appelé à lui toute cette multitude d'étrangers qui devaient s'établir en Angleterre avec leurs femmes et leurs enfants, et pour leur donner la terre en possession perpétuelle, il aurait expulsé du royaume et complétement banni les indigènes. En effet, ce roi cruel ou plutôt ce tyran couvert de sang avait déjà donné au chef de cette émigration, à ce Hugues de Boves, trompeur et transfuge, les provinces de Norfolk et de Suffolk : le bruit courut qu'il l'en avait investi par une charte. Mais la grâce divine fit échouer dans l'intérêt public son funeste projet. Lorsque la nouvelle de ce désastre fut parvenue au roi, il fut

saisi d'une violente colère, et ne prit pas de nourriture de la journée : jusqu'au soir il ne put contenir ses transports furieux, il se lamentait amèrement et se rongeait le cœur. La nuit où périt Hugues de Boves, un orage épouvantable s'éleva contre toute prévision. Le vent et la pluie se mêlaient aux grondements de la foudre et aux éclairs. Il arriva qu'un moine de Saint-Albans, qui demeurait à Bingham et qu'on nommait Robert de Westun, se trouva obligé, en vertu de l'obédience, de se rendre à Norwich. Tandis qu'il était en route cet orage éclata : c'était au milieu de la nuit, et il aperçut comme une armée innombrable de cavaliers montés sur de grands chevaux tout noirs, et tenant à la main des flambeaux de soufre. On ne pouvait les compter ; et cet étrange cortége se rangea autour du moine dans un certain ordre. (Des flammes semblaient attachées à la crinière, à la croupe et aux chapes de ces chevaux fantastiques. Une flamme s'étant attachée au bas du capuce de Robert, en dehors de sa chape, un des garçons de son escorte voulut l'abattre avec un bâton, mais la flamme s'attacha alors à l'extrémité de ce bâton. Au reste, presque toutes ces apparitions s'évanouirent en quelques instants[1].)

Indolence des Barons. — Prise du chateau de Rochester. — Générosité de Guillaume d'Albiny. — Vers le même temps, lorsque les barons d'Angleterre eurent appris que Guillaume d'Albiny et ses

[1] Cette intercalation peu importante est fournie par le manuscrit de Cotton. Le texte est mutilé et nous donnons le sens probable.

compagnons étaient assiégés dans le château de Rochester, ils furent grandement troublés : car avant que ledit Guillaume se déterminât à occuper le château, ils avaient juré, la main sur les très-saints Evangiles, que s'il arrivait qu'il s'y trouvât assiégé, ils se réuniraient tous pour faire lever le siége selon leur pouvoir. Aussi les assiégés, se voyant réduits à l'extrémité, répétaient-ils en se lamentant et en soupirant : « Oparjure, ô perfide Robert fils de Gaultier ! où sont tes « trompeuses promesses, tes protestations et tes ser« ments ? » Aussi les barons, pour ne pas paraître oublier tout à fait le serment et la foi donnée, prirent tous ensemble les armes, mais trop tard, et ils se mirent en route pour le bourg de Dartford, annonçant l'intention de forcer le roi à lever le siége. Mais un vent du midi, vent très-doux et qui n'a jamais incommodé personne, leur ayant soufflé au visage, ils rebroussèrent chemin, comme s'ils eussent rencontré un rempart d'épées, et laissèrent leur tentative inachevée. D'après ce principe, qu'il ne faut pas se fier à tout vent, ils tournèrent dos à Guillaume et à ses malheureux compagnons et retournèrent dans leur asile. Revenus à Londres, ils passèrent leur temps à banqueter en commun, à boire, à jouer gros jeu, à se livrer à tous les plaisirs, tandis qu'ils abandonnaient les assiégés de Rochester exposés au péril de mort et à tous les genres de misères. En effet, lorsque le roi eut appris avec quelle ostentation les barons s'étaient mis en route pour lui faire lever le siége, avec quelle honte et quelle ignominie ils s'étaient retirés,

il leur appliqua l'histoire de la montagne qui accouche d'une souris, devint plus audacieux et envoya de toutes parts des brigands chargés de ramasser des vivres pour la subsistance de l'armée. Pendant ce temps, les assiégés n'avaient de repos ni jour ni nuit. Car au milieu des pierres lancées par les machines et les frondes tournoyantes, au milieu des traits décochés par les archers et les arbalétriers, les chevaliers et les sergents montaient résolument à l'assaut, et quand ceux-là étaient fatigués, de nouveaux combattants leur succédaient et renouvelaient l'attaque ; en sorte que par ces assauts sans cesse renaissants, les assiégés n'avaient pas un moment de relâche. Désespérant tout à fait d'être secourus par les barons, ils s'efforçaient de différer la mort qui les menaçait : car ils ne redoutaient pas peu la basse tyrannie du roi qui ne savait pas épargner les vaincus. Aussi pour ne pas succomber sans vengeance et pour faire acheter chèrement à Jean sa victoire, ils trouvèrent dans leurs âmes, comme des lions blessés, un courage intraitable, et ils firent un grand carnage des assaillants. Déjà le siége durait depuis plusieurs jours à cause de la valeur et de l'intrépidité des assiégés qui rendaient, sans se lasser, traits pour traits, pierres pour pierres, et qui obligeaient les ennemis de se tenir à distance [illegible]ur et des remparts. Enfin le roi, voyant qu'un [illegible]mbre des siens étaient morts et que tous ses instruments de guerre avaient peu de résultat, eut recours [illegible] mineurs qui finirent par renverser une grande [illegible] des murailles. Cependant les assiégés

manquaient de vivres et se voyaient forcés de manger leurs destriers et leurs chevaux de prix. Alors les troupes du roi s'étant précipitées en grand nombre vers les brèches des murailles, obligèrent les défenseurs du château à l'abandonner, non sans avoir perdu beaucoup des leurs dans les assauts continuels et opiniâtres qu'elles livrèrent. Les assiégés s'étant retirés dans la tour, les troupes du roi entrèrent dans le château par les brèches des murailles et pressèrent vivement les ennemis ; mais Guillaume d'Albiny avec ses compagnons, les força par une attaque impétueuse de sortir du château. Enfin, le roi dirigea aussi des mineurs contre la tour. Ceux-ci, avec grand'-peine, renversèrent un pan de muraille et ouvrirent une entrée aux assaillants, et comme l'armée du roi s'efforçait d'y pénétrer, les assiégés la maltraitèrent beaucoup et la forcèrent de nouveau à lâcher pied. Mais Guillaume d'Albiny et les autres seigneurs de sa suite en étaient venus au point qu'il ne leur restait plus une seule bouchée à manger, et mourir de faim leur paraissait trop ignoble, à eux qui n'avaient pu être vaincus par les armes. Aussi, après s'être concertés, ils sortirent tous de la tour sans presque avoir reçu la moindre blessure, excepté un seul chevalier qui était mort d'un coup de trait, et ils vinrent se présenter au roi le jour du bienheureux André apôtre. Le siége durait depuis trois mois environ ; et le roi, furieux d'avoir perdu tant d'hommes et d'avoir dépensé tant d'argent à l'attaque de Rochester, ordonna qu'on suspendît au gibet tous les seigneurs qui s'étaient

rendus, sans les avoir aucunement à merci. Mais un illustre seigneur, Savary de Mauléon, ne craignit pas de tenir tête au roi et de lui dire : « Seigneur roi, la « guerre n'est pas finie et vous devez réfléchir attenti-« vement à toutes les diverses chances de la guerre. Si « aujourd'hui vous faites pendre ces gens-ci, nous « pourrons, moi ou d'autres nobles de votre armée, « tomber entre les mains des barons nos adversaires, « qui auront leur tour et nous feront pendre à votre « exemple; que, dans votre intérêt, pareille chose « n'arrive pas; car à ce prix personne ne voudrait com-« battre pour votre service. » Alors le roi, quoiqu'à contre-cœur accéda aux conseils de Savary et d'autres hommes sages, et il envoya dans le château de Korf, pour y être détenus sous bonne garde, Guillaume d'Albiny, Guillaume de Lancastre, Guillaume de Emeford, Thomas de Muleton, Osbert Giffard, Osbert de Bobi, Odinel d'Albiny et autres seigneurs. Quant à Robert de Chaurni, Richard Giffard et Thomas de Lincoln, il les dirigea vers le château de Nottingham, et vers d'autres lieux où ils devaient être emprisonnés. Mais il fit pendre au gibet tous les sergents, n'exceptant[1] que les arbalétriers qui pendant le siége avaient [cependant] tué un grand nombre de chevaliers et de sergents. La prise de Rochester affaiblit beaucoup le parti des barons.

Un jour, pendant le siége du château de Roches-

[1] *Præter balistarios.* Lingard adopte cette interprétation et ajoute : *Qui probablement entrèrent à son service.*

ter, le roi et Savary faisaient le tour de la place pour en reconnaître les endroits faibles. Un arbalétrier très-adroit de Guillaume d'Albiny les ayant reconnus, lui dit : « Vous plairait-il, mon seigneur, que « je tue avec ce trait que voici tout prêt, ce roi cruel « qui est notre ennemi acharné? » Guillaume lui répondit : « Non, non ; garde-t'en bien, exécrable « gourmand ! ne causons point la mort de l'oint du « Seigneur. » Et comme le soldat répliquait : « Mais « il ne vous épargnerait pas en pareille occasion. » « — Qu'il en soit ce que le Seigneur voudra, re« partit Guillaume; le Seigneur disposera de moi, « et non pas lui. » En cela il était semblable à David épargnant Saül alors qu'il pouvait le tuer. Plus tard, le roi Jean eut connaissance de la générosité de Guillaume; mais il ne l'en aurait pas plus épargné pour cela, puisqu'il l'aurait fait pendre si on l'eût laissé agir.

Excommunication générale des barons d'Angleterre. — Élection de Simon de Langton a l'archevêché d'York. — Elle est cassée par le pape. — Suspension d'Étienne, archevêque de Cantorbéry.—Vers le même temps, le pape Innocent, voyant que les barons révoltés refusaient de cesser la guerre qu'ils faisaient au roi, les excommunia et confia à l'évêque de Winchester, l'abbé de Reading, et à Pandolphe, sous-diacre de l'église romaine, l'exécution de la sentence conçue en ces termes : « Innocent, évêque, etc., à Pierre, évêque de Winchester, à l'abbé de Reading, et à

Pandolphe, sous-diacre de l'église romaine, salut et bénédiction apostolique. Nous sommes fort étonné et courroucé que notre très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi d'Angleterre Jean, ayant satisfait plus même que nous ne l'espérions au Seigneur et à l'église et surtout à notre frère Étienne, archevêque de Cantorbéry et aux évêques ses suffragants, quelques-uns d'entre eux aient agi moins convenablement qu'il ne fallait dans l'affaire de la sainte croisade; qu'ils n'aient eu aucun respect pour le mandat du saint-siége apostolique et pour le juste serment de fidélité qu'ils avaient prêté; qu'ils n'aient prêté audit roi ni aide ni faveur contre les perturbateurs de son royaume, devoir qui est évidemment du ressort de l'église romaine à raison de son droit de seigneurie; qu'enfin, ils se soient montrés confidents, pour ne pas dire acteurs dans cette inique conjuration; car celui qui s'abstient d'empêcher un crime qui lui est connu, encourt naturellement le soupçon d'y avoir participé. Voilà donc comment les pontifes dont j'ai parlé défendent le patrimoine de l'église romaine! voilà donc comment ils protégent les croisés! voilà donc comment ils résistent à ceux qui cherchent à faire manquer la croisade! Sans nul doute ils sont pires que les Sarrasins, ceux qui veulent chasser de ses états le roi de qui on pouvait le mieux attendre la délivrance de la Terre-Sainte. C'est pourquoi, afin que l'insolence de pareilles gens ne puisse prévaloir au point de causer danger, non-seulement pour le royaume d'Angleterre, mais encore ruine pour les autres

royaumes, et par-dessus tout la mise à néant de l'expédition projetée, nous, au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, en vertu de l'autorité de ses apôtres, Pierre et Paul et de la nôtre, enfermons dans les liens de l'excommunication tous les perturbateurs du roi et du royaume d'Angleterre avec leurs complices et fauteurs et plaçons leurs terres sous l'interdit ecclésiastique; enjoignant de la manière la plus stricte audit archevêque et à ses coévêques en vertu de l'obédience, de faire publier solennellement notre sentence dans toute l'Angleterre chaque jour de dimanche et de fête, au son des cloches, jusqu'à ce que ces perturbateurs aient satisfait à leur seigneur le roi sur les dommages et outrages qu'ils lui ont fait subir, et qu'ils soient revenus fidèlement à son obéissance. Ces prélats devront enjoindre de plus de notre part, à tous les vassaux du roi, au nom de la rémission de leurs péchés, de prêter aide et conseil audit roi contre de pareils pervers. Et si quelqu'un des évêques néglige d'exécuter notre commandement, qu'il sache que nous le suspendons de son office ecclésiastique et que nous dispensons ceux qui lui sont soumis de lui obéir; parce qu'il est juste que les inférieurs n'obéissent pas à celui qui dédaigne d'obéir à son supérieur. Afin donc que notre mandat ne puisse être entravé par les tergiversations de personne, nous avons jugé bon de vous confier la poursuite de l'excommunication lancée contre les rebelles ainsi que les autres soins relatifs à cette affaire : vous recommandant par ce rescrit apostolique de procéder

sur-le-champ et comme bon vous l'entendrez, sans vous inquiéter d'aucune espèce d'appel. »

Vers la même époque, les chanoines de l'église d'York, privés depuis longtemps de pasteur, obtinrent du roi la permission de procéder à une élection et se réunirent à cet effet. Quoique le roi les eût fortement priés de choisir pour pasteur Gaultier de Gray, évêque de Worcester, ils s'en excusèrent et refusèrent de l'élire sous prétexte qu'il était illettré. Alors ils procédèrent à l'élection et choisirent maître Simon de Langton, frère de l'archevêque de Cantorbéry, espérant trouver en lui la science qu'on appelle sagesse, c'est-à-dire une science relevée par un parfum de bonnes mœurs; comptant de plus sur l'assentiment du seigneur pape. Mais lorsque cette élection eut été notifiée au roi, il envoya à la cour romaine des députés chargés de faire valoir à l'audience du seigneur pape les allégations suivantes contre ladite élection. « L'archevêque de Cantorbéry, dirent-ils, est l'ennemi public « du roi d'Angleterre, puisqu'il a été l'instigateur et le « conseiller de la révolte des barons d'Angleterre contre « ledit roi. C'est pourquoi si ledit Simon, qui est frère « dudit archevêque, est promu à l'archevêché d'York, « la paix du roi et du royaume ne pourra durer long- « temps. » En prétextant ces inconvénients et d'autres semblables, ils entraînèrent le pape dans leur parti; c'est ce qui fit qu'il écrivit en ces termes au chapitre d'York : « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, etc. Lorsque maître Simon de Langton, avec quelques autres chanoines d'York, s'est trouvé

dernièrement en notre présence, nous lui avons interdit de vive voix de chercher à obtenir l'archevêché d'York, parce que nous ne le souffririons point pour de bonnes raisons; et lui s'est conformé respectueusement à notre avis, autant que faire se peut en paroles. Aussi sommes-nous obligé de nous étonner et de nous courroucer en voyant que son ambition l'a aveuglé au point que, sachant bien qu'après notre défense et sa promesse expresse, il ne pouvait être élu de bon droit, il ait donné son consentement à une élection telle, qu'à défaut de tout autre obstacle, elle eût été regardée comme nulle par nous. Mais pour qu'en cette occasion il ne s'élève pas en Angleterre une erreur pire que la première et pour que l'église d'York ne reste pas plus longtemps sans pasteur, nous vous recommandons, sur l'avis commun de nos frères et par ce rescrit apostolique et vous enjoignons formellement, en vertu de l'obédience, d'envoyer quelques-uns d'entre vous munis des pleins pouvoirs de toute la communauté au prochain concile, nonobstant l'élection que vous avez faite et tout appel (car nous ne voulons ni ne devons souffrir des insolences et des machinations de cette espèce); nonobstant aussi toute tergiversation et prétexte qui pourrait être allégué : ils devront se trouver en notre présence d'ici aux calendes de novembre au plus tard, afin d'élire ou de demander de notre aveu pour pasteur une personne convenable. D'ailleurs, nous veillerons à vous pourvoir d'un prélat convenable et nous punirons sévèrement par l'excommu-

nication les opposants ou les rebelles, s'il s'en trouve. Quant à maître Simon, qui a consenti à l'élection faite à son égard, nous voulons le punir en châtiment de sa présomption, et le déclarons notoirement indigne [1] à l'avenir d'être élevé à aucune dignité pontificale, sans une dispense spéciale du saint-siége apostolique. Donné aux ides de septembre, l'an dix-huitième de notre pontificat. »

A la même époque, Pierre, évêque de Winchester, et maître Pandolphe, s'adressèrent personnellement à l'archevêque de Cantorbéry et lui ordonnèrent formellement, au nom du seigneur pape, de transmettre aux suffragants de l'église de Cantorbéry la sentence du saint-siége apostolique, lancée généralement à Rome contre les barons d'Angleterre, et qui devait être publiée par les évêques; lui enjoignant aussi, pour ce qui le regardait, de la faire publier dans tout le diocèse de Cantorbéry chaque jour de dimanche et de fête. L'archevêque était sur le point de s'embarquer pour se rendre à Rome et assister au concile. Aussi demanda-t-il un délai jusqu'à ce qu'il eût obtenu un entretien avec le seigneur pape. Quant à la publication de la sentence, il assura avec fermeté que, pour arracher cet arrêt contre les barons, on avait tu la vérité : que, par conséquent, il ne la publierait en aucune façon jusqu'à ce qu'il eût connu à cet égard la volonté du souverain pontife et de sa bouche même. Alors les députés chargés d'exécuter

[1] *Inteligibilis*, évidemment *ineligibilis*.

l'arrêt, voyant que l'archevêque refusait d'obéir aux ordres du seigneur pape, usèrent de l'autorité dont ils étaient investis et lui interdirent l'entrée de l'église et la célébration des divins mystères. Celui-ci observa humblement la suspension prononcée contre lui et se rendit en cet état à la cour apostolique. Ensuite l'évêque de Winchester, avec son collègue Pandolphe, déclarèrent excommuniés tous les barons d'Angleterre qui cherchaient à dépouiller le roi de son royaume, et renouvelèrent à chaque jour de dimanche et de fête la sentence déjà prononcée. Mais les seigneurs, se fondant sur ce qu'aucun d'eux n'avait été désigné nominalement dans le bref du seigneur pape, n'observèrent pas ladite sentence et la regardèrent comme nulle et de nul effet.

Concile général tenu a Rome par le pape Innocent. — Accusation contre Étienne, archevêque de Cantorbéry. — Sa suspension est confirmée. — Cette même année, c'est-à-dire, l'an de l'incarnation mil deux cent quinze, un saint et universel synode fut célébré à Rome, dans l'église du saint Sauveur dite Constantine, au mois de novembre. Il fut présidé par le seigneur pape Innocent III, l'an dix-huitième de son pontificat. Quatre cent douze évêques y assistèrent. Au nombre des principaux prélats se trouvaient deux patriarches, celui de Constantinople et celui de Jérusalem. Celui d'Antioche, arrêté par de graves infirmités, ne put venir ; mais il envoya, pour le remplacer, l'évêque d'Antarade (?). Le patriarche

d'Alexandrie, placé sous la dépendance des Sarrasins, fit ce qu'il put en envoyant à sa place son diacre Germain. Il y avait soixante-dix-huit primats et métropolitains, plus de huit cents abbés et prieurs. Ceux qui devaient agir au nom des archevêques, des évêques, des abbés, des prieurs et des chapitres absents, n'étaient pas en si grand nombre. Les députés de l'empereur de Constantinople, du roi de Sicile, élu empereur des Romains, du roi de France, des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem, de Chypre, d'Aragon ; ceux envoyés par d'autres princes et seigneurs de provinces, formaient aussi une foule nombreuse. Lorsque tous furent réunis dans l'église dont nous avons parlé, et que chacun eut pris place dans le rang assigné selon la règle des conciles généraux, le pape ouvrit la séance par un discours d'exhortation ; ensuite on lut en plein concile soixante articles qui plurent aux uns et que les autres trouvèrent fort onéreux. Enfin le pape, prenant de nouveau la parole relativement à l'affaire de la croisade et à l'abaissement de la Terre-Sainte, s'exprima ainsi : « Pour que rien [1] ne soit oublié de ce qui « peut contribuer au succès des affaires de Jésus-« Christ, nous voulons et commandons que les pa-« triarches, archevêques, évêques, abbés, prieurs, « et autres qui sont chargés du soin des âmes, répè-« tent soigneusement aux peuples qui leur sont con-« fiés des paroles d'exhortation à prendre la croix ;

[1] *Ad hoc*. Nous adoptons la variante *ne quid*...

« qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, seul « unique et éternel vrai Dieu, ils supplient les rois, « les ducs, les princes, les comtes, les marquis, les « barons et autres seigneurs, aussi bien que les com- « munes des cités, des villes et des bourgs, de fournir « au moins, s'ils ne marchent pas en personne au « secours de la Terre-Sainte, un nombre suffisant de « guerriers, leur donnant, selon leurs moyens, de « quoi subsister pendant trois ans ; le tout à rémis- « sion de leurs péchés, ainsi qu'il est spécifié dans « les lettres générales. Nous voulons aussi que ceux- « là mêmes participent à cette rémission, qui feront « construire des navires pour l'expédition. S'il y a « des gens qui refusent et qui se montrent mal dis- « posés, qu'on leur déclare en notre nom, et qu'ils « sachent qu'ils nous répondront de cette ingratitude « au jour du redoutable jugement prononcé par le « juge inexorable. Qu'ils considèrent auparavant quel « sera l'état et la sécurité de leur conscience, lorsqu'il « leur faudra comparaître devant le Dieu seul en- « gendré, et devant le Fils de Dieu, à qui son père a « remis tout dans les mains : eux qui, dans cette oc- « casion, auront refusé de le servir en refusant de « servir le crucifié, qui est son propre fils, celui par « la munificence de qui ils vivent, par le bienfait de « qui ils se nourrissent, par le sang de qui ils ont été « rachetés. Pour nous, voulant donner l'exemple « aux autres, nous accordons et donnons pour cette « œuvre trente mille livres, outre une flotte, qui nous « sera fournie, tant par cette ville que par les contrées

« voisines, et que nous mettrons à la disposition des « croisés ; ajoutant de plus, trois mille marcs d'argent, qui proviennent des aumônes de quelques « fidèles, et qui sont entre nos mains. Désirant que « les autres prélats des églises et que tous les clercs « participent avec nous au mérite et à la récompense, « nous établissons que tous, tant sujets que prélats, « consacreront pendant trois ans, au secours de la « Terre-Sainte, le vingtième des provenances ecclé« siastiques ; ne faisant exception que pour ceux qui, « ayant pris ou devant prendre la croix, partiront en « personne. Pour nous et pour nos frères les cardinaux « de la sainte église romaine, nous contribuerons « pleinement du dixième. Nous établissons aussi que « tous, soit clercs, soit laïques, après avoir pris la « croix, auront sécurité sous la protection du bien« heureux Pierre et sous la nôtre ; que tous leurs « biens resteront sous la défense des archevêques, « des évêques et de tous les prélats de l'église de « Dieu ; en sorte que ces biens demeurent entiers et « libres, jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles certaines « de la mort ou du retour des possesseurs. Si quel« ques-uns des croisés, à leur départ, ont été astreints « par serment à payer intérêts, que leurs créanciers « soient forcés par les châtiments ecclésiastiques à « leur remettre leur serment et à renoncer à deman« der les intérêts. Nous établissons la même chose « pour les Juifs, qui seront forcés par le pouvoir sé« culier à en agir ainsi. Que les prélats des églises « qui se montreront négligents à rendre la justice,

« soit aux croisés, soit à leurs fondés de pouvoir, soit « à leurs hommes, sachent qu'ils encourront grave « punition. Sur le conseil d'hommes prudents, nous « déclarons que les croisés aient à se tenir prêts pour « les calendes du mois de juin de l'année prochaine [1]; « que ceux qui voudront prendre la route de mer se « réunissent dans le royaume de Sicile, les uns à « Brindes, les autres à Messine. Avec la grâce de Dieu, « nous nous proposons de nous y trouver en per- « sonne, pour qu'avec notre aide et conseil, l'armée « chrétienne reçoive des instructions salutaires, et « parte munie de la bénédiction du Seigneur et des « apôtres. Nous qui sommes investi par la miséri- « corde du Dieu tout-puissant de l'autorité des « apôtres Pierre et Paul, d'après le pouvoir que Dieu « nous a donné, tout indigne que nous en sommes, « de lier et de délier, nous accordons à tous ceux qui « contribueront à cette louable expédition, de leurs « personnes et de leurs biens, pleine rémission de « leurs péchés dont ils se seront confessés de bouche, « étant véritablement contrits de cœur, et nous leur « promettons dans la rétribution des justes une part « au salut éternel. Quant à ceux qui auront contribué « à l'entreprise, non point de leurs propres per-

[1] *Junii sequentis post proximum.* Nous adoptons cette traduction, parce qu'en effet, la croisade commença vers le milieu de l'année suivante. Mais le texte n'est pas clair : on sait qu'il y avait deux époques dans l'année, le mois de juin et le mois de septembre, consacrées au transport des croisés en Palestine, quoique le zèle des pèlerins n'attendît pas toujours le retour d'un *passage* plus rapide et plus sûr.

« sonnes, mais de leurs biens, et en fournissant, selon « leurs moyens, des hommes convenables, ou à ceux « qui y auront pris part, non de leurs propres biens, « mais de leurs propres personnes, nous leur accor- « dons aussi pleine rémission de leurs péchés. Nous « voulons aussi que ceux - là participent à cette indul- « gence, qui auront contribué convenablement sur « leurs biens au secours de la Terre-Sainte, ou qui « auront donné à cet égard aide et conseil opportuns. « A tous ceux, enfin, qui partent pour la croisade, le « saint et universel synode fait une part de bonnes « œuvres, pour qu'elle leur soit comptée dignement « pour le salut. Ainsi soit-il. »

Dans ce concile, les procurateurs du roi d'Angleterre qui étaient l'abbé de Beaulieu, Thomas de Herdington et Godefroi de Cracumbe, ces deux derniers chevaliers, agirent contre Étienne, archevêque de Cantorbéry, et l'accusèrent formellement de connivence avec les barons d'Angleterre, disant que par son aide et par ses conseils, il soutenait les barons dans le projet de détrôner le roi; qu'après avoir reçu les lettres du saint-siége apostolique qui lui enjoignaient de réprimer par la censure ecclésiastique les barons révoltés contre le roi, il s'était excusé de le faire, qu'alors l'évêque de Winchester et ses co-délégués lui avaient interdit l'entrée de l'église et la célébration des divins mystères; qu'enfin, malgré cet état de suspension, il s'était rendu au concile et s'était évidemment montré rebelle aux ordres apostoliques. A ces allégations et à beaucoup d'autres de

cette nature, l'archevêque parut convaincu et couvert de confusion ; il ne répondit rien, et se borna à demander d'être absous de la suspension. On dit que le pape indigné lui fit cette réponse : « Par saint « Pierre, mon frère, vous ne recevrez pas si facile- « ment le bénéfice d'absolution, vous qui avez de si « nombreux et de si grands torts non-seulement en- « vers le roi d'Angleterre, mais encore envers l'é- « glise romaine. Nous voulons délibérer avec nos « frères en plein conseil pour savoir de quelle ma- « nière nous punirons un excès si téméraire. » Enfin, après avoir pris à ce sujet l'avis des cardinaux, il confirma, par la lettre suivante, la sentence de suspension lancée contre ledit archevêque.

« Innocent, évêque, à tous les suffragants de l'église de Cantorbéry, salut. Nous voulons qu'il vous soit notoire à tous que nous avons pour bonne et valable la sentence de suspension, prononcée par notre vénérable frère Pierre, évêque de Winchester, et par notre cher fils le sous-diacre Pandolphe, notre familier, élu à Norwich, contre Étienne, archevêque de Cantorbéry, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étaient investis ; nous ordonnons que cette sentence soit observée inviolablement, jusqu'à ce que ledit archevêque, qui s'y soumet lui-même humblement, ait mérité d'en être relevé selon la forme usitée dans l'église canonique, en changeant un lien pour un autre. C'est pourquoi nous vous recommandons et enjoignons, à vous tous tant que vous êtes, par ce rescrit apostolique, d'observer fermement ladite sen-

tence; et jusqu'à ce qu'elle soit levée, vous autres évêques ne devrez obéir en rien audit Étienne. Donné à Latran, la veille des nones de novembre. « Cela fait, les chanoines de l'église d'York présentèrent au seigneur pape maître Simon de Langton, et demandèrent qu'il confirmât son élection. Le pape leur dit : « Vous savez que nous ne le regardons pas comme « élu, et que nous avons de bons motifs pour ne pas « souffrir qu'il soit élevé à une si haute dignité. Et « comme surtout cette élection a été célébrée malgré « notre défense, nous la cassons absolument et la « condamnons à jamais, déclarant que ledit Simon « ne peut être désormais ni nommé ni élu à aucune « dignité pontificale, sans une dispense spéciale du « saint-siége apostolique. » Cette élection ayant donc été cassée, le seigneur pape commanda aux chanoines de procéder à une nouvelle élection; sinon, qu'il leur procurerait un pasteur convenable. Alors les chanoines, se souvenant des démarches faites auprès d'eux, demandèrent pour pasteur Gaultier de Gray, évêque de Worcester, se fondant sur la pureté de sa chair : « car, disaient-ils, il est resté vierge depuis « l'instant où il est sorti du ventre de sa mère jus« qu'au présent jour. » On prétend que le pape leur répondit : « Par saint Pierre, la virginité est une « grande vertu, et nous vous le donnons pour pas« teur. » Ledit évêque reçut le pallium, et revint en Angleterre, après s'être engagé à payer à la cour romaine dix mille livres sterling, poids légal. A la fin, lorsque le concile fut dissous, le pape extorqua à

chaque prélat de grosses sommes d'argent qu'il fallut payer non-seulement en abandonnant les richesses du voyage, mais encore en empruntant aux usuriers à de dures conditions. Peu après, les chevaliers Thomas de Herdington et Godefroi de Cracumbe arrivèrent en Angleterre, et étant venus trouver le roi qui s'était déjà emparé du château de Rochester, comme nous l'avons dit, ils lui rapportèrent ces joyeuses nouvelles. Le roi, apprenant que les barons d'Angleterre étaient excommuniés, l'archevêque de Cantorbéry suspendu, Simon son frère, cassé, Gaultier de Gray promu à l'archevêché d'York ; se voyant de plus maître absolu du château de Rochester, ne put contenir sa joie ; il leva sur-le-champ son camp et se rendit en toute hâte à Saint-Albans. Lorsqu'il y fut arrivé, il entra dans le chapitre en présence du couvent, fit lire à haute voix les lettres qui suspendaient l'archevêque de Cantorbéry, et exigea formellement du couvent qu'il confirmât ledit arrêt en y apposant le sceau de la communauté, et qu'il le fît publier dans toutes les églises d'Angleterre tant cathédrales que conventuelles. On doit se souvenir ici de ces mots du poëte : « Le puissant supplie l'épée « au poing. » Le couvent consentit aux exigences de Jean, quoique sans doute à contre-cœur. Aussitôt le roi, suivi de quelques-uns de ses conseillers, se retira à l'écart dans le cloître derrière le chapitre, et là s'occupa des moyens de confondre ses ennemis, c'est-à-dire les seigneurs d'Angleterre, et de fournir la solde à cette nuée d'étrangers qui combattaient pour

son service. Enfin le roi partagea ses troupes en deux armées : l'une devait servir à réprimer les incursions des barons qui demeuraient à Londres ; à la tête de l'autre, il porterait le fer et la flamme dans les provinces septentrionales d'Angleterre, et détruirait tout ce qui se présenterait à sa rencontre. Ces choses se passèrent à Saint-Albans, le treizième jour avant les calendes de janvier. L'armée qu'il laissa dans le midi était commandée par des guerriers fameux : c'étaient Guillaume, comte de Salisbury, propre frère du roi ; Falcaise, homme sans entrailles et sans miséricorde ; Savary de Mauléon, brave mais cruel, avec ses Poitevins ; Guillaume Bruer, courageux et expérimenté, avec tous ses hommes ; Gaultier Burk, assassin et homme de sang, avec ses ignobles et exécrables Flamands et Brabançons, souillés de tous les crimes. Il y avait avec eux d'autres chefs que, pour le moment, je me dispense de nommer, afin d'être plus bref.

Le roi Jean dévaste le nord de l'Angleterre. — Les provinces du midi sont dépeuplées par ses lieutenants. — Faits divers. — Le roi Jean, de roi devenu tyran, ou plutôt ayant dépouillé le caractère de l'homme pour prendre la férocité de la bête, quitta le bourg de Saint-Albans et emmena avec lui, du côté du nord, Guillaume, comte d'Albemarle, Philippe d'Albiny, Jean Maréchal, et plusieurs chefs d'outre-mer, Gérard de Sotin, Godeschall avec les Flamands, les arbalétriers et d'autres nations per-

verses qui ne craignaient pas Dieu et qui ne respectaient pas les hommes. Après avoir passé la nuit au bourg de Dunstable, il partit avant le jour, et se dirigea vers Northampton, ravageant toutes les habitations. Il avait partagé ses troupes en plusieurs corps qui entraient à main armée dans les édifices des barons, les brûlaient, se chargeaient de dépouilles, emmenaient les animaux, détruisaient tout ce qu'ils rencontraient, et laissaient après eux un horrible spectacle. Pour comble de désolation et de méchanceté, le roi ordonna à ses incendiaires de brûler les haies sur leur passage, d'incendier les villages afin que les dommages de ses ennemis (si tant est qu'on puisse appeler ses ennemis ceux qui essayaient de le rappeler à la douceur et à la justice) lui réjouissent la vue, et que le pillage pût rassasier les abominables ministres de ses iniquités. Tous ceux qu'on rencontrait hors de l'église ou du cimetière, de quelque condition, de quelque âge, de quelque rang qu'ils fussent, étaient saisis, livrés à toutes sortes de supplices, et forcés de payer de grosses rançons : c'est la maxime du poëte : « Les Grecs se ressentent « du furieux délire des rois. » Les querelles des princes retombaient sur les pauvres innocents. Lorsque les châtelains qui demeuraient dans les châteaux forts des barons apprenaient l'arrivée du roi, ils laissaient les châteaux vides, et, empressés de pourvoir à leur salut, ne songeaient qu'à se cacher. Ils abandonnaient aux ennemis les provisions, les dépouilles, et tout ce qui garnissait les places. Le roi Jean laissa

des corps de troupes dans tous les châteaux qu'il trouva vides, et arriva à Nottingham accompagné de ses exécrables satellites.

Pendant ce temps, Guillaume, comte de Salisbury, Falcaise, et les autres gens de guerre dont nous avons parlé, que le roi avait détachés de son armée en se séparant d'eux à Saint-Albans, établirent à Windsor, à Hartford, à Berkamsted, des châtelains et des soldats nombreux et bien armés; leur donnant mission d'observer ceux qui entreraient à Londres, ceux qui en sortiraient, et de chercher à couper les vivres aux barons. Cela fait, ils parcoururent les provinces d'Essex, de Hartford, de Middlesex, de Cambridge, de Huntingdon, se livrant aux rapines et au pillage, à l'exemple d'Holopherne, général de l'armée des Assyriens; mettant les villes à contribution, se saisissant des hommes, incendiant les édifices des barons, détruisant les parcs et les garennes, coupant les arbres fruitiers : ils portèrent même la flamme jusque dans les faubourgs de Londres, et y firent un butin inestimable. Lorsque des messagers venus de divers lieux racontaient tous ces malheurs aux barons, ceux-ci se regardaient mutuellement et se bornaient à dire : « Le Seigneur nous a « donné, le Seigneur nous a ôté : il faut prendre nos « maux en patience. » Et, quand, au milieu des détails qu'on leur donnait sur les abominations commises par les impurs satellites du roi Jean, on leur parlait de leurs femmes et de leurs filles livrées en jouets à ces misérables, ils gémissaient et s'écriaient : « Voilà

« donc les belles actions de ce très-cher fils en Jésus-« Christ, comme dit le pape. Son vassal qu'il protége « si bien subjugue d'une façon nouvelle un noble et « libre royaume comme le nôtre. O douleur! n'est-il « pas manifestement en faute, celui qui, loin de secou-« rir un peuple désolé, répand son venin sur la con-« grégation des pauvres que nous devons appeler « l'Église. Le crime a d'autant plus d'éclat que celui « qui le commet est plus haut placé. » Ils employaient ainsi leur bouche à prononcer ces plaintes et d'autres paroles de désespoir, sans garder de mesure. Vers le même temps, Falcaise s'empara de la forteresse de Hamstape qui appartenait à Guillaume Mauduit, et la détruisit le quatrième jour avant les calendes de décembre. Le même jour fut prise, par les châtelains de Rochester, la forteresse de Tunbridge, qui appartenait au comte de Clare. Vers le même temps, Falcaise, ayant paru devant le château de Bedfort, demanda aux gardiens de le lui livrer : ceux-ci obtinrent une trêve de sept jours; mais comme, pendant cet espace de temps, leur seigneur Guillaume de Beauchamp ne vint pas les secourir, ils rendirent le château audit Falcaise, le quatrième jour avant les nones de décembre. Le roi, qui goûtait fort les violences de Falcaise, pour qui le bien et le mal étaient tout un, lui donna en récompense le château de Bedfort, et pour épouse une noble dame, Marguerite de Redviers, avec toutes les possessions dont celle-ci était héritière, ainsi que les terres de beaucoup de barons anglais. Par là il aggravait encore les haines

soulevées contre lui. Cette même année, Guillaume de Cornehull fut consacré évêque de Chester, le jour de la conversion de saint Paul ; maître Benoît, précenteur de l'église de Saint-Paul à Londres, fut consacré évêque de Rochester, le huitième jour avant les calendes de mars ; maître Richard, doyen de Salisbury, fut aussi consacré à Chicester.

LE CHATEAU DE BEAUVOIR EST LIVRÉ AU ROI. — DÉTAILS SUR LES ATROCES CRUAUTÉS EXERCÉES PAR JEAN ET PAR SES MERCENAIRES. — L'an de grâce 1216, qui est l'année dix-huitième du règne du roi Jean, ledit roi passa le jour de Noël au château de Nottingham ; le lendemain il leva son camp et se rendit à Langar, où il passa la nuit. Le lendemain matin il envoya une ambassade solennelle au château de Belver, et exigea, avec de grandes menaces, que ceux qui y étaient enfermés le lui rendissent. Les gardiens du château étaient Nicolas, clerc, et fils de Guillaume d'Albiny, Guillaume de Stodham, et Hugues de Charneles, chevaliers, qui tinrent aussitôt conseil avec leurs compagnons d'armes sur ce qu'il y avait à faire ; car on leur avait annoncé, au nom du roi, que si l'on opposait la moindre résistance[1] à la reddition du château, Guillaume d'Albiny n'aurait plus à manger et mourrait de la mort la plus honteuse. Les assiégés étaient dans le plus cruel embarras et ne savaient à quoi se résoudre. Enfin, après avoir délibéré en com-

[1] *Conditionem* ; nous adoptons la variante *contradictionem*.

mun, ils furent tous d'avis qu'il valait mieux racheter leur seigneur d'une mort ignominieuse, en rendant le château, que d'essayer de le défendre, pour perdre à la fois seigneur et château. Alors Nicolas d'Albiny et Hugues de Charneles, ayant pris avec eux les clefs du château, allèrent trouver le roi à Langar, et lui rendirent le château, à condition qu'il agirait miséricordieusement envers leur seigneur, et qu'eux-mêmes auraient la permission d'y rester en paix, protection et sécurité, avec leurs armes et leurs chevaux. Le lendemain, qui était le jour de saint Jean évangéliste, le roi Jean entra dans le château, dont il remit la garde à Geoffroi et à Olivier de Bouteville, tous deux frères et Poitevins de nation. Il reçut de tous ceux qui s'y trouvaient serment de fidélité et de féal service, et il leur accorda à tous des lettres patentes qui leur garantissaient l'indemnité de leurs biens et possessions.

Cependant un corps détaché de l'armée du roi étant venu à Dwinton, forteresse appartenant à Jean de Lascy, la trouva déserte; elle fut aussitôt rasée sur l'ordre du roi. Cela fait, le roi sépara en plusieurs corps ses exécrables aventuriers, et pénétra dans les provinces du nord[1], brûlant les édifices des barons, emmenant les bêtes par troupeaux, pillant, dévastant tout par l'épée, détruisant enfin ce qui se présentait à lui, sans égard pour le Seigneur ni pour la pitié

[1] Nous proposons pour cette phrase, *divisis* au lieu de *visis*, et *penetrans* au lieu de *penetrantes*.

due aux pauvres. Ces satellites de Satan, ces ministres du diable, rassemblés, à cet effet, des contrées les plus éloignées, couvraient la face de l'Angleterre comme une nuée de sauterelles. Pour les plus humbles habitants de ces contrées, le soupçon de posséder quelque chose était un arrêt de mort ; des supplices raffinés forçaient celui qui n'avait rien à avouer qu'il avait quelque chose, et à se procurer de quoi payer. Partout on voyait courir ces meurtriers couverts de sang humain, ces voleurs de nuit, ces incendiaires, ces fils de Belial, qui, l'épée au poing, voulaient faire disparaître de la surface de la terre depuis l'homme jusqu'au dernier mouton, et anéantir tout ce qui était nécessaire aux besoins humains. Ils parcouraient, leurs couteaux nus à la main, les villages, les maisons, les cimetières, les églises, et dépouillaient tout le monde, sans épargner ni les femmes ni la faiblesse des enfants et des vieillards. Ce qu'ils ne pouvaient dévorer, ils le livraient aux flammes ou le gâchaient de telle sorte qu'il devenait impossible de s'en servir. Ceux même qu'on ne pouvait accuser de rien, ces misérables les traitaient d'ennemis du roi ; partout où ils les rencontraient, ils les traînaient pêle-mêle en prison, où ils étaient chargés de fers et obligés de se racheter moyennant de grosses sommes. Les prêtres, au pied des autels, portant en main le signe de la sainte croix, ou consacrant le corps du Sauveur, tout couverts qu'ils étaient de leurs habits sacrés, et malgré le respect que devait inspirer leur présence à l'autel, étaient saisis brutalement, tortu-

rés, dépouillés, blessés ; il n'y eut ni pontife, ni prêtre, ni lévite, qui pût verser sur ces blessures l'huile ou le vin. Les chevaliers et les autres hommes, de quelque état qu'ils fussent, étaient exposés aux mêmes violences, jusqu'à ce qu'ils eussent livré leur argent. Les uns étaient pendus par les reins et par les organes de la génération ; les autres par les pieds et les jambes ; ceux-là par les mains, les pouces et les bras. On jetait aux yeux de ces malheureux du sel fondu dans du vinaigre ; et ces victimes ne comprenaient pas qu'elles souffraient à l'exemple du Dieu créé, et que c'était un martyre pareil à celui du Christ. D'autres attachés sur des trépieds et sur des grils, étaient exposés à des charbons ardents ; puis leurs corps à demi-consumés étaient plongés sous la glace ; ainsi que dans les supplices de l'enfer, on passe d'une chaleur ardente à un froid excessif. Dans ces tortures ils rendaient l'âme ou ne conservaient qu'un souffle de vie ; et tandis qu'au milieu des tourments ils poussaient des cris et d'horribles gémissements que la douleur leur arrachait, il n'y avait personne qui eût pitié d'eux ; les bourreaux ne demandaient pas autre chose que de l'argent : mais c'était ce que les patients n'avaient pas, et on refusait de les croire dans leur désespoir. Quelques-uns qui n'avaient rien promettaient beaucoup, afin de retarder par quelques instants d'un trop court délai, les supplices qu'ils avaient déjà endurés. Enfin, c'était en Angleterre une persécution générale ; les pères étaient vendus, pour les tortures, par leurs enfants ; les frères

par les frères; les citoyens par les citoyens. Les foires et les marchés avaient cessé; le peu qu'on vendait se vendait dans les cimetières, et encore ce n'était pas sans des scènes de désordre. L'agriculture était morte. Au milieu de tous ces outrages qui s'adressaient aux barons, ceux-ci restaient à Londres comme des femmes en mal d'enfant couchées dans leurs lits. Leur grande affaire était de boire et de manger, et de savoir si on leur présenterait quelque nouveau ragoût qui pût aiguiser leur gourmandise et réveiller leur appétit dédaigneux. Mais tandis qu'ils dormaient, le roi ne s'amusait pas à dormir, et faisait rentrer sous son pouvoir leurs terres, leurs possessions, leurs châteaux et leurs forteresses, depuis la mer du Midi jusqu'à la mer d'Écosse. Le roi, disposant à son gré, comme nous l'avons dit, des possessions des barons, donna toute la terre entre la rivière de Tees et l'Écosse, avec les châteaux et dépendances, à Hugues de Bailleul et à Philippe de Hulecotes, leur assignant un corps de chevaliers et d'hommes d'armes suffisant pour la défense du territoire. Dans le canton d'York il établit pour gardiens des châteaux et des terres, Robert de Vieux-Pont, Brien de l'Isle, et Geoffroi de Luci, avec un corps d'hommes d'armes. A Guillaume, comte d'Albemarle, il donna les châteaux de Rokingham, de Sawey, et celui de Bingham, qui appartenait à Guillaume de Coleville. A Falcaise, il confia les châteaux d'Oxford, de Northampton, de Bedfort et de Cambridge; à Ranulb l'Allemand, celui de Berkamsted, et le château de Hartford à Guillaume

de Goderville, chevalier du vasselage de Falcaise. Le roi donna mission à tous ces chefs, ainsi qu'aux autres qui tenaient pour lui en Angleterre, de détruire, au nom de la conservation de leurs personnes et de leurs biens, toutes les possessions des barons, châteaux, édifices, villages, parcs, garennes, étangs, moulins, arbres fruitiers, et d'achever, avec une fureur pareille, l'œuvre que lui-même avait déjà commencée. Ceux-ci n'osèrent pas résister aux ordres du roi, et se conformèrent si bien à ses instructions, que la dévastation des édifices et des possessions des seigneurs formait un spectacle lamentable pour tous ceux qui en étaient témoins. Leur cruauté en était venue au point que celui qui n'était pas le plus méchant était regardé comme bon, et que celui qui ne nuisait pas autant qu'il pouvait nuire, paraissait rendre service. Ensuite le roi Jean, enflammé d'un violent courroux, se dirigea vers les contrées d'Écosse, en deçà de la mer, et, après s'être emparé du château de Berwick et de plusieurs autres qui passaient pour imprenables, il railla le roi d'Écosse Alexandre, et, se moquant de ce que ce dernier était roux, il s'écria : « C'est ainsi, c'est ainsi que nous ferons fuir de sa tanière le renard au poil roux. » Il eût commis dans ce pays beaucoup de ravages et de dévastations, s'il n'eût été rappelé par une affaire importante qui ne souffrait point de délai. A son retour du nord de l'Angleterre, le roi laissait tout le pays si bien soumis à son autorité, qu'il ne restait plus au pouvoir des barons que deux châteaux tout au plus, celui de

Montsorel, et un autre qui appartenait à Robert de Ros, dans la province d'York. Après avoir tout subjugué en massacrant tout, le roi Jean redescendit vers le midi, en longeant le pays de Galles. Là il agit avec sa cruauté habituelle contre tous ses adversaires, assiégea et prit un grand nombre de châteaux appartenant à ses ennemis. Les uns furent démolis; il garda pour lui les autres, et y mit garnisons d'hommes d'armes.

Excommunication nominale et spéciale des barons d'Angleterre. — Exécution de la sentence. — L'ile d'Ély dépeuplée. — Vers la même époque, sur les instances du roi d'Angleterre, le souverain pontife excommunia, nominalement et spécialement, par la lettre suivante, les barons d'Angleterre qu'il avait excommuniés d'abord en général : « Innocent, évêque, etc., à l'abbé d'Abingdon, archidiacre de Poitiers, et à maître Robert, official de l'église de Norwich, salut. Nous voulons qu'il vous soit notoire que, dans le dernier concile général, nous, au nom du Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre, avons excommunié et anathématisé les barons d'Angleterre, ainsi que leurs complices et fauteurs, qui poursuivent Jean, l'illustre roi d'Angleterre, croisé et vassal de l'église romaine, et qui cherchent à lui enlever un royaume qui appartient manifestement à l'église romaine. De plus, nous excommunions et anathématisons tous ceux qui ont

donné aide et secours pour molester ou attaquer ledit roi, et pour arrêter ceux qui marchaient à sa défense; et nous plaçons sous l'interdit ecclésiastique les terres des susdits barons. En outre, voyant qu'ils n'en ont pas moins persévéré dans leur inique projet, et qu'ils sont devenus, sur ce point, pires que les Sarrasins, nous aggravons sur eux le poids de notre colère; déclarant que si quelque clerc, de quelque rang ou de quelque ordre qu'il soit, prend sur lui de violer lesdites sentences d'excommunication ou d'interdit, il ait à se regarder comme frappé du glaive d'anathème, et comme déposable de tout office ou bénéfice, s'il ne vient au plus tôt à résipiscence. C'est pourquoi nous recommandons et enjoignons à votre discrétion, par ce rescrit apostolique, de faire publier lesdites sentences par toute l'Angleterre, et de les faire observer inviolablement au nom de notre autorité, indépendamment de toute considération de rang et d'appel. Néanmoins, nous voulons et ordonnons, que certains barons d'Angleterre que notre vénérable frère l'évêque de Winchester, et nos chers fils l'abbé de Reading et maître Pandolphe, notre sous-diacre et familier, délégués par nous, ont déclarés excommuniés personnellement, parce qu'ils étaient les plus coupables dans cette affaire, à savoir : les habitants de Londres, qui ont été les principaux auteurs de cette machination perverse, et Robert, fils de Gaultier, le comte de Winchester, Robert son fils, Geoffroi de Mandeville et Guillaume son frère, le comte de Clare et Gilbert, son fils, Henri, comte de Hereford, Richard

de Percy, Eustache de Vescy, Jean, constable de Chester, Guillaume de Mowbray, Guillaume d'Albiny, Guillaume, son fils, Robert de Ros et Guillaume, son fils, Pierre de Brus, Roger de Creissy, Jean, son fils, le comte Roger Bigod, Henri, son fils, Robert de Ver, Foulques, fils de Guarin, Guillaume Malet, Guillaume de Montaigu, Guillaume, fils de Maréchal, Guillaume de Beauchamp, Simon de Kime, Roger de Montbégon, Nicolas d'Estouteville, ainsi que les autres désignés nominalement dans la sentence des susdits juges, soient excommuniés avec leurs complices et fauteurs, en vertu de l'autorité apostolique; que vous les fassiez déclarer publiquement comme tels dans toute l'Angleterre, et comme gens dont le commerce doit être évité par tout le monde; que vous fassiez renouveler cette sentence solennellement chaque jour de dimanche et de fête; que vous en prononciez l'observation inviolable; que vous déclariez sous l'interdit ecclésiastique la ville de Londres; que vous punissiez les contradicteurs par la sentence ecclésiastique, sans vous embarrasser d'aucun appel; qu'enfin, vous annonciez publiquement l'excommunication et la suspension de maître Gervais, chancelier de Londres, qui, au rapport des juges dont nous avons parlé, s'est montré le persécuteur le plus ardent du roi et des siens, lui assurant qu'il sera puni d'un plus grand châtiment, s'il ne donne satisfaction convenable. Que si tous ne..., etc. » Donné à Latran, le dix-septième jour avant les calendes de janvier, l'an dix-huitième de notre pontificat.

Lorsque cette lettre fut parvenue aux juges à qui elle était adressée, ils écrivirent en ces termes à toutes les églises cathédrales ou conventuelles d'Angleterre : « Innocent, évêque, etc. En vertu de l'autorité de ce mandat, nous vous recommandons et enjoignons formellement de déclarer excommuniés les barons d'Angleterre, ainsi que leurs complices et fauteurs qui persécutent le seigneur Jean, roi d'Angleterre, et tous ceux qui ont donné aide et secours pour molester et attaquer ledit roi, ou pour arrêter ceux qui marchaient à sa défense ; vous ordonnant aussi de prononcer la mise en interdit ecclésiastique des terres de ces mêmes barons. Non-seulement vous déclarerez excommuniés ceux qui sont nommés personnellement dans le précédent rescrit du seigneur pape, mais encore tous les autres qui sont désignés nominalement dans la sentence des précédents juges, à savoir : Gaultier de Norton, Osbert, fils d'Alain, Olivier des Vallées, Henri de Braibroke, Robert de Ropesle, Guillaume de Hobregge, Guillaume de Manduit, Maurice de Gant, Robert de Brakley, Adam de Lincoln, Ranulf de Mandeville, Guillaume de Lanvaley, Philippe, fils de Jean, Guillaume de Tuinton, Guillaume de Huntingfeld, Alexandre de Puinton, Richard de Muntfichet, Robert de Gressey, Geoffroi, constable de Meauton, Guillaume, archidiacre de Hereford, Jean de Fereby, Ranulf, chapelain de Robert fils de Gaultier, Alexandre de Sutton, Guillaume de Coleville, Robert, son fils, Osbert de Bobi, Osbert Giffard, Nicolas de Stanville, Thomas de Muleton, les

citoyens de Londres, maître Gervais, leur chancelier; plaçant publiquement la ville de Londres sous l'interdit ecclésiastique. Vous aurez soin de faire publier les sentences d'excommunication et d'interdit dans vos églises, tant conventuelles que paroissiales, qui dépendent de vous, de les faire renouveler solennellement chaque jour de dimanche et de fête; exécutant soigneusement chaque article du mandat apostolique, et l'observant fermement autant qu'il est en vous; sous peine d'encourir la peine canonique réservée aux désobéissants. Portez-vous bien. » Ces sentences d'excommunication et d'interdit publiées bientôt dans toute l'Angleterre parvinrent à la connaissance de tout le monde. La seule ville de Londres, siége des révoltés, en fit si peu de cas, que les barons ne voulurent les observer, ni les prélats les publier. Ils disaient, en général, que ces lettres avaient été obtenues par de fausses suggestions, et que, par conséquent, elles n'étaient d'aucun poids : s'appuyant surtout sur ce que le soin de régler les affaires laïques n'appartient pas au pape, puisque le Seigneur n'a donné d'autre pouvoir à l'apôtre Pierre et à ses successeurs que celui de gouverner les choses ecclésiastiques. « Pourquoi, s'écriait-on, l'insatiable cupi-
« dité des Romains? Qu'ont de commun les évêques de
« Rome et notre chevalerie? Ce sont là des successeurs
« de Constantin et non pas de Pierre. Ils n'imitent
« Pierre ni dans ses mérites ni dans ses œuvres, et ils
« ne doivent pas lui être assimilés pour la puissance :
« Dieu est juste dans la récompense des mérites.

« O honte ! De sales ribauds, qui ne savent ce que c'est « que la bravoure et la générosité, d'ignobles usuriers, « des simoniaques, prétendent régenter le monde avec « leurs excommunications. Ah ! combien ils diffèrent « de Pierre ceux qui agissent en son nom !... » Ainsi, chacun exprimait sa douleur en levant les yeux au ciel. Or personne à Londres ne tint le moindre compte de la sentence d'excommunication et d'interdit. On célébra, comme à l'ordinaire, les mystères divins dans toute la ville; les cloches sonnèrent, et les offices furent chantés à haute voix.

Vers le même temps, Gaultier Burk, avec ses Brabançons, entra dans l'île d'Ély du côté d'Herebey, arrachant tous ceux qui s'étaient retirés dans les églises du pays et les forçant par de cruels supplices à payer de grosses rançons. Il n'y avait plus d'asile où mettre en sûreté sa personne et ses biens. En effet, le comte de Salisbury, Falcaise et Savary de Mauléon qui se trouvaient dans le comté, entrèrent à leur tour dans l'île par le pont de Stunteney. La glace permettant de pénétrer partout, ils se livrèrent aux plus affreux ravages, dépouillant toutes les églises, ravageant enfin tout ce qu'avaient laissé les brigands précédents. Ils entrèrent l'épée nue dans l'église cathédrale, la livrèrent au pillage et à la profanation ; ils l'auraient même brûlée, si le prieur du lieu ne l'avait rachetée pour deux cent neuf marcs d'argent. Le seigneur Étienne lui-même, homme aimable et libéral, et irréprochable en toutes choses, fut tiré violemment hors de l'église ; noble et pieux, il fut mal-

traité par des êtres vils et impies : il perdit tout ce qu'il avait, ses chevaux, ses livres, ses meubles et toute sa vaisselle. Ce qui est triste à dire, il ne racheta son corps des supplices raffinés dont on le menaçait, qu'en donnant cent marcs d'argent. Dans l'île d'Ély, quinze chevaliers avec une foule d'hommes de diverse condition, furent pris. Les plus nobles et les plus riches chevaliers s'échappèrent, quoiqu'à grand' peine, à la faveur de la glace qui leur servait de pont. Les uns se cachèrent, les autres parvinrent à gagner Londres. Quelques-uns d'entre eux furent saisis sur les chemins : n'ayant pas de chevaux, ils étaient tombés de lassitude et n'avaient pu continuer leur route. Ainsi tout ce qui se trouvait dans l'île était exposé aux rapines de ces brigands : de nobles et illustres dames devenaient le jouet de ces misérables.

Les barons élisent pour roi d'Angleterre Louis, fils de Philippe-Auguste. — Plaintes contre le roi Jean. — Plaintes contre le pape. — A cette époque, les barons qui avaient déjà perdu tout ce qu'ils chérissaient le plus au monde, et qui, se voyant hors d'état de recouvrer par leurs propres forces ce qui leur avait été enlevé, désespéraient d'un meilleur avenir, ne savaient à quoi se résoudre; ils maudissaient la fraude, les tergiversations et l'infidélité du roi, et disaient en gémissant et en soupirant : « Malheur à toi, Jean, le dernier des rois, l'abomination « des princes anglais, la ruine de la noblesse d'Angle- « terre. Hélas ! pauvre Angleterre, déjà si désolée, et

« qui le sera plus encore ! Hélas ! Angleterre ! Angle-« terre ! toi, jusqu'ici la reine des nations par tes ri-« chesses, tu es mise sous le tribut. Non-seulement tu « es dévastée par la flamme, par la famine et le fer, « mais encore tu es courbée et tu gémis sous le joug « d'étrangers et d'ignobles esclaves : rien n'est plus « déplorable que d'être soumis à une servitude impo-« sée par des serfs. Nous avons lu que beaucoup de « rois, même de faibles princes ont combattu jusqu'à « la mort pour la délivrance du peuple qu'ils gouver-« naient. Toi, Jean, de lugubre mémoire pour les « siècles futurs, tu n'as songé, tu n'as travaillé qu'à « rendre esclave ton royaume libre de toute antiquité, « et qu'à entraîner les autres avec toi sous le joug, « comme la queue du serpent a entraîné la moitié des « étoiles du firmament [1]. Mais c'est toi-même que tu as « déshonoré tout le premier. De roi libre, tu es de-« venu tributaire, fermier, vassal de servitude. Tu as « revêtu de ton propre seing l'acte qui condamnait le « plus noble des états à un esclavage éternel, sans qu'il « puisse jamais se dégager de ces entraves humiliantes, « à moins que celui-là ne daigne avoir pitié de nous qui « nous a délivrés, nous et le monde entier, de notre an-« tique esclavage sous le joug du péché. Et que dirons-« nous de toi, pape ? toi qui devais être le père de la « sainteté, le miroir de la piété, le gardien de la jus-« tice, le défenseur de la vérité ; toi qui devais servir « de flambeau et d'exemple, tu te mets du côté d'un pa-

[1] C'est probablement une allusion à la chute de Lucifer.

« reil homme, tu le loues, tu le protéges ; mais tu ne « le défends quand il a recours à toi, cet homme qui « épuise les trésors de l'Angleterre et qui ruine la no- « blesse britannique, qu'afin d'engloutir toutes choses « dans le gouffre de l'avarice romaine : aussi ce que tu « donnes pour motif et pour excuse te rendra crimi- « nel et t'accusera devant Dieu. » C'est ainsi que les barons, pleurant et se lamentant, maudissaient le roi et le pape; mais ils commettaient un énorme péché, car il est écrit : « Tu ne maudiras pas ton « prince » ; et ils manquaient de véracité et de respect en traitant d'esclave l'illustre Jean, roi d'Angleterre, puisque servir Dieu c'est régner. Enfin ils se déterminèrent à choisir pour roi quelque homme puissant à l'aide duquel ils pussent recouvrer leurs anciennes possessions, pensant qu'ils ne pourraient trouver de maître plus cruel que ne l'était Jean, et raisonnant d'après cet argument désespéré :

Le comble du malheur mène à la tranquillité : car alors on ne redoute point d'événement plus fâcheux.

Après avoir hésité longtemps sur celui qu'ils devaient choisir, ils s'accordèrent unanimement à mettre à leur tête Louis, fils de Philippe, roi de France, et à le reconnaître pour roi d'Angleterre. Voici quelle était leur espérance : le roi Jean ne marchait qu'environné d'une foule d'étrangers venus d'outre-mer, dont le plus grand nombre étaient vassaux de Louis et de son père ; si, par l'ordre de ces derniers, ledit roi se trouvait privé et dépouillé des secours étrangers,

il resterait sans force et presque seul, et, faisant de nécessité vertu, il reviendrait peut-être à de meilleurs desseins. Cet avis ayant emporté tous les suffrages, on envoya une ambassade solennelle, composée du seigneur Saër, comte de Winchester, et de Robert, fils de Gaultier, avec des lettres munies du sceau de tous les barons, au roi Philippe et à son fils; ils devaient supplier instamment le père d'envoyer son fils en Angleterre pour y régner, le fils d'y venir pour être aussitôt couronné. Sur-le-champ les députés partirent en grande hâte, et étant venus trouver le roi de France et son fils Louis, ils leur présentèrent les lettres dont j'ai parlé. Après les avoir lues et examinées avec attention, le roi répondit aux députés qu'il n'enverrait pas son fils avant d'avoir reçu des barons, pour plus grande sécurité, vingt-quatre bons otages au moins et de la plus haute noblesse du royaume. A ces mots, les députés revinrent en grande hâte auprès des barons, et leur rapportèrent la réponse qu'ils avaient reçue. Ceux-ci ne pouvant faire autrement, livrèrent les otages au roi de France, et les remirent à sa disposition en aussi grand nombre qu'il l'avait demandé. L'arrivée des otages, qui furent enfermés sous bonne garde à Compiègne, donna quelque confiance à Louis, et il commença à faire sans délai les préparatifs d'une expédition qui lui plaisait fort. Mais comme une entreprise de si grande importance exigeait que rien ne fût fait à la légère, il fit prendre les devants à quelques-uns de ses chevaliers, les chargeant de le précéder en Angleterre,

pour rendre l'espérance aux barons et sonder leur fidélité. Voici leurs noms : c'étaient le châtelain de Saint-Omer, le châtelain d'Arras, Hugues Chacun, Eustache de Neuilly, Baudouin Bretel, Guillaume de Wimes, Gilles de Melun, Guillaume de Beaumont, Gilles de Hersi, Bisec de Fersi. Tous, avec une nombreuse suite de chevaliers et de vassaux, remontèrent la Tamise jusqu'à Londres, où ils furent reçus avec grande joie par les barons, le troisième jour avant les calendes de mars. Vers le même temps, Étienne, archevêque de Cantorbéry, ayant donné caution à Rome de se présenter au jugement du seigneur pape relativement aux griefs articulés contre lui, fut relevé de la sentence de suspension, mais à condition qu'il ne rentrerait pas en Angleterre avant que la paix eût été pleinement rétablie entre le roi et ses barons.

Renouvellement de l'excommunication des barons contumaces. — Vers le même temps, aux approches de la fête de Pâques, l'abbé d'Abingdon et ses codélégués, ayant appris l'opiniâtreté des barons et des bourgeois de Londres, étendirent leurs mains sur eux ; et renouvelant l'édit d'excommunication, ils donnèrent mission à toutes les églises conventuelles d'Angleterre de publier sous cette forme la sentence prononcée : « Henri, par la grâce de Dieu, abbé d'Abingdon, etc., accomplissant le mandat apostolique qui nous était confié, ainsi que la teneur des lettres que nous vous avons récemment transmises vous

l'a prouvé plus pleinement, nous avons envoyé non pas une fois, mais plusieurs, aux chapitres de Saint-Paul et de Saint-Martin, à Geoffroi de Bocland, doyen de cette église, et au couvent de la Sainte-Trinité, à Londres, nos lettres qui contenaient les termes mêmes du rescrit du seigneur pape; leur ordonnant formellement, en vertu de l'autorité apostolique, de faire publier avec soin et observer inviolablement les sentences d'excommunication et d'interdit lancées contre ceux qui persécutent le seigneur roi et contre les habitants de Londres. Mais ils ont osé traiter avec assez d'irrévérence et de mépris le mandat apostolique pour négliger par rébellion de publier ou même d'observer lesdites sentences. En communiquant sciemment avec des excommuniés dans la célébration des divins mystères, ils se sont montrés les violateurs des arrêts du seigneur pape et ils ont paru complétement en toutes choses se moquer ouvertement de ses ordres. Les faits sont constants d'après les lettres patentes du chapitre de Saint-Paul et de Saint-Martin, d'après le rapport des clercs et des messagers du même doyen, lettres et messagers envoyés à nous spécialement, et enfin d'après d'autres preuves suffisantes qui nous en donnent pleine certitude. En outre, quelques seigneurs du royaume de France, avec une troupe armée de chevaliers et de vassaux, sont venus à Londres; nous voulons sans aucun doute que ceux-là aussi soient enveloppés dans la même sentence d'excommunication; car c'est au mépris des droits du seigneur roi et de la sainte église romaine qu'ils

ont envahi le royaume d'Angleterre, le ravageant chaque jour et le tenant subjugué en partie : ce qui est notoire pour tout le monde en Angleterre et pour beaucoup de gens en d'autres pays. C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes investis pour cette affaire, nous déclarons excommuniés les susdits seigneurs à savoir, le châtelain de Saint-Omer et ses compagnons, qui ont donné aide et secours contre le roi pour occuper et envahir le royaume d'Angleterre ; de plus, ledit doyen ainsi que tous les chanoines et clercs de quelque dignité ou ordre qu'ils soient, faisant partie des églises susdites et de la ville de Londres, qui auront eu connaissance du mandat et qui, ou se seront absentés ou auront agi de quelque manière que ce soit, pour qu'il ne leur parvînt pas : vous enjoignant, en vertu de la même autorité, de déclarer publiquement excommuniés tous ceux que nous venons de désigner, de faire publier pareille chose dans toutes vos paroisses en nommant personnellement le doyen tout aussi bien que les seigneurs que nous venons de désigner. Songez à accomplir assez soigneusement la présente recommandation, ainsi que celle contenue dans les premières lettres qui vous ont été transmises, pour que vous ne puissiez être accusés de négligence auprès du seigneur pape (ce dont Dieu vous garde), mais plutôt être loués pour votre exactitude. Portez-vous bien. »

LETTRE DE LOUIS DE FRANCE AUX HABITANTS DE LON-

dres. — Tournoi. — Le pape défend a Louis de descendre en Angleterre. — Négociation du légat a ce sujet avec Philippe-Auguste. — Vers le même temps, Louis écrivit en ces termes aux barons et aux bourgeois à Londres : « Louis, fils aîné du roi Philippe, à tous ses féaux et amis qui demeurent à Londres, salut et sincère affection. Sachez pour sûr qu'au dimanche de Pâques prochain nous serons à Calais, prêts à passer la mer avec la grâce de Dieu. Comme vous vous êtes conduits bravement et vigoureusement dans toutes mes affaires, je vous rends grâces abondamment, vous priant instamment et vous requérant très-vivement de tenir ferme pour moi comme vous l'avez toujours fait. Nous voulons que vous soyez certains que nous arriverons bientôt à votre secours : nous vous prions aussi instamment d'ajouter créance à ces présentes, sans vous inquiéter de toute autre suggestion, lettre ou message ; car nous pensons que vous recevrez à ce sujet quelque fausse lettre ou quelque message trompeur. Portez-vous bien. » Vers le même temps, les barons et les chevaliers nouvellement arrivés du royaume de France, sortirent de Londres pour se mesurer à cheval dans le jeu d'armes qu'on appelle tournoi. Ils n'étaient armés que de leurs lances et couverts que d'une cotte piquée [1]. Ils passèrent une partie de la journée à faire des passes de chevaux et à se frapper de leurs lances en jouant. Mais un des Français, en dirigeant la lance

[1] *Armatura linea*, armure de lin, c'est-à-dire vêtement piqué pardessus lequel on endossait la cuirasse, analogue au *gambison*.

qu'il tenait contre Geoffroi de Mandeville, blessa mortellement le comte [1] sans le vouloir. Ledit comte expira peu de jours après, au grand regret et chagrin de beaucoup de gens; et en mourant il pardonna sa mort à celui qui l'avait frappé.

Vers le même temps, maître Gallon, envoyé par le seigneur pape, se rendit en France pour défendre à Louis, au nom de l'autorité apostolique, de descendre en Angleterre. Admis en présence du roi Philippe, il lui présenta des lettres du seigneur pape, qui priaient ledit roi de ne pas permettre à son fils Louis d'entrer à main armée en Angleterre, ou d'inquiéter le roi d'Angleterre en quoi que ce fût, mais au contraire de le protéger, de le défendre et de le chérir comme vassal de l'église romaine; ajoutant que son royaume appartenait à l'église romaine à raison du droit de seigneurie. Le roi de France, en lisant cette lettre, répondit sur-le-champ : « Le royau-
« me d'Angleterre n'a jamais été le patrimoine de saint
« Pierre, ni ne l'est, ni ne le sera. Le roi Jean, il y a
« bien longtemps de cela, voulut priver injustement
« du royaume d'Angleterre son frère le roi Richard.
« A ce sujet il fut accusé de trahison, convaincu de-
« vant son propre frère, et condamné par jugement
« dans la cour dudit roi Richard; la sentence fut même
« prononcée par Hugues de Pusat, qui était évêque de
« Durham. Il n'a donc jamais été véritablement roi,
« ni n'a pu donner de royaume. Mais, en supposant

[1] Il est appelé plus haut comte d'Essex. Il avait probablement succédé en cette qualité à Geoffroi Fitz-Pierre.

« qu'il ait été véritablement roi, il a forfait son royau-
« me par la mort d'Arthur ; pour lequel fait il a été « condamné dans notre cour. Enfin, aucun roi ni au- « cun prince ne peut donner son royaume sans le con- « sentement de ses barons, qui sont tenus de défendre « ce royaume, et si le pape a résolu de faire prévaloir « une pareille erreur, il donne à tous les royaumes « l'exemple le plus pernicieux. » Aussitôt ce ne fut qu'une voix unanime parmi les seigneurs qui protestèrent qu'ils tiendraient ferme pour ce principe jusqu'à la mort : à savoir qu'un roi ou qu'un prince ne pouvait par sa seule volonté donner son royaume ou le rendre tributaire ; en sorte que les nobles du royaume devinssent serfs. Ces choses se passèrent à Lyon [1], le quinzième jour après Pâques.

Le lendemain, par les soins du roi de France, Louis parut à l'assemblée, et après avoir jeté sur le légat un regard de travers, vint s'asseoir à côté de son frère. Alors le légat se mit à prier avec de grandes instances Louis de ne pas se rendre en Angleterre pour attaquer ou pour occuper le patrimoine de l'église romaine, et le roi son père (ainsi qu'il avait fait la veille) de ne pas permettre à son fils d'y aller. Le roi de France répondit aussitôt au légat : « J'ai tou- « jours été dévoué et fidèle au seigneur pape et à l'église « romaine : jusqu'ici je me suis employé efficacement « à ses affaires et à ses intérêts. Aujourd'hui ce ne sera « ni par mon conseil ni par mon aide que mon fils

[1] Quoique le texte donne *Lugdunum*, nous pensons qu'on doit lire ici Melun.

« Louis fera quelque tentative contre l'église romaine.
« Cependant, s'il a quelque prétention à faire valoir sur
« le royaume d'Angleterre, qu'il soit entendu, et que
« ce qui sera juste lui soit accordé. » Alors un chevalier, que Louis avait chargé de parler en son nom, se leva et prit la parole au milieu de l'assemblée :
« Seigneur roi, c'est une chose connue de tous, que
« ce Jean, qu'on appelle roi d'Angleterre, pour avoir
« tué en trahison, et de ses propres mains, son neveu
« Arthur, a été condamné à mort dans votre cour par
« jugement de ses pairs ; que depuis les barons d'An-
« gleterre, à cause des nombreux homicides et des au-
« tres énormités dont il s'est rendu coupable dans ce
« pays, n'ont plus voulu qu'il régnât sur eux. Aussi ils
« ont entrepris de lui faire la guerre, afin de le chasser
« irrévocablement du trône. En outre, le roi souvent
« nommé, sans l'aveu de ses barons, a cédé son royaume
« au seigneur pape et à l'église romaine, pour en être
« investi de nouveau et le tenir à titre de vassal et sous
« la condition d'un tribut annuel de mille marcs. Or,
« s'il n'a valablement pu donner à personne la couronne
« d'Angleterre sans l'agrément des barons, il a vala-
« blement pu s'en dessaisir : du jour où il a résigné sa
« couronne, il a cessé d'être roi, et le royaume a été
« vacant. Comme il appartient aux barons de pourvoir
« au royaume vacant, ils ont choisi le seigneur Louis,
« à raison de sa femme, dont la mère, qui est reine de
« Castille, est seule vivante de tous les frères et sœurs
« du roi d'Angleterre. » De son côté, le légat exposa que Jean était croisé ; que, d'après les statuts du con-

cile général, il avait droit à être maintenu en paix pendant quatre années, et que tout ce qui était à lui devait rester en sûreté sous la protection du saint-siége apostolique. Louis ne tarda pas à répondre par son interprète : « Avant d'avoir pris la croix, le roi « Jean avait déclaré la guerre au seigneur Louis. Dans « cette guerre, il a assiégé et il a détruit le château de « Bouchain (?) ; il s'est emparé semblablement de la « ville d'Aire, qu'il a incendiée en grande partie. Il en « a emmené captifs une foule de chevaliers et de ser-« gents qu'il tient encore aujourd'hui dans ses prisons. « Il a assiégé aussi le château de Lens et y a tué beau-« coup de gens. Il a dévasté, par le fer et par la flamme, « le comté de Guînes, qui est un fief-lige du seigneur « Louis. Aujourd'hui encore, après avoir pris la croix, « il est en guerre avec le seigneur Louis; d'où il suit « que ce dernier peut lui faire justement la guerre. » Sans se contenter de ces raisons, le légat n'en défendit pas moins, comme il l'avait fait précédemment, et cette fois sous peine d'excommunication, à Louis d'oser entrer en Angleterre, et à son père de lui permettre d'y aller. Sur cette menace, Louis s'adressa à son père et lui dit : « Seigneur, quoique je sois votre « homme lige pour le fief que vous m'avez assigné dans « le pays d'en deçà de la mer, il ne vous appartient pas « de rien décider relativement au royaume d'Angle-« terre. Aussi je m'en rapporte au jugement de mes « pairs pour savoir si vous devez me forcer à ne point « poursuivre mon droit, et surtout un droit de telle « nature que vous ne pouvez me rendre justice. Je vous

« prie donc de ne me gêner en rien dans la poursuite « de mon droit; car je combattrai, s'il le faut, jusqu'à « la mort pour l'héritage de mon épouse. » A ces mots, Louis quitta l'assemblée avec les siens. Ce que voyant, le légat demanda au roi de France de lui donner un sauf-conduit jusqu'à la mer. Le roi lui répondit : « Je vous donnerai volontiers un sauf-conduit pour « les terres que j'ai en propre; mais, si par malheur « vous tombez dans les mains du moine Eustache ou des « autres hommes de mon fils Louis qui gardent les « abords de la mer, vous ne m'imputerez pas les évé« nements fâcheux qui pourraient vous arriver. » A ces mots, le légat se retira avec colère de la cour du roi.

Louis entre en Angleterre. — Le légat du pape l'y suit. — Louis subjugue le midi du royaume. — Peu après, la veille de la fête de saint Marc évangéliste, Louis vint trouver son père à Melun et lui demanda avec larmes de ne point s'opposer à son départ. Il ajouta qu'il avait juré par serment aux barons d'Angleterre de venir à leur secours. Aussi préférait-il être excommunié pour un temps, par le pape, que d'encourir l'accusation de fausseté. Le roi, voyant que la résolution de son fils était bien prise et que son inquiétude était extrême, s'associa à ses désirs, d'intention, de volonté, et de souhait; mais prévoyant l'incertitude des événements futurs il ne lui donna pas ouvertement son assentiment. Ce fut non pas en lui prodiguant les exhortations et les conseils, mais seu-

lement en le laissant faire, qu'il lui octroya la permission de partir. Seulement, en le quittant, il lui donna sa bénédiction. Alors Louis, après avoir envoyé à la cour de Rome des députés chargés d'exposer devant le seigneur pape les prétentions qu'il élevait sur le royaume d'Angleterre, se mit en route en toute hâte, accompagné des comtes, barons, chevaliers et sergents en grand nombre qui s'étaient engagés comme lui à l'expédition d'Angleterre, et se dirigea vers la mer pour prévenir l'arrivée du légat en Angleterre. Tous les Français étant arrivés au port de Calais, y trouvèrent six cents navires et quatre-vingts coquets bien équipés, que le moine Eustache avait rassemblés en attendant l'arrivée de Louis. L'armée, s'étant embarquée sans délai, se confia aux flots et navigua à pleines voiles jusqu'à l'île de Thanet, où elle aborda le douzième jour avant les calendes de juin, dans un lieu qu'on appelle Stanhore[1]. Le roi Jean se trouvait alors à Douvres avec son armée; mais comme il n'était entouré que de mercenaires étrangers et de chevaliers venus d'outre-mer, il n'osa pas s'opposer au débarquement de Louis, de peur que, s'il était forcé d'en venir à une bataille, ils ne l'abandonnassent pour passer du côté de Louis. Aussi aima-t-il mieux reculer pour un temps que d'engager une lutte douteuse. Le roi prit donc la fuite devant la face de Louis, laissant le château de Douvres sous la garde de Hubert de Bourg, et il ne s'arrêta

[1] Probablement la bourgade qu'on trouve aussi appelée Etomar.

que lorsqu'il fut arrivé dans sa retraite à Guilford, puis à Winchester. Louis, apprenant que personne ne se présentait pour lui résister, débarqua à Sandwich, et sur-le-champ conquit toute la province, à l'exception du château de Douvres. Puis, dirigeant sa marche du côté de Londres, il reçut en chemin la soumission du château de Rochester. Enfin il arriva à Londres, où il fut accueilli avec enthousiasme par tous les barons. Les susdits barons et les bourgeois qui attendaient sa venue avec impatience lui prêtèrent hommage et lui jurèrent fidélité. Louis, de son côté, jura, la main sur les saints Évangiles, qu'il rendrait à chacun d'eux leurs bonnes lois ainsi que les héritages qu'ils avaient perdus. Peu de temps après, c'est-à-dire le dix-huit avant les calendes de juillet, il pénétra dans l'intérieur du pays, et subjugua sans la moindre difficulté toute la province circonvoisine. Il écrivit aussi au roi d'Écosse et à tous les seigneurs d'Angleterre qui ne lui avaient pas encore fait hommage, de venir lui jurer fidélité ou de quitter dans le plus bref délai le royaume d'Angleterre. Que dirai-je de plus? Guillaume, comte de Warenne, Guillaume, comte d'Arondel, Guillaume, comte de Salisbury, Guillaume Maréchal le jeune, avec beaucoup d'autres, abandonnèrent le parti du roi Jean et obéirent à cet édit, comme s'ils avaient pleine confiance que Louis dût réussir à s'emparer de l'Angleterre. Ledit Louis établit pour son chancelier maître Simon de Langton, dont les exhortations déterminèrent les bourgeois de Londres, aussi bien que tous les barons excommuniés,

à faire célébrer les offices divins. Louis donna lui-même son consentement à cette action.

Vers le même temps, le légat Gallon, ayant été informé des progrès de Louis en Angleterre, voulut se montrer le fidèle exécuteur du mandat apostolique. Il le suivit, traversa la mer, couverte de vaisseaux ennemis, sans qu'il lui arrivât le moindre mal, et parvint à joindre le roi Jean à Glocester. Le roi le reçut avec de grands témoignages d'allégresse, et mit en lui tout son espoir de résister à ses ennemis. Le légat convoqua tous les évêques, abbés et clercs qu'il put réunir. Il excommunia, au son des cloches et à la lueur des cierges, Louis nominalement, ainsi que ses complices et fauteurs, et principalement maître Simon de Langton ; ordonnant aux évêques et à tous autres de publier la sentence dans toute l'Angleterre chaque jour de dimanche et de fête. A cela, maître Simon de Langton et maître Gervais de Hobregge, précenteur de l'église de Saint-Paul à Londres, ainsi que plusieurs autres, dirent qu'ils en avaient appelé pour le droit et le maintien de Louis, et qu'ils regardaient la sentence comme nulle et vaine. Vers le même temps, à l'exception des seuls Poitevins, tous les chevaliers et sergents qui étaient venus du pays de Flandre et des autres contrées d'outre-mer, quittèrent le service du roi Jean : les uns s'attachèrent à Louis, les autres retournèrent dans leur pays.

A cette époque, Louis, étant sorti de la ville de Londres avec une nombreuse chevalerie, envahit à main armée la province de Kent, et, ne trouvant pas

de résistance, la soumit tout entière, hormis le château de Douvres. De là il s'avança et conquit celle de Sussex avec les villes et les forteresses qu'elle contenait. Dans ce pays, un jeune homme, appelé Guillaume de Colingham, refusa de jurer fidélité à Louis, et, ayant réuni mille archers, il gagna les lieux déserts et couverts de forêts dont ce pays abonde. Pendant tout le temps que dura l'invasion des Français, il leur fit une guerre acharnée et en tua plusieurs milliers. Louis, ayant ensuite paru devant Winchester, reçut la soumission de la ville, du château de la ville, du château de l'évêque et de tout le canton. Hugues de Nevil vint le trouver, lui rendit le château de Marlborough et lui fit hommage. Ensuite, Louis, s'étant rendu à Odiham, forteresse de l'évêque de Vinchester, mit le siége devant la tour. Il n'y avait dans cette place que trois chevaliers et dix sergents qui se préparèrent à une bonne défense. Le troisième jour après que les Français eurent disposé leurs machines autour de la place et eurent livré plusieurs assauts opiniâtres, les trois chevaliers et autant de sergents sortirent de la tour, firent prisonniers parmi les assaillants autant de chevaliers et de vassaux qu'ils étaient eux-mêmes, et rentrèrent dans la tour sans avoir été blessés. Au bout de quinze jours ils rendirent la place à Louis, à condition qu'ils conserveraient leurs chevaux et leurs armes; puis ils sortirent tous les treize, à la grande admiration des Français. Toutes les provinces du midi tombèrent donc au pouvoir de Louis, à l'exception des

seuls châteaux de Douvres et de Windsor, qui, bien munis de chevaliers, se préparaient à une vigoureuse résistance. Pendant ce temps, Guillaume de Mandeville, Robert fils de Gaultier, et Guillaume de Huntingfeld, suivis d'une nombreuse troupe de chevaliers et de vassaux, soumirent à Louis les provinces d'Essex et de Suffolk. De son côté, le roi Jean mit tous ses soins à bien garnir de chevaliers, de provisions et d'armes, les châteaux de Wallingford, de Korfe, de Warham, de Bristol, de Devises et quelques autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Députés envoyés par Louis a Rome. — Leur réception. — Ils accusent le roi Jean, et présentent plusieurs objections. — Innocent III défend la cause de son vassal. — Vers le même temps, les députés que Louis avait envoyés à la cour romaine lui écrivirent en ces termes : « A leur très-excellent seigneur, Louis, fils aîné du seigneur roi de France, N., seigneur de Corbeil, Jean de Montviset (?) et Geoffroi (?) Limeth, ses députés, salut et fidèle obéissance. Que votre excellence sache que nous sommes arrivés à la cour de Rome, un dimanche dans le mois de Pâques, sans avoir rien souffert ni dans nos personnes, ni dans nos biens. Le même jour, nous avons été aussitôt admis auprès du pape. Loin d'être gai [1], il nous a reçus d'un air chagrin. Quand, après lui avoir présenté nos lettres, nous l'eûmes salué de votre part, il nous répondit : « Votre seigneur n'est pas digne

[1] J'ajoute *non* qui me paraît nécessaire au sens.

« de recevoir notre salut. » Et aussitôt je repris la parole : « Je crois, saint père, qu'après avoir en-
« tendu les raisons et les excuses de notre seigneur,
« vous le jugerez digne de recevoir votre salut comme
« bon chrétien, bon catholique, et dévoué à vous et
« à l'église romaine. » Pour ce jour-là nous nous retirâmes de la présence du seigneur pape ; mais, au moment où nous nous retirions, le seigneur pape nous dit avec beaucoup de bonté, qu'il nous entendrait volontiers, quand et toutes les fois que nous le voudrions. Le mardi suivant, le seigneur pape envoya un de ses serviteurs vers notre logis pour que nous vinssions le trouver ; nous nous y rendîmes aussitôt, et alors, après que nous lui eûmes exposé notre message, il prononça plusieurs paroles contre nous, paroles qui paraissaient condamner votre entreprise et vos raisons ; puis, en finissant son discours, il se frappa la poitrine avec un profond soupir, et s'écria en gémissant : « Malheur à moi ! car dans cette
« affaire l'église de Dieu ne peut échapper à la con-
« fusion. Si le roi d'Angleterre est vaincu, nous
« sommes confondu dans sa confusion, puisqu'il
« est notre vassal, et que nous sommes tenu de le
« défendre. Si le seigneur Louis est vaincu (ce qu'à
« Dieu ne plaise), l'église romaine est blessée de sa
« blessure, qui nous serait aussi sensible que si elle
« nous était faite à nous-mêmes ; puisque nous l'a-
« vons toujours regardé et regardons encore comme
« le bras droit de l'église romaine dans toutes ses
« nécessités, comme sa consolation dans les afflic-

« tions, comme son refuge dans les persécutions. » Il termina en protestant qu'il aimerait mieux mourir que de voir qu'il vous arrivât le moindre mal dans cette affaire. Alors nous nous sommes retirés ce jour-là. Maintenant, sur le conseil de quelques-uns des cardinaux, nous attendons le jour de l'Ascension, de peur qu'il ne soit statué quelque chose contre vous ; car ce jour-là le pape a coutume de renouveler ses sentences ; et le pape nous a dit qu'il attendrait les députés du seigneur Gallon. Portez-vous bien. »

La première accusation que les députés dont nous avons parlé, portèrent contre le roi d'Angleterre, en présence du seigneur pape, ce fut qu'il avait tué en trahison, de ses propres mains, son neveu Arthur, par le pire genre de crime que les Anglais appellent meurtre; pour lequel fait ledit roi avait été condamné à mort dans la cour du roi de France, par jugement de ses pairs. A ce grief, le pape répondit que les barons de France n'avaient pu le juger à mort, parce qu'il était roi, oint de l'huile sainte, et par conséquent leur supérieur ; que les barons comme ses inférieurs n'avaient pu le condamner à mort, parce que celui qui est le plus haut placé ne peut être condamné par celui qui lui est inférieur, et que la plus grande dignité absorbe en quelque façon la moindre; qu'en outre, il paraît contre le droit civil et canonique de porter sentence de mort contre une personne absente, qui n'a pas été citée, et qui n'a été ni convaincue, ni n'a avoué. A cela les députés répondirent : « C'est la cou-
« tume du royaume de France que le roi ait juridiction

« absolue sur tous ses hommes-liges : or, le roi d'An-« gleterre était son homme-lige à titre de comte et de « duc : donc, quoiqu'il fût ailleurs roi et sacré, il n'en « était pas moins comme comte et comme duc sous la « juridiction du seigneur roi de France. Si étant comte « et duc, il a commis un crime dans le royaume de « France, il a pu et a dû être jugé à mort par ses « pairs. Bien plus, s'il n'eût été ni duc, ni comte, ni « homme-lige du roi de France, et qu'il eût commis « un crime dans le royaume de France, les barons « auraient pu de même le juger à mort, à raison du « crime commis dans le royaume. Autrement, si le roi « d'Angleterre, parce qu'il est roi et sacré, ne pouvait « être jugé à mort, il pourrait entrer impunément « dans le royaume de France, et tuer les barons de « France, comme il a tué Arthur. »

Voici la vérité dans cette affaire [1] : Réellement le roi Jean ne fut dépossédé de la Normandie ni justement ni dans les formes. En effet, ledit roi se voyant dépouillé, non par la justice mais par la violence, envoya demander restitution au roi de France Philippe, par des ambassadeurs solennels et bien choisis : c'étaient Eustache, évêque d'Ély, et Hubert de Bourg, hommes habiles et éloquents. Il lui faisait dire qu'il viendrait volontiers à sa cour pour obéir et répondre, selon le droit, à toutes choses relatives à cette affaire, mais qu'il demandait un sauf-conduit.

[1] C'est Matt. Pâris qui fait ce récit. Du moins la nature de l'explication donne lieu de le croire.

Le roi Philippe répondit, mais avec la colère sur le visage et dans le cœur : « J'y consens, qu'il vienne « en paix sain et sauf. » Alors l'évêque : « Et pour « revenir, seigneur? — Soit, reprit le roi, si le ju- « gement de ses pairs le lui permet. » Et comme les ambassadeurs du roi d'Angleterre le suppliaient de lui accorder un sauf-conduit pour aller et pour revenir, le roi de France s'écria avec emportement et en prononçant son juron ordinaire : « Non, par tous « les saints de France, si son jugement s'y oppose. » L'évêque alors insista sur les dangers qui pourraient le menacer à son arrivée et dit : « Seigneur roi, le « duc de Normandie ne peut venir à votre cour sans « que le roi d'Angleterre n'y vienne, puisque le duc « et le roi sont une seule personne; ce que ne per- « mettrait en aucune façon le baronage d'Angle- « terre, quand bien même le roi le voudrait. En « effet, vous n'ignorez pas qu'il encourrait danger « d'être pris ou tué. — Qu'est cela, seigneur évêque? « reprit le roi de France; on sait bien que le duc de « Normandie, qui est mon tenancier, s'est emparé « par violence de l'Angleterre; mais est-ce une raison « parce qu'un vassal a eu quelque accroissement de « puissance, pour que le seigneur capital en souffre? « Nullement. » Les députés, ne pouvant rien ré- pondre de raisonnable à cet argument, revinrent trouver le seigneur roi d'Angleterre, et lui rapportèrent ce qu'ils avaient vu et entendu. Le roi ne voulut s'exposer ni à des événements fâcheux, ni au jugement des Français qui ne l'aimaient point, et

craignit surtout qu'on ne lui reprochât le meurtre honteux d'Arthur, selon cette parole d'Horace :

« ... Les traces des pas que je vois ici m'effraient. J'aperçois bien « les pas de ceux qui sont allés vers toi, mais nullement de ceux qui sont « revenus... »

Les seigneurs de France n'en procédèrent pas moins au jugement que légalement ils n'auraient pas dû prononcer, parce que celui qu'ils jugeaient était absent et voulait bien comparaître, s'il l'eût pu. Aussi, si le roi Jean fut dépossédé par ses adversaires, il ne fut pas dépossédé légalement.

Le pape répondit donc aux paroles des députés français : « Beaucoup d'empereurs, de princes, et même « de rois de France sont convaincus dans l'histoire « d'avoir tué beaucoup d'innocents, et cependant nous « ne lisons pas qu'aucun d'eux ait été puni de mort « pour ce fait. D'ailleurs lorsque Arthur a été pris au « château de Mirebeau, il n'était pas innocent, mais « réellement coupable envers son seigneur et oncle, à « qui il avait juré hommage et allégeance. Il a pu, « en conséquence et de bonne justice, être mis ignominieusement à mort sans jugement. »

La seconde objection contre le roi Jean fut que, cité maintes fois, il n'avait pas comparu personnellement pour obéir au droit, et n'avait pas même envoyé à la cour de France quelqu'un qui répondit suffisamment pour lui. Le pape dit à cela que si le roi d'Angleterre s'était montré rebelle en ne venant ni n'envoyant à sa place, étant cité, on ne condamnait ni

on ne devait condamner personne à mort pour cause de rébellion; que par conséquent les barons de France n'avaient pu le juger à mort, mais seulement le punir d'une autre manière; par exemple, en le privant de son fief. Les députés répondirent : « C'est la « coutume du royaume de France que, du moment « où quelqu'un est accusé devant son juge naturel « d'un aussi cruel homicide que celui qu'on appelle « meurtre, si ledit accusé ne comparaît pas, se serait- « il même excusé de la manière légitime, on le re- « garde comme convaincu, et on le juge comme tel « sur tout point, le condamnant même à mort, ainsi « que s'il était présent. » Le pape répondit à cela : « Un traité a pu être fait entre le roi de France et le « duc de Normandie, ou bien une antique coutume « peut exister, qui autorise le duc de Normandie à ne « se rendre à la citation du roi de France que sur la « marche des deux pays. Par conséquent, si étant « cité [ailleurs] il n'a pas comparu, ce n'est point « un délit qu'il a commis, et il n'a pu pour cela être « puni de telle façon. » Le pape ajouta : « En admet- « tant qu'une sentence ait été portée contre le roi « d'Angleterre, cette sentence n'a pas été mise à « exécution, puisqu'il n'a pas été tué : aussi les en- « fants qu'il a eus après ladite sentence doivent lui « succéder au trône; car le roi d'Angleterre n'a com- « mis ni le crime de lèse-majesté, ni le crime d'héré- « sie, les seuls qui entraînent l'exhérédation des fils « à cause de la faute du père. » A cela les députés répondirent : « C'est la coutume dans le royaume de

« France que, du moment où quelqu'un a été con
« damné à mort, les enfants qu'il a eus après la sen-
« tence de condamnation ne puissent lui succéder.
« Quant à ceux qu'il a eus avant la sentence, ils sont
« en droit de lui succéder. » Cependant les députés ne voulurent point discuter sur cet article. Alors le pape : « J'admets que le roi d'Angleterre ait été jugé
« à mort et que les enfants nés de sa chair soient
« enveloppés dans la condamnation ; ce ne serait pas
« une raison pour que Blanche dût lui succéder :
« car il y a de plus proches héritiers; par exemple,
« les enfants du frère aîné. La sœur d'Arthur, et
« Othon, comme fils d'une sœur aînée, se trouvent
« dans ce cas. J'admets encore que la reine de Cas-
« tille doive succéder, sera-ce pour cela Blanche, sa
« fille? non, certes, car le mâle doit être préféré,
« et alors ce serait le roi de Castille ; et s'il n'y avait
« aucun mâle, on devrait encore préférer la reine
« de Léon, comme l'aînée. » Les députés répondirent : « Les enfants du frère ne doivent pas succéder
« du moment où ce frère ne vivait plus à l'époque
« de la sentence; et ainsi la nièce de Jean, qui est la
« sœur d'Arthur, ne doit pas succéder, parce qu'elle
« n'est pas dans la ligne descendante, étant fille du
« frère. Semblablement à l'époque de la sentence la
« mère d'Othon ne vivait plus, donc elle n'a pas suc-
« cédé, donc Othon ne doit pas succéder. Mais la
« reine de Castille, qui était sœur, vivait à cette
« époque, et par conséquent a succédé : donc la reine
« de Castille étant morte, ses enfants ont succédé

« et ont dû succéder. » Le pape répéta que dans ce cas ce serait le roi de Castille qui devrait succéder comme enfant mâle, ou la reine de Léon comme l'aînée. Les députés dirent à leur tour : « Quand il y a « plusieurs héritiers qui doivent succéder à quel- « qu'un, et quand celui qui doit succéder en pre- « mier lieu garde le silence, un autre héritier doit « être investi de l'héritage, selon la coutume ordi- « naire; sauf cependant le droit du premier héritier, « s'il venait à réclamer. Aussi notre seigneur Louis « entre dans le royaume d'Angleterre comme dans « un royaume sien : et si quelque parent plus proche « élève des réclamations à cet égard, le seigneur « Louis agira comme il le doit. »

Alors le pape prétendit que le royaume d'Angleterre lui appartenait en propre, et qu'il en était en possession comme seigneur, à raison de la fidélité qui lui avait été jurée par serment, et à raison aussi du tribut qu'il avait déjà perçu dans le royaume; que, par conséquent, comme il n'avait commis de crime en aucune façon, Louis ne devait pas lui déclarer la guerre ni le dépouiller par la guerre du royaume d'Angleterre, surtout puisque le roi d'Angleterre possédait plusieurs terres tenues en fief du roi de France, sur lesquelles ledit Louis pouvait lui faire la guerre. A cela les députés répondirent : « Il a été entrepris « guerre et juste bataille contre le roi d'Angleterre, « avant que ce royaume appartînt au seigneur pape; « car Guillaume Longue-Épée, et beaucoup d'au- « tres avec lui, sont venus du royaume d'Angleterre

« avec une troupe nombreuse et armée. Ils ont causé « beaucoup de dommages et de dégâts au seigneur « Louis sur sa propre terre. C'est pourquoi notre sei- « gneur peut faire juste guerre au roi d'Angleterre. » Le pape reprit : « Quoique le roi d'Angleterre, mon « vassal, ait fait tort à Louis, celui-ci ne devait cepen- « dant pas lui faire la guerre ; mais il devait porter « plainte devant le seigneur supérieur qui est le pape, « et à qui le roi d'Angleterre est soumis comme vas- « sal. » Les députés répondirent : « C'est la coutume « que du moment où le vassal d'un seigneur fait la « guerre à quelqu'un, de sa propre autorité, celui à « qui la guerre a été faite peut la faire à son tour à « l'agresseur, et de sa propre autorité, sans qu'il « soit tenu de porter plainte devant le seigneur du- « dit vassal ; et que si le seigneur veut défendre son « vassal tant qu'il soutient pareille guerre, le seigneur « est réputé aussi comme faisant guerre. » — Le pape déclara que dans le concile général il avait été statué que pour le secours de la Terre-Sainte une paix ou une trêve de quatre années devait exister entre tous ceux qui seraient en discorde, et que, par consé- quent, dans cet espace de temps, Louis ne devait pas faire guerre dans le royaume d'Angleterre. Les dé- putés répondirent qu'à son départ de France Louis n'avait pas été requis de paix ni de trêve, et qu'ils ne pensaient pas que quand même il en eût été requis, il eût voulu se tenir en paix ou en trêve, tant la méchanceté du roi d'Angleterre était grande. Le pape reprit : « Le roi d'Angleterre est croisé ; comme

« tel, d'après la constitution du concile général, le « roi et tout ce qui est à lui doivent être sous la pro« tection de l'Église. » Les députés répondirent que le roi d'Angleterre avait fait la guerre au seigneur Louis avant d'avoir pris la croix ; qu'il lui avait causé plusieurs dommages et s'était emparé de ses châteaux. « Il retient encore dans les fers, dirent-ils, ses che« valiers et ses sergents. Jusqu'à présent il est en « guerre avec le seigneur Louis, et il n'a voulu faire « avec lui ni paix ni trêve, quoiqu'il en ait été requis « maintes fois. » Le pape dit ensuite que sur le commun conseil du concile général il avait excommunié les barons d'Angleterre et tous leurs fauteurs, et que le seigneur Louis s'était mis dans le cas d'encourir la sentence. Les députés répondirent : « Louis n'aide ni « ne favorise les barons d'Angleterre, mais il pour« suit son droit, et ledit Louis ni ne croit ni ne doit « croire que le seigneur pape ou un si illustre concile « veuille excommunier quelqu'un injustement ; car « à l'époque où la sentence a été prononcée, le sei« gneur pape ignorait que Louis eût des droits sur le « royaume d'Angleterre, et le seigneur Louis ne croit « pas qu'après que ses prétentions sont devenues no« toires, le concile puisse lui enlever son droit. » Enfin, le pape dit qu'après la sentence portée contre le roi d'Angleterre par les barons de France, le roi de France et son fils Louis ne l'avaient pas moins appelé roi, traité comme roi, et avaient conclu des trêves avec lui comme avec le vrai roi d'Angleterre. A cela les députés répondirent qu'après la sentence portée

par les barons contre le roi, ni Philippe ni Louis ne l'avaient jamais regardé comme roi, mais l'avaient appelé roi déposé, comme quand on parle d'un abbé déposé ou de tout autre dans le même cas. Enfin, le pape déclara qu'il statuerait sur cette affaire avant l'arrivée des députés du seigneur Gallon.

Louis dévaste les provinces de l'est de l'Angleterre. — Il assiége le chateau de Douvres. — Vers cette époque, Louis, suivi d'une multitude nombreuse, fit des courses de cavalerie dans l'orient de l'Angleterre. Il dépouilla horriblement les villes et villages des comtés d'Essex, de Suffolk et de Norfolk. Ayant trouvé le château de Norwich abandonné, il y mit garnison. Il se saisit de Thomas de Bourg, frère de Hubert de Bourg, qui était châtelain dudit château et qui avait pris la fuite; mit sous le tribut tout ce pays, détacha un nombreux corps d'armée contre la ville de Lynn[1], dont il s'empara et dont il emmena les habitants captifs pour les forcer à payer de grosses rançons. Cela fait, les Français revinrent à Londres avec un butin et des dépouilles immenses. Gilbert de Gant s'étant rendu à Londres auprès de Louis, celui-ci l'investit par le glaive du comté de Lincoln et l'y envoya sur-le-champ pour qu'il réprimât les incursions des châtelains de Nottingham et de Newark, qui, dans toute la contrée, livraient aux flammes les maisons et les magnifiques édifices des

[1] Lynn-Regis, à l'embouchure du Wash.

barons et s'appropriaient les terres des susdits barons. Vers le même temps, Robert de Ros, Pierre de Brus et Richard de Percy, soumirent à Louis la ville d'York et tout le canton. Gilbert de Gant et Robert de Ropesle s'emparèrent de la ville de Lincoln et de toute la province, à l'exception du château, imposant au comté un tribut annuel. Ensuite ils envahirent le Holland[1], le pillèrent et le rendirent tributaire. Le roi d'Écosse soumit à Louis toute la province de Northumberland, excepté les châteaux que Hugues de Bailleul et Philippe de Hulecotes défendirent avec grande valeur contre les incursions des ennemis. Telles étaient les provinces qui, soumises à Louis, lui avaient juré fidélité. Vers le même temps, le légat Gallon exigea des procurations[2] dans toute l'Angleterre des églises cathédrales et des maisons religieuses; à savoir cinquante sols pour chaque procuration. Il séquestra aussi tous les bénéfices des clercs et

[1] Pays d'Angleterre qui fait partie du Lincolnshire.

[2] On appelait procurations, des prestations soit en argent, soit en nature, que les légats et les nonces pontificaux, comme les archevêques et les prélats supérieurs, exigeaient des églises qu'ils visitaient. Les papes étaient souvent obligés de restreindre à de justes proportions, ce droit que la cupidité de leurs agents exerçait sans mesure. Les laïques, auteurs de fondations pieuses, se réservaient un droit analogue, dont les rois Capétiens et surtout les rois Plantagenets usaient largement. En France, ce droit anciennement appelé *mentionaticum*, fut appelé *procuratio* sous les rois de la troisième race, et désigné plus tard sous le nom de *gistum*, gîte, repas ou festin. Souvent les rois exemptaient les monastères et les églises du droit de régale, mais non du droit de procuration. On en a un exemple dans une charte octroyée par Philippe-Auguste aux chanoines d'Arras.

des religieux qui avaient donné aide et faveur à Louis et aux barons, et s'en attribua les profits à lui et à ses clercs.

Cette même année, aux approches de la Nativité de saint Jean-Baptiste, Louis, ayant été réprimandé par son père, qui lui disait que s'avancer dans le pays en laissant derrière soi le château de Douvres, c'était ne point connaître la guerre, réunit une nombreuse armée de chevaliers et de vassaux, et vint mettre le siége devant le château de Douvres. Il avait envoyé auparavant un message à son père pour lui demander un pierrier, qu'on appelle en français *malveisine*. Les Français firent jouer contre le château cette machine ainsi que beaucoup d'autres et battirent les murailles sans relâche; mais Hubert de Bourg, brave et fidèle chevalier, cent quarante autres chevaliers et les nombreux sergents qui se trouvaient dans le château, firent une vigoureuse défense et tuèrent une foule d'assiégeants, jusqu'à ce que les Français, effrayés de leurs pertes, eussent enlevé loin du château leurs tentes et leurs machines. Louis, transporté de colère, jura en maugréant qu'il ne quitterait pas la place avant d'avoir pris le château et d'avoir fait pendre tous ceux qui y étaient enfermés. Les Français construisirent en ce lieu, devant l'entrée du château, des cabanes et des bâtiments pour effrayer les assiégés, en sorte que ce lieu présentait l'apparence d'un marché. Ils espéraient forcer à capituler par la famine et par un siége non interrompu ceux qu'ils n'avaient pu soumettre par les armes.

Les barons anglais font la guerre au roi Jean. — Représailles. — Le roi d'Écosse fait hommage a Louis. — Louis devient suspect aux barons. — Vers le même temps, une partie des barons qui demeuraient à Londres firent des courses de cavalerie, ravagèrent toute la province de Cambridge et s'emparèrent même du château. Ils chargèrent de fers et emmenèrent avec eux vingt sergents qu'ils y avaient trouvés. De là, s'avançant, ils parcoururent les provinces de Norfolk et de Suffolk, les pillant, ainsi que toutes les églises. Ils obligèrent aussi à payer de grosses rançons les villes de Yarmouth (?), Dunwich et Ipswich. Enfin ils entrèrent à Colchester, où ils firent du butin, et commirent de semblables excès; puis ils rentrèrent dans Londres, leur repaire habituel.

Fiers de ces succès, les barons rassemblèrent une nombreuse armée et vinrent camper devant le château de Windsor, qu'ils assiégèrent. Celui qui commandait cette chevalerie était le comte de Nevers, de la race du traître Guenelon [1]. Les Français appro-

[1] Voici comment Dutillet, dans son *Recueil des roys de France*, page 261, explique le proverbe de la trahison de Ganelon : « Charles le « Chauue fut à Orléans sacré et couronné roy de France par Ganelon, « archevesque de Sens, et ses suffragants. Lequel Ganelon, venu de pauure « lieu, auoit esté chappellain de la chappelle dudit le Chauue, par luy « fait archeuesque. Et néantmoins contre son serment de fidélité, par « grande ingratitude, se tourna après contre ledit roy pour son frère « Loys, roy de Germanie, en l'inuasion qu'il feit du royaume de France. « Par quoy ledit roy Charles le Chauue l'accusa de crime de lèze maiesté « au concile de l'église gallicane, assemblé de douze prouinces au fors- « bourg de Toul, en Lorraine, l'an 859. Et de luy est tournée en pro- « uerbe la trahison de Ganelon, non de la deffaite de Ronceuaux. » En

chèrent leurs machines des murailles et tentèrent l'assaut avec opiniâtreté. Ingelard d'Athies, homme très-expérimenté dans la guerre, avait été établi gardien et capitaine du château avec soixante chevaliers et leur suite. Tous, résistant avec intrépidité, cherchaient à éloigner les ennemis de leurs murs. Lorsque le roi Jean eut appris que les châteaux de Douvres et de Windsor étaient assiégés, il réunit une grande armée, qu'il composa des garnisons de ses châteaux, et avec elle, pendant un mois entier, il parcourut les terres des comtes et des barons, livra aux flammes leurs édifices et les fruits de la terre; enfin, causa les plus grands dommages à ses adversaires. Il entra dans les provinces de Norfolk et de Suffolk, et s'acharna avec une rage pareille sur les biens du comte d'Arondel, de Roger Bigod, de Guillaume de Huntingfeld, de Roger de Cressy et autres seigneurs. Lorsque ces nouvelles furent parvenues aux barons, qui avançaient peu dans le siége de Windsor, ils résolurent de lever le siége pour couper tout moyen de retour au roi Jean, qui était déjà parvenu sur la côte de Suffolk, où il se livrait au pillage et aux rapines. Alors, sur le conseil du comte de Nevers,

effet, les romans de chevalerie parlent d'un traître fameux qu'ils nomment Gaunes ou Ganelon (*ingaunare*, ingauner, tromper), auquel ils attribuent la défaite de Roncevaux. L'Arioste fait allusion à cette tradition, qui ne peut souffrir la critique historique, pas plus que la généalogie prétendue du comte de Nevers. Ce comte était alors Hervé IV, fils de Geoffroi de Gien, seigneur de Cosne et de Donzy, qui avait épousé Mathilde de Courtenay, héritière, par sa mère, des comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre.

qui, disait-on, avait été corrompu par les deniers du roi d'Angleterre, ils abandonnèrent le siége pendant la nuit, et, laissant leurs tentes, marchèrent en toute hâte du côté de Cambridge, pour envelopper ledit roi et lui fermer la route. Mais, avant que les barons fussent arrivés à Cambridge, le roi Jean, averti par les habiles espions qui étaient à son service, eut l'adresse de se retirer à Stanford. De là il regagna le nord en toute hâte, et, apprenant que le château de Lincoln était assiégé, il marcha sans délai à son secours. Mais Gilbert de Gant et les autres seigneurs du nord, qui étaient occupés au siége, prirent aussitôt la fuite, redoutant sa présence autant que la foudre. Quant aux barons qui s'étaient mis à la poursuite du roi, lorsqu'ils se virent joués, ils se livrèrent aux rapines et au pillage, et se vengèrent en dévastant le pays. Puis, ils rentrèrent à Londres chargés de dépouilles et de butin, commirent des chevaliers à la garde de la ville, et allèrent rejoindre Louis devant Douvres. Cependant le roi Jean, s'étant porté vers les frontières du pays de Galles, assiégea et prit les châteaux des barons, qu'il fit tous raser jusqu'au sol. Dans la fureur qui l'animait, il détruisit les édifices et les vergers des mêmes barons, et laissa après lui d'horribles traces de son passage. Vers le même temps, Alexandre, roi d'Écosse, vint trouver Louis à Douvres, accompagné d'une nombreuse armée, à cause de la crainte que lui inspirait le roi Jean, et il lui fit hommage pour sa terre qu'il devait tenir en fief du roi d'Angleterre. Tandis que ledit roi se ren-

dait auprès de Louis, il passa par le château Bernard, situé dans le canton d'Haliwerfolk, et qui était un fief d'Hugues de Bailleul. Le roi d'Écosse, accompagné des seigneurs du pays, fit le tour du château pour voir s'il était prenable de quelque côté, lorsqu'un arbalétrier de la place lança un trait qui vint frapper au front Eustache de Vesci, seigneur illustre et puissant : celui-ci eut la tête traversée et expira sur-le-champ. Ledit Eustache avait épousé une sœur du roi d'Écosse. Aussi ledit roi, les seigneurs de sa suite et tous les barons, furent très-consternés de cette mort. Le roi Alexandre, après avoir fait hommage à Louis, comme nous l'avons dit, retourna dans ses états.

Il arriva qu'à cette époque, le vicomte de Melun, noble seigneur du royaume de France, qui avait accompagné Louis en Angleterre, tomba gravement malade dans la ville de Londres. Lorsqu'il sentit que la mort était proche, il fit appeler auprès de lui quelques barons anglais qui étaient restés à Londres pour la garde de la ville, et quand ils furent réunis, il leur fit l'aveu suivant : « Je déplore la désolation et la ruine « à laquelle vous êtes destinés. Car vous ignorez com« bien de périls vous menacent : en effet, Louis, « ainsi que seize comtes et barons du royaume de « France, a juré que, s'il réussissait à conquérir l'An« gleterre et à se faire couronner roi, il condamnerait « à un exil perpétuel, et ferait disparaître de la terre, « comme traître à leur seigneur, tous les barons an« glais qui combattent maintenant avec lui, et qui pour« suivent le roi Jean. Et, pour que vous ne puissiez

« en douter, moi, qui vais mourir dans quelques in-
« stants, je vous jure, sur le salut de mon âme, que je
« suis un de ceux qui ont fait ce serment avec Louis.
« Aussi, je vous conseille, sur toutes choses, de pour-
« voir, dans l'avenir, à vos intérêts, et vous recom-
« mande de tenir sous le sceau du secret ce que je
« viens de vous déclarer[1]. » A ces mots, ce seigneur expira sur-le-champ. Les barons, s'étant annoncé les uns aux autres cette nouvelle, furent plongés dans la consternation, en se voyant, de tous côtés, exposés à de grands malheurs. En effet, Louis avait déjà donné à ses Français, et malgré leurs murmures, leurs terres et leurs châteaux, dont il était maître en divers lieux; et, ce qui leur faisait le plus de peine, il leur ménageait le sort réservé aux traîtres. Leur douleur augmentait encore lorsqu'ils considéraient qu'ils

[1] Il nous paraît moins extravagant qu'on ne l'a répété, qu'un projet d'établissement analogue à celui de Guillaume-le-Bâtard ait été conçu par Philippe-Auguste ou au moins par son fils. Mais ce qui n'est nullement fondé, et ce qu'on doit repousser comme une calomnie, c'est que les Français aient médité l'empoisonnement ou le massacre des principaux Anglais de leur parti. Si l'on s'étonne que Laurent Echard ait prétendu confirmer cette accusation, qui n'est point, du reste, formulée par Matt. Pâris, on sera moins surpris que Shakespeare, toujours prêt à flatter l'antipathie populaire de sa nation contre la nôtre, ait prêté les paroles suivantes au vicomte de Melun :

« Si le Français a l'avantage dans cette chaude journée, il se propose
« de récompenser les peines que vous vous donnez, en vous faisant tran-
« cher la tête. Il en a fait le serment, et je l'ai juré avec lui, et d'autres
« encore l'ont juré avec moi sur l'autel de Saint-Edmond'sbury; sur le
« même autel où nous vous jurâmes à tous une tendre amitié et un atta-
« chement éternel. »

(*Vie et Mort du roi Jean*, acte V, scène IX.)

étaient excommuniés chaque jour, en même temps que dépouillés de leurs héritages. Aussi, ils étaient tombés dans une grande angoisse de corps et d'âme; plusieurs d'entre eux se seraient décidés à rentrer sous l'obéissance du roi Jean, s'ils n'eussent craint que celui-ci, aigri par tous les outrages qui avaient provoqué sa colère, ne refusât de les admettre à repentir.

Maladie et mort du roi Jean. — Tandis que Louis s'opiniâtrait sans succès au siége de Douvres, le roi Jean, avec une nombreuse armée, porta d'affreux ravages dans les provinces de Suffolk et de Norfolk. Étant venu au Bourg et à Croiland, il pilla l'église elle-même. Savary de Mauléon et les autres brigands ses complices s'y souillèrent de cruautés inouïes. Ensuite le roi Jean, en traversant les manoirs de l'abbé de Croiland, réduisit en cendres toutes les moissons qui étaient récoltées : car on se trouvait à la fin de l'automne. Enfin, il passa par la ville qu'on appelle Lynn, où il fut reçu avec enthousiasme par les habitants, qui le comblèrent d'honneurs et de présents [1]. Mais au moment où il prenait sa route vers le Nord, il perdit, par un désastre

[1] L'itinéraire que donne ici Matt. Pâris est évidemment erroné, dit Lingard. Voici la route et les dates que Brady a extraites des archives : 2 octobre : le roi revint de Lincoln à Lynn par Grimsby et Spalding. 9 octobre : il partit de Lynn le 12 pour Wisbeach, et résolut de se rendre, en traversant le Wash, de Cross-Keys à Fossdike. Ce fut là qu'il perdit ses trésors, le 14 octobre, dans le gouffre formé par l'afflux de la marée et du courant de la Welland.

imprévu, au passage du fleuve qu'on appelle Welland (?), ses chariots, ses équipages, ses bêtes de somme, ainsi que ses trésors, ses vases précieux et tous ses joyaux auxquels il tenait avec une affection particulière. En effet, la terre s'ouvrit au milieu des eaux, et forma un gouffre profond, où tout vint s'engloutir, hommes et chevaux; en sorte que pas un fantassin n'échappa pour aller porter cette nouvelle au roi. Cependant, le roi Jean, sorti de ce danger ainsi que son armée, mais non sans peine, passa la nuit suivante à l'abbaye de Swineshead. Là, la perte de ses trésors engloutis par les flots lui causa, à ce que tout le monde crut, un si vif chagrin, qu'il fut saisi d'une fièvre aiguë, et tomba gravement malade. Il augmenta lui-même par sa funeste gourmandise la malignité de son indisposition, en mangeant avec excès des pêches, et en buvant sans mesure de la cervoise nouvelle : ce qui enflamma en lui l'ardeur de la fièvre[1]. Cependant, au

[1] Quelques historiens prétendent, mais sans preuves, qu'il fut empoisonné et mourut à l'abbaye de Swineshead. Telle est aussi la forme dramatique donnée par Shakespeare à la mort du roi Jean : « L'enfer est « dans mon cœur, et le poison, établi comme une furie infernale, tyran- « nise et dévore mon sang atteint d'une peste incurable. » (Acte V, scène XV.) Nous rappelons seulement pour mémoire la fable ridicule qu'on trouve dans Caxton (*Tractus Temporum*). Un jeune moine de Swineshead, sachant que le roi se proposait, s'il vivait, d'augmenter démesurément le prix du pain, alla dans le jardin, y prit un gros crapaud, en exprima tout le venin dans un verre de cervoise et y goûta le premier. Le roi, dès lors sans défiance, vida le reste de la coupe; tous deux en moururent, le moine au bout de deux heures, le roi au bout de deux jours. Saint-Foix raconte, nous ne savons d'après quelle autorité, que le surnom de *Sans-Terre* fut confirmé à Jean après sa mort, parce que les moines

point du jour, il partit tout malade qu'il était, et voulut aller coucher au château de Sleaford. Il y ressentit des douleurs plus violentes encore, et le lendemain il arriva à grand'peine, et à l'aide d'un cheval, au château de Newark. Là, comme le mal faisait de nouveaux progrès, il se confessa à l'abbé de Crokeston, et reçut l'eucharistie. Ensuite il désigna pour son héritier Henri, son fils aîné, et lui fit jurer fidélité pour le royaume d'Angleterre; il envoya aussi des lettres munies de son sceau à tous les vicomtes et châtelains du royaume, leur recommandant d'obéir à son fils. Ces dispositions étant prises, l'abbé de Crokeston lui demanda où il voulait être enseveli, dans le cas où il viendrait à mourir. Le roi, pour toute réponse, dit : « Je recommande mon corps et « mon âme à Dieu et à saint Ulstan; » et dans la nuit qui suit immédiatement le jour de saint Luc évangéliste [1], il rendit le dernier soupir. Son corps, orné des vêtements royaux, fut porté à Worcester [2], et enseveli honorablement dans l'église cathédrale, par l'évêque du lieu. Au moment où ledit roi était couché sur son lit de mort, à Newark, des messagers, envoyés par quarante barons anglais environ qui vou-

de Winchester ayant répandu le bruit qu'on entendait sur son tombeau un fracas continuel et des cris épouvantables, le déterrèrent et jetèrent son corps dans un étang.

[1] 19 octobre.

[2] On n'a pas oublié que saint Ulstan avait été évêque de Worcester. Mais la version la plus authentique est que Jean fut enterré dans l'église cathédrale de Winchester.

laient rentrer en grâce auprès de lui, vinrent le trouver avec des lettres ; mais il se trouvait à l'extrémité, et il ne put s'occuper de leur message. Son destin l'appelait ailleurs. L'abbé des chanoines de Crokeston, fort habile dans la médecine, et qui avait assisté le roi, comme médecin, à ses derniers moments, fit l'anatomie de son corps, pour que ses funérailles fussent plus convenables[1] : et il fit transporter et ensevelir honorablement dans sa propre abbaye les entrailles du roi Jean, qu'il avait salées. Ainsi, après avoir causé de grands troubles dans ce monde et s'être donné beaucoup de mal en vain, le roi Jean, qui avait régné dix-huit ans cinq mois et quatre jours, quitta cette vie, le cœur rempli d'amertume et de chagrin, ne possédant plus rien sur la terre, et ne se possédant pas lui-même. Cependant on doit espérer et croire avec toute confiance que certaines bonnes œuvres qu'il fit dans cette vie plaideront pour lui devant le tribunal de Jésus-Christ. Il construisit l'abbaye de Beaulieu, sous la règle de l'ordre de Cîteaux, et, sur le point de mourir, il donna à l'abbaye de Crokeston une riche terre qui rapportait dix livres. On fit une épitaphe qui devait être mise sur son tombeau; la voici :

« Dans ce sarcophage est couché le corps d'un roi[2]. Sa mort a fait « cesser de grandes querelles dans le monde, et sa vie n'a été qu'un long « enchaînement d'actions déshonorantes. On doit craindre que ce qu'il a

[1] *Ut honestiùs portaretur.* Je ne vois point d'autre sens.

[2] *Regis imago*, une ombre de roi (?). La nature de cette épitaphe nous fait douter qu'elle ait pu figurer sur le tombeau de Jean.

« fait de mal, ne l'ait suivi après la mort. Toi qui lis ces paroles, tremble « quand tu te verras près de mourir, et réfléchis à ce qui t'attend, lorsque « le terme de tes jours sera venu. »

Un autre versificateur a composé aussi une épitaphe sur le même roi, mais à damnable intention :

« Jusqu'à présent l'Angleterre a été souillée par la saleté de Jean. « L'enfer, à son tour, avec toute sa saleté, va être sali par l'âme de « Jean[1]. »

Mais, comme il est dangereux d'écrire contre qui peut proscrire, je ne prendrai pas sur moi, ce qui serait peu sûr, de faire ressortir la multitude et l'énormité des vices du roi Jean : je suivrai le précepte du poëte Juvénal :

« Je verrai ce qu'il est permis de dire sur le compte de ceux dont les « os reposent au bord de la voie Flaminienne ou de la voie Latine[2]. »

[1] *Anglia sicut adhuc sordet fœtore Johannis,*
Sordida fœdatur fœdante Johanne gehenna.

[2] La citation nous paraît peu applicable, puisque Juvénal, en cette occasion, se propose de se venger sur les morts de ce qu'il ne peut dire sur les vivants.

HENRI III.

Couronnement de Henri III. — Louis abandonne le siége du chateau de Douvres. — Il s'empare de la forteresse de Hartford. — Il est repoussé devant le chateau de Berkamsted. — Miracle du voile de sainte Véronique. — Le chateau de Berkamsted se rend a Louis. — Après la mort de Jean, roi d'Angleterre, Pierre, évêque de Winchester, Jocelin, évêque de Bath, Sylvestre, évêque de Worcester, Ranulf, comte de Chester, Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, Guillaume, comte de Ferrières, Jean Maréchal, Philippe d'Albiny, avec des abbés, des prieurs et d'autres, en grand nombre, se réunirent à Glocester la veille du jour des apôtres Simon et Jude, en présence de Gallon, légat du saint-siége

apostolique, à l'effet de nommer roi d'Angleterre Henri, fils aîné du roi Jean. Le lendemain, lorsque tout fut prêt pour le couronnement, le légat plus haut nommé, entouré des évêques et des comtes susdits, le conduisit en procession solennelle à l'église conventuelle, en le proclamant roi. Là Henri se plaça devant le maître-autel et jura en présence du clergé et du peuple, la main étendue sur les très-saints Évangiles et sur les reliques d'un grand nombre de saints, la formule de serment que lui dicta Jocelin, évêque de Bath : il promit de donner honneur, paix et respect à Dieu, à la sainte Église et aux prêtres ordonnés par elle, pour tous les jours de sa vie. Il promit aussi d'observer exacte justice envers le peuple qui lui était confié ; de détruire les lois mauvaises et les iniques coutumes s'il en existait dans le royaume; de maintenir les bonnes et de les faire maintenir par tous. Ensuite il fit hommage à la sainte église romaine et au pape Innocent, pour le royaume d'Angleterre et d'Irlande, et jura qu'il paierait fidèlement, tant qu'il gouvernerait ledit royaume, les mille marcs que son père avait octroyés à l'église romaine. Cela fait, Pierre, évêque de Winchester, et Jocelin, évêque de Bath, l'oignirent roi et le couronnèrent solennellement au milieu des chants et des cantiques qui doivent être récités dans le couronnement des rois. Puis, lorsque les solennités des messes furent terminées, les évêques et les comtes susdits conduisirent le nouveau roi, revêtu de ses habits royaux, jusqu'à la salle du festin. Tous prirent place à table,

chacun selon son rang ; et la joie et l'allégresse présidèrent au repas. Henri III fut couronné à l'âge de dix ans, le jour des apôtres Simon et Jude, qui est le vingt-huitième jour du mois d'octobre. Le roi, après son couronnement, resta sous la garde de Guillaume, comte de Pembroke, grand maréchal [1] du royaume, qui envoya aussitôt des lettres à tous les vicomtes et châtelains [2] du royaume d'Angleterre, leur enjoignant à tous de se montrer obéissants envers le roi nouvellement couronné, leur promettant aussi des terres et des récompenses magnifiques s'ils se rangeaient fidèlement du côté dudit roi [3]. Alors tous les seigneurs et châtelains, qui avaient défendu la cause du père, s'attachèrent à Henri bien plus fidèlement qu'au roi Jean ; car, selon l'opinion commune, on ne pouvait

[1] Guillaume descendait de ce Richard surnommé Strongboghe, comte d'Eu, en Normandie, et qui fit la conquête du comté de Pembroke dans le commencement du douzième siècle. Il laissa un fils nommé Gilbert, dont le fils, appelé Richard comme son grand-père, obtint par la guerre de vastes possessions du côté de Waterford en Irlande. Vers l'année 1170, Guillaume, fils de Richard, posséda la charge de grand maréchal qu'il semble avoir transmise héréditairement à sa famille. Mais cette famille avait aussi le nom de Marechal ou Marshall, indépendamment de sa charge.

[2] Ici comme ailleurs, châtelain veut dire un commandant, un capitaine, un gouverneur de place forte.

[3] Matt. Pâris omet dans ce récit une circonstance remarquée par Hallam. Les barons nommèrent le comte de Pembroke régent, et laissèrent à Hubert de Bourg l'office de justicier dont il était investi sous le règne précédent. Jusqu'alors cet office avait été le plus important de l'état. Le justicier, en vertu même de sa charge, était régent du royaume en l'absence du souverain ; et les writs ou ordonnances étaient, pendant ce temps, datés de l'année de sa gestion et rendus en son nom. Cet office fut encore très-considérable sous Henri III ; mais Édouard Ier l'abolit entièrement.

en vouloir au fils des crimes particuliers au père. Aussi tous se préparèrent à la défense et songèrent à bien munir leurs châteaux. Ce qui enflammait aussi le courage de ceux qui soutenaient le parti du roi, c'était qu'ils voyaient Louis, ainsi que ses complices et ses fauteurs, excommuniés chaque jour de dimanche et de fête.

Lorsque Louis et les barons, qui étaient occupés au siége du château de Douvres, eurent appris d'une manière certaine la mort du roi Jean, ils furent saisis d'une joie trompeuse et se regardèrent déjà comme maîtres de l'Angleterre. Louis, ayant demandé une conférence à Hubert de Bourg, constable du château de Douvres, lui dit : « Le roi Jean votre seigneur est « mort et vous ne pouvez tenir plus longtemps ce « château contre moi, puisque vous n'avez plus de « défenseur. Rendez-moi donc le château et jurez- « moi fidélité ; de mon côté je vous comblerai de « grands honneurs et vous serez au premier rang « parmi mes conseillers. » On assure que Hubert lui répondit : « Si mon seigneur est mort, il a laissé des « fils et des filles qui doivent lui succéder. Quant à « la reddition du château, je veux en conférer avec « les chevaliers mes compagnons d'armes. » De retour dans le château, il rapporta à ses compagnons les paroles de Louis. Tous les assiégés déclarèrent unanimement que le château ne devait pas être rendu, de peur que cette action honteuse ne leur fît encourir le nom de traîtres [1]. Cette résolution ayant été signi-

[1] Voir la note II à la fin du volume.

fiée à Louis et aux barons, ils se décidèrent à soumettre en Angleterre les châteaux moins importants, afin de revenir contre les plus grands après s'être emparés des plus petits. Puis ils levèrent le siége et revinrent à Londres. Mais, aussitôt après leur départ, les chevaliers qui défendaient le château de Douvres firent une sortie, livrèrent aux flammes les bâtiments et les édifices que Louis avait construits devant le château, et, parcourant la province à main armée, ils rapportèrent en abondance dans la place toutes les provisions nécessaires.

Bientôt Louis, avec une armée nombreuse, parut devant la forteresse de Hartford la veille de la Saint-Martin, et se disposa à en faire le siége. Il dressa ses machines autour de la place et s'efforça de battre les murs en brèche. Mais Gaultier de Goderville, chevalier du vasselage de Falcaise et homme intrépide, défendit la place avec ses compagnons et fit un grand carnage des Français. Enfin Louis, après avoir été arrêté depuis la fête de saint Martin jusqu'à celle du bienheureux Nicolas, non sans avoir éprouvé de grands dommages, reçut la soumission de la place, sauf pour les assiégés la conservation de leurs chevaux et de leurs armes. Après la reddition du château, Robert, fils de Gaultier, le demanda pour lui, assurant que la garde lui en appartenait d'après d'anciens droits. Mais Louis voulut d'abord prendre l'avis des Français à cet égard et en reçut la réponse : « que les Anglais ne méritaient pas d'avoir de pareilles gardes entre les mains, eux qui avaient été

traîtres à leur propre seigneur. » Aussi Louis conseilla audit Robert d'attendre avec patience qu'il eût soumis tout le royaume, parce qu'alors il rendrait à chacun son droit. Vers le même temps, le jour de la bienheureuse Catherine, vierge et martyre, le noble seigneur Guillaume d'Albiny sortit de prison, après avoir stipulé pour sa rançon un paiement de dix mille marcs. Il fit hommage au roi Henri, qui lui donna en garde le château de Latfort, que Guillaume défendit avec la plus grande valeur.

Après avoir soumis, comme nous l'avons dit, la forteresse de Hartford, Louis parut le jour de saint Nicolas devant le château de Berkamsted et commença ses dispositions de siége. Les barons d'Angleterre, sur l'ordre de Louis, devaient établir leurs tentes dans la forêt qui avoisine le château du côté du nord. (Parmi eux se distinguait un sergent, brave, entreprenant et rusé : on l'appelait Alexandre Dingas. Son adresse, son courage et son audace avaient été plusieurs fois et en divers lieux mis à profit par Louis et par ses compagnons d'armes. Aussi, toute l'armée en faisait le plus grand cas.) Tandis que les serviteurs et les sergents étaient occupés à dresser les tentes, les chevaliers et les sergents du château sortirent tout à coup, se jetèrent sur les bagages et les chariots des barons anglais, enlevèrent la bannière de Guillaume de Mandeville et rapportèrent leur butin à Berkamsted, regrettant de n'avoir pu faire plus de mal à leurs adversaires. Le même jour, pendant que les barons étaient à table, les chevaliers et les sergents

dudit château sortirent de nouveau, portant avec eux, en dérision des barons, la bannière qu'ils avaient enlevée. Ils avaient l'intention de s'emparer des susdits barons qui étaient sans armes : mais, les autres ayant été avertis, les assaillants furent forcés de battre en retraite et de rentrer précipitamment dans leur refuge.

Pendant que la fortune incertaine troublait par de pareilles tempêtes la tranquillité du royaume d'Angleterre, le seigneur pape Innocent, tourmenté par l'inquiétude que lui causait l'Église en péril, porta respectueusement en procession, comme c'est la coutume, l'éffigie du visage du Sauveur qu'on appelle Véronique[1], de l'église de Saint-Pierre à l'hôpital du Saint-Esprit. Au moment où la procession se terminait et où l'effigie sacrée arrivait

[1] « A cent dix pas de là, on montre l'emplacement de la maison de « Véronique et le lieu où cette pieuse femme essuya le visage du Sau« veur. Le premier nom de cette femme était Bérénice, il fut changé « dans la suite en celui de *Vera icon*, vraie image, par la trans« position de deux lettres; en outre, la transmutation du *b* en *v* est « très-fréquente dans les langues anciennes. » M. DE CHATEAUBRIAND, *Itinér.*, tome II, page 26.—L'illustre écrivain parle en poëte : car la sainteté ou même l'existence de Véronique n'est admise par aucun écrivain ecclésiastique digne de foi. Marianus Scot, au onzième siècle, est le premier qui ait rapporté cette légende; on sait aussi que plusieurs critiques ne voient dans Véronique que la corruption de *Vera icon* et les termes dont se sert ici Matt. Pâris semblent faire croire que telle est son opinion. L'image de Jésus-Christ s'étant empreinte sur trois plis du mouchoir, disent les légendaires, chacun de ces plis fut gardé à Rome, en Espagne, à Jérusalem. L'image de Rome y fut en grande vénération. Boniface VIII l'alla chercher à l'église du Saint-Esprit et la rapporta à Saint-Pierre; l'instituteur du jubilé pensait sans doute que l'adoration du saint voile serait plus fructueuse dans la basilique que dans une église secondaire. (*Voy.* MORÉRY.)

à sa destination, elle se tourna toute seule ; en sorte que, changeant de position, le front se trouva en bas et la barbe en haut. A cette vue, le pape, saisi d'effroi, pensa que ce prodige était pour lui de funeste présage, et, pour se réconcilier pleinement avec Dieu, sur le conseil de ses frères et en l'honneur de l'effigie qu'on appelle Véronique, il composa une belle oraison à laquelle il ajouta un psaume et quelques stances. Il accorda une indulgence de dix jours à ceux qui la réciteraient; indulgence qui devait se renouveler autant de fois qu'on répéterait cette oraison. (Aussi beaucoup de gens apprirent par cœur cette oraison avec psaumes et stances ; et pour que leur dévotion devînt plus vive, ils représentèrent la chose en peinture de cette façon (*ici devait se trouver la peinture*) : « La lumière de ton visage a laissé sur nous une empreinte ; que le Seigneur Dieu sempiternel ait pitié de nous. Gloire. — *Kyrie eleison.* — *Kyrie eleison.* — *Kyrie eleison.* — Notre père. — Fais avec moi un signe de salut pour que je voye..... — Il t'a dit..... — Un cœur pur.... — Fais avec moi, fais avec toi, Seigneur..... *Répons.* — Cherchez le Seigneur et vous serez réconfortés... — Toi qui as été fait sans... Bienheureuse Véronique, priez pour nous... Véritable image du Seigneur, au nom du Christ... Seigneur, écoute mon oraison, Seigneur Dieu des vertus, convertis-nous... je baiserai ta face et...[1] *Oremus* : Dieu, qui nous éclairant par la

[1] Toutes ces têtes de stances sont en lettres abréviatives. Nous avons cru inutile de rechercher le rituel et nous donnons le sens probable de cette intercalation fournie par le manuscrit de Cotton.

lumière de ton visage, as voulu laisser en mémoire de toi et sur la demande de Véronique ton image empreinte sur un voile, nous te demandons, au nom de ta passion et de ta croix, de nous accorder que, de même que maintenant sur la terre nous pouvons adorer et vénérer ton visage en représentation et en symbole, de même, quand tu viendras sur nos têtes pour nous juger, nous puissions te voir face à face, toi Notre Seigneur Jésus-Christ qui vis et qui règnes, etc. »)

Mais poursuivons la présente histoire, et racontons ce que l'armée de Louis à cette époque commit de désordres, au mépris de la crainte du Seigneur et du respect qu'on doit à l'humanité. Ses soldats parcouraient les bourgades voisines, mettant les innocents à contribution ; mais, tandis qu'ils se livraient au pillage, Waleran, Allemand de nation, chevalier expérimenté dans l'art militaire [sortait de la place] et les attaquait vigoureusement à l'aide de ses compagnons ; et bon nombre des âmes de ces Français excommuniés furent envoyées au Tartare. Enfin, après avoir soutenu un siége prolongé, ledit Waleran et ses amis rendirent, sur l'ordre du roi [Henri], le château de Berkamsted à Louis, qui leur garantit la conservation de leurs chevaux et de leurs armes, le treizième jour avant les calendes de janvier. Le lendemain, après avoir mis garnison dans le château, Louis se rendit à Saint-Albans le jour du bienheureux Thomas apôtre, et exigea de l'abbé qu'il lui fît hommage. L'abbé lui ayant répondu qu'il ne voulait

pas lui faire hommage avant d'avoir été relevé de l'hommage qu'il avait fait au roi d'Angleterre, Louis, transporté de colère, jura qu'il livrerait aux flammes l'abbaye elle-même et tout le bourg de Saint-Albans, si l'abbé ne se rendait à sa demande. L'abbé, se voyant pressé par de si terribles menaces, eut recours à l'intervention de Saër, comte de Winchester : il se racheta lui et toute la bourgade en donnant quatre-vingts marcs d'argent à Louis, pour obtenir trêve jusqu'à la Purification de la bienheureuse Marie. Cela fait, Louis revint à Londres.

Cinquième croisade. — Premières hostilités en Palestine. — Cette même année expira la trêve conclue entre les fidèles de la Terre-Sainte et les Sarrasins. Dans le premier passage qui eut lieu après le concile général de Latran, une nombreuse armée de croisés se trouva réunie à Acre, avec trois rois, ceux de Jérusalem, de Hongrie et de Chypre. Les ducs d'Autriche et de Moravie s'y trouvaient avec une nombreuse chevalerie du royaume d'Allemagne, plusieurs comtes et nobles hommes. On y voyait aussi les archevêques de Nicosie (?), de Salzbourg, de Strasbourg, de Hongrie, de Bayeux, de Bamberg, de Cologne (?), de Munster et d'Utrecht et avec eux un illustre et puissant seigneur, Gaultier d'Avesnes. Le patriarche de Jérusalem, au milieu du pieux recueillement du clergé et du peuple, portant respectueusement le bois de la croix qui vivifie, partit d'Acre la sixième férie après la Toussaint, pour le camp des ennemis

du Seigneur qui s'étaient avancés jusqu'au Jourdain [1]. Après la perte de la Terre-Sainte, ce bois de la croix du Sauveur avait été caché par les fidèles et réservé pour ce moment. En effet lorsqu'au temps de Saladin un conflit devint imminent entre les Sarrasins et les chrétiens, le bois de la croix avait été coupé : c'est là du moins le récit des vieillards : une partie avait été portée dans la bataille [de Tibériade] et perdue dans cette malheureuse journée. L'autre partie avait été réservée, et c'est celle que nous voyons aujourd'hui. Les fidèles, guidés par une si précieuse bannière, s'avancèrent en bon ordre [2] à travers la plaine de Faba, jusqu'à la fontaine de Tubannie, après avoir beaucoup souffert ce jour-là. Sur le rapport des éclaireurs, qu'ils avaient envoyés en avant et qui avaient aperçu des nuages de poussière soulevés par les ennemis, ils restèrent incertains si ceux-ci marchaient contre eux ou se hâtaient de fuir. Le jour suivant, ayant les montagnes de Gelboë à droite et un marais à gauche, ils s'avancèrent vers Bethsan, où nos ennemis étaient campés. Ceux-ci, redoutant l'arrivée de l'armée du Dieu vivant laquelle marchait en grand nombre et bien rangée, levèrent leurs tentes et prirent la

[1] *Castra Domini.* Nous lisons : *Castra hostium Domini qui*, etc. En effet, les Musulmans sous la conduite de Coradin, un des fils de Malek-Adhel, avaient passé le Jourdain près de Bethsan, annonçant l'intention d'assiéger Saint-Jean-d'Acre. Le roi de Hongrie, accompagné du patriarche, se mit en route pour les prévenir. D'autres historiens disent que les croisés allèrent camper au torrent de Kison, puis s'avancèrent jusqu'aux montagnes de Gelboë près de Scytopolis.

[2] *A diebus.* Nous adoptons la variante *aciebus.*

fuite, abandonnant le pays aux ravages des soldats du Christ. La veille de la fête de saint Martin, les fidèles traversèrent le Jourdain, s'y baignèrent et se reposèrent tranquillement en ce lieu où ils trouvèrent des vivres en abondance; ils y restèrent deux jours. Ensuite ils firent trois stations sur le rivage de la mer de Galilée, parcourant les lieux où Notre-Seigneur avait daigné opérer des miracles, lorsqu'ayant pris la forme corporelle, il vint habiter au milieu des hommes. Ils virent Bethsaïde, la ville d'André et de Pierre, réduite alors à l'état d'une misérable bourgade. Ils visitèrent aussi les lieux où le Christ avait appelé ses disciples, où il avait marché sur la mer à pieds secs, où il avait mis les démons en fuite dans le désert, où il avait gravi la montagne pour prier et où il avait mangé avec ses disciples après sa résurrection. Alors les croisés revinrent à Acre par Capharnaüm et ramenèrent leurs malades. Puis ils firent de nouvelles courses dans le pays et arrivèrent au Mont-Thabor, après avoir souffert de la soif et avoir trouvé de l'eau en abondance en creusant la terre. Les capitaines de l'armée désespéraient de parvenir à gravir la montagne, jusqu'à ce qu'un jeune Sarrasin leur eût assuré que le château n'était pas imprenable. Ils tinrent donc conseil; et le premier dimanche de l'Avent on lut l'Évangile : « Allez vers le château qui est contre « vous. » Le patriarche marcha en tête, portant la croix et entouré des évêques et des clercs, qui priaient et psalmodiaient, tandis que l'armée gravissait la montagne. Quoique cette montagne fût escarpée de

toutes parts, qu'il fût presque impossible d'arriver au sommet et qu'on n'avançât que par un sentier tortueux, les fidèles y parvinrent sans se rebuter. Jean, roi de Jérusalem, avec la milice du Christ, renversa de cheval le gouverneur du château et un émir, qui, dans le premier moment, étaient sortis courageusement hors des remparts pour défendre les abords de la montagne. Les infidèles furent saisis de consternation et mis en fuite. Mais autant le roi avait mérité de gloire en gravissant la montagne, autant il démérita en descendant [1]. En effet, beaucoup de templiers, d'hospitaliers, et même de séculiers, furent blessés en soutenant l'effort des infidèles ; il y eut cependant peu de morts. Ce jour-là, comme le premier jour de l'expédition, les croisés s'emparèrent d'un grand nombre d'hommes, de femmes et de petits enfants qu'ils ramenèrent à Acre ; l'évêque de la ville baptisa tous les enfants qu'il put se procurer soit par prière soit par argent. Quant aux femmes, il les plaça dans les divers couvents de religieuses et leur fit donner quelque instruction. Dans la troisième expédition que les chrétiens entreprirent et à laquelle n'assistèrent ni le clergé ni le patriarche avec

[1] Ce reproche est peu fondé. Quand on eut gagné avec tant de peine le sommet du Thabor, le comte de Tripoli, Bohémond, représenta que pendant qu'on attaquerait la forteresse, on s'exposait à être attaqué par l'armée ennemie qui se posterait au bas de la montagne, et qu'alors on était en danger de mourir de faim. Son avis prévalut, et la retraite ne put s'opérer sans une certaine confusion qui entraîna la perte d'un grand nombre de croisés.

la sainte croix [1], dont il était porteur, les fidèles souffrirent de grands maux tant de l'attaque des brigands que de la rigueur de l'hiver [2]. La veille de la Nativité de Notre-Seigneur, en voyageant pendant cette nuit sainte, ils furent assaillis par un violent orage mêlé de pluie et de vent. Dans le pays de Tyr et de Sidon, non loin de Sarepta, l'intempérie de la saison et le défaut de vivres, ravagèrent l'armée chrétienne.

Perplexité des barons. — Falcaise met au pillage le bourg de Saint-Albans. — Louis passe en France a la faveur d'une trêve. — L'an du Seigneur 1217, le jeune roi Henri célébra la fête de Noël à Bristol en présence du légat Gallon et de Guillaume Maréchal qui gouvernait à la fois le roi et le royaume : vers le même temps les seigneurs anglais étaient dans un grand embarras, ne sachant qui reconnaître pour roi, du jeune Henri ou du seigneur Louis. Les Français leur témoignaient tant de mépris que beaucoup d'entre les barons ne voulaient plus être secourus à ce prix. Ce qui augmentait en outre leur trouble et leur douleur, c'est que Louis au mépris de son serment avait pris pour lui et malgré leurs murmures, leurs propres terres, possessions et châteaux qu'il avait conquis avec leur aide et y avait établi des gens à lui et des étrangers. D'un autre côté, il leur parais-

[1] Ici comme plus haut, je substitue *ligno* à *signo*.

[2] On était alors à la fin de décembre, ce qui contribua à faire échouer l'expédition entreprise en Phénicie par les deux rois de Hongrie et de Jérusalem.

sait honteux de retourner au roi qu'ils avaient rejeté, ainsi que des chiens qui reviennent manger ce qu'ils ont vomi. Dans cette perplexité ils n'osaient point raffermir l'arbre qu'ils avaient ébranlé. Vers le même temps, le 13 avant les calendes de février, des chevaliers et des sergents sortirent du château qu'on appelle Montsorell, afin de se livrer au pillage et aux rapines. Les chevaliers de Nottingham, ayant appris cette excursion par leurs espions, marchèrent à leur rencontre, et, dans le combat qui s'engagea, leur firent prisonniers dix chevaliers et vingt-quatre sergents, et leur tuèrent trois hommes. Après ce succès ils rentrèrent joyeux à Nottingham.

A la même époque, le brigand Falcaise ayant formé une armée tant de chevaliers que de routiers, avec les garnisons qu'il tira des châteaux d'Oxford, de Northampton, de Bedfort et de Windsor, se rendit vers le soir au bourg de Saint-Albans. Il se jeta tout à coup dans le bourg, le pilla, se saisit des hommes et des enfants qu'il enchaîna étroitement. Il tua à la porte de l'église du bienheureux Albans un sergent de la cour [abbatiale], qui cherchait à se réfugier dans l'église. Puis, lorsque les ministres du diable eurent consommé leur mauvaise œuvre, Falcaise signifia à l'abbé Guillaume qu'il eût à lui remettre dans le plus bref délai cent marcs d'argent, ou sinon qu'il livrerait aux flammes sur-le-champ le bourg entier, le monastère lui-même et tous les édifices qui en dépendaient. L'abbé, après avoir essayé de résister, n'eut pas d'autre ressource que de donner l'argent

demandé. Alors ledit Falcaise, avec ses brigands excommuniés, retourna en toute hâte au château de Bedfort, chargé de dépouilles horriblement acquises et traînant après lui des prisonniers ignominieusement garrottés. Ensuite, accompagné de ses brigands, il se rendit à la forêt de Walberg où il s'empara de Roger de Coleville et de plus de soixante clercs et laïques du canton, qui s'y étaient réfugiés avec lui pour échapper à ces pillards. Mais dans une des nuits qui suivit, Falcaise eut une vision. Il lui sembla qu'une pierre énorme tombait sur lui comme la foudre du haut de la tour de Saint-Albans, et le réduisait en cendres. Effrayé de cette vision, il se réveilla en sursaut et la raconta à son épouse. Celle-ci lui fit des exhortations et lui conseilla avec instance, comme à son seigneur et ami, de se réconcilier, en donnant satisfaction convenable, avec le bienheureux Albans qu'il avait offensé à tant de titres; lui faisant comprendre que ce rêve était l'annonce de la vengeance qui l'attendait. Falcaise se rendit, quoique avec peine, à cet avis, selon ces paroles de l'apôtre : « L'époux infidèle sera sauvé par la femme fidèle. » Aussi, pour ne pas offenser sa femme, il se rendit à Saint-Albans, entra dans le chapitre, sans armes, tenant une baguette à la main, demanda et obtint l'absolution, embrassa les moines les uns après les autres, croyant par là les apaiser tous; mais quant à rendre ce qu'il avait pris, quant à donner satisfaction aux pauvres du Christ sur les dommages qu'ils avaient soufferts, il n'en fit rien. Les fidèles du Christ s'étaient

rassemblés à la porte du chapitre, espérant que Falcaise réparerait en quelque façon les maux qu'il avait causés. Il les vit et les méprisa; il passa au milieu d'eux sans justifier leur attente, ignorant le châtiment que le Seigneur Dieu des vengeances lui réservait, sur la plainte du bienheureux Albans, ainsi que cette menace du prophète : « Malheur à toi qui pilles, « car tu seras pillé. » Falcaise éprouva par expérience la vérité de ces paroles, comme la suite de cette histoire le montrera tout au long.

A la même époque, les députés de Louis qui avait plaidé sa cause en cour de Rome lui firent savoir que s'il ne sortait d'Angleterre, la sentence d'excommunication prononcée contre lui par le légat Gallon serait confirmée par le pape le jour de la Cène. Ce qui fut cause qu'une trêve, qui devait durer jusqu'à Pâques et un mois après, fut conclue entre Louis et le roi Henri : sous la condition que, relativement aux châteaux et autres lieux, les choses resteraient jusqu'au terme fixé dans l'état où elles se trouvaient à l'époque de ladite trêve. Pendant le carême, Louis passa la mer; mais désormais il ne trouva plus faveur parmi les barons anglais comme précédemment. En effet, aussitôt après son départ, Guillaume, comte de Salisbury, Guillaume, comte d'Arondel, Guillaume, comte de Warenne, et beaucoup d'autres vinrent jurer fidélité au roi Henri et s'attachèrent dès lors à sa fortune. De plus, le grand maréchal ayant réussi à faire rentrer Guillaume son fils aîné dans la fidélité due au roi, enleva à Louis un puissant auxiliaire.

Les croisés fortifient les châteaux de la Terre-Sainte. — Apparitions miraculeuses a Cologne. — Vers le même temps, l'armée qui était à Acre se sépara en quatre corps. (Les rois de Hongrie et de Chypre partirent pour Tripoli, où mourut le roi de Chypre, encore dans la première jeunesse.) Le roi de Hongrie, après un court séjour dans cette ville, abandonna la croisade, au grand détriment de la Terre-Sainte. Il emmena avec lui une foule de pèlerins, des galères, des chevaux, des bêtes de somme, avec des provisions d'armes. Le patriarche, après l'avoir supplié de ne pas partir, l'excommunia, lui, et tous ceux qui le suivaient; une autre partie de l'armée, composée de paresseux et de timides, et de tous ceux qui tremblaient pour leurs richesses, demeura à Acre. Le roi de Jérusalem, le duc d'Autriche, les Hospitaliers de Saint-Jean, beaucoup d'évêques, et un grand nombre de fidèles, fortifièrent activement un [vieux] château près de Cesarée de Palestine, quoiqu'on annonçât d'un moment à l'autre l'arrivée des ennemis. Dans cette ville, dans la basilique du prince des apôtres, le patriarche, assisté de six évêques, célébra solennellement la fête de la Purification. Les Templiers, le seigneur Gaultier d'Avesnes, avec d'autres pèlerins, et le grand maître des Hospitaliers teutoniques, se mirent à fortifier un château appelé anciennement le Détroit, et nommé maintenant le château des Pèlerins. Ce château est situé non loin de la mer, entre Caïphas et Césarée; on l'avait appelé *détroit* parce qu'il dominait une

route étroite pour ceux qui la gravissaient ou qui de là descendaient vers Jérusalem. La première utilité de ce château, c'est que le couvent des Templiers devait sortir d'Acre, cette ville pécheresse et toute souillée d'impuretés, pour y résider jusqu'à la restauration des murailles de Jérusalem. Le territoire où est situé ce château abonde en pêcheries, en salines, forêts, pâturages, champs, herbages, vignes, jardins et vergers. Entre Acre et Jérusalem il n'y a aucune forteresse qui soit occupée par les Sarrasins; ce qui fait grand tort aux infidèles qui sont entre Jérusalem et le Jourdain [1]. Ce château, éloigné de six milles du mont Thabor, a un port naturellement commode; en sorte que les Sarrasins ne peuvent ni labourer ni ensemencer la plaine longue et large qui s'étend entre ces deux points, à cause de la garnison de ce château, et du secours [qu'elle donne aux chrétiens (?)]. Après avoir fortifié une position si importante, l'armée du Seigneur revint à Acre.

Vers la même époque, au mois de mai, la sixième férie avant la Pentecôte, la province de Cologne fut témoin d'un prodige qui l'anima à concourir à la délivrance du Sauveur. En effet, dans la ville de Bebon [2], en Frise, on aperçut en l'air trois croix, l'une de couleur blanche du côté du nord, l'autre du côté du midi, de même forme et de même couleur; la troisième, de couleur plus sombre, représentait

[1] Nous changeons ici la ponctuation, et soupçonnons quelque faute de texte.

[2] Nous ne retrouvons pas ce lieu; d'ailleurs la phrase précédente autorise à lire ici Bonn.

parfaitement une croix de supplice. Un homme y était attaché, les bras élevés et étendus, les mains et les pieds percés de clous, et la tête penchée sur l'épaule. Celle-là était au milieu des deux autres sur lesquelles on n'apercevait aucune représentation du corps humain. Une autre fois, et dans un autre lieu, dans une ville de Frise qu'on appelle Fuserhuse, on aperçut une croix à côté du soleil; elle était d'un bleu jaune, et elle fut vue par bien plus de gens que la première. La troisième apparut dans la ville de Dockum, où le bienheureux Boniface avait souffert le martyre. Là, le jour de la fête dudit martyr, au moment où plusieurs milliers d'hommes étaient réunis, on vit une grande croix blanche, semblable pour la forme à celle que l'on construirait en faisant passer une poutre de bois à travers une autre poutre. Elle se dirigea lentement du nord vers l'orient, et beaucoup d'hommes furent témoins de ce miracle.

SIÉGE DU CHATEAU DE MONTSORELL.—MIRACLE OPÉRÉ PAR LA CROIX DU SAUVEUR A REDBURN. — Vers le même temps, après la solennité de la Pâques, Guillaume Maréchal, tuteur du jeune roi et régent du royaume d'Angleterre, réunit, pour faire le siége du château de Montsorell, Ranulf, comte de Chester, Guillaume, comte d'Albemarle, Guillaume, comte de Ferrières, Robert de Vieux-Pont, Brien de l'Isle, Guillaume de Canteloup, Philippe Marci, Robert de Gaugi, Falcaise, avec les châtelains sous ses ordres, et beaucoup d'autres seigneurs tirés des garnisons

des châteaux. Tous ayant disposé leurs machines en lieux convenables, assaillirent impétueusement ledit château. Celui qui y commandait était Henri de Braibroc, qui avait avec lui dix chevaliers intrépides et plusieurs sergents. Ils firent une résistance vigoureuse, lançant pierre pour pierre et trait pour trait. Cependant les assiégés, après avoir défendu le château pendant plusieurs jours, craignirent que les forces ne leur manquassent si le siége se prolongeait. Ils députèrent vers Saër, comte de Winchester, qui alors se trouvait à Londres, le priant de venir en toute hâte à leur secours. Aussitôt ledit comte, à qui cette forteresse appartenait, alla trouver Louis qui venait de revenir à Londres de son voyage d'outre-mer, et le supplia, lui et ses amis, de faire partir des troupes qui fissent lever le siége. Enfin, après une conférence qui eut lieu à ce sujet, il fut décidé unanimement qu'on détacherait un corps de chevaliers chargés à la fois et de faire lever le siége de Montsorell, et de soumettre toute la province à Louis. Six cents chevaliers sortirent donc de la ville de Londres, et avec eux plus de vingt mille hommes d'armes qui tous aspiraient à s'emparer du bien d'autrui. Ils avaient pour chefs le comte du Perche, le maréchal de France, Saër, comte de Winchester, Robert, fils de Gaultier, et plusieurs autres qu'on avait jugés propres à cette expédition. Ayant levé leur camp la veille des calendes de mai, c'est-à-dire le plus prochain lundi avant l'Ascension de Notre-Seigneur, ils partirent pour Saint-Albans, ravageant tout ce qu'ils rencon-

traient sur leur passage. Les routiers et les exécrables brigands venus du pays de France parcouraient les villes en tous sens, n'épargnant ni les églises ni les cimetières, saisissant et dépouillant tous les hommes sans distinction, les forçant par des supplices cruels et raffinés à payer de grosses rançons. L'abbaye de Saint-Albans elle-même, qui naguère avait fait sa paix avec Louis, échappa à peine aux mains des brigands. En partant ils la laissèrent vide de toutes les provisions, soit en aliments, soit en boisson, après y avoir trouvé toutes choses en abondance.

Le lendemain, ils se dirigèrent vers la ville de Dunstable, entrèrent dans l'église du bienheureux Amphibale, maître du bienheureux Albans, laquelle est située dans le bourg de Redburn, et où la grâce du Seigneur opère d'innombrables miracles. Ils enlevèrent aux moines jusqu'à leurs femoraux, pillèrent les reliques des saints sur le saint autel, et les souillèrent de leurs mains impies. L'un d'eux s'étant saisi d'une croix d'argent doré, qui contenait une parcelle du bois de la sainte croix, la cacha dans son sein sans que ses compagnons s'en aperçussent; mais avant même qu'il fût sorti de l'oratoire, le démon le posséda. Il commença par se jeter à terre, grinçant des dents et la bouche écumante, puis se leva brusquement sous la main du démon, tira son épée, et chercha à en frapper ses camarades. Ceux-ci ayant pitié de sa folie, dont ils ignoraient entièrement la cause, lui lièrent les mains et le conduisirent à l'église de Flamsted, tandis qu'il se tordait avec fureur.

Les brigands étant entrés dans l'église pour la piller, un prêtre, vêtu d'habits blancs, se présenta à eux afin de les détourner de leur mauvais dessein. Ceux-ci, quelque peu effrayés sur le sort de leur compagnon qu'ils regardaient comme fou, s'abstinrent de dévaster l'église. En ce moment, sous les yeux du prêtre et des routiers, la croix dont nous avons parlé sortit du sein du furieux et tomba par terre. Le prêtre stupéfait la ramassa avec respect, et, l'élevant en l'air, demanda aux brigands ce que cela signifiait. Ceux-ci, rentrant en eux-mêmes, s'aperçurent que c'était un effet de la vengeance divine, et que cette croix avait été dérobée par leur camarade aux moines dépouillés dans le bourg voisin. Alors, plongés dans une grande inquiétude, ils craignirent que l'esprit malin ne s'emparât d'eux, et ne les tourmentât, comme il avait fait pour leur compagnon. Dominés par leur terreur, ces exécrables brigands remirent la croix au prêtre, le conjurant, au nom de Dieu et sous peine d'être indigne de son ministère, de se rendre à Redburn, avant même de prendre de la nourriture, et de restituer la croix aux moines. Le prêtre partit sans délai pour l'oratoire du bienheureux Amphibale, rendit la croix avec respect, et raconta au prieur et aux frères tout ce qui était arrivé d'admirable à son sujet.

Fin du siége de Montsorel et siége du chateau de Lincoln. — Henri lève une armée. — Le légat du pape excite les soldats contre les Français et leurs adhé-

RENTS. — L'armée de Louis et des barons anglais étant arrivée à Dunstable, y passa la nuit. Au matin, elle dirigea vers le nord ses étendards et ses armes pour faire lever au plus vite le siége de Montsorel. Mais le comte de Chester, Ranulf, et les autres seigneurs assiégeants ayant été avertis par leurs espions de l'arrivée des Français, abandonnèrent leur entreprise et se retirèrent au château de Nottingham, bien résolus à observer de ce point la marche des ennemis. Les barons, après avoir ravagé sur leur route, selon leur coutume, toutes les églises et les cimetières, arrivèrent devant le château de Montsorel, et, voyant que le siége était levé, ils se décidèrent, d'un commun avis, à marcher sur Lincoln, que Gilbert de Gant et d'autres barons, dont nous avons parlé, avaient assiégé depuis longtemps, mais en vain. En traversant la vallée de Belver, les barons abandonnèrent le pays aux ravages des brigands, et les fantassins venus de France, qui semblaient être l'écume de ce pays rejetée, comme un ramas d'immondices, sur l'Angleterre, pillèrent sans rien laisser après eux. Telle fut la pauvreté et la misère des habitants [1], qu'ils n'eurent plus même les moyens de se procurer, en vêtements corporels, de quoi se couvrir les fesses et les parties honteuses. Enfin les barons, s'étant rendus à Lincoln, commencèrent à attaquer furieusement le château. Les assiégés résistèrent, répondant selon

[1] Le texte dit seulement *in eis*, qui pourrait aussi se rapporter aux routiers dont la misère expliquerait les ravages ; mais nous croyons plus naturel le sens que nous adoptons.

leurs forces aux pierres et aux traits par des pierres et des traits mortels.

Pendant que ces choses se passaient, Guillaume Maréchal, tuteur du roi et régent du royaume, sur le conseil du légat Gallon, de Pierre, évêque de Winchester, et des autres personnages dont les avis dirigeaient les affaires de l'état, fit convoquer tous les châtelains qui tenaient pour le roi, ainsi que les chevaliers répandus dans les diverses garnisons, leur ordonnant de se trouver à Newark à la seconde férie de la semaine de la Pentecôte, pour exécuter les ordres du roi; que là il irait les joindre, et qu'on aviserait aux moyens de faire lever le siége du château de Lincoln. Ceux-ci, qui avaient un ardent désir d'en venir aux mains avec les Français excommuniés, et en même temps de combattre pour leur patrie, se rendirent avec empressement à Newark, le jour fixé. Bientôt arrivèrent le légat lui-même et les autres prélats du royaume avec une nombreuse escorte de chevaux et de gens de guerre, afin de poursuivre par les armes spirituelles et temporelles ceux qui désobéissaient au roi, et qui se montraient rebelles envers le seigneur pape. La cause qu'ils défendaient leur paraissait juste, puisqu'ils soutenaient un prince innocent, et en quelque sorte étranger au péché, que l'orgueil de ses ennemis cherchait à déshériter. Lorsque tous furent rassemblés, on fit le dénombrement de l'armée, et on y trouva quatre cents chevaliers et deux cent cinquante arbalétriers environ. Quant aux sergents et aux cavaliers, leur foule était telle qu'ils

auraient pu au besoin tenir lieu de chevaliers. Les chefs de cette armée étaient Guillaume Maréchal et Guillaume son fils; Pierre, évêque de Winchester, fort habile dans le métier des armes [1]; Ranulf, comte de Chester; Guillaume, comte de Salisbury; Guillaume, comte de Ferrières; Guillaume, comte d'Albemarle. Parmi les barons on distinguait Guillaume d'Albiny, Jean Maréchal, Guillaume de Canteloup et Guillaume son fils, Falcaise, Thomas Basset, Robert de Vieux-Pont, Brien de l'Isle, Geoffroy de Luci, Philippe d'Albiny, ainsi que plusieurs châtelains expérimentés dans l'art militaire. Tous demeurèrent trois jours à Newark pour faire respirer hommes et chevaux : pendant ce temps, ils se confessèrent de leurs péchés, se fortifièrent en recevant le corps et le sang du Seigneur, et demandèrent à Dieu de les protéger contre les efforts de leurs ennemis. Ainsi tous, par ces pieux préparatifs, se disposaient à vaincre ou à mourir pour la justice.

Enfin la sixième férie de la semaine de la Pentecôte, après la célébration des divins mystères, le légat, souvent nommé, se leva : il fit ressortir aux yeux de tous combien la cause de Louis et des barons ses adhérents était inique, rappela l'excommunication dont ils avaient été frappés pour cela, et leur ségrégation de l'unité de l'Église. Puis, pour inspirer une nouvelle ardeur à l'armée, il se revêtit d'habits blancs, et, au

[1] Pierre des Roches, seigneur poitevin, avait été, comme on l'a vu, un des plus intrépides mercenaires du roi Jean avant d'être élevé à l'épiscopat.

milieu d'un clergé nombreux, il excommunia nominalement Louis ainsi que ses complices et fauteurs, et spécialement tous ceux qui, à Lincoln, faisaient le siége du château contre le roi d'Angleterre : il excommunia en même temps la ville entière, c'est-à-dire le contenant et le contenu. Quant à ceux qui avaient pris part en personne à la présente entreprise, il leur accorda, en vertu de l'autorité qu'il tenait du Dieu tout-puissant et du saint-siége apostolique, pleine rémission des péchés dont ils se seraient confessés de cœur, et il leur promit les récompenses du salut éternel au jour de la rétribution des justes. Après cela, il donna l'absolution générale et sa bénédiction aux troupes. On s'arma sur-le-champ, tous montèrent à cheval avec ardeur, et le camp fut levé au milieu des cris de joie. Étant venus au bourg de Stowe, à une distance de huit milles de Lincoln, ils y passèrent la nuit sans rien craindre. Le lendemain matin l'armée, partagée en sept corps de bataille, marcha en bon ordre aux ennemis. Ce qu'elle redoutait par-dessus tout, c'était que ceux-ci prissent la fuite avant son arrivée. Les arbalétriers servaient, comme toujours, d'avant-garde, et ils se tenaient à une distance d'un mille environ. Les bagages, les chariots, les bêtes de somme, chargés de vivres et de toutes choses nécessaires, suivaient par derrière cette grande armée. Les enseignes étaient déployées, les boucliers brillaient au soleil : c'était enfin un spectacle formidable.

Combat entre les barons adhérents aux Français et

l'armée anglaise. — Victoire de Henri III. — Pillage de Lincoln. — Fuite des Français et des barons. — Mort du pape Innocent III. — Cependant les barons et les Français qui étaient à Lincoln comptaient sur le succès avec tant de sécurité, que quand on leur vint annoncer que les ennemis paraissaient, ils accueillirent la nouvelle avec des huées et des éclats de rire. Ils n'en cessèrent pas moins de lancer avec leurs mangonneaux des pierres énormes, pour battre en brèche les murs du château. Mais Robert, fils de Gaultier, et Saër, comte de Winchester, ayant appris que les ennemis approchaient, sortirent de la ville pour considérer leur marche et estimer le nombre des combattants. Après avoir examiné avec attention l'armée qui défilait, ils revinrent à Lincoln trouver leurs compagnons et leur dirent : « Ces guer« riers marchent contre nous en bon ordre : cepen« dant nous sommes bien plus nombreux qu'eux ; « aussi notre avis est que nous sortions de la ville, et « que nous nous avancions à leur rencontre jus« qu'aux abords de la montagne ; si nous le faisons, « nous les prendrons tous comme des alouettes. » Le comte du Perche et le maréchal leur répondirent : « Vous estimez cette armée à votre mode, nous allons « sortir à notre tour pour l'examiner à la mode fran« çaise. » Ils sortirent donc pour s'éclaircir eux-mêmes de la vérité du rapport. Mais ce qu'ils virent leur donna le change : car ayant aperçu du premier coup d'œil, à la suite des corps d'armée rangés en bataille, les chariots et les bagages avec ceux qui les

gardaient, et remarquant sur ce point une grande foule et des bannières déployées, ils pensèrent qu'il y avait là presque une nouvelle armée : en effet, chaque seigneur avait deux étendards ; l'un qui, nous l'avons dit, flottait sur les bagages, à une certaine distance des bataillons ; l'autre qui était porté en tête du corps d'armée où chacun d'eux se trouvait, pour marquer sa place dans la bataille. Trompés de cette façon, le comte du Perche et le maréchal revinrent dans une grande incertitude vers leurs compagnons. De retour à Lincoln, ils ouvrirent l'avis (et cet avis était un ordre auquel il n'était pas permis de résister) de séparer les troupes : une partie défendrait les portes de la ville et en interdirait l'entrée aux ennemis, jusqu'à ce que l'autre partie se fût emparée du château dont la prise paraissait imminente. Cet avis fut goûté par quelques personnes, mais il déplut au plus grand nombre. On ferma donc les portes, on y mit des gardiens, et tous se préparèrent à la défense.

Les châtelains de Lincoln ayant aperçu l'armée royale qui s'approchait de la ville du côté du château, envoyèrent secrètement et par une porte de derrière, aux chefs de cette armée, un messager qui leur fit part des mesures prises dans l'intérieur de la ville. Il leur dit en même temps que s'ils voulaient, ils pouvaient entrer par une porte dérobée qui avait été laissée ouverte afin de leur donner passage. Ceux-ci ne voulurent pas entrer tous de ce côté ; mais ils détachèrent Falcaise avec le corps d'armée qu'il com-

mandait, et tous les arbalétriers, lui recommandant d'ouvrir à l'armée les portes de la ville, ou du moins une d'elles. Ensuite toutes les troupes se dirigèrent vers la porte du nord et se disposèrent à la briser. Cependant les barons ne cessaient de lancer contre le château, à l'aide de leurs machines, des pierres énormes; mais Falcaise étant entré dans le château avec le corps qu'il commandait et tous les arbalétriers, posta les siens sur les toits des édifices et sur les remparts du château. Aussitôt ils se mirent à lancer des traits mortels contre les destriers des barons, et renversèrent sur le sol les chevaux et ceux qui les montaient; de sorte qu'en un clin d'œil, une foule de fantassins, de chevaliers et de barons furent portés par terre. Falcaise, voyant que la plupart de ses plus illustres adversaires étaient hors de combat, sortit audacieusement du château avec les siens, et se jeta au milieu des ennemis. Mais les assaillants revinrent à la charge : il fut fait prisonnier et déjà on l'emmenait, lorsque ses arbalétriers et ses chevaliers faisant un effort désespéré réussirent à le reprendre et à le faire rentrer dans le château. Pendant ce temps, la masse de l'armée royale, après avoir brisé, quoique avec peine, les portes de la ville, y entra et s'élança impétueusement sur les ennemis. Alors vous eussiez vu les épées étinceler en tombant sur les armures, et le sol résonner sous l'effort des combattants, comme l'éclat du tonnerre ou les mugissements d'un tremblement de terre. Bientôt les gens du roi, ayant percé à coups de traits les chevaux sur

lesquels les barons étaient montés, et les ayant égorgés comme des pourceaux, les forces des barons diminuèrent sensiblement : car, dès que les chevaux tombaient morts à terre, les cavaliers qu'ils entraînaient avec eux étaient faits prisonniers, n'ayant personne pour les dégager. Enfin l'armée du roi ayant vaincu la résistance des barons, en faisant prisonniers la plupart des chevaliers, et en les chargeant de chaînes, attaqua, en bataillons serrés, le comte du Perche, l'enveloppa de toutes parts, et alors le poids de la bataille tomba sur les Français. Ceux-ci ayant fini par plier, on sollicita le comte de se rendre pour avoir la vie sauve; mais il se mit à jurer avec d'horribles serments qu'il ne se rendrait jamais aux Anglais qui avaient trahi leur propre roi. En entendant ces mots, un soldat de l'armée royale lui porta, à travers la visière du casque, un coup qui lui perça la tête et fit sortir la cervelle, genre de mort bien mérité, puisqu'il avait blasphémé si souvent par sa cervelle. En tombant, il n'invoqua point le Seigneur ni ne prononça une seule parole; mais il mourut dans sa colère et dans son orgueil, et descendit aux enfers. Les Français voyant que la plupart des leurs avaient succombé, se mirent à fuir, cavaliers et fantassins; mais cette fuite n'eut pas lieu sans grands malheurs pour eux : car un des battants de la porte du midi par laquelle ils cherchaient à s'échapper se refermant sans cesse, à cause d'une traverse de bois qui le joignait au côté opposé, arrêtait les fuyards dans leur retraite. Chaque fois que les cava-

liers arrivaient et se pressaient pour sortir, ils étaient obligés de descendre pour ouvrir la porte, et sitôt qu'ils étaient dehors, la traverse de bois reprenait sa première position. Ainsi cette porte opposa aux fuyards un fâcheux et funeste obstacle. Après avoir brisé l'orgueil des barons et des Français, les chevaliers de l'armée du roi les poursuivirent dans leur fuite; mais quoiqu'il y en ait eu un grand nombre de pris, ce ne fut qu'une poursuite pour la forme. Car, si les liens de la parenté et de la patrie, qui se font jour dans les circonstances d'extrême nécessité, n'avaient point favorisé leur fuite, pas même un seul fantassin n'eut échappé, et tous eussent été pris par famine. Disons, sans plus de détails, qu'on fit prisonniers parmi les barons, chefs des confédérés, Saër, comte de Winchester, Henri de Bohun, comte de Héreford, Gilbert, comte de Gant, que Louis avait fait naguère comte de Lincoln. Quant au comte du Perche, son orgueil obstiné fut cause qu'il reste à Lincoln depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui. Parmi les autres barons furent pris Robert, fils de Gaultier, Richard de Muntfichet, Guillaume de Mowbray, Guillaume de Beauchamp, Guillaume Manduit, Olivier d'Harcourt, Roger de Cressy, Guillaume de Coleville, Guillaume de Ros, Robert de Ropesle, Raoul Cheinduit, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. On s'empara aussi de quatre cents chevaliers, sans compter les sergents et les combattants à cheval et à pied dont il serait difficile d'assigner le nombre. Le comte du Perche fut

enterré dans le jardin de l'hôpital, hors de la ville. Regnault, surnommé le Croc (?), brave chevalier du vasselage de Falcaise, fut tué dans ce combat et enseveli honorablement dans l'abbaye de Crokeston. Il y périt aussi, du côté des barons, un sergent que nul ne connaissait, et qui, comme excommunié, fut enterré hors de la ville dans un carrefour. On assure que dans un combat si important, ces trois-là seuls perdirent la vie.

Après ce succès, les troupes du roi trouvèrent dans les rues de la ville le bagage des barons et des Français avec leurs bêtes de somme, leurs chariots, leur vaisselle d'argent et divers objets et ustensiles précieux. Tout cela tomba sans difficulté au pouvoir des vainqueurs. La ville fut pillée jusqu'à la dernière pièce de monnaie, sans qu'on respectât aucune des églises. Tous les coffres avec les armoires[1] furent brisés à coups de hache et de maillet. On fit main basse sur l'or et l'argent qu'on y trouva, les étoffes de diverses couleurs, les ornements de femmes, les anneaux d'or, les coupes précieuses et les pierreries. L'église cathédrale elle-même ne put échapper au sort qu'avaient subi les autres. Car le légat avait donné entière liberté aux gens de guerre de traiter les chanoines comme des excommuniés, comme des gens qui depuis le commencement de cette guerre s'étaient montrés les ennemis de l'église romaine et du roi son vassal. Le motif principal de cet arrêt fut sans doute que les

[1] *Almariolis*, anciennement *aulmares*, *aumaires*.

chanoines possédaient quelque chose qu'on pouvait leur ravir. Car c'est la coutume des Romains d'inventer facilement des prétextes quand leur inimitié trouve sujet à piller. Le précenteur de l'église cathédrale, Geoffroi de Drepinges, ne put se consoler d'avoir perdu onze mille marcs d'argent. Enfin, quand les vainqueurs eurent enlevé tout ce qui pouvait se vendre, en sorte qu'il n'y avait pas de coin dans les maisons qui n'eût été fouillé, chacun revint vers son seigneur, chargé de butin. Alors on proclama dans la ville la paix [1] du roi Henri, et on se mit à faire bonne chère et à boire en grande allégresse. Ce combat, qu'on appelle, en dérision de Louis et des barons, la foire de Lincoln, fut livré le quatorzième jour avant les calendes de juin, le samedi de la semaine de la Pentecôte ; il commença entre la première et la troisième heure ; mais avant la neuvième heure toutes les affaires [2] étaient closes. Cependant parmi les femmes de la ville quelques-unes se noyèrent. Pour éviter la licence et la brutalité des gens de guerre, elles étaient entrées dans des barques petites et fragiles, elles, leurs enfants, leurs servantes et ce qu'elles avaient de plus précieux. Elles périrent en route. On fit des fouilles dans la rivière, et l'on trouva des vases d'argent et beaucoup d'autres richesses qui profitèrent à ceux qui les découvrirent. En effet, les barques avaient

[1] Paix dans le sens d'amnistie. Quiconque violait *la paix du roi*, était considéré comme coupable de lèse-majesté.

[2] *A bonis negotiatoribus omnia consummata sunt*. Cette plaisanterie répond au mot *nundinæ*.

été trop chargées, et les femmes qui les montaient ne savaient pas les conduire. Lorsque tout fut réglé de ce côté, Guillaume Maréchal ordonna aux châtelains de retourner chez eux avec leurs prisonniers, et de les tenir sous bonne garde jusqu'à ce que le roi leur eût fait connaître sa volonté. Le jour même ledit Maréchal, avant de prendre de la nourriture, revint trouver le roi ; il lui raconta devant le légat tout ce qui était arrivé. Le roi et le pontife rendirent grâces au Seigneur en pleurant; mais c'étaient des larmes de joie auxquelles le rire succéda bientôt. Le lendemain matin, des messagers apportèrent au roi la nouvelle que la garnison de Montsorel avait abandonné cette forteresse et avait pris la fuite. Le roi envoya alors au vicomte de Nottingham l'ordre de se rendre en personne à Montsorel, de détruire ce château et de le raser complétement.

Quand le comte du Perche eut succombé comme nous l'avons dit, tous les fuyards, tant cavaliers que fantassins, avaient dirigé leur course vers la ville de Londres. Au premier rang se trouvaient le maréchal de France, le châtelain d'Arras et une foule de Français. Mais avant d'avoir pu rejoindre leur prince Louis, beaucoup d'entre eux, et principalement presque tous les fantassins, furent tués ; car les habitants des villages par où ils passaient s'étant armés d'épées et de bâtons, leur coupèrent la retraite et en égorgèrent ou assommèrent un grand nombre. Deux cents chevaliers environ réussirent à gagner Londres et se présentèrent à leur seigneur Louis, lui racontant cet

événement désastreux. Celui-ci les accueillit avec d'amères railleries : « C'est parce que vous avez fui, « leur dit-il, que vos compagnons ont été pris : si « vous étiez restés sur le champ de bataille, vous eus- « siez évité à vous-mêmes comme à vos compagnons « le danger d'être pris ou tués. » On doit croire que ce fut le juste jugement de Dieu qui frappa de ce malheur Louis et les barons d'Angleterre, qui depuis près de deux ans étaient enveloppés dans les liens de l'excommunication : s'ils n'eussent été châtiés par la vengeance divine, les hommes auraient pu dire en leurs cœurs : « il n'y a pas de Dieu » ; et alors on n'en eût plus trouvé, pas même un seul, qui voulût pratiquer le bien.

Cette même année, le pape Innocent, après avoir siégé pendant dix-huit ans, cinq mois et quatre jours, paya tribut à la nature humaine, le dix-sept avant les calendes d'août. Il eut pour successeur Honorius, qu'on appelait précédemment Cincius, et qui siégea dans la chaire romaine pendant dix ans, sept mois et dix-neuf jours.

Louis demande a son père des secours. — Eustache le Moine est envoyé avec des vaisseaux et des subsides. — Il est battu et pris. — Vers le même temps, Louis, désespéré de l'échec qu'il avait éprouvé à Lincoln et craignant de ne pouvoir réussir dans son entreprise, prit le meilleur parti qui lui restât. Ce fut d'envoyer des députés à son père et à Blanche son épouse et dame, leur annonçant les dommages irré-

parables que lui et les barons d'Angleterre avaient essuyés à Lincoln, et qu'il avait la douleur d'attribuer à Dieu plutôt qu'aux hommes ; ajoutant que la supériorité du roi d'Angleterre en était venue au point que les troupes de ce dernier parcouraient à main armée toutes les provinces autour de Londres, et lui avaient déjà ôté à lui et à ses amis les moyens d'en sortir. « Moi et les miens, disait-il, sommes dépourvus de tous les objets nécessaires à notre usage, et quand même les gens de Londres les posséderaient en superflu (ce qui n'est pas), nous n'aurions pas de quoi nous les procurer. Aussi je vous fais savoir que nous sommes hors d'état ou de résister ou de quitter l'Angleterre, si vous ne me faites passer des troupes et des subsides. » Lorsque le père apprit que son fils, et la femme que son mari était dans une pareille extrémité, leur consternation fut grande. En recevant cette nouvelle, le roi de France demanda si Guillaume Maréchal était vivant : « Oui, répondirent les députés. — Alors, reprit le roi, je ne crains rien « pour mon fils. » Cette parole fit toujours planer sur Guillaume Maréchal le soupçon de trahison. Comme le roi Philippe ne voulait pas se hasarder à secourir son fils excommunié, après avoir été maintes fois et vivement réprimandé par le pape pour le consentement qu'il lui avait donné, il abandonna à l'épouse de Louis le soin de cette affaire. Celle-ci s'acquitta avec activité du devoir qu'on lui confiait, et en peu de temps elle fit passer au secours de son mari trois cents chevaliers de renom parfaitement équipés, ac-

compagnés d'une forte troupe d'hommes d'armes. Mais ces préparatifs ne pouvaient échapper au roi d'Angleterre, qui, ayant réuni toutes ses forces, occupait les côtes méridionales avec une nombreuse armée, et se disposait à faire le siége de la ville de Londres. Le roi, sur le conseil du grand maréchal, chargea Philippe d'Albiny, et Jean Maréchal avec les commandants des cinq forts et une foule d'hommes d'armes, de se tenir en observation sur les bords de la mer et de mettre obstacle au débarquement des Français.

Cependant, le jour de saint Barthélemy apôtre, la flotte française fut confiée au moine Eustache, homme chargé de crimes, qui devait la conduire en sûreté jusqu'à Londres et la remettre tout entière au pouvoir de Louis [1]. Les chevaliers dont nous avons parlé s'étant mis en mer, eurent en poupe un vent favorable qui les poussait rapidement vers les côtes d'Angleterre. Ignorant les piéges qui leur étaient dressés, ils avaient déjà parcouru en mer un grand espace en peu de temps, lorsque des pirates anglais vinrent les prendre en travers et observèrent la flotte ennemie, qui se composait de quatre-vingts gros navires et d'un plus grand nombre de vaisseaux moins forts et de galères [2] armées en guerre. Les Anglais re-

[1] Voir la note II à la fin du volume.

[2] Ici, comme jusqu'à présent, nous avons traduit *galeias* par galères, faute d'un mot plus juste. Il est évident que, vu l'état peu avancé de la marine à cette époque, on doit entendre par *galeia* un bateau à rames, ou du moins un bâtiment bien moins fort que celui désigné plus tard sous

doutèrent d'abord d'engager un combat naval, n'ayant qu'une flotte bien inférieure en nombre, puisque, tout compte fait, en galères et autres navires, elle n'excédait pas quarante bâtiments. Mais le souvenir de ce qui s'était passé à Lincoln et de cette victoire remportée par peu de gens contre beaucoup, enflamma leur courage, et ils se décidèrent à attaquer intrépidement l'ennemi par derrière. Dès que les Français s'aperçurent de ce dessein, ils se couvrirent de leurs armes et résistèrent aux assaillants avec vigueur, quoique sans succès. Philippe d'Albiny donna ordre à ses arbalétriers et à ses archers de lancer contre les Français des traits mortels, qui bientôt semèrent parmi eux le carnage et la mort. Les Anglais avaient en outre à leurs galères des éperons de fer, qui faisaient trou dans les vaisseaux de leurs adversaires et les coulaient à fond en un moment. Ils se servaient aussi de chaux vive, réduite en poussière très-menue, qu'ils jetaient dans les airs et qui, lancée par le vent, entrait dans les yeux des Français et les aveuglait. La mêlée devint furieuse ; mais les Français, qui n'avaient pas l'ha-

le nom de galère. Le vieux mot galée, celui de galéasse présentent aussi quelques difficultés. Cependant il paraît que le mot galée, qui était encore en usage au temps de François I[er], a précédé le mot galère, et qu'on entendait par galéasses des bâtiments longs et bas plus gros que les galées. Guillaume de Tyr fait mention de galéasses à cent bancs de rames. La description de ce combat naval autoriserait à adopter l'étymologie donnée par Ducange au mot *galeia* : *A galea, tutela quæ in rostris erat*. Ce qui est conforme aux paroles d'Antonio Pigafeta : *Pesce spada, chi a una spada del naso che somiglia a bocco d'una trireme.*

bitude de combattre sur mer, eurent bientôt un désavantage prononcé. Les Anglais, gens de guerre et outre cela expérimentés dans les manœuvres navales, les perçaient de traits et de flèches, les traversaient avec leurs lances, les égorgeaient avec les couteaux les massacraient à coups d'épée, faisaient sombrer les vaisseaux et noyaient leurs ennemis, enfin les aveuglaient avec la chaux. Tout espoir d'être aidés ou secourus s'était évanoui : nul moyen de fuir. Dans cette extrémité, un grand nombre de Français se jetèrent d'eux-mêmes dans les flots, pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs; aimant mieux mourir que de laisser à leurs adversaires le plaisir de disposer d'eux, selon ce précepte de Sénèque : « Mourir au gré de son ennemi, c'est mourir « deux fois. » Après avoir fait prisonniers les plus nobles Français qui survivaient, les Anglais vainqueurs traînèrent à la remorque tous les vaisseaux que leur courage avait conquis, et, joyeux de leur victoire, se dirigèrent à force de voiles vers Douvres, louant le Seigneur dans ses œuvres. Les chevaliers du château, s'étant aperçus de ce succès inespéré dû à la volonté de Dieu, allèrent au-devant des Anglais qui arrivaient et enchaînèrent étroitement les malheureux Français. Au nombre des prisonniers se trouva le moine Eustache, ce traître au roi d'Angleterre, cet exécrable pirate dont on désirait beaucoup s'emparer et qu'on découvrit, après l'avoir longtemps cherché, caché à fond de cale dans la sentine d'un vaisseau. Lorsqu'il se vit prisonnier, Eus-

tache offrit, pour conserver la vie et les membres, une énorme somme d'argent et promit de servir fidèlement à l'avenir le roi d'Angleterre. Mais Richard[1], fils bâtard du roi Jean, mit la main sur lui et s'écria : « Désormais, infâme traître, tu ne tromperas plus « personne en ce monde par tes fausses promesses. » Puis, tirant son épée, il lui coupa la tête. Les officiers royaux se saisirent de tout le butin trouvé dans les vaisseaux français et qui se composait d'or, d'argent, d'étoffes de soie et d'armes. Après avoir mis les prisonniers en lieu de sûreté, Philippe d'Albiny fit savoir au roi ce qui était arrivé : celui-ci, reconnaissant de la victoire que lui avait accordée la protection céleste, rendit gloire au Seigneur, dont la providence, partout et toujours admirable, règle les choses humaines. Lorsque la nouvelle de ce désastre parvint à Louis, il en fut encore plus consterné que de la défaite éprouvée à Lincoln.

L'ARMÉE DU ROI HENRI MARCHE SUR LONDRES. — PAIX ENTRE LE ROI ET LOUIS. — TENEUR DU TRAITÉ. — DÉTAILS. — LES CROISÉS DE COLOGNE ET CEUX DE LA FRISE PARTENT POUR LA TERRE-SAINTE. — QUELQUES-UNS S'ARRÊTENT EN PORTUGAL. — Aussitôt le grand maréchal, qui dirigeait le roi et le royaume, rassembla une puissante armée de chevaliers et de vassaux, et, suivi de forces nombreuses, il vint mettre le siége devant Londres, la bloquant par terre et par eau. En enle-

[1] On l'appelait généralement Fitz-Roi ; il était fils de Jean par une fille du comte de Warenne.

vant aux assiégés tout moyen de se procurer des vivres, il comptait les forcer à se rendre. Louis, se trouvant dans une position si difficile, fit savoir au légat et au grand maréchal qu'il consentait à agir selon leurs conseils, en sorte toutefois qu'ils lui procurassent une paix convenable qui pût mettre son honneur à couvert et ne pas léser les intérêts de ses partisans. Le légat et le maréchal, de qui toute cette affaire dépendait absolument et qui ne désiraient rien tant que la délivrance de Louis, par égard pour la couronne de France, qu'ils tenaient à ménager malgré leurs motifs de ressentiment et de colère, lui firent remettre un projet de paix rédigé par écrit, s'engageant formellement, si Louis l'acceptait, à faire en sorte qu'il pût sortir d'Angleterre librement et paisiblement, lui et tous ses amis ; lui déclarant, en même temps, que pareille condescendance trouvait chez beaucoup de gens une opposition très-vive et exprimée sans aucun ménagement : et qu'eux-mêmes, s'il ne consentait pas à la présente paix, feraient tous leurs efforts pour sa perte et pour sa ruine. Lorsque Louis et ses conseillers eurent examiné la pacification proposée, ils ne demandèrent pas mieux que de quitter l'Angleterre pour se retirer en un pays dont le séjour fût plus agréable. Louis demanda alors au légat et au grand maréchal qu'ils lui donnassent un jour et un lieu fixes pour terminer la négociation commencée. Les deux partis étant d'accord, une entrevue eut lieu près du bourg de Staines, dans une île de la Tamise, à l'effet de rétablir la paix. Le roi

Henri s'y trouva d'une part accompagné du légat, du grand maréchal et de beaucoup d'autres; Louis d'autre part avec les barons et les autres seigneurs de sa suite. Là, avec la coopération de la grâce divine, le troisième jour avant les ides de septembre, la paix fut conclue aux conditions suivantes :

Avant tout, Louis et tous ceux de son parti qui avaient été excommuniés avec lui jurèrent, la main étendue sur les saints et sacrés Évangiles, de se soumettre au jugement de la sainte Église, et d'être fidèles à l'avenir au seigneur pape et à l'église romaine. Louis jura aussi de sortir incontinent, avec tous les siens, du royaume d'Angleterre, et de n'y jamais rentrer à mauvaise intention tant qu'il vivrait; d'engager son père Philippe, autant qu'il le pourrait faire, à rendre au roi d'Angleterre Henri toutes ses possessions d'outre-mer, et de faire pacifiquement cette restitution, aussitôt que lui-même serait roi. Il jura de plus de rendre incontinent au roi et aux siens tous les châteaux et possessions dont, pendant la guerre, lui et les siens s'étaient emparés dans le royaume. De son côté le roi d'Angleterre, la main étendue sur les saints et sacrés Évangiles, jura, et avec lui le légat et le maréchal, qu'on rendrait aux barons d'Angleterre et à tous autres hommes du royaume leurs droits et leurs héritages, ainsi que toutes les libertés réclamées précédemment, et qui avaient été cause de la discorde élevée entre Jean, roi d'Angleterre, et les barons; que personne ne serait ni lésé ni inquiété pour avoir suivi tel ou tel parti; que les prisonniers

qui s'étaient rachetés avant la négociation de la présente paix, et qui s'étaient déjà libérés sur leur rançon envers leurs créanciers, ne recevraient aucune restitution de ce qui se trouverait payé; mais que, s'il restait quelque chose à acquitter, le débiteur en serait tout à fait quitte ; que tous ceux qui, tant du côté du roi que du côté de Louis, avaient été faits prisonniers, soit à Lincoln, soit dans le combat naval près de Douvres, soit partout ailleurs, seraient relâchés sur-le-champ, sans aucun empêchement et sans aucune rançon ou paiement quelconque. Après quoi Louis et tous ses partisans furent absous dans la forme voulue par l'église. Alors chacun se donna avec empressement le baiser de paix ; mais la plupart palliaient leur triste joie sous des dehors trompeurs. Cela fait, Louis revint à Londres, dont les habitants, considérant son extrême pauvreté, consentirent à lui prêter cinq mille livres sterling ; puis, muni du sauf-conduit du grand maréchal, il se rendit en grande hâte au bord de la mer, et de là passa en France, couvert d'une honte éternelle. Furent exceptés du bénéfice de cette absolution et de cette paix, les évêques, les abbés, les prieurs, les chanoines séculiers, et les nombreux clercs qui avaient donné aide et conseil à Louis et aux barons, particulièrement maître Simon de Langton et maître Gervais de Hobregge, qui avaient persévéré dans leur révolte avec assez d'obstination, pour faire assister Louis et les barons excommuniés aux mystères divins célébrés par des prêtres excommuniés aussi. Le légat les priva

tous de leurs bénéfices, et ils furent forcés de se rendre à Rome ; car, aussitôt après le départ de Louis, le légat envoya dans toutes les provinces d'Angleterre des inquisiteurs qui suspendirent tous ceux qu'ils trouvèrent coupables, ne fût-ce que d'intention, à quelque ordre qu'ils appartinssent, et sans distinction de dignité ; puis les déférèrent au légat qui les dépouilla de tous leurs bénéfices, en investit les clercs, ses créatures, et les rendit tous riches avec le bien d'autrui. Hugues, évêque de Lincoln, étant venu en Angleterre, donna mille marcs pour le compte du seigneur pape, afin de recouvrer son évêché, et cent marcs de bon argent au légat lui-même. A son exemple, une foule d'ecclésiastiques, tant évêques que religieux, trouvèrent moyen, à force d'argent, de rentrer en grâce auprès du légat. Par ses exaction sans mesure, ledit légat vida la bourse des clercs et des chanoines séculiers, moissonnant ce qu'il n'avait pas semé, et remplissant ses coffres avec les contributions qu'il exigeait des uns et des autres.

Vers la même époque, les hommes braves et les guerriers de la province de Cologne et du pays de Frise se levèrent en masse. Déjà, depuis le moment où la croisade fut prêchée après le concile général, ils s'étaient mis, avec un grand zèle, à fabriquer trois cents vaisseaux pour accomplir, envers le Christ, leurs vœux de pèlerinage. Après avoir traversé la mer à voiles déployées, la plus grande partie de la flotte, montée par une nombreuse troupe de guerriers, aborda à Lisbonne. Pendant qu'ils étaient occupés

au siége d'un château très-fort nommé Alcazar, un différend s'éleva entre les croisés; les uns voulant aller plus loin, les autres voulant s'arrêter en cet endroit et y passer l'hiver. Alors la flotte s'étant séparée, une partie alla hiverner à Gaëte et à Sorrento (?) [1]. L'autre partie, commandée par deux capitaines, Guillaume, duc de Hollande, et George, comte de Wide, continua à assiéger Alcazar. Pendant ce siége, les Sarrasins réunirent contre eux une grande multitude d'ennemis; mais les fidèles, combattant avec courage, vainquirent, avec la grâce de Dieu, cette nuée d'infidèles. Un des rois de ces païens fut tué; beaucoup d'entre eux furent massacrés ou réduits en servitude. Enfin, le château d'Alcazar fut pris par les Allemands et possédé désormais par les chrétiens.

Siége et reddition du chateau de Newark. — L'an de grâce 1218, aux fêtes de Noël, le roi Henri tint sa cour à Northampton : Falcaise fournit à tous les frais que nécessitaient les largesses royales. Il y avait à cette époque, en Angleterre, beaucoup de gens qui, dans la dernière guerre, trouvaient fort agréable de vivre de rapines. Lorsque la paix fut conclue et tous appelés à en jouir, ceux-là ne purent s'abstenir de piller; les mains leur démangeaient. Les principaux auteurs de ces violences étaient Guillaume, comte d'Albemarle, Falcaise et ses châtelains, Robert de

[1] *Tornetum*, dit le texte. Nous ne voyons pas d'autre interprétation raisonnable.

Vieux-Pont, Brien de l'Isle, Hugues de Bailleul, Philippe Marci, Robert de Gaugi, et plusieurs autres qui se permettaient de détenir les châteaux, les terres et possessions de quelques évêques et seigneurs, contre la défense du roi et le gré des propriétaires. Parmi eux Robert de Gaugi, malgré les fréquentes sommations du roi, refusait de rendre le château et la ville de Newark, avec toutes les dépendances, sur lesquelles Hugues, évêque de Lincoln, avait des prétentions légitimes. Cette résistance excita la colère du grand maréchal qui ayant, par l'ordre du roi, rassemblé une nombreuse armée, vint, accompagné dudit roi, faire le siége du château de Newark. Lorsqu'il en approcha, il fit prendre les devants à des hommes d'armes qui devaient empêcher les assiégés de sortir et de mettre le feu à la ville, comme cela se pratique ordinairement. Lorsque Robert et ses compagnons d'armes eurent appris l'arrivée des troupes royales, ils sortirent vivement du château; mais les gens du roi tombèrent sur eux, et les obligèrent de rentrer dans le château. Guillaume de Dive, chevalier du vasselage de Hugues, évêque de Lincoln, fut tué en poursuivant les ennemis à leur entrée dans la place; plusieurs autres furent blessés. Le roi et le grand maréchal en furent courroucés, et firent disposer les machines autour du château, pour renverser les murailles à l'aide des pierriers qui jouaient sans relâche. Le siége dura environ huit jours, au bout desquels les amis dudit Robert, de l'aveu même du roi, traitèrent de la paix avec

l'évêque de Lincoln ; il fut convenu que ledit évêque donnerait à Robert de Gaugi, pour les provisions amassées dans le château, cent livres sterling. Alors le siége fut levé, et chacun se retira chez soi.

Les croisés passent de Saint-Jean-d'Acre a Damiette. — Phénomènes. — Lettre du pape Honorius a Henri III. — Siége de la tour de Damiette. — Prise de la tour. — Cette même année, fut mis à exécution le projet du seigneur pape Innocent, projet adopté dans le concile de Latran, et qui consistait à faire passer en Égypte la milice du Christ. Au mois de mai, on équipa un grand nombre de coquets[1], de galères et de vaisseaux de transport. La flotte partit d'Acre ; elle était montée par Jean, roi de Jérusalem, le patriarche, les évêques de Nicosie (?), d'Acre, de Bethléem ; le duc d'Autriche, les grands-maîtres de l'ordre du Temple, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, de l'ordre Teutonique de Sainte-Marie, et une foule nombreuse de chrétiens. Poussée par Borée, l'armée du Seigneur arriva heureusement le troisième jour au port de Damiette[2] ; et quelques-uns des

[1] Nous adoptons pour traduire *cogones*, le vieux mot coquet qui, plus tard, ne signifia que de fort petites barques.

[2] La ville de Damiette, qui fut prise par Jean de Brienne, en 1219, et par saint Louis, en 1249, était située à un mille de la mer, sur la rive droite du principal bras du Nil, entre ce fleuve et le lac Menzaleh. Elle avait une triple enceinte de murailles du côté de la terre, et un double rempart du côté du Nil, à l'embouchure duquel se trouvait une tour de chaque côté. Une nombreuse garnison les défendait, et l'on tendait une grosse chaîne de fer entre ces deux tours, pour empêcher les vaisseaux d'entrer dans le Nil. Celle qui fut prise par les croisés, était la

chrétiens ayant abordé les premiers, mirent le pied sur la terre ennemie sans répandre le sang : seulement quelques cavaliers sarrasins s'étant avancés pour reconnaître les croisés, un Frison mit le genou droit en terre, et, se couvrant de son bouclier, qu'il ramenait de la main gauche, fit tournoyer sa lance de la main droite. A cette vue, un Sarrasin crut d'abord que ce n'était qu'un jeu ; mais tout à coup il fut atteint par le Frison, au moment où ses compagnons lâchaient pied. Cheval et cavalier furent renversés par terre. Les fidèles, n'ayant donc trouvé aucun obstacle, campèrent et posèrent leurs tentes entre le rivage de la mer et les bords du fleuve du Nil. Dieu fit alors un miracle pour ses défenseurs ; c'est qu'à leur arrivée, l'eau du fleuve, malgré son mélange avec la mer, se trouva douce et bonne à boire, tandis que plus loin, jusqu'à Casel [1], qui est éloigné d'un

tour occidentale, c'est à-dire la plus voisine de leur camp : car, dans les deux expéditions, ils débarquèrent au Gizé de Damiette, espace de terre qui formait angle entre la rive gauche ou occidentale et la mer. Avant Jean de Brienne et saint Louis, Damiette avait été prise par les empereurs grecs et par les Normands de Sicile. Aussi les Mamelucks, la trouvant trop rapprochée de la mer, la détruisirent sous le règne d'Ibegh, et l'on rebâtit deux lieues plus haut en remontant, mais du même côté du Nil, une ville nouvelle sous le même nom. Comme les bruits d'invasion se renouvelaient fréquemment, Bibars Bendokdar, pour être plus à portée de secourir la nouvelle Damiette, fit construire la fameuse chaussée de Kiloub.

[1] Nous ne connaissons aucun lieu de ce nom aux environs de Damiette, et les cartes n'en font pas mention. Peut-être faut-il entendre simplement par *Casale*, un village. C'est là le sens ordinaire de ce mot dans les auteurs du moyen âge et dans Matt. Pâris lui-même. Il donne même ce nom à une ville fortifiée : *Casale nomine Mansor* (Mansourah) : *villas*

mille de Damiette en remontant, cette eau était salée. Peu après l'arrivée des chrétiens devant Damiette, eut lieu une éclipse de lune presque totale. Les chrétiens y virent le présage de la défaite des Sarrasins, et les Sarrasins de celle des chrétiens.

Vers le même temps, le pape Honorius, désirant encourager le roi dans ses vertus, lui écrivit en ces termes : « Honorius au roi d'Angleterre. Nous désirons vivement, d'après le sincère amour que nous vous portons comme au fils spécial de l'église romaine, que vous croissiez auprès de Dieu et parmi les hommes en sagesse et en âge; et nous vous donnons de grand cœur des conseils salutaires qui doivent pénétrer d'autant plus profondément dans votre âme qu'ils procèdent d'une plus vive affection de notre part. Or, comme la crainte du Seigneur est la source de vie, qu'elle préserve du péché ceux qui s'y abreuvent, qu'elle enseigne la voie du salut, qu'elle donne la confiance et la force à ceux qu'elle anime, et leur fait un rempart contre les ennemis de l'âme et du corps, nous avertissons et exhortons instamment votre sérénité royale de vous accoutumer dès l'adolescence à la crainte du Seigneur, d'y persévérer fortement; de vous garder des vices, de chercher avec le plus grand

et casalia christianorum, etc. Ce qui confirme notre remarque, c'est que Joinville appelle du nom générique de Casel le lieu où saint Louis fut fait prisonnier : « Et ainsi [Geoffroi de Sergine] l'emmena jusqu'au « lieu de Casel, et là fut descendu au giron d'une bourgeoise qui étoit de « Paris, et là le cuidèrent voir passer le pas de mort, et n'esperoient « point que jamais il pût passer celui jour sans mourir. »

zèle à vous pénétrer de vertus; de vénérer humblement l'église, qui est la fiancée du Christ, ainsi que les ministres de Dieu : c'est l'honorer que les honorer, le mépriser que les mépriser ; en sorte que, marchant de grâce en grâce et de vertu en vertu, vous gouverniez le peuple qui vous est confié et le fassiez jouir d'une paix riante et d'une féconde tranquillité; que les jours de votre royauté s'ajoutent les uns aux autres; que le Seigneur multiplie les années de votre vie, et qu'enfin il vous fasse passer du royaume terrestre et périssable au royaume céleste et éternel. Et comme le caractère prend toujours l'empreinte de ceux qu'on fréquente, ayez soin de vous entourer d'amis prudents et honorables qui, sincèrement zélés pour votre salut et pour votre gloire, vous conseillent sans relâche ce qui doit plaire à Dieu et aux hommes. »

Cependant les fidèles croisés remarquèrent une tour élevée, fortement bâtie en pierres et d'une belle structure, qui était située au milieu du Nil, non loin de la ville de Damiette. Une chaîne de fer d'une grosseur énorme partait de cette tour, barrait le fleuve, et allait rejoindre la ville située sur l'autre rive du Nil. Tous furent d'avis de s'emparer de cette tour avant d'assiéger Damiette ; mais les Frisons, d'après leur impétuosité habituelle, traversèrent le Nil et se saisirent des bêtes de somme des Sarrasins; puis, résolus à camper sur la rive opposée, ils soutinrent plusieurs combats contre les païens qui sortaient de la ville pour venir à eux. Le patriarche réussit à les faire obéir et à les rappeler. En effet, il paraissait dange-

reux aux chefs de l'armée chrétienne de laisser derrière eux le pays couvert de païens. Or les chefs de la milice du Christ étaient fort désireux de s'emparer de la tour du Nil ; mais ils voyaient bien qu'on ne pouvait la prendre par famine à cause du voisinage de la ville ; ni en minant le terrain, puisque cette tour était entourée d'eau ; ni au moyen des pierriers et des trébuchets, puisqu'on en avait essayé pendant plusieurs jours sans arriver à aucun résultat. Les fidèles s'arrêtèrent alors unanimement à ce projet : ce fut d'attacher ensemble les vaisseaux et les coquets, de disposer des échelles à l'extrémité des mâts et d'y faire manœuvrer des arbalétriers et des hommes d'armes qui pussent mener l'affaire à bonne fin. Alors le duc d'Autriche et le grand maître des hospitaliers de Saint-Jean firent construire deux coquets et deux échelles qui furent dressées contre la tour, vers la fête de Saint-Jean-Baptiste. Les Sarrasins se défendirent avec vigueur, et, par un affreux malheur, l'échelle des hospitaliers se rompit, et précipita dans le fleuve les guerriers dont elle était chargée. La seconde échelle, celle du duc d'Autriche, fut brisée pareillement, ainsi que le mât qui la soutenait ; une foule de nobles chevaliers et autres gens d'armes furent noyés dans le Nil. Il est pieux de croire que leurs âmes, couronnées d'un victorieux martyre, furent enlevées au ciel. A cette vue, les Égyptiens se réjouirent ; ils poursuivirent les fidèles de leurs railleries, et firent sonner en dérision leurs trompettes, tandis que la douleur et le chagrin régnaient dans le

camp chrétien. Les Frisons et les Allemands, qui avaient pour chef le comte Adolphe du Mont, seigneur illustre et puissant, n'en disposèrent pas moins un vaisseau dont ils firent une espèce de forteresse, et construisirent un petit château en haut du mât. Ce vaisseau fut exposé au feu grégeois et aux traits lancés par ceux qui combattaient du haut des remparts de la ville et de la tour, et sur le pont[1]. Le feu s'y étant mis, les chrétiens commencèrent à craindre qu'il ne fût entièrement consumé ; mais ses défenseurs s'empressèrent d'éteindre la flamme et firent beaucoup de mal aux Sarrasins par les traits des arbalétriers, montés sur ledit vaisseau. Pendant que les efforts se portaient de ce côté, les autres navires de la flotte chrétienne, bien garnis de moyens de défense, s'approchèrent et jetèrent l'ancre dans les fondements de la tour, non sans éprouver de grandes pertes en hommes et en choses. Le landgrave de Thuringe, époux de sainte Élisabeth, périt en cette occasion.

Cependant, grâce à la nécessité qui est mère de l'industrie, et par les soins de quelques architectes, qui furent secondés par les ressources et le zèle des Allemands et des Frisons, on parvint à attacher ensemble deux coquets avec des pièces de bois et de fortes cordes ; on y dressa quatre mâts et autant d'antennes, à l'extrémité desquels on construisit un petit château établi en poutres et en cloisons solides,

[1] C'était un pont de bâteaux qui joignait la tour à Damiette.

recouvert en outre de cuir pour amortir l'effet des machines ennemies. Au dessous du château on dressa une échelle suspendue par des cordes énormes et dépassant la proue de trente coudées. Ces ouvrages immenses furent terminés en très-peu de temps. Les chefs de l'armée chrétienne furent invités à venir les visiter, afin que, s'il y avait quelque défaut auquel les ressources ou les forces de l'homme pussent remédier, on s'empressât d'y pourvoir. Mais les chefs ayant déclaré qu'ils n'avaient point vu jusqu'alors d'ouvrages en bois aussi considérables et aussi parfaits, les fidèles furent d'avis qu'il fallait se hâter d'approcher cet engin de la tour ; car leurs machines à force de chocs avaient réussi à rompre en grande partie le pont [de bois] qui conduisait les ennemis de la foi, de la ville à la tour. La sixième férie avant la fête de saint Barthélemy, on fit une procession nu-pieds, en chantant des psaumes et des litanies et en implorant humblement le secours divin, afin que l'entreprise ne fût arrêtée ni par jalousie ni par fol orgueil de la part des nations diverses qui composaient l'armée chrétienne. Les chefs exhortèrent un grand nombre de croisés à prendre part à l'attaque, quoique les Frisons et les Allemands pussent suffire à remplir et à gouverner les vaisseaux.

Enfin, la sixième férie de l'octave du bienheureux Barthélemy, quoique le Nil eût débordé et que la violence des eaux contrariât beaucoup les opérations, la machine fut mise en mouvement non sans de grands obstacles et de grands dangers. Le vaisseau qui la

traînait s'avança à pleines voiles, tandis que le patriarche et le clergé marchaient pieds nus sur le rivage en adressant des prières au Seigneur. Au moment d'approcher de la tour, les deux coquets unis ensemble qui supportaient la machine ne purent d'abord être tournés du côté[1] de l'ouest. La direction qu'ils suivaient en droite ligne les aurait entraînés vers le rivage au nord, si l'on n'eût réussi à les rendre immobiles avec les cordes et les ancres, malgré la force du courant et quoique les eaux grossies vinssent les repousser sans cesse. Les Sarrasins, s'en étant aperçus, dressèrent six machines sur les tours de la ville, afin de briser l'ouvrage des chrétiens; mais l'une d'elles, plus à craindre que les autres, fut bientôt rompue et hors de service. Ils n'en continuèrent pas moins à lancer sans relâche d'énormes pierres. Le navire qui traînait la machine, se trouvant placé au pied de la tour, ne fut pas exposé à un moindre péril; car le feu grégeois lancé du haut de la tour venait tomber comme la foudre et jetait l'effroi parmi les fidèles; mais on l'éteignait avec un mélange de vinaigre et de sable et les autres moyens ordinaires. Alors les chrétiens, qui mettaient en jeu la machine dont j'ai parlé, tentèrent une attaque terrible, tandis que le patriarche était prosterné sur le sol devant le bois de la croix et que le clergé, debout et pieds nus, s'adressait au ciel. Les ennemis de la croix et les défenseurs de la tour se présentèrent la

[1] *Littus*, nous adoptons la variante *latus*.

lance en arrêt et arrosèrent d'huile la partie antérieure de l'échelle. Puis, y lançant le feu grégeois, ils pesèrent de tout leur poids sur la tête de l'échelle, en sorte que le pont-levis, qui déjà s'était abaissé sur les créneaux de la tour, perdit son point d'appui. Celui qui portait la bannière du duc d'Autriche tomba de l'échelle; les païens s'emparèrent de la bannière du duc avec de grandes railleries, et, se croyant déjà vainqueurs, firent retentir les airs de leurs bruyantes vociférations. Les chrétiens, à cette vue, se prosternèrent pour supplier, et ne cessèrent d'invoquer le Seigneur en battant des mains [1]. Cette pieuse dévotion du peuple chrétien et cette élévation des mains vers le ciel portèrent leur fruit. La bonté divine releva l'échelle et les larmes des fidèles éteignirent l'incendie. Aussitôt les soldats de la croix reprirent courage; et, à coups de lances, d'épées, de massues, de flèches et autres armes offensives, ils engagèrent un combat furieux avec les défenseurs de la tour. Un jeune homme du diocèse de Liége, d'un courage éprouvé, parvint le premier sur les remparts; un autre jeune homme du pays de Frise y arriva à son tour : il tenait à la main un fléau de fer pareil à ceux dont on se sert pour battre le blé, mais fait exprès pour les combats. Il en donnait à droite et à gauche des coups terribles qui renversaient les ennemis de la foi : il atteignit même un Sarrasin qui portait l'éten-

[1] Le sens serait plus naturel en lisant *manibus compressis* au lieu de *complosis*, surtout à cause de la phrase suivante.

dard jaune du soudan et s'empara de ce trophée. Bientôt les chrétiens parvinrent sur le haut de la tour les uns après les autres, et, malgré la résistance vigoureuse et acharnée qu'ils rencontrèrent, triomphèrent enfin des païens. Pour les fidèles, la joie et l'enthousiasme de la victoire succédèrent aux pleurs et aux gémissements. La foule des Sarrasins, pressée dans l'étroit espace sur lequel elle combattait, chercha à s'échapper en se jetant par les fenêtres : un grand nombre, ne pouvant boire le fleuve, périrent noyés : cent d'entre eux environ furent pris vivants et réservés pour être mis à rançon. Mais les Sarrasins qui s'étaient retirés dans les tours intérieures allumèrent des flammes qui produisirent une chaleur si insupportable sur la plate-forme de la tour, que les chrétiens vainqueurs furent obligés de se replier sur les échelles. Alors les soldats du Christ abaissèrent un pont qui avait été disposé à cet effet dans la partie inférieure de la machine et le joignirent au pied de la tour, défendu de tous côtés par la profondeur des eaux. Les fidèles attaquèrent à coups de maillets de fer la porte de la tour que les Sarrasins barricadaient à l'intérieur. La machine restait toujours immobile auprès de la tour ; mais les ais qui composaient les échelles furent en grande partie disjoints. Quoique l'ouvrage en bois des chrétiens eût été percé en plusieurs endroits par les coups des machines ennemies, il n'en resta pas moins inébranlable depuis la neuvième heure de la sixième férie

jusqu'à la dixième heure de la férie suivante [1]. Enfin, les Sarrasins se voyant hors d'état de défendre la tour plus longtemps, demandèrent à traiter de la paix et se rendirent au duc d'Autriche, sous promesse d'avoir la vie sauve. Maîtres de la tour, les fidèles la réparèrent, y mirent des vivres et une garnison et espérèrent soumettre bientôt pareillement la ville de Damiette.

MORT DE SAPHADIN. — DESTRUCTION DES MURS DE JÉRUSALEM. — ARRIVÉE EN TERRE-SAINTE DE DIVERS CROISÉS. — ATTAQUE DES SARRASINS. — INONDATION DU NIL DÉSASTREUSE POUR LES CHRÉTIENS. — PESTE. — TRANSLATION DE SAINT ULSTAN ET FAITS DIVERS EN ANGLETERRE. — Après la prise de la tour construite au milieu du Nil, Saphadin, cet homme vieilli dans le mal, qui avait dépouillé ses neveux, et qui avait usurpé à force de crimes le royaume d'Asie, mourut, dit-on, de la douleur qu'il ressentit de cette perte, et fut enterré dans l'enfer. Il eut pour successeur son fils Coradin, prince cruel et sans pitié, qui, furieux contre les chrétiens à cause du siége de Damiette, fit détruire, en dedans et en dehors, l'illustre ville de Jérusalem, et réduisit en monceaux de ruines les murailles et les tours à l'exception du temple du Seigneur et de la tour de David. Les Sarrasins eurent d'abord le projet de renverser le glorieux tombeau du Christ. Ils pro-

[1] Depuis le vendredi 24 août, à quatre heures du soir environ, jusqu'au lendemain samedi, à sept heures du soir. (*Voir* le calcul des heures anciennes, noté 2, page 126 du premier volume.)

férèrent même cette menace dans la lettre qu'ils écrivirent aux habitants de Damiette pour leur promettre du secours. Mais ce lieu avait une telle réputation de sainteté, que personne d'entre eux n'osa y porter la main; car il est écrit dans l'Alcoran, qui est le livre de leur foi, que Jésus-Christ notre Seigneur, a été conçu et est né de la vierge Marie, qu'il a vécu sans péché parmi les hommes; ils avouent même qu'il est prophète et plus que prophète. Ils assurent qu'il a rendu la vue aux aveugles, qu'il a guéri les lépreux et qu'il a ressuscité les morts; qu'enfin son ascension au ciel est une chose véridique. Aussi, quand à l'époque des trêves, leurs sages se rendaient à Jérusalem et demandaient qu'on leur montrât le livre des Évangiles, ils le baisaient et ne pouvaient retenir leur admiration pour la pureté de la loi que le Christ a enseignée, et surtout pour l'évangile de saint Luc : « Gabriel a été envoyé, etc., » que leurs lettrés relisent et répètent sans cesse. Leur loi que, sous la dictée du diable et par le ministère du moine apostat et hérétique Sergius, Mahomet a écrite en arabe, et a donnée aux Sarrasins, a commencé par le glaive, est maintenue par le glaive et finira par le glaive. Ce Mahomet était un ignorant, comme il le témoigne lui-même dans son Alcoran. Il ne prêcha que ce que l'hérétique plus haut nommé lui dictait, et comme il était puissant et chef chez les Arabes, c'est par la violence qu'il fit observer sa loi. Luxurieux et guerrier comme il était, il donna une loi d'impureté et de vanité, bonne pour des gens qui vivent dans la

chair et qui n'ont en vue que la volupté; tandis que la loi du Christ s'appuie sur la vérité et la pureté, la superstition des Sarrasins n'a pour soutiens qu'une crainte toute mondaine et humaine et que les plaisirs des sens.

Lorsque la tour de Damiette eut été conquise, comme nous l'avons dit, une foule de pèlerins, sortis de diverses contrées, voulurent contribuer à la sainte expédition prêchée à cette époque. Parmi eux on remarquait Pélage, évêque d'Albano et légat du saint-siége apostolique, ainsi que maître Robert de Courçon et beaucoup d'autres Romains. Plusieurs évêques arrivèrent aussi avec le comte de Nevers qui, lorsque le péril fut imminent, se retira au grand détriment des chrétiens. On distinguait aussi un illustre seigneur, Ranulf, comte de Chester, venu du royaume d'Angleterre avec Saër, comte de Winchester, Guillaume, comte d'Arondel, plusieurs barons tels que Robert, fils de Gaultier, Jean, constable de Chester, Guillaume de Harcourt, tous suivis de nombreux vassaux, et Olivier, fils du roi d'Angleterre [1]. Le comte de la Marche, le comte de Bar [sur Seine] avec son fils, Guillaume de Chartres, Ithier de Tacy, Henri de Ourson et beaucoup d'autres se rendirent aussi en Égypte.

Peu après, le jour de la fête du bienheureux Denys, les Sarrasins parurent à l'improviste avec des

[1] C'était un fils bâtard du roi Jean et non pas de Henri III, comme le dit fautivement l'auteur du chapitre des croisades, dans l'*Introduction à l'histoire de l'univers*.

galères montées par des hommes d'armes ; ils assaillirent la tête du camp où était le quartier des Romains ; mais une petite troupe de chrétiens suffit pour les repousser et leur faire regagner précipitamment leurs galères ; ils ne purent cependant éviter ni les épées de ceux qui les poursuivaient, ni les eaux du fleuve. Il y en eut environ quinze cents de noyés dans le Nil, comme les fidèles l'apprirent ensuite des païens eux-mêmes. Le jour de la fête du bienheureux Démétrius, au point du jour, ils dirigèrent une seconde attaque sur le camp des templiers, mais ils firent peu de mal aux fidèles ; car la cavalerie légère des chrétiens les mit en fuite jusqu'au pont qu'ils avaient construit fort loin de là, et cinq cents d'entre eux environ furent tués en cet endroit par les croisés.

Après ces différents succès, la veille de Saint-André, apôtre, au milieu de la nuit, les flots de la mer grossirent tout à coup et vinrent en refoulant porter l'effroi jusqu'au camp des fidèles qui, de l'autre côté, se trouvaient pris à l'improviste par l'inondation du Nil. Les tentes nageaient dans l'eau, les provisions étaient complétement gâtées. Les poissons du fleuve et les poissons de la mer pénétraient sans crainte avec l'eau qui les portait, dans les chambres où reposaient les chrétiens. On pouvait les prendre à la main, quoiqu'on se fût bien passé de pareille pêche. Ce qui sauva l'armée, ce fut qu'un vaste fossé, creusé précédemment pour un tout autre usage, arrêta l'inondation ; sans quoi, la mer unie au fleuve aurait entraîné jusque chez les ennemis hommes et bêtes de

somme, vaisseaux, provisions et armes. Cependant les quatre coquets sur lesquels on avait dressé les machines pour prendre la tour, ne purent échapper au péril. La force du vent les poussa sur la rive opposée et presque d'un seul coup avec un cinquième vaisseau engagé parmi les quatre autres ; et les chrétiens eurent la douleur de les voir brûler sous leurs yeux par le feu grégeois. Dieu épargna le grand ouvrage de bois que les Frisons et les Allemands avaient construit, et qui avait causé la prise de la tour. Quant aux vaisseaux chargés qui étaient à l'ancre dans le port, les cordes se rompirent tout à coup, et ils furent submergés.

Vers le même temps, une maladie pestilentielle, à laquelle tout l'art des médecins ne pouvait trouver de remèdes, fit de grands ravages dans l'armée. On était saisi d'une douleur soudaine aux pieds et aux jambes; bientôt la chair devenait noire et se corrompait. Une tumeur noire et dure faisait gonfler les gencives [1], et ôtait aux dents la faculté de mâcher les aliments. Beaucoup de chrétiens, après avoir longtemps souffert, passèrent au royaume de Dieu. D'autres, après avoir été malades jusqu'au printemps, furent sauvés au retour de la chaleur. (Cette même année, eut lieu la dédicace de l'église de Sainte-Marie de Worcester, et la translation du corps du glorieux évêque Ulstan, en présence d'évêques et de seigneurs qu'il serait trop long de nommer. Ces deux faits se passèrent le

[1] On reconnait ici le scorbut.

même jour, le 7 avant les ides de juin, à la lettre dominicale G, le jeudi de la semaine de la Pentecôte. L'évêque du lieu, Sylvestre, anciennement moine, puis prieur de ladite église, présida à la cérémonie. Les reliques furent partagées pour multiplier le respect voué à saint Ulstan. L'église de Saint-Albans eut pour sa part une côte que l'abbé Guillaume fit précieusement enchâsser dans l'or et dans l'argent. Gallon quitta l'Angleterre et se rendit à Rome, vers la fête de saint André. Pandolphe, élu à Norwich, lui succéda dans l'office de légat. Le roi Henri troisième commença à se servir en personne du sceau royal [1].) Cette même année, par les soins du légat Gallon, Richard du Marais, clerc qui avait été l'intime et le conseiller du roi Jean, fut fait évêque de Durham, et reçut la consécration, le neuvième jour avant les calendes d'août.

MORT DE GUILLAUME MARÉCHAL. — SIÉGE DE LA VILLE DE DAMIETTE. — ATTAQUE DES SARRASINS CONTRE LES ASSIÉGEANTS. — DEUXIÈME ATTAQUE. — TROISIÈME ATTAQUE. — COMBAT EN PLAINE. — RETRAITE DE QUELQUES CROISÉS. — HISTOIRE DE SAINTE ÉLISABETH. — MISÈRE DES ASSIÉGÉS A DAMIETTE. — L'an de l'incarnation du Seigneur 1219, le roi Henri, dans la quatrième année de son règne, passa les fêtes de Noël à Winchester; l'évêque Pierre fournit à tous les frais nécessaires. Vers le même temps, Guillaume le père, grand maréchal,

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton.

tuteur du roi et régent du royaume, expira et fut enterré honorablement à Londres, dans le temple neuf, c'est-à-dire dans l'église, le jour de l'Ascension, qui était le dix-septième avant les calendes d'avril. Après sa mort la garde dudit roi fut confiée à Pierre, évêque de Winchester. L'épitaphe dudit Guillaume est ainsi conçue :

« Je suis celui qui a été Saturne pour l'Irlande, le soleil pour l'Angleterre, Mercure pour la Normandie, et Mars pour la France. »

En effet, il avait été le conquérant et l'exterminateur de l'Irlande, la gloire et l'honneur de l'Angleterre, pour les Normands un négociateur habile et souvent heureux, pour les Français un ennemi redoutable et un invincible capitaine. Cette même année eut lieu un arrangement à l'amiable entre l'église de Lincoln et l'église de Saint-Albans, représentées l'une par Hugues, évêque de Lincoln, deuxième du nom, l'autre par Guillaume, abbé de Saint-Albans. Cet arrangement relatif au vicariat de Luiton est raconté en plus grand détail au livre des Additions [1].

Vers le même temps, Pélage, légat du saint-siége apostolique, homme fougueux, et qui voulait hâter le siége de Damiette, ne cessait d'exhorter les chrétiens à passer de l'autre côté du Nil, puisqu'ils étaient maîtres de la tour. Ceux-ci, malgré l'évidence du péril, s'embarquèrent donc et se dirigèrent entre la ville et la tour ; mais ils trouvèrent de grands obstacles

[1] Voir à la fin du volume.

dans les machines des assiégés et dans le feu grégeois. Il arriva même qu'un vaisseau des templiers, entraîné par la force du courant, dériva vers la ville. Les ennemis, voyant qu'il venait à eux, l'assaillirent longtemps à coups d'éperons et de crocs en fer, tandis que du haut des tours de la ville on lançait sur lui le feu grégeois. Comme ceux qui défendaient ce vaisseau opposaient une vigoureuse résistance, les incrédules y montèrent à l'envi, et s'y précipitant, vinrent attaquer les templiers; après un long combat, le navire percé soit par les ennemis, soit par les fidèles (ce qui est plus probable), fit eau de toutes parts, et en enfonçant engloutit à la fois égyptiens et chrétiens : bientôt on n'aperçut plus sur les eaux que l'extrémité du mât; et de même que Samson tua plus de Philistins en mourant qu'il n'en avait tué pendant sa vie, de même ces martyrs du Christ entraînèrent avec eux dans le gouffre plus d'ennemis qu'ils n'avaient pu en massacrer par l'épée. Les païens avaient rétabli le pont [de bateaux] et y avaient laissé une ouverture tellement étroite, que les vaisseaux des fidèles ne pouvaient y passer sans avoir à craindre la violence du fleuve. Mais les Frisons et les Allemands, enflammés du zèle d'une juste indignation, dirigèrent contre le pont le gros vaisseau à l'aide duquel la tour avait été prise, et n'ayant d'autre secours que le ciel, l'assaillirent violemment. Au nombre de dix environ, ces braves hommes luttèrent contre toutes les forces de Babylone, en présence de la foule des chrétiens qui assistaient et applaudissaient à ce trait d'audace; ils mon-

tèrent sur le pont, réussirent à le rompre, s'emparèrent des quatre bateaux qui lui servaient de fondations, et revinrent en triomphe laissant la route libre et ouverte aux chrétiens, qui purent dès lors naviguer à pleines voiles. Les Sarrasins, sentant tout le danger qui les menaçait, fortifièrent la rive du fleuve opposée à celle où campaient les fidèles, par des fossés, des murailles faites d'une terre argileuse, des remparts de bois et autres retranchements ; ils y disposèrent des machines et des pierriers ; et cherchèrent à enlever aux fidèles tout moyen de traverser le fleuve en cet endroit. En outre, de Damiette à Casel, qui en est éloigné d'environ un mille et où se terminaient ces palissades, il enfoncèrent en travers du fleuve des pieux cachés sous les eaux et sur lesquels les vaisseaux chrétiens devaient se briser ; mais les soldats du Christ n'en tentèrent pas moins le passage ; les coquets fortifiés et portant châteaux aux mâts, bien garnis d'ailleurs d'hommes d'armes, ainsi que les galères et les autres vaisseaux qui suivaient, échappèrent complétement, guidés sans doute par le Christ, aux piéges qui leur étaient préparés. Les ennemis de la foi dissimulant leur terreur rangèrent leurs guerriers sur trois rangs, pour s'opposer à ce que les vaisseaux pussent mouiller. Le premier rang, composé de fantassins, se tenait sur la rive du fleuve, en bon ordre et couvert sous les targes[1] ; derrière eux venait le se-

[1] Targe, target, large bouclier en forme carrée ou de croissant, analogue à celui dont se servaient les Romains, les Africains et les Espagnols. Ducange dit que ce mot était fréquemment employé pour désigner les

cond rang, composé également de fantassins. Le troisième était formé par une longue et formidable ligne de cavaliers qui, à coups de pierres et de traits, empêchaient que les fidèles ne pussent aborder. Mais Dieu, qui est fidèle à ses amis et qui ne veut pas les éprouver au delà de leurs forces, jeta un regard sur le camp de ses serviteurs, et changea en joie et en allégresse la tristesse et le chagrin des croisés. En effet, pendant la nuit de la fête de sainte Agathe martyre, au moment où la flotte chrétienne avait fait ses dispositions pour passer le fleuve le lendemain, la pluie et le vent firent d'abord craindre aux croisés d'avoir à vaincre de nouveaux obstacles ; mais aussi cette même nuit, Dieu inspira un tel effroi au soudan de Babylone et à ses soldats, qu'ils abandonnèrent leurs tentes et mirent tout leur espoir dans la fuite, à l'insu même des païens rangés au bord du fleuve pour résister aux fidèles. Aussi un apostat, qui, après avoir renoncé depuis longtemps à la loi des chrétiens, avait fait la guerre sous les ordres du soudan, parut au bord du fleuve et se mit à crier en langue française : « Que tar-« dez-vous? que tremblez-vous? Le soudan est parti. » Et à ces mots il demanda qu'on le reçût dans une barque. En se livrant ainsi comme otage, il animait les chrétiens à passer le fleuve. Au point du jour, lorsqu'on commençait dans les oratoires chrétiens à célébrer l'office de la messe : « Réjouissons-nous tous

boucliers qui couvraient tout le corps, et dont on se servait dans les assauts. Cette arme défensive était connue des Arabes qui l'appelaient *tarka* ou *darca*.

dans le Seigneur, » on vint annoncer cette bonne nouvelle au roi et au légat. Le reste des Sarrasins ayant pris aussi la fuite, le passage s'opéra sans obstacle et sans effusion de sang. Cependant le terrain était si glissant et si détrempé par les eaux du fleuve, qu'au moment du débarquement les chevaux pouvaient à peine se tenir debout. Cependant les templiers prirent les devants, et coururent heureusement jusqu'à la ville, renversant les païens qui, à l'approche des chrétiens, avaient osé sortir de Damiette. Quand les infidèles y furent rentrés, l'armée chrétienne occupa les tentes du soudan et s'empara du butin abandonné par les païens. Elle resta maîtresse d'un grand nombre de targes ainsi que de galères, de vaisseaux à éperons et autres navires qui se trouvaient sur le fleuve depuis Casel jusqu'à la ville. Le passage soudain des croisés décida même un grand nombre d'infidèles à abandonner Damiette où ils laissèrent leurs femmes et leurs enfants. Enfin, un siége régulier fut mis devant la ville, et un pont que les croisés construisirent sur le Nil joignit les deux rives du fleuve, ainsi que les deux armées qui s'y trouvaient.

Lorsque la ville eut été investie par les croisés, les ennemis de la foi, renforcés par le soudan, les infidèles d'Alep, et une foule nombreuse, vinrent occuper le lieu par où les chrétiens avaient opéré leur passage contre toute attente. Et si le premier camp, qui était entre le fleuve et la mer, n'eût été conservé par l'aide et la volonté de Dieu, ainsi que par la valeur des Allemands, la croisade eût couru de grands

périls. En effet, les Sarrasins, pleins de ruse, en vinrent à un tel excès d'audace, que le samedi qui précède le dimanche où l'on chante : « Toujours mes « yeux tournés vers le Seigneur, etc., » au point du jour, et sans que les fidèles s'y attendissent, ils vinrent en masse se précipiter jusqu'aux retranchements; mais là, cavaliers et fantassins les reçurent avec intrépidité et les repoussèrent. En effet, les chrétiens avaient creusé sur les derrières du camp un fossé profond et assez large, par mesure de précaution, afin que, si par hasard les ennemis de la foi venaient les attaquer, ce fossé pût les mettre à l'abri d'une surprise.

Une seconde fois, le jour des Rameaux, les ennemis de la croix ayant rassemblé une armée innombrable et capable d'inspirer la terreur, cherchèrent à franchir sur tous les points le fossé creusé par les fidèles, et dirigèrent surtout leurs efforts contre le pont des templiers et du duc d'Autriche [1] : ceux-ci, secondés par les Allemands, le défendirent avec vigueur. Alors les guerriers d'élite de l'armée ennemie descendirent de cheval et engagèrent avec les chrétiens une mêlée furieuse. De part et d'autre tombèrent un grand nombre de morts et de blessés ; mais enfin les incrédules eurent tellement l'avantage qu'ils mon-

Après la retraite du soudan, l'armée chrétienne, comme nous l'avons vu, avait jeté un pont sur le Nil pour faciliter son passage sur la rive orientale, et ce pont menait au quartier du duc d'Autriche et des Teutoniques. Toutefois les termes du récit de Matt. Pâris sembleraient indiquer une sorte de pont-levis jeté sur le fossé du camp.

tèrent sur le pont et en brûlèrent une partie. Alors le duc d'Autriche ordonna aux siens de feindre de se retirer, pour que les ennemis s'engageassent dans le camp : ceux-ci cependant n'osèrent pas y entrer. Les femmes apportaient aux guerriers chrétiens de l'eau, du vin, du pain et des pierres. Les prêtres étaient en prières, adressant des vœux au ciel et pansant les plaies des blessés : et dans ce saint jour les chrétiens n'avaient pas le temps de porter d'autres palmes que les arbalètes, les arcs, les lances, les épées, les boucliers et les flèches. Les ennemis, animés du désir de délivrer la ville, combattirent avec tant de fureur et d'acharnement, que depuis le lever du soleil jusqu'à la dixième heure, ils ne laissèrent pas aux fidèles un instant de répit. Enfin, épuisés, ils abandonnèrent le champ de bataille, après avoir éprouvé de grandes pertes. Une autre fois, le jour de la solennité de l'Ascension, les infidèles attaquèrent les chrétiens par terre et par eau, selon leur habitude ; mais quoiqu'ils revinssent plusieurs fois à la charge, ils ne purent les forcer. Cependant ils restaient en vue du camp, et il s'ensuivait des escarmouches également funestes aux deux partis.

Enfin, les ennemis de la foi ayant rassemblé toutes les forces et tous les combattants dont ils pouvaient disposer, vinrent attaquer, la veille des calendes d'août, les retranchements chrétiens : ils franchirent le fossé malgré la résistance des templiers et, après plusieurs tentatives, brisèrent les palissades et mirent en fuite l'infanterie chrétienne ; en sorte que l'armée

entière courait un grand danger. Trois fois chevaliers, cavaliers et fantassins essayèrent de repousser les Égyptiens au delà du fossé : trois fois leurs efforts furent vains. Déjà des cris insultants s'élevaient parmi les païens, et la terreur augmentait parmi les croisés. Mais l'esprit de sagesse et de force anima les templiers : le grand maître du Temple, avec son maréchal et les autres frères de l'ordre, sortit par une étroite issue et sa charge vigoureuse fit reculer les incrédules ; en même temps le grand maître des chevaliers teutoniques, les Frisons, plusieurs comtes, barons et chevaliers de divers pays, voyant le danger auquel était exposée la milice du temple, s'élancèrent à son secours par les portes qui dépendaient de leurs quartiers. Alors les fantassins infidèles jetèrent leurs boucliers pour fuir : on les égorgeait par centaines, sans compter ceux qui périrent culbutés dans le fossé. L'infanterie chrétienne revint de nouveau au combat, et en un instant les ennemis abandonnèrent les retranchements. Les deux armées restèrent sous les armes, jusqu'à ce que la nuit eût séparé les combattants. Les Sarrasins quittèrent les premiers le champ de bataille. Les cadavres des morts restèrent gisants au bord du fossé ; ceux qui respiraient encore, quoique blessés mortellement, furent ramenés au camp. Grâce à la protection divine et à l'intrépidité des templiers, il n'y eut parmi les fidèles qu'un petit nombre de morts et de captifs. Pendant que ces choses se passaient aux portes du camp, presque tous les instruments de guerre, dressés contre la ville, furent brûlés par les défen-

seurs de Damiette, au grand détriment des chrétiens, qui ne sauvèrent que les échelles. Après ces attaques réitérées et infructueuses, le soudan n'osa plus livrer bataille aux chrétiens; mais il dressa ses tentes non loin du camp des croisés et se tint en embuscade.

Cependant l'armée chrétienne, après avoir eu recours aux pierriers, aux trébuchets et aux autres machines pour battre en brèche les murailles de la ville, n'avait obtenu, malgré ses longs efforts, aucun résultat. Les sages d'entre le peuple sentirent parfaitement et comprirent en vérité que Damiette ne pouvait être prise que par l'intervention divine. Bientôt des murmures se firent entendre dans le camp, et, en punition des péchés de tous, la discorde divisa les opinions. Les uns avaient la présomption d'attaquer le soudan, qui se tenait en embuscade non loin du camp chrétien, de lui livrer une bataille en plaine et de le vaincre; prétendant que sa défaite serait le signal de la prise de Damiette. D'un autre côté, le roi de Jérusalem et beaucoup d'autres avec lui, étaient d'avis qu'on devait persévérer dans le siége commencé, jusqu'à ce que la protection divine ou la famine eût triomphé de la résistance des assiégés. « Voyez, disaient-ils, « ceux qui sortent de la ville par la porte dérobée ou « ceux qui descendent précipitamment du haut des « murailles, ils sont gonflés [par la maladie (?)] ou af- « faiblis par la faim; ce qui annonce évidemment « l'extrémité où sont réduits leurs concitoyens. » Cependant, ceux qui étaient fermement résolus à livrer

bataille au soudan finirent par l'emporter, et le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, ils sortirent en foule, malgré la discorde qui les désunissait, pour aller attaquer le camp des Babyloniens ; la foule était telle qu'il resta à peine quelques hommes d'armes au siége de la ville. Enfin, étant arrivés dans une grande plaine, entre la mer et le fleuve, dans laquelle il était impossible de se procurer de l'eau douce pour boire, ils aperçurent les ennemis de la foi qui étaient encore dans leur camp, mais qui aussitôt levèrent leurs tentes et firent semblant de fuir. Les fidèles eurent beau s'avancer davantage, il devint évident que leurs adversaires ne voulaient pas engager de bataille rangée. Alors les capitaines de l'armée chrétienne tinrent longuement conseil pour savoir s'ils devaient aller plus loin ou revenir sur leurs pas. Les avis furent partagés ; mais, pendant même la délibération, les troupes rompirent imprudemment leurs rangs, sans tenir aucun compte de ce bon ordre qu'imposent la discipline et l'obéissance militaires. Les cavaliers de Chypre, dont le poste était à l'aile droite, déployèrent toute leur lâcheté, lorsque les Sarrasins vinrent les prendre en flanc. Les fantassins romains prirent la fuite les premiers, et après eux des cavaliers de divers pays et même quelques hospitaliers de Saint-Jean. En vain le légat et le patriarche qui portait la croix les supplièrent avec instance de tenir ferme. Les rayons du soleil étaient brûlants; une chaleur étouffante venait se joindre à la fatigue de la route pour les fantassins, écrasés sous le poids de leurs

armes. Ceux qui avaient apporté du vin avec eux, pressés par la soif et manquant d'eau, se mirent à le boire pur : puis, se mettant à courir à la suite des premiers fuyards, cette course précipitée les fit tomber morts quoique sans blessures. Le roi de Jérusalem, avec les templiers, les chevaliers teutoniques et les hospitaliers de Saint-Jean, les comtes de Hollande, de Wide, de Salzbourg et de Chester, Gaultier, fils de Berthold, Regnault de Pons, les Français, les Pisans et des chevaliers de diverses nations, soutinrent tout l'effort des païens et servirent de rempart aux fuyards, tant qu'ils tinrent tête aux ennemis. Cependant le roi de Jérusalem fut presque entièrement brûlé par le feu grégeois. Dans ce malheureux combat, les chrétiens laissèrent beaucoup de prisonniers, entre autres l'évêque élu à Beauvais, son frère André de Nanteuil, le vicomte de Beaumont, Gaultier, camérier du roi de France avec son fils, Jean d'Arcis et Henri de l'Orme. Trente-trois templiers furent pris ou tués ainsi que le maréchal de l'hôpital de Saint-Jean et quelques frères du même ordre. Les chevaliers teutoniques eurent aussi plusieurs pertes à regretter : une foule d'autres furent ou massacrés ou emmenés en captivité. La milice du temple, qui est ordinairement la première à l'attaque, fut la dernière à la retraite : elle resta en dehors du fossé qui défendait le camp chrétien, résista vigoureusement aux assaillants et rentra la dernière, quand tous furent à l'abri derrière les remparts. Alors les incrédules se retirèrent pour emmener leurs captifs et ramasser les dé-

pouilles. Cinq cents têtes de chrétiens furent presentées au soudan, comme les croisés l'apprirent de la bouche même des infidèles. Mais ils purent se flatter aussi que les ennemis avaient éprouvé de grandes pertes surtout parmi leurs meilleurs soldats. En effet, le soudan envoya un des prisonniers qu'il avait faits vers les chrétiens pour traiter avec eux de la paix ou au moins d'une trêve. Les chrétiens profitèrent des négociations pour réparer leurs retranchements et leurs machines.

A cette époque, quelques marins, traîtres à la chrétienté, et plusieurs chrétiens avec eux, se retirèrent avant l'époque du passage ordinaire, et laissèrent l'armée en grand péril : cette désertion consterna les chrétiens et augmenta l'audace des Babyloniens. Ceux-ci, rompant brusquement les négociations de paix, vinrent la veille de saint Côme et de saint Damien, ainsi que le jour suivant, attaquer les chrétiens sur l'eau, avec des galères armées et des vaisseaux à éperons; sur terre, avec des mangonneaux, des targes, et des fascines destinées à combler le fossé. Ils les assaillirent avec leur impétuosité habituelle et leur férocité barbare; et, dans cette attaque imprévue, plusieurs fidèles perdirent la vie. Mais le Dieu tout-puissant, le triomphateur en Israël, pourvut au salut des croisés, et leur envoya par mer Savary de Mauléon, avec des galères armées et une foule de guerriers. A la vue de ce renfort, les chrétiens, près de succomber, poussèrent des cris vers le ciel, louant Dieu et ne tremblant

plus. Ils résistèrent courageusement à leurs ennemis, et forcèrent les incrédules à se retirer, par la protection de celui qui sauve ceux qui espèrent en lui.

(A cette époque, florissait en Allemagne la très-illustre princesse sainte Élisabeth, fille du roi de Hongrie, et femme du landgrave de Thuringe. Ses miracles et la sainteté de sa vie l'avaient élevée au-dessus de son sexe. C'était par ses exhortations que le landgrave son époux, nommé Louis, avait pris la croix. Il mourut à Damiette, et fut reçu au ciel par l'intercession de sa très-sainte épouse. Devenue veuve par sa mort, sainte Élisabeth reçut l'habit de religieuse des mains de maître Conrad, très-saint homme, et elle monta tellement de vertu en vertu, qu'avant et après sa mort, toute l'Allemagne fut édifiée de ses mérites et de sa gloire. Il faut savoir que sainte Élisabeth était la fille de cette reine qui donna lieu à cette fameuse phrase amphibologique que le pape Innocent interpréta favorablement en faveur de l'accusé, unanimement condamné. Le pape l'expliqua ainsi [1] : « Ne tuez pas la reine ; il est bon « de le craindre, et si tous sont de cet avis, j'en suis « aussi ; » tandis que, dans cette phrase, l'intention malveillante était celle-ci : « Ne craignez pas de tuer « la reine : cela est bon ; et si tous sont de cet avis, « j'en suis aussi. » Après cette interprétation offi-

[1] Il est difficile de traduire ce passage exactement. La différence du sens repose sur la transposition de la virgule. Ce fait, s'il est vrai, semble avoir préparé les esprits au fameux sophisme soutenu dans le moyen âge : *Licet occidere reginam*.

cieuse due à de riches présents, l'accusé fut mis en liberté [1].)

Disons maintenant quelque chose de ce qui se passait dans l'intérieur de la ville. Damiette, épuisée par un long siége, par le fer, la famine, et une peste terrible, enfin, par des calamités qu'on ne peut ni croire ni raconter, n'avait plus d'espoir que dans la promesse que lui avait faite le soudan de traiter avec les chrétiens, s'il le fallait, plutôt que de laisser périr ses habitants. En attendant, la famine était affreuse, et tout aliment leur manquait. Le grain se conserve mal en Égypte à cause du terrain humide dans lequel il vient, et ce n'est que dans des contrées plus hautes, aux environs de Babylone, qu'on peut le garder pendant un an. Les incrédules avaient fermé toutes leurs portes, de peur que quelqu'un d'entre eux ne sortît et ne fît part de leur misère aux fidèles : car, les jours de l'affliction étaient venus pour ces malheureux. Quant à l'armée du soudan qui tenait la campagne et assiégeait les fidèles, la disette commençait à se mettre dans son camp. Un seul muge salé se vendait jusqu'à douze besans. Entre autres fléaux auxquels les Sarrasins étaient exposés le jour et la nuit, ils étaient frappés d'une cécité [2] qui les empêchait de voir, les yeux ouverts. En outre, le Nil, qui a coutume de déborder après la fête de saint Jean-Baptiste jusqu'à l'exaltation de la sainte

[1] Intercalation fournie par le manuscrit de Cotton.

[2] *Aurisia*, du grec ἀορασια.

Croix, et d'arroser la plaine d'Égypte, ne s'éleva pas cette année-là à sa hauteur habituelle, et laissa à sec la plus grande partie du terrain ; ce qui ne permit ni de semer ni de labourer. Aussi le soudan, redoutant la disette, et désireux de conserver Damiette, songea à conclure la paix avec les chrétiens. La prise de la tour du Nil, conquête qui tenait du prodige, l'avait confirmé dans son dessein, et depuis il avait eu lieu d'admirer la fermeté des chrétiens, qui, tant de fois, quoique en petit nombre, avaient attaqué intrépidement toutes les forces du paganisme, avaient fait fuir honteusement ses soldats, et en avaient tué plusieurs milliers.

LE SOUDAN FAIT DES PROPOSITIONS DE PAIX AUX ASSIÉGEANTS. — PRISE DE DAMIETTE. — DÉPOUILLES PRÉCIEUSES. — IMPORTANCE DE LA VILLE DE DAMIETTE. — PRISE DU CHATEAU DE TAPHNIS. — Le soudan, se trouvant dans cette perplexité, convoqua les princes de son armée et ses conseillers les plus fidèles, et leur parla en ces termes : « Le Dieu des chrétiens, dit-il, « est grand, fidèle et puissant dans les combats, « comme nous l'avons tous éprouvé, et surtout dans « les circonstances présentes, où il combat manifestement contre nous pour nos ennemis : sans aucun « doute, tous nos efforts seront inutiles, tant que les « croisés l'auront pour aide et pour soutien. Voici « que la prise de Damiette, qui est la clef de toute « l'Égypte, est imminente ; si cette ville est prise, ce « sera un grand malheur pour nous et pour notre

« loi. Or, nous savons bien qu'elle a été assiégée « plusieurs fois par les chrétiens ; mais je ne sache « pas qu'elle ait jamais été conquise. Je pense donc « qu'il nous est utile de rendre au Dieu des chrétiens « tout ce qui a été à lui, de peur que, par les mains « des siens, il ne nous enlève ce qui est à nous. « Comme il est juste, et qu'il ne désire pas le bien « d'autrui, si les chrétiens refusent la paix que nous « leur offrirons, paix équitable et honorable pour « eux, ils s'attireront la haine de leur Dieu par leur « injuste ambition. Comme il méprise les orgueil- « leux, il se retirera d'eux, et ils auront pour adver- « saire celui qui leur avait été jusqu'ici propice et fa- « vorable. » Quoique cet avis ne fût pas goûté par tout le monde, le soudan envoya une ambassade aux chrétiens ; il leur offrit la restitution de la vraie croix, qui avait été prise anciennement par Saladin, ainsi que de tous les captifs qu'on pourrait trouver vivants dans les royaumes de Babylone et de Damas ; il promit de fournir aux frais nécessaires à la réparation des murs de Jérusalem, et au rétablissement de la ville dans son premier état. Il s'engagea de plus à leur rendre la totalité du royaume de Jérusalem, à l'exception de Crak et de Montréal : pour les garder il paierait tribut, et donnerait par an douze mille besans, tant qu'il occuperait ces deux places. Ce sont deux châteaux d'Arabie qui ont sept tours très-bien fortifiées, et par où les marchands païens et les pèlerins qui se rendent à la Mecque ont coutume de passer : celui qui en est maître peut ravager les vignes

et les champs de Jérusalem. Le roi de Jérusalem, le comte de Chester, tous les Français et les chefs allemands assurèrent que cette paix devait être acceptée, et appuyèrent sur les avantages qu'elle offrait à la chrétienté. Il ne faut point s'en étonner, puisque les chrétiens se seraient contentés de la paix, bien moins avantageuse, qui leur avait été offerte précédemment. Mais la sage résolution du roi de Jérusalem fut combattue par le légat, qui désirait que la ville lui fût remise. Le légat entraîna le patriarche et tout le clergé qui s'opposa à la paix, ne cessant de répéter qu'il fallait prendre Damiette avant tout. Cette diversité d'opinions engendra la discorde, et les députés du soudan se retirèrent joyeux de voir les chrétiens désunis. Lorsque cette nouvelle fut annoncée au soudan, il fit partir secrètement une troupe nombreuse de fantassins qui devait se rendre à Damiette par les marais. Deux cent quarante d'entre eux franchirent les barrières du camp, et y entrèrent pendant le sommeil des chrétiens, la nuit du dimanche qui suivit la Toussaint ; mais les cris des sentinelles réveillèrent l'armée : les uns furent tués, les autres furent pris, et le nombre des captifs s'éleva à plus de cent.

Bientôt le peuple chrétien livra à la ville un assaut furieux ; s'apercevant que les murs et les remparts étaient laissés sans défenseurs, il appliqua en toute hâte des échelles aux murailles, et les fidèles entrèrent à l'envi dans la ville. Ainsi, par la protection du Sauveur du monde, Damiette fut prise aux nones de novembre, sans résistance, sans désordres, ni

violence, ni pillage, pour que la victoire fût attribuée au seul fils de Dieu. Pendant que la ville était prise sous les yeux du roi de Babylone, il n'osa pas, selon sa coutume, attaquer les chrétiens; mais il prit la fuite, couvert de confusion, et en brûlant son propre camp. Les soldats de la croix, sous la conduite du Christ, étant donc entrés à Damiette, trouvèrent les rues encombrées de cadavres d'où s'exhalait une odeur insupportable, et qui présentaient un spectacle hideux. Les morts avaient tué les vivants ; le mari et la femme, le père et le fils, le maître et l'esclave, s'étaient mutuellement donné la mort en corrompant l'air qu'ils respiraient. Non-seulement les rues de la ville étaient pleines de morts, mais encore des cadavres gisaient dans les maisons et dans les chambres. Les jeunes gens et les enfants demandaient du pain, mais il n'y avait personne pour leur en donner. Les petits à la mamelle, suspendus aux seins de leurs mères mourantes, qui les serraient dans leurs bras, ouvraient la bouche [comme pour demander leur nourriture]. Les riches délicats étaient morts de faim sur des monceaux de blé. Pendant le siége il périt quatre-vingt mille personnes à Damiette, excepté ceux que les fidèles trouvèrent ou en bonne santé, ou seulement languissants : leur nombre pouvait s'élever à un peu plus de trois mille. Parmi eux, trois cents des plus nobles furent réservés vivants par les chrétiens pour servir à l'échange des prisonniers; furent aussi épargnés ceux qui reçurent le baptême et qui crurent au Christ. On sait que cette ville fut assiégée,

la première fois, par les Grecs, qui furent obligés de se retirer; la seconde fois, par les Latins, sous la conduite d'Amaury, roi de Jérusalem, qui n'eurent pas plus de succès; cette troisième fois, elle fut livrée aux fidèles chrétiens par le roi des rois et le seigneur des seigneurs, notre Seigneur Jésus-Christ qui vit et qui règne dans les siècles des siècles.

Les croisés trouvèrent à Damiette de l'or et de l'argent en quantité, des étoffes de soie, des vêtements précieux, des ornements mondains, des meubles de tout genre et fort nombreux. Tous jurèrent en commun que chacun rapporterait le butin trouvé dans la ville pour être ensuite partagé également entre les vainqueurs. Le légat en donna l'ordre exprès sous peine d'anathème; mais la concupiscence des yeux fit beaucoup de voleurs. On apporta à la masse, et au profit de la chose commune, une grande partie des richesses de l'Égypte en or et en argent, en perles, fruits, ambre, fils d'or, sachets, étoffes précieuses : tout cela fut distribué à l'armée du Seigneur, ainsi que le blé trouvé dans la ville [1]. L'évêque d'Acre baptisa tous les petits enfants qui furent trouvés vivants dans la ville, et offrit ainsi à Dieu les prémices des âmes. De la grande mosquée de Damiette, le légat fit une église en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les apôtres, à la gloire et à l'exaltation de la foi chrétienne et de la sainte Trinité. La

[1] Matt. Pâris parle plus haut de riches morts sur des tas de blé. Est-ce parce qu'il n'avait pu être manipulé, ou parce qu'il était pourri? Dans ce dernier cas, c'eût été un présent sans valeur.

ville de Damiette, outre sa forte position naturelle, est entourée d'un triple mur: elle a en dehors un mur assez bas qui sert à défendre le fossé extérieur; la seconde enceinte est plus élevée, et la troisième plus haute encore que la seconde. Le mur du milieu a vingt-huit tours principales, chacune contient deux ou trois tortues. Toutes ces tours ne furent point endommagées, à l'exception d'une seule que les coups multipliés des trébuchets des templiers avaient ébranlée quelque peu. Dieu voulut, en effet, livrer à ses serviteurs Damiette encore entière, comme la clef et le boulevard de toute la terre d'Égypte. Cette ville est située entre Ramassès et la plaine de Taphnis, dans la terre de Goshen [1], plaine que les chrétiens pouvaient convertir en pâturages; car c'est un terrain fertile que les fils d'Israël demandèrent à Pharaon au temps de la famine, ainsi qu'on le lit dans l'Ancien-Testament.

Après avoir pris possession de Damiette, les chrétiens firent partir des éclaireurs au nombre de mille environ, le jour de la fête de saint Clément. Ceux-ci montèrent sur des barques, et naviguèrent sur une petite rivière nommée Taphnis, avec mission de chercher des vivres dans les châteaux et dans les villages, et d'explorer avec soin la position des lieux. Lorsqu'ils furent près d'un château appelé du même nom que la rivière, les Sarrasins qui en formaient la garnison crurent, à la vue des éclaireurs chrétiens,

[1] *Lisez* Thanis, dans la terre de Gessen.

que l'armée tout entière arrivait : aussitôt ils ouvrirent leurs portes et prirent la fuite. Les chrétiens n'y trouvant pas d'autre capitaine que le Christ, s'emparèrent de Taphnis avec grande joie. A leur retour, ils affirmèrent que jamais ils n'avaient vu en plaine de château mieux fortifié. En effet, il est flanqué de sept tours très-fortes, et des tortues y sont disposées en rond. Il est entouré d'un double fossé et d'une double enceinte, avec un avant-mur. De larges lacs l'environnent et font qu'en hiver les abords sont très-difficiles pour la cavalerie, et tout à fait impraticables en été : ce qui met ce château à l'abri d'un siége. Les eaux de ces lacs sont tellement poissonneuses, qu'un tribut annuel de quatre mille marcs est payé au soudan pour le droit de pêche. Le pays abonde en oiseaux et en salines. Une foule de hameaux entourent Taphnis et en dépendent. Avant de n'être qu'un château, c'était une ville très-fameuse, plus importante même que Damiette, mais qui avait été ruinée. Le prophète David, dans ses psaumes, et le prophète Isaïe font mention de cette plaine de Taphnis : « Insensés, les princes de Taphnis, etc. » C'est aussi dans cette ville que Jérémie fut, dit-on, lapidé, comme on le voit dans l'Ancien-Testament. Taphnis est éloigné de Damiette d'une journée de marche par mer, du côté de la terre de promission ; en sorte qu'il est facile d'y envoyer des renforts d'Acre ou de Damiette par terre et par mer, et d'y faire passer des vivres. Cette place fit beaucoup de mal aux chrétiens pendant le siége de Damiette, quand les vaisseaux

qui venaient rejoindre l'armée ou qui la quittaient étaient poussés sur cette côte. En effet, le bord de la mer qui s'étend devant Taphnis est sablonneux, et n'offre point de mouillage. Il forme seulement un golfe assez large dont les vaisseaux ne peuvent se tirer une fois qu'ils y sont engagés, à moins d'un vent extrêmement favorable.

Vers le même temps, le noble seigneur Ranulf, comte de Chester, après avoir combattu pendant près de deux ans au service de Dieu, regagna sa patrie, avec la permission et la bénédiction du légat, et accompagné par les vœux de toute l'armée. Cette année-là mourut Hugues de Maneport, évêque de Hereford, vers le temps de Pâques; il eut pour successeur Hugues Foliot, qui fut consacré à Cantorbéry, le jour de la Toussaint.

Expédition de Louis, fils du roi de France, contre Toulouse. — Mort de Simon de Montfort. — Vers le même temps, Louis, fils aîné de Philippe, roi de France, réunit, d'après les conseils de son père, une innombrable armée pour combattre les hérétiques Albigeois. Il parut, avec la multitude qui le suivait, devant la ville de Toulouse dont les habitants étaient regardés depuis longtemps comme souillés par les erreurs hérétiques, et en forma le siége. Ses machines ayant été disposées autour de la place, commencèrent à battre les murs sans relâche. A la vue de ces préparatifs hostiles, les habitants eurent recours à leurs moyens de défense, et dressèrent machines contre

machines. L'armée française, après de fréquentes et vaines tentatives, eut à souffrir de la disette : la disette fut suivie d'une mortalité terrible qui se jeta sur les hommes et sur les chevaux. Simon, comte de Montfort, qui commandait l'armée, fut atteint à la tête, devant la porte de la ville, d'une pierre lancée par une machine des assiégés ; bientôt meurtri par tout le corps, il expira sur-le-champ. Le frère dudit Simon, en assiégeant un château près de Toulouse, fut aussi frappé d'un coup de pierre, et mourut : ce qui vint augmenter les regrets de beaucoup de gens. L'armée de Louis, comme nous l'avons dit, se trouvant donc frappée de la famine et de la mortalité, qui avaient déjà fait de grands ravages, celui-ci fut obligé de revenir en France couvert de confusion, et ramenant les débris de ses troupes.

Second couronnement de Henri III. — Canonisation de saint Hugues, évêque de Lincoln. — Faits divers. — Translation de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. — L'an du Seigneur 1220, le roi Henri, placé encore sous la garde de Pierre, évêque de Winchester, passa les fêtes de Noël à Marlborough. Cette même année, le même roi fut couronné à Westminster, le saint jour de la Pentecôte, par Étienne, archevêque de Cantorbéry, en présence du clergé et du peuple de tout le royaume, le seizième jour avant les calendes de juin, l'an cinquième de son règne. Ensuite, le jour de la fête de saint Barnabé, apôtre, le roi d'Angleterre Henri, et le roi d'Écosse Alexandre

eurent une entrevue à York : là fut réglé entre eux le mariage qui devait avoir lieu entre ledit roi d'Écosse et Jeanne, sœur du roi d'Angleterre ; l'alliance qui unissait les deux princes fut confirmée et le roi d'Écosse retourna dans ses états. Cette même année fut consacré comme évêque d'Ély, Jean, abbé des Fontaines, à Westminster, la veille de la fête de sainte Perpétue et de sainte Félicité.

Cette même année et ce même jour, saint Hugues, évêque de Lincoln, fut canonisé par le pape Honorius et inscrit au catalogue des saints, sur enquête de ses mérites faite par Étienne, archevêque de Cantorbéry, et Jean, abbé des Fontaines, ainsi qu'il est dit dans le bref suivant du seigneur pape : « Honorius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils tous les fidèles en Jésus-Christ, qui ces présentes verront, salut et bénédiction apostolique. La munificence de la bonté divine, non contente de placer dans la félicité du royaume céleste ses saints et ses élus, les fait briller encore sur la terre par l'éclat des miracles, afin que la dévotion des fidèles, excitée par ce moyen, demande avec le respect convenable le suffrage de leurs mérites. Or, comme le Seigneur dans sa munificence a daigné illustrer Hugues, évêque de Lincoln, de pieuse mémoire, non-seulement pendant sa vie, mais encore après qu'il eut dépouillé l'enveloppe mortelle, par une foule de miracles éclatants, dont l'authenticité est avérée pour nous, nous l'avons inscrit au catalogue des saints. Nous vous avertissons en conséquence, tous tant que vous êtes, et nous vous

exhortons dans le Seigneur à implorer pieusement son intercession auprès de Dieu. Nous ordonnons, en outre, que sa fête soit célébrée religieusement à l'avenir, chaque année, le jour de ses funérailles[1]. Donné à Viterbe, le treizième jour avant les calendes de mars, l'an quatrième de notre pontificat. »

Cette même année, le roi Henri, malgré la résistance de Guillaume, comte d'Albemarle, s'empara à l'improviste des châteaux de Rokingham et de Sanney (?), la veille des apôtres Pierre et Paul. Ledit roi, étant entré dans ces deux châteaux, les trouva tellement dépourvus de toute espèce de provisions, qu'il n'y avait pas même trois pains en fait de vivres. Le samedi, veille de la Pentecôte, fut commencée la chapelle neuve de la Vierge, à Westminster; le roi Henri en fut le fondateur et posa la première pierre de l'ouvrage.

Vers le même temps, on leva la pierre de marbre qui couvrait le corps du bienheureux Thomas, archevêque et martyr. La cérémonie fut faite par Étienne archevêque de Cantorbéry, en présence du roi, de presque tous les évêques du royaume, des abbés, des prieurs, des comtes et barons, du clergé et d'un peuple nombreux, le lendemain des Octaves des apôtres Pierre et Paul. Le corps du saint fut déposé avec respect dans une châsse artistement tra-

[1] *Depositio* (texte *hìc*), moment où l'on quitte le corps, ou moment où l'on est posé en terre. (DUCANGE.) Le jour de la mort était ordinairement choisi de préférence pour la commémoration de la fête. Le jour de la Saint-Louis (25 août) en est une preuve.

vaillée et ornée de pierres précieuses et d'or. Les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs et beaucoup d'autres du royaume de France, ainsi que de divers pays, assistèrent à cette translation. Tous s'étaient fait un devoir de se rendre à cette solennité, par respect et par vénération pour le bienheureux martyr ; car il paraissait convenable à tous d'honorer et de respecter généralement celui qui n'avait pas craint de verser son sang pour l'église universelle et de combattre pour la foi jusqu'à la mort. Cette même année, moururent Henri de Bohun, comte de Héreford, et Saër de Quincy, comte de Winchester.

Troubles en Angleterre. — Querelle entre l'évêque de Durham et les moines de cette église. — Lettre du pape aux évêques d'Angleterre. — Appel de l'évêque de Durham au pape. — L'an du Seigneur 1221, le roi Henri tint sa cour à Oxford aux fêtes de Noël, en présence des comtes et des barons du royaume. Les formalités ordinaires ayant été accomplies dans la joie et dans la paix, le roi fit à chacun les largesses auxquelles il avait droit, d'après l'ancienne coutume du royaume. Cependant, Guillaume de Forêt, voulant troubler la paix du roi, quitta sa cour sans permission la nuit suivante et se retira en toute hâte au château de Biham [1]. Peu de jours après, ayant réuni des hommes d'armes, il envahit le bourg

[1] Probablement Higham, tous les autres lieux dont il est question ici étant également en Northamptonshire. Quant à Bridlington, qui est situé dans le Holderness, il faut se souvenir que les comtes d'Albemarle possédaient cette province.

de Tenham, le dépouilla et fit porter au château de Biham le blé des chanoines de Bridlington. Il dépouilla aussi le bourg de Deping et les autres bourgs de la province, se saisit des hommes et les mit à la torture pour leur faire payer rançon. Il avait pour soutiens, dans ce soulèvement, Falcaise, Philippe Marci, Pierre de Mauléon, Ingelard de Athies et plusieurs autres, qui lui avaient envoyé secrètement des hommes d'armes pour le mettre à même de troubler la paix du royaume. Effrayés de ces violences, les gens du pays se sauvèrent dans les églises et portèrent leurs biens dans les cimetières. Cependant, les grands d'Angleterre avaient été mandés auprès du roi à Westminster pour y régler les affaires du royaume. Le comte, qui avait été appelé comme les autres, feignit de s'y rendre; mais le rusé voyageur, changeant d'avis, tourna du côté de Fotheringay. Ce château, qui était sous la garde de Ranulf, comte de Chester, était alors presque entièrement dépourvu de chevaliers et de sergents. Le comte Guillaume, en étant instruit, appliqua des échelles aux murailles et ouvrit à ses hommes d'armes l'entrée du château. En un instant la place fut prise et le peu de gardiens qu'on y trouva mis aux fers. Il plaça ensuite garnison dans ce château et retourna précipitamment à Biham. Cela fait, il ravagea la province avec ses hommes d'armes et approvisionna son château avec le butin enlevé à autrui. Enfin, la nouvelle de ces excès parvint au roi et à son conseil. Aussitôt une grande armée fut rassemblée, et le château de Biham fut cerné la qua-

trième férie après la purification de la sainte Vierge. Pour ne pas entrer dans de trop longs détails, nous nous bornerons à dire que les machines disposées autour de la place eurent bientôt renversé murailles et édifices et que les assiégés n'eurent plus de lieu où reposer leurs têtes en sûreté. N'ayant plus d'autre refuge, ils sortirent tous des décombres du château et vinrent se présenter au roi le sixième jour avant les ides de février. Le roi ordonna qu'on les chargeât de chaînes jusqu'à ce qu'il eût décidé ce qu'il conviendrait de faire à leur égard. Pendant ce temps, Guillaume, comte d'Albemarle, grâce à l'intercession de Gaultier, archevêque d'York, et aux sollicitations du légat Pandolphe, rentra en paix auprès du roi. On eut égard aussi aux services fidèles et efficaces qu'il avait rendus audit roi et à Jean, son père, pendant la guerre. Le roi Henri relâcha même sans punition et sans rançon tous les chevaliers et sergents qu'il avait pris : mais ce fut là un pernicieux exemple donné aux autres, qui, en cas de révolte se crurent assurés de l'impunité.

Vers cette époque, une grande querelle s'éleva entre Richard du Marais, évêque de Durham, et les moines de la même église à l'occasion de certaines libertés et coutumes anciennes que les mêmes moines se réjouissaient d'avoir possédées depuis un temps immémorial. L'évêque, méditant une fourberie, fit dire aux moines de venir le trouver avec les priviléges et les titres de leur église, promettant que s'il y avait quelque article à corriger qui pût rendre leurs

libertés plus complètes, il le ferait de bon gré. Mais le prieur et les moines, redoutant quelque fraude de la part de l'évêque, refusèrent formellement de laisser voir les titres de la communauté. Furieux de ne pouvoir les examiner, l'évêque jura qu'il mettrait la main sur tous leurs biens ; ajoutant que s'il trouvait quelqu'un des moines hors du couvent, la seule rançon dont il se contenterait serait celle de sa tête. Il jura aussi, en présence de plusieurs, que tant que lui, Richard, vivrait, la paix ne serait pas rétablie dans l'église de Durham. Peu après, les officiers de l'évêque, ayant tiré par force un moine hors d'une église, le fouettèrent jusqu'à ce que le sang ruisselât. Le moine s'étant plaint, et ayant déféré ses griefs au tribunal de l'évêque, Richard répondit : « Mes officiers auraient bien mieux fait de tuer ce moine. » Désormais l'évêque ne cessa d'accabler les moines d'outrages et de vexations : ceux-ci se virent forcés d'en appeler au seigneur pape, et de se mettre sous sa protection, eux et tous leurs biens. Puis, envoyant à Rome des clercs et des moines de leur couvent, ils accusèrent l'évêque sur plusieurs chefs ; en vertu de cette accusation, ils obtinrent du pape le rescrit suivant : « Honorius, évêque, etc., aux évêques de Salisbury et d'Ély, etc., salut, etc... Il nous est si doux de rester en odeur de bonne opinion pour nos frères et coopérateurs, que s'il s'en trouve de gangrenés leurs plaies nous échappent. Mais il ne convient pas, par respect pour la dignité ecclésiastique, de soutenir des pécheurs que leurs désordres rendent dignes

d'autant de morts qu'ils ont donné d'exemples de perdition à ceux qui leur sont soumis, gens disposés à imiter de préférence les mauvais exemples qu'ils ont sous les yeux. Nous disons cela, parce que maintes fois on nous avait fait sur notre vénérable frère, l'évêque de Durham, des rapports qui le représentaient comme s'écartant de l'honnêteté épiscopale, et qu'enfin aujourd'hui les clameurs soulevées étant devenues comme des cloches en branle, nous avons résolu de ne plus laisser ledit évêque se plonger dans ses excès, à la perdition de plusieurs. Un concert de voix est venu jusqu'à nous l'accusant de s'être souillé de sang, de simonie, d'adultère, de sacrilége, de parjure, de rapines et de dilapidations multipliées, depuis l'époque de son élévation à la dignité pontificale. Il ne craint ni d'opprimer les clercs, les orphelins et les religieux, ni de mettre obstacle aux testaments des mourants, ni de s'autoriser des priviléges royaux, contrairement[1] aux décisions de notre cher fils Pandolphe, élu évêque à Norwich, ni de célébrer les mystères divins, étant enveloppé dans les liens de l'excommunication. De plus, il ne prend nul souci des appels interjetés en cour de Rome, il n'observe pas les statuts du concile général, il ne prêche jamais au peuple la parole de Dieu, et donne à ceux qui lui sont soumis de pernicieux exemples par ses discours et par sa conduite. Un moine de Durham s'étant plaint à lui d'avoir été tiré hors d'une église par

[1] L'édition de 1640 ajoute avant *scientiam* le mot *contra* qui donne un sens à cette phrase.

ses officiers et d'avoir été fouetté jusqu'à ce que le sang ruisselât, il a répondu que ses officiers auraient bien mieux fait de tuer ce moine. Enfin il a foulé complétement aux pieds en tous points la règle de continence apostolique imposée à tout évêque. C'est pourquoi, afin de ne pas paraître les auteurs d'excès qui nous sont étrangers, si nous fermions les yeux sur les graves et nombreux désordres dudit évêque, après le cri d'indignation qui est monté jusqu'à nous, et comme il est impossible de dissimuler plus longtemps, nous avons jugé bon et regardons comme un devoir de descendre à une enquête pour savoir si tous ces faits sont vrais ou non. Nous recommandons en conséquence à votre fraternité, par ce rescrit apostolique, de rechercher et d'examiner soigneusement l'exactitude de ces faits, et de nous faire passer le résultat de votre enquête par une lettre bien et dûment scellée, afin qu'avec l'aide de Dieu nous statuions sur ce qu'il y aura à faire. Donné à Viterbe, l'an quatrième de notre pontificat. »

Lorsque les lettres du seigneur pape furent parvenues à la connaissance des deux évêques, ils citèrent devant eux, à Durham, d'après la mission dont ils étaient chargés, l'évêque de Durham, les abbés, les prieurs, les archidiacres, les doyens et tous autres clercs ou laïques de la province, dont le témoignage pouvait être de quelque valeur. Lorsque tous, au lieu et au jour fixé, eurent comparu devant les exécuteurs de l'ordre pontifical, on lut à haute et intelligible voix devant l'assistance les lettres du seigneur pape.

Lorsqu'elles eurent été lues et comprises, les clercs de l'évêque de Durham se levèrent, récusèrent les évêques chargés de l'enquête en alléguant quelques réfutations frivoles et mensongères, et en appelèrent à l'audience du seigneur pape pour qu'ils ne procédassent pas à ladite enquête. Alors, après avoir interjeté appel, l'évêque se retira avec ses clercs, fixant jour à ses adversaires pour comparaître contre lui en présence du seigneur pape. Cet appel ayant suspendu l'enquête, ledit évêque songea à se rendre à la cour de Rome; mais il fit prendre les devants à ses clercs, et les chargea de bien disposer le pape en sa faveur pour le moment de son arrivée : d'où il advint qu'avant que les moines de Durham fussent parvenus à Rome, les clercs de l'évêque avaient beaucoup affaibli les accusations des moines susdits. Après de longues discussions de part et d'autre, devant le pape, et des sommes énormes dépensées, l'évêque et les moines furent renvoyés en Angleterre devant les juges dont nous avons parlé plus haut, afin qu'ils statuassent en prononçant sentence sur ce qui serait juste. Cependant cette querelle dura encore longtemps, jusqu'à ce que la mort de l'évêque, comme lui-même l'avait annoncé, terminât le différend.

Construction d'un nouveau chateau a Montgomery. — Nouvelles désastreuses de la Terre-Sainte. — Faits divers. — Cette même année, vers la nativité de la bienheureuse Marie, Léolin, roi de Galles, vint assiéger, avec une armée nombreuse, le châ-

teau qu'on appelle Buet[1]. Léonin de Brause, à qui appartenait ce château, implora avec instance le secours du roi, le priant de faire lever le siége, parce que ses seules forces ne suffisaient pas. Le roi, qui ne doit jamais faire défaut à ses barons, se dirigea de ce côté avec de nombreuses troupes. Les Gallois prirent la fuite, selon leur coutume, et le siége fut levé. Puis, marchant vers Montgomery avec son armée, il fit saisir, au profit des siens, tout le bétail et les troupeaux appartenant aux Gallois, et ravagea leurs biens sur sa route. Étant venu ensuite à Montgomery, il parcourut ces lieux à main armée. Les plus prudents de ses conseillers remarquèrent un endroit propre à la construction d'un château par sa position que tout le monde trouvait inexpugnable. Le roi ordonna donc, pour la sécurité du pays, et pour le protéger contre les fréquentes incursions des Gallois, que l'on construisît un château fort en ce lieu. Cela fait, chacun eut la permission de se retirer chez soi, et les seigneurs consentirent à payer deux marcs d'argent par bouclier.

Tandis que ces événements se passaient, les Occidentaux reçurent, de gens dignes de foi, les nouvelles suivantes, relatives à la Terre-Sainte : « Frère Pierre de Montaigu, grand-maître de la milice du Temple, à son révérend frère en Jésus-Christ, N., par la grâce de Dieu, évêque d'Elne (?), salut. Nous annonçons à votre paternité par les présentes lettres,

[1] Probablement Built. La liste des surnoms, au lieu de Léonin, dit Regnault.

quelles ont été les opérations de l'armée du Christ Notre-Seigneur après la prise de Damiette et du château de Taphnis. Sachez donc que dans la première traversée qui a eu lieu après la prise de Damiette, un si grand nombre de pèlerins ont abordé en Égypte que, joints au reste de l'armée, ils pouvaient suffire à garder Damiette et à défendre les châteaux. Le seigneur légat ainsi que le clergé, désirant que l'armée de Notre-Seigneur Jésus-Christ fît quelque expédition avantageuse, a exhorté avec zèle et plusieurs fois les troupes à courir sus aux infidèles. Mais les barons de l'armée, tant ceux d'au delà que ceux d'en deçà de la mer, s'y sont opposés, alléguant que l'armée était trop faible pour garder à la fois la ville et les châteaux conquis, et pour marcher en avant, de manière à ce qu'il en résultât profit pour la croisade. Cependant le sultan de Babylone, avec une innombrable multitude d'infidèles, est venu camper non loin de Damiette, et il a jeté des ponts sur les deux bras du fleuve pour empêcher les chrétiens d'avancer, et il reste en expectative avec une telle foule de combattants, qu'il y aurait grand danger pour les fidèles à venir l'attaquer dans le présent état de choses. Mais nous avons fortifié et retranché ladite ville de Damiette, les châteaux et le rivage de la mer, et nous attendons que le Seigneur nous console, en envoyant des renforts à notre secours. Les Sarrasins, informés de notre détresse, ont armé en guerre un grand nombre de galères qui tiennent la mer depuis quelque temps, et causent de grands dommages aux

chrétiens qui viennent au secours de la Terre-Sainte. L'argent, en outre, commençait à nous manquer, et nous ne pouvions espérer de garder longtemps nos galères. Comprenant donc combien cet armement des Sarrasins était nuisible à la croisade, nous avons armé sur-le-champ nos galères, galions et autres bâtiments, afin de tenir tête à la flotte des infidèles. Sachez aussi que Coradin, soudan de Damas, a rassemblé une immense armée de Sarrasins, et qu'ayant appris que les villes d'Acre et de Tyr n'avaient que de faibles garnisons, peu en état de lui résister, il ne cesse de causer, soit ouvertement, soit secrètement, de grands dommages à ces deux villes. Il a paru plusieurs fois devant le château qu'on appelle le château des Pèlerins, et a fini par placer ses tentes en ce lieu, voisinage fort incommode pour nous. Il a assiégé et pris le château de Césarée en Palestine, quoiqu'en ce moment un grand nombre de pèlerins se trouvât à Acre. Sachez de plus que Séraph, fils de Saphadin, et frère des soudans de Babylone et de Damas, fait la guerre avec de grandes forces aux Sarrasins orientaux; il a dejà remporté des avantages signalés sur les plus puissants de ceux qui lui résistent; mais sa victoire n'est pas complète, et grâce à Dieu, il ne pourra les subjuguer tous: car s'il parvenait à terminer la guerre qui l'occupe maintenant, le pays vers lequel il tournerait ses armes, Antioche, Tripoli, Acre ou l'Égypte, serait exposé aux plus grands périls; et s'il venait assiéger quelqu'un de nos châteaux, nous serions entièrement

hors d'état de le repousser. Néanmoins cette guerre entre Séraph et les Sarrasins nous donne joie et consolation. Nous attendons déjà depuis longtemps l'empereur et plusieurs autres princes sur lesquels nous comptons pour relever nos affaires. Leur arrivée, nous l'espérons, conduira à bonne fin l'ouvrage commencé par les mains de plusieurs. Mais si la croisade était frustrée de ce secours l'été prochain (ce dont Dieu nous garde), les possessions chrétiennes d'Orient, tant celles de Syrie que celles d'Égypte, le pays nouvellement conquis aussi bien que le pays qui est à nous depuis longtemps, seraient placés dans la position la plus fâcheuse. Pour nous et pour les autres chrétiens d'en deçà de la mer, nous nous sommes imposé de si grands et de si nombreux sacrifices afin de mener à bien les affaires de Jésus-Christ, que maintenant nos ressources sont épuisées, si nous ne sommes secourus au plus tôt par la clémence divine et par les subsides des fidèles. Donné à Acre, le douzième jour avant les calendes d'octobre. » Cette même année, Guillaume, évêque de l'église de Sainte-Marie à Londres, résigna volontairement l'épiscopat, le lendemain de la conversion de saint Paul. Eustache de Faucombridge, alors trésorier de l'échiquier, fut élu évêque de Londres, le cinquième jour avant les calendes de mars : son élection fut confirmée par le légat Pandolphe, et il fut consacré à Westminster, le septième jour avant les calendes de mai. Cette même année, Pandolphe, en retournant à Rome, cessa d'exercer les fonctions

de légat. Le roi Henri donna pour épouse à Alexandre, roi d'Écosse, Jeanne, sa sœur aînée. Les fiançailles eurent lieu à York, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, et les noces furent ensuite célébrées solennellement en présence des deux rois. Hubert de Bourg épousa aussi, dans la même cité d'York, la sœur dudit roi d'Écosse. Cette même année mourut, en revenant de Damiette, et dans les pays du continent, Guillaume d'Albinet, comte d'Arondel. Son corps fut rapporté en Angleterre par Thomas, moine de Saint-Albans, pour être enterré à Wimund, prieuré de Saint-Albans, dont ledit comte était le patron. Eustache, évêque de Londres, ayant exigé du couvent de Westminster et de l'abbé Guillaume les droits de procession, de procuration et de visite, ainsi qu'une complète dépendance, il y eut un appel interjeté en cour de Rome à ce sujet.

Faits divers. — Philippe d'Albiny part pour la Terre-Sainte. — Sa relation touchant la perte de Damiette. — Autre lettre du grand-maître des Templiers. — Faits divers. — L'an du Seigneur 1222, le roi d'Angleterre Henri célébra les fêtes de Noël à Winchester; l'évêque de la ville, Pierre, fournit ce qui était nécessaire. Vers le même temps, Philippe d'Albiny, brave chevalier, recommandable par l'honnêteté de ses mœurs, et qui avait été aussi le maître et le précepteur zélé du roi d'Angleterre, se mit en route pour Jérusalem. Il arriva en Palestine heureusement et sans avoir éprouvé aucun dommage. Dès qu'il eut

été informé de l'état de la Terre-Sainte, il écrivit en ces termes à Ranulf, comte de Chester :

« A son respectable seigneur et ami Ranulf, comte de Chester et de Lincoln, son dévoué en toutes choses, Philippe d'Albiny, salut et assurance de sincère affection. Je fais savoir à votre excellence que nous sommes partis du port de Marseille le jour de l'assomption de la vierge Marie, et que le lundi qui précède la nativité de ladite Vierge, nous sommes arrivés devant Damiette. Là nous avons trouvé une foule de navires qui s'éloignaient de la ville : nous sommes parvenus à héler une barque. Ceux qui la montaient sont venus nous parler [moyennant quelque argent (?)], et nous ont donné les nouvelles les plus affligeantes. Il paraît que nos croisés de Damiette, ainsi que les princes qui s'y trouvaient, à savoir : le roi de Jérusalem, le légat, le duc de Bavière, le grand maître du Temple, le grand maître des Hospitaliers, et une foule d'autres ; le tout montant bien à mille chevaliers, plus cinq mille hommes de cavalerie, et quarante mille d'infanterie, se mirent en marche vers la terre de Babylone, contre le gré du roi de Jérusalem, à ce qu'on dit, et partirent le jour de la fête de saint Pierre-aux-Liens. Ils étaient en chemin depuis trois semaines et plus, et étaient arrivés à peu près à moitié route, entre Damiette et Babylone, lorsque le soudan de Babylone, et son frère Coradin, parurent avec la plus nombreuse armée qu'ils avaient pu rassembler : ils harcelèrent nos troupes, les assaillirent fréquemment, non sans

perdre bon nombre de leurs gens. Mais quand nos croisés voulurent retourner à Damiette, la crue du Nil arriva, et il sortit de son lit pendant plusieurs jours. L'armée chrétienne se trouvait alors entre les deux bras du fleuve. Les Sarrasins joignirent un bras à l'autre, en creusant un fossé derrière les croisés, et le fleuve déborda bientôt tellement, que nos gens, à leur grande misère et douleur, étaient dans l'eau jusqu'aux braies et à la ceinture; aussi ils auraient été tués ou pris, si le soudan l'avait voulu. Ils acceptèrent alors une trêve de huit ans qu'il leur offrit, à condition qu'ils rendraient Damiette et tous les prisonniers qu'ils gardaient dans cette ville. En garantie de ce traité, le roi de Jérusalem, le légat, le duc de Bavière et plusieurs autres gens de marque, restèrent en otage. Lorsque nous avons appris ces nouvelles, nous avons ressenti une grande douleur, et tous les chrétiens doivent en être fort affligés. C'est pourquoi, ne voulant pas assister à la reddition de Damiette, nous nous sommes décidés à faire voile vers Acre, où nous avons abordé le lendemain de la nativité de la bienheureuse vierge Marie. Le jour suivant, Damiette a été remise au soudan, et, de son côté, il a relâché tous les prisonniers qui étaient en son pouvoir. Je vous avertis en même temps que le seigneur roi de Jérusalem doit se rendre en Angleterre. Je vous supplie donc instamment de réaliser, en lui donnant des secours, les promesses qui lui ont été faites au nom du roi et des autres seigneurs. En effet, il est impossible de dire tout

ce que la chrétienté lui doit. Portez-vous bien. »

« Frère Pierre de Montaigu, humble maître de la milice du Temple, à son cher frère en Jésus-Christ, Alain (?) [1] Marcel, tenant lieu de précepteur en Angleterre, salut. — Si jadis nous vous avons fait savoir les événements heureux qui secondaient nos efforts dans l'œuvre de Jésus-Christ, il faut aujourd'hui que nous vous racontions, dans l'ordre des faits, les malheurs qui nous ont accablés sur la terre d'Égypte : nos péchés sans doute en sont cause. Après la prise de Damiette, l'armée chrétienne était depuis longtemps dans l'oisiveté, et les gens tant d'au delà que d'en deçà de la mer ne cessaient de nous accuser d'indolence, et de nous adresser des reproches. Arriva alors le duc de Bavière, lieutenant de l'empereur, qui déclara aux troupes qu'il était venu pour attaquer les ennemis de la foi chrétienne, et non pas pour languir dans le repos. Un conseil fut tenu à ce sujet entre le seigneur légat, le duc de Bavière, les grands maîtres des templiers, des hospitaliers, et des chevaliers teutoniques, les comtes, les barons et autres chefs; tous, d'un accord unanime, furent d'avis de marcher en avant. L'illustre roi de Jérusalem, qu'on avait appelé à prendre part à l'expédition [2], arriva à Damiette avec ses barons et une flotte

[1] Désigné seulement par l'initiale A.

[2] Jean de Brienne, fatigué de l'arrogance du légat Pélage, s'était en effet retiré à Ptolémaïs, peu de temps après la prise de Damiette, et son exemple avait été suivi par une foule de seigneurs. L'armée affaiblie ne put rien entreprendre pendant l'été de 1220. Mais de nouveaux renforts

de plusieurs galères et vaisseaux armés. Il trouva l'armée chrétienne campée sous les tentes hors des palissades. Après la fête des apôtres Pierre et Paul, le seigneur roi, le légat et toute l'armée chrétienne, marchant en bon ordre, tant par terre que par eau, rencontrèrent le soudan, et avec lui une multitude d'ennemis de la croix; mais les infidèles prirent la fuite devant leur face. On avança ainsi, sans obstacles, jusqu'à ce qu'on fût parvenu en face des tentes du soudan. Là on fut arrêté par un fleuve que l'armée ne put passer [à gué], et on campa sur le bord, en préparant des ponts pour traverser et atteindre le soudan : ce fleuve qui nous séparait alors du camp du soudan était le fleuve Taphnis, formant en cet endroit un embranchement avec le grand fleuve du Nil. Tandis que nous étions arrêtés en ce lieu, beaucoup de gens abandonnèrent l'armée sans permission, en sorte que nos forces diminuèrent de dix mille hommes d'armes et même plus. Cependant le soudan, à l'aide d'un fossé anciennement creusé, et qui se remplit par la crue du Nil, fit descendre dans le fleuve ses galères et ses galions, afin de mettre obstacle à notre navigation, et d'empêcher, dans la disette où nous nous trouvions, que les vivres nous vinssent par Damiette. Par terre les Sarrasins étaient

envoyés par Frédéric II, sous les ordres du duc de Bavière et des évêques de Metz et de Catane, ainsi que d'autres secours amenés par l'évêque de Brescia, par les archevêques de Milan, de Gênes et de Candie, permirent aux croisés de reprendre l'offensive. Ils voulurent cependant avoir pour chef le roi de Jérusalem, et celui-ci, cédant aux sollicitations des princes croisés, consentit à revenir à Damiette.

là pour les intercepter. Alors l'armée, voyant qu'elle ne pouvait se procurer les choses de première nécessité, ni par la route de terre ni par la voie de l'eau, qui toutes deux étaient fermées, songea à opérer sa retraite; mais les frères du soudan, Séraph et Coradin, soudans d'Alep et de Damas, ainsi que d'autres soudans, ceux de la Chamelle, d'Hama, de Coilanbar [1], une foule de rois païens, et une multitude de païens, venus à leur aide, mirent obstacle à notre retraite. L'armée chrétienne s'étant mise en route par terre, et marchant pendant la nuit, perdit dans le fleuve le peu de vivres qu'elle avait encore, et plusieurs des siens; car la crue du Nil ayant commencé, le soudan fit dégorger l'eau par des conduits souterrains, par des canaux et des fossés creusés de temps immémorial; en sorte que le peuple chrétien se trouva arrêté. La terre devint un vaste marais où l'armée perdit ses bêtes de somme, ses effets, ses bagages, ses chariots, et presque tous les objets de première nécessité. Nul moyen d'avancer ou de reculer, de trouver un refuge, de se procurer des vivres ou même d'engager bataille avec le soudan, engagés que nous étions au milieu d'un lac, enfermés de tous côtés par les eaux, et pris comme des poissons dans un filet. L'armée, dans cette extrémité, accepta malgré elle un traité qui portait que Damiette serait rendue au soudan, ainsi que tous les prisonniers sarrasins qu'on pourrait trouver à Tyr et à Acre, mais qu'en échange le soudan restituerait la vraie croix et tous les prison-

[1] Probablement *Cologombat* sur l'Euphrate.

niers chrétiens qu'on pourrait trouver dans les royaumes de Babylone et de Damas. Nous fûmes alors envoyés à Damiette avec d'autres députés, au nom de toute l'armée, et nous fîmes part au peuple de toute la ville de la mission dont nous étions chargés. Ce traité déplut beaucoup à l'évêque d'Acre, au chancelier, et à Henri, comte de Male, que nous trouvâmes à Damiette; ils voulurent défendre la ville, et nous aurions adopté ce projet, si la chose avait pu se faire avec succès; car nous aurions préféré être jetés dans une prison perpétuelle, que de rendre nous-mêmes la ville aux incrédules, à la honte de la chrétienté. Mais après un examen attentif des ressources que Damiette pouvait présenter, nous ne trouvâmes ni en argent ni en hommes les moyens suffisants de la défendre. Alors il a fallu que nous accédions au traité; nous l'avons confirmé par serment et par otages, et nous avons conclu une trêve de huit ans. Jusqu'à l'exécution du traité, le soudan a fidèlement tenu sa promesse, et il a fourni, pendant environ quinze jours, à notre armée affamée, du pain et de la farine. Compatissez donc à nos misères, et secourez-nous autant que vous le pourrez. Portez-vous bien. » — Cette année-là, peu de jours avant la tenue du concile célébré à Oxford[1] par maître Étienne, archevêque de Cantorbéry, on arrêta un homme qui avait sur le corps et sur les membres, c'est-à-dire au côté, aux pieds et aux mains, les cinq plaies de Jé-

[1] *Cantuariæ* (texte *hic*). Il n'y eut pas de concile tenu à Cantorbéry cette année ; on doit lire *Oxoniæ*.

sus-Christ. On fit comparaître avec lui, dans ledit concile, un individu des deux sexes, ou hermaphrodite, qui était son complice d'imposture, et qui était aveuglé de la même erreur. Tous deux furent convaincus, et, ayant fait confession publique, furent punis par sentence de l'église. Un autre individu, qui, étant diacre, avait renoncé à la religion chrétienne pour se faire juif [1], fut également condamné par le concile : Falcaise, s'en étant emparé, le fit pendre sur-le-champ. Cette même année, mourut Hugues de Nevil, qui, dans sa jeunesse, avait été l'ami du roi Richard, et avait vécu dans l'intimité de ce prince. Pour ne citer qu'un trait de sa valeur et de son audace, il tua un lion dans la Terre-Sainte. Après l'avoir frappé d'une flèche au poitrail, il le perça de son épée, et l'animal expira en perdant son sang ; c'est ce qui donna lieu à ce vers :

La force du lion a succombé sous la force d'Hugues.

Son corps fut enseveli dans l'église de Waltham, et

[1] Malgré les termes ambigus du latin, nous adoptons cette traduction, en nous fondant sur une note de Guillaume Wats (*advers.*), qui donne en même temps un renseignement utile. La voici : « Les statuts du concile « [d'Oxford] se trouvent dans Lindewode. Dans cette assemblée, pour le « dire en passant, un diacre qui avait apostasié pour l'amour d'une femme « juive fut d'abord dégradé par les évêques, et aussitôt après livré au « feu par la main laïque. Henri Bracton, jurisconsulte contemporain, a « fait cette remarque. On doit donc regarder comme entièrement fausse « l'opinion de ceux qui prétendent que chez nous personne ne fut livré « aux flammes pour cause d'hérésie avant les lois de Richard II et de « Henri IV. Bien plus, Balée parle quelque part d'un Albigeois qui fut « brûlé vif à Londres, l'an 1210 ; et il rapporte ce fait d'après la chro-

déposé dans un magnifique tombeau de marbre sculpté.

Lutte entre les habitants de Londres et ceux de la banlieue. — Suites de ce combat. — Sédition excitée par Constantin. — Tempêtes mémorables. — Faits divers. — Fin de la querelle entre l'évêque de Londres et l'abbé de Westminster. — Cette même année, le jour de saint Jacques apôtre, les habitants de Londres et ceux de la campagne des environs, s'étant défiés à la lutte, se réunirent à l'hôpital de la reine Mathilde, hors de la ville, afin de savoir quels étaient les plus robustes dans ce genre d'exercice. La lutte se prolongea longtemps, et, après de grands efforts de part et d'autre, ceux de Londres eurent l'avantage, à la grande confusion de leurs adversaires. Celui qui prit la chose le plus à cœur, fut le sénéchal de l'abbé de Westminster, et il chercha les moyens de se venger, lui et ceux de son parti. Ayant donc arrêté dans son esprit un plan de vengeance, il porta un nouveau défi pour le jour de saint Pierre aux liens et fit publier dans le canton que tous vinssent à Westminster pour y lutter, et que celui qui resterait vainqueur aurait un bélier pour récompense. Cela fait, ledit sénéchal rassembla des hommes robustes et habitués à la lutte pour obtenir la victoire par ce moyen. Les habitants de Londres, désireux de se distinguer une se-

« nique de cette ville. » Les deux récits relatifs à la mort du diacre se concilient facilement, si l'on songe qu'il était souvent d'usage de pendre le coupable avant de le brûler.

conde fois, vinrent en grand nombre au rendez-vous. Le combat commença : les uns et les autres cherchèrent à se porter par terre ; mais le sénéchal dont j'ai parlé, accompagné des gens du faubourg et de la campagne, fit dégénérer le jeu en un combat qui put servir sa vengeance. Il courut aux armes sans être provoqué, et chargea avec fureur, et non sans verser le sang des bourgeois de Londres, qui étaient sans armes. Ceux-ci, insultés et blessés, prirent la fuite et rentrèrent en désordre dans la ville. Il s'ensuivit un grand tumulte : la cloche de la commune sonna et rassembla la population. La chose fut racontée en grands détails ; chacun donna son avis et proposa son moyen de vengeance. Enfin Serlon, maire de la ville, homme prudent et pacifique, conseilla de porter plainte de cet outrage à l'abbé de Westminster, et dit que s'il consentait à en donner réparation convenable pour lui et pour les siens, chacun devrait se tenir satisfait. Mais Constantin, homme puissant dans la ville, déclara, aux grands applaudissements du peuple, qu'il fallait abattre et raser jusqu'au sol tous les édifices de l'abbé de Westminster ainsi que la maison du sénéchal. Aussitôt on rédigea un arrêté qui enjoignait d'exécuter au plus tôt la décision de Constantin. Que dirai-je de plus? Une multitude aveugle, une populace furieuse remit à Constantin le soin de cette guerre civile, se rua en tumulte sur les possessions de l'abbé, démolit plusieurs bâtiments et commit de grands dégâts. Au milieu de cette scène, ledit Constantin ne cessait de proclamer l'arrêté et de crier de

toute sa force : « Montjoie ! Montjoie ! Dieu nous soit « en aide, et Louis notre seigneur ! » Ce cri surtout indigna les amis du roi et les excita à tirer vengeance de la sédition, comme nous allons le dire. Le fait fut bientôt connu : il parvint aux oreilles d'Hubert de Bourg, grand justicier d'Angleterre, qui, s'étant mis à la tête d'un corps de troupes, s'avança jusqu'aux portes de Londres et envoya un message dans la ville, mandant aux plus âgés de venir le trouver sans délai. Lorsque ceux-ci furent introduits en sa présence, il leur demanda quels étaient les principaux auteurs de cette sédition, quels étaient ceux qui avaient osé troubler la cité royale et violer la paix du roi. Alors Constantin, qui avait été intrépide dans l'action, se montra plus intrépide encore dans sa réponse. Il assura qu'il était sous la garantie d'un traité et n'hésita pas à dire, en présence de tous, qu'il aurait encore été dans son droit en poussant plus loin la chose ; qu'il s'en rapportait au serment juré tant par le roi que par Louis, d'après lequel les amis et partisans de l'un et de l'autre ne devaient point être inquiétés. Aussi la violation de ce serment, que le roi transgressa le premier [1], lui fut reprochée dans la suite et fournit à Louis un motif plausible de se refuser aux restitutions demandées par le roi d'Angleterre [2]. Le grand justicier, en entendant l'aveu de Constantin, se saisit

[1] *Objecta fuit regni primo fama ab eo*, nous lisons : *objecta fuit regi primo facta ab eo.*

[2] Ce passage prouve que le système de défense adopté par Constantin avait alors une valeur qu'il n'aurait guère aujourd'hui.

de sa personne et de deux autres chefs, sans que les séditieux s'y opposassent. Le lendemain matin il chargea Falcaise et quelques hommes d'armes de les conduire par la Tamise à un gibet dressé pour eux. Lorsque Constantin se vit la corde au cou et se sentit abandonné de tout secours, il offrit quinze mille marcs d'argent pour avoir la vie sauve ; mais son offre fut repoussée, et il fut pendu avec son neveu Constantin et un certain Geoffroi, qui avait proclamé l'arrêté dans la ville. Ainsi la sentence portée contre Constantin reçut son exécution à l'insu des bourgeois et sans aucun désordre. Cela fait, le grand justicier entra à Londres avec Falcaise et les hommes d'armes qu'il avait emmenés ; il fit saisir tous ceux qui furent convaincus d'avoir trempé dans ladite sédition, les emprisonna et ne les remit en liberté qu'après leur avoir fait couper les pieds ou les mains. La terreur s'empara d'un grand nombre d'habitants, qui s'enfuirent de Londres pour n'y plus revenir. Le roi, pour compléter le châtiment de la ville, déposa tous les magistrats et établit à Londres de nouveaux officiers.

Cette même année, le sixième jour avant les ides de février, on entendit d'horribles coups de tonnerre. Leur choc fit jaillir la foudre, qui tomba sur l'église de Groham, dans le comté de Lincoln, et y fit de grands ravages, laissant une odeur si fétide, que plusieurs personnes qui se trouvaient dans l'église s'enfuirent pour n'être pas suffoquées. Enfin, on alluma un cierge consacré, on aspergea

l'église d'eau bénite, et l'incendie s'éteignit quoique avec peine. Les traces de cet événement subsistent encore dans ce monastère. Cette même année, le jour de l'exaltation de la sainte croix, le tonnerre gronda d'une manière effrayante dans toute l'Angleterre, et fut suivi par des torrents de pluie et des tourbillons de vent. Cet orage, qui dura jusqu'à la purification de la bienheureuse Marie, venant se joindre à la rigueur de la saison, causa de grands maux à beaucoup de gens et surtout aux habitants de la campagne. Dans l'été qui suivit, le froment se vendait douze sols. Cette même année, le jour de la fête de saint André apôtre, un nouvel ouragan exerça sa fureur dans toute l'Angleterre; des églises, des clochers d'églises, des maisons, des édifices, des murs et des remparts de châteaux furent renversés. Dans une bourgade nommée Pilardeston, située au canton de Warvick, cet orage renversa les édifices d'un chevalier et écrasa sous les ruines sa femme et huit personnes des deux sexes, au grand étonnement de ceux qui furent témoins de ce malheur. Dans le même pays, ce tourbillon furieux, en passant sur une tourbière entourée d'eaux profondes et de marais, sécha la place en un clin d'œil, au point qu'il n'y laissa ni herbe ni boue, et qu'on n'y trouva plus que des pierres. Enfin, la veille de la fête de sainte Lucie vierge, un vent terrible s'éleva tout à coup et fit de plus grands ravages encore que le précédent ouragan. On eût dit que l'Angleterre s'agitait sous un souffle diabolique; les édifices furent renversés, les

églises et leurs clochers abattus, les arbres des forêts et les arbres à fruits déracinés; en sorte que presque personne ne fut à l'abri du désastre et ne put s'en garantir.

Cette même année, maître Étienne de Laugton tint un concile général à Oxford : on y fit plusieurs statuts pour la réforme de l'église anglicane et des ordres monastiques; comme il est dit ailleurs, d'une manière plus explicite, au sujet dudit concile. Cette même année, mourut Guillaume de Humet, abbé de Westminster, le douzième jour avant les calendes de mai. Il eut pour successeur Richard de Berking, prieur de la même église, qui, cette même année, le quatorzième jour avant les calendes d'octobre, reçut la bénédiction du seigneur Pierre, évêque de Winchester, dans l'église de Westminster. Cette même année, Ranulf, évêque de Chicester, jadis official, puis prieur de Norwich, alla où va toute créature. Il eut pour successeur Raoul de Nevil, qui était auparavant gardien et porteur du sceau du roi, et qui, aux applaudissements de tout le royaume, exerçait fidèlement les fonctions de chancelier. Il avait même été décidé qu'on ne lui retirerait pas la garde du sceau sans l'avis et la volonté de l'assemblée générale du royaume. Promu évêque, il conserva sa charge : il fut élu vers la fête de la Toussaint, et confirmé l'année suivante. Cette même année, mourut Guillaume d'Ély, trésorier d'Angleterre. Cette même année, fut apaisée la querelle entre Eustache, évêque de Londres, et le chapitre de Saint-Paul d'une part,

et l'abbé Guillaume et le couvent de Westminster de l'autre, par Étienne, archevêque de Cantorbéry, Pierre, évêque de Winchester, Robert, évêque de Salisbury, Thomas, prieur de Merton, et Richard prieur de Dunstable. Les deux parties s'en remirent à eux comme arbitres et régulateurs de la paix. Ceux-ci déclarèrent le couvent de Westminster entièrement exempt de toute dépendance envers l'évêque de Londres, ainsi que de la juridiction qu'on voulait lui imposer : il fut réglé que l'église de Staines, avec ses dépendances, serait affectée en propre à l'église de Westminster, que le manoir de Sumnebus (?) deviendrait la propriété de l'évêque de Londres, et que l'église du même manoir serait affectée en propre à perpétuité à l'église de Saint-Paul.

Henri III confirme les libertés et coutumes. — Combat entre les Gallois et Guillaume Maréchal. — Mort de Philippe-Auguste. — Réclamations de Henri III. — L'antipape des Albigeois. — L'an du Seigneur 1223, le roi Henri tint sa cour à Oxford aux fêtes de Noël. Peu après, pendant l'octave de l'Épiphanie, il se rendit à Londres pour assister à l'assemblée des barons. Là il fut requis par l'archevêque de Cantorbéry et les autres seigneurs de confirmer les libertés et libres coutumes qui avaient donné lieu à la guerre contre son père. L'archevêque montra évidemment que ledit roi ne pouvait se dispenser de le faire, puisque, au moment où Louis avait quitté l'Angleterre, il avait juré, et toute

la noblesse du royaume avec lui, d'observer les libertés susdites, et de les faire observer par tout le monde. A ces mots, Guillaume Bruer, qui était l'un des conseillers du roi, répondit en son nom et dit : « Les libertés que vous demandez ont été extorquées « par force, et on ne doit pas les observer en bonne « justice. » Alors l'archevêque, ne pouvant dissimuler son chagrin : « Guillaume, dit-il d'un ton de « reproche, si vous aimiez le roi, vous ne mettriez « pas obstacle à la paix du royaume. » Le roi s'aperçut de l'émotion et de la colère de l'archevêque, et dit à son tour : « Nous avons juré ces priviléges, et « tous nous sommes tenus d'observer notre serment. » Le roi, ayant aussitôt tenu conseil à ce sujet, envoya des lettres à tous les vicomtes du royaume, afin que, dans chaque comté, douze chevaliers ou loyaux hommes fussent chargés, sous la foi du serment, de s'enquérir des libertés usitées en Angleterre au temps du roi Henri, son aïeul; laquelle enquête devrait lui être envoyée à Londres, dans la quinzaine après Pâques.

Cette même année, tandis que Guillaume Maréchal, comte de Pembroke, se trouvait en Irlande, Léolin, roi des Gallois, suivi de troupes nombreuses, s'empara de deux châteaux appartenant audit Guillaume, fit trancher la tête à tous ceux qu'il y trouva, et se retira après y avoir mis garnison de ses Gallois. Peu de jours après, la chose étant venue à la connaissance dudit Maréchal, il revint en toute hâte en Angleterre, rassembla une nombreuse armée, assié-

gea et prit à son tour les deux châteaux; et, comme Léolin avait fait couper la tête à tous les hommes du comte Maréchal qu'il avait pris dans ces châteaux, Guillaume Maréchal, en représailles, fit décapiter aussi tous les Gallois. Puis, pour se venger plus encore, il entra à main armée sur les terres de Léolin, et ravagea, par le fer et par le feu, tout ce qui se présenta à lui. Léolin, à cette nouvelle, marcha à sa rencontre avec de grandes forces; mais Maréchal, secondé par la fortune, se précipita sur les ennemis, en tua un grand nombre, et mit le reste en fuite. Le vainqueur poursuivit les Gallois dans leur déroute, et les égorgea sans pitié. On estima le nombre des morts et des prisonniers à neuf mille hommes; très-peu réussirent à échapper par la fuite. Cette même année, vers la fête de l'ascension de Notre-Seigneur, Gaultier-le-Mauvais (?), clerc, fut consacré évêque de Carlisle par la main de Gaultier, archevêque d'York. Vers le même temps, dans l'église cathédrale, à York, de l'huile très-claire découla de la tombe du bienheureux Guillaume, jadis archevêque de cette même église. Cette même année, à Rome, la terre suinta du sang pendant trois jours, à la stupéfaction de plusieurs.

Vers le même temps, aux approches de la fête de saint Pierre aux liens, Philippe, roi de France, expira. Sa mort fut annoncée par une comète ardente et chevelue, qui avait paru peu auparavant. Lorsque le bruit de cette mort se fut répandu, Henri, roi d'Angleterre, envoya l'archevêque de Cantorbéry, avec

trois évêques, vers Louis, fils de Philippe, et déjà couronné roi, pour lui demander la restitution de la Normandie et des autres provinces d'outre-mer, ainsi qu'il s'y était engagé à son départ d'Angleterre, lorsque la paix avait été conclue entre lui et le roi d'Angleterre, du consentement de tous les seigneurs. Louis répondit à cela qu'il possédait justement la Normandie et les autres provinces, comme il était prêt à le prouver dans sa cour, si le roi d'Angleterre voulait y venir et s'y soumettre au droit. Il ajouta que le serment fait en Angleterre avait été violé par le roi d'Angleterre, puisque ses partisans, pris à Lincoln, avaient été imposés à d'énormes rançons ; que, quant aux libertés du royaume d'Angleterre, qui avaient donné lieu à la guerre, qui avaient été octroyées à son départ, et jurées par tous, on avait agi de façon que non-seulement les mauvaises lois avaient été rétablies sur l'ancien pied, mais que de plus iniques encore avaient été introduites généralement dans tout le royaume d'Angleterre. A ces mots, l'archevêque et les évêques, ne pouvant obtenir d'autre réponse, retournèrent chez eux, et rapportèrent au roi d'Angleterre ce qu'ils avaient entendu.

En ces temps-là les hérétiques albigeois se donnèrent un certain Barthélemy pour antipape, dans les pays de Bulgarie, de Croatie et de Dalmatie. Cette superstition avait fait tant de progrès dans ces contrées, que beaucoup de gens, et jusqu'à des évêques, étaient infectés de ces erreurs. A ce sujet, Conrad, évêque de Porto et légat du saint-siége apostolique

dans ce pays, écrivit en ces termes à l'archevêque de Rouen : « Aux vénérables pères, l'archevêque de Rouen et les évêques, ses suffragants, par la grâce de Dieu, salut en notre Seigneur Jésus-Christ. Tandis que nous sommes forcé d'implorer votre aide pour l'épouse du vrai Dieu, mort sur la croix, nous ne pouvons retenir nos pleurs ni les sanglots qui nous déchirent. Nous disons ce que nous avons vu, et nous certifions ce que nous savons. Cet homme de perdition qui doit s'élever au-dessus de tout ce qu'on adore et de ce qu'on appelle Dieu, a pour précurseur en abomination un hérésiarque que les hérétiques albigeois appellent leur pape, et qui habite dans les pays de Bulgarie, de Croatie et de Dalmatie, non loin de la nation des Hongrois. Les hérétiques albigeois affluent auprès de lui et viennent le consulter pour qu'il leur réponde. Un nommé Barthélemy, natif de Carcassonne, évêque des hérétiques et vicaire de cet antipape, en témoignage de son respect impie, lui a cédé pour siége et pour place un lieu nommé Porlos, et s'est transféré lui-même dans le pays de Toulouse. Ce Barthélemy écrit des lettres qu'il répand de tous côtés, et s'intitule ainsi dans la formule de salutation qui commence lesdites lettres : « Barthélemy, servi-« teur des serviteurs de la sainte foi, à un tel, salut. » Entre autres énormités il nomme des évêques, et prétend, indigne qu'il est, conférer les pouvoirs ecclésiastiques. Nous vous prions donc avec instance, et par l'aspersion du sang de Jésus-Christ, vous supplions ardemment, et vous enjoignons formellement,

en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes revêtu à cet égard, de vous rendre à Sens, aux prochaines octaves des apôtres Pierre et Paul. Là, Dieu aidant, les autres prélats de France se réuniront aussi, prêts à donner leur avis sur cette affaire, et à aviser aux moyens de réprimer les Albigeois, avec le concours des autres qui assisteront au concile. Autrement nous aurons soin de signifier votre désobéissance au seigneur pape. Donné à Plan[1], le sixième jour avant les nones de juillet. » Mais la chose en resta là, ledit antipape étant mort peu après.

LES BARONS MURMURENT CONTRE HUBERT DE BOURG. — LE PAPE DÉCLARE LE ROI MAJEUR. — UN FRAGMENT DE LA CROIX DU SAUVEUR EST APPORTÉ A BROMHOLM EN ANGLETERRE. — MIRACLES QU'IL OPÈRE. — Cette même année, les barons d'Angleterre firent entendre de violents murmures contre le grand justicier Hubert de Bourg, et cherchèrent à troubler la paix du royaume. Ils se disaient les uns aux autres qu'Hubert animait l'esprit du roi contre eux, et ne régissait pas le royaume par des lois équitables. L'arrivée des députés que le roi avait envoyés à Rome augmenta encore ces semences de haine : ceux-ci rapportaient une bulle du seigneur pape adressée aux archevêques d'Angleterre et à leurs suffragants. Voici ce qu'elle contenait. Le seigneur pape déclarait le roi d'Angleterre en âge

[1] Le texte donne *Planium*. Nous lisons Plan près d'Égra : peut-être Plass, monastère de l'ordre de Cîteaux en Bohême.

plein, et capable désormais de régler lui-même d'une manière souveraine, avec le conseil de ses familiers, les affaires de l'état. Le seigneur pape ordonnait en même temps aux archevêques et aux évêques chargés d'exécuter son mandat, d'annoncer, en vertu de l'autorité apostolique, aux comtes, barons, chevaliers et tous autres qui avaient la garde des châteaux, terres et bourgs appartenant au domaine royal, qu'ils devaient les rendre au roi sur-le-champ à l'inspection de la présente lettre; leur enjoignant, s'il se trouvait des opposants, de les forcer par la censure ecclésiastique à donner satisfaction. La majeure partie des comtes et des barons, dont les cœurs étaient possédés de concupiscence, s'indigna de cette bulle du pape; tous furent d'accord pour se préparer à la guerre; et, un complot s'étant forgé sans soufflet, ils mettaient en avant les prétextes dont nous avons parlé pour troubler la paix du royaume. Sommés par les archevêques et par les évêques de rendre la garde des châteaux au roi, ils refusèrent, aimant mieux recourir aux armes que de satisfaire le roi à cet égard; mais n'anticipons point.

Cette même année, à Bromholm eurent lieu des miracles divins, à la gloire et à l'honneur de la sainte croix qui donne le salut et sur laquelle le Sauveur du monde a daigné souffrir pour la rédemption du genre humain. Puisque la Bretagne, entourée de tous côtés par l'Océan, a mérité d'être béatifiée par un semblable trésor dû à la munificence divine, il est convenable et très-convenable de raconter à ceux

qui viendront après nous comment d'un pays très-éloigné la sainte croix fut portée en Bretagne. Le comte de Flandre Baudouin, de comte devenu empereur de Constantinople, vécut glorieusement pendant longues années : il arriva que des rois infidèles vinrent faire des incursions dans ses états. Baudouin marcha à leur rencontre avec précipitation et témérité; il négligea en cette occasion de se placer sous la protection du bois de la croix et de plusieurs autres reliques qui étaient ordinairement portées devant lui par le patriarche et les évêques, toutes les fois qu'il devait livrer bataille aux ennemis de la foi chrétienne. Ce secours lui manqua, et ce jour-là il en fit la triste expérience : car, ayant attaqué l'ennemi avec une faible armée sans considérer que la multitude des barbares était dix fois plus nombreuse, il s'élança sur eux; mais il fut enveloppé en un instant par les ennemis de la croix, lui et les siens. Tous furent ou tués, ou emmenés en captivité. Le peu qui réussirent à s'échapper ignoraient complétement quel avait été le sort de l'empereur et ce qu'il était devenu. Baudouin avait alors pour chapelain un Anglais de nation, qui avec ses clercs célébrait les divins mystères dans la chapelle de l'empereur. C'était l'un des gardiens des reliques, anneaux et autres objets précieux appartenant à l'empereur. Cet homme ayant appris l'événement et la mort probable, au dire de chacun, de son seigneur l'empereur, se saisit desdites reliques, des anneaux, des pierreries et autres objets, quitta secrètement Constantinople, et parvint jusqu'en An-

gleterre. Étant venu à Saint-Albans, il vendit à un moine du lieu une croix d'argent doré, deux doigts de sainte Marguerite, des anneaux d'or et des pierres précieuses. Tout cela est encore aujourd'hui en grande vénération au monastère de Saint-Albans. Puis ledit chapelain tira de sa besace une croix en bois et la montra à quelques moines, en leur jurant avec serment que cette croix sans aucun doute était faite avec le bois sur lequel le Sauveur du monde avait été attaché pour la rédemption du genre humain. Mais comme on n'ajoutait point foi à ses paroles, il s'en alla, emportant avec lui ce trésor inestimable, quoiqu'inconnu. Ledit chapelain avait deux fils encore enfants; fort inquiet sur les moyens de pourvoir à leur entretien et aux soins qu'ils exigeaient, il se présenta à plusieurs monastères et offrit de donner la croix dont nous venons de parler, à condition que lui et ses fils seraient reçus dans la communauté. Après avoir éprouvé maintes fois des refus de la part des riches, il arriva à une chapelle appelée Bromholm, située dans le territoire de Norfolk; c'est un lieu très-pauvre et dépourvu d'édifices commodes. Là il se présenta au prieur et à quelques-uns des frères, leur montra ladite croix faite de deux morceaux de bois mis en travers et ayant à peu près la longueur de la main, les supplia humblement de le recevoir lui et ses fils dans leur couvent, et leur offrit la croix et les autres reliques qu'il possédait. Le prieur et les frères se réjouirent à la vue d'un pareil trésor : aussitôt, par l'inspiration du Seigneur qui protége toujours

une honorable pauvreté, ils ajoutèrent foi aux paroles du chapelain, reçurent avec respect le bois sacré, le portèrent dans leur oratoire, et le déposèrent avec les plus grands témoignages de dévotion dans l'endroit le plus convenable. Enfin, cette année, comme nous l'avons dit, des miracles divins commencèrent à s'opérer dans ledit monastère, à la gloire et à l'honneur de la croix qui vivifie. Là les morts recouvraient la vie, les aveugles la vue, ; les boiteux pouvaient marcher droit ; les plaies des lépreux étaient guéries, les possédés du démon délivrés. Tout malade qui s'approchait avec foi du bois miraculeux s'en retournait guéri et sain et sauf. On se rend en pèlerinage à la croix de Bromholm, non-seulement de l'intérieur de l'Angleterre, mais encore des pays les plus éloignés. On se prosterne, on l'adore et tous ceux qui ont entendu parler de ces miracles divins honorent avec dévotion le pieux gage à qui on les doit. — Le très-sage roi de France Philippe était mort comme nous l'avons dit, le troisième jour avant les ides d'août. Il fut enterré à Saint-Denis. Il monta sur le trône du vivant même de son père Louis, à l'âge de quinze ans. Il régna quarante-quatre ans, et eut pour successeur son fils Louis, bien dissemblable à son père : l'un fut un homme, l'autre un enfant. Jean de Brienne, roi de Jérusalem et le grand maître des frères Hospitaliers de Jérusalem, se rendirent en Angleterre vers l'octave des apôtres Pierre et Paul, afin d'y solliciter des secours pour la Terre-Sainte. Cette même année, Simon d'Apulie, évêque d'Exeter, mourut vers la

fête de l'Exaltation de la sainte croix, et Guillaume de Cornehull, évêque de Chester, mourut aussi vers le même temps. — Cette même année, pendant les douze mois sans interruption, il y eut des pluies si abondantes, des débordements d'eau si fréquents, une température si rigoureuse que la maturité des fruits fut excessivement tardive. Les récoltes furent arriérées au point que, dans le mois de novembre, ce fut à peine si quelques fruits, bien rares, furent resserrés dans les greniers. Au mois de janvier un affreux tourbillon de vents qui s'entrecroisaient renversa les tours et les enclos des églises et déracina les chênes des forêts. — Vers le même temps, Léolin, prince de Nortwalles, uni à plusieurs Anglais, tels que Hugues de Lascy et quelques autres partisans que la haine du roi avait rapprochés et qui désespéraient qu'un bon fruit pût naître d'un mauvais arbre, que du roi Jean pût sortir un héritier supportable, ne cessaient par leurs fréquentes incursions d'inquiéter Guillaume Maréchal le fils, comme ils avaient inquiété le père. Ils cherchaient à l'obliger à se rendre, lui et d'autres barons du seigneur roi ; mais tout le pays prit les armes et se souleva contre eux ; ils furent pressés à leur tour : ceux dont ils avaient été les ennemis en chef devinrent leurs maîtres, et désormais ils furent hors d'état de rien entreprendre.

Les chateaux sont rendus au roi en dépit des barons. —Louis VIII, roi de France, s'empare de La Rochelle.

— L'an du Seigneur 1224, le roi Henri tint sa cour à Northampton, aux fêtes de Noël, en présence de l'archevêque de Cantorbéry, de ses suffragants et d'une nombreuse chevalerie. De son côté le comte de Chester, avec les conjurés de son parti, tint sa cour à Leicester. Là, il se livra à d'orgueilleuses espérances et proféra des menaces contre le roi et le grand justicier, à l'occasion de la garde des terres et des châteaux que ledit roi lui avait réclamée. Le lendemain, après avoir solennellement célébré la messe, l'archevêque de Cantorbéry et tous les évêques ses suffragants, revêtus d'habits blancs et à la lueur des cierges, excommunièrent tous les perturbateurs du roi et du royaume, tous les envahisseurs de la sainte église et des choses ecclésiastiques. Ensuite le même archevêque envoya une députation à Leicester, au comte de Chester et à ses partisans, pour leur annoncer, à chacun comme à tous, que s'ils ne résignaient le lendemain entre les mains du roi tous les châteaux et terres appartenant à la couronne, lui et tous les évêques les excommunieraient nominalement, ainsi qu'il était ordonné par le seigneur pape. Alors le comte de Chester et ses amis, ayant été informés par leurs espions que le roi avait un plus grand nombre d'hommes d'armes qu'eux-mêmes, furent dans une grande consternation : car, s'ils en eussent eu les moyens, ils auraient fait une guerre terrible au roi, par haine pour le justicier; mais considérant leur infériorité, ils redoutaient d'engager un combat douteux; craignant surtout que l'ar-

chevêque et les évêques ne les excommuniassent, s'ils persistaient dans leurs projets de révolte. Ils prirent donc le plus sage parti, vinrent tous trouver le roi à Northampton, et lui restituèrent, à commencer par le comte de Chester, les châteaux et les municipes, les terres et les gardes qui paraissaient appartenir à la couronne. Néanmoins les susdits seigneurs conservèrent leurs mauvaises dispositions contre le roi, parce qu'il refusa, malgré leurs instances, d'éloigner le grand justicier. Les principaux auteurs de ce soulèvement étaient le comte de Chester, le comte d'Albemarle, Jean, constable de Chester, Falcaise et ses châtelains, Robert de Vieuxpont, Brien de l'Isle, Pierre de Mauléon, Philippe Marci, Ingelard de Athies, Guillaume de Canteloup et Guillaume son fils, ainsi que beaucoup d'autres qui tous faisaient leurs efforts pour troubler la paix du royaume.

Cette même année, le roi de France Louis conduisit une nombreuse armée à La Rochelle, avec l'intention de prendre cette ville, soit par la force, soit par l'argent. Lorsqu'il y fut arrivé, il offrit aux habitants une forte somme pour qu'ils lui rendissent leur ville, lui jurassent fidélité, et devinssent ses sujets soumis. Les bourgeois de La Rochelle, se croyant abandonnés en quelque sorte par le roi d'Angleterre, se laissèrent gagner tant par prières que par argent, et remirent leur ville au roi de France. Le roi laissa une bonne garnison tant de chevaliers que de sergents dans la ville et dans les châteaux; puis, après s'être assuré de tout le Poitou, il revint tranquille-

ment dans ses états, sans effusion de sang. La Rochelle est un port du Poitou où les rois d'Angleterre avaient coutume de faire débarquer leurs troupes pour la défense du pays. Désormais cette voie leur fut fermée, retenus qu'ils étaient en Angleterre par les intrigues de leurs barons. O trahison innée dans le cœur des Poitevins! il n'y eut personne qui se présentât pour défendre le roi d'Angleterre son seigneur, à l'exception d'un seul bourgeois qui plus tard, ayant été convaincu d'avoir caché la bannière du roi d'Angleterre pour la relever un jour quand ledit roi d'Angleterre serait rappelé, fut livré par la trahison de ses concitoyens et pendu. Comme il mourut pour la justice, il est évident que ce fut un glorieux martyr. Son fils, nommé Guillaume, fut promu, à Saint-Albans, au gouvernement de l'église de Saint-Julien.

SIÉGE DU CHATEAU DE BEDFORT. — PRISE DU CHATEAU PAR LE ROI. — CHATIMENT DES RÉVOLTÉS. — FALCAISE DÉPOUILLÉ DE SES BIENS. — Vers le même temps, pendant l'octave de la Sainte Trinité, le roi, les archevêques, les évêques, les comtes, les barons et autres, tinrent une assemblée à Northampton, pour y régler les affaires de l'état. Le roi voulait demander avis à ses barons relativement aux terres d'outre-mer dont le roi de France s'était emparé peu à peu; mais il en arriva autrement qu'il ne l'espérait. En ce moment les justiciers du roi, qu'on appelle justiciers en tournée[1], se trouvaient à Dunstable. C'é-

[1] Ce terme, tout moderne qu'il est, nous semble correspondre à l'idée du texte (*justitiarii itinerantes, justices in cyre*).

taient Martin de Pateshull, Thomas de Muleton, Henri de Braibroc et d'autres, qui tenaient en ce lieu les plaids royaux, relativement à l'expulsion de possession[1]. Or, Falcaise, entre autres, avait dépouillé tant de personnes, que si les peines juridiques qu'il avait encourues eussent été rédigées par écrit, elles auraient rempli trente doubles lettres[2], dont chacune l'aurait mis à la merci du roi pour une amende de cent livres. Lorsque cet ordre fut signifié à Falcaise, il entra en fureur, et, ne consultant que sa colère, il donna ordre aux chevaliers qui gardaient le château de Bedfort de prendre avec eux des hommes d'armes, de marcher sur Dunstable, d'y saisir les susdits justiciers, de les amener au château de Bedfort, et de les jeter dans une obscure prison. Les justiciers, en ayant eu avis, quittèrent Dunstable avec précipitation, et prirent le premier chemin qui se présenta à eux. Henri de Braibroc, l'un d'eux, fuyant sans précaution, tomba au pouvoir des chevaliers de Falcaise, fut fort maltraité et enfermé audit château dans

[1] *Nova disseisina*, saisine et nouvelleté, dans l'ancienne législation.

[2] *De plusquam triginta paribus litterarum*. Nous adoptons ici l'explication du glossaire du texte. Ducange donne ici au mot *Pares* le sens de notre mot *paire*. *Pares litterarum : une paire de lettres*. C'était ce qu'on appelait aussi *membrana indentata* ou simplement *indentura*, en français *endenture*. Les Normands avaient introduit en Angleterre cette forme de procédure, dans laquelle une des parties contractantes signait la charte qui restait aux mains de l'autre partie. On lit dans l'inventaire des joyaux d'Édouard Ier, année 1297 : « Et pour « souvenance et cogniscance des joiaus desusdit est fait chis escris en- « denteis et doubleis. » (*Voy.* CARPENTIER : *Indentura*.)

une étroite prison. La nouvelle de cette violence s'étant répandue, l'épouse de Henri de Braibroc vint trouver le roi à Northampton, et là, en pleine assemblée, porta plainte en pleurant, au nom de son mari. Le roi, transporté d'indignation, demanda conseil aux clercs et aux laïques sur ce qu'il avait à faire en pareille circonstance. Tous déclarèrent au roi, d'un commun accord, qu'il fallait se rendre au château de Bedfort avec un corps nombreux d'hommes d'armes, sans aucun délai et de préférence à toute autre affaire, pour tirer vengeance d'une si grande insolence. L'avis ayant plu au seigneur roi, il donna ordre à tous les siens de s'armer au plus vite, et de se diriger, tant laïques que clercs, vers le château de Bedfort. Quand on y fut arrivé, le roi envoya des députés aux châtelains qui y commandaient, pour demander que les portes lui fussent ouvertes, et pour les sommer de lui rendre Henri de Braibroc, son justicier. Guillaume de Brente[1], frère de Falcaise, et les autres chevaliers enfermés dans la place, répondirent aux députés qu'ils ne rendraient pas le château avant d'en avoir reçu l'ordre formel de leur seigneur Falcaise; se fondant sur ce qu'ils n'étaient tenus à rien envers le roi, ne lui ayant ni prêté hommage, ni juré fidélité. Cette réponse ayant été rapportée au roi, il fut violemment courroucé et ordonna avec colère que le château fût investi et assiégé. Les gens de la place se préparèrent à la résistance, et pour-

[1] Une variante dit Bréaute.

vurent de tous côtés à la défense de leurs murs et de leurs remparts. Alors l'archevêque et tous les évêques frappèrent du glaive de l'excommunication, à la lueur des cierges, Falcaise lui-même et tous ceux qui composaient la garnison du château. Le siége fut mis devant la place le seizième jour avant les calendes de juin, qui se trouvait le premier jeudi après l'octave de la Trinité. Le roi fit alors venir des machines de guerre, des pierriers et des mangonneaux qui furent disposés en cercle et qui battirent les murs sans relâche. Les assiégés, de leur côté, se défendant vigoureusement, lançaient une grêle de traits mortels. En un mot, des deux parts, beaucoup étaient blessés et tués ; un chevalier distingué, nommé Giffard, périt entre autres, percé d'un trait d'arbalète. Pendant ce temps, le roi détacha une troupe d'hommes d'armes pour chercher Falcaise et l'amener devant lui ; mais celui-ci, averti par ses espions, se sauva jusque dans le pays de Galles. Les messagers, de retour, annoncèrent au roi que leur peine avait été vaine. Le roi, transporté de colère, jura sur l'âme de son père que si les assiégés étaient pris par force, il les ferait tous pendre. Ceux-ci, exaspérés par les menaces du roi, intimèrent l'ordre aux députés royaux de ne plus leur parler de rendre le château. De part et d'autre l'animosité devint implacable, à cause de la multitude des morts : les frères n'épargnèrent point leurs frères, ni les pères leurs fils. Enfin, quand on se fut longtemps entretué, les ouvriers royaux construisirent un château de bois

fort élevé et bâti dans les règles de l'rt. On y établit des arbalétriers qui furent à même de balayer toute la superficie du château ; en sorte qu'aucun assiégé ne pouvait paraître en armes sur les remparts, qu'il ne fût aussitôt blessé à mort. Néanmoins les défenseurs de la place ne renoncèrent point à faire du mal à leurs adversaires. Ils tuèrent, mais pour leur propre malheur, deux chevaliers de l'armée royale qui s'étaient trop imprudemment exposés à la mort, et plusieurs autres guerriers : ce qui augmenta encore l'animosité de leurs ennemis.

Pendant le siége de Bedfort, le roi fit saisir et confisquer, sur tous les manoirs et toutes les terres que Falcaise possédait en Angleterre, les fruits et les troupeaux, pour faire subsister son armée aux dépens de ce rebelle, tant que le siége durerait. Enfin les troupes royales réussirent, non sans avoir perdu beaucoup des leurs, à s'emparer de deux tours à créneaux, qu'on appelle en français brutesches, pénétrèrent à l'envi dans le château, et forcèrent les assiégés à se retirer bon gré mal gré dans l'intérieur[1]. Maîtresses du château, les troupes royales revinrent au camp joyeuses et riches, avec des chevaux, des armes, des provisions de toute espèce, et un précieux butin. Les vainqueurs songèrent ensuite à attaquer la tour, et renversèrent une grande partie des murs. Dès lors les assiégés sentirent qu'ils ne pouvaient ré-

[1] C'est-à-dire dans la tour principale : c'était la retraite ordinaire quand le château était forcé.

sister plus longtemps : la veille de l'Assomption de la bienheureuse Marie, quelques-uns d'entre eux sortirent du château et vinrent se remettre à la merci du roi. Le roi les fit tous charger de chaînes, jusqu'à ce qu'il fût maître des autres. Le lendemain tous sortirent à leur tour, couverts de blessures et de plaies mortelles : ils furent menés en présence du roi, qui les condamna à être pendus. Les seigneurs pris à Bedfort subirent donc ce supplice au nombre de vingt-quatre, ainsi que les chevaliers et les sergents : ils ne purent trouver merci auprès du roi, à cause de leur orgueil opiniâtre pendant le siége dont j'ai parlé. Henri de Braibroc vint sain et sauf se présenter au roi, et lui témoigna sa vive reconnaissance. Falcaise, trompé par un faux espoir, avait cru que les siens pourraient défendre le château pendant une année entière ; mais quand il apprit d'une manière certaine que son frère et tous ses partisans avaient été pendus, il se rendit à Bedfort auprès du roi, sous le sauf-conduit d'Alexandre, évêque de Coventry. Aussitôt il tomba aux pieds du roi, et le sollicita de l'admettre à merci, en lui rappelant les services qu'il avait rendus et les secours qu'il avait fournis à lui et à son père au temps des hostilités. Le roi, sur l'avis de son conseil, le dépouilla de ses châteaux, de ses terres et de tous ses biens, et le donna en garde à Eustache, évêque de Londres, jusqu'à ce qu'une sentence définitive eût prononcé sur son sort. Alors eut lieu un appel à la vengeance de saint Paul : en effet, Falcaise, ce traître couvert de sang, avait fait démolir l'église

de Saint-Paul, à Bedfort, pour que les matériaux servissent à la construction et aux fortifications de son château. Maintenant il se trouvait prisonnier et gardé en quelque sorte par le bienheureux Paul [1]. Aussi l'abbesse de Helnestne, apprenant que Falcaise avait commis un sacrilége contre le bienheureux Paul, et n'en avait pas encore été puni, ordonna qu'on enlevât à la statue de saint Paul le glaive qu'elle tenait à la main, et qu'on ne l'y replaçât que quand on aurait tiré vengeance du coupable. En un moment Falcaise passa du comble de la fortune à la dernière misère : exemple mémorable pour beaucoup de gens, et surtout pour les méchants. Ce revers prodigieux fit dire à quelqu'un :

Falcaise, l'homme à l'épée toujours tirée, a perdu en un mois tout ce qu'il avait acquis par le crime pendant sa vie [2].

Marguerite de Redviers, femme dudit Falcaise, vint aussi se présenter au roi et à l'archevêque. Elle déclara qu'elle n'avait jamais consenti de bonne grâce à être unie par mariage à cet homme; qu'au temps des hostilités elle avait été prise par force et mariée contre son aveu; que par conséquent elle demandait

[1] Sans doute, parce que l'évêque le tenait prisonnier à Saint-Paul de Londres.

[2] *Perdidit in mense Falco, tam fervidus ense,*
Omine sub sævo quidquid quæsivit ab ævo.

Les deux jeux de mots ne peuvent être rendus en français.

le divorce. Alors l'archevêque prit jour avec elle, se réservant le temps de délibérer sur ce qu'il devait faire. Le roi rendit à Marguerite toutes ses terres et possessions en Angleterre, et la donna en garde [noble] à Guillaume, comte de Warenne. Le roi obtint des prélats et des laïques, pour ses travaux et grandes dépenses, un impôt de deux sols d'argent par charrue dans toute l'Angleterre. Le roi, de son côté, remit[1] aux seigneurs un escuage de deux marcs sterling par bouclier, et chacun retourna chez soi : le château de Bedfort fut rasé et réduit en monceaux de pierres par ordre du roi, qui donna à Guillaume de Beauchamp le terrain ainsi que les maisons et tous les édifices dépendants dudit château. Cette même année, maître Alexandre de Stavensby fut consacré évêque de Chester à Rome, par le seigneur pape Honorius, le jour

[1] Le mot *concessit* est vague. Nous traduisons ainsi parce qu'en principe c'était le roi qui levait l'escuage. On désignait par ce terme l'aide pécuniaire qui était due au roi par tout *écuyer* qui tenait du roi, moyennant service militaire, un fief chargé de cette sorte de redevance. L'escuage ne pouvait être exigé que pour être appliqué immédiatement aux frais de la guerre. Dans ce sens, le terme générique de *scutifer* disait plus que celui d'*armiger* ou *serviens*. La langue anglaise a conservé le terme honorifique d'*esquire*. A tout prendre, l'escuage était réellement un moyen de se dispenser du service militaire : le tenant militaire y était seul soumis ; mais aussi le vassal immédiat pouvait se faire rembourser par ses vassaux la somme à laquelle était évalué son escuage, lors même qu'il faisait son service en personne. C'était donc plutôt une faveur qu'un impôt, ou du moins cet impôt ne pesait que sur les vassaux inférieurs. L'argent de l'escuage servait surtout à payer les mercenaires que les rois employaient de préférence. (*Voy.* MADOX et le dialogue sur l'Échiquier *in fine*). Le taux de l'escuage resta variable jusqu'à la grande charte. (HALLAM, *Europe au moyen âge. Const. d'Anglet.*)

de Pâques. Guillaume, neveu de Guillaume Bruer le père, fut consacré évêque d'Exeter ; et Raoul de Nevil, évêque de Chicester, par le seigneur Étienne, archevêque de Cantorbéry. Ledit Raoul, évêque de Chicester et chancelier du seigneur roi, lui resta fidèle dans maintes circonstances périlleuses, et montra une singulière habileté pour les affaires de l'état. Ce fut en quelque sorte une colonne inébranlable de fidélité et de vérité. A cette époque [était détenu à Londres] Falcaise de Brente[1]. Ce Normand, illégitime et bâtard du côté de sa mère, était venu en Angleterre sur un mauvais cheval, portant besace, et s'était attaché au roi Jean quelques années auparavant. A l'époque de la guerre qui s'éleva entre ledit roi et les barons, Jean, de sa propre autorité, lui avait donné le château de Bedfort, qu'il fortifia et agrandit sur le territoire d'autrui. La possession de cette place, les richesses qu'il avait acquises, son alliance avec quelques conseillers du roi, l'avaient enivré d'orgueil ; quoique sa puissance ne fût pas plus solide qu'un roseau, il ne craignit pas de dépouiller injustement de leurs terres et possessions ses hommes libres et ses voisins ; entre autres violences, il expropria sans jugement, dans le manoir de Luiton, trente-deux tenanciers libres, et s'empara de plusieurs pâturages de la commune. Tous ces faits ayant été portés à la connaissance du seigneur roi, le roi désigna Henri

[1] Dans tout ce passage, Matt. Pâris ne fait que résumer la vie de ce célèbre aventurier sans y ajouter presque rien de nouveau.

de Braibroc et quelques autres justiciers, chargés d'informer sur les nombreuses plaintes d'expulsion de possession. Ceux-ci ayant procédé à l'information selon l'usage, condamnèrent ledit Falcaise, par jugement, à restituer les terres dont il s'était emparé, et à payer les dommages et intérêts. Falcaise, indigné de cet arrêt, osa troubler la paix du royaume, se saisit, par violence, de Henri de Braibroc, et l'incarcéra dans son château de Bedfort. A cette nouvelle, le roi, qui se trouvait à Northampton, et qui s'occupait avec ses barons des moyens de secourir le Poitou, ne songea, d'un commun accord, qu'à punir cette audace. Il marcha sur le château de Bedfort, où ledit Henri était détenu en prison, et mit le siége devant la place. Après qu'on eut sommé [1] par trois fois, pendant trois jours consécutifs, les chevaliers enfermés dans ledit château de le rendre au roi, Étienne, archevêque de Cantorbéry, et les autres évêques qui étaient présents, ainsi que les abbés et autres prélats, excommunièrent Falcaise et ses adhérents, et le mirent hors la loi. Les troupes royales, tant par brèches que par assauts, s'emparèrent intrépidement dudit château. Dans ce siége périrent, sous les traits des arbalétriers de la place, plusieurs chevaliers de l'armée royale, Giffard, entre autres, homme d'une grande valeur, qui mourut d'un coup de flèche. Enfin, la veille de l'Assomption, le siége ayant duré neuf semaines environ, le château fut pris. Tous les officiers de Fal-

[1] *Munitione* : évidemment *monitione*.

caise qu'on y trouva, et qui avaient pour chef Guillaume Mantel de Brente, frère de Falcaise, ainsi qu'une foule de nobles Anglais et Normands furent pendus sans exception, ainsi que nous l'avons raconté pleinement tout à l'heure.

RETOUR EN FLANDRE DE BAUDOUIN, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE. — IL EST MIS A MORT PAR SA FILLE. — Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople, après avoir subi une longue et douloureuse captivité, et accompli un pèlerinage d'expiation, revint en Flandre. Malgré l'altération de ses traits, il y fut reconnu par une foule de gens qui l'avaient vu anciennement; et il reçut l'hommage et le serment de fidélité d'un grand nombre de villes et de bourgs. Mais sa fille, jalouse de son influence, irrita contre lui l'esprit du roi [de France]; elle affirma que ce n'était point son père, mais un misérable imposteur[1]; et

[1] On sait que l'empereur de Constantinople Baudouin avait été vaincu et fait prisonnier par Calo-Jean ou Joannice, roi des Bulgares; et, suivant l'opinion la plus probable, il était mort en prison. « Ceux qui « aiment les histoires tragiques, dit Gibbon, croiront volontiers que le « chaste captif résista aux désirs amoureux de la reine des Bulgares; que « son refus l'exposa aux calomnies d'une femme et à la jalousie d'un « sauvage; qu'on lui coupa les pieds et les mains; que le reste du corps « fut jeté tout sanglant parmi les carcasses des chiens et des chevaux, et « qu'il respirait encore au bout de trois jours, quand les oiseaux de proie « vinrent le dévorer. » Vingt ans plus tard, la Flandre, toujours prête à la révolte, reconnut pour son souverain légitime, l'homme qui s'annonçait pour le vrai Baudouin, miraculeusement délivré de la captivité. Mais la cour de France avait intérêt à appuyer les dénégations de la comtesse Jeanne. Louis VIII cita l'imposteur à Péronne, et l'on prétend qu'il

elle fit tant, que son propre père fut pendu ignominieusement : car elle eut soin de le faire pendre entre deux vieux chiens barbets[1]. Beaucoup de gens qui entendirent sa confession assurèrent qu'il avait mérité son sort en châtiment de ses péchés. Lui et ses compagnons pris avec lui dans la bataille s'étaient échappés de prison à l'aide d'une jeune fille illustre du pays ; ils lui avaient promis de la faire baptiser, aussitôt qu'ils auraient mis le pied sur une terre chrétienne. Mais l'empereur Baudouin et ses compagnons étant arrivés, guidés par cette jeune fille, dans un pays chrétien où ils n'avaient plus rien à craindre, égorgèrent secrètement cette infortunée avant qu'elle eût reçu les eaux de la régénération ; or Baudouin, qui ordonna ce meurtre, s'était engagé à la prendre pour épouse, à la rendre chrétienne et à la former aux mœurs des chrétiens. Enfin, rentré en lui-même, il fit une si longue pénitence, que ses amis purent à peine le reconnaître ; et cette pénitence, que le pape lui imposa, fut d'autant plus lourde, qu'il avait tué cette jeune fille avant de l'avoir fait baptiser. Tous ceux qui avaient trempé dans cette méchante action

répondit mal à l'examen qu'on lui fit subir. Jeanne l'emporta, soutenue par une petite armée de Français. Cependant de graves historiens, adoptant l'opinion populaire, accusent Jeanne de parricide, et la tradition raconte que la comtesse elle-même, en mémoire de cette exécution qui pesait à sa conscience, fit bâtir un hôpital, sur les vitraux duquel une potence était peinte. (*Voir* DUCANGE, dans son *Hist. de Const.* III, 9.) Quant au récit que fait ici Matt. Pâris de la délivrance de Baudouin, Gibbon n'hésite pas à le traiter de *fable ridicule*.

[1] *Inter duos veteres canes mirgos*, dit le texte.

périrent de male mort. L'un d'eux, étant revenu chez sa femme, qui avait épousé un autre mari et en avait eu des enfants, fut précipité dans un puits, par ses ordres secrets, et quoiqu'elle l'eût bien reconnu. Les autres ressentirent les effets de la colère de Dieu, qui ne veut pas qu'on rende le mal pour le bien, et ils moururent de différentes manières, mais tous misérablement. Baudouin, leur chef, ne put échapper au châtiment céleste, parce que [sans doute] il n'avait pas observé la pénitence qu'on lui avait imposée; qu'il n'avait pas persévéré dans l'humilité et dans la contrition, et qu'enfin il n'avait eu qu'un repentir incomplet et sans fruit.

La contribution du quinzième des biens mobiliers accordée au roi. — Renouvellement de la grande charte. — Richard, frère du roi, envoyé en Gascogne. — Défaite du comte de la Marche a la Réole. — Mort de l'évêque d'Ély. — L'an du Seigneur 1225, le roi Henri tint sa cour à Westminster, aux fêtes de Noël, en présence du clergé, du peuple et des seigneurs du pays. La cérémonie ayant été célébrée avec la solennité convenable, Hubert de Bourg, grand justicier du seigneur roi, prit la parole en son nom, en présence des archevêques, des évêques, des comtes, des barons et de tous les autres : il retraça les dommages et injures que le roi avait éprouvés dans les provinces d'outre-mer, et il dit que non-seulement le roi, mais une foule de comtes et de barons avaient été dépouillés de leurs héritages en même

temps que lui. Quand plusieurs sont intéressés dans une affaire, le concours de plusieurs est nécessaire. Il demanda donc à tous aide et conseil, afin que, par leur moyen, la couronne d'Angleterre pût recouvrer sa dignité et sa puissance perdues. Il déclara qu'il suffirait, pour subvenir pleinement aux frais de l'expédition, que la quinzième partie de tous les biens mobiliers dans toute l'Angleterre fût abandonnée, tant par les ecclésiastiques que par les laïques. L'archevêque et les évêques, comtes, barons, abbés et prieurs qui composaient l'assemblée délibérèrent sur la proposition d'Hubert de Bourg, et répondirent qu'ils consentiraient volontiers aux demandes du roi, s'il voulait leur accorder les libertés qu'ils sollicitaient depuis longtemps. Pressé d'obtenir l'argent, le roi accéda à la demande des seigneurs. Des chartes furent aussitôt rédigées, munies du sceau royal, et envoyées dans chacun des comtés d'Angleterre. Dans les provinces organisées en forêts une double charte fut envoyée, l'une relative aux libertés générales, l'autre aux libertés des forêts. On a pu voir, plus haut, la teneur de ces chartes quand il a été question de l'histoire du roi Jean; et les chartes des deux rois n'offrent en aucun point aucune différence [1]. On prit aussi pour

[1] Il y eut cependant des articles additionnels dont les principaux méritent d'être signalés : Une veuve aurait pour son douaire le tiers de toutes les terres qui auraient appartenu au mari pendant la durée du mariage, à moins qu'elle n'eût été dotée d'une plus petite portion à la porte de l'église. — On posa des bornes aux aliénations en main morte. —Aucun homme libre ne put aliéner sa terre que jusqu'à concurrence des services dus au seigneur. — Les assises de *Darrein présentment*

terme un mois après Pâques : époque à laquelle douze chevaliers et loyaux hommes seraient choisis dans chaque comté du royaume, pour faire, sous serment, la distinction des forêts neuves et des forêts anciennes, et pour que tout ce qui aurait été réduit en forêts après le couronnement du roi Henri [Ier ?], aïeul du présent roi, fût rétabli aussitôt dans son premier état. L'assemblée ayant alors été rompue, un exemplaire de la charte fut porté dans chaque comté, où tous, sur l'ordre du roi, durent en jurer l'observation en interposant serment par lettres. Lorsque Richard, frère du seigneur roi, eut été fait chevalier, on proclama les libertés générales, tant celles des forêts qu'autres priviléges, pour lesquelles on avait si longtemps combattu contre le roi Jean. Mais ce ne fut qu'une concession illusoire : rien là dedans n'était stable et solide. C'étaient de vagues promesses dont rien ne garantissait l'observation [1].

Cette même année, le jour de la purification de la bienheureuse Marie, Richard, frère du roi d'Angleterre, fut ceint par ledit roi du baudrier militaire, ainsi que dix seigneurs qui furent chargés de veiller sur lui. Le susdit Richard ayant été envoyé en Gascogne par le roi, le jour des Rameaux, au printemps,

furent renvoyées aux juges du banc. — Les cours de comtés durent se tenir seulement une fois par mois ; la tournée des shériffs dut n'avoir lieu que deux fois par an, et l'examen des cautions franches (*view of frank pledge*), à la Saint-Michel seulement. — L'escuage dut être levé de la même manière que sous Henri II. (LINGARD, IIIe vol. p. 127.)

[1] Nous avons essayé de donner un sens net à cette phrase mutilée dans laquelle l'éditeur anglais croit voir une interpolation.

avec Guillaume, comte de Salisbury, Philippe d'Albiny, et soixante chevaliers, arriva, après une heureuse traversée, dans la ville de Bordeaux, où ils abordèrent tous sans encombre. Avertis de leur venue, l'archevêque et les habitants les reçurent avec honneur. Richard, frère du roi, ayant convoqué tous les habitants en présence de l'archevêque et des députés du roi, donna connaissance à toute l'assemblée des lettres de son frère. Par ces lettres, le roi suppliait instamment tous ses féaux, hommes du pays, de recevoir son frère avec bienveillance, et de lui donner aide et conseil pour qu'il pût recouvrer les terres que la France avait conquises. Tous firent très-bon accueil à Richard, et prêtèrent serment d'obéissance au roi d'Angleterre, entre ses mains. Bientôt il se vit entouré d'une foule de chevaliers et de sergents du pays, jaloux d'obtenir des présents et des récompenses. Richard, leur ayant fixé une solde convenable, trouva en eux des gens bien disposés à le servir. Le roi, avant de l'envoyer dans les provinces d'outre-mer, lui avait donné le comté de Cornouailles avec tout le Poitou; ce qui le faisait appeler par tout le monde, comte de Poitou. Alors le comte Richard, accompagné de son oncle Guillaume, comte de Salisbury, de Philippe d'Albiny, et d'une nombreuse chevalerie, s'avança en Gascogne, s'arrêtant aux villes et aux châteaux. Toutes les fois qu'il trouvait des seigneurs qui refusaient de prêter hommage au roi, et de lui jurer fidélité, il assiégeait leurs châteaux et leurs villes, et les réduisait par la

force des armes. Il s'empara, après un long siége, de la ville et du château qu'on appelle La Réole, se saisit de la ville et de la forteresse de Saint-Macaire, assiégea le château de Bergerac, et en fit rentrer le seigneur sous l'obéissance du roi. Pendant que Richard était occupé à battre sans relâche le château de La Réole, Louis, roi de France, chargea Hugues, comte de La Marche, et d'autres barons poitevins, de se rendre avec des troupes audit château, de lui amener le comte Richard prisonnier, et de délivrer les assiégés du péril qu'ils couraient. Le comte de La Marche ayant réuni quelques barons, chevaliers et hommes d'armes, s'avança en grand appareil pour faire lever le siége dudit château. Mais le comte Richard, et ses compagnons, averti par ses éclaireurs de l'arrivée des ennemis, leur prépara une embuscade; il laissa au siége une partie de son armée, et, prenant avec lui une troupe d'élite, alla se poster non loin de là, dans un bois où il attendit les ennemis qui devaient le traverser. Lorsqu'ils eurent dépassé le lieu de l'embuscade en se dirigeant vers le château, le comte Richard et ses compagnons s'élancèrent sur eux au son des trompettes et en brandissant leurs lances. Après un combat acharné, ils mirent en fuite leurs adversaires. Le comte Richard les poursuivit de près, tua un grand nombre des fuyards, et resta maître des chariots, des bêtes de somme, des ustensiles d'argent, et de tous les bagages des Poitevins. Ainsi il eut bientôt soumis toute la Gascogne. Cette même année, expira Jean, évêque d'Ély; il eut pour successeur

Geoffroi de Bourg, archidiacre de Norwich, qui fut consacré évêque à Westminster, le jour de la passion des apôtres Pierre et Paul.

Exil de Falcaise. — Libertés relatives aux forêts. — concubines des prêtres. — Vers le même temps, au mois de mars, le roi d'Angleterre et ses barons s'assemblèrent à Westminster : le roi ordonna qu'on statuât par sentence définitive sur ce qu'il convenait de faire du traître Falcaise. En cette occasion les seigneurs partagèrent l'avis du roi qui était de ne punir Falcaise ni dans sa vie ni dans ses membres, parce qu'il avait servi fidèlement Jean, père dudit roi, pendant longues années; mais tous furent d'accord pour le condamner à un bannissement perpétuel. Cela fait, le roi donna mission à Guillaume, comte de Warenne, de conduire Falcaise sain et sauf jusqu'à la mer, de le placer sur un vaisseau, et de l'abandonner aux vents et aux voiles. Le comte ayant accompli sa mission, Falcaise, au moment de s'embarquer, le conjura en pleurant de saluer de sa part son seigneur le roi, et de lui assurer que c'était à l'instigation des seigneurs du royaume d'Angleterre qu'il avait causé tous ces troubles dans le royaume. Il partit donc accompagné seulement de cinq sergents : on le déposa sur les côtes de Normandie; mais, aussitôt après son débarquement, il fut saisi par les officiers du roi de France, et mené audit roi. Comme il avait causé de grands maux aux Français en Angleterre, il eût été pendu, et n'échappa

qu'à grand'peine, en jurant qu'il était croisé. La chose ayant été prouvée, on le laissa partir, et il se rendit aussitôt à Rome, après avoir été maintes fois dépouillé en chemin. A Rome, il fut admis en présence du pape avec Robert Passelewe, son clerc, comme nous le dirons en temps et lieu.

Cette même année, un mois après Pâques, le roi d'Angleterre envoya dans le royaume Hugues de Nevil et Brien de l'Isle, ainsi que plusieurs autres désignés à cet effet, pour veiller à ce que, dans chaque province forestière, douze chevaliers, ou hommes libres et loyaux, fussent choisis, qui parcourraient l'étendue des forêts, et sur le serment desquels on déterminerait ce qui devrait rester en forêts comme par le passé, ou n'être plus forêts. Les ordres du roi ayant été bientôt exécutés, non sans de grandes difficultés de la part de plusieurs, on commença à jouir des bienfaits dus à ces libertés : chacun put mettre en vente ses propres bois, abattre ses arbres, vendre ses bestiaux, convertir des lieux incultes en terres labourables ; enfin, disposer à son gré des bois qui n'étaient plus forêts royales; et non-seulement les hommes, mais encore les chiens, que précédemment on avait coutume de mettre hors d'état de chasser, ressentirent les effets de cette liberté. Les barons, les chevaliers et les tenanciers libres usèrent si amplement de ces libertés générales, qu'on tira tout le parti possible des articles contenus dans la charte royale, sans faire grâce d'un iota.

Vers la même époque, on fit la collecte, au nom

du roi, de la moitié du quinzième imposé dans le royaume sur tous les biens meubles et choses acquises. On donna trêve pour l'autre moitié jusqu'à la fête de saint Michel. Cette même année, Hugues Bigod, comte d'Estanglie, paya tribut à l'humaine nature. Le roi mit toutes ses terres et biens sous la garde du grand justicier.

Vers le même temps, un décret fut rendu par l'archevêque de Cantorbéry et par les évêques ses suffragants. Il portait que les concubines des prêtres et des clercs reçus dans les ordres sacrés et investis de bénéfices, seraient privées de la sépulture ecclésiastique, à moins qu'elles ne fussent venues à résipiscence, et cela en pleine santé, selon qu'il est écrit : « Vivant, vivant, il se confessera à toi ; » ou bien à moins que, se trouvant à l'extrémité, elles ne fissent voir un si grand repentir qu'on pût décemment communiquer avec elles ; qu'elles ne seraient point reçues au baiser de paix ni ne prendraient le pain bénit dans l'église, tant que leurs amants les garderaient dans leurs maisons ou les entretiendraient ostensiblement hors de leurs maisons ; que, si elles avaient des enfants, elles ne seraient point admises à la purification, à moins qu'elles n'eussent fourni auparavant caution suffisante à l'archidiacre ou à son official, de donner satisfaction dans le prochain chapitre, après leur purification ; que les prêtres, dans les paroisses de qui les concubines des gens d'église habiteraient, seraient suspendus, s'ils n'en avaient averti l'archidiacre ou son official, et qu'avant d'être rele-

vés de la sentence, ils seraient soumis à une lourde pénitence ; qu'enfin toute femme, sur le compte de laquelle il serait prouvé qu'un prêtre l'avait connue charnellement, ferait pénitence publique et solennelle comme si elle eût été convaincue d'adultère [1], et serait punie comme pour un double adultère, afin que l'impunité d'un tel désordre ne servît pas d'encouragement aux autres, vers de pareils délits.

Le comte de Salisbury sauvé du naufrage par un miracle. — Autre péril du comte a l'île de Rhé. — Othon, nonce du pape, en Angleterre. — Il essaie de faire la paix de Falcaise avec le roi. — Impôt levé au nom du pape. — Vers le même temps, Guillaume, comte de Salisbury, qui avait fait la guerre avec le comte Richard dans les provinces d'outre-mer, s'embarqua pour repasser en Angleterre. Mais pendant plusieurs jours et plusieurs nuits le vaisseau fut ballotté par la tempête et par les vents. Le comte ainsi que les matelots et tous ceux qui se trouvaient sur le vaisseau, désespéra de sauver ses jours et jeta à la mer tout ce qu'il possédait en anneaux précieux, en or, en argent et en riches habits, afin que, de même qu'il était venu au monde tout nu, il passât au royaume éternel dépouillé de tout honneur terrestre. Au moment où les passagers étaient dans la plus terrible angoisse et couraient risque d'être engloutis, ils aper-

[1] La variante rend le sens plus complet en disant : *Et même quand elle serait libre de son corps ; que si c'était une femme mariée, elle serait punie comme pour un double adultère*, etc.

çurent un grand cierge jetant une vive clarté à l'extrémité du mât : près de ce cierge se tenait une jeune fille d'une admirable beauté, qui défendait contre le vent et contre la pluie la lumière de ce cierge étincelant au milieu des ténèbres de la nuit. A la vue de cette clarté céleste, le comte et tous les matelots eurent confiance dans la protection divine et reprirent courage. Tout le monde dans le vaisseau ignorait ce que signifiait cette vision. Le comte Guillaume se l'expliqua seul et l'attribua à la bienveillante faveur de la sainte Vierge Marie. En effet, ledit comte, le jour où il ceignit pour la première fois le baudrier des chevaliers, avait voué un cierge à l'autel de la bienheureuse mère de Dieu et avait voulu qu'on l'allumât chaque jour, pendant la messe qu'on récite pieusement avec les Heures canoniques en l'honneur de la mère de Dieu, afin que cette lumière temporelle se changeât pour lui en lumière éternelle.

Le lendemain de cette vision, au point du jour, le comte et ses compagnons furent poussés par les vents vers une île de la mer qu'on appelle Rhé, et qui est éloignée de trois milles de La Rochelle. Alors ils entrèrent dans de petites barques et se dirigèrent vers l'île. Or, il y a dans cette île une abbaye de l'ordre de Cîteaux : le comte y envoya des messagers et demanda la permission de s'y cacher à l'abri de ses ennemis, en attendant un vent plus favorable. L'abbé du lieu y consentit gracieusement et le reçut lui et les siens avec honneur. L'île de Rhé était alors sous la garde de Savary de Mauléon, qui, à cette époque,

était au service du roi de France Louis, et visitait les îles de la côte avec un nombreux corps d'hommes d'armes. Deux sergents dudit Savary, qui connaissaient bien le comte et qui avec plusieurs autres étaient commis à la garde des îles, vinrent le trouver trois jours après son arrivée à l'abbaye, et l'avertirent complaisamment que, s'il ne quittait l'île avant le jour du lendemain, il serait pris par leurs compagnons chargés d'explorer les îles et les abords de la mer. Aussitôt le comte, ayant fait présent aux deux sergents de vingt livres sterling, se rembarqua précipitamment et s'abandonna aux flots de la mer; mais il eut encore à passer près de trois mois d'une pénible et périlleuse navigation avant d'aborder en Angleterre.

Cette même année, maître Othon, nonce du seigneur pape, se rendit en Angleterre et présenta au roi des lettres relatives à des demandes importantes faites par l'église romaine. Le roi ayant pris connaissance de la teneur de ces lettres, répondit qu'il ne pouvait ni ne devait décider seul une affaire qui intéressait généralement tous les clercs et les laïques de son royaume. Alors, par le conseil d'Étienne, archevêque de Cantorbéry, le roi prit jour pour l'octave de l'Épiphanie, époque où tous les clercs et laïques se rassembleraient à Westminster, débattraient l'affaire en question et décideraient ce qu'il leur semblerait juste de faire.

Vers le même temps, maître Othon vint supplier humblement le roi d'Angleterre, au nom du seigneur pape, de rendre sa faveur à Falcaise, de lui restituer

sa femme, ses terres et tous ses biens perdus et d'avoir en bonne amitié, comme il convenait, un homme qui lui avait rendu à lui et à son père tant de fidèles services pendant les hostilités. Le roi répondit que, pour sa trahison manifeste, Falcaise avait été condamné par les clercs et les laïques et banni d'Angleterre par jugement de sa cour; et que, si l'administration de l'état appartient spécialement au roi, le roi n'en doit pas moins observer les lois et les bonnes coutumes du royaume[1]. Maître Othon, ayant reçu cette réponse, cessa désormais d'intercéder pour Falcaise auprès du roi. A cette époque, ledit Othon exigea de toutes les églises conventuelles d'Angleterre deux marcs d'argent à titre de procuration. Il est bon de savoir qu'au moment où maître Othon vint en Angleterre, le seigneur pape envoya des légats dans tout l'univers et fit recueillir par eux des sommes injustement extorquées, comme nous le dirons plus bas.

Histoire d'une jeune fille réfugiée dans l'ordre des Mineurs. — Elle est délivrée par le démon des attaques d'un libertin. — Une religieuse jeûne pendant sept ans. — Noble refus de la comtesse de Salisbury. — Vers le même temps, il y avait dans le pays de Bourgogne une jeune fille d'illustre naissance : ses parents, qui devaient la laisser héritière de grandes possessions, avaient résolu de la donner en ma-

[1] On voit que la maxime fondamentale du régime constitutionnel n'est point neuve. En général, Matt. Pâris porte une grande liberté d'esprit dans la politique comme dans l'appréciation de la conduite des papes.

riage à un homme qui sortait aussi d'une noble famille. Mais la jeune fille, élevée dès sa plus tendre enfance dans l'étude des lettres, avait consacré sa virginité à Dieu dans la secrète pureté de son cœur. Elle abandonna clandestinement le palais de ses parents, prit un habit de pèlerin, et, pour se mettre à l'abri des recherches, se retira dans une communauté de frères mineurs. Là, elle voulut absolument observer, dans toute sa rigidité, la règle du couvent : elle ne porta plus de chaussures, se couvrit d'un sac et d'un cilice, coupa avec dédain ses cheveux (qui sont un indice de vanité mondaine), et essaya, par tous les moyens, de changer en laideur la beauté qu'elle avait reçue de la nature ; mais ses efforts n'ayant pas réussi et la nature lui ayant conservé toutes les perfections corporelles qui en faisaient un modèle incomparable de beauté, elle persista à faire hommage à l'éternel époux qui est dans les cieux et à lui seul, de la pureté intérieure de sa chair. Pour accomplir librement ce pieux dessein, elle se voua à la pauvreté, embrassa les saints devoirs de la prédication, revêtit de rudes habits, coucha sur une natte au lieu de tapis, prit une pierre pour oreiller, macéra sa chair par des veilles et des jeûnes prolongés, passa son temps en prières et s'occupa sans relâche de la contemplation des choses célestes. Elle passa ainsi plusieurs années, ornée de toutes les perfections, menant une sainte vie, plaisant à Dieu, annonçant aux villes et aux châteaux l'Évangile de paix et adressant ses prédications surtout aux personnes de son sexe. Mais l'ennemi du

genre humain fut jaloux de cette perfection : sept mois durant il ne cessa de tourmenter cette jeune fille par toutes les tentations des plaisirs de ce monde ; en sorte que, si elle n'eût été soutenue par le secours divin, elle aurait perdu tout le fruit de sa vie précédente. Pendant la nuit, le diable lui remettait dans l'esprit les riches métairies de ses parents auxquelles elle avait renoncé, les revenus de leurs vignes fertiles, la riante vue des vastes prairies émaillées de fleurs de toute espèce, le charme des fontaines jaillissantes et le doux murmure des ruisseaux, l'élévation des beaux arbres dans les forêts, le bonheur d'être mère, les embrassements des hommes, les plaisirs sensuels que produit l'union des sexes, les délices des lits moelleux, les amusements que procurent d'habiles jongleurs, l'éclat des anneaux et des pierres précieuses, le goût délectable et exquis des poissons, des oiseaux et du gibier. Au milieu de ces tentations et d'autres semblables, la jeune fille perdait courage : elle hésitait, violemment combattue entre la pensée de retourner vers les biens qu'elle avait quittés et celle de persévérer dans son pieux dessein : enfin, le jour et la nuit elle était cruellement tourmentée de corps et d'âme. Mais Dieu, miséricordieux et compatissant, qui ne veut pas que ceux qui espèrent en lui soient tentés au delà de leurs forces, ouvrit l'œil de la jeune fille à la saine raison ; il lui fit voir quels soins et quels soucis causent les choses temporelles et les plaisirs mondains, combien l'union charnelle est un acte grossier, par combien de peines on achète les biens

de ce monde, avec quelle douleur on en est privé, quel prix au contraire la pureté virginale a aux yeux du Seigneur, puisqu'il a voulu que sa mère restât vierge tout en devenant féconde, quelle récompense attend le fruit des bonnes œuvres, quel charme il y a dans une sainte et divine contemplation, quel bonheur dans le commerce des élus, combien suave et délectable est la béatitude des âmes saintes qui sont appelées à régner avec le Christ. L'heureuse vierge repassa souvent dans son esprit ces conseils célestes, et, au milieu du tourbillon des tentations, elle sut conserver ses vertus premières : couverte d'une armure divine, elle déjoua heureusement tous les artifices du diable et le fit rentrer couvert de confusion dans les enfers.

Peu de jours après, lorsque la jeune fille était entièrement délivrée des attaques du diable, le diable revint la trouver, la salua, et lui dit : « Salut, maî-« tresse, vierge très-chérie du Dieu des cieux : je suis « ce Satan qui, durant sept mois, t'ai assaillie, mais « en vain, de toute espèce de tentations, pour te faire « renoncer à ton projet et te faire tomber dans mes « piéges. Mais comme mes artifices ont été inutiles, « et que j'ai été vaincu par toi, le seigneur du ciel m'a « infligé un châtiment, en me défendant de tenter à « l'avenir aucun homme, ou de mettre obstacle à ses « bonnes résolutions. De plus, le Seigneur, à qui il « faut que j'obéisse, m'a commandé d'accomplir sur-« le champ tout ce que tu voudrais m'ordonner, et « même de me soumettre sans délai au supplice qu'il

« te plairait de me faire subir. » A ces mots, la jeune fille dit au démon : « Dieu me garde d'être obligée « d'avoir recours à toi et à tes offices : il sait que je « n'ai jamais souhaité un pareil serviteur. » Cependant il arriva que la jeune fille étant venue dans une certaine ville, entra dans la maison d'une dame pour y passer la nuit, et qu'ayant demandé l'hospitalité, elle l'obtint. Vers le soir, un jeune homme, fils de cette dame, revint chez lui, après avoir terminé ses affaires habituelles. Ayant vu la vierge à qui sa mère avait donné charitablement l'hospitalité, il ne put s'empêcher, malgré les habits grossiers dont elle était couverte, malgré la pâleur et la maigreur de son visage, d'admirer les élégantes proportions de tout son corps, et de louer cette œuvre charmante de la nature, où rien n'était défectueux, depuis les pieds jusqu'à la tête, et dont la perfection annonçait évidemment une illustre origine. Que dirai-je de plus? Ce jeune homme n'eut dès lors qu'un désir, celui de posséder la jeune fille; et s'approchant d'elle, il la pressa de céder à sa passion. La vierge se refusa constamment à toutes ses instances; elle lui déclara que, dès sa plus tendre enfance, elle avait consacré sa virginité au Seigneur, et qu'en outre le vœu de chasteté faisant partie des vœux religieux qu'elle avait prononcés, enfreindre ce vœu serait un crime. A ces mots, elle se retira, pour goûter le repos de la nuit, dans un coin de la maison, étendit une natte sous elle au lieu de tapis, et mit sous sa tête une pierre au lieu d'oreiller, selon la rigueur de sa règle. Alors le jeune homme,

enflammé par les feux de la concupiscence, se promit fermement dans son cœur de la posséder par force, puisqu'il n'avait pu obtenir son consentement de bon gré; et étant venu la trouver, il lui annonça sa résolution. La sainte femme fort inquiète redoutait la coupable ardeur de ce jeune homme, et craignait que sa pureté virginale n'eût à souffrir, lorsqu'elle vint à se rappeler ce que le diable lui avait dit, s'engageant à paraître sur un signe, et à accomplir ce qu'elle lui ordonnerait. Aussitôt elle éleva la voix, et dit : « Démon, où es-tu ? » Le diable répondit sur-le-champ : « Me voici, maîtresse ; que veux-tu ? » — Alors la jeune fille : « Délivre-moi de ce vaurien qui « me tourmente et m'empêche de dormir. » Le diable saisit violemment le jeune homme par les pieds, et le jeta loin de la jeune fille, non sans de fortes contusions. Trois fois de suite, cette nuit-là, la jeune fille chérie de Dieu fut délivrée par le démon des tentatives de ce jeune homme; et le lendemain elle quitta la ville, ayant sauvé sa pureté virginale. Je n'ai pu savoir par personne ce que devint ensuite cette jeune fille; mais ce que j'en ai dit suffira pour les oreilles pieuses et pour ceux qui honorent la chasteté.

Cette même année, dans la ville de Leicester, mourut une sainte fille recluse, qui, pendant les sept années qui précédèrent sa mort, n'avait touché à aucune nourriture, si ce n'est que tous les dimanches elle recevait le corps et le sang du Sauveur. Ce miracle étant venu à la connaissance d'Hugues, évêque

de Lincoln, il ne voulut pas d'abord y ajouter foi, et pour s'assurer du fait, il chargea les prêtres et les clercs de faire bonne garde, quinze jours durant, autour de la cellule de la récluse. Il fut avéré que dans ce laps de temps elle n'avait pris aucun aliment. Cette religieuse conserva toujours un visage aussi blanc que le lis, et coloré d'une teinte rosée, comme indice de sa pudeur et de sa chasteté virginale.

Vers le même temps, on rapporta au roi d'Angleterre que Guillaume, comte de Salisbury, son oncle, avait été englouti par la mer, en revenant de Bordeaux en Angleterre. Au moment où le roi était fort affligé de cet événement, Hubert, justicier du royaume, vint le trouver, et lui demanda, pour son neveu Raymond, à qui l'honneur du comté de Salisbury revenait par droit héréditaire, la femme dudit Guillaume en légitime mariage. Le roi accéda à sa demande, à condition toutefois qu'il obtiendrait le consentement de la comtesse. Aussitôt le justicier envoya ledit Raymond vers la comtesse, et lui donna un pompeux cortége de chevaliers, en lui recommandant de s'attirer les bonnes grâces de la dame. Raymond, étant venu la trouver, chercha par de douces paroles et par de grandes promesses à obtenir son consentement : celle-ci lui répondit avec indignation qu'elle avait reçu dernièrement des lettres et des messages qui lui annonçaient que le comte son mari était sain et sauf; que d'ailleurs, si réellement son seigneur le comte était mort, elle ne l'accepterait jamais, lui Raymond, pour époux, parce que la no-

blesse de sa naissance le lui défendait : « Allez cher-
« cher une femme ailleurs, lui dit-elle ; car auprès
« de moi vous perdriez toutes vos peines. » A ces
mots, Raymond se retira couvert de confusion.

Le pape réclame des contributions au profit de l'église romaine. — Les prélats éludent la demande. — L'an du Seigneur 1226, le roi Henri célébra les fêtes de Noël, à Winchester, en présence de quelques évêques et d'un grand nombre de seigneurs. La cérémonie terminée, le roi se rendit à Marlborough, où il fut pris d'une maladie qui fit désespérer de sa vie pendant plusieurs jours. Cependant arriva le terme fixé pour le concile qui devait se tenir à Westminster le jour de Saint-Hilaire, et auquel le roi, le clergé et les seigneurs du royaume devaient assister pour entendre les demandes du seigneur pape. Un grand nombre d'évêques, de prélats et de laïques étant donc rassemblés au lieu désigné, maître Othon, nonce du seigneur pape (dont nous avons parlé plus haut), donna, à haute voix, lecture de la lettre pontificale. Le pape insistait sur le scandale de la sainte église romaine, et sur l'ignominie à laquelle elle était condamnée depuis longues années : il s'élevait contre la concupiscence, qu'il appelait la racine de tous les maux, signalait ce fait, que nul ne pouvait terminer une affaire dans la cour de Rome sans faire de fortes dépenses, et offrir de beaux présents. « La cause de ce
« scandale et de cette infamie, disait-il, c'est la pau-
« vreté de l'église romaine : elle est la mère de tous les

« chrétiens, et ils devraient subvenir à ses besoins « comme feraient de bons fils. Si nous ne recevions des « présents de vous et d'autres hommes bienveillants « et honnêtes, les choses les plus nécessaires nous man- « queraient, ce qui serait honteux pour la dignité ro- « maine. Afin d'obvier puissamment à ce scandale, « nous avons formé un projet, sur l'avis de nos frères « les cardinaux de la sainte église romaine. En y don- « nant votre assentiment, vous pouvez délivrer votre « mère du scandale, et obtenir désormais pleine justice « dans la cour romaine sans être obligés de rien dé- « bourser. » Voici quelle est cette proposition : « Nous demandons d'abord que dans toutes les églises cathédrales on mette à notre disposition deux prébendes, l'une sur ce qui appartient à l'évêque, l'autre sur ce qui appartient au chapitre. Nous demandons ensuite que dans les communautés où la portion de l'abbé et la portion du couvent sont distinctes, le couvent nous donne ce qui revient à un moine, partage égal étant fait de ses biens, et l'abbé autant[1]. »

Ce projet ayant été lu dans l'assemblée, maître Othon, au nom du seigneur pape, chercha à déterminer les prélats à y consentir, insistant sur les avantages mentionnés dans la lettre du pape. Sur ce, les évêques et les prélats des églises qui assistaient en personne au concile, se retirèrent à l'écart pour dis-

[1] « Et de même des monastères où les menses de l'abbé et du couvent sont séparées, une place monacale de chacun. » (FLEURY, *Hist. ecclés.* XVIe vol. p. 603.) On entendait par mense le revenu d'un prélat ou d'une communauté.

cuter l'affaire en question, et après une longue délibération, ils chargèrent, d'un commun accord, maître Jean, archidiacre de Bedfort, de répondre au nom de tous. Celui-ci, s'adressant à maître Othon, prit la parole en ces termes : « Seigneur, la proposition que vous nous avez faite intéresse spécialement le roi d'Angleterre, et généralement tous les « patrons des églises du royaume : elle intéresse « aussi les archevêques et leurs suffragants, ainsi « qu'une foule de prélats d'Angleterre. Or, le roi est « retenu par la maladie : la plupart des archevêques, « des évêques et des autres prélats des églises sont « absents : en leur absence, nous ne pouvons ni ne « devons rien décider ; car si nous prenions sur nous « de le faire, nous agirions au préjudice de tous les « prélats. » A ces mots, Jean Maréchal et autres députés du roi se présentèrent à tous les prélats, qui tenaient du roi des baronnies en chef, et leur défendirent formellement d'obliger leur fief laïque envers l'église romaine, pour que ledit roi ne fût pas privé du servage qui lui était dû. Maître Othon, en entendant cette réponse, donna jour à ceux qui étaient présents pour la mi-carême, disant qu'il ferait en sorte que le roi et les prélats absents se trouvassent à cette seconde assemblée, afin de mener l'affaire à terme ; mais ceux qui étaient présents ne voulurent pas prendre de jour, sans le consentement du roi et des autres intéressés absents. Alors chacun se retira chez soi.

Mort de Guillaume de Salisbury. — Concile de

Bourges. — Le légat du pape veut obtenir par ruse la contribution réclamée par le pape au profit de l'église romaine. — Résistance et objections. — Cependant le roi d'Angleterre était en pleine convalescence à Marlborough, lorsque Guillaume, comte de Salisbury, vint l'y trouver. Après avoir longtemps couru de grands dangers sur mer, il avait abordé, non sans peine, dans le comté de Cornouailles, le jour de Noël. Quand il eut été reçu avec grande joie par le roi, il porta plainte auprès du seigneur roi contre le grand justicier : « Pendant que j'étais occupé à votre « service, dans un pays lointain, lui dit-il, le justi- « cier a envoyé un homme de basse naissance, qui, « de mon vivant, a voulu avoir commerce avec ma « femme, et contracter par force avec elle un ma- « riage adultère. » Il ajouta que si le roi ne faisait bonne justice de son ministre, il tirerait vengeance par lui-même d'un pareil outrage, dût-il causer de grands troubles dans le royaume. Alors le justicier, qui se trouvait là, convint de ses torts, et se réconcilia avec ledit comte en lui donnant de grands présents et des chevaux de prix. La paix ainsi rétablie entre eux, le justicier invita le comte à un repas, où on assure que le comte fut empoisonné : toujours est-il que de retour dans son château de Salisbury, il se mit au lit gravement malade. Bientôt il connut aux progrès du mal que sa mort était certaine, et il fit prier l'évêque de la ville de se rendre auprès de lui pour qu'il pût, en bon chrétien, se confesser, recevoir le saint-viatique, et disposer par testament légitime de ses

biens mobiliers. L'évêque étant entré dans la chambre où le comte était couché entièrement nu, à l'exception de son haut de chausses, le malade sortit de son lit pour aller à la rencontre du prélat, qui portait le corps du Seigneur ; il se mit autour du cou une corde très-rude, se prosterna sur le pavé en versant d'abondantes larmes, s'avoua hautement traître envers le roi des rois[1], et ne voulut pas quitter sa position avant de s'être confessé, et d'avoir reçu le sacrement de communion, qui vivifie, pour se montrer le serviteur de son Créateur. Pendant plusieurs jours encore, il persévéra dans son repentir éclatant, et rendit enfin son âme à son Rédempteur. Il arriva que, pendant qu'on portait le corps, du château à l'église neuve, dans un parcours d'un mille jusqu'au lieu de la sépulture, les cierges allumés qui étaient portés, selon la coutume, avec la croix et l'encensoir, donnèrent toujours la même lumière malgré des torrents de pluie et des tourbillons de vent : ce qui prouva évidemment que le comte, si sincèrement repentant, était déjà au nombre des fils de la lumière. voici l'épitaphe dudit Guillaume :

La fleur des comtes, le noble Guillaume, de race royale, est mort. Sa longue épée est désormais renfermée dans un court fourreau.

Vers le même temps, maître Romain se rendit en France, envoyé par le seigneur pape pour y exercer les fonctions de légat. Lorsqu'il fut arrivé en France,

[1] *Proditor summi regis*. Le sens ne serait-il pas : *Traitre envers son seigneur le roi*, par allusion à son ancienne alliance avec Louis ? Sauf le mot *summi*, ce sens paraît raisonnable.

il convoqua à un concile le roi de France, les archevêques, les évêques et le clergé français, ainsi que le comte de Toulouse, au sujet duquel il avait été spécialement chargé de ladite mission, comme la suite du récit le montrera. Les archevêques de Lyon, de Reims, [de Sens], de Rouen, de Tours, de Bourges, d'Auch, s'assemblèrent dans la ville de Bourges; l'archevêque de Bordeaux se trouvait à Rome, et l'église de Narbonne était vacante. Les suffragants des neuf provinces s'y trouvèrent aussi au nombre de cent environ, avec les abbés, les prieurs, les procurateurs des chapitres pour y entendre la volonté du souverain pontife. Mais comme l'archevêque de Lyon revendiquait la suprématie sur l'archevêque de Sens, et l'archevêque de Rouen, de son côté, sur les archevêques de Bourges, d'Auch, de Narbonne, et leurs suffragants, on craignait qu'il y eût discorde, et pour cette raison on ne siégea pas comme si on était en concile, mais simplement en conseil. Lorsque tous eurent pris place, et que les lettres du légat eurent été lues publiquement, comparurent le comte de Toulouse, d'une part, et Simon[1] de Montfort, de l'autre, qui demanda qu'on lui restituât la terre de Raymond, comte de Toulouse, que le seigneur pape et le roi de France, Philippe, lui avaient donnée à lui et à son père. Il exhiba, relativement à la donation susdite, des titres scellés à la fois par le pape et par le roi. Il ajouta que le comte Raymond avait été déshérité à Rome dans le concile général, à cause de l'hérésie

[1] *Lisez* Amaury de Montfort.

qu'on appelle l'hérésie des Albigeois, au moins pour la majeure partie de la terre qu'il tenait maintenant. De son côté, le comte Raymond offrit de faire, auprès du roi de France et de l'église romaine, tout ce qu'il conviendrait de faire pour recouvrer son héritage. Et comme la partie adverse exigeait qu'il se soumît au jugement des douze pairs[1] de France, Raymond reprit : « Que le roi reçoive mon hommage, « et je suis prêt à me soumettre à ce jugement : car, « sans doute, ils ne me regarderaient pas comme « leur pair, s'il en était autrement. » Après une longue discussion de la part des prétendants, le légat ordonna à tous les archevêques, alors présents, de convoquer, chacun à part, leurs suffragants, de délibérer avec eux sur l'affaire en litige, et de lui faire passer leur décision rédigée par écrit. Cela fait, le légat excommunia tous ceux qui révéleraient le résul-

[1] Ce passage prouve, qu'en 1226, le nombre des pairs était fixé à douze, et Matt. Pâris, à l'année 1257, donne aussi très-exactement les titres des douze pairs de France. Malgré l'opinion de Ducange qui pense que ce nombre n'était pas encore fixé en 1216, il est certain qu'il fut invariablement déterminé entre les années 1202 et 1207. Dutillet assure que Louis VII, au sacre de son fils Philippe, choisit parmi les prélats et les seigneurs, vassaux immédiats de la couronne (c'est-à-dire pairs), les douze qui restèrent ensuite en possession de figurer au sacre des rois. Toutefois, si le nombre était fixé sous Louis VIII, la préséance des douze pairs n'était pas aussi bien décidée. Un règlement fait par saint Louis au sujet des juifs, et au commencement de son règne, fut souscrit indistinctement par les barons et pairs. On sait, à cet égard, que ce ne fut qu'au quatorzième siècle que la dignité féodale de baron commença à être regardée comme moindre que celle de duc ou de comte. Le passage que nous annotons, montre aussi que la cérémonie de l'hommage au roi était indispensable pour avoir rang de pair.

tat de leur délibération, se réservant d'en donner connaissance au seigneur pape, et d'en parler au roi de France.

Ensuite, le légat donna à mauvaise intention aux procurateurs[1] des chapitres permission de retourner chez eux, ne gardant avec lui que les archevêques, les évêques, les abbés et les simples prélats. Aussi craignit-on, et non sans raison, qu'après avoir éloigné ceux qui étaient le plus renommés pour leur sagesse et leur expérience, et dont le grand nombre rendait l'opposition puissante, le légat ne fît prendre quelque mesure au préjudice des prélats absents. Aussi les susdits procurateurs, après une mûre délibération, députèrent vers le légat les procurateurs des églises métropolitaines qui lui parlèrent ainsi : « Seigneur, nous avons appris que vous avez des lettres « spéciales de la cour de Rome par lesquelles elle ré« clame des prébendes dans toutes les églises, tant con« ventuelles que cathédrales. Aussi nous sommes fort « surpris que vous n'ayez point fait cette proposition « en notre présence, puisque c'est nous qu'elle intéresse « spécialement. Nous vous prions dans le Seigneur, « pour qu'un pareil scandale ne naisse point par vous

[1] On entendait par procurateur ou procureur, celui qui était chargé de représenter et de défendre devant les juges ecclésiastiques ou civils, les intérêts d'une personne, d'une communauté. Ce terme revient à l'ancien mot *atourne* (attorney), également usité alors en France et en Angleterre. Le mot *actor*, fréquemment employé, revenait à celui de procureur, et signifiait ordinairement celui qui agissait au nom du demandeur contre le défendeur.

« dans l'église gallicane, certains que nous sommes « qu'un tel projet ne pourrait être mis à exécution sans « un grand scandale et une inexprimable confusion. « Car en admettant que quelqu'un y consentît, son con- « sentement serait nul dans une affaire qui intéresse « tout le monde, et surtout quand presque tous les chefs « et généralement tous les sujets, ainsi que le roi lui- « même et tous les seigneurs, sont décidés à s'y opposer, « dussent-ils y exposer leurs têtes et y perdre tous leurs « biens et honneurs : tant ce scandale paraît menacer « le royaume et l'église d'une subversion générale. Or, « nous avons raison de craindre, puisque vous n'avez « pas parlé de cela aux autres royaumes chrétiens, et « que vous avez ordonné à certains évêques et abbés de « réserver à la disposition du seigneur pape les pré- « bendes qui viendraient à vaquer. »

Sur ces représentations, le légat n'en chercha pas moins à obtenir le consentement de tous, et montra alors pour la première fois un bref authentique du seigneur pape, par lequel il exigeait deux prébendes de chaque église cathédrale, l'une du chapitre, l'autre de l'évêque ; et semblablement dans les communautés où la portion de l'abbé et la portion du couvent sont distinctes, il exigeait deux prébendes, l'une du couvent, l'autre de l'abbé, c'est-à-dire (c'est du moins ainsi que le légat interprétait la chose), pour le couvent ce qui revient à un moine[1], après partage égal de ses biens, et pour l'abbé autant. Puis il mit

[1] Ce qu'on appelle une place monacale. Voir plus haut.

en avant les avantages qui pourraient en résulter, la fin du scandale qui désolait l'église romaine, mère de toutes les églises, et dit que la concupiscence, qui est la racine de tous les maux, n'aurait plus d'aliments dès que personne ne serait tenu, pour traiter une affaire dans la cour de Rome, d'offrir des présents, ou celui à qui on les offrirait de les recevoir.

Le procurateur de l'archevêque de Lyon répondit à cela : « Seigneur, nous ne voulons en aucune façon « être sans amis dans la cour de Rome, ni ne trouvons « mauvais d'être généreux. » D'autres firent valoir les inconvénients d'une pareille mesure[1], ce qu'il faudrait dépenser en biens, en conseils, en aides et en démarches obséquieuses : car, disaient-ils, dans chaque diocèse ou au moins dans chaque province il y aura perpétuellement un envoyé de Rome à titre de procurateur romain. Il ne se contentera point de ce qu'il aura en propre, mais il exigera des contributions et des procurations fort lourdes des églises principales et même des églises secondaires, en sorte que personne ne sera à l'abri, et que sous le nom de procurateur, il exercera réellement les fonctions de légat. Ils ajoutèrent que le trouble serait porté dans les chapitres; que le seigneur pape, quand il voudrait, donnerait mission à son procurateur ou à un autre d'assister en son nom aux élections; que l'élection serait influencée, et qu'avec le temps elle se trouverait dévolue à la cour de Rome, qui dans toutes ou dans

[1] *Obsequia* est pris ici dans le sens de rétributions.

la plupart des églises, placerait soit des Romains, soit des gens qui lui seraient particulièrement dévoués; en sorte que ni les prélats indigènes ni les princes n'y auraient plus aucune part, puisqu'il y aurait partout des ecclésiastiques plus occupés de défendre les intérêts de la cour de Rome que ceux du roi ou du royaume. Ils déclarèrent, en outre, que si le revenu de ces prébendes était distribué avec proportion, toute la cour de Rome deviendrait riche, puisqu'elle recevrait beaucoup plus que le roi même; et qu'ainsi les plus grands deviendraient non-seulement riches, mais très-riches. Or, comme le ver rongeur des riches c'est l'orgueil, il arriverait que les plus grands de la cour de Rome dédaigneraient d'écouter les causes ou les remettraient à des termes fort éloignés, et que leurs inférieurs feraient à regret les expéditions. N'en fait-on pas déjà la trop manifeste expérience, puisque dès à présent ils traînent les affaires en longueur, même après avoir reçu les rétributions ou l'assurance de les recevoir? Ainsi la justice serait en péril et les complaignants réduits à mourir à la porte des Romains qui exerceraient alors une domination absolue: de plus, comme la cupidité a des sources intarissables, ils feraient par d'autres ce qu'ils font maintenant par eux-mêmes, et procureraient à leurs gens de plus grands présents que ceux qui sont donnés aujourd'hui. Car peu de chose, c'est rien aux yeux des riches cupides. De grandes richesses rendraient les Romains insensés et, parmi les familles puissantes s'élèveraient de si violentes séditions qu'on pourrait craindre la

ruine de la ville entière : Rome n'en était pas déjà si complétement exempte. Enfin, ils dirent qu'en supposant que ceux qui étaient prélats à cette époque s'obligeassent [pour eux-mêmes], leurs successeurs n'accepteraient pas cet engagement et ne ratifieraient pas cette obligation. Ils conclurent en terminant ainsi leur requête : « Seigneur, soyez touché de zèle pour l'église universelle et pour le saint siége de Rome ; car, si l'oppression devenait générale, on pourrait craindre que la révolte ne le fût aussi ; ce dont Dieu nous garde. » Le légat parut ébranlé par toutes ces raisons et par cette opposition unanime ; il répondit : que quand il était à la cour romaine, il n'avait jamais consenti à cette exaction ; qu'il n'avait reçu les lettres du pape à ce sujet qu'après être entré en France, et qu'il en avait été sensiblement affligé. Il ajouta qu'en faisant une proposition de cette nature il avait eu en vue une condition tacite, à savoir que l'empire et les autres royaumes y consentiraient. Il déclara enfin qu'il ne ferait plus de nouvelles tentatives sur ce point jusqu'à ce que les prélats dans les autres royaumes eussent donné leur consentement, consentement qu'il n'espérait même pas pouvoir obtenir.

OTHON, NONCE DU PAPE, EST RAPPELÉ, MALGRÉ LUI, A ROME. — CROISADE CONTRE LE COMTE DE TOULOUSE. — HENRI III AJOURNE SON PROJET DE DESCENTE EN GUYENNE. — Cette même année, au moment où maître Othon, nonce du seigneur pape, allait partir à l'époque du

carême pour le Northumberland, afin d'y lever les procurations désirées par son avarice, et était déjà parvenu à Northampton, il y fut arrêté par des lettres du seigneur pape, écrites sous l'inspiration de l'archevêque de Cantorbéry : elles lui retiraient tout pouvoir, et lui enjoignaient de revenir à Rome aussitôt qu'il les aurait reçues. A la vue de ces lettres, Othon fronça le sourcil, changea de visage et les jeta au feu avec colère. Il changea de route sur-le-champ et quitta l'Angleterre, les coffres vides, et couvert de confusion, après avoir chargé Étienne, archevêque de Cantorbéry, selon l'ordre contenu dans les lettres du seigneur pape, de convoquer le roi et tous les prélats d'Angleterre, et de transmettre audit pape leur réponse sur la proposition qui avait donné lieu à l'envoi dudit Othon. Maître Othon ayant donc montré son dos à l'Angleterre, Étienne, archevêque de Cantorbéry, convoqua en concile à Westminster, après Pâques, tous ceux qui étaient intéressés dans cette affaire : il fit lire la lettre dont nous avons parlé, relative aux bénéfices que l'église romaine revendiquait pour elle, en présence du roi et des prélats d'Angleterre qui s'étaient empressés de se rendre à l'appel d'Étienne. Quand cette lettre eut été entendue et bien comprise, chacun se disait : « Mais voyez donc la « convoitise de ces Romains, qui n'appliquent guère « ce précepte de morale :

C'est la modération et non l'abondance qui rend l'homme content; ce n'est point la médiocrité, mais la voracité des désirs qui le rend pauvre.

Alors le roi, ayant consulté à part les prélats et plu-

sieurs seigneurs, fit cette réponse à l'archevêque : « Le seigneur pape nous conseille une mesure qui in- « téresse la chrétienté tout entière. Or, comme nous « sommes placés presqu'à l'extrémité de l'univers, « quand nous aurons vu comment les autres royaumes « se seront comportés à cet égard, nous suivrons « l'exemple qu'ils nous donneront, et le seigneur « pape peut compter qu'il ne trouvera pas de servi- « teurs plus empressés que nous. » Cela dit, chacun eut la permission de se retirer.

Vers le même temps, une prédication générale fut faite dans le pays de France par Romain, légat du pape, pour que tous ceux qui pouvaient porter les armes prissent la croix et se levassent contre le comte de Toulouse et ses sujets, infectés, fut-il dit, du poison de l'hérésie. Sur cette prédication, une grande foule de prélats et de laïques se croisèrent, les uns plutôt par crainte du roi de France, les autres plutôt par le désir de s'attirer la faveur du légat, que par zèle pour la justice. En effet, beaucoup de gens regardaient comme un abus criant d'aller attaquer un homme qui était bon chrétien; surtout quand il était constant pour tous que dans le dernier concile tenu à Bourges le comte avait sollicité et supplié le légat de se rendre à chacune des villes de sa terre, et d'interroger les habitants sur les articles de foi; lui disant que s'il trouvait quelqu'un dont les opinions différassent des opinions catholiques, lui, Raymond, en ferait pleine justice, selon le jugement prononcé par la sainte église; que s'il trouvait quelque ville rebelle, lui,

Raymond, autant qu'il le pourrait faire, la forcerait, ainsi que les habitants, à donner satisfaction. Il s'engageait pour lui-même, en admettant qu'il eût péché en quelque chose, et quoique sa conscience ne lui reprochât rien, à donner pleine satisfaction à Dieu et à la sainte église, comme doit le faire un fidèle chrétien, et même, si le légat l'exigeait, à subir un examen sur la foi. Mais le légat ne voulut rien entendre; et le comte, tout bon catholique qu'il était, n'eut de grâce à espérer que s'il renonçait à son héritage, et se dépouillait, lui et ses héritiers [1]. Le roi de France, ayant pris la croix sur les exhortations dudit légat, ne voulut commencer l'expédition qu'après avoir obtenu du seigneur pape des lettres prohibitoires adressées au roi d'Angleterre. Ces lettres lui défendaient, sous peine d'excommunication, d'inquiéter le roi de France, ou de prendre les armes contre lui pour au-

[1] Philippe-Auguste avait surveillé la guerre des Albigeois sans y prendre une part active. Il savait bien que tôt ou tard le midi, ouvert désormais à l'influence française, serait rattaché à la royauté capétienne. Aussi n'avait-il pas dissimulé ses prétentions. Dès 1212, inquiet des succès de Simon de Montfort, il avait écrit à Innocent III qui lui avait répondu vaguement que ses droits de souveraineté avaient été mis en réserve. Aussi, à la mort du farouche conquérant, lorsque tout le midi se fut soulevé contre son fils aîné Amaury, ce dernier renouvela à Philippe-Auguste l'hommage qu'avait déjà prêté son père pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, la vicomté de Beziers et de Carcassonne. Enfin, vers 1224, Amaury, en cédant à Louis VIII cet héritage de sang et de ruines, changea en souveraineté directe la suprématie féodale que Philippe-Auguste avait acceptée. Le concile de Bourges ne fit que consacrer une spoliation qui s'expliquait par l'hostilité religieuse, et qui devenait irrévocable dès que le roi de France l'accomplissait à son profit.

cune des terres qu'il possédait présentement à tort ou à raison, tant que ledit roi serait au service du pape et de l'église romaine, à l'effet d'exterminer les hérétiques albigeois, ainsi que leur fauteur et complice, le comte de Toulouse; mais lui ordonnaient au contraire de ne pas tarder à lui donner aide et conseil pour l'exaltation de la foi. Cette précaution prise, le roi de France et le légat fixèrent un jour définitif à tous les croisés : ceux-ci durent se trouver à Lyon avec armes et chevaux le jour de l'Ascension du Seigneur, sous peine d'excommunication, afin de se mettre en marche, sous leur conduite, pour l'expédition projetée.

Cependant le roi d'Angleterre, qui désirait ardemment faire une descente à main armée dans les provinces d'outre-mer, rassembla ses conseillers, et fit lire devant eux la missive du seigneur pape, leur demandant avis sur le cas qu'il fallait faire d'une pareille défense. Les prélats et les seigneurs furent tous d'accord pour différer l'entreprise que le roi souhaitait, et pour attendre ce qui adviendrait de l'expédition du roi de France, qui s'était engagé dans une guerre si difficile et si coûteuse. Le roi d'Angleterre était fort inquiet de son frère Richard, qui faisait alors des incursions en Gascogne, et cette inquiétude lui inspirait le vif désir d'aller le rejoindre. Mais tandis qu'il était ainsi préoccupé du sort de son frère et des secours à lui donner, arrivèrent des messagers et des lettres qui lui annoncèrent que son frère était bien portant et sain et sauf, et que tout lui réussissait

à souhait. Il y avait en outre, à cette époque, parmi les conseillers du roi, un homme fort habile en astrologie [1], nommé maître Guillaume de Pierrepont, qui ne cessait d'assurer au roi que si le roi de France persévérait dans l'expédition commencée, ou il n'en reviendrait point vivant, ou il éprouverait un désastre terrible dans sa gloire, dans ses biens et dans ses gens. Le roi, joyeux de ce qu'il venait d'apprendre, céda aux avis de ses conseillers.

MORT DE RICHARD DU MARAIS, ÉVÊQUE DE DURHAM. — VISION D'UN MOINE A SON SUJET. — DISSENTIMENT AU SUJET DE L'ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR. — Cette même année, Richard du Marais, évêque de Durham, se rendait à Londres, où jour avait été pris relativement à la honteuse querelle que cet éternel persécuteur des moines et des religieux soutenait contre les moines de son église; il traînait après lui un nombreux cortége de légistes à la voix retentissante. Arrivé au bourg de Saint-Pierre, il s'arrêta dans l'abbaye. Là, après un splendide repas, il se mit au lit le soir, et, le lendemain matin, le soleil étant déjà élevé sur l'horizon, ses clercs, en entrant dans sa chambre pour le réveiller, le trouvèrent sans souffle et sans vie. Interdits à cette vue et fort chagrins, ils cachèrent la mort de Richard pendant toute la journée, parce qu'il avait expiré sans s'être confessé, ni avoir reçu le viatique. Enfin ils annoncèrent au prieur et au

[1] *Astronomiâ*, dit le texte.

couvent la mort misérable de l'évêque : on disposa en toute hâte une litière pour transporter le corps à l'église de Durham, où il devait être enseveli. Richard mourut le premier jour du mois de mai, après avoir occupé l'épiscopat environ neuf ans. Dès sa jeunesse, il avait été le flatteur empressé des rois, l'exécuteur de leurs ordres, et pour les maisons religieuses, un tonloier[1] exécrable. Un moine de Durham composa sur lui l'épitaphe suivante :

« Vous qui désirez les grandeurs, vous qui avez soif de la louange et « du faste, votre soif sera apaisée si vous voulez réfléchir à mon sort. « Vous qui gouvernez les peuples, souvenez-vous sur toutes choses que « la mort impitoyable n'épargne pas les plus haut placés. Vous qui êtes « au-dessus des autres, j'étais semblable à vous, vous ne l'ignorez pas. « Vous serez ce que je suis : vous marchez en courant pour me re- « joindre[2]. »

En parlant de cet évêque, nous ne pensons pas devoir passer sous silence ce qui arriva deux ans environ avant sa mort. L'ancien roi d'Angleterre Jean apparut au milieu de la nuit à un moine de Saint-Albans qui demeurait alors à Tynemouth : ce

[1] *Tonloier*, vieux mot, de *telonium*, *exactor telonii*, celui qui perçoit le tonlieu (tonnelieu, ailleurs plaçage), c'est-à-dire le lieu et place occupé par les vendeurs dans les foires et les marchés.

[2] Voici ce jeu d'esprit :

Culmina qui cupi	tis.	*laudes pompasque siti*	tis.
Est sedata si		*si me pensare veli*	
Qui populos regi		*memores super omnio si*	
Quod mors immi		*non parcit honore poti*	
Vobis præposi		*similis fueram, bene sci*	
Quod sum vos eri		*ad me currendo veni*	

moine avait été le familier tant du roi Richard que dudit roi Jean; il avait été envoyé par eux soit à Rôme, soit en Écosse, soit en plusieurs autres lieux, pour diverses affaires qui les concernaient, et, dans toutes ces missions, son zèle à les servir lui avait attiré leur faveur; il s'appelait Raymond, et avait été jadis prieur de l'église de Saint-Albans. Ce moine donc reposant dans son lit, ledit roi Jean lui apparut vêtu de ses habits royaux, c'est-à-dire de cette étoffe qu'on appelle vulgairement *impériale*. Le moine le reconnut, et, se souvenant parfaitement qu'il était mort, lui demanda comment il se portait. Alors le roi : « Je me porte plus mal que qui « que ce soit. Ces vêtements que tu vois sont telle- « ment ardents et lourds, que nul d'entre les hommes « qui vivent sur la terre ne pourrait les toucher tant « ils sont brûlants, ni les supporter tant ils sont « lourds, sans mourir sur-le-champ. Cependant, par « la clémence et la grâce ineffable de Dieu, par les « abondantes distributions d'aumônes de mon fils « Henri, par le culte pieux qu'il rend dévotement « au Seigneur, j'espère pouvoir obtenir un jour mi- « séricorde. Je supplie donc instamment ta frater- « nité de dire à Richard du Marais, maintenant « évêque de Durham, que si, avant de mourir, il ne « se corrige de ses désordres et ne purifie sa vie « souillée, en se repentant et en donnant satisfaction « convenable, sa place, qui est dans l'enfer, est prête « et l'attend. S'il refusait d'ajouter foi à tes paroles « et à mes conseils, voici des marques de ma pré-

« sence qui lui ôteront toute incertitude : un jour « que nous étions seuls dans un lieu qu'il connaît « parfaitement, il me donna un conseil aussi funeste « pour moi que pour lui, celui d'enlever aux moines « de Cîteaux leur laine d'une année [1], et me donna « aussi plusieurs autres conseils odieux que j'ai « suivis, et dont je suis puni maintenant par d'inex- « primables tortures, qui lui sont réservées à son « tour. S'il fait encore difficulté d'ajouter foi à mes « avis, qu'il se souvienne que dans ce même lieu et « à cette même heure il m'a donné une pierre pré- « cieuse qu'il avait achetée fort cher. » A ces mots, le roi disparut, et le moine éveillé ne put se rendormir.

Après la mort de Richard, évêque de Durham, le prieur et le couvent demandèrent au roi la permission d'élire un pasteur. Le roi leur présenta Lucas, son chapelain, et insista vivement pour qu'ils le reçussent pour pasteur. Les moines répondirent qu'ils ne recevraient personne avant qu'une élection canonique eût lieu préalablement. Le roi, de son côté, jura avec serment qu'ils resteraient sept années

[1] Matt. Pâris revient souvent sur cette idée comme sur une exigence habituelle aux rois : ce qui prouve clairement que les moines de Cîteaux en particulier possédaient un grand nombre de ces troupeaux, dont la laine formait alors le principal commerce de l'Angleterre. Les laines anglaises étaient manufacturées en très-grande partie dans les ateliers de la Flandre, et les deux peuples avaient besoin l'un de l'autre. C'est du moins une des causes qui peuvent expliquer pourquoi la Flandre prit constamment parti pour l'Angleterre dans la rivalité de ce pays avec la France.

sans évêque, s'ils ne décernaient les honneurs pontificaux audit Lucas. Mais le couvent, le jugeant indigne d'une si grande dignité, élut, sur l'avis commun des frères, maître Guillaume, clerc de la communauté, archidiacre de Worcester, homme lettré et honnête, et ils voulurent faire ratifier cette élection par le roi. Le roi refusa en s'appuyant sur quelques frivoles objections; alors les moines députèrent à Rome quelques-uns des frères pour faire confirmer l'élection par l'autorité apostolique. Le roi en étant instruit fit partir pour Rome l'évêque de Chester et le prieur de Lenton, pour empêcher que les moines réussissent dans leur demande. La discussion dura longtemps et l'affaire traîna en longueur.

Siége d'Avignon par le roi de France. — Mortalité et famine. — Mort du roi de France a Montpensier. — Prise de la ville par ruse. — Cependant le jour de l'Ascension du Seigneur était venu, jour définitif fixé aux croisés français par le roi de France et par le légat. Lorsque tout fut prêt pour l'expédition, le roi partit de Lyon avec une armée qui paraissait invincible; il était suivi du légat, des archevêques, des évêques et des prélats des églises. Cette armée s'élevait à cinquante mille chevaliers et hommes d'armes à cheval, sans compter les fantassins dont le nombre dépasse tout calcul. Le légat excommunia publiquement le comte de Toulouse et tous ses adhérents, et interdit sa terre. Le roi se mit en route, bannières déployées et boucliers brillants au soleil, et

s'avança avec un appareil si terrible, que l'armée, toute rangée en bataille[1], parvint dans le pays du comte de Toulouse. Enfin, la veille de la Pentecôte, toutes les troupes furent réunies devant Avignon: des villes de la dépendance duditcomte, c'était la plus proche. Les croisés se proposèrent de l'attaquer et de détruire la terre dudit comte, hommes et biens, depuis un bout jusqu'à l'autre. Le roi et le légat demandèrent d'abord insidieusement passage aux habitants de la ville; ils dirent qu'ils étaient venus avec des intentions pacifiques, et qu'ils ne demandaient passage à travers la ville que pour abréger leur route. Les habitants, s'étant consultés sur cette demande, ne voulurent pas ajouter foi à ces promesses pacifiques, et répondirent qu'on demandait l'entrée dans leur ville plutôt à mauvaise intention que pour prendre un chemin plus court. Alors le roi entra en fureur, et jura qu'il ne se retirerait pas avant d'avoir pris la ville. Aussitôt il fit placer ses machines en lieux convenables, et ordonna qu'on battît les murailles sans relâche. Alors eurent lieu des assauts terribles, où, des deux côtés, on tirait tout le parti possible des pierriers, des machines à lancer des flèches, des machines à miner, des machines pour combattre à couvert, des frondes, des épées, les lances, des boucliers, des casques, des masses d'armes, des cuirasses et des traits. La ville d'Avignon qui, avant cette époque, n'avait pas encore subi de

[1] *Castrorum acies ordinata*. Je ne puis comprendre *castrorum*.

siége régulier, et dont les abords étaient inconnus aux ennemis, était bien défendue à l'extérieur par des fossés, des murailles, des tours et des remparts; à l'intérieur, par des chevaliers et plusieurs milliers de sergents, munis d'armes et de chevaux : des pierres y étaient entassées, des amas de flèches tout prêts, les portes solides, les machines dressées, les vivres abondants. Enfin, elle était en état de ne pas craindre les efforts des assaillants. Les défenseurs de la place rendaient intrépidement pierres pour pierres, traits pour traits, épieux pour épieux. En fait d'inventions meurtrières, ils ne le cédaient pas aux Français, qu'ils accablaient de blessures incurables.

Le siége durait depuis longtemps, et les vivres commençant à manquer, un grand nombre d'hommes périssaient [parmi les croisés]. En effet, le comte de Toulouse, en guerrier d'expérience, était venu dans le pays avant l'arrivée des Français; il avait emporté tout ce qui pouvait servir de nourriture, et emmené au loin les vieillards, les femmes, les enfants, ainsi que les animaux et les bêtes de somme, enlevant toutes ressources aux croisés. Sa prévoyance même exposait à la disette non-seulement les hommes, mais encore les chevaux de guerre et les bêtes de somme, parce que ledit comte avait fait labourer les prairies de tout le pays, et que les chevaux n'avaient pour subsister que les fourrages apportés de France. Aussi, forcées par la nécessité, plusieurs troupes d'hommes d'armes sortirent du camp, afin d'aller chercher des vivres pour les hommes, et des fourrages pour les

bêtes, et s'emparèrent, dans les environs, de quelques bourgades qui leur résistaient. Mais maintes fois le comte de Toulouse, qui se tenait en embuscade avec ses soldats, leur fit éprouver des pertes considérables. Les assiégeants avaient à redouter des périls de tout genre. Ils étaient exposés surtout à une mortalité qui se jetait sur les hommes et sur les chevaux, à des traits meurtriers, aux pierres énormes lancées du haut des remparts, et à une famine générale qui exerçait principalement ses ravages parmi les pauvres privés d'aliments et dépourvus de l'argent qui aurait pu leur en procurer. Pour combler les misères qui désolaient l'armée des croisés, les cadavres des hommes et des bêtes, étendus çà et là, donnaient naissance à de grosses mouches toutes noires : ces insectes s'introduisaient avec un affreux bourdonnement dans les tentes, les pavillons et tous les lieux couverts, souillaient les mets et les boissons : personne ne pouvait les chasser ni des coupes ni des plats, et leur piqûre (?) causait une mort instantanée. La douleur du roi, et surtout du légat, était extrême ; car si une armée, partie en si grand appareil, était forcée de revenir sans avoir rien fait, ce serait une honte, aussi bien pour les Romains que pour les Français. Alors les chefs de l'armée, voyant que les délais ne faisaient qu'augmenter la mortalité, cherchèrent à ranimer les grands et les petits pour donner un assaut général à la ville. En conséquence, une si grande multitude d'hommes d'armes se précipita sur le pont qui mène du côté de la ville, au delà du fleuve

du Rhône, que ce pont, soit qu'il eût été brisé par les habitants, soit qu'il cédât sous le poids des combattants, s'écroula, et fit tomber dans ce fleuve très-rapide trois mille hommes d'armes environ. De là, cris de joie et triomphe des assiégés, douleur et confusion des Français. Alors les habitants, saisissant le moment favorable où les Français étaient à table, occupés à boire et à manger, firent un jour une furieuse sortie, et, tombant sur les ennemis qui ne s'y attendaient point, tuèrent aux Français deux mille hommes. Puis, après avoir fait cette incursion, ils rentrèrent dans la ville sans avoir perdu aucun des leurs. Le roi de France, saisi de consternation, ordonna qu'on jetât tous les cadavres dans le Rhône, à cause de l'odeur qui s'en exhalait : la multitude des morts empêchait de songer à un autre moyen de sépulture. Les Français creusèrent, entre eux et la ville, un fossé assez large et assez profond : forcés qu'ils étaient, par les assiégés, de se tenir à distance. Le légat, et tous les prélats qui l'avaient suivi, ne pouvant trouver d'autres moyens de se venger, prononcèrent anathème contre le comte de Toulouse, les habitants d'Avignon, et tout le peuple du pays.

Alors Louis, roi de France, pour échapper à la contagion qui désolait le camp, se retira dans une abbaye appelée Montpensier, qui n'était pas fort éloignée du siége, en attendant que la ville fût prise [1].

[1] Les faits sont totalement dénaturés dans cette relation. Tout le monde sait que Louis se rendit maître d'Avignon, le 12 septembre, entra

Là Henri, comte de Champagne, qui avait déjà passé cinquante jours au siége, vint le trouver et lui demanda, selon la coutume de France, permission de retourner chez lui. Le roi la lui ayant refusée, le comte répondit qu'ayant fait ses cinquante jours de service militaire [1], il n'était plus tenu à rien et ne voulait pas rester plus longtemps. A ces mots, le roi, entrant dans une violente colère, lui jura avec serment que s'il lui arrivait de quitter l'armée, il dévasterait sa terre par le fer et par le feu. Mais le comte (ce fut du moins le bruit qui courut) lui fit prendre un breuvage empoisonné : car il brûlait d'un amour ardent et illégitime pour la reine, femme de Louis, et, dans l'emportement de sa passion, il ne pouvait souffrir

en Languedoc, tomba malade et mourut à Montpensier, en Auvergne, le 8 novembre suivant.

[1] Tel était, en effet, le droit féodal primitif. Le service militaire que le vassal devait au suzerain, n'allait point au delà de quarante ou cinquante jours au plus. Mais, en retour, quiconque manquait à cette importante obligation, était puni sévèrement, dans l'origine, par la perte de son fief, plus tard par une amende qui triplait la dépense déjà considérable qu'aurait faite le vassal pendant la durée du service. Les croisades altérèrent la nature du service militaire, en faisant une loi aux chevaliers de ne pas abandonner leur chef qui combattait pour Jésus-Christ. Les rois profitèrent de cette dérogation aux anciens usages, et maintinrent les seigneurs sous leurs drapeaux à la faveur d'une autorité qui s'accroissait chaque jour. « Aussi le refus du comte de Champagne en cette circonstance, « parut étrange et fut considéré comme un acte de félonie. Toutefois, tant « que les barons servirent les rois à leurs frais, le système du service mi- « litaire sans restriction ne s'établit qu'imparfaitement; et quand la « chevalerie fut soldée, elle devint impuissante pour sauver la France « des Anglais. » (*Précis de l'Hist. de France*, par M. Ruelle, « chap. xxi.)

de retards[1]. Après le départ du comte, le roi tomba malade : bientôt on désespéra de ses jours, et le poison s'étant glissé jusqu'aux sources de la vie, Louis fut à l'extrémité. Cependant d'autres assurent qu'il mourut non pas de poison, mais de la dyssenterie. Le roi ayant donc expiré, Romain, qui remplissait les fonctions de légat du saint-siége apostolique, ainsi que les autres prélats qui formaient son conseil secret, jugèrent bon de cacher la mort du roi jusqu'à ce que la ville se fût rendue ; parce que, si le siége était levé, il en naîtrait un grand scandale. Le légat et les autres prélats qui se trouvaient au camp annoncèrent en conséquence que le roi était retenu par une grave indisposition, mais que les médecins lui promettaient une convalescence prochaine ; ils exhortèrent en même temps les chefs de l'armée à presser vivement la ville. Le corps du roi défunt fut salé : ses entrailles furent déposées dans l'abbaye de Montpensier, et ses restes furent enveloppés dans des toiles cirées et dans des cuirs de bœufs. Alors le légat et les prélats revinrent diriger les opérations du siége, après avoir laissé dans l'abbaye des gens chargés de veiller sur le corps du roi. Mais le légat voyant qu'on n'avançait à rien et qu'au contraire les désastres et les calamités augmentaient, envoya un messager dans la ville, sur l'avis des principaux du camp. Il faisait

[1] Ce bruit, rapporté du reste comme tel par Matt. Pâris, paraît entièrement dénué de fondement. Nous parlons ici du fait d'empoisonnement. En tous cas, le nom du comte de Champagne était Thibaut, et non pas Henri. (Thibaut dit le Grand, IV[e] du nom.)

offrir aux assiégés un sauf-conduit pour venir et s'en retourner sans être inquiétés, et les conjurait de lui envoyer douze des premiers de la ville, et cela le plus tôt possible, pour traiter de la concorde et de la paix.

Des otages ayant donc été donnés en garantie, douze habitants se rendirent à l'entrevue sollicitée par le légat et on s'y occupa d'y rédiger un traité de paix. Le légat chercha à persuader aux habitants de se rendre, leur promettant à eux et aux leurs entière sécurité pour leurs biens et possessions, ainsi que le maintien de toutes leurs libertés et d'une manière aussi pleine et aussi complète qu'ils les avaient jamais possédées. Les habitants répondirent à cela qu'ils ne se rendraient en aucune façon pour vivre sous le pouvoir des Français, dont ils avaient éprouvé trop de fois l'orgueil, l'insolence et la cruauté. Enfin, après une longue discussion [1], le légat demanda qu'on le laissât, lui et les prélats présents, entrer dans Avignon pour y examiner la foi des habitants; affirmant avec serment qu'il n'avait fait traîner le siége en longueur que dans l'intention de sauver les âmes. Il ajouta que le bruit de l'hérésie qui s'était répandue dans leur ville était venu jusqu'au pape, et que lui-même était bien aise de savoir si ce bruit était justifié par le fait. Les habitants, ayant confiance dans sa promesse et ne soupçonnant pas que cette proposition cachait des projets sinistres, accordèrent au légat ce qu'il demandait, à condition et en exigeant le ser-

[1] *Deceptiones*. Nous lisons *disceptationes*.

ment qu'il n'entrerait dans leur ville qu'avec les prélats et leur simple escorte. Mais, comme nous l'avons fait pressentir, les Français entrèrent à la suite du légat, dès que les portes furent ouvertes, au mépris du serment juré et par une indigne trahison. Ils s'emparèrent des habitants, les chargèrent de chaînes, en tuèrent un grand nombre, mirent la ville au pillage, et vainqueurs, mais par surprise, détruisirent les villes et les murailles de cette noble cité. Enfin le légat, après avoir mis dans la ville une garnison de Français, leva le siége, rapporta à Paris le corps du roi défunt, accompagné par les prélats, et le fit ensevelir, comme il convenait à un roi, dans le tombeau de ses prédécesseurs. Le roi Louis mourut, dit-on, au mois de septembre. Sa mort fut cachée pendant un mois et même plus. Quant à ceux qui vinrent au siége avec le roi, on assure qu'il en périt plus de vingt-deux mille, qui, tués par l'épée, qui, noyés dans le fleuve, qui, enlevés par la peste et par la mortalité, laissant à leurs fils et à leurs femmes un long sujet de pleurs et de gémissements. Ce résultat prouve, d'une manière évidente, que cette guerre avait été entreprise injustement, bien plutôt dans un but de convoitise que pour étouffer les erreurs hérétiques.

Couronnement de Louis IX. — Mécontentement des grands vassaux. — Faits divers. — Après la mort du roi de France Louis, sa femme Blanche convoqua une assemblée générale des archevêques, des

évêques, des autres prélats des églises, et des seigneurs vassaux de la couronne, pour assister au couronnement de Louis, son fils, et fils du feu roi, qui devait avoir lieu à Paris, la veille des calendes de décembre. Mais avant le jour fixé le plus grand nombre des seigneurs demandèrent, selon la coutume de France, la mise en liberté du comte de Flandre, Ferrand, du comte de Boulogne, Regnauld, et généralement de tous les prisonniers, qui, au grand détriment des libertés du royaume [disaient-ils], étaient détenus dans les fers et sous bonne garde depuis douze ans. Quelques-uns d'entre eux demandèrent en outre qu'on leur restituât leurs terres que le feu roi Louis et son père Philippe avaient saisies et détenaient depuis longtemps au mépris de toute justice. Ils ajoutèrent que nul dans le royaume de France n'avait dû être dépouillé d'aucun de ses droits que par jugement des douze pairs, ni personne être attaqué en guerre, sans qu'on lui eût annoncé cette guerre un an auparavant et sans qu'il se fût prémuni. Ils terminèrent en disant que dès que ces abus seraient corrigés, ils s'empresseraient de se rendre à la cérémonie du couronnement. Sur le conseil du légat, la reine, qui craignait qu'un délai ne devînt dangereux, convoqua le clergé du royaume et le petit nombre de seigneurs qu'elle put rassembler et fit couronner roi, le jour de saint André apôtre, son fils, enfant à peine âgé de dix ans. Le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, le comte de Bar, le comte de Saint-Paul, le comte de Bretagne, et, en un mot,

presque tous les grands vassaux de la couronne, se dispensèrent d'assister à cette cérémonie[1] : ils se préparaient plutôt au combat qu'à l'unité de la concorde et de la paix. On répandait en outre un bruit que j'ai honte de rapporter : c'est que le seigneur légat avait de coupables liaisons avec la reine Blanche; mais il est impie d'ajouter foi à cette calomnie semée par quelques esprits jaloux. C'est le propre d'une âme bonne de juger en bien dans une question douteuse. Cette même année, le quatrième jour avant les nones d'octobre, un dimanche, le bienheureux François mourut dans la ville d'Assise, lieu de sa naissance, à Sainte-Marie-de-la-Portiuncule. Lui-même y avait fondé l'ordre des frères Mineurs. Après avoir passé vingt années dans un parfait attachement au Christ, menant la vie et suivant les traces des apôtres, il s'envola vers la contemplation des choses célestes; et quand il eut mérité d'être glorifié par Dieu et de recevoir la récompense de ses bonnes œuvres, il fut enterré dans ladite ville. On trouvera à la date de l'année suivante, 1227, de plus amples détails sur sa vie, ses mœurs et sa règle.

Cependant le roi d'Angleterre ayant appris le soulèvement des seigneurs dont nous avons parlé, en-

[1] Le sacre de Louis IX était conforme aux dernières volontés de son père ; mais les seigneurs voulaient protester par leur absence contre un système de gouvernement qui tendait à diminuer leur pouvoir, et qu'ils allaient attaquer à main armée. D'ailleurs aucun acte émané de Louis VIII ne légitimait, quoi qu'en disent plusieurs auteurs, la régence de Blanche de Castille.

voya dans les provinces d'outre-mer Gaultier, archevêque d'York, et Philippe d'Albiny, chevalier, avec d'autres ambassadeurs, vers les seigneurs de Normandie, d'Anjou, de Bretagne et de Poitou, qui, en bon droit, étaient tenus de vasselage envers lui. Il leur fit savoir qu'il désirait se rendre auprès d'eux et les conjura de l'accueillir avec bienveillance et fidélité.

Mort de Falcaise. — Présage. — Faits divers. — Cette même année, Falcaise, banni d'Angleterre, se disposait à y revenir après avoir terminé, à force d'argent, ses affaires en cour de Rome, lorsqu'il finit à San Ciriaco [1] sa vie criminelle. Un affreux brigandage avait été sa seule occupation : il avait dépouillé cruellement le bourg de Saint-Albans, tué un grand nombre d'hommes, emmené les autres en captivité, et extorqué tant de l'abbé que du bourg une forte somme d'argent, sans laquelle il aurait livré aux flammes l'abbaye, le monastère et le bourg. Il arriva à cette époque qu'étant venu à Saint-Albans pour s'y entretenir avec Pandolphe, évêque de Norwich, l'évêque, en le voyant venir à lui, lui demanda, en présence de l'abbé et de beaucoup d'autres, s'il avait offensé en quelque chose le bienheureux Albans. Falcaise ayant répondu qu'il n'avait offensé en rien le bienheureux martyr, l'évêque reprit : « Je vous de-
« mandais cela parce qu'une de ces dernières nuits,
« tandis que je dormais dans mon lit, je me suis vu

[1] Petite ville de la Marche d'Ancône. *Voy.* Lamartinière.

« en songe transporté dans l'église de Saint-Albans. « Là, m'étant prosterné devant le maître-autel et m'é- « tant retourné après avoir fait une prière, je vous « aperçus debout dans le chœur des moines. Puis, « en regardant en haut, je vis une grosse et lourde « pierre tomber du haut du clocher sur votre tête « avec tant d'impétuosité que votre tête et votre corps « furent écrasés; puis vous disparûtes subitement, « comme si la terre vous eût englouti. Aussi je vous « conseille, si vous vous rappelez avoir offensé en « quelque point le martyr, de lui donner satisfaction « à lui et à tous les siens, avant que cette pierre tombe « sur votre tête. » Mais le misérable se contenta de demander pardon de ses violences à l'abbé et au couvent, et déclara formellement qu'il ne ferait aucune restitution des choses enlevées, quoiqu'il le pût. Aussi est-il évident que cette satisfaction fut nulle; car le péché n'est point remis si la chose enlevée n'est rendue. Une autre fois, Falcaise ayant exhaussé son étang à Luiton, au grand détriment et dommage du couvent, l'abbé se plaignit à lui que l'eau, en débordant, détruirait les blés dont l'époque de maturité n'était pas éloignée : « La seule chose qui me peine, ré- « pondit cet inique et méchant homme, c'est de n'a- « voir pas attendu que la récolte tout entière fût res- « serrée dans les greniers, pour que l'eau en y pé- « nétrant la gâtât sans ressource. » Or, il sentit une pierre tomber sur sa tête, quand peu de temps après ses frères et ses amis furent pendus à Bedfort, quand il se vit lui-même pauvre et banni, et quand enfin il

mourut d'une mort misérable. Plaise à Dieu que cette pierre, bien plus redoutable dans les enfers ne l'écrase pas encore aujourd'hui. Il mourut empoisonné, après s'être gorgé d'un poisson dont la chair est très-venimeuse [1]. Aussi, s'étant couché après avoir mangé, on le trouva mort, déjà noir et fétide. Il ne put ni faire de testament ni recevoir le viatique qui sauve; il expira abandonné et fut enterré aussitôt sans aucun appareil : ainsi il recueillit le fruit de ses œuvres, et cette misérable fin, qui terminait dignement sa criminelle vie, n'arracha de larmes à personne. Cette même année moururent Benoît, évêque de Rochester, et Pandolphe, évêque de Norwich. Pandolphe eut pour successeur Thomas de Blundeville, clerc de l'échiquier royal, qui dut surtout son élévation au grand justicier, Hubert de Bourg. Il reçut le bénéfice de consécration des mains d'Étienne, archevêque de Cantorbéry, le plus proche dimanche avant la nativité du Seigneur.

Henri III lève des impôts injustes. — Exactions. — Mort du pape Honorius; Grégoire lui succède. — Les ambassadeurs envoyés par Henri III aux seigneurs français reviennent sans avoir réussi dans leur mission. — L'an du Seigneur 1227, le roi d'Angleterre Henri passa les fêtes de Noël à Reading; et pendant les

[1] *Quodam pisce efficacissimè venenato*. Nous croyons que si la mort de Falcaise eût été le résultat d'un empoisonnement prémédité, Matt. Pâris aurait dit par qui et pourquoi. C'est ce qui nous a décidé à adopter ce sens. Cependant on voit plus bas qu'à l'époque de la disgrâce de Hubert de Bourg, ce favori fut accusé d'avoir empoisonné Falcaise.

mêmes jours de Noël mourut, au grand chagrin et regret de plusieurs, Guillaume, comte d'Essex, jeune homme d'une bravoure distinguée et d'une généreuse munificence. Le roi étant venu à Londres, reprocha aux habitants d'avoir donné, à son propre préjudice, à Louis, roi de France, présentement mort, cinq mille marcs d'argent à son départ d'Angleterre. Aussi, sur le conseil de quelques esprits chicaniers[1], il les força à lui payer la même somme. Il leur prit en outre la quinzième partie de tous leurs meubles et de toute leur substance, selon ce qui avait été imposé à toute l'Angleterre. Il exigea des bourgeois de Northampton douze cents livres d'aide, sans compter le quinzième que tous sans exception devaient payer. Les religieux eux-mêmes et les clercs bénéficiers furent forcés de donner ce quinzième de tous leurs biens, tant possessions ecclésiastiques que possessions laïques. Et l'appel qu'ils avaient adressé au seigneur pape ne leur servit à rien ; car, contrairement à toute règle reçue, les archevêques et les évêques, en vertu de l'autorité papale et par la censure ecclésiastique, obligèrent à payer ceux sur lesquels le bras laïque n'avait pas d'action et qui se virent alors privés de tout secours.

Vers le même temps, le roi d'Angleterre tint une assemblée à Oxford au mois de février. Là, il se déclara, en présence de tous, en âge de majorité, et an-

[1] *Cavillatorum consilio*, en français *cavilleux*, corruption de *callidus*.

nonça que, sorti de tutelle, il réglerait lui-même d'une manière souveraine les affaires de l'état. Ainsi, après avoir eu pour premier tuteur et pour guide Guillaume Maréchal tant qu'il vécut, et ensuite Pierre, évêque de Winchester, il se débarrassa, par le conseil d'Hubert de Bourg, grand justicier du royaume, des avis et de la surveillance dudit évêque et de ses amis, qui jusque-là avaient été en quelque sorte ses gouverneurs : il alla même jusqu'à les éloigner de sa cour et de son palais. Dans cette même assemblée, le roi fit révoquer [1] et casser toutes les chartes relatives aux libertés des forêts qui avaient été promulguées dans les différentes provinces et quoiqu'elles fussent en vigueur depuis deux ans dans tout le royaume ; sous prétexte que ces chartes avaient été obtenues et ces libertés écrites et signées, tandis qu'il était encore en tutelle et qu'il n'avait pouvoir ni de son corps ni de son sceau : que par conséquent ce qui avait été usurpé à tort ne pouvait avoir aucune valeur. Cette mesure excita de violents murmures dans l'assemblée, et tous accusèrent le grand justicier d'être l'auteur de ce changement pernicieux. Dès ce moment, en effet, le roi le prit tellement en amitié qu'il n'écoutait que lui et regardait tous les autres conseillers du royaume comme rien. Alors on fit savoir aux religieux et aux autres qui voulaient conserver leurs libertés, qu'ils eussent à faire viser leurs chartes par le nouveau sceau du roi, sans quoi le roi regarderait

[1] Mot à mot : biffer, *cancellare*.

les anciennes chartes comme nulles et de nul effet. Ceux qui se soumirent à cette disposition ne furent pas taxés selon leurs moyens, mais obligés de payer les sommes qu'il plut au grand justicier de fixer.

Cette même année, mourut le pape Honorius. Grégoire, évêque d'Ostie, lui succéda le quinzième jour avant les calendes d'avril. Vers le même temps, aux approches de la fête de Pâques, l'archevêque d'York, l'évêque de Carlisle, et Philippe d'Albiny, chevalier, tous trois députés du roi, revinrent d'outre-mer en Angleterre. Ils avaient été envoyés vers les seigneurs de ces provinces qui, de droit immémorial, étaient vassaux du roi d'Angleterre, et cette ambassade avait pour objet de décider les susdits seigneurs, par des paroles insinuantes et par de grandes promesses, à bien recevoir le roi d'Angleterre qui voulait se rendre auprès d'eux, et à le reconnaître pour leur seigneur naturel. Mais disons en quelques mots ce qui était advenu. Avant que les ambassadeurs du roi fussent arrivés dans les provinces qui leur étaient désignées, le roi de France, par l'intervention de sa mère, avait fait la paix avec ses barons et avait reçu leur hommage, en leur distribuant largement les terres et les châteaux appartenant au roi [d'Angleterre], et se faisant des amis avec le Mammon [1] d'iniquité. Le comte de Bretagne, à qui les ambassadeurs avaient demandé sa fille pour l'unir au roi d'Angleterre, leur avait répondu qu'il avait fait alliance et paix avec le roi de

[1] Dieu des richesses chez les Syriens. On connaît la locution anglaise.

France, et qu'il ne voulait violer sa parole en aucune façon. Les ambassadeurs étant donc revenus vers le roi lui racontèrent par ordre ce qui s'était passé. Vers le même temps, au mois de mai, Richard, frère du roi, revint en Angleterre et fut reçu avec honneur par le roi et par les seigneurs du royaume. Vers le même temps, Henri de Sanford, archidiacre de Cantorbéry, canoniquement élu à l'évêché de Rochester, reçut le bénéfice de consécration des mains d'Étienne, archevêque de Cantorbéry. Cette même année, aux nones de février, le roi investit par le glaive Hubert, grand justicier d'Angleterre, du comté de Kent.

QUERELLE ENTRE LES BARONS ET LE ROI D'ANGLETERRE. — PROPHÉTIE. — GRANDE LEVÉE DE CROISÉS POUR LA TERRE-SAINTE. — LETTRE DU PAPE GRÉGOIRE SUR L'EXPÉDITION QUI EN FUT LA SUITE. — CETTE EXPÉDITION MANQUE PAR LA FAUTE DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC. — Vers le même temps, le septième jour avant les ides de juillet, une querelle s'éleva entre le roi d'Angleterre et son frère Richard, comte de Cornouailles : en voici le sujet. Le roi Jean, père de Henri, avait donné de son vivant, à un Allemand nommé Waleran, alors châtelain de Berkamsted, un manoir qui appartenait au comté de Cornouailles. Le comte Richard, à son retour d'outre-mer, ayant su que ce manoir dépendait de son comté, en ordonna la confiscation, jusqu'à ce que Waleran eût prouvé quels étaient ses titres de possession. Ledit Waleran en fut informé, et il vint en toute hâte trou-

ver le roi à qui il se plaignit de son frère Richard. Alors le roi envoya par lettres un message à son frère, lui ordonnant de rendre le manoir de Waleran, aussitôt ces lettres vues. Richard les ayant reçues, vint à son tour trouver précipitamment le roi, et n'eut pas besoin d'avocat pour lui prouver évidemment, par de justes et éloquents motifs, que ce manoir lui appartenait; il ajouta qu'il était prêt à se soumettre sur ce point au jugement de la cour du roi et des seigneurs du royaume. A ce mot de seigneurs, le roi et le grand justicier se récrièrent en donnant les signes d'une violente colère. Le roi enjoignit à son frère, avec emportement et d'un ton bref, de rendre sur-le-champ le manoir à Waleran ou de sortir d'Angleterre pour n'y plus rentrer. Le comte répondit avec fermeté qu'il ne rendrait pas le manoir à Waleran, et qu'il ne sortirait pas du royaume avant d'avoir été jugé par ses pairs. Cela dit, le comte se hâta de retourner en son hôtel. Alors le justicier, à ce qu'on prétend, craignant que le comte ne troublât la paix du royaume, donna au roi le conseil d'envoyer la nuit suivante des hommes d'armes qui saisiraient son frère endormi, et de le tenir sous bonne garde, s'il voulait jouir d'une paix durable. Mais le comte, averti par ses amis, quitta la ville sans délai, accompagné d'un seul cavalier, et il n'arrêta sa monture qu'à son arrivée à Reading. Ses compagnons d'armes qui l'avaient suivi le matin, trouvèrent leur seigneur dispos et joyeux au lieu du rendez-vous. Le comte se dirigea du côté de Marlborough

où il trouva Guillaume Maréchal, son ami et lié avec lui par un serment[1]. Il lui raconta tout ce qui s'était passé. De là, tous deux se rendirent auprès du comte de Chester, et ils lui rapportèrent la chose en détail. Une ligue fut formée, des lettres répandues partout, une nombreuse armée levée ; et bientôt Ranulf, comte de Chester, le comte Guillaume Maréchal, le comte Richard, frère du roi, Gilbert, comte de Glocester, Guillaume, comte de Warenne, Henri, comte de Héreford, Guillaume, comte de Ferrières, Guillaume, comte de Warvick, ainsi que beaucoup de barons et une grande multitude d'hommes d'armes se trouvèrent rassemblés à Stanford, avec armes et bagages. Alors ils firent savoir au roi, avec d'orgueilleuses menaces, qu'il eût à réparer sur-le-champ l'outrage fait à son frère, imputant du reste le tort de cet excès, non pas à lui, mais à son justicier. Ils ajoutèrent d'un ton impérieux, qu'il fallait que le roi leur rendît sans retard, et munies de son sceau, les chartes des libertés des forêts dont naguère à Oxford il avait ordonné la révocation, lui déclarant qu'en cas de refus ils tireraient l'épée et sauraient bien le forcer à donner sur tous ces points satisfaction convenable. Le roi leur fixa jour pour le huit avant les nones d'août, à Northampton, promettant de leur faire rendre pleine justice. Les parties s'étant assemblées dans ladite ville au jour fixé, le roi sur les instances des sei-

[1] C'était probablement quelque pacte tel que celui de la fraternité d'armes par exemple.

gneurs, donna à son frère, le comte Richard, tout le douaire de sa mère. Il y ajouta toutes les terres qui en Angleterre appartenaient au comte de Bretagne, ainsi que les possessions dont lui-même était maître depuis la mort récente du comte de Boulogne. Cela fait, chacun se retira tranquillement chez soi.

Cette même année, un ermite qui demeurait au milieu des Alpes, en récitant un jour son psautier selon sa coutume, était arrivé au psaume *Exurgat Deus*, lorsqu'il trouva le psaume enlevé et à la place ces paroles écrites[1] : « Le Romain se soulèvera contre le Romain, et le Romain sera substitué au Romain. La verge des pasteurs de Rome sera moins lourde, et la consolation sera dans le repos. Les zélés seront troublés et prieront, et la tranquillité de plusieurs sera dans les larmes. L'humble se jouera du furieux, la fureur s'éteindra et on pourra la manier. Un nouveau troupeau arrivera au faîte, et ceux qui sont habitués à la mollesse et au luxe[2] se nourriront d'aliments grossiers. L'espérance de ceux qui espéraient a été frustrée, ainsi que le repos de ceux qui consolaient, repos dans lequel ils mettaient leur confiance. Ceux qui marchent dans les ténèbres reviendront à la lumière, et ce qui était dispersé en plusieurs lieux sera réuni pour former un tout solide[3]. Un

[1] Nous avons essayé de traduire cette bizarre prophétie, en la comparant avec celle de l'année 1109 (page 259 du premier vol.), qui est la même, sauf quelques variantes.

[2] Texte (*hic*) : *mundantur in nemore* (*honore?*). Dans l'autre leçon, *intitulantur* simplement.

[3] D'après la méthode que nous avons indiquée, nous proposons et tra-

gros nuage fera tomber de la pluie parce qu'est né celui qui doit changer le siècle. La fureur s'élèvera contre la simplicité, et la simplicité affaiblie, expirera. L'honneur se changera en déshonneur et la joie de plusieurs se changera en deuil. » La suite des événements, à la bien examiner, jettera du jour sur cette prophétie et en facilitera l'interprétation.

Cette même année, à la fin du mois de juin, une grande levée de croisés fut faite dans tout l'univers pour secourir les saints lieux. La multitude en fut telle, que dans le seul royaume d'Angleterre plus de soixante mille hommes valides partirent, à ce qu'on assure, sans compter les vieillards et les femmes. C'est du moins ce qu'assura maître Hubert, l'un des prédicateurs de l'expédition en Angleterre, déclarant en vérité que tel était le nombre inscrit sur son registre. Tous et surtout les pauvres en qui la grâce divine aime à se reposer et à faire prospérer l'œuvre de la croix, se préparèrent à l'expédition avec un zèle si fervent, qu'ils s'attirèrent sans aucun doute la faveur du Tout-Puissant qui leur fut révélée par des signes manifestes. En effet, la nuit de la nativité du bienheureux Jean-Baptiste, le Seigneur se montra crucifié dans le firmament en faisant paraître une croix éclatante où son corps était suspendu, percé par les clous et par la lance, et couvert de sang. Le Sauveur du monde, en se montrant ainsi à ses fidèles, annonçait qu'il était satisfait de la dévotion des peu-

duisons : *Et quæ dispersa erant, per diversa consolidabuntur*, au lieu de : *Et quæ diversa erant per diversa consolabuntur.*

ples. Un marchand qui conduisait un chariot chargé de poisson à vendre aperçut cette vision avec beaucoup d'autres personnes, non loin du bourg qu'on appelle Woxebrugge. A cette vision inattendue, le marchand, ébloui par cette splendeur et comme ravi en extase, resta stupéfait et perdit en quelque sorte la conscience de lui-même. Cependant le fils de cet homme, qui était son seul compagnon, fit revenir son père à lui et l'engagea à s'arrêter dans cet endroit pour y glorifier le Seigneur qui avait daigné lui montrer une telle vision. Le lendemain et les jours suivants, partout où il mit son poisson en vente, il raconta à tous, en invoquant le témoignage de son fils, la vision céleste dont il avait été témoin. Beaucoup ajoutèrent foi à leurs paroles : plusieurs n'en tinrent nul compte, jusqu'à ce que leur incrédulité eût été vaincue par des visions semblables et plusieurs fois répétées, qui apparurent vers le même temps en différents lieux. Ainsi le Dieu mort sur la croix daignait ouvrir les cieux et révéler miraculeusement et avec une lumière éclatante sa gloire aux gens de peu de foi, ainsi qu'il avait fait à l'époque de la prédication de maître Olivier en Allemagne. Parmi ceux qui partirent d'Angleterre pour la sainte entreprise, deux hommes vénérables, Pierre, évêque de Winchester et Guillaume, évêque d'Exeter, se mirent en route. Leur absence dura près de cinq ans, et ils accomplirent méritoirement et heureusement leur vœu de pélerinage, au salut et à la gloire de plusieurs et particulièrement des Anglais.

La lettre suivante, adressée par le pape Grégoire à tous les fidèles chrétiens, explique clairement pourquoi cette prédication eut un si grand succès : « Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles du Christ, salut, etc... Sachez tous, tant que vous êtes, que nous avons reçu des provinces d'Orient une lettre ainsi conçue : « Gérold, par la miséricorde divine, patriarche de Jérusalem; Pierre, archevêque de Césarée, humble et indigne légat du saint-siége apostolique; Nicolas, archevêque de Nazareth, et Nicolas, archevêque de Narbonne; Pierre, évêque de Winchester, et Guillaume, évêque d'Exeter; les grands-maîtres des Hospitaliers de Saint-Jean, de la milice du Temple, et des Hospitaliers Teutoniques, à tous les fidèles en Jésus-Christ qui ces présentes verront, salut. Nous sommes forcés de vous annoncer à tous, tant que vous êtes, la pressante nécessité à laquelle nous sommes réduits, nous et l'affaire de Jésus-Christ, qui a versé son sang pour tous les fidèles. En effet, il est arrivé que l'illustre seigneur, le sérénissime empereur, malgré les sollicitations d'un zèle ardent, et l'abondante effusion de nos larmes, n'a point passé en Syrie dans la traversée du mois d'août dernier, comme nous l'espérions communément, et comme lui-même l'avait promis. Dès lors les pèlerins, qui avaient devancé son arrivée en Orient, apprenant que ledit empereur n'était point venu par la flotte du mois d'août, se sont rembarqués au nombre de quarante mille hommes valides et plus, et sont repartis par les vaisseaux qui

les avaient amenés, mettant leur confiance plutôt dans un homme que dans le Seigneur. Après le départ de ceux-ci, il restait ici environ huit cents chevaliers, qui n'avaient qu'une parole et qu'un même cri : « Ou rompons la trêve, ou allons nous-en. » On les retint, non sans peine, en leur disant que le noble seigneur duc de Limbourg y commanderait l'armée, au nom du seigneur empereur. Alors les hommes sages, et principalement les grands-maîtres des Hospitaliers, des Templiers et des chevaliers Teutoniques tinrent conseil pour savoir s'il fallait rompre la trêve. [Il fut décidé] que le duc agirait comme il jugerait convenir le mieux aux intérêts de la chrétienté et de la Terre-Sainte. Il advint donc que le duc, après avoir requis et reçu des avis à ce sujet, comparut devant nous et devant plusieurs personnages du pays, au jour fixé spécialement pour cette conférence. Là il nous déclara clairement qu'il voulait rompre la trêve, et qu'il nous demandait aide et conseil pour retirer le plus de profit et de succès possible de cette détermination. Nous fîmes observer au duc et à quelques-uns de ses conseillers qu'il était dangereux de rompre la trêve; que c'était en outre peu honorable, puisqu'elle avait été confirmée par serment. Ils nous répondirent que le seigneur pape avait excommunié tous les croisés qui ne voudraient point passer en Terre-Sainte à la traversée d'août, quoiqu'il sût bien que ladite trêve devait durer encore près de deux ans ; que cela leur avait fait comprendre que le pape ne voulait pas que la trêve fût observée ; et que d'ailleurs

les pèlerins étaient décidés à ne pas rester plus longtemps oisifs. Si par malheur une partie des croisés se retire, disaient beaucoup d'autres, les Sarrazins, nonobstant la trêve, viendront fondre sur ceux qui resteront. Plusieurs envisageaient ainsi la chose : Coradin est engagé dans une guerre sanglante contre les émirs de Hama, de la Chamelle, et d'Alep. Dans ce moment plus que dans tout autre, il doit craindre que la trêve ne soit rompue par les chrétiens. Si cela arrive, il est vraisemblement à croire que Coradin, se voyant menacé de tous côtés, offrira une paix avantageuse. On délibéra mûrement et longtemps sur toutes ces raisons : enfin il n'y eut qu'une seule idée et qu'une seule voix : marcher à la cité sainte que notre Seigneur Jésus-Christ a consacré par son propre sang. Et pour nous procurer plus facilement accès jusqu'à elle, il fut décidé, d'un commun accord, qu'on fortifierait d'abord Césarée et ensuite Joppé, opération qu'on espérait terminer avant la traversée du mois d'août suivant; et qu'on partirait au commencement de l'hiver pour la maison du Seigneur, joyeux et secondés par son secours. Cette décision fut publiée hors de la ville d'Acre aux approches de la fête des apôtres Simon et Jude, en présence de tous les pèlerins, et il fut solennellement ordonné que tous se tinssent prêts à partir pour Césarée la veille de la Toussaint. A cette nouvelle, les pèlerins, qui ignoraient jusque-là la résolution prise par l'armée de marcher sur Jérusalem, après qu'on aurait fortifié les deux places susdites, furent aussitôt saisis d'un tel

enthousiasme, que c'était un spectacle à tirer des larmes de tous les yeux : chacun se sentait animé par la grâce de l'Esprit saint, au point qu'un seul aurait pu vaincre mille et douze mille ennemis. Il n'est donc pas besoin d'insister par de longues supplications auprès de votre piété : les circonstances où nous sommes parlent d'elles-mêmes, et prouvent que des secours ne peuvent être différés : un délai serait fort dangereux, tandis que la célérité produira les plus grands avantages. Le sang du Christ crie de terre vers chacun de vous : une armée humble et peu nombreuse, mais dévouée, vous supplie de la secourir en toute hâte : elle a confiance dans le Seigneur, et elle espère que l'entreprise, humblement commencée, doit être, grâce à lui, terminée heureusement[1]. » Vous donc tous en général, et chacun en particulier, qui, par la foi, êtes revêtus du Christ, préparez-vous courageusement à secourir la Terre-Sainte : c'est là une cause commune, la cause de votre foi et de toute la foi chrétienne. Pour nous, nous ne cesserons, Dieu aidant et agissant, de donner nos soins au succès de l'expédition, espérant avec confiance que, par le courage et la persévérance des fidèles, la chose sera menée à bon terme. Donné à Latran, le 10 avant les calendes de janvier, l'an premier de notre pontificat. »

Or, l'empereur des Romains, Frédéric, à qui le pape avait fixé pour terme, ainsi qu'aux autres croisés, la traversée d'août dont nous avons parlé, le mena-

[1] Ici probablement se termine la lettre incluse dans celle du pape.

çant d'excommunication, s'il n'accomplissait pas alors son vœu de pèlerinage, était venu aux bords de la Méditerranée, et s'était embarqué avec peu de monde. Mais après avoir fait semblant de se diriger vers la Terre-Promise, il se prétendit, au bout de trois jours, atteint d'une indisposition subite, et déclara qu'il ne pouvait supporter plus longtemps les désagréments de la mer et la malignité de l'air, sans courir péril de mort. Aussi il rebroussa chemin, et rentra dans le port d'où il était parti six jours auparavant. Ce qui fit qu'une foule de pèlerins, qui étaient venus avant lui en Terre-Sainte, de diverses contrées du monde, dans l'espérance de l'avoir pour chef et pour défenseur contre les ennemis de la croix, apprenant que ledit empereur n'était point arrivé à la traversée d'août, comme il l'avait promis, tombèrent dans la consternation, et repartirent, au nombre de plus de quarante mille hommes d'armes, sur les vaisseaux qui les avaient amenés. Cette action de l'empereur eut des résultats funestes, et tourna à la honte et au préjudice de toute la croisade. C'est pour cela (beaucoup du moins le pensèrent) que le Sauveur du monde, ainsi que nous l'avons dit, se fit voir à son peuple, étendu sur la croix, percé de clous et couvert de sang, comme s'il portait plainte à chacun et à tous du tort que l'empereur lui faisait.

Miracles de saint François d'Assise. — Confirmation par le pape de la règle de saint François. — Prédication et mort admirable de saint François. —

Concours du peuple a ses funérailles. — Le pape confirme la règle des Frères Mineurs. — Règle des Frères Mineurs. — Vers le même temps, un frère de l'ordre des Mineurs, nommé François, qui avait été l'instituteur de cet ordre dans la ville d'Assise, commença à devenir célèbre par ses miracles : voici ce qu'on raconte de sa vie. Ledit François était d'une noble naissance, mais la pureté de ses mœurs le rendit bien plus illustre. Après avoir passé dans l'innocence les années de son enfance, il se mit à réfléchir mûrement sur les plaisirs de ce monde et sur la vicissitude des choses humaines. L'objet ordinaire de ses pensées était la vanité de ce qui finit ici-bas. Car il avait appris dans l'étude de la théologie et dans les lettres sacrées, auxquelles il s'était adonné dès son jeune âge, et qu'il possédait parfaitement, combien il devait mépriser la vicissitude des choses qui périssent, et combien il devait aspirer de toutes ses forces à la contemplation du royaume céleste. Pour exécuter plus librement en fait le projet qu'il avait conçu dans son esprit, il renonça au riche héritage de ses parents, ainsi qu'à tous les plaisirs du siècle, revêtit le capuchon et le cilice, ne porta plus de chaussures, et macéra sa chair dans les veilles et dans les jeûnes. Conformément à la pauvreté volontaire dont il avait fait choix, il résolut de n'avoir rien en propre, et de ne se procurer de nourriture que par les aumônes qu'il recevrait des fidèles à titre de charités. Si quelquefois il se trouvait avoir du superflu après le plus frugal repas, il ne gardait rien pour le lendemain, et

donnait tout aux pauvres. Il dormait la nuit tout habillé, se servait d'une natte au lieu de matelas, mettait sous sa tête une pierre pour oreiller, et se contentait pour couverture de nuit du capuchon et du cilice dont il marchait revêtu pendant le jour. C'est ainsi qu'embrassant le genre de vie des apôtres, et marchant nu-pieds dans les voies de l'Évangile, il remplissait l'office de prédicateur, les jours de dimanche et de fête, dans les églises paroissiales et dans les autres assemblées des fidèles. Ses paroles faisaient d'autant plus d'impression dans le cœur de ceux qui l'écoutaient, que François était plus détaché des désirs charnels et des grossiers appétits du ventre. Or, l'homme de Dieu, voulant réaliser son salutaire projet, rédigea par écrit la règle qu'il s'était imposée, ainsi que plusieurs autres articles qui sont encore aujourd'hui scrupuleusement observés par les frères de cet ordre. Il présenta cette règle au pape Innocent, siégeant dans le consistoire à Rome, et demanda que sa requête fût confirmée par le siége apostolique.

Le pape, en jetant les yeux sur François, remarqua avec étonnement ses misérables habits, son visage malpropre, sa longue barbe, ses cheveux en désordre, ses sourcils noirs et pendants; puis, s'étant fait lire l'écrit, et trouvant la règle trop rigoureuse et impossible à exécuter, il jeta sur lui un regard de mépris, et lui dit: « Allez, mon frère, allez chercher « des pourceaux avec qui vous avez bien plus de rap« ports qu'avec les hommes; roulez-vous avec eux « dans la boue, donnez-leur la règle que vous avez ré-

« digée, et adressez-leur vos prédications. » A ces mots, François baissa la tête et sortit. Ayant rencontré des pourceaux, il se roula si longtemps avec eux dans la boue, qu'il n'était que fange de la tête aux pieds. Dans cet état, il retourna au consistoire, et se présenta aux regards du pape, en lui disant : « Seigneur, j'ai fait ainsi que vous me l'avez com- « mandé : accordez-moi maintenant, je vous prie, « ce que je demande. » Le pape, admirant cette action, se repentit fort de l'avoir méprisé, et, rentrant en lui-même, il lui dit d'aller se laver et de revenir vers lui. François alla aussitôt se nettoyer de ses souillures, et rentra en toute hâte. Le pape, touché de sa persévérance, accueillit sa requête ; il lui accorda, par privilége de l'église romaine, le pouvoir de prédication, ainsi que la permission d'établir sa règle, et le renvoya en le bénissant. Alors le serviteur de Dieu, François, construisit un oratoire dans la ville de Rome, pour y moissonner les fruits de la contemplation, et il entreprit, en guerrier intrépide, un combat spirituel contre les esprits malins et les tentations de la chair.

François parcourut donc l'Italie entière et tous les pays ; mais c'était surtout dans la ville de Rome qu'il remplissait avec zèle les fonctions de prédicateur. Or, le peuple romain, ennemi de toute vertu, méprisait tellement les prédications de l'homme de Dieu, qu'il ne voulait ni l'écouter, ni assister à ses saintes exhortations. Enfin, voyant que, pendant plusieurs jours, les Romains faisaient fi de ses prédications, François

leur reprocha vivement leur endurcissement. « Je « pleure douloureusement, s'écria-t-il, sur votre mi- « sère, parce que non-seulement vous me méprisez, « moi, le serviteur du Christ, mais qu'aussi vous le « méprisez lui-même en ma personne, puisque je « vous prêche la parole du Rédempteur du monde. « De ce pas je quitte votre ville, en appelant en té- « moignage de votre aveuglement celui qui est un té- « moin fidèle dans les cieux. Je m'en vais, à votre « honte, prêcher la parole du Christ aux bêtes brutes « et aux oiseaux du ciel. Eux écouteront avec soumis- « sion et obéissance les paroles du salut. » En effet, il sortit de Rome. Arrivé au faubourg, il aperçut dans les voiries des corbeaux, des milans et des pies, ainsi qu'une foule d'oiseaux qui voltigeaient dans les airs. Il s'arrêta, et leur dit : « Je vous ordonne, au « nom de Jésus-Christ, qui a été crucifié par les Juifs, « et dont ces misérables Romains ont dédaigné la « parole, de venir à moi. Écoutez la parole de Dieu « au nom de celui qui vous a créés, et qui vous a « sauvés des eaux du déluge dans l'arche de Noé. » A son commandement, toute cette multitude d'oiseaux s'approcha aussitôt de lui, l'entoura, fit silence, et cessa tout caquetage. Pendant une demi-journée, elle fut attentive aux paroles de l'homme de Dieu, ne quitta point la place, et resta les yeux fixés sur le visage du prédicateur. Ce fait miraculeux étant venu à la connaissance des Romains qui sortaient de la ville ou qui y rentraient, et ayant été renouvelé par l'homme de Dieu qui, pendant trois jours, ras-

sembla les oiseaux autour de lui, le clergé et le peuple sortirent de Rome, et ramenèrent l'homme de Dieu à la ville avec de grands témoignages de respect. Désormais il attendrit leurs cœurs obstinés et endurcis, en y faisant fructifier l'huile d'une prédication fervente, et il les rappela aux bonnes œuvres. Bientôt son nom commença à devenir tellement célèbre dans toutes les contrées d'Italie, que beaucoup de nobles hommes, suivant son exemple, abandonnèrent le siècle avec ses vices et ses concupiscences, et prirent François pour leur maître. Ainsi fut fondé l'ordre des frères qu'on appelle Mineurs, qui, au nombre de dix-sept, se mirent à parcourir l'univers, habitant dans les villes et dans les bourgs, entrant dans les villages et dans les églises paroissiales, prêchant la parole de vie, répandant la semence des vertus dans des terres incultes, et offrant au Seigneur d'abondantes moissons. Et ce n'était pas seulement sur les fidèles qu'ils faisaient tomber la semence de la parole divine et la rosée de la doctrine céleste : ils allaient jusque chez les Gentils et chez les nations des Sarrasins, à qui ils rendaient témoignage de la vérité. Là, plusieurs d'entre eux obtinrent la palme du martyre.

Enfin, après que l'ami de Dieu, François[1], eut pendant plusieurs années, ainsi que ses frères, prê-

[1] M. Michelet a recueilli de curieux renseignements sur cet homme extraordinaire. (*Hist. de France*, tome II, pag. 537 à 543.) Nous lui empruntons quelques citations : « Il exhortait toutes les créatures à louer « et à remercier Dieu; il les aimait, sympathisait avec elles; il sauvait, « quand il pouvoit, le lièvre poursuivi par les chasseurs, et vendait son « manteau pour racheter un agneau de la boucherie. La nature morte

ché l'Évangile de paix dans la ville de Rome et dans les lieux circonvoisins, qu'il eut fait fructifier abondamment, en usurier pieux, le talent qui lui avait été prêté, et qu'il l'eut rendu à celui qui le lui avait confié, l'heure arriva où il devait quitter ce monde pour passer au Christ, et recevoir, en récompense de ses travaux, la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. Quinze jours avant qu'il abandonnât sa dépouille corporelle, des blessures par lesquelles le sang coulait sans relâche parurent à ses pieds et à ses mains, comme elles parurent sur le Sauveur du monde, suspendu au bois de la croix, quand il fut crucifié par les Juifs. Son côté droit rendait une si grande abondance de sang, et était tellement ouvert, qu'on apercevait les battements du cœur. Il se fit alors un grand concours de personnes,

« elle-même, il l'embrassait dans son immense charité. Moissons, vignes, « bois, pierres, il fraternisait avec eux tous, et les rappelait tous à l'a- « mour divin... C'était une grande joie pour saint François d'Assise, de « faire pénitence dans les rues pour avoir rompu le jeûne et mangé un « peu de volaille par nécessité. Il se faisait traîner tout nu, frapper de « coups de corde, et l'on criait : Voici le glouton qui s'est gorgé de pou- « let à votre insu. A Noël, il se préparait pour prêcher, une étable « comme celle où naquit le Sauveur. On y voyait le bœuf, l'âne, le foin ; « pour que rien n'y manquât, il bêlait lui-même comme un mouton en « prononçant Bethléem ; et quand il venait à nommer le doux Jésus, il « passait la langue sur ses lèvres et les léchait comme s'il eût mangé du « miel. » (D'après THOMAS DE CELANO.) Cette âme ardente aspirait à la couronne du martyre. Quelque temps avant la prise de Damiette, il se rendit en Égypte et se fit conduire au camp du soudan, espérant le convertir. Les officiers de Kamel voulaient le tuer; mais ce prince s'y opposa, le traita bien, et malgré ses instances, s'obstina à le renvoyer sain et sauf.

curieuses d'être témoins de ce miracle ; des cardinaux même vinrent rendre visite à François, et lui demandèrent l'explication de ce prodige : « Ce prodige « a été révélé en ma personne, leur répondit-il, à « ceux à qui j'ai prêché le mystère de la croix, pour « que vous ayez foi en celui qui a souffert sur la « croix pour le salut du monde les blessures que « vous voyez aujourd'hui ; et aussi pour que vous « sachiez que je suis le serviteur de celui dont je « vous ai prêché l'élévation en croix, la mort et la « résurrection. De plus, pour écarter toute incerti« tude de votre esprit, et pour que vous persévériez « dans cette croyance jusqu'à la fin, ces blessures que « vous voyez sur mon corps, si ouvertes et si san« glantes, se fermeront dès que je serai mort, et « paraîtront aussi saines que le reste de ma chair. » Sur-le-champ il fut délivré des liens du corps, sans aucune douleur ni agonie, et rendit son âme à son Créateur. Dès qu'il eut expiré, aucun des stigmates qu'il avait au côté, aux pieds et aux mains, ne resta visible. L'homme de Dieu ayant été enseveli dans son oratoire, le pontife romain l'inscrivit au catalogue des saints, et institua la commémoration solennelle du jour où il avait quitté cette chair périssable [1].

Cependant le seigneur pape, voyant le succès de l'œuvre pieuse des frères Mineurs et leur nombre s'accroître de jour en jour, suivit le sage conseil de saint Gamaliel [2]. Il comprit qu'à l'aide du Seigneur

[1] 4 octobre 1226.

[2] Nous adoptons ce sens, en relisant le passage auquel les termes du

cette œuvre prendrait un heureux développement; mais il fixa dans de certaines limites leur règle et leur genre de vie, pour que l'ordre des frères Mineurs ne tournât pas à la diminution et au détriment des autres ordres religieux. Il décida : qu'ils parcourraient les villes et les châteaux pour la propagation de l'Évangile et la réformation des mœurs, enseignant plutôt par la gravité de leurs actions et la pauvreté de leurs vêtements, que par des paroles dures et des reproches violents; ne méprisant ni ne dédaignant ceux qui sont adonnés à la gourmandise et à la recherche des habits, parce qu'il n'appartient qu'à Dieu seul de connaître le cœur de tous les hommes, et accomplissant à la lettre et en réalité leur vœu de pauvreté: car une trop grande humilité qui s'échappe en paroles altières est l'indice évident d'un orgueil caché; que dans leurs prédications ils ne toucheraient ni ne saisiraient personne [avec la main]; que s'il leur arrivait d'entendre la confession de quel-

texte font allusion : « Un pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, « qui était honoré de tout le peuple, se levant dans le conseil, commanda « qu'on fît retirer les apôtres pour un peu de temps. »

« Et il dit à ceux qui étaient assemblés : O Israélites ! prenez garde à « ce que vous allez faire à l'égard de ces personnes. »

« ...... Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, et laissez-« les faire. Car si ce conseil ou cette œuvre vient des hommes, elle se « détruira. »

« Si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous seriez en « danger de combattre contre Dieu même. Ils se rendirent à son avis. » (*Actes des Apôtres*, chap. v.)

La tradition raconte que Gamaliel était instruit secrètement dans la loi du Christ, et qu'il donna la sépulture au corps de saint Étienne.

qu'un, ils ne la révéleraient en aucune façon, quel que fût l'éloignement des lieux où ils se trouveraient, de peur qu'il n'en naquît scandale, ou que la réputation de quelqu'un ne fût dénigrée, ou que la paix de l'Église, établie régulièrement et fermement sur la pierre [de Rome], par les saints apôtres et par les grands docteurs de la foi, n'éprouvât dommage dans les choses temporelles, et ne fût troublée de toute autre manière; qu'ils feraient, relativement aux péchés, des questions prudentes, de peur d'apprendre, eux qui étaient simples, des énormités inouïes et inconnues; qu'ils ne jetteraient personne dans le désespoir par les tableaux effrayants de l'enfer, ou par des menaces, ou par des reproches amers, mais plutôt qu'ils relèveraient les âmes par des consolations spirituelles [1]; que les frères Mineurs, en parlant d'eux-mêmes, ne laisseraient point à d'autres les exemples d'humilité [qu'ils devaient donner], et qu'ils ne mettraient ni leur règle ni leurs statuts au-dessus de la règle et des statuts d'autres ordres religieux; qu'ils seraient contents d'être misérables, besoigneux et pauvres, pour le Christ [seulement], et non par orgueil, afin de paraître meilleurs que les autres;

[1] Les restrictions du pape prouvent bien à quel excès d'emportement farouche les successeurs de François se portaient déjà. Ce mysticisme, qui nous paraît aujourd'hui extravagant, frappait fortement alors l'imagination des hommes. « Ces apôtres effrénés de la grâce couraient partout « pieds nus, jouant tous les mystères dans leurs sermons, traînant après « eux les femmes et les enfants, riant à Noël, pleurant le Vendredi Saint, « développant sans retenue tout ce que le christianisme a d'éléments dra- « matiques. » (M. MICHELET, tom. II, pag. 541.)

qu'ils n'aspireraient point aux priviléges ou aux dignités, au détriment de qui que ce fût; qu'ils ne prêcheraient pas sans en avoir demandé et obtenu la permission, et qu'ils ne prendraient point sur eux de s'ingérer d'eux-mêmes dans les affaires d'autrui. —Quand François, ce nouveau disciple du Seigneur, eut rédigé les statuts irrévocables qui devaient régir lui et ses sectateurs, le seigneur pape approuva, annota et confirma sa règle; il ordonna qu'elle serait observée inviolablement et à perpétuité, par lui et par ses frères. La voici :

« Ceci est la règle et le genre de vie des frères Mineurs : à savoir, l'observation du saint Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ, en vivant dans l'obéissance, sans avoir rien en propre, et dans la chasteté. Frère François promet obéissance et respect au seigneur pape Honorius[1], et à ses successeurs canoniquement élus, et à l'église romaine; et les autres frères sont tenus d'obéir à frère François et à ses successeurs.

« Si quelqu'un veut prendre ce genre de vie et vient trouver nos frères, que nos frères l'envoient à leurs généraux provinciaux; parce qu'à ceux-là seuls, et non à d'autres, est donnée permission de recevoir les frères. Que les généraux examinent soigneusement cette personne sur la foi catholique et sur les sacre-

[1] Nous avons mis ici Honorius, parce que c'est lui qui confirma la deuxième règle de saint François. Il y a dans le texte N., qui correspond ordinairement à notre expression *un tel*. Cette lettre sert aussi à désigner le personnage dont on ignore le prénom exact.

ments ecclésiastiques. Ceux qui se présenteront devront avoir une complète croyance, vouloir la professer fidèlement, et y persévérer fermement jusqu'à la fin : ils ne seront point mariés, ou, s'ils le sont, leurs femmes entreront aussi dans un monastère, à moins qu'on ne leur délivre permission, avec l'autorité de l'évêque diocésain, lorsqu'ils auront fait préalablement vœu de continence, et quand leurs femmes seront d'un âge à ne point donner lieu de soupçonner qu'ils puissent enfreindre ce vœu ; alors on leur dira ces paroles du saint Évangile : « Allez et vendez tout « ce qui est à vous » ; et ils feront en sorte de distribuer leurs biens aux pauvres. S'ils ne le peuvent faire, la bonne volonté suffira. Que les frères et les généraux veillent à ce qu'ils ne soient pas inquiétés pour leurs biens temporels, afin qu'ils en fassent l'usage que le Seigneur leur inspirera. Si cependant ils demandent conseil, les généraux auront liberté de les envoyer vers quelques hommes craignant Dieu, par le conseil desquels ils puissent distribuer leurs biens aux pauvres ; ensuite qu'on leur donne les vêtements d'épreuve, c'est-à-dire deux tuniques sans capuce, une ceinture, des haut-de-chausses, avec chaperon descendant jusqu'à la ceinture ; à moins que les susdits généraux n'en jugent autrement, selon Dieu. L'année d'épreuve étant terminée, qu'ils soient reçus à l'obédience, promettant d'observer toujours ce genre de vie et cette règle ; et dès lors, d'après le commandement du seigneur pape, ils ne pourront, en aucune façon, abandonner cet ordre ; car il est dit dans l'Évangile :

« Celui qui met la main à la charrue, et qui regarde « derrière soi, n'est point propre au royaume de « Dieu. » Que ceux qui auront fait vœu d'obéissance reçoivent une tunique avec capuchon, et une autre sans capuchon, s'ils le désirent. Ceux qui y seront forcés par la nécessité, auront la permission de porter des chaussures; que tous les frères soient revêtus d'habits grossiers, et puissent les raccommoder avec des morceaux de sacs et autres pièces [1], en bénissant Dieu. Je les engage et les exhorte tous à ne pas mépriser et à ne pas juger les hommes qu'ils voient revêtus d'habits moëlleux, aux couleurs brillantes, et usant de nourritures et de boissons recherchées; mais que plutôt chacun d'eux se juge et se méprise lui-même.

« Que les clercs célèbrent l'office divin selon les canons de la sainte église romaine, sauf pour le psautier, à partir duquel ils pourront prendre les bréviaires. Quant aux laïques, qu'ils disent vingt-quatre *Pater noster* pour les matines, cinq pour laudes, sept pour prime, autant pour tierce, autant pour sexte, autant pour none ; pour vêpres, douze; pour complies, sept; et qu'ils prient pour les trépassés. Que le jeûne dure depuis la Toussaint jusqu'à la nativité du Seigneur. Quant au saint carême, qui commence à l'Épiphanie, et qui continue quarante jours durant, et que Notre-Seigneur a consacré par son saint jeûne,

[1] *Peciis*, pièces, morceaux. — *Rapiècer en bénissant Dieu.* Traduction de Fleury. On sait que les habits étaient bénits. (Voir à la décrétale *Statuimus*, concile de Londres, 1238.)

ceux qui l'observeront en jeûnant volontairement seront bénis de Dieu, et ceux qui ne voudront pas l'observer n'y seront pas tenus; mais l'autre carême, qui dure jusqu'à la résurrection du Seigneur, est obligatoire. Aux autres époques de l'année, on ne sera point tenu de jeûner, si ce n'est à la sixième férie. En cas de nécessité manifeste, les frères ne seront point tenus au jeûne corporel. Je donne conseil, avertissement et exhortation à mes frères en Jésus-Christ de ne point engager de discussions quand ils vont par le monde, de ne point quereller en paroles, et de ne pas juger les autres; mais de se montrer doux, pacifiques, modestes, affables, humbles, et de parler amicalement à tous, comme il convient. Ils ne devront se servir de cheval que dans le cas de nécessité manifeste ou de maladie; quand ils entreront dans une maison, la première parole qu'ils diront, ce sera : « La paix soit sur cette maison. » Et, selon l'Évangile, il leur sera permis de manger de tous les aliments qui leur seront présentés.

« J'enjoins formellement aux frères tous tant qu'ils sont, de ne recevoir ni par eux-mêmes, ni par tierce personne, en aucune façon des deniers ou quelque argent que ce soit. Cependant que les généraux et les gardiens, mais eux seuls, veillent avec sollicitude par le moyen d'amis spéciaux sur les besoins des malades, et sur les vêtements à donner aux frères, d'après les lieux, les temps, la rigueur des climats et selon qu'ils jugeront bon de pourvoir à la nécessité : toujours en faisant réserve, comme nous l'avons dit, pour les deniers

ou l'argent que les frères ne devront pas recevoir.

« Que les frères à qui Dieu a donné la grâce de travailler, travaillent fidèlement et dévotement : de façon que tout en chassant l'oisiveté qui est l'ennemie de l'âme, ils n'éteignent pas en eux l'esprit de méditation et de prière, à qui tous les soins temporels doivent être subordonnés. En récompense de leur labeur, ils pourront recevoir pour eux et pour leurs frères les choses nécessaires au corps, mais non les deniers ou l'argent; et cela avec humilité comme il convient à des serviteurs de Dieu, et à des sectateurs de la très-sainte pauvreté.

« Que les frères ne s'approprient rien, ni maison, ni terrain, ni chose aucune; qu'ils soient comme des pèlerins et des étrangers dans le siècle, qu'ils servent le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'ils recueillent les aumônes avec confiance, et il ne faut pas qu'ils en rougissent, parce que le Seigneur s'est fait pauvre pour nous dans le monde. C'est cette élévation d'une pauvreté sublime qui vous rend, mes très-chers frères, les héritiers et les rois du royaume des cieux, qui vous fait pauvres en biens, mais riches en vertus; c'est elle qui conduit à la terre des vivants; qu'elle soit notre partage. Attachez-vous complétement à elle, mes très-chers frères; ne possédez jamais rien autre chose sous le ciel, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Que partout où les frères seront et se rencontreront, ils soient de bons serviteurs les uns pour les autres, et que l'un ne craigne pas de s'ouvrir à l'autre sur ses besoins, avec confiance et

sans détour. Car si une mère nourrit et chérit son fils selon la chair, avec combien plus de zèle encore un frère doit nourrir son frère spirituel? Si quelqu'un des frères tombe malade, les autres frères devront le servir comme ils voudraient être servis eux-mêmes.

« Si quelqu'un des frères, à l'instigation de l'ennemi des hommes, vient à pécher mortellement, et si ce sont des péchés de telle nature qu'il ait été réglé entre les frères qu'on s'adresserait aux seuls généraux provinciaux, les susdits frères devront le faire le plus tôt qu'ils pourront et sans délai. Les généraux, s'ils sont prêtres, infligeront la pénitence avec miséricorde; et s'ils ne sont point prêtres, ils la feront infliger par d'autres prêtres de l'ordre, ainsi qu'ils jugeront le plus convenable selon Dieu; et ils doivent prendre garde de se mettre en colère et de s'emporter à cause du péché de quelqu'un; puisque la colère et l'emportement nuisent à la charité en eux et dans les autres.

« Que tous les frères soient tenus d'avoir toujours un des frères de cet ordre pour général et pour serviteur de toute la fraternité, et qu'ils soient tenus de lui obéir expressément. S'il vient à décéder, l'élection de son successeur sera faite par les généraux[1] provinciaux, et par les gardiens, dans le chapitre de la Pentecôte, où les généraux provinciaux seront toujours tenus de se trouver, quel que soit le lieu où le général de l'ordre aura convoqué ledit chapitre. Il aura lieu au moins une fois en trois ans, ou à un terme plus

[1] Ministres provinciaux, dit Fleury.

éloigné ou plus rapproché, selon ce qu'aura établi et réglé ledit général. S'il vient à être notoire à la totalité des généraux provinciaux et des gardiens, que ledit général ne peut suffire au service et à l'utilité commune des frères, les susdits frères à qui l'élection est confiée, sont tenus au nom de Dieu d'élire un autre pour gardien. Après le chapitre de la Pentecôte, les généraux provinciaux seulement et les gardiens, s'ils le veulent et selon qu'ils le jugeront convenable, pourront, une fois dans la même année, convoquer dans leurs gardes les frères à un chapitre.

« Que les frères ne prêchent point dans l'évêché de quelque évêque, lorsqu'il s'y sera opposé. Qu'aucun des frères n'ose prendre sur lui de prêcher au peuple, s'il n'a été examiné par le général de tout l'ordre, et s'il n'a reçu de lui avec l'approbation permission et office de prédication. J'engage aussi et j'exhorte les mêmes frères à user dans les prédications qu'ils feront de paroles pesées et retenues, qui tournent au profit et à l'édification des peuples, leur exposant le bien et le mal, la peine et la récompense, et tout cela en termes brefs; parce que le Seigneur ne s'est pas servi sur la terre de longs discours.

« Que les frères qui sont les généraux et les serviteurs des autres frères, visitent et avertissent leurs frères humblement et qu'ils les corrigent charitablement, ne leur ordonnant rien qui soit contre leur conscience et contre notre règle. Que les frères qui sont soumis, se souviennent qu'en vue de Dieu ils ont fait abnégation de leur propre volonté : aussi, je leur enjoins

formellement d'obéir à leurs généraux, dans tout ce qu'ils ont promis à Dieu d'observer, et qui ne sera point contraire à leur conscience et à notre règle. Partout où se trouveront les frères, s'il arrive qu'ils sachent et connaissent qu'ils ne pourront observer la règle spirituellement, ils devront, s'ils le peuvent, s'adresser à leurs généraux. Les généraux devront les recevoir charitablement et affectueusement, et les traiter avec assez de familiarité pour que ceux qui viennent les trouver, puissent parler et agir comme avec leurs serviteurs. Et ils doivent être ainsi, parce que les généraux ne sont que les serviteurs de tous les frères. J'exhorte et j'engage les frères en notre Seigneur Jésus-Christ, à se garder de tout orgueil, vaine gloire, envie, avarice, soin et souci de ce monde, médisance et murmure; qu'ils ne cherchent point à apprendre les lettres, s'ils les ignorent; mais qu'ils fassent attention que par-dessus tout ils doivent avoir l'esprit du Seigneur et sa sainte coopération, le prier sans cesse avec un cœur pur, posséder l'humilité, la patience dans les persécutions et dans les maladies, enfin chérir ceux qui les persécutent, les réprimandent et les accusent; car le Seigneur a dit : « Chérissez « vos ennemis. — Priez pour ceux qui vous persécutent « et pour ceux qui vous calomnient. — Bienheureux « ceux qui souffrent la persécution pour la justice, « parce que le royaume des cieux est à eux. — Celui qui « aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé. »

« J'enjoins formellement à tous les frères de n'avoir ni commerce, ni conversation suspecte avec des fem-

mes, et de ne point entrer dans des monastères de religieuses, à moins qu'une permission spéciale du saint-siége apostolique ne leur ait été accordée. Qu'ils ne deviennent les compères ni d'hommes ni de femmes, de peur qu'à ce sujet il ne naisse scandale soit entre les frères, soit sur les frères.

« Quiconque des frères par une inspiration divine, voudra aller parmi les Sarrazins ou les autres infidèles, en demandera permission à ses généraux provinciaux, et les généraux ne devront accorder cette permission, qu'à ceux qu'ils jugeront propres à pareille mission. En outre j'enjoins aux généraux en vertu de l'obédience, de demander au seigneur pape qu'un des cardinaux de la sainte église romaine, soit le gouverneur, le protecteur et le réformateur de l'ordre; afin que toujours soumis et prosternés aux pieds de ladite église, nous restions inébranlables dans la foi catholique, et que nous observions, ainsi que nous l'avons formellement promis, la pauvreté, la liberté d'action, et l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Cette même année, Robert de Bingham, chanoine de Salisbury, fut fait évêque de cette même église.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS DU ROI D'ANGLETERRE. — MORT DE ROGER DE THONY. — FAITS DIVERS. — L'an du Seigneur 1228, le roi d'Angleterre Henri célébra solennellement à York les fêtes de Noël; il quitta aussitôt cette ville et se rendit à Londres en droite ligne.

Dans ce voyage, il prétendit que les mesures de blé, de vin et de cervoise étaient fausses; il fit briser les unes et brûler les autres, leur substitua de nouveaux vaisseaux contenant davantage, ordonna que le pain aurait un poids plus élevé, et voulut qu'on punît d'une grosse amende ceux qui contreviendraient à cette ordonnance.

Vers le même temps, au mois de janvier, expira non loin de Reading, Roger de Thony[1], homme illustre et brave chevalier. Son frère aîné Raoul, homme expérimenté dans la guerre, désirant voir ledit Roger avant sa mort, et avoir un entretien avec lui, partit sur un cheval rapide, et fit avec célérité une course de trente milles. Mais ce frère qu'il chérissait de toutes ses entrailles était déjà mort, et il le trouva sans voix et sans connaissance, déjà raide et froid. Alors, ne pouvant retenir ses larmes et ses sanglots : « Je t'adjure au nom du Seigneur, s'é-« cria-t-il, de me parler, mon frère chéri. » Et comme il redoublait ses cris, ses prières et ses gémissements en présence de ses chevaliers et d'une foule d'assistants, il ajouta qu'il ne prendrait plus désormais de nourriture, s'il n'obtenait ce dernier entretien. Alors le mort revenant à la vie, dit à son frère d'un ton de reproche : « Pourquoi troubler mon « âme, et la rappeler de nouveau par tes cris impor-« tuns dans ce corps [qu'elle avait quitté.] J'avais

[1] M. Aug. Thierry appelle cette famille *de Toènes*, et Dugdale *de Toni*. La principale résidence des Thony était le manoir de Flamsted, voisin de Saint-Albans. Aussi Matt. Pâris revient souvent sur les Thony.

« vu déjà le châtiment des méchants et la joie des « bienheureux; et mes yeux ont été témoins des « grands supplices auxquels je suis condamné, mal- « heureux que je suis! Malheur, malheur à moi! « Pourquoi me suis-je adonné aux tournois? Pour- « quoi les ai-je recherchés avec tant d'ardeur. » Alors son frère : « Est-ce que tu ne seras pas sauvé? » Et lui : « Oui, je serai sauvé, car j'ai pour moi une « bonne œuvre, bien petite il est vrai, une offrande, « bien petite il est vrai, que j'ai faite en l'honneur « de l'immortelle vierge Marie ; par là, et grâce à la « miséricorde de Dieu, j'ai l'espérance certaine d'être « délivré. » Raoul reprit : « Est-ce que les supplices « dont tu me parles ne pourraient pas être adoucis « par de bonnes œuvres, par des messes et par des « aumônes? — Oui, répondit Roger. —Eh bien! dit « Raoul, je te promets en vérité de fonder, pour « notre salut et celui de nos prédécesseurs, une mai- « son religieuse, destinée à d'honorables personnes « qui invoqueront sans cesse le Seigneur pour la dé- « livrance de nos âmes. » Alors Roger : « Certes j'ai « besoin de pareils secours ; mais, je t'en prie, ne « me promets rien que tu ne désires et veuilles réali- « ser en effet. » Puis, disant adieu à son frère et à tous les assistants, il rendit l'âme de nouveau. Son frère Raoul, comme il l'avait promis, fonda une maison religieuse dans les contrées occidentales de l'Angleterre, et il y affecta des métairies et de riches bénéfices.

Cette même année, fut cassée à Rome l'élection

de maître Guillaume Scot, comme évêque de Durham ; et Robert[1], évêque de Salisbury, fut élu, postulé et transféré audit évêché de Durham. Ce fut après sa promotion que les chanoines de Salisbury élurent un d'entre eux, maître Robert de Bingham, à la dignité d'évêque et de pasteur de leurs âmes. Cette même année, fut terminée la querelle entre les moines de Coventry et les chanoines de Lichfield relativement à l'élection de l'évêque. Il fut décidé à Rome, par sentence définitive, que les évêques seraient élus alternativement par les moines qui éliraient à la première vacance, et par les chanoines à la seconde, en observant toutefois cette règle, que le prieur de Coventry aurait la première voix dans l'élection. Cette sentence fut rendue, non sans blesser les droits des moines, qui jusque-là, avaient élu les pontifes sans le consentement des chanoines. Cette même année, l'empereur de Constantinople paya tribut à la nature humaine : il laissait pour héritier un fils tout enfant, qui n'était point en âge de soutenir le poids de l'empire.

Excommunication de l'empereur Frédéric II. — Lettre du pape a l'archevêque de Cantorbéry. — Colère, protestation et révolte de l'empereur Frédéric. — Lettre du pape au sujet de ces violences. — Vers le même temps, le pape Grégoire ne pouvant laisser impunie plus longtemps, à ce qu'il disait,

[1] C'est évidemment Richard-le-Pauvre.

l'opiniâtreté de l'empereur des Romains Frédéric et son mépris pour la croisade, et ne voulant pas ressembler à un chien hors d'état d'aboyer, excommunia l'empereur lui-même sur le conseil de ses cardinaux, et fit publier dans les diverses contrées du monde, par des lettres apostoliques, la sentence qu'il venait de rendre. L'archevêque Étienne fut un de ceux qui furent chargés de faire cette publication, et il reçut une lettre conçue en ces termes : « Grégoire, évêque, à Étienne, archevêque de Cantorbéry, salut, etc. La petite barque de Pierre, lancée sur la vaste étendue de la mer, ou plutôt exposée aux vents et aux tempêtes, est continuellement agitée par les flots et par les orages : ses pilotes et ses rameurs peuvent à peine respirer quelques instants au milieu des pluies qui les inondent. Tantôt il leur faut éviter les gouffres de Charybde ; tantôt ils ont à craindre d'être poussés contre Scylla. Si quelquefois un souffle favorable enfle les voiles de la barque, et la conduit au port, un vent contraire arrive tout à coup, soufflé par celui dont l'haleine est brûlante, qui la rejette dans la haute mer et dans les profondes cavités de l'Océan soulevé. La barque entourée par les flots, est inondée, mais non submergée : car le Seigneur y repose ; les cris de ses disciples le réveillent enfin : il met en fuite les souffles malfaisants, il commande à la mer et aux vents, et le calme renaît. Aujourd'hui quatre tempêtes battent notre navire : les armées des païens infidèles font tous leurs efforts pour que cette terre illustre, consacrée par le sang du Christ, devienne

la proie de leur impiété ; la rage des tyrans s'attaquant aux choses temporelles, proscrit la justice et foule aux pieds les libertés de l'église; la folie des hérétiques cherche à déchirer la tunique du Christ et à détruire les sacrements de la foi ; de faux frères et de méchants fils, par leur perversité trompeuse, ébranlent les entrailles et déchirent les flancs de leur mère. Ainsi, au dehors des combats, au dedans des craintes : au dehors le glaive qui tue, au dedans des piéges qui recèlent la mort. D'où il advient si souvent que l'église du Christ est désolée par tant d'angoisses; tandis qu'elle croit élever des fils, elle nourrit dans son sein du feu, des serpents et des roitelets qui veulent tout dévaster par le poison de leur haleine, par leur morsure et par l'incendie. Or, pour combattre de pareils monstres, pour triompher des armées ennemies, pour apaiser ces tempêtes inquiétantes, le saint-siége apostolique comptait, dans ces derniers temps, sur un élève qu'il avait nourri avec beaucoup de soin : je veux dire l'empereur Frédéric. [L'église romaine] l'avait reçu, pour ainsi dire, au sortir du ventre de sa mère; elle l'avait allaité de ses mamelles et porté sur ses épaules; elle l'avait arraché maintes fois aux mains de ceux qui en voulaient à sa vie; elle l'avait instruit; elle l'avait conduit, à force de soins et de peines, jusqu'à l'âge d'homme fait; elle l'avait investi de la dignité royale et enfin, pour combler ses bienfaits, du titre magnifique d'empereur, espérant trouver en lui un appui protecteur et un bâton de vieillesse. Eh bien ! dès qu'il

eut passé en Allemagne pour y prendre les rênes de l'empire, il fit une action qui pouvait paraître de bon augure, mais qui, pour les yeux de sa mère, n'était réellement que périlleuse. En effet, de son propre mouvement, sans que nul l'y exhortât et à l'insu du siége apostolique, il attacha la croix à ses épaules et fit vœu solennellement de partir au secours de la Terre-Sainte : il demanda même qu'on l'excommuniât lui et les autres croisés, s'ils ne partaient à l'époque fixée. Pendant ce délai, il demanda et obtint d'être relevé de son vœu, ayant préalablement prêté serment d'obéir sur ce point aux ordres de l'église. Toutefois le saint-siége apostolique versant sur lui une faveur extraordinaire, et voulant le décider à partir plus tôt en Terre-Sainte, l'appela à venir se faire couronner, ce qui était contre l'usage : car le souverain pontife n'a pas coutume de solliciter[1], mais d'être sollicité par des instances réitérées et par de riches ambassades. Ainsi, sous l'étendard de la croix, il a avancé jusqu'ici ses propres affaires avec plus de liberté et moins d'embarras. Enfin, quand il eut reçu le diadème dans la basilique de Saint-Pierre des mains de notre prédécesseur, le pape Honorius d'heureuse mémoire, nous-mêmes, qui étions alors dans un moindre office, lui donnâmes la croix, et il renouvela publiquement son vœu. Il engagea beaucoup de personnes à prendre la croix, leur promettant son secours, et il convint d'un terme précis pour

[1] Nous lisons : *Non invitare*, au lieu de *non invitatus*.

son passage. Ayant eu ensuite une conférence avec l'église romaine à Véroli, il jura publiquement qu'il partirait à l'époque que lui fixerait l'église romaine, et avec une armée digne d'un empereur. Puis, dans une semblable conférence à Férentino, il choisit et se fixa lui-même un terme de deux ans pour son passage : il promit, par un serment solennellement juré, qu'il partirait alors et prendrait pour femme la noble dame, fille de notre très-cher fils en Jésus-Christ Jean, roi de Jérusalem, et héritière de cet illustre royaume; il ajouta que, par ce mariage, il s'engagerait à la défense de la Terre-Sainte, non pas [momentanément] comme les autres pèlerins, mais perpétuellement comme les templiers et les hospitaliers. Le terme susdit approchant, il commença à mettre en avant différents prétextes, assurant qu'il n'était pas prêt pour le voyage, et demanda un nouveau délai de trois ans, se fondant sur les grands préparatifs qu'il faisait et sur les engagements qu'il avait pris. Alors le saint-siége apostolique, pour éviter que tant de peines se dissipassent en fumée, sans produire aucun résultat, et que l'expédition tout entière qui, après l'église romaine, avait l'empereur pour principal soutien, ne se trouvât annulée, tint conseil avec une foule d'évêques et autres personnages; et ne négligeant aucune circonstance, envoya notre vénérable frère Pierre, évêque d'Albano, ainsi que Georges, de pieuse mémoire, prêtre cardinal du titre de Saint-Martin, afin de confirmer les promesses que l'empereur avait faites de lui-

même pour le service de la croix. Ils s'assemblèrent à San Germano avec plusieurs princes d'Allemagne; et là l'empereur jura en étendant la main, que sans aucun prétexte ni délai, il opérerait son passage dans deux ans, c'est-à-dire à la traversée du mois d'août dernier; que pendant ce temps il entretiendrait à ses frais pendant deux ans, dans la Terre-Sainte, mille chevaliers destinés à la défendre; et que, dans les cinq traversées qui devaient avoir lieu successivement, il ferait passer en Orient cent mille onces d'or, affectées à des personnes qu'il désignerait. Alors les prêtres-cardinaux, de l'aveu de l'empereur et en présence des princes et du peuple assemblé, prononcèrent publiquement, en vertu de l'autorité apostolique, une sentence d'excommunication qui serait encourue par l'empereur, dans le cas où il viendrait à manquer à une de ses promesses. L'empereur s'engagea en outre à conduire et à entretenir, au delà de la mer, cent chalandres[1] et cinquante galères; à donner, aux époques déterminées, les moyens d'opérer le passage à deux mille chevaliers; et il fit jurer sur son âme qu'il accomplirait toutes ces promesses et qu'il consentait volontiers à ce que la sentence fût portée contre lui et contre son

[1] Chalandre ou salandre, espèce de navire dont on se servait au temps des croisades. On trouve dans le continuateur de Guillaume de Tyr : « Si s'en partirent à tant et se recueillirent en lors galies, et alèrent ou « Gavata, où lor salandres estoient. » Chalon ou chalan servait aussi à désigner les bâtiments pêcheurs et marchands. Carpentier en fait dériver notre mot chaland, celui qui achète.

royaume, si elles n'étaient pas observées. Mais remarquez la manière dont il les mit à exécution. Sur ses instances réitérées, plusieurs milliers de croisés, redoutant la sentence d'excommunication, se rendirent, à l'époque fixée, au port de Brindes; mais l'empereur avait retiré sa faveur à presque toutes les villes qui servent de ports de mer; en vain notre prédécesseur et nous-même l'avions averti fréquemment de faire tous les préparatifs nécessaires, et d'accomplir fidèlement ses promesses. Frédéric, oublieux des engagements qu'il avait pris par prédicateurs et par lettres vis-à-vis du saint-siége apostolique et des croisés, relativement aux moyens de transport et aux vivres à fournir, dédaignant enfin le soin de son salut, retint si longtemps les chrétiens au milieu d'un été brûlant, dans un air malsain et dans un pays de mort, que non-seulement une grande partie du menu peuple, mais une foule de nobles et de seigneurs succombèrent à la peste, à l'ardeur de la soif, au feu d'un soleil ardent, et à beaucoup d'autres fléaux. Parmi ceux qui périrent, se trouvèrent deux évêques de pieuse mémoire, celui d'Angers et celui d'Augsbourg; d'autres, gravement malades, retournèrent dans leur pays, et expirèrent presque tous dans les chemins, les forêts, les plaines, les montagnes et les cavernes. Le reste, après en avoir obtenu la permission non sans peine, et quoique les galères, les chalandres et les vaisseaux qui devaient transporter les vivres, les hommes et les chevaux manquassent complétement, malgré la promesse de

Frédéric, le reste, dis-je, voyant que la fête de la bienheureuse Vierge approchait, époque où les vaisseaux commençaient à revenir de l'autre côté de la mer, se mit en route, s'abandonnant au péril au nom de Jésus-Christ, et pensant que l'empereur allait suivre de près cet exemple. Mais lui, rendant vaines ses promesses, brisant les liens qui le tenaient attaché, foulant aux pieds la crainte de Dieu, méprisant le respect dû à Jésus-Christ, ne tenant nul compte de la censure ecclésiastique, abandonnant l'armée chrétienne, laissant la Terre-Sainte en proie aux infidèles, et renonçant au pieux dévouement des chrétiens, se laissa entraîner et attirer à sa honte et à la honte de toute la chrétienté, vers les délices du trône qui lui étaient habituelles; se réjouissant, comme on dit, de pallier par de frivoles excuses l'abjection de son corps. Réfléchissez donc, et voyez s'il y a une douleur comparable à la douleur de la sainte église romaine votre mère, si cruellement et si fréquemment trompée par le fils qu'elle avait allaité, en qui elle avait mis, en cette occasion, son espoir et sa confiance, à qui elle avait rendu tant et de si grands bienfaits. Cependant elle dissimula, de peur qu'il n'eût un prétexte pour refuser de secourir la Terre-Sainte; elle vit l'exil des prélats, les spoliations, les emprisonnements et les outrages multipliés dont il accablait les églises, les religieux et les clercs : elle entendit les plaintes toujours nouvelles des pauvres, des vassaux, des seigneurs, enfin des enfants même de l'église qui criaient contre cet homme : plaintes

qui ont dû parvenir aux oreilles du Dieu de Sabaoth. Quoique l'église romaine doive protéger un fils élevé avec tant de soins, et dont la grandeur est l'œuvre de sa munificence, elle gémit maintenant de le voir vaincu sans combat, renversé sans ennemi, et descendu à une ignominie qui fait sa propre honte et sa confusion ; elle ne déplore pas moins l'extermination de l'armée chrétienne qui n'a pas succombé par le glaive ou la supériorité des ennemis, mais par un si funeste abandon : elle pleure aussi de voir le reste des guerriers chrétiens, exposé aux périls de la mer et aux tempêtes des flots, sans pilote, sans guide et sans chef, voguant au hasard, et ne pouvant être à la Terre-Sainte que d'une mince utilité. Elle voudrait leur donner les encouragements qu'ils méritent et les secours d'un renfort opportun ; mais les orages d'une mer agitée et la rigueur des saisons l'empêchent d'exécuter son désir. Elle se lamente encore sur la ruine de la Terre-Sainte qu'elle espérait voir aujourd'hui arrachée aux mains des païens, et que l'armée chrétienne, à ce qu'on assure, aurait déjà recouvrée par l'échange de Damiette, si les lettres impériales ne le lui avaient plusieurs fois défendu. Et cette armée ne se serait point trouvée enfermée et au pouvoir des païens, si l'empereur eût fourni le subside de galères qu'on avait promis en son nom et qu'il était en pouvoir de donner. Damiette elle-même remise, comme on nous l'a assuré, à son lieutenant et sur laquelle flottaient les aigles impériales, a été cruellement pillée le même jour, saccagée de fond en comble

par ses soldats et rendue honteusement par eux aux infidèles [1]. L'église romaine éclate de nouveau en sanglots quand elle songe à ce qu'a coûté cette ville qu'on a perdue, à tant de travaux et de peines, à tant de dépenses faites, à tant de fidèles tués, et au long espace de temps si inutilement employé : alors elle ne cesse de pleurer et il n'y a personne pour la consoler de pertes si douloureuses et pour essuyer les larmes qui baignent ses joues. Puis donc que sa voix a déjà retenti dans Rama et que Rachel pleure avec des lamentations intarissables non-seulement ses enfants, mais encore tant de biens perdus, quel chrétien pourra contenir ses gémissements et ses soupirs? Quel est celui de ses enfants qui, voyant des torrents de larmes couler des yeux de sa mère, ne versera pas aussi des pleurs? Quel est celui qui ne compatira pas aux angoisses de sa mère, qui ne partagera pas son immense douleur? Quel fidèle ne sera pas enflammé d'un zèle plus ardent encore à secourir la Terre-Sainte, de peur que la jeunesse chrétienne ne paraisse complétement abattue par un revers inattendu, et plongée dans une ignominieuse consterna-

[1] On ne trouve, dans les lettres d'Honorius III, aucun renseignement qui puisse confirmer cette accusation tardive. Il est vrai que le duc de Bavière, qui était considéré à la croisade de 1220 comme le lieutenant de Frédéric, insista fortement pour la reddition de Damiette; mais c'était une opinion partagée par le roi de Jérusalem et les principaux barons, dans les circonstances funestes où se trouvait l'armée, et il n'est pas permis de croire à des instructions secrètes de l'empereur à cet égard. Ses liaisons avec les soudans d'Égypte ne datent que de la croisade qu'il fit en personne.

tion? Les hommes de cœur et les enfants de Jésus-Christ ne doivent-ils pas être animés du désir de secourir la Terre-Sainte, d'autant plus vivement qu'ils voient ce revers inattendu faire rejaillir une plus grande honte sur le père et sur le fils, sur le Rédempteur et les rachetés, sur le Christ et sur le peuple chrétien? Quant à nous, nous avons l'intention de renouveler l'entreprise avec d'autant plus de zèle, et nous voulons chercher les remèdes à appliquer au mal avec des réflexions d'autant plus profondes, que le besoin est plus urgent et qu'une plus grande angoisse accrue par tant de douleurs est venue glacer notre âme; en effet, le Seigneur se montre quelque peu irrité contre son peuple et n'a pas en ce temps-ci accepté le sacrifice des mains de celui qui n'a pas imité la prudence des hommes[1] en qui Israël a coutume de trouver son salut. Cependant les miséricordes de Dieu ne sont pas épuisées, et sa compassion ne nous a pas encore abandonnés. Nous devons donc espérer dans la miséricorde de notre Dieu, qui nous montre la route par laquelle nous marcherons heureusement à cette entreprise, et il choisira des hommes selon son cœur, des hommes ayant le cœur simple et les mains pures qui guideront l'armée chrétienne. C'est pourquoi nous prions dans le Seigneur votre fraternité, nous vous recommandons et vous enjoignons, par ce rescrit apostolique, d'exposer la présente lettre aux clercs et aux laïques qui vous sont confiés; de les

[1] *Per quem*. Je propose et traduis *per quos*.

inviter à cette sainte entreprise, afin qu'ils s'efforcent d'y préparer leurs âmes; de les animer par vos exhortations assidues à venger l'injure faite à Jésus-Christ, pour que le saint-siége apostolique les trouve prêts et bien disposés, quand, sur plus mûre délibération, il jugera convenable de les appeler. Or, pour ne pas ressembler à ces chiens muets qui ne peuvent aboyer, pour ne pas paraître préférer un homme à Dieu en ne tirant point vengeance de celui qui a causé un si grand désastre pour le peuple chrétien, de cet empereur Frédéric qui n'est point parti en Terre-Sainte à l'époque fixée, qui n'y a point fait passer aux traversées convenues l'argent plus haut spécifié, qui n'a point envoyé au secours de ladite terre les mille chevaliers qu'il devait y entretenir à ses frais, mais qui, en manquant ouvertement à ses promesses sur ces trois articles, s'est enfermé de lui-même dans les liens de l'excommunication dessus dite, nous le déclarons, quoique malgré nous, publiquement excommunié; nous défendons à tous d'avoir le moindre commerce avec lui, et nous nous réservons d'agir contre lui avec plus de sévérité, si son opiniâtreté l'exige. Cependant nous avons confiance dans la clémence du père divin, qui veut que personne ne périsse : nous comptons qu'à moins d'une rébellion invincible, ce collyre ecclésiastique, appliqué sur les yeux éteints de son âme, leur rendra la faculté de s'ouvrir à la lumière, qu'il pourra voir alors sa nudité et échapper à l'ignominie qu'il a encourue, qu'il remerciera son médecin et reviendra vers l'église, sa

mère, avec l'humilité nécessaire et en donnant satisfaction convenable, pour recevoir les remèdes du salut. Car, nous le disons dans le Seigneur, nous ne désirons pas que celui-là soit perdu, qui était pour nous l'objet d'une affection sincère, avant même que nous fussions ce que nous sommes. Donné à Latran, l'an second de notre pontificat. »

De son côté l'empereur Frédéric, ayant appris qu'il était excommunié, fut saisi d'une violente colère; et de même que le pape avait fait publier sa sentence par lettres dans tous les pays chrétiens, de même ledit empereur écrivit à tous les rois et princes chrétiens, se plaignant de la sentence portée contre lui et la déclarant injuste. Il annonça à chacun et à tous qu'il était revenu de son voyage commencé, non pas sur de frivoles prétextes, ainsi que le pape l'avait avancé faussement, mais à cause d'une maladie très-sérieuse; et il en appela au témoignage de celui qui est un témoin fidèle dans le ciel. Il affirma, en outre, qu'aussitôt que Dieu lui aurait donné la santé corporelle, il accomplirait envers le Seigneur son vœu de pèlerinage avec l'appareil qui convient à un empereur. Entre autres rois catholiques, il envoya au roi d'Angleterre des lettres scellées du sceau d'or, lui exposant que l'église romaine était dévorée de tous les feux de l'avarice, et que sa concupiscence était si manifeste, que les biens ecclésiastiques ne suffisant plus à ses désirs, elle ne ferait pas difficulté de déshériter les empereurs, les rois, les princes, et de les rendre ses tributaires. Il disait au roi d'Angleterre de

considérer pour sa part l'exemple de son père le roi Jean que l'église romaine avait tenu sous l'excommunication, jusqu'à ce qu'elle lui eût imposé tribut à lui et à ses états. « Que tous en général, ajoutait-il, prennent pour exemple le comte de Toulouse et beaucoup d'autres princes dont elle cherche à retenir sous l'interdit les terres et les personnes, jusqu'à ce qu'elle les réduise à une servitude semblable. Je passe sous silence les simonies, les exactions multipliées et inouïes que les Romains exercent sans relâche sur les gens d'église, leurs usures tant manifestes que secrètes dont l'énormité jusqu'alors inconnue infecte l'univers : ce sont d'insatiables sangsues à la parole plus mielleuse que le miel et plus coulante que l'huile. La cour romaine, disent-ils, c'est l'église, c'est notre mère, c'est notre nourrice ; tandis que la cour romaine est la racine et la source de tous les maux : ses actes ne sont pas ceux d'une mère, mais ceux d'une marâtre, et ses œuvres trop connues en font foi. Que les nobles barons d'Angleterre se souviennent que le pape Innocent fortifia leur parti par une bulle et les engagea à se soulever contre le roi Jean, comme contre un ennemi obstiné de l'église. Mais lorsque ledit roi eut été énormément abaissé, et quand il se fut donné en esclavage à l'église romaine, lui et son royaume, comme un efféminé, ledit pape, sans se soucier du respect humain ou de la crainte de Dieu, foula aux pieds les seigneurs qu'il avait soutenus et excités d'abord ; il les laissa en péril de mort, prêts à être dépouillés misérablement de leurs héritages, afin

(pensée douloureuse et digne d'un Romain) que sa bouche toujours béante engloutît cette grasse proie. Or il est advenu que, par suite de l'avarice des Romains, la reine des nations a été mise sous tribut. Voilà les mœurs des Romains, voilà les piéges tendus aux prélats; la cour de Rome cherche à surprendre chacun d'eux et tous à la fois, à leur enlever leurs écus, à asservir leur liberté, à troubler leur paix : couverts de peaux de brebis, les Romains sont des loups ravisseurs. Ils envoient çà et là des légats ayant pouvoir d'excommunier, de suspendre et de punir, chargés non point de semer la semence, c'est-à-dire la parole de Dieu, et de la faire fructifier, mais d'extorquer de l'argent, de recueillir et de moissonner ce qu'ils n'ont nullement semé. Ainsi il arrive qu'ils pillent les églises sacrées, les refuges des pauvres, les demeures des saints, que nos pères, hommes pieux et simples, avaient fondées pour subvenir aux besoins des pauvres et des pèlerins et à l'entretien des religieux. Maintenant, ces Romains dégénérés et méprisables, enflés seulement de leur science dans les lettres, portent leur audace téméraire jusqu'à aspirer aux empires et aux royaumes. L'église primitive était fondée sur la pauvreté et sur la simplicité, alors qu'elle enfantait avec fécondité tous ces saints dont fait mention le catalogue sacré ; et personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé par Notre-Seigneur Jésus-Christ et affermi par lui. Aujourd'hui que les Romains naviguent sur les richesses, se roulent dans les richesses, édifient dans

les richesses, on doit craindre que les murailles de l'église ne penchent et que la base venant à manquer, il ne s'ensuive écroulement. Ces Romains, et celui qui scrute tous les cœurs ne l'ignore pas, se déchaînent injustement contre nous, disant que nous n'avons pas voulu opérer notre passage à l'époque fixée ; tandis qu'indépendamment de ma mauvaise santé, j'étais retenu par d'importants et inévitables démêlés, relativement à l'église et à l'empire. En premier lieu, j'avais à châtier l'insolence des rebelles siciliens : et il ne nous paraissait ni prudent ni utile à la chrétienté de partir en Terre-Sainte en laissant derrière nous une guerre intestine ; pas plus qu'il ne convient à un médecin d'appliquer un bandage sur une blessure avant d'en avoir retiré le fer. » Enfin Frédéric concluait en exhortant tous les princes à se prémunir contre une pareille avarice et une pareille iniquité, parce que :

Quand brûle la maison du voisin, c'est de tes propres affaires qu'il s'agit.

L'empereur, irrité de la sentence portée contre lui, souleva, contre le seigneur pape et contre le patrimoine de l'église romaine, une sédition furieuse ; envahissant ses villes et s'emparant de ses châteaux. Ce même pape donna le récit détaillé de ces violences, dans une lettre qu'il écrivit à Romain, légat en France, et dont voici la teneur :

« Grégoire, évêque, à Romain, légat en France, salut, etc... Réfléchissez, nous vous en prions, et

voyez s'il y a une douleur comme notre douleur : le fils que l'église romaine avait nourri, et qu'elle avait rendu puissant, espérant trouver en lui un défenseur contre les nations perfides, est maintenant son persécuteur acharné et son ennemi mortel. Pour ne pas garder le silence sur les injures atroces et les énormes dommages que l'empereur Frédéric fait éprouver à l'église et aux personnes ecclésiastiques, les ayant damnablement tourmentées jusqu'ici, sachez qu'il attaque le patrimoine du siége apostolique, en y envoyant des Sarrasins et autres gens : ce qu'il y a de plus exécrable encore, il a fait alliance avec le soudan et autres impies Sarrasins [1]; il a pour eux de l'amitié, pour les chrétiens une haine déclarée ; il s'occupe de ruiner les maisons des Hospitaliers et des

[1] Les Sarrasins étaient hors des atteintes de l'excommunication, et Frédéric, en les employant, n'avait pas à se défier de la terreur que les menaces du pape auraient pu inspirer aux chrétiens. Déjà il ne craignait pas de montrer hautement sa prédilection pour ces mercenaires dévoués qu'il avait trouvés cantonnés en Sicile, et qu'il transporta dans la Capitanate à Lucera, ville voisine de Foggia, que les historiens contemporains appellent souvent Nuceria et Nocera *delli Pagani*. Nous trouvons aussi dans les chroniques du temps, et particulièrement dans Matteo di Giovenazzo, que Frédéric faisait venir fréquemment de la Barbarie des compagnies de Sarrasins dont l'arrivée inspirait d'ordinaire un grand effroi. Ce fut surtout après son expédition de Palestine, où on lui fit un si grand crime de son indifférence religieuse, et même de sa sagesse politique, que Frédéric favorisa les Sarrasins qui l'avaient aidé à chasser Jean de Brienne. Il eut non-seulement des mercenaires arabes, mais encore une université arabe, des concubines arabes. Souvent il confia aux Sarrasins les charges de portulan, de justicier. Les chroniqueurs ont conservé les noms de plusieurs chefs de ces Sarrasins, tels que Phocax, Raiel, Zaid, Raalch, etc.

frères de la milice du Temple, et d'anéantir avec impiété ces deux ordres à qui l'on doit la conservation des restes de la Terre-Sainte. D'après ses instructions, la trêve ayant été rompue entre les Sarrasins et les chrétiens, les Sarrasins vinrent attaquer, à main armée, les possessions des Templiers, tuèrent ou firent prisonniers beaucoup d'hommes, et enlevèrent un riche butin. Les Templiers indignés s'armèrent à leur tour, et arrachèrent aux Sarrasins une partie du butin, pour une valeur d'environ six mille marcs. Alors Thomas, comte d'Acerra, familier de l'empereur, vint les assaillir comme un furieux à leur retour; et, tandis que les Templiers ne voulaient pas violer[1] les statuts de leur ordre, en se servant de leurs armes contre des chrétiens, Thomas leur enleva par la force leur butin, et le rendit aux Sarrasins, à l'exception de quelques objets que ledit Thomas garda, dit-on, pour lui-même. Si les Sarrasins dépouillent des chrétiens, non-seulement ledit Thomas ne s'occupe pas de faire rendre ce qui a été pris, mais encore il ne veut pas permettre que les chrétiens fassent, en aucune façon, du butin sur les Sarrasins; d'où il advient que ceux-ci, devenus plus hardis, ne craignent pas d'attaquer les nôtres, et que les nôtres, redoutant quelque trahison, n'osent guère se défendre. Ainsi, l'effusion du sang chrétien tourne au profit de l'empereur, et est pour lui un avantage odieux. Ledit Thomas, ou plutôt l'empereur, par le

[1] *Audientibus*. Évidemment *audentibus*.

moyen dudit Thomas, persécute cruellement les maisons de l'ordre ; il les a dépouillées par une sorte de siége et par la violence des édifices et des terres qu'elles possédaient ; il essaie de les priver des priviléges que leur a accordés le saint-siége apostolique, et de les soumettre à la juridiction impériale ; ce qui est manifestement contraire aux libertés de l'église. Il a fait réunir en Sicile et en Apulie cent esclaves qui appartenaient à la maison de l'Hôpital et à la maison du Temple, et il les a rendus aux Sarrasins, sans donner auxdites maisons aucune compensation pour ce dommage. Ainsi, il préfère aux serviteurs du Christ les serviteurs de Mahomet, comme cela ressort évidemment de ce que nous avons dit. Sachez aussi pour sûr que ledit empereur, quoiqu'on dise qu'il s'est embarqué avec peu de troupes, envoie une grande armée de Sarrasins et de chrétiens contre le patrimoine de l'église, afin que son mépris pour la foi et sa méchanceté soient connus, et qu'il en donne à tous une preuve manifeste. Cependant nous avons ferme espoir et confiance en celui qui a établi son église sur la pierre de la foi : quelque fougueux que soient les vents qui l'assaillent, quels que soient les fleuves qui l'inondent, il ne permettra pas qu'elle soit renversée ou submergée. Puis donc que nous voyons l'empereur machiner si méchamment la subversion de la foi chrétienne, et agir avec tant d'impiété, nous pourrions redouter les plus grands périls, si nous ne pensions que, quoique l'iniquité de l'impie se prolonge longtemps, jamais cependant

il ne prévaudra dans sa méchanceté, mais plutôt il disparaîtra en elle. Mais comme, d'après l'office qui nous a été confié, tout indigne que nous en sommes, nous sommes forcé de veiller à ce qu'un serviteur de Mahomet ne puisse sévir plus longtemps contre les serviteurs du Christ, mais à ce qu'il soit plutôt confondu dans sa fureur, et à ce que la gloire du nom chrétien soit exaltée, nous recommandons et enjoignons à votre affection, par ce rescrit apostolique, de faire annoncer solennellement ces choses à tous les fidèles chrétiens dans le pays de votre légation, afin qu'ils tiennent ferme pour le maintien de la foi et l'observation de la religion, comme s'il s'agissait de leurs intérêts particuliers, et que vous ne dédaigniez pas de les animer par de salutaires avertissements et par des exhortations. Donné à Latran, aux nones d'août, l'an second de notre pontificat. »

Le peuple de Rome se soulève contre le pape. — Victoire du comte de Toulouse contre les Français. — Mort d'Etienne, archevêque de Cantorbéry. — Irruption des Gallois. — Ils sont repoussés. — Détails. — Vers le même temps, le peuple romain se souleva contre le pape Grégoire, le chassa de la ville le jour solennel de Pâques, et le poursuivit jusqu'à son château de Viterbe. Bientôt le nombre de ses ennemis s'étant accru, Grégoire fut obligé de s'enfuir à Pérouse. Le pape n'ayant pas d'autre moyen de vengeance, enferma ses persécuteurs dans les liens de l'excommunication.

Vers le même temps, le roi de France envoya en Provence, contre le comte de Toulouse, une nombreuse expédition militaire : cette armée était chargée de vaincre le comte et de le chasser de ce pays. Ayant appris que ledit comte était alors à Castel-Sarrasin, une des places de sa dépendance, les Français se proposèrent de l'y assiéger. Le comte, averti de leur arrivée, alla à leur rencontre avec un gros corps d'hommes d'armes, et leur dressa une embuscade. Il se cacha avec les siens dans une forêt par où les Français devaient passer, et attendit leur venue. Dès que les Français furent arrivés au lieu de l'embuscade, le comte et les siens tombèrent sur eux à l'improviste, et, à la suite d'un combat furieux, cinq cents chevaliers français furent faits prisonniers, et un grand nombre fut tué. En sergents et hommes d'armes, deux mille combattants environ furent pris et dépouillés jusqu'à la peau. Le comte fit crever les yeux aux uns, couper le nez et les oreilles aux autres, abattre à ceux-là les mains et les pieds; puis il les renvoya dans leur pays, ainsi mutilés, pour servir d'affreux spectacle à leurs compatriotes, ses ennemis. Après s'être d'abord emparé de tous les bagages appartenant aux chevaliers prisonniers, le comte vainqueur les enferma sous bonne garde. Cette bataille fut livrée près de Castel-Sarrasin, le quinzième jour avant les calendes de juin. Disons, en peu de mots, que les Français ayant renouvelé trois fois leur tentative cette année-là, furent mis en fuite, faits prisonniers, et incarcérés par ledit comte.

Cette même année, Étienne, archevêque de Cantorbéry, expira dans son manoir de Slindon, le huitième jour avant les ides de juillet, et il fut enterré à Cantorbéry, la veille des nones du même mois. Après les funérailles d'Étienne, les moines de Cantorbéry ayant obtenu la permission du roi, élurent un moine tiré de leur église et nommé maître Gaultier de Hémesham, le septième jour avant les nones d'août. Les moines l'ayant présenté au roi, celui-ci, après une longue délibération, refusa, pour des motifs déterminés, de reconnaître le nouvel élu. Il objecta en premier lieu aux moines que le père de Gaultier avait été convaincu de vol et suspendu au gibet pour ce crime; et, en second lieu, qu'à l'époque de l'interdit, Gaultier avait embrassé le parti contraire au roi Jean, son père à lui. En outre, les évêques suffragants de l'église de Cantorbéry reprochèrent au nouvel élu d'avoir entretenu commerce charnel avec une religieuse, et d'en avoir eu des enfants. Ils ajoutèrent de plus qu'on ne devait pas procéder à l'élection d'un archevêque, sans qu'ils y assistassent. Mais ledit Gaultier, persistant fermement dans l'élection faite en sa faveur, prit avec lui quelques moines de Cantorbéry, aussitôt que l'appel eut été interjeté, et alla se présenter au seigneur pape, lui demandant avec instance de confirmer l'élection. Le seigneur pape ayant connaissance de l'opposition qu'y apportaient le roi et les évêques, différa de se prononcer jusqu'à plus ample information. Lorsque le roi et les évêques apprirent que le nouvel élu s'était mis en chemin pour la cour

de Rome, ils rédigèrent par écrit les objections dont nous avons parlé; les lettres furent revêtues du sceau du roi et du sceau des évêques : l'évêque de Rochester et celui de Chester furent chargés de les remettre au seigneur pape, et maître Jean, archidiacre de Bedfort, de porter la parole en cette affaire. Les ambassadeurs, étant enfin arrivés à Rome, présentèrent au seigneur pape les lettres du roi et des évêques : le pape, les ayant lues avec attention, prit l'avis de ses cardinaux, et donna jour aux deux parties pour le lendemain des Cendres; jour auquel, après avoir pesé la justice, il rendrait sa sentence définitive. Cette même année, pendant tout l'été, eurent lieu des éclairs et des coups de tonnerre épouvantables, qui, en différents lieux, incendièrent des édifices, tuèrent des hommes et des animaux; et, dans l'automne qui suivit, des torrents de pluie tombèrent constamment; ce qui, à l'époque de la moisson, causa de grandes pertes aux cultivateurs.

Vers le même temps, au mois d'août, les chevaliers et les sergents du château de Montgomery, situé sur la frontière du pays de Galles, firent une expédition, ainsi que la milice du pays, à l'effet de rendre libre et sûr le passage d'une route, non loin du château; laquelle était infestée par des brigands gallois, qui massacraient les voyageurs et pillaient les passants. Étant venus sur les lieux avec des épées, des haches, des bâtons et autres armes, ils mirent le feu aux bois, aux arbres, aux buissons et aux haies épaisses

[qui obstruaient la route], afin de la rendre large et commode aux voyageurs. Les Gallois en étant informés, survinrent en grand nombre, et, se jetant avec fureur sur les Anglais, ils les forcèrent à rentrer dans le château, après leur avoir tué quelques hommes. Les Gallois ayant mis le siége devant Montgomery, les assiégés en donnèrent sur-le-champ avis à Hubert, grand justicier d'Angleterre, qui récemment avait été investi par le roi de cette terre et de ce château : le roi s'y rendit en toute hâte, et obligea les Gallois à lever le siége. Cependant le roi d'Angleterre, qui était venu avec un petit nombre d'hommes d'armes, attendit un corps de troupes plus puissant, et quand ces renforts furent arrivés, il se rendit à la forêt dont nous avons parlé, qui était fort spacieuse, et qui avait, disait-on, ciuq lieues en longueur. Quoiqu'elle fût vaste, et que les fourrés présentassent de grands obstacles, on parvint, non sans peine, à la détruire, soit en l'abattant, soit en y mettant le feu. Le roi alors conduisit son armée dans l'intérieur du pays, et étant venu à une habitation de moines blancs nommée Cridde, qui était le réceptacle des Gallois, à ce qui avait été rapporté au roi, il donna ordre de livrer aux flammes ce bâtiment, qui fut réduit en cendres. Le grand justicier Hubert, ayant remarqué que la position du lieu était presque inexpugnable, fit bâtir en cet endroit même un château-fort, de l'aveu du roi. Mais avant que les ouvrages commencés eussent été achevés, beaucoup de gens furent tués de part et d'autre, et un noble sei-

gneur, Guillaume de Brause, fut pris et enchaîné par les Gallois, tandis qu'il était allé chercher des vivres. Un autre chevalier, à qui le roi avait ceint dernièrement le baudrier militaire, était sorti avec plusieurs hommes d'armes pour se procurer des vivres; voyant ses compagnons enfermés par les ennemis, il s'élança intrépidement au milieu d'eux, et après avoir tué un grand nombre d'adversaires, succomba sous le nombre, et resta sur la place avec plusieurs autres de l'armée du roi. Or, il y avait dans l'armée du roi une foule de seigneurs qui étaient confédérés avec Léolin, et dont l'adhésion au roi n'était que feinte. Bientôt l'armée manqua complétement de vivres, et le roi, comprenant que plusieurs des siens se détournaient de lui, et mentaient envers lui de bouche et de cœur en n'observant pas leur serment de fidélité, fut obligé de conclure un traité honteux, et de consentir à ce que le château, bâti avec de grandes dépenses et déjà presque achevé, fût rasé à ses propres frais. Léolin devait donner trois mille marcs au roi en compensation des travaux et dépenses faites. Le traité ayant donc été confirmé, chacun retourna chez soi. Ainsi le roi d'Angleterre revint dans ses états, après avoir passé environ trois mois à la construction dudit château, avoir dépensé inutilement des sommes considérables, et en laissant ignominieusement dans les fers de Léolin l'illustre seigneur Guillaume de Brause. Ce qui excita alors un rire universel, c'est qu'au moment où on se mit à construire ce château, le justicier, voulant lui donner un nom, l'appela *Sottise*

d'Hubert[1]. En effet, quand on vit à la fin qu'après tant de travaux et tant de dépenses, ce château était rasé jusqu'au sol, on déclara que le justicier était non-seulement prophète, mais encore plus que prophète.

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC SE REND EN TERRE-SAINTE. — UN ARCHEVÊQUE ARMÉNIEN VIENT A LONDRES. — HISTOIRE DE JOSEPH, CONTEMPORAIN DE JÉSUS-CHRIST, CONDAMNÉ A VIVRE JUSQU'A LA SECONDE VENUE DU SAUVEUR. — ROGER SUCCÈDE A EUSTACHE COMME ÉVÊQUE DE LONDRES. — HUGUES, ÉVÊQUE D'ÉLY. — Cette même année, l'empereur Frédéric s'embarqua sur la mer Méditerranée pour accomplir envers le Seigneur son vœu de pèlerinage. Il aborda à Acre, la veille de la Nativité de la bienheureuse vierge Marie. Le clergé et le peuple du pays vinrent au-devant de lui et le reçurent avec honneur, comme il convenait pour un si grand prince. Cependant, sachant que le pape l'avait excommunié, ils ne voulurent pas communiquer avec lui, ni en lui donnant le baiser ni en s'asseyant à sa table, et tous l'engagèrent à donner satisfaction au pape, et à rentrer dans l'unité de l'Église. A son arrivée, les Hospitaliers et les Templiers l'honorèrent en fléchissant le genou ; ils embrassaient ses genoux, et toute l'armée des fidèles, qui était rassemblée à Acre, rendait gloire à Dieu de l'arrivée de Frédéric, espérant que de lui viendrait le salut d'Israël. Alors l'empereur, s'adressant à toute l'armée, se plaignit amèrement auprès

[1] *Stultitiam Huberti.* Ce passage est incompréhensible à moins qu'il n'y ait quelque jeu de mots que nous ne pouvons saisir.

d'elle du pontife romain, qui avait rendu contre lui une injuste sentence, et il affirma que son voyage au secours de la Terre-Sainte avait été différé, à cause d'une maladie sérieuse qui l'avait retenu, et de plusieurs autres affaires importantes qui intéressaient toute la chrétienté. Cependant le soudan de Babylone ayant appris son arrivée en Syrie, lui envoya de nombreux et magnifiques présents en or, en argent, en pièces de soie, en pierres précieuses, en chameaux, en éléphants, en ours, en singes et autres choses mirifiques, qu'on ne voit point en Occident. Au moment où l'empereur aborda à Acre, il trouva pour chefs et pour guides de l'armée chrétienne le duc de Limbourg, le patriarche de Jérusalem, les archevêques de Nazareth, de Césarée et de Narbonne, les évêques anglais de Winchester et d'Exeter, les grands-maîtres des Hospitaliers et des chevaliers Teutoniques qui étaient à la tête de huit cents chevaliers pèlerins, et d'environ dix mille fantassins rassemblés de tous les pays du monde. Les croisés, animés d'un égal enthousiasme, avaient fortifié Césarée et quelques autres châteaux, de manière à ce que rien ne leur manquât. Il ne leur restait plus qu'à restaurer Joppé, et à se diriger ensuite vers la cité sainte. L'empereur, ayant pris connaissance de l'état de la Terre-Sainte, approuva le plan des pèlerins : on prépara tout ce qui était nécessaire pour le voyage, et toute l'armée se mit en route avec joie sous la conduite de l'empereur : on arriva heureusement à Joppé, le dix-septième jour avant les calendes de décembre. Mais

chacun dans l'armée n'avait pris avec soi que peu de vivres, ne pouvant faire porter par terre à dos de bêtes ce qui devait suffire à la nourriture d'eux-mêmes et de leurs montures pendant un grand nombre de jours. Des vaisseaux avaient été préparés à cet effet dans le port d'Acre : au moment où la flotte mettait à la voile avec la cargaison destinée aux besoins de l'armée, une tempête s'éleva tout à coup ; les flots se soulevèrent outre mesure ; et les pèlerins du Christ furent privés de vivres sept jours durant. Alors plusieurs craignirent grandement que le Seigneur, en courroux, ne voulut faire disparaître son peuple de la surface de la terre. Mais l'ineffable clémence de Dieu, qui veut que personne ne soit tenté au-delà de ses forces, se laissa fléchir par les cris et les larmes des fidèles : Dieu commanda aux vents et à la mer, et une grande tranquillité fut faite. Bientôt, en effet, une flotte nombreuse, guidée par le Seigneur, aborda à Joppé, chargée d'une grande quantité de froment et d'orge, de vin et de toute espèce de provisions, en sorte que la disette ne se fit plus sentir dans l'armée jusqu'à la réédification complète de ladite ville; mesure qui était commandée par les circonstances.

Cette année-là, vint en Angleterre un archevêque de la grande Arménie qui s'y rendait en pèlerinage pour visiter les reliques des saints et les lieux consacrés du pays anglais, ainsi qu'il avait fait dans les autres royaumes. Il présenta aux religieux et aux prélats des églises des lettres de recommandation du

seigneur pape, qui les exhortait à le recevoir avec le respect convenable et à le traiter honorablement. Cet archevêque étant venu à Saint-Albans pour y implorer le premier martyr d'Angleterre, fut accueilli avec respect par l'abbé et le couvent. S'y étant arrêté quelque temps à cause de la fatigue du voyage et pour s'y refaire lui et les siens, il se mit à s'enquérir avec curiosité, par le moyen de ses interprètes, des cérémonies, du culte et du genre de vie de l'Angleterre, racontant à son tour sur l'Orient des particularités étonnantes. Dans la conversation, un des moines qui avait été assidûment à ses côtés lui demanda si dans son pays on célébrait la Conception de la bienheureuse Marie : il répondit : « Oui, on la célèbre, et en « voici la raison : c'est que cette conception eut lieu « après avoir été annoncée par un ange à Joachim « qui se lamentait et qui habitait alors le désert. Il « en est de même pour la conception du bienheu« reux Jean-Baptiste, et pour la même raison. Quant « à la conception du Seigneur annoncée par un ange « à Marie qui conçut de l'Esprit saint, ce n'est pas « chose dont aucun fidèle puisse douter. »

Ces trois conceptions sont donc célébrées dans le pays d'Arménie, comme il l'assura et le prouva par les raisons précédentes. Entre autres choses, on l'interrogea semblablement sur le fameux Joseph dont il est souvent question parmi les hommes, lequel était présent à l'époque de la passion du Sauveur, lui a parlé et vit encore en témoignage de la foi chrétienne. L'archevêque répondit en racontant la chose

en détail ; et après lui un chevalier d'Antioche, qui faisait partie de sa suite pour lui servir d'interprète et qui était connu d'Henri Spigurnel, l'un des familiers du seigneur abbé, traduisit ses paroles et dit en langue française : « Mon seigneur connaît bien cet « homme, et avant qu'il partît pour les pays d'Occi-« dent, ledit Joseph mangea en Arménie, à la table de « mon seigneur l'archevêque qui l'avait déjà vu et en-« tendu parler plusieurs fois. » Comme on lui demandait ce qui s'était passé entre notre Seigneur Jésus-Christ et le dit Joseph, il reprit : « Au temps « de la passion, lorsque Jésus-Christ, saisi par les « Juifs, était conduit dans le prétoire devant le gou-« verneur Pilate pour être jugé par lui, et que les Juifs « l'accusaient avec fureur, Pilate, ne trouvant en lui « aucun motif de le faire mourir, leur dit : « Prenez-« le et jugez-le selon votre loi ; » mais comme les cla-« meurs des Juifs devenaient plus violentes, Pilate, « sur leur demande, mit en liberté Barrabas et leur « livra Jésus pour être crucifié. Or, tandis que les Juifs « entraînaient Jésus hors du prétoire, Cartaphile, « portier du prétoire de Ponce-Pilate, saisit le mo-« ment où Jésus passait le seuil de la porte, et le « frappa avec mépris d'un coup de poing dans le dos, « en lui disant d'un ton railleur : « Va donc, Jésus, « va donc plus vite : qu'attends-tu ? » Jésus se re-« tourna, et, le regardant d'un œil sévère, lui dit : « Je vais et tu attendras que je sois venu ; » selon qu'il « serait dit plus tard par l'évangéliste : « Le fils de « l'homme marche selon qu'il a été écrit sur lui ;

« pour toi, tu attendras mon arrivée. » Or, ce Carta-« phile, qui au moment de la passion du Seigneur « était âgé d'environ trente ans, attend encore aujour-« d'hui, selon la parole du Sauveur. Chaque fois qu'il « a atteint le terme de cent ans, il est saisi d'une ma-« ladie qu'on dirait incurable et ravi comme en ex-« tase : puis il est guéri, revient à la vie, et se retrouve « dans le même état et au même âge qu'à l'époque « de la passion du Seigneur ; en sorte qu'on peut « dire véritablement avec le Psalmiste : « Ma jeunesse « se renouvelle comme celle de mon aigle[1]. » Lors-« que la foi catholique se répandit après la passion « du Seigneur, ce même Cartaphile fut baptisé et ap-« pelé Joseph par Ananias, qui baptisa le bienheu-« reux Paul apôtre. Il demeure ordinairement dans « les deux Arménies et dans les autres pays d'Orient, « vivant parmi les évêques et les autres prélats des « églises. C'est un homme de pieuse conversation et « de mœurs religieuses, qui parle peu et avec ré-« serve, et qui ne prend la parole que si les évêques « ou autres hommes religieux lui font des questions. « Alors il raconte les choses anciennes et ce qui s'est « passé à l'époque de la passion et de la résurrection « du Seigneur. Il parle des témoins de la résurrec-« tion, c'est-à-dire de ceux qui ressuscitèrent avec le « Christ et vinrent dans la cité sainte et apparurent « à plusieurs. Il parle aussi du symbole des apôtres, « de leur séparation, de leur prédication ; et cela sans

[1] On ne peut s'empêcher de remarquer de curieux rapports entre cette tradition et la légende du Juif errant.

« sourire ou sans prononcer aucune parole légère qui « puisse provoquer le blâme ou le reproche : car il est « dans les larmes et dans la crainte de Dieu, soupçon- « nant et redoutant toujours l'arrivée de Jésus-Christ « qui viendra au milieu des éclairs juger le monde ; « et il craint d'éprouver sa colère dans l'examen der- « nier, lui qui a provoqué le Seigneur à une juste « vengeance, en le raillant lorsqu'il marchait à la « passion. Beaucoup de gens viennent le trouver des « contrées les plus lointaines, et se réjouissent de le « voir et de l'entretenir ; si ce sont des personnes re- « commandables, il répond brièvement aux questions « qui lui sont faites. Il refuse tous les présents qu'on « lui offre, et se contente d'une nourriture frugale et « de vêtements simples. Ce qui met en lui l'espérance « du salut, c'est qu'il a péché par ignorance et que le « Seigneur a dit dans sa prière : « Père, pardonnez- « leur; car ils ne savent ce qu'ils font. » Paul lui-même, « qui a péché par ignorance, a mérité sa grâce. Il en « est de même pour Pierre qui a renié le Seigneur « par fragilité, c'est-à-dire par peur. Quant à Judas, « qui a livré le Seigneur par iniquité, c'est-à dire par « avarice, il a déchiré ses entrailles, et, en se pendant, « il a terminé sa misérable vie sans espoir de salut. « Par cette considération, Cartaphile espère dans l'in- « dulgence de Dieu et a un moyen d'excuser son er- « reur. » On fit aussi des questions audit archevêque sur l'arche de Noé, qui, dit-on, s'est arrêtée et est encore aujourd'hui dans les montagnes d'Arménie, ainsi que sur plusieurs autres choses. Il affirma qu'il en était

ainsi, en rendant témoignage à la vérité; et comme c'était un personnage respectable dont la véracité était garantie par une lettre du pape, ses paroles firent impression sur les auditeurs, et son récit parut scellé au sceau de la raison. D'ailleurs ce sont là des faits que personne ne peut accuser de fausseté; car ils sont attestés par un chevalier fameux et illustre dans la guerre, Richard d'Argentan, qui, avec plusieurs autres, visita pieusement en personne, à titre de pèlerin, les contrées d'Orient, et, qui dans la suite, mourut évêque.

Cette même année, Eustache, évêque de Londres, expira. Les chanoines élurent à sa place maître Roger, surnommé le Noir, homme profondément versé dans les lettres, de mœurs honnêtes, recommandable en tout, ami et défenseur de la religion, exempt de toute espèce d'orgueil, et chanoine de leur église. Le seigneur roi l'admit sans difficulté lorsqu'on le lui présenta. Vers le même temps, au mois de décembre, mourut Geoffroy, évêque d'Ély : il fut enterré dans son église cathédrale, la veille des ides du même mois, ainsi que ledit Eustache l'avait été dans la sienne. Ce Geoffroy étant mort, les moines élurent d'un commun accord Hugues, abbé de Saint-Edmond, qui fut présenté au roi, accueilli avec faveur, et investi de tous les biens de l'évêché.

Les Seigneurs d'Aquitaine, de Gascogne, de Poitou et de Normandie invitent Henri III a venir en France. — Le pape fait envahir les états de l'empereur. — Lettre, a ce sujet, du comte d'Acerra a Frédéric II.

— L'an du Seigneur 1229, le roi d'Angleterre Henri tint sa cour à Oxford aux fêtes de Noël, en présence des grands du royaume. Il fut visité dans cette ville par l'archevêque de Bordeaux qu'avaient député les seigneurs de Gascogne, d'Aquitaine et de Poitou. Le prélat, reçu avec grand honneur par le roi, célébra avec lui les fêtes de Noël. Bientôt arriva une autre ambassade solennelle de Normandie : ces différents députés n'avaient qu'une seule et même mission : ils étaient chargés par les seigneurs des susdits pays de solliciter instamment le roi pour qu'il daignât venir en personne dans ces provinces, lui annonçant que tous se rendraient auprès de lui avec armes et bagages, et accompagnés des gens du pays, et qu'ils tiendraient inébranlablement pour lui, afin qu'il pût recouvrer son héritage perdu. Le roi, qui n'avait pas encore de résolution dans le caractère, et qui n'agissait que par les conseils de son grand justicier, demanda et reçut avis de lui seul ; et le justicier décida qu'il fallait différer l'affaire, et attendre des circonstances plus favorables. Les députés, ne pouvant obtenir d'autre réponse, retournèrent chez eux.

Vers le même temps, le pape Grégoire, supportant avec peine que l'empereur des Romains fût passé en Terre-Sainte, étant excommunié et rebelle, désespérait grandement qu'il voulût se repentir et donner satisfaction pour rentrer dans l'unité de l'Église. Il se décida donc, en voyant son opiniâtreté et sa révolte, à le renverser du trône impérial, et à en élever un autre à sa place, qui serait pour le saint-siége un

fils de paix et d'obéissance : mais comme nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements sur la certitude de ce fait, nous placerons ici une lettre d'un comte, nommé Thomas, à qui l'empereur, à son départ, avait confié, ainsi qu'à plusieurs autres, le gouvernement et la défense de l'empire. La lettre écrite à ce sujet, et envoyée à l'empereur en Syrie, nous a été transmise par un pèlerin digne de foi : « Au très-excellent seigneur Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains et toujours Auguste, très-puissant roi de Sicile, Thomas, comte d'Acerra, son féal et dévoué en toutes choses, salut et puisse-t-il triompher de ses ennemis. Après votre départ, très-excellent seigneur, le pontife romain Grégoire, ennemi déclaré de votre magnificence, a réuni une armée nombreuse, à la tête de laquelle il a placé Jean de Brienne, ancien roi de Jérusalem, ainsi que plusieurs autres guerriers de renom. Il est entré à main armée sur votre terre et sur celle de vos hommes ; et, contrairement à la loi chrétienne, il a résolu de vous vaincre par le glaive matériel, ne pouvant, comme il le prétend faire, vous abattre par le glaive spirituel. Ledit Jean, qui a rassemblé une grande chevalerie venue du royaume de France et des pays voisins, espère devenir empereur, s'il parvient à vous renverser, et il paye la solde de ses troupes avec les trésors apostoliques. Ledit Jean et les autres chefs des troupes romaines[1] sont donc entrés à main armée sur votre

[1] C'étaient entre autres les comtes de Célano et Roger d'Aquila, sujets rebelles de Frédéric.

terre et sur celle de vos hommes. Ils mettent le feu aux édifices et aux villages, ils font du butin, enlèvent les troupeaux, torturent par différents supplices ceux qu'ils font prisonniers, et les obligent à payer de grosses rançons. Ils n'épargnent aucun sexe; quiconque se trouve hors de l'église ou du cimetière, tombe entre leurs mains; ils s'emparent des bourgs et des châteaux, sans avoir égard à ce que vous êtes au service de Jésus-Christ. Et si quelqu'un parle de l'empereur, Jean de Brienne affirme qu'il n'y a pas d'autre empereur que lui. Vos amis s'effrayent de ces choses, très-excellent empereur, et principalement le clergé de votre empire, qui se demande de quel droit et avec quelle sûreté de conscience le pontife romain peut agir de la sorte, et soulever la guerre contre les chrétiens, surtout quand le Seigneur a dit à Pierre, qui voulait frapper avec le glaive matériel : « Remettez votre glaive dans le fourreau : car quiconque « aura frappé avec le glaive périra [par le glaive]. » On s'étonne semblablement de voir celui qui, presque tous les jours, excommunie et sépare de l'unité de l'église les brigands, les incendiaires et les bourreaux des chrétiens, donner aujourd'hui son assentiment à de pareils attentats, et les appuyer de son autorité. Veillez donc, je vous en supplie, très-puissant empereur, à votre sécurité et à votre dignité dans les circonstances présentes : car votre ennemi souvent nommé Jean de Brienne, occupe tous les ports d'en-deçà de la mer, et les a garnis d'éclaireurs et d'hommes d'armes, afin que si vous reveniez sans précaution de

votre pèlerinage, il pût s'emparer de vous et vous retenir en prison : ce dont Dieu vous garde! »

SÉDITION A PARIS ENTRE LES ÉTUDIANTS ET LES CITOYENS. — INSOLENCE DES ÉTUDIANTS ENVERS LA REINE BLANCHE. — RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX. — Cette même année, la seconde et la troisième férie avant les Cendres, jours auxquels les écoliers en théologie ont coutume de se livrer à la joie, quelques-uns d'entre eux sortirent de Paris, du côté de Saint-Marceau : le temps était beau et le lieu propice pour s'y récréer comme d'habitude. Arrivés à Saint-Marceau, et échauffés par le jeu, ils entrèrent dans un cabaret où se trouvait par hasard d'excellent vin, très-agréable à boire. Une discussion s'étant élevée sur le prix du vin entre les cabaretiers et les clercs attablés, on commença à se donner des soufflets, à s'arracher les cheveux; mais les gens de l'endroit accoururent, délivrèrent les cabaretiers des mains des clercs; de plus, ils accablèrent de coups ceux-ci qui résistaient, et les forcèrent à prendre la fuite, après les avoir bien et bellement fustigés. Les clercs rentrèrent tout meurtris à la ville, et appelèrent leurs camarades à la vengeance. Le lendemain, ils se rendirent à Saint-Marceau, armés de glaives et de bâtons, entrèrent violemment dans la maison d'un cabaretier, défoncèrent tous les tonneaux de vin, et le répandirent sur le pavé. Puis ils parcoururent les rues, assaillirent avec fureur tous ceux qu'ils rencontrèrent, hommes et femmes, les blessèrent, et les laissèrent demi-morts

sur la place. Le prieur de Saint-Marceau, instruit de la violence exercée sur ses hommes, qu'il était tenu de défendre, déposa sa plainte entre les mains du légat romain et de l'évêque de Paris. Ceux-ci vinrent trouver la reine, alors investie de la régence du royaume, et lui demandèrent d'ordonner la punition d'un pareil attentat. La reine, avec la légèreté ordinaire aux femmes, et n'écoutant que le premier moment de colère, commanda sur-le-champ aux prévôts de Paris et à quelques-uns de ses routiers de s'armer et de sortir en toute hâte de la ville, pour punir les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Ceux-ci, toujours bien disposés quand il s'agissait d'être cruels, franchirent en armes les portes de la ville, et rencontrèrent hors des murs plusieurs clercs occupés à jouer, et qui n'étaient aucunement coupables de l'excès qu'on voulait punir. Ceux en effet qui avaient causé le combat, les vrais auteurs du désordre, étaient de ce pays qui touche à la Flandre, de ces gens qu'on appelle vulgairement Picards. Sans prendre plus d'informations, les satellites se jetèrent sur ces innocents qu'ils voyaient désarmés; ils tuèrent les uns, blessèrent les autres, accablèrent ceux-là de coups, les dépouillèrent et les traitèrent inhumainement. Quelques-uns d'entre eux échappèrent par la fuite et se cachèrent dans les vignes et dans les carrières. Parmi ceux qui périrent de leurs blessures, se trouvèrent deux clercs fort riches, et de grande réputation : l'un était d'origine flamande, l'autre normand de nation. Cet énorme abus d'autorité étant venu aux

oreilles des maîtres de l'Université, ils commencèrent par suspendre toutes les leçons et argumentations; puis ils allèrent tous se présenter à la reine et au légat, leur demandant avec instance de leur faire rendre justice pour une telle violence. « Il est inique, disaient-ils, qu'on ait profité d'un prétexte si léger pour faire tourner au préjudice de l'Université tout entière un désordre imputable seulement à quelques misérables et méprisables clercs : c'est celui qui a commis la faute qui doit en porter le châtiment. » Mais la reine, le légat et l'évêque de Paris s'étant complétement refusés à leur faire rendre justice, les maîtres de l'Université, ainsi que les écoliers, se dispersèrent; les docteurs cessèrent leurs enseignements, et les écoliers leurs études; en sorte que de tous ces hommes au nom fameux, il n'en restait plus un seul dans la ville. Ainsi Paris demeura privé de ses clercs qui faisaient sa gloire. Parmi ceux qui se retirèrent se trouvaient de célèbres anglais, tels que maître Alain de Bécoles, maître Nicolas de Fernham, maître Jean le Blond, maître Raoul de Maidenston, maître Guillaume de Durham, et plusieurs autres qu'il serait trop long de nommer. La plus grande partie des maîtres choisit la ville d'Angers pour y fixer le siége métropolitain de l'Université. Alors, en quittant la ville de Paris, nourrice de la philosophie et élève de la sagesse, les clercs vouèrent à l'exécration le légat romain, maudirent la reine et son orgueil de femme, et lui reprochèrent son honteux commerce avec le légat. En s'en allant, les valets ou goujats des clercs,

ceux que nous appelons d'habitude goliards[1], chantaient des vers grotesques de leur façon :

Aie ! aie ! nous mourons : on nous renverse, on nous attache, on nous noie, on nous dépouille. C'est pour le beau ...[2] du légat que nous souffrons tous ces maux.

Un versificateur plus réservé s'est servi d'une apostrophe ou prosopopée[3], dans laquelle la ville de Paris s'adresse aux clercs en gémissant :

« Mes clercs, je tremble de crainte parce que vous voulez m'abandon-
« ner : je suis accablée de douleur : je pleure sur mes pertes, pleurez sur
« les vôtres[4]. »

Enfin, par les soins de personnes prudentes, on travailla à faire, des deux côtés, les concessions qu'exigeaient des torts mutuels. La paix fut rétablie entre les clercs et les habitants, et l'Université vint se réinstaller à Paris.

Les députés du roi d'Angleterre sollicitent a Rome l'annulation de l'élection faite a Cantorbéry.

[1] Ce vieux mot français a une forte analogie avec nos mots modernes : *gueulards* et *gaillards*. Il signifiait alors histrions, jongleurs, farceurs, et voulait dire en provençal ceux qui mentent et qui trompent.

[2] *Heu! morimur strati, vincti, mersi, spoliati :*
Mentula legatinos facit ista pati.

On comprend combien il faudrait être grossier si l'on voulait rendre exactement l'intention du texte.

[3] *Informationem personæ* : τροσωπὸν ποιεῖν.

[4] Ces vers, comme d'ordinaire, reposent sur un jeu de mots insignifiant, mais intraduisible :

Perfundor fletu, mea damna fleo, tua fle tu.

— Elle est cassée par le pape. — Nouvelle élection de Richard. — Lettre du pape. — Vers le même temps, aux approches du jour des Cendres, qui avait été fixé à l'élu de Cantorbéry et aux députés du roi d'Angleterre pour entendre la sentence définitive qui devait être prononcée par le pape, ceux qui agissaient au nom dudit roi, à savoir, maître Alexandre de Stavensby, évêque de Chester, maître Henri de Stanford, évêque de Rochester, et surtout maître Jean de Heuton, circonvinrent le seigneur pape et les cardinaux par des sollicitations assidues; mais ils les trouvèrent peu traitables, comme à l'ordinaire, et ils craignirent fort d'échouer dans leur demande. Alors, par un odieux trafic de la justice, ils s'engagèrent, au nom du roi d'Angleterre, envers le seigneur pape, à lui donner le dixième de tous les biens-meubles, dans le royaume entier d'Angleterre et d'Irlande, pour soutenir la guerre contre l'empereur, à condition qu'il exaucerait la demande du roi. Le seigneur pape, qui brûlait par-dessus tout de renverser l'empereur rebelle, fut très-joyeux de cette promesse, et donna avec empressement son consentement à ce marché. En conséquence, il prononça dans le consistoire la sentence qui suit :

« Dernièrement, connaissance nous a été donnée de l'élection que l'église de Cantorbéry a faite d'un certain moine nommé Gaultier. Après avoir entendu ce que ledit moine a mis en avant pour lui-même et pour son élection; après avoir entendu, d'autre part, les objections et refus des évêques

d'Angleterre, tant contre ladite élection que contre la personne de l'élu, objections qui ont été présentées à notre audience par nos vénérables frères les évêques de Coventry et de Rochester, et notre cher fils l'archidiacre de Bedfort, nous avons confié l'enquête à faire sur la personne dudit élu, à nos vénérables frères l'évêque d'Albano, le seigneur Thomas de Sainte-Sabine, et maître Pierre (?), cardinaux. Ledit élu s'étant présenté devant eux, on l'a interrogé sur la descente du Seigneur aux enfers, lui demandant s'il y était descendu en chair ou sans chair : il a mal répondu. *Item* sur la présence[1] du corps de Jésus-Christ dans le sacrifice de l'autel, il a mal répondu. *Item* sur Rachel, et comment il se faisait qu'elle pleurât ses fils étant déjà morte, il a mal répondu. *Item* sur une sentence d'excommunication rendue contre le droit, il a mal répondu. *Item* sur le mariage, dans le cas où l'un des contractants meurt infidèle, il a mal répondu. Examiné avec soin par les cardinaux sur tous ces articles, il a répondu, nous le déclarons, non-seulement moins que bien, mais encore très-mal. Or, comme l'église de Cantorbéry est une noble église, et qu'elle doit avoir un noble prélat, homme sage, modeste, et pris dans le sein de l'église romaine, et que ce nouvel élu, que nous déclarons non-seulement indigne, mais que nous serions même

[1] *Confectio* dit le texte. Sans doute le mystère de la consécration de l'hostie.

obligé de qualifier autrement, si nous procédions selon la rigueur du droit, est tout à fait insuffisant pour arriver à un pareil honneur, nous cassons et annulons son élection, nous réservant de pourvoir à ladite église. »

Ladite élection ayant donc été cassée de cette façon, ceux qui agissaient au nom du roi d'Angleterre et des évêques suffragants de Cantorbéry présentèrent à l'audience du seigneur pape des lettres de créance, tant du roi que des évêques, et proposèrent maître Richard, chancelier de l'église de Lincoln, disant que c'était un homme d'une science éminente, fort versé dans les lettres, d'une conduite honorable, dont la nomination ne pourrait être que fructueuse pour l'église romaine et pour le royaume d'Angleterre. Enfin, ils plaidèrent si bien la cause devant le seigneur pape, qu'ils obtinrent son consentement et celui de ses cardinaux. Alors le seigneur pape écrivit la lettre suivante aux évêques suffragants de l'église de Cantorbéry, relativement audit Richard, dont la promotion à l'archiépiscopat n'était point l'effet de l'élection, mais de l'arbitraire : « Grégoire, évêque, etc... D'après le soin de l'office pastoral que le Seigneur nous a confié, et d'après la plénitude du pouvoir ecclésiastique qu'il nous a octroyé, tout indigne que nous en sommes, nous sommes obligé, par les circonstances journalières, de prendre sollicitude et soin de toutes les églises, et de pourvoir à leurs besoins en cas de nécessité, avec une diligence paternelle, selon le dû de la justice et le bénéfice de la

grâce. Parmi les autres églises particulières et toutes les métropoles, nous avons les yeux d'une considération spéciale pour l'église de Cantorbéry, comme pour la fille la plus illustre du saint siége apostolique dans ses nécessités : l'église romaine, la mère des églises, doit en effet lui témoigner une faveur d'autant plus bienveillante que la volonté divine l'a gratifiée de plus grands bienfaits au-dessus des autres dans la plénitude des choses spirituelles et dans l'abondance des choses temporelles. En effet, le Très-Haut y a planté sa semence, ainsi que dans le paradis de volupté et dans le jardin de délices, et il y a fait venir l'arbre de la science du bien et du mal; par l'institution de la dignité métropolitaine, l'arbre de vie; par l'établissement du service monastique et la discipline d'une observance régulière, des arbres portant fruits; et ces fruits, dans la personne des suffragants, réjouissent la vue par de saintes œuvres, charment le goût par une doctrine fidèle, et satisfont l'odorat par le parfum de bonne estime qui s'en exhale. Du même lieu sort un fleuve formé par le sang du très-glorieux martyr Thomas : dans son cours, il donne la vie aux morts, la santé aux malades, la liberté aux esclaves, l'audace aux timides; il peut donc être considéré comme se partageant en quatre canaux. Quand nous examinons avec une méditation attentive les signes de ses excellents miracles, nous trouvons dans ce jardin les délices rares et inaccoutumées de la plantation divine. Or, Étienne de bonne mémoire, jadis archevêque de Cantorbéry, cardinal de la sainte

église romaine, homme comblé au-dessus de tous les autres des dons de la science, du présent de la grâce et des faveurs d'en haut, ayant quitté sa prison charnelle, et ayant été appelé à la félicité et au repos du paradis céleste, comme nous l'espérons et le croyons, nos chers fils les moines de Cantorbéry ont établi un nouveau gardien du jardin divin, et ont eu soin de présenter à notre approbation l'élection faite par eux de Gaultier, moine de leur couvent. Après examen préalable des mérites et de la science de la personne, la justice a voulu que l'élection fût cassée, et nous avons jugé bon d'élever à cette dignité, et de constituer gardien et ouvrier dans ce paradis un homme qui fût véritablement créé à l'image de Dieu par sa vie et sa science, par sa capacité et ses sentiments, et que la science du salut animât de l'esprit de vie. Or nous avons fait choix de maître Richard, chancelier de Lincoln, qui, tant sur le témoignage de nos frères qui l'ont connu dans les écoles, que sur celui de nos vénérables frères, les évêques de Chester et de Rochester, ainsi que de plusieurs autres, nous a été signalé comme un homme de profond savoir, de mœurs honnêtes, de réputation intacte, d'habileté parfaite, et comme fort zélé pour les âmes et pour les libertés de l'église; nous l'avons donc, sur le conseil de nos frères, et en présence des susdits évêques, établi archevêque et pasteur de l'église de Cantorbéry. C'est pourquoi nous avertissons et exhortons votre fraternité, et vous recommandons par ce rescrit apostolique, vous considérant comme des fils de charité

et de dévotion, de le recevoir avec humilité convenable et piété sincère, en l'honneur du Dieu tout-puissant, du siége apostolique, et de l'église de Cantorbéry; d'avoir des égards pour lui, et de lui obéir humblement et pieusement comme à votre père, au pasteur de vos âmes, et à votre métropolitain. Vous devez vous réjouir dans le Seigneur de ce que, principalement par la coopération de la grâce de celui dont l'inspiration prévient et seconde ceux qui la cherchent[1], une église longtemps veuve a été pourvue convenablement. Donné, etc. »

La Terre-Sainte est rendue a l'empereur Frédéric. — Lettre de l'empereur au roi d'Angleterre. — Description de la bulle d'or de l'empereur. — Entrée des chrétiens a Jérusalem. — Orgueil et jalousie des Templiers et des Hospitaliers. — Leur trahison. — Elle est découverte. — Lettre de Gérold, patriarche de Jérusalem, contre Frédéric. — Cette même année, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sauveur et consolateur de tous les hommes, visita miséricordieusement son peuple. Grâce aux prières de l'église universelle, il rendit aux chrétiens, en général, et à l'empereur des Romains Frédéric, en particulier, la cité sainte de Jérusalem et toute la terre que ledit Seigneur, Fils de Dieu et notre Rédempteur, avait consacrée de son sang. En effet, le Seigneur arrêta sa bienveillance sur son peuple, lui qui

[1] Nous proposons et traduisons *adjuvat prosequentem*, au lieu de *prosequitur adjuvantem*.

exalte les humbles dans le salut; et il fit que les nations furent vengées et que les Sarrasins furent divisés par des dissensions : car, à cette époque, le soudan de Babylone se vit tellement pressé de tous côtés par des guerres domestiques, qu'il craignit de ne pouvoir suffire à de nouvelles attaques, et qu'il se vit forcé de conclure avec l'empereur une trêve de dix ans et de rendre la Terre-Sainte aux chrétiens sans effusion de sang. Ainsi une bonne guerre fut envoyée par le Seigneur pour faire rompre une paix mauvaise. Mais le lecteur, qui veut connaître plus à fond ce bienfait de la grâce divine, peut lire la lettre suivante que l'empereur des Romains écrivit à ce sujet, et envoya scellée du sceau d'or au roi d'Angleterre Henri :

« Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours auguste, roi de Jérusalem et de Sicile, à son très-cher ami Henri, roi d'Angleterre, salut et témoignage de sincère dilection. Que tous se réjouissent et triomphent dans le Seigneur, et que ceux qui ont le cœur droit se glorifient. Dieu, pour faire connaître sa puissance, ne se glorifie pas dans les chevaux ou dans les chars. Aujourd'hui il a mis sa gloire dans le petit nombre des hommes, afin que tous connaissent et sachent qu'il est glorieux dans sa majesté, terrible dans sa magnificence, admirable dans ses conseils sur les enfants des hommes, qu'il change les temps à son gré, qu'il peut faire de toutes les nations une seule nation; lui qui, en peu de jours, par un prodige plutôt que par le courage humain, a fait réussir une expédition dont, depuis longues années,

beaucoup de princes et de puissants du monde n'avaient pu venir à bout, quelle que fût la multitude de leurs gens, la grandeur de leurs forces, la terreur qu'ils inspirassent, ou les moyens dont ils se servissent. Mais, pour ne pas tenir en suspens par trop de paroles votre curiosité, nous désirons qu'il soit notoire à votre sincérité [1] que nous avons placé fermement notre espérance en Dieu et que nous avons cru que son Fils Jésus-Christ, pour le service duquel nous exposions avec tant de dévouement notre corps et notre âme, ne nous abandonnerait pas dans des contrées si inconnues et si lointaines ; qu'au contraire, il nous accorderait conseil et aide salutaires pour son honneur, sa gloire et sa louange. Nous sommes donc parti d'Acre avec confiance et en son nom, le quinzième jour du mois de novembre dernier, et nous sommes arrivé heureusement à Joppé dans l'intention de réédifier le château de cette ville, comme il convenait, afin de nous ouvrir, tant pour nous que pour tout le peuple chrétien, un accès non-seulement plus facile, mais encore plus court et plus sûr vers la cité sainte de Jérusalem. Alors, tandis que nous nous trouvions à Joppé sous la foi de l'espérance divine, et que nous nous occupions magnifiquement, comme il convenait, de la réédification du château, ainsi que l'exigeaient les circonstances et la cause du Christ ; tandis que nous et tous les pèlerins y donnions attentivement nos soins, des députés envoyés vers nous

[1] En adoptant la variante *sinceritati* au lieu de *sanctitati*.

par le soudan de Babylone et par nous vers le même soudan, allèrent et revinrent plusieurs fois de part et d'autre. Or, ledit soudan et un autre soudan son frère, nommé Xaphat, se tenaient près de la ville de Gaza avec une nombreuse armée et étaient éloignés de nous d'une journée de marche. D'un autre côté, dans la ville de Sichem, qu'on appelle vulgairement Neapolis, et qui est située en plaine, le soudan de Damas, son neveu, avait sous ses ordres une innombrable multitude de cavaliers et de fantassins de sa nation, et il se trouvait près de nous et des chrétiens également à une journée de marche. Après qu'on eut débattu des deux parts la restitution de la Terre-Sainte, Jésus-Christ, Fils de Dieu, regarda du haut du ciel notre patience pieuse et notre piété patiente, et, compatissant miséricordieusement pour nous en lui-même, il fit en sorte que le soudan de Babylone nous rendît la cité sainte de Jérusalem, ce lieu où se sont posés les pieds du Christ, ce lieu où les sectateurs de la vraie foi adorent le Père dans l'esprit et dans la vérité. Voulant vous informer de tous les détails qui concernent cette restitution, nous vous annonçons que non-seulement le corps de la ville nous a été rendue, mais encore toute la contrée qui s'étend à partir de Jérusalem jusqu'à la côte de Joppé; en sorte qu'à l'avenir les pèlerins pourront se rendre librement au Saint-Sépulcre et en revenir sans être inquiétés. Toutefois la condition suivante a été stipulée : c'est que les, Sarrasins de ce pays ayant en grande vénération à Jérusalem un temple où ils se

rendent fréquemment en pèlerinage pour y prier et s'y livrer aux exercices de leur culte, nous leur permettrions d'y venir librement désormais, nous réservant néanmoins d'en fixer le nombre : de plus ils devront venir sans armes, ne point demeurer dans la ville, mais hors de la ville, et se retirer aussitôt leurs prières faites. On nous a rendu en outre la ville de Bethléem et toute la terre située entre Jérusalem et cette ville, la ville de Nazareth et toute la terre située entre Acre et cette ville ; toute la province du Thoron, qui s'étend en largeur, qui est fort vaste et très-commode pour les chrétiens ; la ville de Sidon ou Saïde, avec la campagne environnante et les dépendances. Cette possession sera d'autant plus avantageuse pour les chrétiens, que jusqu'ici les Sarrasins en ont tiré de plus grands profits. En effet, Sidon est un port excellent d'où l'on transportait à Damas, et de Damas très-souvent à Babylone, des armes et d'autres provisions nécessaires. Quoique, d'après le traité, il nous soit permis de réédifier la ville de Jérusalem aussi bien qu'elle le fut jamais, ainsi que le château de Joppé, le château de Césarée, le château de Sidon et le château de Sainte-Marie des Teutoniques, que les frères de cet ordre ont commencé à élever sur les montagnes qui avoisinent Acre, chose qu'ils n'avaient pu faire jadis en aucun temps de trêve, le soudan ne doit ni faire ni édifier aucun bâtiment et château nouveau jusqu'à l'expiration de la trêve qui a été conclue entre nous et lui pour dix ans. Cette trêve a été confirmée par serment de part et d'autre, le dix-

huitième jour du mois de février dernier, un dimanche, jour où le Christ, Fils de Dieu, est ressuscité d'entre les morts, et est honoré et adoré dans l'univers, aussi généralement que solennellement, par tous les chrétiens, en mémoire de ladite résurrection. Il semble véritablement que pour nous et pour tous ce jour a brillé de nouveau, où les anges chantèrent : « Gloire à Dieu au haut des cieux et paix sur la terre « aux hommes de bonne volonté. » Sachez aussi que pour reconnaître un si grand bienfait et un si grand honneur, que Dieu nous a accordés miséricordieusement, malgré notre indignité et contre l'opinion de plusieurs, à la gloire éternelle de sa miséricorde, et pour lui offrir en personne dans son saint lieu le sacrifice de nos lèvres [1], nous sommes entré, le samedi dix-septième jour du mois de mars de cette seconde indiction, dans la cité sainte de Jérusalem, avec tous les pèlerins qui avaient embrassé fidèlement avec nous le service du Christ, Fils de Dieu. Aussitôt, ainsi qu'il convenait à un empereur catholique, nous avons adoré respectueusement le saint sépulcre : le lendemain nous avons ceint la couronne que le Seigneur tout-puissant avait songé à nous donner du haut de son trône de majesté, en nous exaltant prodigieusement par une grâce spéciale de sa piété parmi tous les princes du monde, et en nous faisant parvenir à une si grande dignité, qui nous revenait d'ailleurs à titre de royaume, pour qu'il soit

[1] Mot à mot : *le veau de nos lèvres*.

de plus en plus notoire à tous que la main du Seigneur a fait toutes ces choses. Et comme ses miséricordes sont sur toutes ses œuvres, les sectateurs de la foi orthodoxe connaîtront et raconteront en tout lieu par le monde, que celui qui est béni dans les siècles a visité et a racheté son peuple, et a élevé pour nous la trompette de salut dans la maison de son père David. Enfin, avant de quitter la cité sainte de Jérusalem, nous nous sommes proposé de régler la magnifique réédification de ses tours et de ses murs de telle façon, et nous voulons nous en occuper avec tant de soin, qu'en notre absence on s'en occupe avec autant de sollicitude et de diligence que si nous y assistions en personne. De plus, pour que la présente lettre ne respire que la joie dans tout son contenu; qu'en fait de bonnes nouvelles sa fin réponde à son commencement, et que l'accroissement de la joie et de l'allégresse dont je vous ai entretenu charme votre âme royale, nous désirons qu'il soit notoire à votre amitié que ledit soudan doit nous remettre sous peu tous les captifs qu'il n'a pas rendus, comme il l'aurait dû faire d'après le traité conclu entre lui et les chrétiens à l'époque de la perte de Damiette, ainsi que les autres qui ont été faits prisonniers depuis. Donné dans la sainte ville de Jérusalem, le dix-septième jour [1] du mois de mars, l'an du Seigneur 1229. »

[1] Il y a là quelque légère erreur de date, à moins qu'on ne suppose, ce qui est probable, que l'empereur, pour donner à sa lettre un caractère plus authentique, a voulu la dater du jour même de son entrée triomphale.

Voici la forme du sceau d'or de l'empereur : d'un côté était frappé son portrait, autour duquel était écrit en rond : *Frédéric, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, et toujours auguste.* Au-dessus de l'épaule droite du portrait de l'empereur était écrit : *Roi de Jérusalem*, et au-dessus de l'épaule gauche du même portrait était écrit : *Roi de Sicile.* Sur l'autre côté du sceau était frappée une ville représentant Rome, autour de laquelle était écrit en rond : *Rome, capitale du monde, tient les rênes de la terre.* Le sceau de l'empereur était un peu plus grand que le sceau du pape.

L'armée chrétienne étant donc entrée, comme nous l'avons dit, dans la sainte cité de Jérusalem, le patriarche et les évêques suffragants purifièrent le temple du Seigneur, l'église du Saint-Sépulcre, celle de la Sainte-Résurrection, les autres églises et les lieux vénérables et sacrés de la ville, en lavant le pavé et les murailles avec de l'eau bénite, en conduisant des processions, en chantant des hymnes et des cantiques. Enfin, ils réconcilièrent avec Dieu tous les lieux longtemps profanés par les souillures des infidèles. Mais tant que l'empereur, qui était excommunié, demeura dans l'enceinte de la ville, aucun des prélats ne prit sur lui de célébrer la messe. Cependant maître Gaultier, frère de l'ordre des Prêcheurs, Anglais de nation, homme religieux, prudent, discret et élégamment instruit dans les lettres divines, qui avait reçu du seigneur pape l'office de prédication dans l'armée des croisés, fonction où il

était singulièrement fameux et habile, et dont il s'était heureusement acquitté pendant quelque temps, célébra les divins mystères dans les églises des faubourgs. Là, il échauffa plus encore la dévotion des fidèles et les attacha plus étroitement au service du Dieu mort sur la croix. Ensuite tous les prélats, tant petits que grands, et les religieux, furent remis en jouissance de leurs églises et de leurs anciennes possessions : tous se réjouirent des bienfaits divins qui avaient dépassé leurs espérances et s'occupèrent unanimement, ainsi que les autres pèlerins, à relever les murs de la ville et à remettre en état, à force de travaux et à grands frais, les fossés, les tours et les remparts. On en agit ainsi non-seulement dans la cité sainte de Jérusalem, mais encore dans toutes les villes et châteaux de cette terre que Notre-Seigneur Jésus-Christ a consacrée par les saintes traces de ses pieds et a sanctifié par son très-glorieux sang. L'enthousiasme, parmi tous les chrétiens, était tel que les félicités du ciel semblaient être descendues sur la terre.

Ces choses ayant été ainsi réglées, grâce à Dieu, Satan, ce vieil artisan de schismes et de discordes, en fut jaloux et souffla sa jalousie aux habitants de cette terre, et principalement aux Templiers et aux Hospitaliers, qui, enviant la gloire de l'empereur, prirent de l'audace dans la haine que lui portait le pape. Ils savaient que déjà le pape avait attaqué l'empire à main armée. Voulant donc que ce grand succès leur fût attribué, à eux qui reçoivent de la chrétienté tout entière tant de richesses destinées uni-

quement à la défense de la Terre Sainte, et qu'au lieu de cela ils engloutissent et font disparaître dans un gouffre sans fond, les Templiers, dis-je, et les Hospitaliers firent savoir perfidement et traîtreusement au soudan de Babylone que l'empereur se proposait de se rendre au fleuve où le Christ avait été baptisé par Jean-Baptiste; qu'il devait y aller à pied, en habits de laine, accompagné de peu de monde et en secret pour adorer humblement en ce lieu les traces du Christ et de son précurseur, qui n'a été effacé en grandeur par aucun des fils des femmes; et que lui, le soudan, pourrait en cet endroit prendre ou tuer l'empereur, à son choix. Le soudan ayant reçu cet avis et ayant remarqué en outre que la lettre était scellée d'un sceau qui lui était connu, détesta la perfidie, l'envie et la trahison des chrétiens et principalement de gens qui portaient l'habit religieux et le signe de la croix : il fit venir deux de ses plus secrets et plus prudents conseillers, leur fit part de l'avis qu'on lui avait donné, leur montra la lettre à laquelle le sceau appendait encore et leur dit : « Voilà la fidélité des « chrétiens! » A la vue de cette lettre, ses conseillers lui répondirent, après mûre et longue délibération : « Seigneur, une paix à l'amiable a été conclue des « deux côtés : la violer serait chose honteuse; mais, « à la confusion de tous les chrétiens, envoyez cette « lettre avec le sceau qui y est attaché à l'empereur « lui-même. Vous vous en ferez un grand ami; car ce « n'est pas un petit service. » Le soudan accéda à leur conseil; il envoya ladite lettre à l'empereur et lui fit

part de toute la trame dont nous avons parlé. Tandis que ces choses se passaient, l'empereur, averti déjà par des éclaireurs très-habiles et très-actifs, hésitait dans son premier dessein, ne pouvant cependant croire qu'une pareille méchanceté eût été ourdie par des religieux. Au moment où il était dans cette anxiété, le messager du soudan vint le trouver, et lui apporta ladite lettre, qui ne pouvait plus laisser de doute sur la trahison. L'empereur, se réjouissant d'avoir échappé aux piéges qui lui étaient tendus, dissimula prudemment son ressentiment jusqu'à l'heure de la vengeance, et fit préparer tout ce qui était nécessaire pour opérer son retour dans ses états. Telle fut l'origine de la haine entre l'empereur d'une part, les Templiers et les Hospitaliers de l'autre : les Hospitaliers toutefois parurent en cette occasion moins coupables et moins infâmes que les Templiers. Depuis cette époque, le cœur de l'empereur fut uni avec le cœur du soudan d'une manière indissoluble par le ciment de l'affection et de l'amitié. Ils se confédérèrent et s'envoyèrent réciproquement des présents précieux. On remarqua entre autres un éléphant envoyé par le soudan à l'empereur. Or, les Templiers, les Hospitaliers et leurs complices, sachant que le pèlerinage que l'empereur s'était proposé de faire au fleuve du Jourdain était différé, comprirent par là et par d'autres indices que leur ruse n'aurait point de succès. Alors ils entraînèrent dans leur complot le patriarche de Jérusalem, qui écrivit, dit-on, la lettre suivante pour diffamer l'empereur :

« Gérold, patriarche de Jérusalem, à tous les fidèles du Christ, salut dans le Seigneur. Si l'on examine pleinement, depuis le commencement jusqu'à la fin, la conduite qu'a tenue l'empereur dans les pays d'en deçà de la mer, et combien prodigieusement il a agi au grave préjudice de l'affaire de Jésus-Christ et au mépris de la foi chrétienne, on ne pourra dans toute sa personne, depuis la plante des pieds jusqu'a la pointe des cheveux, trouver quelque chose de raisonnable. En effet, il est venu ici excommunié, amenant avec lui quarante chevaliers à peine, et tout à fait dépourvu d'argent; il espérait sans doute soutenir sa misère avec les dépouilles des habitants de la Syrie. D'abord à son arrivée en Chypre, il s'est emparé, avec fort peu de courtoisie, d'un noble seigneur, Jean de Ybelin, ainsi que de ses fils, qu'il avait fait venir sous prétexte des affaires de la Terre-Sainte, et qu'il avait invités à sa table. Ensuite il a retenu, pour ainsi dire, prisonnier le roi [de Jérusalem], qu'il avait appelé auprès de lui; et ainsi il a mis la main sur son royaume par violence et par fraude. Cela fait, il est passé en Syrie. Au commencement, il a promis en paroles de faire merveilles, et tandis que sa jactance séduisait l'esprit des simples, il a envoyé aussitôt au soudan de Babylone des messagers de paix : ce qui l'a rendu méprisable aux yeux du soudan et de ses païens; surtout parce qu'ils comprenaient que l'empereur n'avait pas amené avec lui un assez grand nombre d'hommes d'armes pour qu'ils eussent quelque chose à redouter de lui. Sur

ces entrefaites, il est parti avec l'armée chrétienne du côté de Joppé, sous prétexte de fortifier cette place; mais en réalité pour se rapprocher du soudan, et pour que des négociations pussent plus facilement s'entamer relativement à la conclusion d'une paix ou d'une trêve. Que dirai-je de plus? Après de longues et secrètes négociations, sans avoir pris l'avis des personnages du pays, il a déclaré un jour tout à coup qu'il avait fait la paix avec le soudan. Nul ne connaissait le contenu de cette paix ou de cette trêve, quand déjà ledit empereur avait juré par serment d'en observer les conventions. Combien ce traité est pernicieux, et combien il trahit les intérêts de la chrétienté, c'est là une chose dont vous pourrez vous assurer évidemment, en considérant la teneur de quelques articles que nous avons jugé bon de vous transmettre par écrit. L'empereur, pour glorifier sa parole, se contenta de donner sa parole et d'obtenir celle du soudan. Il annonça, entre autres choses, que la sainte cité lui était rendue, et il y vint avec l'armée chrétienne la veille du dimanche où l'on chante : « Mes yeux [et cæt.]. » Le lendemain dimanche, il entra, au mépris de toute règle et de toute idée reçue, excommunié comme il était, dans l'église du sépulcre du Sauveur, et se plaça la couronne sur la tête, au préjudice manifeste de l'honneur et de l'excellence impériale; pendant que les Sarrasins retenaient en leur pouvoir le temple du Seigneur et le temple de Salomon, et que la loi de Mahomet était publiquement proclamée comme auparavant, non

sans que les pèlerins en ressentissent grande honte et grande douleur. Puis le lundi suivant, ledit empereur, qui précédemment avait maintes et maintes fois promis de fortifier la ville, en sortit le premier au point du jour, sans avoir salué personne, et quoique les frères du Temple et de l'Hôpital lui eussent offert solennellement et instamment leur coopération et leur aide autant qu'il serait en eux, s'il voulait, selon sa promesse, fortifier la ville. Mais lui, qui se souciait peu de remédier au mal, et qui voyait bien que l'occupation de Jérusalem n'était qu'un fait sans importance, puisque la ville, dans l'état où on la rendait, ne pouvait ni être défendue ni résister, se contenta du seul mot de restitution, et partit ce jour-là pour Joppé avec ses hommes. A cette vue, les pèlerins, qui étaient entrés avec lui dans la ville, ne voulurent pas y rester après lui. Le dimanche suivant, jour où l'on chante : « Réjouis-toi, Jérusalem, » il arriva à Acre, dont il se concilia les habitants en leur octroyant quelques priviléges, pour mériter leur faveur par ce moyen. Dieu sait pourquoi il a fait cela, et la suite de ses œuvres l'a démontré. L'époque de la traversée approchant, tous les pèlerins, petits et grands, regardant leur vœu comme accompli, puisqu'ils avaient visité le saint sépulcre, se disposèrent, d'un commun accord, à partir. Nous alors, qui n'avions point fait de trêve avec le soudan de Damas, considérâmes que la Terre-Sainte allait être quittée et abandonnée par les pèlerins. Dans cette position dangereuse, nous résolûmes de retenir, pour

l'utilité commune, avec l'argent qui provenait des aumônes du roi de France, de pieuse mémoire, une chevalerie suffisante. L'empereur, en étant instruit, nous fit savoir qu'il était fort étonné de ce projet, puisqu'il avait conclu une trêve avec le soudan de Babylone. Nous lui répondîmes que le fer restait encore dans la blessure, puisqu'il n'y avait ni paix ni trêve faite avec le soudan de Damas, et que les deux soudans étaient divisés d'opinions à cet égard[1]. Nous ajoutâmes que même, malgré l'opposition du soudan de Babylone, celui de Damas pourrait nous faire beaucoup de mal. L'empereur fit répondre qu'étant devenu roi de Jérusalem, ce n'était que sur son conseil ou sa permission[2] qu'on pouvait entretenir, dans son royaume, des chevaliers armés en guerre. Nous répondîmes à cela que nous étions fort chagrins de ne pouvoir, sans péril pour nos âmes, avoir recours à lui sur ce point et sur d'autres semblables, puisqu'il était excommunié. L'empereur ne nous renvoya aucun message ; mais le jour suivant, il fit convoquer hors de la ville, par le crieur public, les pèlerins qui séjournaient à Acre : les prélats et religieux furent sommés, par lettres spéciales, de se rendre au bord de la mer. Là l'empereur comparut en personne, et il se mit à se plaindre amèrement de nous, entassant faussetés sur faussetés. Puis il s'attaqua au grand-

[1] En effet, le soudan de Damas avait refusé de recevoir l'envoyé de Frédéric, chargé de faire ratifier le traité. (*Voir* M. MICHAUD : *Hist. des Crois.*, pour tout ce passage.)

[2] Je traduis en ajoutant *sine* au texte.

maître des Templiers, homme vénérable; il chercha, par diverses accusations que rien n'appuyait, à noircir publiquement et grandement sa réputation, et voulut ainsi rejeter sur d'autres ses propres torts, qui étaient trop manifestes. Il ajouta en terminant que nous retenions à son désagrément et préjudice des chevaliers à notre solde. En conséquence, il ordonna à tous les chevaliers croisés, de quelque nation qu'ils fussent, s'ils tenaient à leur vie et à leurs biens, de ne pas rester en Terre-Sainte à partir de ce jour, enjoignant au comte Thomas, qu'il voulait laisser dans le pays à titre de bailli, de punir corporellement tout homme qu'il y trouverait désormais, en sorte que le châtiment d'un seul fût pour plusieurs un exemple terrible. Après avoir ainsi déclaré sa volonté, il n'admit aucune excuse, ne voulut entendre aucune réponse à toutes les indignités qu'il venait de prononcer, et se retira. Aussitôt il fit placer des arbalétriers aux portes de la ville, avec ordre de laisser sortir les frères du Temple, mais de ne pas les laisser entrer. Il fit poster aussi des arbalétriers dans les églises et dans les lieux élevés de la ville, et spécialement aux abords de notre palais, ainsi que de la maison des frères du Temple : or, sachez que jamais il ne s'est montré si hostile envers les Sarrasins, ni n'a témoigné contre eux autant de haine et d'emportement. Alors, considérant sa méchanceté manifeste, nous jugeâmes bon de convoquer les prélats et les pèlerins, et d'excommunier tous ceux qui donneraient conseil ou assistance à l'empereur contre l'église, ou les frères

du Temple, ou les autres religieux et pèlerins du pays. C'est pourquoi l'empereur, de plus en plus furieux, fit garder étroitement toutes les entrées, défendant qu'on approchât pour nous apporter des vivres à nous ou à ceux qui étaient avec nous, plaçant partout des arbalétriers et des archers qui ne ménageaient ni nous ni les frères du Temple, ni les pèlerins. Pour mettre le comble à sa perversité calculée, ayant appris que quelques frères prêcheurs et mineurs s'étaient rassemblés le jour des Rameaux en des lieux convenus pour y prêcher la parole du Seigneur, il les fit arracher de leurs chaires par ses satellites, renverser et traîner à terre, et fustiger par la ville comme des brigands. Ensuite, voyant qu'il ne gagnait rien à nous tenir ainsi assiégés, il nous fit des propositions de paix; nous lui répondîmes que nous ne voulions pas entendre parler de paix, s'il ne faisait retirer d'abord ses arbalétriers et ses hommes d'armes, et s'il ne nous rendait nos biens dans l'état et dans la liberté, où ils étaient au jour de son entrée dans la ville. Il finit par accéder à ce que nous exigions; mais comme l'effet ne suivit pas ses promesses, nous mîmes la ville sous l'interdit. Alors voyant que sa perversité rencontrait des obstacles, il ne voulut pas demeurer plus longtemps en Terre-Sainte; mais comme s'il eût cherché à nous ruiner tout d'un coup, il fit secrètement charger sur des vaisseaux les arbalètes et les armes de toute espèce qui étaient amassées à Acre depuis longues années pour la défense de la Terre-Sainte, et en fit passer la plus grande partie (?)

au soudan de Babylone, son très-cher ami. Puis il envoya en Chypre quelques-uns de ses chevaliers avec mission d'extorquer aux habitants une grosse somme d'argent; et, ce qui nous parut dépasser toute mesure, il détruisit les galères qu'il put rassembler. Lorsque nous en fûmes instruits, nous jugeâmes bon de l'admonester sur ce point. Mais lui, se moquant de nos avis aussi bien que de nos menaces, se dirigea secrètement, le jour des apôtres Philippe et Jacques, vers le faubourg séparé de la ville et vers le port. Là il s'embarqua sur une galère sans avoir salué personne, et fit voile vers Chypre, laissant Joppé dans un état de complet dénûment. Il partit : plaise à Dieu qu'il ne revienne jamais. Déjà les baillis dudit soudan ont interdit aux pauvres chrétiens et Syriens toute sortie hors des murailles : aussi plusieurs pèlerins sont morts en route[1]. Voilà les excès (avec beaucoup d'autres qui sont au sû de tout le monde, et que nous laissons à d'autres le soin de raconter), qui ont été commis par l'empereur au détriment de la Terre-Sainte et de son âme : Dieu veuille, dans sa miséricorde, y apporter remède quand il lui plaira. Portez-vous bien. » — Cette lettre étant parvenue à la connaissance des Occidentaux, noircit la réputation de l'empereur, et lui enleva l'amitié de beaucoup de

[1] *Plures peregrini in via defecerunt.* Cette phrase est vague : peut-être s'agit-il des pèlerins qui avaient quitté Jérusalem pour revenir à Joppé. Il est vrai qu'on peut comprendre que les pèlerins, enfermés dans les villes, n'en pouvaient sortir pour se rendre à Jérusalem, et qu'ainsi leur pèlerinage était *manqué*. Mais ce n'est pas le sens ordinaire de *deficere*.

gens. Le pape n'en fut que plus ardent à le renverser, et que plus avide à ramasser l'argent [qui lui avait été promis].

Griefs du pape contre l'empereur Frédéric. — Impôt du dixième levé en Angleterre au profit du pape. — Exactions dans la levée de cet impôt. — Refus du comte de Chester. — Faits divers. — Vers le même temps, vint en Angleterre maître Etienne, chapelain du seigneur pape et nonce auprès du roi d'Angleterre. Il était envoyé pour faire la collecte des décimes promises au seigneur pape à Rome par les députés dudit roi et qui devaient servir à soutenir la guerre entreprise contre l'empereur des Romains. Le même pape avait appris sur le compte dudit empereur plusieurs faits odieux et attentatoires à la loi chrétienne. Il les rédigea par écrit, et eut soin de les faire publier par lettres apostoliques dans les différentes contrées du monde. Il lui reprochait principalement d'être entré dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, étant excommunié ; là, de s'être couronné de sa propre main devant le maître-autel ; de s'être assis ainsi couronné dans la chaire du patriarche, et d'avoir prêché devant le peuple, en palliant sa perversité, en accusant l'église romaine, en prétendant qu'elle avait agi injustement à son égard, et en l'arguant d'avarice insatiable et simoniaque avec emportement et force invectives ; d'être ensuite sorti de l'église escorté par ses satellites, sans avoir avec lui aucun personnage ecclésiastique, et d'avoir marché, la

couronne en tête, jusqu'au palais des Hospitaliers. [Le pape ajoutait : « L'empereur] a donné dans son palais, à Acre, un repas à des Sarrasins, et il a fait venir des courtisanes chrétiennes pour danser et jouer devant eux [1]. On assure même qu'il y a eu en cette occasion de honteuses débauches. Il a conclu un traité avec le soudan ; mais nul, excepté lui seul, ne sait à quelles conditions pareille paix a été faite. Il paraît aussi clairement démontré, autant qu'on peut en juger par ses actes extérieurs, qu'il préfère la loi des Sarrasins à notre foi : car en plusieurs occasions il a imité les pratiques de leur culte. Dans l'écrit qui a été passé entre lui et le soudan, écrit qu'on appelle *mosepha* en langue arabe, il a été stipulé que pendant la trêve, lui Frédéric, aiderait le soudan contre tous les hommes chrétiens et Sarrasins, et que le soudan en ferait autant de son côté. Il a depouillé les chanoines de la sainte Croix à Acre, de quelques revenus qu'ils devaient percevoir sur le port d'Acre. Il a dépouillé l'archevêque de Nicosie en Chypre. Il a pro-

[1] *Fecit eis nubere mulieres christianas*, etc. Évidemment le texte est fautif ou mutilé, et nous n'hésitons pas à adopter la leçon donnée par l'édition de 1571, *Londini* (Bib. Ste-Gen.) : *Fecit convivari Saracenos et fecit eis habere mulieres christianas*. On accusait aussi Frédéric II d'avoir eu des conférences philosophiques avec l'émir de Jérusalem ; d'avoir plaisanté sur la stérilité du sol de la Palestine, « et d'avoir « eu l'impiété de dire que si Jéhovah eût connu le royaume de Naples, « il n'aurait pas choisi la Palestine pour l'héritage de son peuple chéri. » (GIBBON). *Voy:* Villani, livre VI, chap. 1er, pour le portrait de ce prince ; mais Villani est Guelfe : c'est dire que son jugement est exagéré.

tégé par le bras séculier, contre l'autorité du patriarche, un évêque de Syrie qui avait été ordonné par un excommunié et un schismatique. Il a dépouillé les chanoines du Saint-Sépulcre de toutes les offrandes faites audit sépulcre, le patriarche des offrandes faites au Calvaire et au Golgotha, les chanoines du saint Temple des offrandes faites en ce lieu; et il s'est emparé, par la main de ses satellites, du produit de toutes ces offrandes. Pour lequel fait, frère Gaultier l'a excommunié dans la ville de Jérusalem, lui et tous ses satellites. Le jour des Rameaux il a fait ignominieusement et violemment arracher de leur chaire où ils prêchaient les frères prêcheurs; il les a fait maltraiter et emprisonner. Quelques jours avant la passion du Seigneur, il a assiégé le patriarche, les évêques de Winchester et d'Exeter, ainsi que les Templiers dans leurs maisons, et voyant qu'il ne pouvait l'emporter, il s'est retiré couvert de honte. » C'était sur ces motifs et sur d'autres encore que le seigneur pape s'appuyait pour déclarer nul tout ce que l'empereur avait fait en Terre-Sainte et pour soulever la guerre contre lui; assurant qu'il était juste et utile à la foi chrétienne qu'un si violent persécuteur de l'église fût dépouillé de la dignité impériale; puisque, ce qui était encore plus odieux que le reste, il avait excité une persécution terrible contre sa mère l'église romaine; qu'il s'était emparé de ses châteaux, de ses terres et de ses possessions, et qu'il les tenait encore en son pouvoir, comme un ennemi public.

Vers le même temps, maître Étienne, chapelain

et nonce du seigneur pape, ayant exposé au roi d'Angleterre les désirs du pape et l'objet de sa venue, le roi fit convoquer à Westminster, le dimanche où l'on chante : « La miséricorde du Seigneur, etc., » les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs, les Templiers, les Hospitaliers, les comtes, les barons, les recteurs des églises et ceux qui tenaient de lui en chef, à l'effet de se trouver au lieu et au jour fixés, pour y entendre ladite proposition et pour y statuer d'un commun accord sur ce que les circonstances exigeaient. Tous étant donc réunis, tant clercs que laïques ainsi que ceux de leur obédience, maître Étienne lut à haute voix, en présence de l'assemblée, la lettre du seigneur pape, par laquelle il demandait la dîme de tous les biens meubles en Angleterre, en Irlande et dans le pays de Galles, imposable à tous laïques et clercs, pour soutenir la guerre qu'il avait entreprise contre l'empereur des Romains Frédéric. Il annonçait dans ladite lettre qu'il avait entrepris seul cette expédition au nom de l'église universelle que ledit empereur, depuis longtemps excommunié et rebelle, s'efforçait de détruire, comme cela était évidemment démontré; qu'aussi les richesses du saint-siége apostolique ne suffisaient pas pour accabler l'empereur, et que l'église romaine, forcée par la nécessité, implorait auprès de tous ses enfants une aide qui lui permît de conduire au terme désiré l'expédition commencée et qui en grande partie avait déjà heureusement réussi. Enfin, en terminant, le seigneur pape cherchait à persuader à tous les membres

de l'église qu'ils devaient, comme fils naturels de l'église romaine, qui est la mère de toutes les églises, la secourir puissamment, de peur que si elle venait à périr (ce qu'à Dieu ne plût), les membres ne succombassent avec la tête. Telles étaient les raisons et d'autres encore exposées clairement dans le bref du seigneur pape. Alors maître Étienne exhorta tous ceux qui étaient présents à donner leur consentement, alléguant l'honneur et l'avantage qui en pourrait résulter pour ceux qui accéderaient aux demandes du pape. Or, le roi d'Angleterre, en qui chacun espérait trouver secours et défense, devint (et cela ne pouvait être autrement) un bâton de roseau dont les éclats blessèrent ceux qui avaient confiance en lui. Car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il s'était engagé, par ceux qui agissaient en son nom à Rome, à payer cette dîme : il ne pouvait revenir sur sa parole ; et comme il ne répondait rien, son silence parut une approbation réelle. Quant aux comtes, aux barons et à tous les laïques, ils refusèrent formellement de payer la dîme, ne voulant pas engager envers l'église romaine leurs baronnies ou leurs possessions laïques. Les évêques, les abbés, les prieurs et lesautres prélats des églises, après une délibération de trois ou quatre jours et de violents murmures, consentirent à la fin, craignant d'encourir sentence d'excommunication ou d'interdit, s'ils déclinaient les ordres apostoliques. En consentant bon gré, mal gré, ils auraient terminé l'affaire et livré seulement une somme d'argent qui ne les grevait pas trop, si (comme on l'assure) Étienne

de Ségrave, alors conseiller du roi, homme qui n'était ami que de lui-même, et dont le cœur était incliné au mal, n'eût conclu un pacte simoniaque avec maître Étienne et n'eût amené les choses à ce point, que la dîme pleine et entière fut exigée et obtenue, à l'inestimable détriment de l'église et du royaume. Alors maître Étienne montra à tous les prélats des lettres de créance du seigneur pape, par lesquelles ledit pape l'établissait son agent pour la levée de la dîme; levée qui devait être faite non point selon la taxe établie pour le vingtième qu'on avait accordé peu auparavant au roi, à l'effet d'obtenir la confirmation des libertés, mais selon que tous les biens et meubles de chacun pourraient être taxés le mieux et le plus fructueusement à l'avantage du seigneur pape; c'est-à-dire que cette levée devait porter sur les revenus, provenances, fruits de charrues[1], offrandes, dîmes, nourritures d'animaux, fruits [de la terre?], biens échus, tant des églises que des autres possessions, à quelque titre qu'ils fussent tenus: sans faire déduction, sous aucun prétexte, des dettes et dépenses. Les mêmes lettres investissaient maître Étienne du droit d'excommunier les opposants et d'interdire les

[1] Il s'agit probablement ici de l'argent qui pouvait provenir de la location des charrues, car on distinguait trois espèces de charrues : les charrues *propres*, celles que le colon possédait en propre; les charrues *ordinaires*, celles qui se louaient chaque année pour faciliter le labourage; les charrues *précaires*, celles que dans quelque besoin pressant un colon empruntait à son voisin possesseur à titre de précaire. Telle est du moins l'explication du Glossaire du texte.

églises [1]. Celui-ci, en conséquence, institua des agents dans chacun des comtés du royaume, et excommunia tous ceux qui se permettraient, soit par eux-mêmes, soit par d'autres, d'empêcher l'exactitude de la levée du dixième ou de la taxe à établir, par connivence, pacte inique, soustraction ou fraude quelconque. Et comme l'affaire ne pouvait souffrir aucun retard, il enjoignit, sous peine d'excommunication, à tous les prélats et autres de lui remettre sans délai l'argent requis, soit en l'empruntant, soit de toute autre façon, pour qu'il fût transmis sur-le-champ au seigneur pape; quitte à être indemnisés pleinement, lorsque la dîme due par chacun serait régulièrement taxée : ajoutant que le seigneur pape était embarrassé par de si nombreuses et de si grandes dettes, qu'il ignorait absolument comment soutenir la guerre qu'il avait entreprise. Cela fait, l'assemblée se sépara, non sans de violents murmures.

Alors maître Étienne envoya sur-le-champ ses lettres à chacun des évêques, abbés, prieurs et monastères de quelque ordre qu'ils fussent, leur ordonnant, sous peine d'interdit et d'excommunication, de lui faire passer, à jour fixe, une somme d'argent

[1] C'était un moyen puissant, dit M. Augustin Thierry, de réveiller les mécontentements populaires; car l'exécution d'une sentence d'interdit était accompagnée d'un appareil lugubre qui frappait vivement les esprits. On dépouillait les autels, on renversait les crucifix, on tirait de leurs châsses les ossements des saints, on enlevait les portes qu'on remplaçait par des amas de ronces et d'épines, et aucune cérémonie religieuse n'avait plus lieu, si ce n'est le baptême des enfants nouveau-nés et la confession des mourants.

en bonne monnaie neuve, poids de denier, et assez forte pour qu'il pût satisfaire aux créanciers du seigneur pape, et qu'eux-mêmes échappassent au châtiment de l'interdit. Or, cet homme se montra si impitoyable dans ses exactions, qu'il força chacun à lui donner le prix de la dîme sur les fruits de l'automne prochain, fruits qui étaient encore en herbe. Les prélats, faute d'autres moyens, vendirent une partie des calices, fioles, reliquaires, et autres objets consacrés; d'autres les livrèrent en gage pour contracter des emprunts. En outre, ledit maître Étienne avait avec lui quelques exécrables usuriers qui se faisaient passer pour marchands, palliant leurs usures sous le nom de négoce, et offrant de l'argent à ceux qui en avaient besoin, pressés qu'ils étaient par les exactions dudit Étienne. Celui-ci ne leur laissait pas de répit, leur prodiguait les menaces, et ceux qui furent obligés de prendre de l'argent à intérêts se trouvèrent plus tard en proie à ces usuriers et encoururent d'irréparables dommages. L'Angleterre faisait entendre des malédictions qu'on n'osait prononcer tout haut; mais des imprécations étaient dans toutes les bouches; chacun disait: « Puisse cette exaction n'être « jamais fructueuse pour ceux qui la commettent! » Le vœu du peuple se réalisa; car:

Bien mal acquis ne profite jamais.

Aussi, depuis cette époque, pullulèrent en Angleterre des ultramontains [1], qui sous le nom de mar-

[1] C'est-à-dire les Lombards ou Caursins.

chands, n'étaient que d'impies usuriers, et ne cherchaient qu'à faire tomber dans leurs piéges ceux surtout qui étaient pressés par les exigences de la cour de Rome. Aussi maître Étienne, chapelain du seigneur pape et vrai tondeur d'argent, laissa parmi les Anglais d'odieux souvenirs. Le comte de Chester Ranulf fut le seul qui résista vigoureusement; il ne voulut pas réduire sa terre en servitude, et ne permit à aucun religieux ou clerc de son fief de payer le susdit dixième; tandis que l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande étaient forcées de s'exécuter. Ce qui fut en cette occasion une consolation et un soulagement pour plusieurs, ce fut que les royaumes d'au delà de la mer et même de fort éloignés ne furent point exempts de cette exaction. Lorsque cette énorme quantité de richesses fut parvenue aux mains du seigneur pape, il les distribua largement à Jean de Brienne et aux autres chefs de son armée, ce qui tourna grandement au détriment de l'empereur; car en son absence ils ruinèrent ses châteaux et ses forteresses. Cette même année, maître Robert de Bingham, élu à Salisbury, reçut le bénéfice de consécration à Shipton, le 6 avant les calendes de juin, des mains de Guillaume, évêque de Worcester, en présence de Jocelin, évêque de Bath, et d'Alexandre, évêque de Coventry. Robert inaugura ses fonctions épiscopales sous d'heureux auspices. Il pressa avec vigueur la construction de la nouvelle église que son prédécesseur Richard avait hardiment commencée pour y transférer son siége. La construction avança,

grâce à Dieu, au roi et au peuple, ce qui fit dire à un versificateur élégant :

Le roi donne l'argent, le prélat ses conseils, les ouvriers leur peine ; il faut le concours de ces trois choses pour que l'ouvrage s'achève.

Vers le même temps, le roi d'Angleterre Henri, ceignit le baudrier militaire à Jean, fils d'Hubert, grand justicier du royaume, le 3 avant les nones de juin, jour de la Pentecôte.

Vers le même temps, le jour de la sainte Trinité, les évêques suffragants de l'église de Cantorbéry s'assemblèrent dans ladite ville. Maître Richard, élu à Cantorbéry, y fut consacré par les mains de Henri, évêque de Rochester ; mais il ne reçut pas le pallium, en sorte qu'il ne[1] pouvait ni célébrer l'ordination, ni dédier les églises. Le même jour furent consacrés, par les mains du même évêque, dans l'église de la Sainte-Trinité, devant le maître-autel, Roger élu à Londres, et Hugues, élu à Ély : c'était le quatrième jour avant les ides de juin. Cette même année, le dix-huitième jour avant les calendes de décembre, mourut Martin de Pateshull, doyen de Londres, homme d'une admirable prudence et d'une science profonde dans les lois civiles.

Grand concours de seigneurs anglais pour passer dans les provinces françaises. — Mort d'un usurier en Bretagne. — Sévérité de Pierre Mauclerc. — Retour de l'empereur Frédéric. — A la même époque,

[1] J'ajoute *non* qui est indispensable pour le sens.

aux approches de la fête de Saint-Michel, le roi Henri réunit à Porstmouth toute la noblesse du royaume d'Angleterre. Comtes, barons et chevaliers y vinrent avec une telle multitude de cavaliers et de fantassins, que nul des prédécesseurs de Henri ne paraissait en aucun temps avoir réuni une pareille armée. Les pays d'Irlande, d'Écosse, de Galles et de Galloway (?) fournirent en outre un si grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes, que c'était pour tout le monde un sujet d'étonnement. Le roi rassemblait ces forces imposantes pour passer la mer et faire rentrer sous sa domination les terres que son père avait perdues. Mais quand les chefs et les maréchaux de la milice du roi se furent approchés du rivage pour procéder à l'embarquement des vivres et des armes, ils trouvèrent si peu de vaisseaux qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour contenir la moitié de l'armée. Le roi étant instruit de cet obstacle, entra dans une violente colère, et fit retomber toute la faute sur Hubert de Bourg, son justicier : en présence de tous, il l'appela vieux traître, lui reprocha d'avoir préparé cet obstacle, comme il l'avait déjà fait auparavant, l'accusa d'avoir reçu cinq mille marcs de la reine de France, pour entraver son projet; puis, emporté par sa fureur, le roi tira son épée et voulut en percer le justicier. Mais Ranulf, comte de Chester, et d'autres qui étaient présents, s'interposèrent et sauvèrent Hubert de la mort. Celui-ci jugea prudent de se soustraire aux regards du roi, jusqu'à ce que sa colère fût passée et son esprit plus calme. En

ce moment, le 7 avant les ides d'octobre, aborda à Porstmouth, Henri[1], comte de Bretagne, homme d'un esprit turbulent, qui devait faire descendre le roi dans sa province sous sauf-conduit, ainsi qu'il avait été convenu et juré entre eux. Le comte et d'autres seigneurs de l'armée conseillèrent au roi de différer l'expédition jusqu'à Pâques prochain, parce qu'il était dangereux de s'engager dans une pareille entreprise au moment de l'hiver. Sur cet avis, le roi donna permission à tous de retourner chez eux. Le justicier rentra en grâce auprès du roi. Le comte de Bretagne fit hommage au roi d'Angleterre pour la Bretagne contre tous hommes, et le roi lui rendit toutes ses possessions en Angleterre : il lui octroya de plus cinq mille marcs pour la garde de sa terre et le renvoya dans son comté. Cette même année, Richard, archevêque de Cantorbéry, reçut, le 11 avant

[1] Il faut lire Pierre et non Henri; Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros. Philippe-Auguste, pour maintenir son influence en Bretagne, lui avait fait épouser Alix, fille de Constance et de Guy de Thouars, son troisième mari, en 1212, après avoir promis d'abord au représentant de la maison de Penthièvre la main de cette riche héritière que les Bretons avaient reconnue pour leur souveraine comme sœur d'Arthur. Pierre était surnommé Mauclerc, soit par son défaut d'instruction, soit parce qu'il persécutait les églises. Le trait si connu que Matt. Pâris rapporte un peu plus bas prouve suffisamment cette antipathie. Mauclerc avait entrepris en Bretagne d'être absolu malgré les prêtres et les seigneurs; en France, d'abaisser la royauté en appelant les Anglais et en se mettant à la tête de la féodalité dont il était le chef, depuis la défection du comte de Champagne : c'était entreprendre plus qu'il ne pouvait. Une vieille animosité éloignait les Bretons des Anglais qui, pour eux, étaient toujours des Normands, et d'ailleurs ces alliés mêmes les secondèrent mal.

les calendes de décembre, le pallium que le seigneur pape lui avait envoyé, et il célébra l'office divin revêtu du pallium à Cantorbéry, dans l'église cathédrale, en présence du roi et des évêques suffragants.

Il y avait à cette époque, dans la petite Bretagne, un usurier qui, prêtant son argent à de gros intérêts, s'était amassé une immense fortune. Plusieurs fois il fut réprimandé par l'évêque du lieu, qui lui défendit d'augmenter son bien par l'usure; mais il ne voulut pas écouter l'évêque, et n'en continua pas moins son métier illicite. L'évêque, le voyant incorrigible, l'excommunia et le sépara de l'unité des fidèles. Celui-ci, s'inquiétant peu, ou plutôt faisant fi de l'excommunication, termina misérablement sa vie peu de temps après. Cet homme étant mort sans viatique et sans confession, sa femme et ses enfants vinrent trouver un prêtre de la ville, le priant de rendre les honneurs ecclésiastiques au corps du défunt. Le prêtre refusa de le faire, parce qu'il était mort excommunié, et ordonna qu'on l'enterrât hors de la ville, entre deux chemins. L'épouse du défunt en étant instruite, vint trouver le comte avec ses fils, et porta plainte auprès de lui de ce que le prêtre n'avait pas voulu rendre les derniers devoirs à cet homme qui était son paroissien : elle garda le silence sur le motif, à savoir qu'il était mort excommunié. Le comte, outré de colère contre le prêtre, ordonna à ses officiers d'aller le trouver de sa part, et de lui enjoindre de mettre le mort en terre sainte, ou, s'il s'y refusait, d'attacher le vivant au mort, et de les jeter tous deux

dans la même fosse. Cette cruauté ayant été commise, tous les évêques de Bretagne prononcèrent anathème contre le comte. Il s'ensuivit une animosité qui fit que le comte exila et chassa tous les évêques, tandis que lui-même restait sous le poids de l'excommunication, confirmée par le pape.

Cette même année, Frédéric, empereur des Romains, après avoir rendu la Terre-Sainte à la chrétienté, et avoir obtenu du soudan de Babylone une trêve de dix ans, confirmée de part et d'autre par serment, s'embarqua le jour de l'Invention de la Sainte-Croix pour traverser la mer Méditerranée et rentrer dans ses états. Mais ayant appris que Jean de Brienne lui avait tendu des embûches dans les ports d'en-deçà de la mer, il craignit d'aborder sans précaution; et, afin que ses ennemis ne pussent se réjouir de le tenir prisonnier, il se dirigea vers un lieu sûr, après avoir fait prendre les devants à ses éclaireurs, qui le conduisirent au port de sécurité et de salut. Ayant donc débarqué en Sicile heureusement, mais avec peu de monde, il fut instruit que ses adversaires avaient déjà subjugué plusieurs de ses châteaux et de ses forteresses, que le pape avait à sa solde des troupes qu'il gorgeait d'or et de richesses; qu'enfin ces troupes ne trouvant pas d'obstacle, se répandaient librement sur les terres de l'empire, et y commettaient de grands ravages. Cependant, au bruit de son arrivée, les vassaux naturels de l'empereur vinrent en foule trouver Frédéric, d'après le serment de fidélité qui les liait à eux. Avec leur aide, et soutenu par de

nouveaux renforts, il attaqua intrépidement ses ennemis, et commença à reconquérir peu à peu ses terres et ses châteaux perdus.

HENRI III TIENT SA COUR A YORK. — MÉMORABLE COUP DE TONNERRE A LONDRES. — SUCCÈS DE FRÉDÉRIC II EN APULIE. — MORT DE GUILLAUME DE BRAUSE. — IMPOTS LEVÉS EN ANGLETERRE. — L'an du Seigneur 1230, le roi des Anglais, Henri, tint sa cour à York, aux fêtes de Noël, avec le roi d'Écosse, qu'il avait invité à cette fête, en présence de l'archevêque de la ville, des comtes, des barons, des chevaliers et d'un nombreux vasselage. Là, les deux rois distribuèrent beaucoup de vêtements de cérémonie. Le roi d'Angleterre, par une prodigalité libérale envers le roi d'Écosse, lui donna des chevaux précieux, des anneaux, des pierreries et divers autres présents. La fête dura trois jours, qui furent consacrés à de splendides festins, où l'on célébra une si grande solennité dans l'allégresse et dans la joie. Le quatrième jour, l'assemblée se sépara, et le roi d'Écosse retourna dans son pays, tandis que le roi d'Angleterre se dirigeait vers Londres. Il arriva à cette époque, dans la ville de Londres, que le jour de la Conversion de saint Paul, l'évêque de la ville [Roger] le Noir se tenant, la mitre en tête, devant le maître-autel de l'église cathédrale pour y célébrer les divins mystères, en présence du peuple de la ville réuni en l'honneur du bienheureux Paul, le ciel se couvrit tout à coup de nuages si épais, et la clarté du soleil s'obscurcit tellement, que chacun dans l'é-

glise avait peine à reconnaître son voisin. Tous restant stupéfaits et croyant que c'était le jour du jugement dernier, un coup de tonnerre si épouvantable se fit entendre, qu'il sembla que l'église tout entière et l'immense clocher allaient s'écrouler sur la tête des assistants. Les nuages, en se heurtant au-dessus de l'église, laissèrent échapper un sillon de foudre tellement lumineux, que l'église parut intérieurement tout en feu; en même temps une odeur fétide se fit sentir : elle était si peu supportable, que tous les assistants craignirent d'être suffoqués. Mille personnes environ des deux sexes, qui se trouvaient dans l'église, croyant que leur dernier moment était venu, se précipitèrent en tumulte hors du lieu saint, se jetèrent consternées sur le sol, et restèrent quelque temps sans mouvement. Seul de toute cette multitude, l'évêque, accompagné d'un diacre, demeura intrépide sous ses habits sacrés devant le maître-autel, attendant la volonté du Seigneur. La sérénité étant revenue, la foule commença à reprendre courage, et rentra dans l'église, où l'évêque célébra le reste de la messe. Cet événement fut un sujet d'étonnement pour la ville, et tous craignirent qu'il ne pronostiquât quelque grand et terrible malheur. Cette même année, à l'époque du carême, l'empereur des Romains prévalut contre ses ennemis; il fit rentrer puissamment sous ses lois les châteaux et les possessions qui appartenaient à l'empire. Ceux de ses adversaires dont il réussit à s'emparer dans ses châteaux, il les fit ou écorcher vifs, ou suspendre au gibet. Jean

de Brienne, son principal ennemi, et qui était le capitaine du pape, craignit de tomber entre les mains de Frédéric, et se sauva en France, son pays natal, accompagné de ses mercenaires que le seigneur pape avait enrichis en dépouillant les religieux, et engraissés avec le butin fait sur les pauvres. Alors, par la médiation d'amis communs et de religieux, une trêve fut conclue entre le seigneur pape et l'empereur jusqu'à ce qu'on parvînt à une paix définitive. Vers le même temps, Guillaume de Brause, seigneur illustre et puissant, fut pendu par ordre de Léolin, prince de Galles, au mois d'avril. On prétend que Léolin l'avait surpris en adultère avec sa femme.

Vers le même temps, le roi exigea que les archevêques, les évêques, les abbés et les prieurs, dans toute l'Angleterre, lui donnassent une grosse somme d'argent, à l'aide de laquelle il pût recouvrer, dans les provinces d'outre-mer, les possessions enlevées à son père. Les bourgeois de Londres furent aussi taxés à une forte contribution pour le même objet. Les juifs, bon gré mal gré, durent payer au roi, sans délai, le tiers de tous leurs biens.

Le roi d'Angleterre débarque en Bretagne. — Divisions parmi les barons français. — Éclipse de soleil. — Faits divers. — Haine des barons contre le comte de Champagne. — Le jour de Pâques, le roi d'Angleterre, Henri, rassembla à Reading une nombreuse armée, composée de tous les seigneurs du royaume qui lui devaient service militaire, et d'une foule con-

sidérable venue de pays divers. De là, il leva son camp et partit pour Porstmouth, où il s'embarqua la veille des calendes de mai avec des forces redoutables. Grâce à l'habileté de ses pilotes, le roi aborda à Saint-Malo le cinquième jour avant les nones de mai. Une partie de l'armée, ne pouvant suivre le roi, aborda en divers lieux; mais tous, guidés par le Seigneur, réussirent à rejoindre le roi en Bretagne, sans avoir éprouvé ni accident ni dommage. Le comte de Bretagne reçut le roi avec respect et honneur; il lui ouvrit les portes de ses forteresses et de ses châteaux. Une foule de nobles Bretons vinrent le trouver, lui firent hommage et lui jurèrent fidélité. Cependant André de Vitré (?) et quelques autres seigneurs en petit nombre dédaignèrent de reconnaître le roi d'Angleterre, garnirent leurs châteaux de provisions, et se préparèrent vigoureusement à la guerre. Le roi de France, ayant eu la certitude de l'arrivée du roi d'Angleterre, réunit de son côté une armée nombreuse, et se rendit à Angers, enseignes déployées et boucliers brillants au soleil. Il y campa, et résolut de s'arrêter en cet endroit pour fermer au roi d'Angleterre l'entrée dans le Poitou. Tandis que le roi d'Angleterre attendait à Nantes de puissants renforts d'hommes d'armes qui devaient lui arriver de divers côtés, le roi de France, avec ses troupes, assiégea une place de peu d'importance, qu'on appelle Oudon, et qui est éloignée de Nantes d'environ quatre lieues; il s'en empara sans peine, la détruisit, et retourna à Angers. Cette même année eut lieu une éclipse de so-

leil la veille des ides de mai, le jour des Rogations, troisième férie. Contre l'habitude, cette éclipse arriva au point du jour, aussitôt après le lever du soleil; en sorte que les laboureurs et autres, qui avaient commencé leurs travaux pour leurs seigneurs, les abandonnèrent à cause de l'obscurité qui devenait profonde, et regagnèrent leurs lits pour s'y recoucher. Enfin, après l'espace d'une bonne heure[1], le soleil, à leur grand étonnement, recouvra sa splendeur accoutumée. Vers le même temps, le duc de Saxe, cousin du roi d'Angleterre, vint en Angleterre, où il fut reçu honorablement par les bourgeois de Londres. Ce duc était un homme d'une taille si extraordinaire, qu'on venait le voir avec surprise, comme un géant qu'on montre en spectacle, et qu'il était l'objet d'un empressement curieux.

A cette époque, presque tous les seigneurs de France étaient en guerre les uns avec les autres. Le duc de Bourgogne, le comte de Boulogne, le comte de Dreux, le comte de Mâcon, le comte de Saint-Paul, le comte de Bar, Enguerrand de Coucy, Robert de Courtenay, et beaucoup d'autres qui passaient pour être les amis et alliés du roi d'Angleterre et du comte de Bretagne Henri avaient déclaré la guerre aux comtes de Champagne et de Flandre. Tous ces seigneurs ayant accompli au siége d'Angers leurs quarante jours de service militaire, obtinrent congé du roi de France et revinrent dans leurs terres. Le roi ne pouvant les retenir les suivit

[1] Je ne puis comprendre *Hora custodita*.

afin d'empêcher, s'il était possible, la discorde prête à éclater; mais il ne put en aucune façon les ramener à la paix, et les susdits seigneurs entrèrent sur les terres du comte de Champagne et se mirent à les dévaster par le fer et par le feu. Le comte de Champagne marcha à leur rencontre avec un gros corps d'hommes d'armes et leur livra une bataille en plaine. Mais les seigneurs lui opposèrent une vigoureuse résistance à lui et à ses troupes, prirent et enfermèrent deux cents de ses chevaliers et en tuèrent treize. Le comte de Champagne, s'apercevant de la déroute et se voyant abandonné de ses compagnons d'armes, quitta le champ de bataille et prit la fuite; les ennemis le poursuivirent vivement. Ils passèrent au fil de l'épée tous ceux qu'ils purent atteindre, et ils ne s'arrêtèrent que quand le comte, dans sa course rapide, se fût mis à l'abri derrière les portes de Paris. Alors ils jugèrent à propos de revenir sur leurs pas; rentrés en Champagne, il la pillèrent en tous sens, rasant les châteaux et les forteresses, mettant le feu aux villes et aux villages, coupant les vignes et les arbres fruitiers, et n'épargnant dans leurs ravages que les églises seulement. Le prétexte de cette animosité des seigneurs contre le comte, c'est qu'ils l'accusaient de trahison et de lèse-majesté, prétendant qu'il avait tué par le poison, au siége d'Avignon, son seigneur le roi Louis, afin de satisfaire son amour criminel pour la reine. Ces mêmes seigneurs avaient souvent déposé leur plainte dans la cour du roi de France et en sa présence, offrant de convaincre ledit comte par le moyen

du duel; mais leur demande avait toujours été repoussée par la reine, qui réglait souverainement toutes les affaires de l'état, à cause de la grande jeunesse et de l'inexpérience du roi. C'est pourquoi ils s'étaient soustraits à l'obéissance du roi et de la reine, et s'étaient mis à troubler par la guerre le royaume de France : car ils s'indignaient d'avoir pour souveraine une femme dont la couche, disait-on, avait été souillée[1] tant par le comte de Champagne que par le légat Romain, et qui avait transgressé les devoirs de la pudeur imposés à une veuve.

RÉVOLTE DES IRLANDAIS. — ILS SONT BATTUS ; LEUR ROI FAIT PRISONNIER. — TRAHISON DE QUELQUES SEIGNEURS FRANÇAIS. — HENRI III REÇOIT L'HOMMAGE DE LA GASCOGNE. — RÉCONCILIATION ENTRE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC ET LE PAPE. — PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE ET SES BARONS. — RETOUR D'HENRI III EN ANGLETERRE. — COURSES DES SEIGNEURS ANGLAIS EN ANJOU. — Cette même année, au mois de juillet, le prince irlandais de Connaugt ayant appris que le roi d'Angleterre et Guillaume Maréchal faisaient une expédition guerrière dans les provinces d'outre-mer, et n'avaient laissé que fort peu de troupes dans la province d'Irlande, rassembla une armée nombreuse, espérant parvenir à chasser la race anglaise du sol de l'Irlande. Étant donc entré à main armée sur les terres du roi, il se livra aux rapines, aux dévastations et à l'incendie. Cette invasion étant venue aux oreilles de Geof-

[1] *Tam dicti comitis quam legati Romani semine polluta.* Est-il besoin de justifier la mère de saint Louis d'une pareille calomnie ?

froi du Marais qui faisait dans ce pays les fonctions de justicier au nom du roi, il s'adjoignit Gaultier de Lascy et Richard de Bourg, et marcha intrépidement avec une forte armée à la rencontre des ennemis. Il partagea ses troupes en trois corps ; il donna le commandement des deux premiers à Gaultier de Lascy et à Richard de Bourg, se réservant de conduire le troisième. Puis disposant en bataille les deux corps d'armée que commandaient Gaultier et Richard, il les cacha dans une forêt par où les ennemis devaient passer, et dressa ainsi une adroite embuscade. Avec le troisième corps qu'il conduisait, il résolut d'aller attaquer de front les Irlandais et de les provoquer à une bataille en plaine. Les ennemis ayant paru et n'ayant aperçu qu'un seul corps de l'armée anglaise, s'élancèrent au combat avec la certitude de la victoire ; mais les Anglais feignirent de prendre la fuite jusqu'à ce qu'ils eussent amené au lieu de l'embuscade les ennemis qui les poursuivaient. Alors les troupes cachées sortirent de leur retraite en faisant retentir l'air de leurs cris. Elles attaquèrent les Irlandais par derrière et en flanc, tandis que ceux qui avaient fui d'abord tournaient bride et les assaillaient de front. On en fit un horrible carnage. On rapporte que les Irlandais perdirent vingt mille guerriers dans cette journée : leur roi fut pris et détenu sous bonne garde. Vers le même temps, Foulques Paganel[1],

[1] Le père d'Orléans le nomme Foulques Paisnel, et admet cette conjuration comme réelle. En effet, les Normands étaient fiers encore de leur ancienne autorité, et il est probable qu'ils accueillirent avec fa-

noble seigneur de Normandie, et Guillaume son frère, quittèrent leurs châteaux et leurs terres, vinrent trouver en Bretagne le roi d'Angleterre, lui jurèrent fidélité et lui firent hommage. Ils amenaient avec eux soixante chevaliers, hommes braves et puissants dans le pays, qui tous conseillèrent au roi d'entrer à main armée en Normandie, lui donnant comme certaine la soumission de la province. Le roi se serait prêté volontiers à ce projet ; mais Hubert de Bourg s'y opposa et déclara qu'il y aurait danger de toutes façons. Les chevaliers dont nous avons parlé entendant cette réponse, conjurèrent instamment le roi de leur adjoindre deux cents chevaliers de son armée avec lesquels ils entreraient en Normandie ; s'engageant de la manière la plus formelle à chasser du sol

veur une entreprise qui ranimait les souvenirs de leur gloire nationale. « Quoique le joug du roi fût léger, » dit Guillaume Breton dans sa Philippide, « la Neustrie s'indigna longtemps d'être soumise, et cependant, « voulant être bon pour ceux qui lui souhaitaient du mal, Philippe n'a« bolit pas leurs anciennes lois, et ne leur donna pas lieu de se plaindre « d'être gênés par des coutumes étrangères. » Dans le camp même des rois de France, les soldats normands répétaient qu'aucun Français n'avait jamais égalé le roi Richard au cœur de lion. Toutefois il ne faudrait pas s'exagérer ce mécontentement : la masse de la population normande, comme l'a si justement remarqué M. Aug. Thierry, tendait déjà, vers 1230, à se rapprocher plutôt de la France que de la nation anglaise dont la séparaient les rivalités commerciales. En outre, la politique de Blanche de Castille, qui dirigeait à prix d'or la conduite des favoris de Henri III, avait surtout pour but d'ôter aux Anglais tout point d'appui en France. C'est ainsi qu'elle avait gagné à son parti Robert de Dreux, frère aîné de Mauclerc, en le dédommageant amplement des possessions qu'il tenait en Angleterre. Saint Louis devait trancher plus tard et définitivement la question du double hommage.

de Normandie toute la race des Français. Le grand justicier Hubert s'opposa de nouveau à cette proposition, et assura au roi qu'il ne convenait pas à sa gloire d'envoyer de gaieté de cœur ses chevaliers à la mort. Ainsi cette tentative des seigneurs normands tourna à leur grand désavantage : car le roi de France les deshérita sur-le-champ, et rangea sous ses lois, sans qu'ils pussent résister, leurs châteaux et tout ce qui était à eux.

Cela fait, le roi d'Angleterre, sur l'avis d'Hubert de Bourg, se mit en route avec son armée, et passa de Bretagne en Poitou en traversant l'Anjou. Il pénétra ensuite en Gascogne, où il reçut les hommages des seigneurs et pourvut à la sécurité de la province ; puis il revint dans le Poitou, où il reçut aussi de nombreux hommages. Dans cette expédition, le roi assiégea le château de Mirebeau et s'en empara, grâce au louable courage des Anglais, qui, par des assauts furieux et répétés, triomphèrent de la résistance des assiégés, qu'ils emmenèrent prisonniers en se retirant. Vers le même temps, au mois d'août, le seigneur pape Grégoire, et l'empereur des Romains Frédéric, sous la médiation d'amis communs et de féaux serviteurs, se réconcilièrent. Ledit empereur se rendit à Rome, où il reçut l'absolution, tout en restant maître des possessions impériales qu'il avait reconquises en entier. Le souverain pontife et le très-souverain empereur mangèrent à la même table, pendant trois jours, dans le palais dudit pape ; à la grande joie des cardinaux et des potentats de l'empire qui avaient désespéré

de la paix, et qui la voyaient si heureusement conclue. Vers le même temps, Ranulf, comte de Chester, fortifia un château près de Saint-Jean de Beveron, qui appartenait de droit héréditaire à la comtesse sa femme : il le garnit de chevaliers, de vivres et d'armes. Le comte de Bretagne Henri lui avait restitué ce château, lorsqu'à l'époque de son alliance avec le roi d'Angleterre, il avait recouvré de la munificence du roi toutes ses possessions dans le royaume.

Vers le même temps, au mois de septembre, le roi de France et la reine sa mère se réunirent dans une conférence avec les honorables hommes et seigneurs de ce royaume, qui, après la mort du roi Louis, s'étaient fait la guerre entre eux, comme nous l'avons dit plus haut. On y traita de la paix, et il fut convenu ce qui suit : Les seigneurs susdits stipulèrent, d'un commun accord, que le comte de Champagne, principal auteur de cette discorde, prendrait la croix et partirait pour la Terre-Sainte, afin d'y combattre, avec cent chevaliers, contre les ennemis de Jésus crucifié. De leur côté, le roi de France et sa mère jurèrent, la main sur les très-saints Évangiles, de rendre à chacun son droit, et de juger tous les hommes du royaume selon les bonnes coutumes et la juridiction applicable à chacun.

Cependant le roi d'Angleterre restait près de Nantes avec son armée, occupé seulement à dépenser des sommes énormes. Or les comtes et les barons, à qui le grand justicier Hubert ne permettait point de se servir de leurs armes contre des ennemis, passè-

rent leur temps dans les repas, selon la coutume anglaise, s'abandonnant à l'intempérance et à l'ivresse, comme s'ils célébraient les fêtes de Noël. Parmi eux, ceux qui étaient pauvres, après avoir mangé tous leurs biens, vendirent jusqu'à leurs chevaux et à leurs armes, se réduisant à la misère pour le reste de leur vie. Vers le même temps, Raymond de Bourg, neveu d'Hubert de Bourg, chevalier illustre et brave, était allé se promener, par hasard, au bord de la Loire, monté sur un magnifique cheval. Poussé par un fatal destin, il entra dans l'eau; mais lorsqu'il voulut regagner le rivage, qui était fort escarpé en cet endroit, son cheval tomba en arrière, et entraîna son cavalier, qui se noya misérablement. Enfin le roi d'Angleterre, au mois d'octobre, disposa tout ce qui était nécessaire pour son départ. Il détacha de son armée et laissa, pour garder le pays, cinq cents chevaliers et mille sergents soldés qu'il mit sous le commandement du comte de Chester Ranulf, de Guillaume [Maréchal?], du comte d'Albemarle Guillaume, ainsi que de quelques autres guerriers d'élite, expérimentés dans la guerre. Alors le roi s'embarqua, et après une traversée orageuse, aborda à Portsmouth, le 7 avant les calendes de novembre: beaucoup d'argent dépensé, une foule de nobles morts, soit par le fer, soit par la maladie, soit par la faim, ou réduits à la dernière pauvreté, tels furent les résultats de l'expédition. Le roi, à son arrivée, vit venir à sa rencontre des gens de diverses professions, qui lui offrirent des présents. Gilbert, comte

de Clare et de Glocester, étant mort à son retour d'outre-mer, le roi investit le grand justicier Hubert de la garde des terres et des possessions du défunt.

Après que le roi eut quitté les provinces du continent, le comte de Chester et les autres chefs de l'armée royale conduisirent leurs troupes dans l'Anjou, et y firent des courses qui durèrent quinze jours. Ils s'y emparèrent du château de Gonnord, qu'ils rasèrent, et brûlèrent le bourg. Ils s'emparèrent aussi de Château-Neuf sur la Sarthe, le rasèrent et livrèrent le bourg aux flammes; puis ils revinrent en Bretagne avec un butin et des dépouilles considérables. Peu après, ils entrèrent à main armée en Normandie, s'y emparèrent du château de Pontorson, le rasèrent et livrèrent la bourgade aux flammes; puis ils rentrèrent en Bretagne sans avoir perdu aucun des leurs. Cette même année, eut lieu une éclipse de lune, sans qu'elle perdît tout à fait sa clarté. Cette éclipse dura trois heures environ, le 10 avant les calendes de septembre, le jour de la lune étant XIII.

Exaction de l'escuage. — Discorde entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry. — Invasion des Gallois. — Sanglantes représailles. — Départ du roi pour le pays de Galles. — Punition des moines de Chirbury. — Reconstruction du chateau de Mathilde. — L'an du Seigneur 1231, le roi d'Angleterre, Henri, tint sa cour à Lambeth, aux fêtes de Noël; Hubert, grand justicier d'Angleterre, fournit à toutes les largesses royales. Ensuite, le septième jour avant les calendes

de février, le roi convoqua à Westminster les prélats et les autres seigneurs du royaume : dans cette assemblée, le même roi exigea, à titre d'escuage, trois marcs pour chaque bouclier, payables par tous ceux qui tenaient des baronnies, tant laïques que prélats. Richard, archevêque de Cantorbéry, et quelques évêques avec lui, résistèrent courageusement à cette demande, et dirent que les ecclésiastiques n'étaient pas tenus de se soumettre au jugement des laïques, puisque l'escuage avait été accordé dans les provinces d'outre-mer sans leur participation. Enfin, après de grandes discussions de part et d'autre, l'affaire, en ce qui concernait du moins les prélats réclamants, reçut un délai qui fut fixé à quinze jours après Pâques. Tous les autres, tant laïques que clercs et prélats, accédèrent volontiers à la demande du roi.

Vers le même temps, Richard, archevêque de Cantorbéry, vint trouver le roi, et se plaignit à lui de son justicier Hubert, qui détenait injustement le château et la ville de Tunbridge avec leurs dépendances, ainsi que quelques autres terres du comte Gilbert de Clare, récemment mort. Ces possessions, disait le prélat, étaient du domaine de l'archevêque et de l'église de Cantorbéry. Aussi ledit comte Gilbert et ses prédécesseurs avaient-ils été tenus de reconnaissance et d'hommage envers lui et envers ses prédécesseurs. Par ces motifs, il suppliait le roi de lui restituer la garde dudit château et de ses dépendances, et de maintenir inviolés les droits de Cantorbéry. A cela le roi répondit : « Le comte de Clare tenait de moi en

« chef : les gardes vacantes des comtes, des barons « et de leurs héritiers appartiennent à ma couronne « jusqu'à l'âge de majorité. Je puis donc disposer « de ces gardes comme bon me semble, les vendre « ou les conférer à qui je veux. » L'archevêque, ne pouvant obtenir d'autre réponse, excommunia tous les envahisseurs des possessions susdites, et tous ceux, excepté le roi, qui auraient commerce avec eux. Alors, pour cette raison et pour plusieurs autres, il se rendit à Rome afin d'y défendre son droit et celui de son église. Le roi, de son côté, envoya à Rome, pour y plaider sa cause, maître Roger de Canteloup et quelques autres messagers. Vers le même temps, au mois d'avril, après la solennité de Pâques, Richard, frère du roi, épousa Isabelle, comtesse de Glocester, sœur de Guillaume Maréchal, comte de Pembroke. Les fêtes des noces étaient à peine terminées, que ledit comte Guillaume, homme fort expérimenté dans la guerre, expira au grand regret de plusieurs, et fut enterré à Londres, dans le Temple-Neuf, auprès de son père, le dix-septième jour avant les calendes de mai. Le roi, qui avait eu pour lui une amitié inaltérable, ayant appris sa mort et ayant vu le corps de Guillaume couvert du drap funèbre, poussa un profond soupir et s'écria : « Malheur, malheur à moi ! « Le sang du bienheureux martyr Thomas n'est pas « encore complétement vengé. »

Dans ce même mois de mai, les Gallois, sortant de leur retraite, dévastèrent par les flammes la terre qui avait appartenu à Guillaume de Brause. Mais le

roi d'Angleterre, se dirigeant de ce côté avec quelques troupes, ils rentrèrent, selon leur coutume, dans leurs tanières. Alors le roi revint du côté du midi, et envoya dans le pays de Galles le grand justicier Hubert pour réprimer leurs incursions. Les Gallois ayant appris le départ du roi, recommencèrent aussitôt leurs brigandages, et s'approchant du château de Montgomery, désolèrent tout le canton environnant. Les chevaliers préposés à la garde dudit château en étant instruits, ne voulurent pas qu'ils pussent ainsi parcourir le pays librement et sans obstacle; ils marchèrent en bataille à leur rencontre, leur fermèrent la route de la retraite, en prirent un grand nombre, et tuèrent les autres. Ceux qui avaient été pris vivants furent conduits devant le grand justicier, qui les fit tous décapiter, et qui ordonna que leurs têtes fussent présentées au roi. Léolin voulant venger les siens, réunit une armée nombreuse, et commit les plus affreux ravages sur les terres et possessions des barons qui habitaient les marches du pays de Galles. Il n'épargna ni les églises ni les ecclésiastiques, et brûla avec les églises elles-mêmes quelques nobles dames et quelques jeunes filles qui avaient cherché un refuge dans ces églises, afin d'y être en paix et en sûreté.

Lorsque cet énorme attentat fut parvenu aux oreilles du roi, il réunit de grandes forces à Oxford, le troisième jour avant les ides de juillet. Toute la noblesse d'Angleterre, tant laïque qu'ecclésiastique, étant rassemblée en cette ville, tous les évêques et

prélats des églises anathématisèrent, en présence du roi, Léolin et ses complices, pour avoir incendié lesdites églises. Cela fait, le roi se mit en route avec son armée, et se porta par une marche rapide sur la ville d'Héreford. En ce moment, Léolin se tenait avec son armée non loin du château de Montgomery, dans une plaine marécageuse, bordée par un de ces ravins qui servent à l'écoulement des eaux. Là il tendait de trompeuses embûches aux chevaliers dudit château. En effet, on prétend que Léolin envoya à Montgomery un frère qui faisait partie d'une abbaye voisine, appartenant à l'ordre de Citeaux et nommée Chirbury (?). Lorsque les chevaliers virent ce religieux s'avancer de leur côté, ils sortirent pour s'entretenir avec lui, et lui demandèrent s'il avait entendu parler du roi Léolin. Le moine répondit, qu'il l'avait vu avec peu de monde dans la prairie voisine, où il attendait un renfort d'hommes d'armes. « Pouvons-« nous, reprirent les chevaliers, traverser en sû-« reté le ravin et les marécages, nous et nos chevaux.
« — Le pont qui conduisait les voyageurs au delà du « ravin, dit le moine, a été rompu par Léolin qui re-« doutait votre attaque; néanmoins, vous pourrez, « quand vous le voudrez, traverser à cheval et sans « rien craindre le ravin et la prairie. Quelques cava-« liers suffiraient pour vaincre et mettre en fuite les « Gallois. » Sur ces mots, Gaultier de Goderville, gouverneur du château, ajouta foi aux fausses assertions du moine, et donna ordre à ses compagnons d'armes et aux sergents de s'armer à la hâte. Ils mon-

tèrent à cheval et arrivèrent au lieu désigné. Les Gallois, les voyant accourir rapidement, se dirigèrent par une fuite simulée vers une forêt qui était près de là. Aussitôt les gens du château lancent leurs chevaux à la poursuite des ennemis; mais ces chevaux enfoncent jusqu'au ventre dans le terrain fangeux du ravin et de la prairie, dont les premiers arrivants ne peuvent se tirer : ceux qui les suivaient, s'apercevant de la position critique de leurs compagnons, ne peuvent que gémir sur le sort qui est réservé à ces malheureux. En effet, les Gallois, voyant leurs ennemis enfoncés dans la boue reviennent sur eux avec fureur, et à coups de lances ils massacrent impitoyablement hommes et chevaux hors d'état de remuer. Alors s'engage un combat terrible, où des deux parts beaucoup de guerriers trouvent la mort; mais enfin la victoire reste aux Gallois. En cette occasion, Gilles, fils de Richard d'Argentan, brave chevalier, fut fait prisonnier ainsi que quelques autres dont les noms moins fameux ne sont point parvenus jusqu'à moi.

Lorsque le désastre arrivé aux chevaliers dont nous venons de parler eut été annoncé au roi, il se rendit en toute hâte avec un corps de troupes à l'abbaye, dont faisait partie ce traître religieux qui avait trompé les susdits chevaliers. Pour se venger de cette perfidie, il livra au pillage et aux flammes une grange[1] qui

[1] Il faut entendre ici par grange une vaste maison des champs exploitée par des colons et par un bailli, sous la surveillance d'un moine, lequel recueillait les provenances de la terre au profit de l'abbaye, et les dépo-

appartenait à cette abbaye ; il dépouilla semblablement l'abbaye elle-même, et ordonna qu'on la brûlât tout entière. Mais l'abbé du lieu, désireux de sauver des édifices construits à grands frais, donna trois cents marcs au roi, dont cette somme apaisa l'indignation. Après cela, le roi fit réédifier le château de Mathilde dans le pays de Galles, qui avait été détruit anciennement par les Gallois ; il le fit construire en pierres de taille bien cimentées, et quand l'ouvrage fut heureusement achevé, non sans de fortes dépenses, le roi mit dans cette place une garnison de chevaliers et de vassaux, chargés de réprimer les incursions des Gallois.

Le roi de France tombe dans une embuscade. — Trêve entre la France et l'Angleterre. — Faits divers. — Richard Maréchal succède a son frère Guillaume. — Vers le même temps, au mois de juin, le roi de France rassembla une armée nombreuse, afin de soumettre la Bretagne armoricaine. Lorsque Henri, comte de Bretagne, et Ranulf, comte de Chester, qui commandaient les forces du roi d'Angleterre dans ce pays, eurent appris l'arrivée du roi, ils lui tendirent une embuscade, et étant venus l'assaillir par derrière, ils s'emparèrent des chariots et des voitures qui étaient chargés d'armes, de provisions et de machines de guerre, brûlèrent bagages et machines, et firent leur profit d'une soixantaine

sait dans les greniers et les celliers. De là ce moine surveillant était appelé prieur de la grange, et la grange elle-même prieuré.

de chevaux de prix. Alors les Français, voyant que la Bretagne était en quelque sorte inexpugnable, et n'augurant pas bien de ce mauvais succès au commencement de leur expédition, eurent recours à la paix : du consentement de l'archevêque de Reims et de Philippe, comte de Boulogne, agissant au nom du roi de France, et des comtes de Bretagne et de Chester, agissant au nom du roi d'Angleterre, une trêve de trois ans fut conclue et confirmée par serment entre les deux rois, le troisième jour avant les nones de juillet. Dans ce même mois de juillet, Pierre, évêque de Winchester, ayant glorieusement accompli dans la terre de promission son pèlerinage, qui avait duré près de cinq ans, revint en Angleterre, et fut reçu en procession solennelle dans son église cathédrale, aux calendes d'août. Vers le même temps, après la conclusion de la trêve, le comte de Bretagne et le comte de Chester, ainsi que Richard Maréchal, vinrent en Angleterre des provinces du continent. Ils allèrent rejoindre, dans le pays de Galles, le roi qui était encore occupé à construire le château de Mathilde, et ils furent reçus honorablement par lui. Richard Maréchal s'étant présenté au roi, comme l'héritier de son frère Guillaume Maréchal, offrit au roi de lui faire hommage pour son héritage, et de remplir toutes les formalités auxquelles il était tenu pour être mis en possession de ses biens. Le roi, d'après l'avis de son conseiller, le grand justicier Hubert, répondit à Richard, qu'il avait

entendu dire que l'épouse de son frère défunt était enceinte, et qu'il ne voulait pas admettre sa réclamation, jusqu'à ce que la vérité du fait fût connue. Il reprocha de plus audit Richard d'avoir vécu longtemps dans le pays de France au milieu de ses ennemis déclarés, et lui ordonna de sortir au plus tôt du royaume pour n'y pas rentrer, jurant que si on le trouvait en Angleterre au bout d'un délai de quinze jours, il serait enfermé dans une prison perpétuelle. Richard, n'ayant point obtenu d'autre réponse passa en Irlande, où tous les chevaliers et vassaux de son frère l'accueillirent avec joie, lui remirent les châteaux qui avaient appartenu à son frère et lui jurèrent hommage et fidélité. Richard fit rentrer sous son pouvoir le château de Pembroke et toutes les dépendances de ce château; il réunit une grande multitude d'hommes d'armes, et se disposa à reconquérir son héritage, malgré l'opposition du roi lui-même, si la nécessité l'exigeait; mais le roi ayant enfin changé d'avis, et craignant qu'il ne troublât la paix du royaume, reçut l'hommage de Richard et son serment de fidélité, et lui octroya tout l'héritage de son frère, sauf le relief ordinaire dû à la couronne.

Richard, archevêque de Cantorbéry, se plaint a Rome de Henri III. — Il meurt au retour. — Le roi renonce au projet d'épouser la soeur du roi d'Écosse. — Vers le même temps, Richard, archevêque de Cantorbéry, arriva à la cour romaine, et fit, en présence

du seigneur pape, les réclamations qui suivent. Il se plaignit d'abord du roi d'Angleterre, qui réglait toutes les affaires de l'état sur l'avis seulement du grand justicier Hubert et au mépris des autres seigneurs. Il accusa ensuite le grand justicier d'avoir épousé une femme après avoir été le mari de la cousine de cette femme ; d'avoir envahi les possessions de l'église de Cantorbéry, et de les détenir injustement. Il déclara aussi que quelques évêques ses suffragants, négligeant les soins pastoraux, siégeaient à l'échiquier royal, s'occupaient de causes laïques et prononçaient des jugements à mort. Enfin, il porta plainte contre des clercs bénéficiers qui, étant en dehors[1] des ordres sacrés, possédaient plusieurs églises auxquelles était attaché le soin des âmes. Après avoir exposé ces doléances et d'autres semblables devant le pape, il demanda que ces excès fussent corrigés et réprimés. Lorsque le seigneur pape eut écouté attentivement tout cela et qu'il eut vu que toutes les plaintes portées par l'archevêque étaient appuyées sur la justice et sur la raison, il ordonna sur-le-champ qu'on expédiât, sous l'intervention de la justice, toutes les affaires ou demandes de l'archevêque. Les clercs du roi essayèrent de défendre la cause contraire et de parler pour le roi lui-même et pour le justicier, mais fort inutilement ; car ils gagnèrent peu de chose ou rien. En un mot, l'intérêt qu'inspirait l'archevêque lui fit

[1] *Infrà sacros ordines.* Le titre honorifique de clerc n'entraînait pas alors la collation de la prêtrise.

obtenir tout ce qu'il demandait. C'était un homme de belle taille, d'une admirable éloquence, de science profonde et de mœurs irréprochables. A ces avantages venait se joindre la justice de sa cause. L'archevêque de Cantorbéry, Richard, ayant donc terminé ses affaires au gré de ses désirs, se hâtait de revenir dans son pays, lorsqu'il mourut le troisième jour avant les nones d'août, à Santa-Gemma (?), maison des frères Mineurs, située à trois journées de marche en deçà de Rome. La mort du prélat rendait nulles les décisions qu'il venait d'obtenir. Or il arriva à son sujet une aventure surprenante. Au moment où le corps du défunt était revêtu de ses habits pontificaux, comme c'est la coutume, pour être porté dans le tombeau, quelques hommes du pays furent témoins de cet appareil qui enflamma leur cupidité, et ils vinrent au tombeau pendant la nuit pour voler l'anneau de l'archevêque et les autres insignes de sa dignité; mais ils ne purent ni par force ni par aucun autre moyen parvenir à ouvrir ce tombeau, quoiqu'il ne fût pas scellé. Alors, ne pouvant consommer leur projet sacrilége, ils se retirèrent couverts de confusion et frappant leurs poitrines qui renfermaient des cœurs impies.

Vers le même temps, au mois d'octobre, le roi d'Angleterre ayant construit dans le pays de Galles le château dont nous avons parlé, revint en Angleterre. A cette époque, le roi résolut de prendre pour épouse la sœur du roi d'Écosse; ce qui excita l'indignation générale de ses comtes et de ses barons et

principalement de Richard Maréchal : « il ne convient pas, s'écriait-il, que le roi prenne pour épouse la fille cadette [1], tandis que le justicier Hubert est uni par mariage à la fille aînée. » Le roi ayant renoncé à ce projet, quoiqu'à contre cœur, sur les instances de Richard Maréchal et du comte de Bretagne, donna à ce même comte de Bretagne cinq mille marcs d'argent et celui-ci retourna ensuite dans son pays.

Élection de Raoul de Nevil a l'archevêché de Cantorbéry. — Sa cassation. — Conjuration en Angleterre contre les clercs romains. — Consistoire tenu a Saint-Albans. — Richard, archevêque de Cantorbéry, étant mort comme nous l'avons dit, les moines de Cantorbéry résolurent de demander pour pasteur Raoul de Nevil, évêque de Chicester. C'était le très-fidèle chancelier du roi et comme une colonne inébranlable de vérité. Il rendait à tous, et principalement aux pauvres, leurs droits avec équité et sans retard. Dans toutes les tempêtes de l'état il s'était tenu droit, et n'avait dévié ni à droite ni à gauche, ainsi qu'un roseau agité par le vent. Les susdits moines le demandèrent avec instance comme le plus digne et le plus capable défenseur de leur église, comme un homme puissant par les paroles et par les œuvres, comme l'heureux successeur du bienheureux Thomas à qui il pourrait être comparé,

[1] Cette raison, dit Lingard, ne peut être admise, et Henri III ne dut jamais songer à cette union, puisque cette princesse était déjà mariée depuis six ans à Roger, fils du comte Bigod.

puisque de chancelier il deviendrait archevêque. L'élection ayant donc été faite dans les règles, ils le présentèrent au roi, le huitième jour avant les calendes d'octobre. Le roi donna volontiers son adhésion pour ce qui le regardait, et investit sur-le-champ Raoul des manoirs et des autres possessions qui appartenaient à l'archevêché. Au moment de partir pour Rome, les moines vinrent trouver celui qu'ils avaient élu, et lui demandèrent une somme, à titre d'aide, pour les dépenses du voyage, les rétributions à faire à la cour de Rome et autres frais semblables. Mais lui, sentant dans son âme qu'en accueillant cette proposition, il ne serait pas tout à fait exempt du reproche de simonie et d'avarice, leur déclara nettement qu'il ne leur donnerait pas même une obole à cet effet, et levant les mains au ciel, il dit : « Seigneur Dieu tout-puissant, si je dois être appelé « aux devoirs de l'archiépiscopat, tout indigne que « j'en suis, que cela se fasse par toi seulement. Si au « contraire je suis encore nécessaire au royaume et « à ton peuple dans les fonctions de chancelier et « dans le moindre office qui m'est dévolu maintenant, « je ne récuse pas de continuer à porter ce fardeau. « Que ta volonté soit faite. » Les moines, trouvant dans ces paroles plutôt une fermeté [digne d'éloges], qu'un refus [capable de les arrêter], n'en partirent pas moins pour Rome, et demandèrent au pape qu'il confirmât par son autorité l'élection ou la postulation qu'ils avaient faite. Le seigneur pape ayant fait faire, à ce qu'on dit, par maître Simon de Langton, une

enquête exacte sur la personne du nouvel élu, [celui-ci] répondit que c'était un homme de la cour, peu lettré, léger et imprudent dans ses propos; il ajouta durement que si le chancelier était promu à la dignité d'archevêque, il ferait tous ses efforts, sûr qu'il serait du secret désir du roi et du concours de tout le royaume, pour affranchir l'Angleterre du joug du seigneur pape et de la cour romaine, à qui elle est tenue[1] de payer tribut; de façon que le royaume, dégagé du lien de tribut dont le roi Jean l'avait enveloppé, servirait Dieu et la sainte église avec sa liberté ordinaire; que Raoul pousserait cette affaire au péril de sa vie, fondé en droit sur les appellations que l'archevêque de Cantorbéry Étienne avait interjetées solennellement devant l'autel de Saint-Paul, dans l'église cathédrale de Londres, au moment où ledit roi Jean remettait la couronne d'Angleterre entre les mains du légat et concluait un traité exécrable pour l'univers entier[2]. Le pape ayant ouï ce discours, cassa la postulation, et accorda aux moines de Cantorbéry la permission d'élire un autre archevêque, mais qui fut tel, que ce fut pour leurs âmes un pasteur salutaire, pour l'église d'Angleterre un prélat utile, et pour l'église romaine un serviteur fidèle et dévoué.

[1] Nous proposons et traduisons *quæ* au lieu de *qui*. La suite des idées n'est rien moins que claire dans tout ce passage.

[2] Cette phrase est incompréhensible dans la bouche d'un homme parlant au pape. *Conficiens scriptum* se rapporte peut-être à Étienne Langton; mais alors c'est le frère d'Étienne qui parle. Sans doute il faut voir simplement dans cette phrase une réflexion de Matt. Pâris.

Les moines, de retour à Cantorbéry, rapportèrent au couvent comment ils avaient été trompés dans leurs espérances.

A cette époque, de grands troubles s'élevèrent en Angleterre, ou, pour dire la vérité, ce fut une audacieuse conjuration à laquelle donna lieu l'insolence des clercs romains qui amena tant les nobles que les vilains du royaume à commettre de téméraires violences, comme nous le dirons dans la suite : [Voici les lettres qui coururent en cette occasion] : « A tel évêque ou à tel chapitre, tous ceux qui aiment mieux mourir que d'être opprimés par les Romains, salut. Nous ne doutons pas que votre discrétion sache comment les Romains et leurs légats se sont conduits jusqu'ici envers vous[1] et envers les autres ecclésiastiques d'Angleterre, en conférant à leurs gens, comme il leur plaît, les bénéfices du royaume au grand préjudice et dommage de vous et des autres prélats du royaume. Ce qui est encore plus digne d'être remarqué, tant cela est vexatoire, ils fulminent des sentences de suspension contre vous, contre les évêques vos collègues et contre les autres ecclésiastiques, à qui il est évident que la collation des bénéfices appartient, pour vous empêcher de conférer des bénéfices à aucune personne du royaume, jusqu'à ce que, dans les églises de vos diocèses, cinq Romains aient été pourvus chacun d'un bénéfice de cent livres de revenu, sans même qu'on les désigne par leur

[1] *Nos*, évidemment *vos*.

propre nom, et sans qu'on leur donne d'autre dénomination que celle de fils de Rumfroy, fils de tel ou tel. Ils accablent en outre de vexations tant les seigneurs et les laïques du royaume, au sujet de leurs patronages et des aumônes qu'eux et leurs prédécesseurs ont répandues pour subvenir aux besoins des pauvres du royaume, que les clercs et les autres religieux d'Angleterre, au sujet de leurs biens et de leurs bénéfices. Non contents des abus que nous venons de signaler, ils s'efforcent de dépouiller jusqu'au dernier les clercs du royaume des bénéfices dont ceux-ci sont en possession, pour les conférer à des Romains, non pas selon qu'il convient, mais selon qu'il leur plaît; ils ne cherchent qu'à réaliser cette prophétie : « Ils ont dépouillé les Égyptiens pour enrichir les Hé« breux en multipliant leur nation, mais non en glo« rifiant la joie. » Ainsi, en entassant pour nous et pour vous tous calamités sur calamités, ils nous ont amenés à désirer plutôt de mourir que de vivre sous une pareille oppression. C'est pourquoi, bien qu'il soit dangereux de se révolter contre l'éperon, nous sentons qu'à force de traire le sang vient, et nous sommes las de la dureté de ces gens qui, dans le principe venus à Rome comme des étrangers, prétendent aujourd'hui non-seulement nous juger, mais encore nous condamner; nous écrasant de fardeaux insupportables qu'ils ne veulent pas remuer du doigt, ni par eux-mêmes, ni par les leurs. Nous avons donc préféré d'un commun accord leur résister, quoique tardivement, plutôt que de nous soumettre davan-

tage à leurs intolérables vexations, et de courber la tête sous une servitude plus dure encore. Nous vous recommandons en conséquence, et vous ordonnons formellement de n'interposer aucunement vos bons offices à l'égard de ceux qui se mêlent des affaires des Romains et de la perception de leurs revenus, tandis que nous chercherons à délivrer l'église, le roi et le royaume d'un joug si pesant. Et sachez pour certain que si vous êtes trouvés (ce dont Dieu vous garde !) en contravention au présent ordre, ce qui vous appartient sera livré aux flammes, et vous encourrez indubitablement dans vos biens le châtiment que les Romains encourront dans leurs personnes. Portez-vous bien. »

Autre lettre. — « Aux religieux et aux autres qui tiennent des Romains des églises en ferme, tous ceux qui aiment mieux, etc, salut. D'après les innombrables scandales et les vexations infinies que les Romains, comme vous le savez, font subir maintenant au royaume d'Angleterre, au préjudice du roi et des seigneurs du royaume qu'ils inquiètent en leur disputant le patronage des églises et le droit d'aumône; d'après la cupidité de ces Romains qui cherchent à dépouiller les clercs du royaume de leurs bénéfices pour en investir des Romains comme eux, ce qui est encore plus scandaleux pour le royaume et pour nous, nous avons résolu, sur l'avis commun des seigneurs, de résister, quoique tardivement, à ces oppressions, plutôt que de nous soumettre désormais à ces vexations intolérables; nous voulons leur faire ce qu'ils

projetaient de faire aux autres, leur enlever les bénéfices qu'ils possèdent dans tout le royaume, et les abaisser tellement, qu'ils perdent l'envie de nous opprimer. Nous vous recommandons en conséquence, et vous enjoignons formellement de ne plus rendre de comptes à l'avenir, relativement aux fermes des églises ou aux revenus des chambres[1] que vous tenez des Romains ou que vous leur devez; mais de tenir prêts pour le lendemain du dimanche où l'on chante, *Réjouis-toi, Jérusalem,* les susdits revenus et les produits des fermes, qui seront remis à un procureur que nous enverrons à cet effet muni de nos lettres. Les abbés et prieurs devront faire cette remise dans leurs monastères; les autres, soit prêtres et clercs, soit laïques, verseront ces fonds à leurs propres églises. Et sachez pour certain que, si vous ne faites pas cela, ce qui vous appartient sera livré aux flammes, et que vous n'en partagerez pas moins le péril que les Romains ont encouru dans leurs personnes. Portez-vous bien. » Telles étaient les lettres que les conjurés, dont nous avons parlé, firent répandre par des chevaliers et par des gens à leur service. Ces lettres étaient scellées d'un sceau nouveau, sur lequel étaient sculptés deux glaives; et au milieu des deux glaives il y avait cette inscription : « Voici deux glaives ici. » Ces lettres furent envoyées aux églises cathédrales du royaume en forme de citations et

[1] *Camera.* La chambre de l'abbé, trésor de l'abbaye : *the chamber.* C'était aussi le nom donné au trésor du roi.

comme avertissement que ceux qui mettraient obstacle à ce complot seraient punis selon qu'il était déclaré.

Vers le même temps, le seizième jour avant les calendes de janvier, fut tenu à Saint-Albans un grand consistoire d'abbés, de prieurs, d'archidiacres, auquel assistèrent aussi presque tous les illustres maîtres et clercs. Tous s'étaient assemblés sur l'ordre du seigneur pape, à l'effet de prononcer le divorce entre la comtesse d'Essex et son mari, s'il y avait motifs valables. L'assemblée ayant été levée le lendemain, tandis que chacun retournait chez soi, un clerc romain, appelé Cincio, qui était chanoine de l'église de Saint-Paul de Londres, fut arrêté non loin du faubourg de Saint-Albans, par suite de la conspiration dont nous avons parlé, et fut enlevé par des hommes armés et voilés. Maître Jean le Florentin, archidiacre de Norwich, qui avait été présent au consistoire, échappa à ce guet-apens, et s'étant sauvé à Londres, s'y cacha pendant plusieurs jours. Au bout de cinq semaines, Cincio fut ramené à Londres, sans qu'on lui eût fait d'autre mal que de vider sa bourse, à ce qu'on dit.

Commencement d'exécution du complot contre les clercs romains. — Le roi d'Angleterre demande une aide a tous les seigneurs du royaume. — L'évêque de Rochester a une vision relative au roi Richard. — Détails a ce sujet. — Traits de vertu de Richard. — L'an du Seigneur 1232, le roi d'Angleterre Henri

célébra les fêtes de Noël à Winchester. Pierre, évêque de cette ville, fournit tout ce qui était nécessaire, et il offrit, tant au roi qu'aux gens du roi, les vêtements de fête et les présents. Vers le même temps de Noël, les riches greniers de Wingham, qui appartenaient à un Romain, furent pillés par suite de la conspiration dont nous avons parlé. Ce désordre fut commis par quelques sergents d'armes qui avaient la tête voilée. A la vue de cette violence, le procureur et gardien de cette église se rendit auprès du vicomte de la province, et porta plainte auprès de lui de ce que la paix du roi avait été violée et un grand dommage fait à son seigneur. Alors le vicomte envoya sur les lieux ses officiers et quelques chevaliers du voisinage, avec ordre d'informer à ce sujet. Les chevaliers s'étant rendus aux greniers, y trouvèrent des hommes armés qu'ils ne connaissaient nullement; qui déjà avaient vidé les greniers en grande partie, avaient mis le blé en vente à bas prix au grand avantage de toute la province, et le distribuaient charitablement pour rien aux pauvres qui en demandaient. A leur arrivée, les chevaliers du vicomte interrogèrent ces gens-là et leur demandèrent d'où ils venaient, eux qui ne craignaient pas de troubler la paix du roi et de commettre de tels désordres. Ceux-ci les ayant tirés à part, leur montrèrent de prétendues lettres patentes du roi (lettres fausses et captieuses), par lesquelles défense était faite de leur opposer aucun obstacle. Sur la lecture de ces lettres, les chevaliers se retirèrent pacifiquement, eux et tous ceux

qui étaient venus avec eux. En moins de quinze jours, les greniers furent complétement pillés, et ces gens armés quittèrent Wingham avec force argent dans leurs bourses. Mais cette violence étant venue aux oreilles de Roger, évêque de Londres, il convoqua dix évêques dans l'église du bienheureux Paul, le lendemain de la fête de sainte Scholastique, et il prononça sentence d'anathème contre les auteurs de cet attentat, enveloppant dans la même sentence ceux qui avaient porté la main sur Cincio, chanoine de l'église de Londres, ainsi que tous les complices de ladite conjuration, et ceux qui avaient fabriqué le sceau et les fausses lettres.

Vers le même temps, aux nones de mars, les seigneurs d'Angleterre, tant laïques que prélats, se réunirent à Westminster sur la sommation du roi. Le roi leur exposa qu'il était obéré de dettes considérables à cause de l'expédition qu'il avait faite naguère dans les provinces d'outre-mer; que par conséquent la nécessité le forçait à leur demander une aide à tous en général. A ces mots, le comte de Chester Ranulf, prenant la parole au nom des grands du royaume, répondit au roi que les comtes, barons et chevaliers qui tenaient de lui en chef, avaient pris part en personne à ladite expédition et y avaient dépensé en vain tant d'argent, qu'ils en étaient revenus tous pauvres; que par conséquent ils n'étaient pas tenus, en bonne justice, d'une aide envers lui. Alors tous les laïques demandèrent leur congé, et se retirèrent. Les prélats, de leur côté, en répondant au roi, lui

dirent que plusieurs évêques et abbés, qui avaient été sommés, n'étaient point présents ; que par suite ils demandaient un délai pour que tous pussent se réunir à jour fixe. On convint alors du quinzième jour après Pâques, où tous devaient se trouver réunis pour décider ce qu'il conviendait de faire. Vers le même temps, les moines de Cantorbéry élurent leur prieur pour archevêque et pour pasteur de leurs âmes. Ce nouvel élu, ayant été présenté au roi et admis par lui, partit pour Rome, afin de faire confirmer, par le saint-siége apostolique, son élection célébrée dans les règles voulues.

Vers le même temps, Henri, évêque de Rochester, après avoir célébré la cérémonie de l'ordination, le samedi où l'on chante, *Il est venu aux eaux desséchées,* à Sidingburn, en présence du nouvel élu de Cantorbéry, et au milieu d'une nombreuse assistance de clergé et de peuple, prononça d'un air pénétré, en commençant son sermon, les paroles suivantes : « Réjouissez-vous dans le Seigneur, mes « frères, tous tant que vous êtes ici présents, et sa« chez indubitablement que le même jour sont sortis « du purgatoire, pour être admis à jouir de la vue « de la majesté divine, l'ancien roi d'Angleterre « Richard, l'archevêque de Cantorbéry Étienne, et « un chapelain du même archevêque. Eux trois « seulement sont sortis ce jour-là du lieu des sup« plices. Et pour que vous ajoutiez foi pleine et en« tière à mes paroles, sachez que ce fait m'a été « révélé, à moi et à une autre personne, dans une

« vision qui s'est renouvelée trois fois; ce qui a « éloigné de mon esprit tout doute et toute incer-« titude. » Puisque nous sommes amenés à parler du glorieux roi Richard, racontons, pour l'édification de nos lecteurs, une de ses actions qui, nous le pensons, lui a mérité la bienveillance de Dieu.

Pendant le règne dudit roi Richard, un chevalier du royaume d'Angleterre, qui habitait dans la Forêt-Neuve, et qui, depuis longues années, avait l'habitude de chasser clandestinement le gibier royal, fut saisi un jour avec la venaison dont il venait de s'emparer, et relégué en exil par jugement de la cour du roi. En effet, le roi Richard, très-humain pendant la paix, avait tempéré la rigueur de la loi sur la venaison royale. Sous les rois ses prédécesseurs, tout homme surpris en fraude de venaison était condamné, soit à avoir les yeux crevés, soit à avoir les parties de la génération coupées, soit à perdre les pieds ou les mains. Mais de pareilles peines parurent trop inhumaines au pieux roi Richard : il ne voulut pas que les hommes, qui sont créés à l'image de Dieu, perdissent la vie ou les membres pour des bêtes qui, d'après la loi naturelle, sont données en propriété à tous sans distinction, et craignit, en faisant observer cette loi, de surpasser en cruauté les bêtes féroces et brutes. Il jugea que la réparation serait suffisante, si ceux qui seraient pris pour un délit de cette nature étaient condamnés ou à sortir d'Angleterre, ou à subir un emprisonnement, ou à payer une certaine amende, en conservant leur vie et leurs membres. Le

chevalier dont nous avons parlé fut donc envoyé en exil et forcé de mendier son pain chez les étrangers, avec sa femme et ses enfants, lui qui jouissait auparavant de toutes les délicatesses du luxe. Enfin ce chevalier, rentrant en lui-même, songea à implorer la miséricorde du roi, pour mériter d'être réintégré dans l'héritage qu'il avait perdu. Étant donc venu trouver le roi en Normandie, il le rencontra qui entendait la messe de grand matin dans une église. Le chevalier entra tout tremblant dans l'église, et n'osa pas lever les yeux sur le roi, parce que si Richard était le plus beau des hommes, il en était aussi par instant le plus terrible. Alors le chevalier se dirigea vers un crucifix qui était dans l'église, se prosterna, et renouvela plusieurs fois ses génuflexions, suppliant le Christ humblement et avec larmes de manifester son ineffable clémence en inspirant au roi des pensées de miséricorde, afin qu'il rentrât en faveur et recouvrât son héritage. Le roi, à la vue de ce chevalier qui priait ardemment et avec larmes, et dont la dévotion ne paraissait point feinte, s'aperçut d'un prodige surprenant bien digne d'être rapporté ici. Toutes les fois que ce chevalier (que le roi ne savait point être son vassal) fléchissait les genoux pour adorer l'image, l'image du Christ, à chacune de ces génuflexions, inclinait la tête et le cou assez bas; ce que le roi ne pouvait se lasser de considérer avec étonnement et admiration. Aussitôt que l'office de la messe eut été achevé, le roi voulut avoir un entretien avec ce chevalier, et lui demanda avec intérêt qui il était,

et d'où il venait. Celui-ci répondit au roi, non sans trembler : « Seigneur, je suis votre homme lige, ainsi « que tous mes ancêtres l'ont été. » Et alors, commençant son récit, il raconta au roi comment il avait été surpris en fraude de venaison, déshérité pour ce fait, et banni avec sa famille. Le roi lui dit : « N'as-tu « pas fait dans ta vie quelque bonne œuvre par égard « et par respect pour la sainte croix? » Alors le chevalier chercha dans sa tête parmi les souvenirs de sa vie passée, et raconta au roi l'action suivante qu'il avait faite en l'honneur du Dieu mort sur la croix.

« Mon père, dit-il, et un autre chevalier, possé- « daient par moitié un manoir qu'ils tenaient[1] de « droit héréditaire. Mon père abondait en toutes sortes « de biens; l'autre chevalier, au contraire, était « pauvre et besoigneux. Dévoré par l'envie, il tendit « des embûches à mon père, et le tua. A cette époque, « je n'étais qu'un enfant; mais quand j'eus atteint « l'âge d'homme, et quand j'eus été mis en possession « de l'héritage paternel, je résolus fermement dans « mon cœur de venger mon père, en tuant à mon « tour ce chevalier. Il fut averti de mon dessein, et « évita adroitement, pendant plusieurs années, tous « les piéges que je lui tendais avec ardeur. Un jour « enfin, c'était le vendredi saint où Jésus-Christ a « été crucifié pour le salut du monde, je me rendais « à l'église pour y entendre le service divin, lorsque « j'aperçus mon ennemi qui me précédait, se diri- « geant également vers l'église ; je tirai mon épée et

[1] *Possidebam : possidebant*, dit l'édition de 1571.

« courus après lui afin de le tuer. Cet homme, s'é« tant retourné par hasard, me vit accourir à grands « pas, et aussitôt il se réfugia vers une croix qui « était élevée près du chemin : car il était si vieux, « qu'il ne pouvait se défendre. Au moment où, l'é« pée levée, je me disposais à frapper ce malheureux, « qui tenait embrassé le bois de la croix, il me con« jura, au nom du Dieu crucifié qui était mort en « ce jour sur la croix pour le salut du monde entier, « d'épargner ses jours ; faisant vœu et promettant « solennellement, à l'intention de l'âme de mon père « qu'il avait tué, d'instituer à perpétuité un chapelain « qui prierait pour les morts. A la vue de ce vieillard « qui pleurait, mes entrailles s'émurent : je fus vaincu « par la pitié, et je remis mon épée dans le fourreau, « ne voulant pas faire de mal à cet homme. Ainsi, « par respect et par amour pour la croix qui vivifie, « j'ai pardonné à ce vieillard la mort de mon père. » A ces mots, le roi s'écria : « Tu as agi sagement, et « aujourd'hui le Christ mort sur la croix t'a rendu le « bien pour le bien. » Aussitôt il appela les évêques et les barons qui l'accompagnaient, et leur révéla à tous la vision qu'il avait eue ; comment, à chacune des génuflexions du chevalier, l'image du Christ inclinait la tête et le cou assez bas. Puis le roi fit venir son chancelier, et lui dit : « Adressez au vicomte que « ce chevalier vous nommera des lettres patentes « par lesquelles vous lui ordonnerez, aussitôt qu'il « les aura reçues, de rendre à ce chevalier sa terre « dans son intégrité, et dans l'état où elle se trouvait

« quand il a été envoyé en exil. » Cet acte de miséricorde et plusieurs autres bonnes œuvres faites par le pieux roi Richard lui valurent, nous le croyons, d'être délivré plus tôt des supplices du purgatoire et des périls de la damnation.

Puisque nous sommes sur le chapitre des vertus de ce glorieux roi, nous ne pensons pas devoir passer sous silence qu'aussitôt après son couronnement comme roi, il rendit toujours à tout le monde une exacte justice, et ne permit jamais que les jugements fussent achetés par des présents. Il accorda sur-le-champ, et sans exiger d'argent, les évêchés et les abbayes vacantes aux personnes canoniquement élues, et il ne les mit jamais à la garde des laïques. Il honora tous les prélats ordonnés et principalement les religieux, et il craignit tellement de les offenser par respect pour Jésus-Christ, qu'à l'époque où, sur l'ordre du seigneur pape, tous les prélats du royaume furent convoqués devant le roi à l'effet de céder la vingtième partie de leurs biens meubles pour la subvention de la Terre-Sainte, le roi, les voyant siéger à part et discuter l'affaire en question, dit à Geoffroi, fils de Pierre, et à Guillaume Bruer, qui étaient assis à ses pieds : « Vous voyez tous ces prélats qui siégent « ici. — Oui, seigneur, dirent-ils. — Eh bien! re« prit Richard, s'ils savaient combien, par respect « pour Dieu, je crains de les offenser, et avec quelle « répugnance je le ferais, ils me fouleraient aux pieds « ainsi qu'on y foule un soulier vieux et éculé[1]. » Il

[1] *Quemadmodum conculcatur calceamentum vetus et dejectum.*

faut remarquer aussi avec quelle dévotion pour le roi éternel il renonça aux délices du pouvoir qu'il venait d'obtenir, consacra les trésors de son père et les siens propres au service de Jésus-Christ, les dépensa généreusement, et arracha victorieusement aux mains des ennemis de la croix toute la terre de promission, à l'exception de la sainte ville de Jérusalem. Quand ses trésors furent épuisés, il conclut une trêve de trois ans, et obtint de Saladin que, jusqu'à l'expiration de la trêve, un prêtre dirait tous les jours une messe à ses frais dans la chapelle du Saint-Sépulcre. Après ces dispositions, le roi revint dans ses états avec l'intention bien arrêtée de rassembler de nouvelles forces et de nouveaux trésors pour retourner en Terre-Sainte à l'expiration de la trêve, d'abandonner une seconde fois son royaume et toutes les possessions dont il était seigneur en Occident, pour se faire couronner roi dans la sainte cité de Jérusalem, conduire les armées, et faire les guerres du Dieu de Sabaoth, soumettre enfin, pendant le reste de sa vie, les ennemis de la croix. Mais l'ennemi du genre humain, qui porte toujours envie aux bonnes œuvres et aux prospérités du peuple chrétien, suscita contre le pieux roi le duc d'Autriche et l'empereur des Romains, qui lui tendirent des embûches à son retour. Il fut pris par ses ennemis, et vendu à l'empereur des Romains, comme on aurait fait d'un bœuf ou d'un âne. On l'emprisonna, on le traita méchamment, et non point comme on aurait dû traiter un si grand homme; on le força à payer une énorme rançon. En outre, le roi de

France, mettant obstacle aux pieux desseins du glorieux Richard, envahit ses terres pendant qu'il était au service de la croix. Ainsi environné d'ennemis de toutes parts, Richard subit dans son âme le martyre qu'il n'avait pas subi dans son corps, comme il l'aurait désiré, en Terre-Sainte; lui qui voulait y retourner et mourir au service de la croix. Pour mettre le comble aux épreuves dudit roi, il arriva qu'au moment où il était au service de la croix, le comte Jean, son frère, chercha à s'emparer de l'Angleterre, en assiégeant quelques châteaux, et en soulevant la guerre contre son frère; mais, grâce à la louable fidélité de la nation anglaise, son dessein resta sans effet, et ce fut une tentative inutile. O constance admirable de cet illustre roi, qui ne se laissa jamais abattre dans l'adversité, ni enivrer dans la prospérité, mais qui montra toujours à tous les yeux un visage serein, où l'on ne put jamais saisir une seule marque de découragement! S'il fut aussi terrible qu'un lion pour les rebelles, il fut aussi doux qu'un agneau pour les humbles; lion pour ceux qu'il fallait vaincre, agneau pour ceux qu'il avait vaincus. Ces œuvres vertueuses et autres semblables avaient rendu notre roi Richard glorieux devant le Dieu souverain. Aussi, quand le temps de la miséricorde fut venu, à l'époque dont nous avons parlé, quand la scorie de ses péchés eut été fondue aux feux du purgatoire, il fut appelé à juste titre, nous le croyons, au royaume qui doit durer sans fin; et là, le Christ, son roi, donna à ce vaillant chevalier, qui l'avait fidèlement servi, la couronne

de justice que Dieu a promise à ceux qui le chérissent. Ils se réjouissent de l'avoir pour compagnon, tous ces saints dont il a racheté les saintes reliques des mains de Saladin, dans la terre de promission, moyennant cinquante-deux mille bezans; stipulant en quelque sorte avec les saints susdits qu'ils l'aideraient par leur intercession auprès du Seigneur dans ses pressants besoins. Lesdites reliques, rassemblées dans toute la Judée et dans la Galilée, avaient été renfermées dans quatre coffres d'ivoire, lorsque la Terre-Sainte et la croix adorable tombèrent au pouvoir des Sarrasins infidèles. Et chacun de ces coffres était d'une telle grandeur et d'un tel poids, que quatre hommes à peine suffisaient pour en porter un seul. Mais tous ces faits ont été racontés plus en détail dans l'histoire du roi Richard.

Les greniers de clercs romains sont mis au pillage. —Enquête sur ces violences. — Cette même année, les greniers des Romains furent pillés dans toute l'Angleterre par quelques hommes armés, et que nul ne connaissait, lesquels vendaient le blé à bas prix, au grand avantage de plusieurs. Ils commencèrent leur tentative, tout audacieuse qu'elle était, le jour de la solennité de Pâques, et achevèrent sans obstacle et en liberté ce qu'ils avaient commencé. Ils distribuaient à tous les indigents qui venaient les trouver d'abondantes aumônes, et, semant parfois des pièces de monnaie parmi les pauvres, ils les exhortaient à les ramasser. Les clercs romains se cachèrent dans les

abbayes, n'osant murmurer des outrages qui leur étaient faits; car ils aimaient encore mieux être dépouillés de leurs biens que de courir le risque de perdre la tête. Les auteurs de cette audacieuse conspiration étaient au nombre de quatre-vingts ou peut-être moins. Ils avaient pour chef un certain Guillaume, surnommé Witham, ou plutôt un chevalier d'illustre naissance, appelé Robert de Thinge, qui se cachait à l'ombre de ce faux nom, et ils obéissaient en toute chose à ses ordres. Quelque temps après ces événements, le souverain pontife en ayant été instruit, fut grandement irrité, et il envoya au roi d'Angleterre des lettres mordantes et pleines de reproches, le réprimandant de ce qu'il avait souffert qu'on commît de pareils vols dans son royaume aux dépens des ecclésiastiques, sans respecter le serment qu'il avait prêté à l'époque de son couronnement, et par lequel il s'engageait non-seulement à maintenir la paix de l'église, mais encore à faire rendre bonne justice tant aux clercs qu'aux laïques. Il manda au roi dans la même lettre et lui ordonna formellement, sous peine d'excommunication et d'interdit, de veiller à ce qu'une enquête exacte fût faite, de saisir ceux des auteurs de cette violence qu'il pourrait découvrir, et de les punir avec assez de sévérité, pour que leur châtiment inspirât aux autres la terreur et l'effroi. Il donnait aussi ordre, par les mêmes lettres, à Pierre, évêque de Winchester, et à l'abbé de Saint-Edmond, de faire une enquête exacte dans le midi de l'Angleterre, et de déclarer excommuniés tous

ceux qu'ils trouveraient coupables d'avoir trempé dans ce complot, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à Rome se faire absoudre par le siége apostolique. Il donna semblablement mission, pour le nord de l'Angleterre, à l'archevêque d'York, à l'évêque de Durham et à Jean, Romain de nation et chanoine d'York, de faire pareille enquête, et d'envoyer à Rome, nonobstant tout appel, les complices de cet attentat, pour y recevoir l'absolution.

L'enquête relative auxdites violences fut donc faite, tant par le roi que par les évêques et agents susdits. Après la prestation du serment, les interrogatoires et la production des témoins, on trouva un grand nombre de coupables, les uns de fait, les autres de consentement. Parmi eux se trouvaient quelques évêques, des clercs du roi, des archidiacres, des doyens, des chevaliers et un grand nombre de laïques. Plusieurs vicomtes même, ainsi que leurs prévôts et leurs officiers, furent saisis et incarcérés sur l'ordre du roi, comme impliqués dans cette affaire; d'autres, à qui la peur avait fait prendre la fuite, ne furent pas trouvés par ceux qui étaient venus pour les prendre. Hubert de Bourg, justicier du seigneur roi, fut accusé d'être le principal auteur de ces violences, lui qui avait donné à ces voleurs des lettres patentes tant au nom du roi qu'en son propre nom, pour que nul ne les troublât dans leur criminelle tentative. Robert de Thinge, jeune homme accompli et brave chevalier, qui descendait d'une illustre famille du nord de l'Angleterre, vint entre autres trouver le roi.

C'était lui qui, avec l'appui des autres conjurés, avait vendu les blés des Romains sous le faux nom de Guillaume Witham. Il était entouré de cinq sergents d'armes qui avaient été les exécuteurs de cette violence ; et il protesta ouvertement que s'il avait commis ce désordre, c'était par un motif de légitime vengeance et par haine pour les Romains qui, par sentence du souverain pontife et par fraude manifeste, cherchaient à le dépouiller de la seule église qu'il possédât. Il ajouta qu'il avait mieux aimé être excommunié injustement pour un temps, que d'être dépouillé de son bénéfice sans jugement. Alors le roi et les susdits agents conseillèrent à Robert, puisqu'il avait encouru la sentence [d'excommunication], de se rendre à Rome pour y être absous, d'y exposer son droit devant le seigneur pape, et de prouver qu'il possédait justement et canoniquement cette église. Le roi lui donna pour le pape des lettres de créance qui attestaient son bon droit, et par lesquelles il suppliait le pontife d'écouter favorablement ce chevalier.

Élection du prieur de Cantorbéry réprouvée à Rome. — Le roi d'Angleterre destitue de leurs charges quelques-uns de ses officiers. — Le roi demande au grand justicier, Hubert de Bourg, compte de son administration et de ses actes. — Crimes reprochés au justicier. — Vers le même temps, pendant la semaine de la Pentecôte, arriva à Rome le prieur Jean, élu à Cantorbéry. Lorsqu'il eut montré au seigneur pape ses lettres d'élection,

celui-ci ordonna à maître Jean de Colonna et à d'autres cardinaux d'examiner le prieur, pour savoir s'il était digne d'être élevé à une si haute dignité. Les cardinaux examinèrent soigneusement pendant trois jours le nouvel élu sur dix-neuf articles, et ils protestèrent devant le seigneur pape qu'ils n'avaient pas trouvé de motif valable pour le refuser. Cependant il sembla au seigneur pape que le postulant était trop vieux et trop simple, et ne pouvait suffire à une pareille dignité. Il lui persuada de se désister de ses prétentions, et le prieur Jean ayant humblement renoncé à l'élection faite en sa faveur, obtint la permission de retourner dans son pays. Alors le pape, en donnant licence aux moines d'élire un nouveau prélat, leur recommanda de choisir un homme tel, qu'il pût l'admettre au partage du fardeau des âmes, et lui confier les fonctions pastorales.

Vers le même temps, Léolin, prince des Gallois, entra sur le territoire des barons d'Angleterre et s'y livra, selon sa coutume, au pillage et à l'incendie. Pierre, évêque de Winchester, et les autres conseillers du roi d'Angleterre, vinrent alors le trouver et lui dirent que c'était un grand scandale pour sa couronne que ces misérables brigands de Gallois pussent chaque année impunément se répandre sur ses terres et sur celles de ses barons, et y dévaster tout par la flamme, sans que rien échappât à leur fureur. Le roi leur répondit : « J'ai appris de mes trésoriers « que tous les revenus de mon échiquier peuvent à « peine me suffire pour la simple nourriture, pour les

« vêtements et les aumônes accoutumées : aussi ma « pauvreté ne me permet pas d'entreprendre des « expéditions militaires. — Si tu es pauvre, reprirent « aussitôt les conseillers du roi, ne t'en prends qu'à toi-« même, toi qui transfères aux autres les terres, les « gardes et les dignités vacantes, au grand détriment « du fisc, avec tant de prodigalité, que tu n'es plus roi « que de nom, n'ayant de trésor ni en or ni en argent. « Tes prédécesseurs, rois illustres et à qui ne manquait « pas l'éclat des richesses, ont amassé des trésors in-« estimables, non par des ressources étrangères au « royaume, mais par les seuls revenus et impôts de « l'état. » Le roi, excité ainsi par ses conseillers, qu'il serait peut-être dangereux de désigner ici par leurs noms, se mit à demander compte des revenus et de tous les biens qui appartenaient au fisc, à ses vicomtes, à ses baillis et à ses autres officiers. Tous ceux qui furent convaincus de fraude, il les déposa de leur office, exigea qu'ils lui rendissent son argent avec les intérêts, et les tint en prison jusqu'à ce qu'ils eussent payé tout ce qu'ils devaient. Il destitua Ranulf, surnommé le Breton, trésorier de sa chambre, et l'obligea à lui payer mille livres comptant d'argent. Par le conseil de Pierre, évêque de Winchester, qui déjà avait la haute main sur les affaires de l'état, il mit à la place de Ranulf Pierre d'Orival, Poitevin de nation, neveu ou fils dudit évêque. Par suite de cette mesure, le roi vit bientôt sa bourse, si plate auparavant, remplie et gonflée de beaux écus.

Vers le même temps, le roi, sur l'avis de Pierre,

évêque de Winchester, dépouilla de sa charge Hubert de Bourg, grand justicier du royaume, quoique celui-ci eût, à ce qu'on prétend, une charte signée du roi qui lui octroyait cet office à perpétuité; il mit à sa place, le quatrième jour avant les calendes d'août, Étienne de Segrave, qui n'avait de chevalier que le nom. Quelques jours après, le roi, irrité contre Hubert, qu'il venait de déposer, lui demanda formellement compte des trésors qui étaient revenus à son échiquier et des dettes qui lui étaient dues, tant sous le règne de son père que sous le sien. Il lui demanda compte aussi de ses domaines[1] dont Hubert était en possession depuis la mort de Guillaume, comte de Pembroke, alors justicier[2] et grand maréchal, ainsi que de la conduite de ceux qui avaient et tenaient[3] ces domaines, tant en Angleterre que dans le pays de Galles, l'Irlande et le Poitou. *Item* de la manière dont il avait usé des libertés qu'il avait eues à cette époque dans les forêts[4], les garennes, les comtés et autres lieux, comment ils les avait gardées, comment il les avait

[1] *Dominis.* Nous lisons *dominiis.*

[2] Il n'avait point eu le titre de justicier, laissé à Hubert de Bourg. *Voy.* la note relative à l'avénement de Henri III, pag. 141 de ce vol.

[3] *Habeant, teneant : habebant* (?), *tenebant* (?).

[4] C'est-à-dire la manière dont il avait usé (avec warrant) des droits royaux. Le sens le plus usité du mot *libertas* répond à ce que l'on appelait chez nous franchise. Ce terme, employé par les jurisconsultes, subsiste encore en Angleterre et signifie district dont les habitants jouissent des libertés, droits et priviléges de la ville; liberté de Londres, liberté de Saint-Albans. Ducange cite, à cet égard, Matt. Pâris *passim*, Matthieu de Westminster et le *Monasterium anglicum* de Dugdale.

aliénées. *Item*, du quinzième, du seizième et des autres revenus appartenant tant à son échiquier qu'au Temple-Neuf de Londres et autres lieux. *Item*, des contributions qu'il avait levées, tant sur les terres que sur les biens meubles, pour le relâchement de la justice. *Item*, de tout ce que, lui, le roi avait perdu par la négligence d'Hubert. *Item*, des libertés dont ledit Hubert avait usé sans avoir de warrant[1] royal dans les terres données au roi, dans les évêchés et dans les gardes qui appartiennent au seigneur roi. *Item*, des injures et dommages qu'avaient soufferts les clercs romains et italiens, ainsi que les envoyés du seigneur pape, contre le gré du roi et par l'autorité dudit Hubert, alors justicier, qui n'avait voulu faire aucune démarche pour corriger ces abus; tandis qu'il était tenu d'agir ainsi à raison de son office et de sa charge de justicier. *Item*, de la paix du roi et comment elle avait été observée tant à l'égard des vassaux du roi en Angleterre, en Irlande, en Gascogne et en Poitou, qu'à l'égard des autres étrangers. *Item*, des escuages, des charruages, des dons, des présents, des issues de gardes sur lesquelles la couronne avait droit, et de ce qu'il en avait fait. *Item*, des douaires que le roi Jean avait mis sous la garde d'Hubert au

[1] *A warrant* (du français garantir); on appelait ainsi un bref ou un mandat du roi qui permettait à une personne de jouir d'un privilége ou d'un bien quelconque. Tel était aussi le nom de l'acte qui ordonnait aux officiaux, ministres et baillis, d'exécuter les commandements du roi. On appelait de même *warrant* la quittance que le vendeur donne à l'acheteur, pour qu'il possède son acquisition en toute sécurité.

jour de sa mort, et des autres douaires qui avaient été confiés au roi depuis son règne. Hubert répondit à cela qu'il possédait une charte signée de Jean, père de Henri, par laquelle ce prince le déchargeait de rendre aucun compte des choses perçues ou à percevoir sur ses trésors; parce qu'il avait éprouvé en lui une si grande fidélité, qu'il ne voulait lui demander aucun compte. Alors Pierre, évêque de Winchester, dit qu'une charte de cette nature avait perdu toute force après la mort du roi Jean, et que le roi n'avait pas à s'embarrasser de la charte de son père, ni à hésiter de lui demander des comptes. Mais tous ces faits, sur lesquels le roi exigeait qu'Hubert lui rendît compte, ne sont rien, pour ainsi dire, en comparaison des imputations terribles dont on chargea le justicier, et qui tendaient à le faire déclarer coupable de lèse-majesté. Les voici.

Le roi reprocha à Hubert d'avoir écrit au duc d'Autriche, lorsque lui, Henri, avait envoyé à cedit duc une ambassade solennelle pour lui demander sa fille en mariage, et d'avoir dissuadé ce duc de consentir à cette demande par des lettres préjudiciables à lui, le roi, et au royaume. *Item*. Il déclara que, lorsqu'il avait conduit dans les provinces d'outre-mer une expédition militaire à l'effet de recouvrer les possessions qu'il avait perdues, Hubert l'avait empêché d'entrer à main armée dans la Normandie ou dans les autres terres qui appartenaient à sa couronne : ce qui avait fait que lui, le roi, et les seigneurs de son royaume qui l'avaient accompagné,

avaient inutilement dépensé leurs trésors en cette occasion. *Item*. Il accusa Hubert d'avoir corrompu la fille du roi d'Écosse que le roi Jean lui avait donnée en garde pour qu'il s'unît à elle par mariage; d'avoir couché traîtreusement avec elle, d'avoir eu d'elle des enfants par fornication, d'avoir fait d'une noble jeune fille une prostituée, et d avoir entretenu ce commerce illicite dans l'espérance d'arriver au trône d'Écosse, si elle survivait à son frère. *Item*. Il l'accusa d'avoir enlevé furtivement de son trésor royal une certaine pierre fort précieuse qui avait la vertu de rendre invincible à la guerre celui qui la portait, et de l'avoir donnée en trahison à Léolin, roi des Gallois, son ennemi juré. *Item*. Il prétendit que c'était à l'occasion de lettres écrites par Hubert au même Léolin, qu'un noble seigneur, Guillaume de Brause, avait été pendu comme un voleur et traîtreusement mis à mort. Toutes ces imputations, soit qu'elles fussent vraies, soit qu'elles fussent dictées par la perversité et le mensonge, furent suggérées au seigneur roi par les envieux dudit Hubert, et le roi insista avec violence pour que ledit Hubert fût traduit devant sa cour et y subît un jugement. Dans cette position critique, Hubert n'ayant pas d'autre remède, demanda un délai pour avoir le temps de réfléchir à ces accusations, en montrant l'importance et la gravité des charges que le roi faisait peser sur lui. Le roi, irrité, ne lui accorda qu'avec peine un délai qui devait finir le jour de l'exaltation de la sainte croix. Hubert, saisi de terreur, en profita

pour quitter Londres et pour se réfugier au prieuré de Merton. Ainsi cet homme, qui s'était attiré la haine de tous les seigneurs d'Angleterre par son amour pour le roi et par la manière dont il avait défendu sa couronne, était maintenant abandonné de ce même roi, sans amis, sans ressources et sans consolations. L'archevêque de Dublin, Lucas, fut le seul qui, par d'instantes prières et d'abondantes larmes, intercéda pour lui auprès du roi; mais il ne put rien obtenir, tant étaient odieux les attentats reprochés à Hubert.

Lorsqu'on vit que la faveur et l'amitié passionnée du roi pour Hubert s'étaient changées en une haine violente, une foule de gens qui détestaient l'ancien justicier se soulevèrent contre lui et lui reprochèrent de nombreux excès. Quelques-uns l'accusèrent d'avoir empoisonné deux nobles seigneurs, Guillaume, comte de Salisbury, et Guillaume Maréchal, comte de Pembroke; d'avoir, par un crime semblable, causé la mort de Falcaise et de Richard, archevêque de Cantorbéry; de s'être concilié, par enchantement et par sortiléges, la faveur et l'affection étrange que le roi avait eue pour lui seul; de s'être approprié la personne et les dépouilles de plusieurs prisonniers de marque qui avaient été justement pris par les matelots du roi dans la grande déconfiture [des Français?] sur mer. D'autres vinrent porter plainte contre lui relativement à d'injustes expropriations d'héritage, à des exactions, à des spoliations. Les bourgeois de Londres se plaignirent aussi au roi de ce qu'Hubert

souvent nommé avait fait pendre, sans jugement et au mépris de tout droit, leur concitoyen Constantin, et demandèrent que justice leur fût rendue pour cet excès. D'où il résulta que le roi fit proclamer dans la ville de Londres un édit qui portait que, quiconque aurait une plainte à déposer contre Hubert pour quelque injure, vînt trouver le roi, et que justice serait faite sur-le-champ. Hubert, étant informé de cela, se réfugia dans l'église de Merton, et se cacha tout tremblant parmi les chanoines. Vers le même temps, dans la saison d'automne, maître Jean, surnommé le Blond, étudiant et lecteur en théologie à Oxford, fut élu archevêque de Cantorbéry. Le roi l'ayant accepté, il partit pour Rome avec quelques moines de Cantorbéry pour obtenir du saint-siége apostolique la confirmation de son élection.

L'impot du quarantième est accordé au roi. — Hubert de Bourg, grand justicier, s'enfuit a Merton. — Il est poursuivi et arrêté dans une chapelle, a la violation du droit de l'église. — Conduit a la tour de Londres, puis ramené dans la chapelle. — Il y est cerné par des hommes d'armes. — Vers le même temps, le jour de l'exaltation de la sainte croix, les évêques et les autres prélats des églises avec les grands du royaume s'assemblèrent à Lambeth sous la présidence du roi. Là on octroya au roi, pour subvenir aux dettes qu'il avait contractées envers le comte de Bretagne, le quarantième des biens meubles; cet impôt fut con-

senti par les évêques, les abbés, les prieurs, les clercs et les laïques ; et il dut porter sur les biens meubles, en y comprenant les récoltes et les moissons faites dans l'automne de cette année-là qui était la seizième année du règne du roi Henri. Hubert de Bourg, à qui ce jour avait été fixé par le roi pour répondre aux griefs et aux exactions qui lui étaient reprochés, n'osa pas comparaître à cette assemblée, redoutant la grande colère du roi. En effet, on lui avait fait croire que le roi était dans l'intention de le condamner à une mort ignominieuse ; aussi, invoquant le droit d'asile des églises, il s'était caché à Merton parmi les chanoines, jusqu'à ce qu'un jour plus favorable se fût levé pour lui. Mais le roi lui ayant fait savoir qu'il eût à comparaître devant sa cour pour obéir à ce que de droit, il annonça au roi que, redoutant sa grande colère, il s'était réfugié dans une église, puisque c'était là la dernière ressource qui restât aux opprimés ; et qu'il n'en sortirait pas, jusqu'à ce qu'il eût appris que les dispositions du roi à son égard étaient changées. Alors le roi, furieux, écrivit au maire de Londres, et lui donna ordre, quoique le soir approchât, de réunir, aussitôt après avoir vu sa lettre, tous les bourgeois de la ville en état de porter les armes, de marcher en ennemi sur Merton, et de lui amener Hubert de Bourg mort ou vif. Le maire fit sonner la cloche communale, rassembla le peuple de la ville, donna lecture publique de la lettre royale, et commanda à tout le monde de s'armer et de se tenir prêt à exécuter les ordres du roi au point du jour.

A la lecture de cette lettre, les habitants de Londres furent transportés de joie; car ils avaient pour Hubert une haine mortelle. Cependant quelques bourgeois d'une prudence supérieure, André Bukerel, Jean Travers, et plusieurs autres ayant réfléchi à cette mesure et considérant le scandale qui en pouvait résulter, se rendirent en toute hâte à la maison de Pierre, évêque de Winchester, dans Southwark. Il dormait alors profondément; mais ils le réveillèrent et lui demandèrent vivement conseil en cette occasion : « C'est une démarche dangereuse, lui dirent-ils, « tant à cause de l'église de Merton [dont les droits se« ront violés], qu'à cause de la ville elle-même; ce n'est « pas chose facile de refréner la fureur d'une populace « indisciplinée et indomptable, de l'empêcher de tout « piller, de tout détruire et de verser le sang. » L'évêque leur donna ce conseil odieux : « Il y a danger d'une « part et cruauté de l'autre, répondit-il. Cependant « je vous conseille avant tout d'exécuter les ordres de « votre seigneur, et de ne pas hésiter. » Ceux-ci, stupéfaits d'entendre un pareil conseil sortir de la bouche d'un évêque, ne s'occupèrent des préparatifs qu'en tremblant, tandis que la populace, avide et ayant soif de vengeance, attendait l'heure avec impatience. Le lendemain avant le jour, environ vingt mille hommes armés sortirent de Londres, et dirigèrent leurs drapeaux et leurs armes vers Merton pour accomplir le commandement royal. Hubert, en apprenant cette terrible nouvelle, se mit en prières et se prosterna devant le maître-autel, recommandant avec

confiance à Dieu son corps et son âme. Cependant, tandis que cette armée de bourgeois continuait sa route en grinçant des dents contre Hubert, le comte de Chester remontra au roi que s'il excitait lui-même la sédition chez cette populace irréfléchie et insolente, il devait craindre de ne pouvoir pas, quand il le voudrait, apaiser la sédition une fois soulevée ; que dans l'univers entier, et principalement parmi les Français et autres qui exagèrent toujours le bien comme le mal, on pourrait dire de lui, en lui prodiguant l'injure et l'ironie : « Voyez-vous ce « nourrisson, ce roitelet d'Angleterre, qui a appris « à sévir contre les siens et contre ceux qui l'ont « échauffé sous leurs ailes ; » qu'on appliquerait à Hubert ce qu'on dit de l'oiseau qui couve un coucou :

... Tu couves un oiseau sous tes ailes ; ne couve pas plus longtemps un étranger[1]...

Deux sacristains furent donc envoyés pour rappeler le peuple susdit qui se précipitait en foule, et qui brûlait de répandre le sang innocent. L'un de ces messagers, porté sur un cheval rapide, atteignit la tête de cette bande tumultueuse, et l'obligea à rebrousser chemin, en vertu des ordres du roi dont il était porteur. L'autre, au cœur faux et méchant, qui avait en haine le comte de Kent, Hubert, et qui aurait mieux aimé le voir égorgé que le voir délivré, retarda sa marche à dessein, quoiqu'il eût ordre de faire di-

[1] *Alis ales alis, alium ne longius ales.*

Il y a quelque faute de texte dans ce vers.

ligence, et ne rejoignit pas même les derniers de la troupe. Aussi, frappé à juste titre par la colère divine, il tomba par terre étendu sur le dos, parce que son cheval, quoique marchant au pas, avait heurté contre quelque chose qui l'avait fait broncher. Il se cassa le cou et expira d'une manière misérable, mais non digne de pitié. Ce pieux message était dû à Raoul, évêque de Chicester, alors chancelier, homme juste, dévoué aux intérêts de l'état, et compatissant aux misères d'Hubert. A la vue de la lettre royale, cette armée de bourgeois et la populace qui la suivait s'arrêtèrent. Ainsi le roi, changeant d'avis, pourvut en toute hâte à ce que cette armée, qu'il avait levée, fût arrêtée dans sa marche ; et ces bourgeois, d'un esprit résolu, rentrèrent à Londres sans avoir accompli cet exécrable projet.

Après cela, l'archevêque de Dublin obtint du roi, à force de prières, que le délai accordé à Hubert fût prolongé jusqu'aux octaves de l'Épiphanie, afin qu'il eût le temps de se consulter sur les torts qu'on lui reprochait, et qui étaient fort graves ; et qu'après de mûres réflexions, il pût raisonnablement répondre au roi et lui donner satisfaction convenable. Alors Hubert, ayant obtenu, par lettres patentes du roi, un sauf-conduit qu'il croyait inviolable, se mit en route pour Saint-Edmond, où sa femme demeurait, afin d'implorer dans ses tribulations l'assistance du glorieux roi et martyr. En passant par le comté d'Essex, il s'arrêta dans une bourgade qui appartenait à l'évêque de Norwich, et reçut l'hospitalité dans la maison même

dudit évêque. Ce fait ayant été rapporté au roi, il entra dans une violente colère, et craignit qu'Hubert, en se retirant ainsi, ne machinât quelque complot contre la tranquillité du royaume : aussitôt, se repentant de sa condescendance, il envoya après lui le chevalier Godefroy de Cracumbe avec trois cents hommes d'armes, et ordonna, sous peine de la hart qu'on lui ramenât Hubert prisonnier, et qu'on l'enfermât, chargé de chaînes, dans la tour de Londres. Les hommes d'armes, étant partis en toute hâte, trouvèrent Hubert dans une chapelle voisine de son gîte, tenant d'une main la croix adorable, et de l'autre le corps du Seigneur; car il avait été averti de l'arrivée de ceux qui en voulaient à ses jours, s'était levé précipitamment du lit où il dormait, et s'était réfugié presque nu dans la chapelle[1]. Ledit Godefroy, étant entré dans le lieu saint avec ses compagnons armés, lui ordonna, au nom du roi, de sortir de la chapelle, et de se rendre à Londres, où le roi voulait lui parler. Hubert répondit qu'il ne sortirait point de ce lieu. Alors Godefroy et ses complices lui arrachèrent des mains la croix et le corps du Seigneur, et le lièrent étroitement avec des cordes, parce qu'il n'y avait pas là de forgeron pour lui mettre les fers. Un ouvrier, qu'on fit venir pour qu'il lui attachât cette espèce d'entraves qu'on appelle anneaux, demanda aux jambes de qui il fallait les mettre ; et l'un des hommes d'armes ayant répondu : « C'est à Hubert de Bourg,

[1] L'église paroissiale de Boizars, dit Lingard.

« à ce traître, à ce fugitif convaincu de tous les « crimes, » le forgeron s'écria en poussant un profond soupir : « Faites de moi ce qu'il vous plaira, et « que le Seigneur, le Dieu de vie, prenne mon âme « en sa garde; car je ne mettrai jamais les fers à cet « homme : je mourrai plutôt de la plus horrible « mort. N'est-ce pas là cet Hubert magnanime et dé« voué, qui a tant de fois préservé l'Angleterre des « dévastations des étrangers, et qui a rendu l'Angle« terre à l'Angleterre; qui a servi le roi Jean, son « seigneur, avec tant de constance et de fidélité dans « la Gascogne, dans la Normandie et ailleurs, qu'il a « été quelquefois forcé de manger jusqu'aux chevaux; « en sorte que nos ennemis eux-mêmes louaient en « lui son admirable fermeté? N'est-ce pas lui qui a « défendu pour nous pendant si longtemps Douvres, « la clef de l'Angleterre, contre le roi de France et l'é« lite de ses forces; qui a exterminé nos ennemis sur « mer, et qui a opéré notre salut? Est-il besoin de « rappeler ses exploits à Lincoln et à Bedfort? Que « Dieu juge entre lui et vous : car vous le traitez in« justement et inhumainement, rendant le mal pour « le bien, ou plutôt un très-grand mal pour un très« grand bien. » Hubert, en entendant ces paroles, répétait silencieusement dans son cœur ce passage de l'Évangile : « Je me confesse à toi, père du ciel et de « la terre, parce que tu as caché [la bonté de] ma « cause aux prudents et aux superbes, et que tu l'as « révélée aux pauvres et aux humbles. Moi, je t'ai ré« vélé ma cause, ô mon Dieu! Des témoins iniques

« se sont levés contre moi, et l'iniquité a menti à soi-« même. » — Godefroy de Cracumbe et les hommes d'armes qui étaient avec lui, s'inquiétèrent peu de toutes ces paroles; ils entraînèrent ledit Hubert, le placèrent sur un cheval, après l'avoir lié avec des courroies, et le conduisirent ainsi sur un mauvais cheval, les pieds attachés au-dessous du ventre de l'animal, à la tour de Londres, où ils le jetèrent bien enchaîné dans un cachot. Cela fait, ils annoncèrent au roi ce qui s'était passé; et celui-ci, qui avait guetté leur arrivée[1] avant de se mettre au lit, alla se coucher tout joyeux.

Le matin étant venu, Roger, évêque de Londres, fut instruit de la manière dont Hubert avait été tiré hors de la chapelle. Il vint sur-le-champ trouver le roi, et lui reprocha avec fermeté d'avoir violé la paix de l'église; il ajouta que s'il ne le mettait sans délai en liberté et s'il ne le faisait reconduire à la chapelle d'où il avait été arraché et tiré violemment, lui-même envelopperait dans une sentence d'excommunication tous les auteurs de ce criminel attentat. Le roi reconnaissant sa faute, quoiqu'à contre-cœur, fit reconduire Hubert à la chapelle où il avait été saisi par les hommes d'armes, et en chargea les mêmes personnes, le cinquième jour avant les calendes d'octobre. Mais en même temps il donna ordre aux vicomtes d'Hartford et d'Essex, sous peine de la

[1] *Per vigillorum*. Lisez : *Pervigil illorum*, avec l'édition de Londres. 1640.

hart, de se rendre en personne, et accompagnés de tous les hommes des deux comtés, à ladite chapelle, de la cerner et de veiller à ce qu'Hubert ne pût s'évader ni recevoir de personne des aliments. Les susdits vicomtes se rendirent sur les lieux d'après les ordres qu'ils avaient reçus ; ils cernèrent la chapelle ainsi que la maison de l'évêque, qui était voisine, entourèrent chapelle et maison d'un fossé assez profond et assez large, et résolurent de passer dans cet endroit quarante jours en observation. Hubert vit ces dispositions d'un œil calme ; sa conscience ne lui reprochait rien, à ce qu'il disait, et il recommandait sa cause à Dieu qui connaît le secret des cœurs, priant ardemment la clémence divine de le délivrer du péril qui le menaçait, s'il était vrai qu'il eût toujours mis au-dessus de toutes choses la grandeur et la prospérité du roi. Or il passait les jours et les nuits à prier sans relâche dans ladite chapelle. Mais le roi, peu reconnaissant de ce qu'Hubert avait fait pour lui, du zèle avec lequel il l'avait servi, et du dévouement avec lequel Hubert avait mis tous ses soins à plaire seulement au roi, en vint à ce point d'animosité, qu'il défendit que personne intercédât auprès de lui pour Hubert, ou même prononçât son nom quand il serait présent. Néanmoins Lucas, archevêque de Dublin, le seul qui fût resté l'ami de l'ancien justicier, ne cessait de supplier avec larmes le roi en faveur d'Hubert et s'écriait : « Dites-moi au « moins le traitement que vous lui réservez. » On prétend que le roi répondit : « Il a plusieurs partis à

« prendre : qu'il choisisse, ou de renoncer pour tou-
« jours à l'Angleterre, ou de subir un emprisonnement « perpétuel, ou de s'avouer publiquement traître. » Hubert répondit à cela qu'il ne choisirait aucune de ces alternatives ; qu'il se défiait trop des conseillers du roi ; qu'il n'avait pas connaissance d'avoir rien fait qui pût mériter une pareille humiliation ; cependant qu'il sortirait volontiers pour un temps du royaume, si cela pouvait satisfaire son seigneur le roi ; mais que pour renoncer à l'Angleterre, il n'y consentirait jamais.

Mort de Ranulf, comte de Chester. — Hubert de Bourg se livre au roi. — Levée de l'impôt du quarantième. — Lettres du roi a ce sujet. — Vers le même temps, Ranulf, comte de Chester et de Lincoln, expira à Wallingford, le cinquième jour avant les calendes de novembre. Son corps fut porté à Chester pour y être enseveli ; ses entrailles furent déposées à Wallingford. Lorsque le bruit de cette mort fut parvenu à Hubert de Bourg, et qu'on lui eut dit qu'un de ses plus grands ennemis n'était plus, il poussa un gémissement et dit : « Que le Seigneur ait pitié de lui ! « Il a été mon homme en mettant ses mains dans les « miennes. Cependant il ne m'a jamais servi, quand « il a pu me nuire. » Alors il prit un psautier, s'agenouilla devant l'autel de cette chapelle où il était assiégé, et, dans cette position, lut le livre saint d'un bout jusqu'à l'autre, en priant pieusement pour l'âme dudit Ranulf. Cedit Ranulf eut pour successeur, dans

son comté de Chester, Jean, son neveu du côté de sa sœur, et qui était fils du comte David, frère de Guillaume, roi d'Écosse. Un autre neveu qu'il avait aussi du côté de sa sœur obtint le comté de Lincoln, et de baron devint comte. Le comte d'Arondel, autre neveu de Ranulf, reçut en partage cinq cents livrées de terre. Cependant Hubert avait demeuré quelque temps dans ladite chapelle avec deux sergents qui lui fournissaient des vivres ; mais quand on lui eut interdit toute espèce d'aliments, selon les ordres du roi, et quand on eut chassé ces deux sergents de la chapelle, Hubert se trouva réduit à l'extrémité, et comme il lui paraissait honteux de mourir de faim, il sortit de lui-même de son asile, et vint se présenter aux vicomtes qui le tenaient cerné. Il déclara qu'il aimait mieux s'en remettre à la merci du roi, que de périr par la faim, genre de mort épouvantable. Alors les vicomtes dont nous avons parlé le garrottèrent étroitement et le conduisirent à la Tour de Londres, où, d'après les ordres du roi, il devait être enfermé sous bonne garde et les fers aux pieds.

Vers le même temps, ledit roi envoya des lettres ainsi conçues, à ceux à qui il avait confié le soin de percevoir le quarantième qui lui avait été octroyé : « Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, à Pierre de Thaney, à Guillaume de Culeworthe et à Adée, fils de Guillaume, collecteurs du quarantième, salut. Sachez que les archevêques, évêques, abbés, prieurs et clercs ayant des terres qui n'appartiennent pas à leurs églises, ainsi que les comtes, barons, che-

valiers, hommes libres et vilains de notre royaume, nous ont octroyé, à titre d'aide, la quarantième partie de tous leurs biens meubles apparents, d'après l'état où les choses se trouvaient le lendemain de la Saint-Matthieu, cette présente année, seizième de notre règne. Cet impôt devra porter sur les blés, sur les charrues, sur les moutons, sur les vaches, sur les porcs, sur les haras, sur les chevaux de charrette et les chevaux consacrés au gagnage dans les manoirs; sauf les biens que les susdits archevêques, évêques et autres personnes ecclésiastiques ont en provenance des églises paroissiales, des églises prébendées, des prébendes et des terres qui appartiennent aux prébendes, ou qui sont du ressort des églises paroissiales. Il a été généralement pourvu par nos féaux susdits, à ce que ledit quarantième soit assis et perçu de la façon suivante : à savoir, que dans chaque ville entérine[1] quatre des meilleurs et des plus loyaux hommes seront choisis pour agir de concert avec les prévôts de chaque ville, sur le serment desquels hommes la quarantième partie de tous les biens meubles sera taxée et assise sur les biens de chacun,

[1] Nous adoptons cette traduction d'après l'analogie qui existe entre le terme *villa integra*, et celui de *feudum integrum* ou *integrale*, *fieu entérin*, vieux mot qu'on trouve dans les Etablissements de saint Louis et fréquemment dans les chartes postérieures, pour désigner un fief non divisé et relevant du même seigneur. Comme beaucoup de villes, surtout à cette époque, étaient quelquefois soumises à deux, à trois ou même à quatre juridictions différentes, nous pensons qu'il s'agit ici des villes et bourgs soumis à une seule juridiction. Les glossaires ne s'expliquent pas à cet égard.

en présence de chevaliers assesseurs désignés à cet effet. Ensuite, d'après le serment de deux loyaux hommes, enquête sera faite pour asseoir la quarantième partie de tous les biens meubles que les quatre hommes susdits et les prévôts posséderont; il sera fait mention claire et expresse du nom de celui ou de ceux tenant baronnie, à qui chaque ville appartiendra en partie ou en totalité. Après que le quarantième aura été assis et rédigé par écrit, un rôle particulier pour chaque ville et pour chaque comté sera délivré au sénéchal de chaque baron ou au procureur[1] du même sénéchal, ou au bailli de la liberté, là où quelqu'un aura liberté; en sorte que le baron ou le seigneur de la liberté veuille et puisse lever le susdit quarantième et forcer par saisie à le payer. S'il ne le veut ou ne le peut, que les vicomtes fassent la saisie susdite, de façon qu'ils ne retirent de là aucun profit; mais que tout le quarantième susdit soit délivré aux susdits chevaliers assesseurs, dans la plus grande et la plus sûre ville de chaque comté. Que la somme de la taille à imposer sur chaque ville soit décidée entre le sénéchal du baron ou son procureur, ou les sénéchaux du seigneur de la liberté, ou les assesseurs susdits. Que l'argent soit déposé par les mêmes assesseurs dans quelque lieu sûr de cette ville; en sorte que les assesseurs aient leurs sceaux, leurs serrures et leurs clefs pour garder l'argent susdit; que les vicomtes semblablement aient leurs sceaux, leurs serrures et leurs clefs. Que les asses-

[1] *Attornato*, atourné (*attorney*).

seurs, aussitôt que le quarantième aura été assis par eux, envoient à l'échiquier leurs rôles pour toute leur tournée. Que de même, aussitôt que ledit argent aura été levé par eux, ils envoient à l'échiquier leurs rôles de recettes ; et que ledit argent soit gardé dans les lieux où il aura été déposé, jusqu'à ce que, sur un ordre de nous, il soit porté au Temple-Neuf à Londres. Que, sous prétexte du quarantième, on n'exige rien de tout homme qui ne possédera pas en fait de biens meubles de cette espèce jusqu'à la valeur de quarante deniers au moins. Pour asseoir le susdit quarantième dans le comté d'Hartford, c'est vous que nous avons désignés ; et nous avons mandé à notre vicomte d'Hartford, qu'il fasse venir devant vous, sur notre ordre, chacune des villes [majeures] [1] de son comté, à des jours et en des lieux fixes que vous lui aurez fait connaître ; et nous voulons qu'on ait de la déférence pour vous, et qu'on vous obéisse dans tout ce qui aura rapport à la susdite affaire. Portez-vous bien. »

LE ROI S'EMPARE DU TRÉSOR DE HUBERT DE BOURG. — FAITS DIVERS. — NOMINATION D'INSPECTEURS POUR LES ORDRES RELIGIEUX. — EFFETS DE LA VISITATION ; RÈGLEMENT DU PAPE A CE SUJET. — VISITATION DES ÉGLISES

[1] Nous ajoutons majeures parce que *villata* qui servait, dit Ducange, à désigner l'aggrégation de plusieurs manses, paraît avoir signifié plus que *villa*. Peut-être faut-il voir seulement dans ce mot l'espèce de villes désignée plus haut par *villa integra*. En tout cas, on doit entendre ici une députation des habitants de ces villes, et sans doute ceux qui sont mentionnés au commencement de l'ordonnance. (*Voy.* la note 2, page 43 du premier vol.)

EXEMPTES. — Vers le même temps, aux approches de la fête du bienheureux Martin, on fit savoir au roi d'Angleterre que l'ancien justicier Hubert avait, au Temple Neuf, un riche trésor qu'il avait mis sous la garde des templiers. Le roi alors fit dire au maître des templiers de venir lui parler, et lui demanda, d'un ton impératif, s'il en était comme on le lui avait rapporté. Celui-ci, n'osant pas nier la vérité devant le roi, avoua qu'il y avait au Temple, de l'argent qui avait été confié à sa bonne foi et à celle de ses frères; mais qu'il en ignorait entièrement la quantité et la valeur. Le roi exigea que les frères lui remissent sur-le-champ cet argent, assurant qu'il avait été soustrait par fraude de son trésor. Les frères firent répondre qu'ils ne rendraient cet argent à personne, parce que c'était un dépôt qui leur avait été confié, et qu'ils avaient besoin de l'autorisation de celui qui l'avait mis sous leur garde. Le roi n'eut point la pensée de recourir à la violence pour se faire remettre un argent placé sous la protection de l'église. Aussi il envoya vers Hubert, qui était alors enchaîné dans la tour de Londres, le trésorier de sa cour avec les justiciers de son échiquier, pour exiger de lui qu'il rendît au roi cet argent sans en rien distraire. Lorsque les messagers susdits eurent annoncé à Hubert quelle était la volonté du roi, celui-ci répondit sur-le-champ, qu'il s'abandonnait au roi, lui et tout ce qui était à lui. En conséquence, il donna pouvoir aux frères de la milice du Temple, de présenter toutes

les clefs à son seigneur le roi, pour qu'il pût faire ce que bon lui semblerait des choses qui étaient déposées dans leur maison. Cela ayant été fait, le roi ordonna que cet argent, après avoir été soigneusement compté, fût placé dans son trésor, qu'on dressât, par écrit, un inventaire de tout ce qu'on trouverait et qu'on le lui présentât. Les clercs du roi, et le trésorier qui les accompagnait, trouvèrent en dépôt des vases d'or et d'argent d'un prix inestimable, des pièces monnayées et une quantité de pierres précieuses, telle que, si on en faisait le relevé, la chose, quoique vraie exciterait, le plus vif étonnement. Le bruit de cette saisie s'étant répandu, quelques persécuteurs acharnés d'Hubert vinrent trouver le roi, renouvelant leurs accusations contre le prisonnier, et disant que convaincu à cette heure de vol et de fraude, il méritait d'être condamné à une mort ignominieuse. Le roi réfléchit quelques instants, et répondit : « Hubert, dès son enfance, a « servi d'abord le roi Richard, mon oncle, et en« suite le roi Jean, mon père, avec trop de fidé« lité, comme je l'ai entendu dire, pour que j'or« donne jamais qu'il périsse de male mort, en « admettant même qu'il ait mal agi à mon égard. « J'aime mieux qu'on me fasse passer pour un roi « imbécile et débonnaire, que pour un cruel, un « tyran et un homme de sang; ce qu'on ferait, si je « sévissais contre celui qui m'a défendu, moi et mes « prédécesseurs, dans beaucoup de dangers, et si « ses malversations, qui ne sont encore ni manifes-

« tes, ni réellement prouvées, me faisaient oublier « des bienfaits nombreux qui sont évidents pour « nous tous et pour le royaume. » A ces mots, son cœur se tourna vers la miséricorde; il accorda à Hubert toutes les terres qu'il tenait, soit de la munificence de son père Jean, soit par achat, afin qu'il pût se procurer ainsi ce qui était nécessair eà lui-même et aux siens. Hubert, commençant à se relever de son désastre, eut la prudence d'établir, pour sage et fidèle gardien et sénéchal des terres qui lui étaient laissées. Laurent, clerc de Saint-Albans, qui avait prodigué à Hubert, dans toutes ses tribulations, des consolations précieuses, et qui avait été une colonne inébranlable de vérité. Peu après, Hubert fut remis, sous caution, au comte Richard, frère du roi, à Guillaume, comte de Warenne, au comte Richard Maréchal, et à Guillaume, comte de Ferrières, qui le conduisirent, sur l'ordre du roi, au château de Devises, où il fut confié à la garde de quatre chevaliers, vassaux des susdits comtes. Il devait rester en liberté dans l'enceinte de ce château. Cette même année, la veille de la Saint-Martin, on entendit des coups de tonnerre épouvantables qui, durant quinze jours, éclatèrent de temps en temps, et effrayèrent un grand nombre de personnes; principalement les habitants de Londres, qui sont si fréquemment exposés à ce fléau que, si on le ressent quelquefois en Angleterre, on peut dire qu'à Londres c'est en quelque sorte une habitude. Cet orage fut suivi d'une funeste querelle qui éclata dans le royaume,

entre le roi et ses barons, comme la suite de cette histoire le montrera.

Cette même année, le pape Grégoire établit chez toutes les nations qui reconnaissent le nom du Christ, des personnes chargées d'inspecter les ordres religieux, et écrivit la lettre suivante : « Grégoire, évêque, à ses vénérables frères les suffragants de l'église de Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. Satan, chassé de la face de Dieu, a étendu la main vers d'audacieuses entreprises; et, fort de sa malice, il cherche à envelopper dans les piéges du vice ceux qui ont été appelés à servir le Seigneur. Dans ces séductions tortueuses, il leur tend des embûches d'autant plus perfides qu'il reconnaît en eux de plus grands penchants à la corruption. Aussi, comme il est venu à nos oreilles que les monastères du diocèse de Cantorbéry avaient énormément péché dans le spirituel et dans le temporel par la malice et l'incurie de ceux qui les habitent, nous ne voulons pas tenir plus longtemps leurs fautes en dissimulation, de peur que, si nous les laissions impunies, nous ne paraissions les prendre sur notre compte. Nous avons donc institué, pour ceux des monastères établis dans ladite province qui dépendent évidemment de l'église romaine sans aucun intermédiaire, des personnes spéciales chargées de les inspecter, de les réformer et de les corriger tant dans la tête que dans les membres. Nous leur avons octroyé puissance plénière de visiter lesdits monastères, de corriger et réformer en notre nom ce qu'ils sauront avoir réellement be-

soin de correction et de réforme, en conservant les constitutions ou les réformes autres faites d'après les règles dans le chapitre provincial, lesquelles n'en auront pas moins force et durée. Mais si, investi comme nous le sommes de la plénitude de la puissance, c'est à nous que revient le soin général de toutes les âmes, vous, de votre côté, qui êtes appelés à prendre votre part de sollicitude, devez vous occuper spécialement du troupeau qui vous est confié et veiller à ce qu'une brebis malade ne périsse point. Aussi nous vous avertissons et exhortons tous tant que vous êtes, recommandons et enjoignons formellement en vertu de l'obédience, à chacun de vous, d'avoir soin de visiter tant dans vos cités que dans vos diocèses, soit par vous-mêmes, soit par des religieux qui soient mûrs dans l'expérience de ces sortes de visites, les demeures des religieux ou des religieuses, des chanoines réguliers, ainsi que des clercs séculiers qui vous sont soumis, réformant généralement et corrigeant tant en vertu de notre autorité que de la vôtre, dans la tête et dans les membres, sans vous laisser influencer ni par la bienveillance ni par la crainte, tout ce que vous saurez avoir besoin dans les lieux susdits, de réforme et même de correction; sauf ce qui aura été prudemment statué au sujet des religieux dans le chapitre provincial, d'après la constitution du concile général; réprimant les opposants par la censure ecclésiastique sans vous embarrasser d'aucun appel. Et vous devrez exécuter nos ordres de façon que le Dieu des vengeances qui, au jour du redoutable jugement,

rendra à chacun selon ses œuvres, ne demande pas à vos mains compte du sang d'autrui, et que nous ne soyons pas forcé d'appliquer à cela le châtiment de la correction apostolique. Donné à Spolette, le cinquième jour avant les ides de juin, l'an sixième de notre pontificat. »

Quant aux autres églises et aux couvents qui dépendaient immédiatement de l'église romaine, le souverain pontife y établit pour inspecteurs non des évêques, mais des abbés choisis surtout dans l'ordre de Cîteaux et dans l'ordre des Prémontrés, gens peu sages et d'une sévérité trop dure, qui, dans cette inspection, se conduisirent avec si peu de retenue et si peu d'indulgence, qu'en plusieurs monastères ils dépassèrent les bornes de la raison et obligèrent plusieurs religieux à avoir recours au remède de l'appel. Ces derniers, étant partis pour Rome, obtinrent d'autres inspecteurs, à force de peines et en dépensant beaucoup d'argent. Enfin, pour le dire en peu de mots, cette inspection, qui eut lieu dans l'univers chrétien, réussit plutôt à déformer qu'à réformer les ordres religieux : tous ceux qui, dans les différentes parties du monde, avaient suivi uniquement la règle du bienheureux Benoît, furent tellement divisés d'opinions par l'introduction de constitutions nouvelles, que dans toutes les communautés ou dans les autres églises de religieux, c'est à peine si l'on trouve [aujourd'hui] deux personnes qui s'accordent sur la manière de vivre. Un certain abbé de Beaumont[1], re-

[1] *Montis belli abbas*. C'était probablement un abbé français.

doutant de procéder à cette inspection, consulta le seigneur pape sur quelques points douteux : celui-ci jugea à propos de lui donner les instructions suivantes sur la manière de procéder :

« Les choses qui sont prudemment réglées pour l'honneur de la religion et le salut des religieux, doivent être fortifiées par le secours apostolique, afin qu'elles soient reçues avec plus de dévotion et observées avec plus d'exactitude. Or, certains articles nous ayant été présentés par notre cher fils l'abbé de Beaumont, articles dont l'établissement nous a paru bon pour le salut des âmes et l'honneur de notre religion, et qui doivent remédier aux excès multipliés et au relâchement que les inspecteurs ont trouvés dans quelques communautés ; nous les avons fait examiner et revoir, et nous ordonnons qu'ils soient observés inviolablement : pour plus de précaution, nous avons fait sceller ces articles des sceaux de nos vénérables frères les évêques d'Ostie et de Tusculum. Nous voulons encore et ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, que les inspecteurs convoquent en chapitre général les abbés et les prieurs qui n'ont point d'abbés particuliers, tant exempts que non exempts, et qui n'ont point coutume de célébrer des chapitres, les inspecteurs présidant à ce chapitre général, et nonobstant tout obstacle canonique. Ceux donc qui dédaigneront ou négligeront de venir au chapitre, seront forcés d'y venir par censure ecclésiastique et nonobstant tout empêchement d'appel ; et la censure ne sera point levée jusqu'à ce qu'ils aient donné la

satisfaction convenable qui aura été prononcée contre eux d'après les règles. Au moyen de la même censure, les inspecteurs devront faire que ce qui aura été statué dans le chapitre général après mûre délibération soit formellement observé, n'oubliant pas (ce qui s'adresse aussi bien aux inspecteurs eux-mêmes[1] qu'à tous les autres) qu'ils auront, au jour du dernier examen, à rendre compte de leur ministère au Seigneur, devant les yeux de qui tout est à nu et à découvert. Que, dans l'inspection des communautés, ils s'efforcent d'employer toute leur sollicitude et toute leur activité à la correction et à la réformation de l'ordre. Aussi quand les inspecteurs, selon les statuts du concile général, procéderont à l'accomplissement de leur office d'inspection dans le chapitre général, qu'ils s'enquièrent avec soin de l'état des monastères et si les observances régulières sont observées; qu'ils corrigent et réforment tant dans le spirituel que dans le temporel ce qu'ils jugeront digne de correction; qu'ils fassent corriger les moines délinquants par les abbés du lieu; qu'ils veillent à ce qu'une pénitence salutaire leur soit infligée selon la règle du bienheureux Benoît et les institutions apostoliques, et non pas selon la forme de cette mauvaise coutume qui s'est déjà introduite à titre de loi dans quelques églises. Que les inspecteurs eux-mêmes punissent en notre nom et selon la mesure de la faute

[1] Nous proposons et traduisons : *Tam ipsi visitatores quam et alii quilibet*, au lieu de : *Tam ipsi quam visitatores et alii quilibet*.

par censure régulière les moines qu'ils trouveront opiniâtres et rebelles, sans s'arrêter aux personnes et sans épargner les rebelles, soit à cause de leur opiniâtreté, soit à cause de la puissance de leurs amis : rien ne doit les empêcher de chasser du troupeau une brebis galeuse, de peur qu'elle ne communique son mal aux brebis saines. Si les abbés se montrent négligents à se corriger eux-mêmes ou à corriger leurs moines, selon l'ordre des inspecteurs et les institutions régulières, qu'ils soient cités en justice, qu'ils soient saisis, et qu'ils soient si bien punis publiquement dans le chapitre général, que leur châtiment serve d'exemple. Si quelque abbé non exempt est trouvé par les inspecteurs ou trop négligent ou trop relâché, ils le dénonceront sans délai à l'évêque diocésain du lieu, qui devra lui donner un coadjuteur fidèle et prudent jusqu'au chapitre général. Si les inspecteurs trouvent qu'il soit dilapidateur ou qu'il mérite d'être cassé pour un autre motif, ils devront le dénoncer à l'évêque diocésain, qui le dépouillera du titre d'abbé et du gouvernement du monastère sans avoir recours à l'importun fracas des jugements; pendant ce temps il aura soin de fournir un administrateur capable qui veille sur le temporel, jusqu'à ce qu'on ait pourvu à la nomination d'un abbé pour le monastère. Si par hasard l'évêque se refuse à agir ainsi ou néglige de le faire, les inspecteurs ou les présidents du chapitre général devront faire connaître sans délai au saint-siége apostolique cette désobéissance de l'évêque. Nous ordonnons qu'on suive la

même conduite à l'égard des abbés exempts ; seulement leur déposition devra être laissée à la décision du saint-siége apostolique ; en sorte toutefois que l'abbé qui aura mérité d'être déposé, ayant été pendant ce temps suspendu de l'administration, soit par les inspecteurs, soit par les présidents du chapitre général, un administrateur capable soit donné au monastère. Que les présidents nous fassent savoir les excès des abbés et les autres choses dont ils s'occuperont dans les chapitres, par des messagers fidèles et prudents, qui seront convenablement défrayés par une cotisation des abbés, à laquelle chacun aura contribué selon ses moyens. Les inspecteurs qui suivront examineront soigneusement la conduite des inspecteurs précédents, et donneront avis au chapitre général de leurs négligences et de leurs excès, afin qu'ils subissent un châtiment proportionné à la faute. » Tels sont les règlements publiés sur l'inspection.

Le seigneur pape écrivit aussi sur la même inspection qui devait avoir lieu dans les églises exemptes, situées dans la province de Cantorbéry : voici la teneur de sa lettre : « Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers [fils] les abbés de Boxley et de Bekeham, de l'ordre de Cîteaux et de l'ordre des Prémontrés, dans les diocèses de Rochester et de Chicester, ainsi qu'au précenteur de l'église du Christ à Cantorbéry, salut et bénédiction apostolique. Ce supplantateur rusé, ce calomniateur inique qui ne s'étonnerait pas d'absorber un fleuve,

ni même de voir le Jourdain couler dans sa bouche, désirant des mets choisis, a tendu des lacets pour faire tomber ceux qui paraissaient devoir se tenir debout, et il ne cesse de les tenter par différentes attaques, tandis que pour se dérober à ses piéges, ils s'étaient réfugiés dans la forteresse du cloître. Aussi voulant obvier à sa malice, et désirant pourvoir au salut de ceux-là, selon qu'il nous appartient de le faire, nous offrons de bon cœur les remèdes qui sont en notre pouvoir, à l'effet d'arracher cette proie de la gueule du diable. En effet, nous avons appris que quelques monastères exempts du diocèse de Cantorbéry étaient déformés dans le spirituel et gravement diminués dans le temporel, parce que les moines et les religieuses d'iceux, séduits par les suggestions diaboliques, ne se souvenant plus du pacte qu'ils ont conclu avec Dieu, leur Seigneur, et par lequel, en faisant profession, ils ont fait abnégation non-seulement de leurs biens, mais d'eux-mêmes, et ne craignant pas la sentence de mort portée contre Ananias et Saphira, s'approprient et retiennent indignement, non sans soupçon et crime de vol, les biens des monastères, et recherchent (ce qui est impardonnable) des gains pécuniaires par négoce et par usures; qu'ainsi la discipline monastique est l'objet du mépris de ces personnes dissolues, et que la religion est blasphémée. Or, pour ne point paraître complice de ces fautes en les laissant impunies, nous vous confions avec assurance, à vous dont la fidélité et la discrétion nous sont connues d'une manière certaine, le droit d'inspecter, de

corriger et de réformer ces monastères, tant dans la tête que dans les membres, sur ces points et sur d'autres encore ; vous concédant en cette occasion plein pouvoir, et sans vous arrêter aux appels, en conservant toutefois force et durée aux statuts établis selon les règles dans le chapitre provincial [1]. C'est pourquoi nous prions et exhortons fortement votre discrétion, vous recommandons et ordonnons formellement, en vertu de l'obédience, par ce rescrit apostolique, de vous efforcer d'accomplir la mission susdite selon notre espérance, et de telle façon que votre conduite plaise à Dieu et nous satisfasse. Réprimez par la censure ecclésiastique, et nonobstant tout appel, les opposants, s'il s'en trouve : autrement, au jour du dernier examen, le Dieu des vengeances demandera à vos mains compte de leur sang. Si vous ne pouvez pas remplir votre ministère tous à la fois, deux d'entre vous y procéderont néanmoins. Donné, etc. » Les exécuteurs de ce bref papal agirent avec beaucoup plus de violence qu'il ne convenait ; ils commencèrent par l'abbaye de Saint-Augustin à Cantorbéry, et s'y conduisirent, principalement l'abbé de Boxley, avec tant d'orgueil et d'insolence, que les moines, saisis d'effroi, se virent obligés d'en appeler à la cour du seigneur pape, et partirent pour Rome, où à force de peine et d'argent ils obtinrent d'autres inspecteurs. Il en fut de même des moines de Westminster et de ceux de Saint-

[1] Je substitue *provinciali* à *principali*, conformément à la première lettre de Grégoire.

Edmond, dont l'abbé, de pieuse mémoire, Richard, surnommé de l'Isle, illustre par sa naissance et plus encore par ses mœurs, alla où va toute créature, tandis qu'il séjournait dans les provinces d'outre-mer pour s'éviter des dépenses. L'abbé et la communauté de Saint-Albans, s'appuyant sur les priviléges supérieurs dont l'église du bienheureux Albans, premier martyr d'Angleterre, avait été honorée, demandèrent plusieurs fois un délai. Sur ces entrefaites, Guillaume, de pieuse mémoire, abbé de cette maison, paya le tribut ordinaire à la nature humaine (comme il sera dit en temps et lieu), au grand détriment et à la ruine de son église. Cette même année, Roger, évêque de Londres, accusé d'avoir fait partie de ceux qui avaient consenti au pillage des blés des clercs romains, se rendit à la cour du souverain pontife, pour y faire valoir son innocence. Mais il ne revint dans son diocèse, non sans de grands démêlés, qu'après avoir été quelque peu dépouillé, et avoir vu les écus de sa bourse passer dans celle des Romains.

Le roi dépouille de leurs charges les officiers indigènes. — Richard, grand maréchal, réprimande le roi. — Phénomènes. — Faits divers. — L'an du Seigneur 1233, le roi d'Angleterre Henri, dans la dix-septième année de son règne, tint sa cour à Worcester, aux fêtes de Noël. Là, par le conseil de Pierre, évêque de Winchester, à ce qu'on prétend, il dépouilla de leurs offices tous les indigènes, offi-

ciers de sa cour, et en investit à leur place des Poitevins étrangers. Il chassa le chevalier Guillaume de Rodune qui représentait le grand maréchal Richard dans la cour du roi : ce dont ledit Richard fut violemment indigné. Le même roi, par le conseil du même homme, commença par priver de sa charge de trésorier Gaultier, évêque de Carlisle; puis il lui prit cent livres d'argent et lui enleva ignominieusement quelques gardes qu'il lui avait concédées, sa vie durant, par une charte. Il éloigna d'auprès de lui tous ses conseillers, tant évêques que comtes et barons, ainsi que tous les nobles de son royaume, avec une précipitation injurieuse, pour se confier uniquement audit évêque de Winchester et à son cher Pierre d'Orival. Il s'ensuivit même que le roi enleva la garde de tous les châteaux d'Angleterre à ceux qui en étaient détenteurs, pour en investir ledit Pierre, à titre de gouverneur général. Alors Pierre, évêque de Winchester, pour s'attirer sans obstacle la faveur du roi, gagna à son parti Étienne de Segrave, homme d'une grande souplesse, et Robert Passeleve, qui, sous la direction de Pierre d'Orival, gardait les trésors du roi. Il arriva ainsi que rien ne se fit plus dans le royaume que sur l'avis et d'après la volonté de ces quatre ministres. Ensuite le roi appela d'outre-mer des Poitevins et des Bretons, gens besoigneux et d'une avidité insatiable. Il en vint deux mille environ, tant chevaliers que sergents, avec armes et bagages : le roi les retint à son service, les mit en garnison dans divers châteaux du royaume. Ces étrangers

opprimaient de toutes leurs forces les indigènes et les nobles anglais, les appelaient traîtres, les accusaient même de trahison auprès du roi. Le roi, dans la simplicité de son cœur, ajoutant foi à leurs mensonges, leur livrait la garde des comtés et des baronnies avec de nobles jeunes gens et des héritières d'illustre naissance, qu'ils déshonoraient, hommes et femmes, en leur faisant contracter de honteux mariages. Le roi leur remettait la garde de ses trésors, le soin de faire observer les lois de l'état et de rendre les jugements. Que dirai-je de plus? Les jugements étaient confiés à des injustes, les lois à des gens hors la loi, la paix à des hommes de discorde, la justice à une race d'iniquité. Quand les seigneurs du royaume et nés dans le royaume venaient se plaindre auprès du roi des outrages qui leur étaient faits, ledit évêque s'interposait, et il n'y avait personne pour leur rendre justice. L'évêque Pierre accusait même auprès du roi certains évêques d'Angleterre avec tant d'amertume, que celui-ci se détournait d'eux, comme s'ils eussent été des ennemis publics.

A la vue de ces vexations et d'autres semblables qui opprimaient tous les Anglais nobles ou non nobles, le comte Richard, grand maréchal du royaume, voulut s'opposer à ce que les droits du royaume fussent aussi complétement violés, et poussé par son zèle pour la justice, il s'associa quelques seigneurs avec lesquels il alla intrépidement trouver le roi. Il lui reprocha, en présence de plusieurs, d'avoir, par mauvais conseil, appelé des étrangers poite-

vins qui devaient devenir les oppresseurs de son royaume, de ses hommes et des Anglais indigènes, ainsi que des lois et des libertés. Puis il supplia humblement le roi de se hâter de corriger de pareils abus qui ne manqueraient pas de tourner à l'abaissement de sa couronne et au bouleversement du royaume. Il ajouta en outre que si le roi hésitait à faire ces réformes, lui et les autres seigneurs du royaume se soustrairaient à son obéissance autant de temps qu'il garderait les étrangers pour conseillers. Alors Pierre, évêque de Winchester, prit la parole pour répondre, et dit qu'il était permis au seigneur roi d'appeler tous les étrangers qu'il voudrait à la défense de son royaume et de sa couronne, et même en assez grand nombre et en assez grande autorité pour pouvoir forcer des vassaux orgueilleux et rebelles à l'obéissance qu'ils lui devaient. Ne pouvant obtenir d'autre réponse, le comte maréchal et les autres seigneurs sortirent indignés de la cour du roi, et se promirent formellement les uns aux autres de combattre vigoureusement pour cette cause, qui les touchait tous, jusqu'à ce que leur âme fût séparée de leur corps.

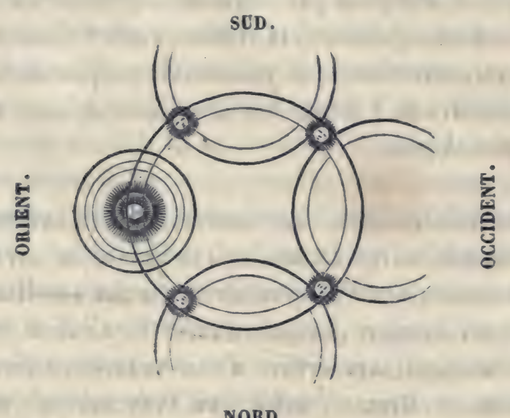
Cette même année, le dixième jour avant les calendes d'avril, on entendit des coups de tonnerre effrayants qui furent suivis, pendant tout l'été, d'un véritable déluge de pluies. Les murs d'enclos des parcs furent renversés. Dans presque toute l'Angleterre, les étangs et les moulins furent entraînés et changèrent de place. En outre, dans les terres

labourables et propres à la culture, ainsi que dans divers endroits et dans des lieux où pareille chose n'était jamais arrivée, on vit jaillir des fontaines qui se répandirent en ruisseaux. L'eau, séjournant au milieu des moissons, donna aux campagnes l'apparence d'étangs, et, ce qui causa l'étonnement de plusieurs, produisit des poissons comme il y en a dans les fleuves. On trouva de nouveaux moulins dans des lieux et dans des places où on n'en avait jamais vu auparavant.

Prodige surprenant dans le ciel, qui apparut en Angleterre, l'an du Seigneur 1233, le sixième jour avant les ides d'avril, l'an dix-septième du règne de Henri III. Il dura depuis le lever du soleil jusqu'à midi.

Vers le même temps, le sixième jour avant les ides d'avril, à la première heure du jour, dans le pays de Hereford et de Worcester, quatre faux soleils apparurent dans le ciel, sans compter le véritable soleil; ils étaient de couleur rouge. Un grand cercle de couleur blanche et d'une largeur apparente d'environ deux pieds, semblait embrasser dans son contour toute l'Angleterre. Ce cercle était coupé sur les côtés par des demi-cercles, et vers les points d'intersection, apparaissaient les quatre soleils dont nous avons parlé. Le véritable soleil se trouvait dans la région de l'orient : le temps était magnifique. Comme ce prodige surprenant ne peut être bien décrit en paroles, nous en avons reproduit la figure. En effet, plusieurs personnes, vu la nouveauté de

cette apparition surprenante, dessinèrent à l'instant même les cercles dont le ciel paraissait coupé.



Beaucoup de personnes furent témoins de cette vision, et parmi elles Jean, évêque de Hereford, qui fit tracer sous ses yeux, non point à la hâte, mais avec le temps nécessaire, la représentation de ce prodige, de la main de son chapelain, homme fort adroit et fort ingénieux, le seigneur Guillaume, chanoine. Jean de Montmouth et une foule d'autres assistèrent à ce spectacle inouï, qui tous rendirent hommage à la vérité relativement à ce miracle incroyable, et leur témoignage ne peut être révoqué en doute. Or, cette même année, dans cette même contrée, une guerre cruelle s'éleva. Il s'ensuivit carnage, horrible effusion de sang humain et bouleversement général dans l'Angleterre entière, dans le pays de Galles et dans l'Irlande. Vers le même temps, au

mois de juin, dans le midi de l'Angleterre, non loin du bord de la mer, plusieurs personnes virent deux effroyables dragons qui combattaient dans les airs. Après une longue lutte, la victoire resta à l'une de ces bêtes monstrueuses qui poursuivit jusque dans les profondeurs de l'abîme son adversaire épuisé. Ils ne reparurent plus.

CASSATION DE JEAN, ÉLU ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY. — DISCORDE ENTRE LE ROI ET LES GRANDS DU ROYAUME. — INFLUENCE DES POITEVINS ET DE PIERRE DES ROCHES. — LE ROI ÉLOIGNE QUELQUES NOBLES DE LA COUR. — LE GRAND MARÉCHAL EST AVERTI D'UNE TRAHISON CONTRE SA PERSONNE — PIERRE, ÉVÊQUE DE WINCHESTER, SÉDUIT PLUSIEURS DE SES ADHÉRENTS. — Vers le même temps, fut cassée l'élection de maître Jean-le-Blond à Cantorbéry. Le bruit s'était répandu à Rome qu'après son élection il avait reçu en don de Pierre, évêque de Winchester, mille marcs d'argent, sans compter mille autres marcs que ledit évêque avait prêtés à Jean pour aider à sa promotion; d'où il appert évidemment que l'amitié de l'évêque de Winchester fut plutôt nuisible qu'utile à Jean-le-Blond. En outre, ledit évêque avait écrit à l'empereur afin qu'il interposât ses bons offices auprès du pape pour que l'élection dudit Jean fût reconnue. Aussi le pape, reconnaissant que cette nomination était entachée de simonie et d'ambition, répéta dans son cœur cette parole d'Ovide :

« L'homme puissant supplie l'épée nue. »

Ce qui fit que le cœur du seigneur pape n'était pas bien disposé pour Jean. En outre, ce même Jean avait avoué à Rome, à ce qu'on prétend, qu'il possédait deux bénéfices auxquels était annexé le soin des âmes : ce qui était contre les canons du concile général. On croit que cet abus détermina sa réprobation, surtout parce que Jean n'était point muni d'une dispense ; quoiqu'on alléguât en sa faveur qu'il possédait ces bénéfices avant la tenue du concile. Mais comme après la cassation successive des trois élections faites à Cantorbéry, ladite église de Cantorbéry, si longtemps veuve d'un pasteur, était devenue semblable à Sara, femme de Tobie et fille de Raguel, veuve de tant d'époux, le pape donna aux moines qui étaient venus avec le dernier élu, dont l'élection avait été cassée, pouvoir d'élire pour pasteur de leurs âmes maître Edmond, chanoine de l'église de Salisbury, homme de mœurs irréprochables et d'une grande érudition. Il lui fit même passer le pallium pour qu'un siége métropolitain si important ne fût pas privé plus longtemps de pasteur. Cependant les moines déclarèrent qu'ils ne recevraient ni lui ni aucun autre que sur le consentement de leur couvent.

Vers le même temps, Pierre, évêque de Winchester, et ses complices, pervertirent tellement le cœur du roi, et lui inspirèrent une telle haine et un tel mépris pour la nation anglaise, qu'il chercha par tous les moyens à l'exterminer. Il appela successivement un si grand nombre de troupes poitevines, que bientôt presque toute l'Angleterre en fut couverte, et

que partout où allait le roi, il ne paraissait qu'entouré de ces étrangers. Rien ne se faisait dans le royaume que par l'évêque de Winchester et par cette engeance poitevine. A cette époque, le roi convoqua par lettres tous les comtes et barons de son royaume à une assemblée qui devait avoir lieu à Oxford pour la fête de saint Jean. Mais ils refusèrent de se rendre à cette sommation, tant parce qu'ils redoutaient les embûches des étrangers, qu'à cause de l'indignation qu'ils avaient conçue contre le roi, qui avait appelé des étrangers en mépris des mêmes barons. Lorsqu'ils eurent annoncé au roi leurs résolutions par des messages solennels, celui-ci entra dans une violente colère, et ordonna qu'une sentence définitive décidât quel était le moyen à employer pour les forcer à venir à sa cour. Alors il fut convenu, par jugement, que le roi leur adresserait une sommation une seconde et une troisième fois, afin qu'il fût bien prouvé s'ils voulaient venir ou non. En cette occasion, un frère de l'ordre des Prêcheurs, nommé Robert Bacon, qui prêchait la parole de Dieu devant le roi et devant plusieurs évêques, osa dire au roi avec beaucoup de liberté qu'il ne jouirait jamais d'une paix de longue durée, s'il n'éloignait de ses conseils Pierre, évêque de Winchester, et Pierre d'Orival, son fils ou son parent. L'applaudissement que les assistants donnèrent à un discours si hardi fit réfléchir quelque peu le roi, dont le cœur inclina vers la saine raison. Aussitôt, profitant de cette impression favorable, un clerc de la cour, nommé Roger Bacon, homme d'un esprit

plaisant, adressa au roi une réprimande fort crue, quoique présentée au roi avec esprit et enjouement : « Monseigneur le roi, dit-il, savez-vous ce qui est le plus « nuisible à ceux qui voguent sur la mer, et ce qu'ils re- « doutent le plus? » A quoi le roi ayant répondu qu'il le fallait demander à ceux qui font de longs voyages par eau : « Seigneur, je vous le dirai, reprit le clerc : « ce sont les pierres et les roches ; » comme s'il eût dit Pierre des Roches : car tels étaient le nom et le surnom de l'évêque de Winchester. Alors le roi fit savoir aux seigneurs dont nous avons parlé qu'ils eussent à venir à Westminster le cinquième jour avant les ides de juillet, qu'il y tiendrait assemblée, et que là il réformerait, d'après leurs conseils, tout ce qui serait reconnu avoir légitimement besoin de réforme. Mais les susdits seigneurs, ayant appris que, sur l'invitation du roi, un grand nombre de brigands avaient abordé les uns après les autres dans le royaume, avec armes et chevaux, n'aperçurent plus aucune ouverture à la paix, et, redoutant les trahisons innées dans le cœur des Poitevins, ils se dispensèrent de venir auprès du roi au jour qui leur avait été fixé. Ils lui firent même signifier, par des messages solennels, qu'il eût à chasser de sa cour, sans aucun retard, Pierre, évêque de Winchester, et tous les Poitevins; lui déclarant que s'il s'y refusait, ils le chasseraient du royaume, lui et ses iniques conseillers, appuyés qu'ils seraient sur le consentement de toute la nation, et procéderaient sur-le-champ à la nomination d'un nouveau roi.

Cette députation plongea le roi et toute sa cour dans la plus grande consternation. Tous baissaient la tête, et redoutaient beaucoup que le fils ne fût encore plus abaissé que le père. On se souvenait que les hommes du roi Jean, faisant tous leurs efforts pour le renverser du trône, avaient presque réussi à lui appliquer en réalité le nom de *sans terre,* qui lui avait été donné dans sa jeunesse comme un mauvais augure. Alors l'évêque Pierre, souvent nommé, conseilla au roi de prendre les armes contre ses vassaux rebelles, et de conférer leurs châteaux et leurs terres aux Poitevins, qui sauraient défendre contre ces traîtres le royaume d'Angleterre. « Ce n'est pas pour « faire le mauvais plaisant, dit-il avec jactance, que je « donne ce conseil dont je sais et dont j'apprécie le « danger ; mais on m'a vu à l'œuvre en Orient, où je « dirigeais quelquefois le conseil impérial, et les Sar- « rasins, aussi bien que d'autres nations, ont appris à « redouter ma prudence. » Aussitôt le roi, revenant à des résolutions funestes, commença par faire éclater le ressentiment qu'il avait conçu contre un noble seigneur, Gilbert Basset : il le dépouilla d'un manoir que Gilbert tenait de la munificence du roi Jean, et quand ce seigneur vint réclamer son droit, le roi Henri l'appela traître, et menaça de le faire pendre, s'il ne sortait à l'instant de sa cour. Le roi ordonna aussi qu'on saisît et qu'on lui amenât prisonnier Richard Suard, qui avait épousé la sœur ou la nièce de Gilbert Basset, et il prétendit, pour autoriser cette mesure, que Richard ne lui avait pas demandé

sa permission pour ce mariage. Enfin, suspectant la fidélité de plusieurs autres, qui tous étaient d'entre les plus nobles et les plus puissants du royaume, il exigea d'eux des otages, et leur fit savoir à tous, par des lettres de sommation, qu'ils eussent à lui amener, aux calendes d'août au plus tard, des otages qui fussent en assez grand nombre et d'assez grande qualité pour que tout soupçon de révolte fût banni de son esprit.

Tandis que les comtes et les barons se rendaient à Londres, accompagnés d'une nombreuse chevalerie, pour l'assemblée qui avait été fixée aux calendes d'août, Richard, comte maréchal, qui se proposait d'y aller avec les autres, s'arrêta chez sa sœur Isabelle, épouse de Richard, frère [du roi]. Celle-ci ayant demandé à son frère de quel côté il se dirigeait, le comte répondit qu'il avait hâte d'arriver à l'assemblée qui avait été convoquée à Westminster. Isabelle lui dit alors : « Sachez, mon frère chéri, que, si vous y allez, des « embûches vous sont préparées pour que vous « tombiez entre les mains de vos ennemis, qui vous « présenteront au roi et à l'évêque de Winchester, « et l'on fera de vous ce qu'on a fait du comte de « Kent, Hubert. » D'abord le comte maréchal refusa d'ajouter foi aux craintes d'une femme : car c'était un homme d'une grande intrépidité ; mais quand sa sœur lui eut démontré par des preuves irrécusables de quelle manière il serait pris, et par qui, le comte commença à s'inquiéter sérieusement, et se mit en route à la nuit tombante. Il voyagea avec célérité, et

n'arrêta son cheval que lorsqu'il fut arrivé dans le pays de Galles. Le comte de Chester, le comte de Lincoln, le comte de Ferrières et le comte Richard, frère du roi, s'étaient rendus à l'assemblée susdite ; mais on n'y décida rien, à cause de l'absence du comte maréchal, de Gilbert Basset et de quelques autres seigneurs. Alors le roi, sur l'avis de l'évêque de Winchester et d'Étienne de Segrave, fit sommer par lettres tous les seigneurs du royaume, qui étaient tenus envers lui du service militaire, de se rendre à Glocester avec armes et chevaux, le dimanche avant l'Assomption de la bienheureuse Marie. Mais Richard Maréchal, et plusieurs autres qui étaient alliés avec lui, ayant refusé de venir au jour fixé, le roi ordonna que leurs villages fussent brûlés, leurs parcs et leurs garennes détruits, leurs châteaux assiégés, comme s'ils étaient traîtres. Les illustres hommes qui passaient pour être confédérés étaient le comte maréchal, chevalier incomparable, Gilbert Basset et ses frères, hommes expérimentés dans la guerre, Richard Suard, adonné dès son enfance aux travaux de Mars, Gaultier de Clifford, chevalier d'élite, avec beaucoup d'autres personnes de distinction qui étaient de leur parti. Le roi d'Angleterre Henri les fit tous déclarer bannis et proscrits sans jugement de sa cour et de leurs pairs ; il donna leurs terres aux Poitevins, ajoutant ainsi douleur sur douleur, enfonçant blessures sur blessures. Il ordonna aussi qu'on se saisît de leurs personnes partout où on les rencontrerait dans le royaume.

Alors Pierre de Winchester, qui cherchait à diminuer de toutes les manières les forces du comte maréchal et de ses alliés, corrompit, moyennant mille marcs, les comtes de Chester et de Lincoln, et les amena ainsi à abandonner le grand maréchal et la cause de la justice, pour se retourner du côté du roi et pour favoriser son parti. Déjà Richard, frère du roi, qui dans le commencement s'était uni au grand maréchal, était revenu au roi depuis longtemps. Lorsque le comte maréchal fut informé de cette défection, il se confédéra avec Léolin, prince de Galles, et avec les autres princes de ce pays : un serment fut réciproquement prêté, par lequel chacun des deux contractants s'engagea à ne point négocier de la paix sans l'autre. A cette époque, le lendemain de la fête de la bienheureuse Marie, un grand nombre d'hommes d'armes, venus des provinces d'outre-mer, abordèrent à Douvres; parmi eux on remarquait Baudouin de Guines avec ses gens qui arrivaient de la Flandre : tous allèrent trouver le roi à Glocester. Suivi de ces troupes et de beaucoup d'autres, le roi conduisit une armée formidable vers la ville d'Héreford. Cette année-là, mourut Guarin Basset, au siége et à l'assaut du château de Kaerdif.

Violence exercée contre l'évêque de Carlisle. — Le roi défie le comte maréchal. — Hubert de Bourg s'échappe de sa prison. — Il est enlevé de force d'un lieu de refuge et y est ramené. — Vers le même temps, Gaultier, évêque de Carlisle, sur quelques injures qu'il

prétendait avoir reçues du roi, s'était embarqué à Douvres, afin de traverser la mer, lorsque survinrent quelques officiers du roi, qui le poussèrent lui et les siens hors du vaisseau où il était monté, et lui défendirent expressément, au nom du roi, de quitter le royaume sans sa permission. A l'instant où ces choses se passaient, Roger, évêque de Londres, sortait du vaisseau qui le ramenait de Rome. A la vue de l'outrage qu'on faisait subir audit évêque, il excommunia tous ceux qui avaient porté sur lui des mains violentes ; puis, étant allé trouver le roi, il le rencontra dans la ville d'Héreford, non loin du pays de Galles, environné d'une armée nombreuse. Là, en présence du roi et de quelques évêques, il renouvela la sentence d'excommunication dont nous avons parlé, lancée à l'occasion de la violence faite à l'évêque de Carlisle, non sans que le roi n'en fût très-contrarié et n'eût cherché à l'empêcher de prononcer cette sentence. Tous les évêques qui étaient présents avec Roger excommunièrent tous ceux qui avaient donné lieu à ce nouveau trouble.

Cela fait, le roi, sur l'avis de l'évêque de Winchester, envoya défier [1] le comte maréchal par l'évêque de Saint-David, et par là ordonna qu'on prît les

[1] Le défi était, en effet, le signal d'une guerre ouverte, et devait être porté à la connaissance de tous ceux qui faisaient partie du lignage ou du vasselage de la personne défiée. C'est ce qui donnait lieu à cette locution : *Outrage sans défiance est vilénie.* L'intervalle entre le défi et le commencement des hostilités variait suivant le temps et les lieux. Saint Louis le fixa à quarante jours. (*Voy.* LA THAUMASSIÈRE, *Cout. de Beauv.*, pag. 448, note, et la septième dissert. de DUCANGE.)

armes contre lui et qu'on assiégeât ses châteaux. Le roi, étant donc entré sur la terre du comte maréchal, assiégea un de ses châteaux ; mais, quoiqu'il poussât vivement le siége, il vit qu'il avançait à peu de chose ou à rien, et la disette commença à se mettre dans son armée. Alors le roi, ayant honte d'être réduit à la dure nécessité de lever le siége, envoya quelques évêques en députation auprès du comte maréchal. Il lui fit remontrer que son honneur à lui, le roi, serait compromis s'il paraissait avoir assiégé en vain ce château, et il demanda que cette place lui fût remise à deux conditions : la première, que ce château serait rendu de nouveau au grand maréchal avant quinze jours ; la seconde, qu'il réformerait pendant ce temps tout ce qui était à corriger dans le royaume, en prenant l'avis des évêques qui étaient cautions à cet égard. Pour l'accomplissement de cette dernière promesse, le roi fixa jour audit maréchal et aux autres exilés pour le premier dimanche après la fête de Saint-Michel, à Westminster. Ainsi le château fut remis au roi, quand déjà le siége était levé.

A la même époque, Pierre, évêque de Winchester, qui aspirait de toutes les manières à la mort d'Hubert de Bourg, alors renfermé dans le château de Devizes, demanda au roi avec instance et sans faire en aucune façon mention d'Hubert, qu'il lui accordât la garde du susdit château. Il espérait, dit-on, profiter de cette occasion pour ordonner la mort du prisonnier. Hubert, averti de tout cela par les amis qu'il avait à la cour du roi, révéla le projet de l'évêque de

Winchester à deux officiers qui étaient chargés de le servir dans le château. Ceux-ci, compatissant à son infortune, cherchèrent attentivement les moyens de le faire échapper au péril qui le menaçait. Ayant donc trouvé un moment favorable, celui où les gardes du château étaient endormis, l'un d'eux, à la première heure de la nuit, la veille de la Saint-Michel, chargea sur ses épaules Hubert, encore enchaîné; puis, tandis que son compagnon faisait le guet, il descendit de la tour à l'insu des gardiens, portant son pieux fardeau, et traversa le château dans toute sa largeur, commettant à la fois une noble action et une action blâmable. Arrivé à la porte principale, il sortit par la poterne, et traversant, quoique avec peine, le fossé très-profond du château, il monta sans s'arrêter à l'église paroissiale du village et ne déposa son fardeau que quand il fut parvenu avec joie devant le maître-autel. Alors les jeunes gens qui avaient délivré Hubert ne voulurent plus le quitter, et ils regardèrent comme un acte qui leur mériterait les éloges de la postérité et les récompenses célestes d'encourir la mort temporelle pour avoir sauvé un si grand homme.

Cependant, lorsque les châtelains se furent éveillés et qu'ils ne trouvèrent pas Hubert au lieu accoutumé, ils furent grandement troublés, et sortirent en foule du château avec des lanternes, des bâtons et des armes. Ils le cherchèrent avec soin de tous côtés, jusqu'à ce qu'on fût venu leur apprendre qu'Hubert était dans l'église, délivré de ses chaînes. Aussitôt ils y coururent en tumulte, et ils le trouvèrent

devant l'autel, tenant à la main la croix du Seigneur. Ils se jetèrent sur lui avec fureur, le frappèrent cruellement à coups de poing et de bâton, le poussèrent dehors et le traînèrent avec ses deux libérateurs jusqu'au château, où ils lui firent subir une captivité pire qu'auparavant. Ce fait étant venu aux oreilles de Robert, évêque de Salisbury, il se rendit en toute hâte au château de Devizes, et enjoignit à ceux qui avaient violé l'asile de l'église de reconduire Hubert sans délai dans le lieu de son refuge, et de l'y laisser libre dans l'état où ils l'avaient trouvé. Mais les gens du château répondirent fort brusquement à l'évêque : « Nous aimons mieux qu'Hubert soit pendu que « nous. » Comme ils refusèrent de le conduire dans l'église, l'évêque, en vertu du pouvoir qui lui était confié, excommunia nominalement tous ceux qui gardaient Hubert et qui avaient mis sur lui une main sacrilége. Puis ledit évêque de Salisbury, s'adjoignant Roger, évêque de Londres, et quelques autres évêques, vint trouver le roi et porta plainte auprès de lui de la violence qui avait été faite à Hubert. Il ne voulut pas se retirer avant d'avoir obtenu la délivrance du prisonnier. Aussi, le cinquième jour avant les calendes de novembre, Hubert fut reconduit dans l'église, le roi y ayant consenti, quoique avec répugnance. En même temps, le roi, irrité de cette contrainte, écrivit au vicomte de la province, et lui donna mission de cerner l'église, jusqu'à ce qu'Hubert y eût expiré par le manque d'aliments.

FIN DU TOME TROISIÈME.

ADDITION.

I.

Année 1219. — Voir la page 202 du volume.

Composition faite entre l'évêque de Lincoln et l'abbé de Saint-Albans, au sujet du vicariat de Luiton. — « Aux fils de la sainte mère église, tous tant qu'ils sont, à qui le présent écrit parviendra, Richard, par la permission de Dieu, humble ministre de l'église de Salisbury, et Guillaume et Richard, avec la permission du même Dieu, abbés de Westminster et de Waltham, salut dans le Seigneur. — Sachez, tous tant que vous êtes, que des discussions mutuelles au sujet de diverses demandes se sont élevées entre l'évêque de Lincoln, Hugues second, d'une part, et Guillaume, abbé de Saint-Albans, et le couvent du même lieu, d'autre part; par-devant divers juges agissant en vertu de l'autorité des lettres du seigneur pape Honorius III, à savoir : par-devant moi, évêque de Salisbury, et les juges mes collègues, au sujet de l'ordination du vicariat de l'église de Luiton; *item* par-devant nous, abbés de Westminster et de Waltham, et par-devant

le prieur de la Sainte-Trinité à Londres, touchant la sujétion des communautés de Beauvoir, de Hartford et de Beaulieu; touchant la taxation du vicariat de l'église de Luiton; touchant la garde de la même église, quand elle viendrait à vaquer; touchant l'appropriation[1] de toutes les églises sur lesquelles les abbés de Saint-Albans n'ont pas les droits pontificaux; touchant l'assignation des vicariats en icelles, ainsi que touchant les gardes des mêmes églises et vicariats, quand elles viendraient à vaquer. *Item* pardevant l'abbé de Sibeton, et les juges ses collègues, sur la portion que tiennent en usages propres dans l'église de Luiton les susdits abbé[2] et couvent. Enfin, les parties ayant accepté jour pour rétablir la paix entre elles, et après une conférence tenue mutuellement et amicalement sous notre médiation, l'évêque de Lincoln, muni de lettres de ratification de son chapitre, qui l'autorisaient spécialement à traiter, et l'abbé de Saint-Albans, muni de semblables lettres de ratification de son chapitre, qui l'autorisaient aussi spécialement à traiter, se sont soumis simplement et absolument, en leur nom et au nom de leur chapitre, à notre décision touchant toutes les demandes et plaintes susdites, pour que la paix fût rétablie à l'amiable entre eux et leurs

[1] C'est-à-dire la fixation *in proprios usus* des services dus par les églises sur lesquelles Saint-Albans n'avait point une autorité directe et immédiate. Les sens d'*appropriatio* sont nombreux, et nous renvoyon à Ducange.

[2] *Abbates*. Nous lisons *abbas*.

églises, et ont promis solennellement, par-devant nous et beaucoup d'autres, au nom de Dieu, de s'en tenir irréfragablement, à cet égard, à notre décision. Nous donc, ayant Dieu devant les yeux et veillant pour l'avenir à la paix et à la tranquillité des deux églises, nous avons procuré et réglé la paix à l'amiable, entre les deux parties, aux conditions suivantes, à savoir : en ce qui touche le vicariat de l'église de Luiton (à l'occasion duquel, par-dessus tout, cette controverse s'est élevée), que dans l'église de Luiton un vicariat perpétuel sera établi, en sorte que celui qui sera vicaire selon le temps aura, à titre de vicariat perpétuel, toutes les obventions et toutes les menues dîmes de l'église de Luiton, et de toutes les chapelles dépendantes d'icelle, et toutes autres choses appartenant à la même église, et aux mêmes chapelles, avec une mense convenable, à l'exception des gerbes et de la terre dépendante de ladite église et des chapelles; que par là le vicaire supportera tous les fardeaux de l'église, fardeaux paroissiaux, synodaux, archidiaconaux, ordinaires et accoutumés, comme les [autres] vicaires. Les vicaires qui devront être institués successivement dans l'église de Luiton seront présentés à l'évêque de Lincoln et à ses successeurs par l'abbé et le couvent de Saint-Albans, ou par le couvent, si la dignité d'abbé est vacante. De son côté l'évêque et ses successeurs seront tenus d'admettre, sans délai fâcheux et sans difficulté, les personnes convenables qui leur seront présentées. L'évêque et ses succes-

seurs auront pleine juridiction sur l'église de Luiton, et la garde du vicariat d'icelle, quand il viendra à vaquer.

Quant aux autres églises que l'abbé et les moines de Saint-Albans demandaient pour leurs usages propres, et quant à l'assignation des vicariats et aux gardes des églises et des vicariats, lesquelles gardes étaient semblablement revendiquées par l'abbé et par les moines, il en sera ainsi, à savoir que l'évêque de Lincoln et ses successeurs, par notre présent règlement, seront à perpétuité, sans que l'une ou l'autre des parties puisse soulever un procès, dans le même état où le même évêque se trouvait avant la contestation.

Quant aux communautés contestées, il en sera ainsi : lorsqu'un prieur devra y être institué, l'abbé et le couvent auront soin de le présenter à l'évêque de Lincoln et à ses successeurs, pour qu'il reçoive dudit évêque et de ses successeurs, sans difficulté et sans aucun délai fâcheux, l'administration du spirituel, c'est-à-dire des pensions des églises paroissiales, des dîmes et autres choses semblables. A raison de quoi, le prieur fournira audit évêque et à ses successeurs obédience canonique avec respect et honneur, selon qu'il les doit témoigner à son évêque diocésain.

Nous statuons cependant que l'abbé et ses successeurs conserveront sans atteinte la cure des âmes sur les moines demeurant dans les communautés dépendantes de Saint-Albans, par tout l'évêché de

Lincoln ; sauf aussi, pour le même abbé et pour ses successeurs, le plein pouvoir de placer les moines dans les communautés et de les en ôter, et de corriger leurs excès en ce qui touche à l'ordre et à l'observance régulière. Qu'il soit aussi permis à l'abbé et à ses successeurs de révoquer, selon qu'ils le jugeront convenable, sans aucune contradiction, les mêmes prieurs admis dans la forme prescrite. Nous ordonnons aussi que tous procès et toutes plaintes soulevés au sujet de toutes les choses susdites soient éteints à perpétuité, et qu'aucun rescrit obtenu sur les choses susdites, ou devant être obtenu par la suite, n'ait de force ni d'effet contre la présente ordination. Pour lui donner vigueur et en témoignage d'icelle, nous, aussi bien que le susdit évêque et le chapitre de Lincoln, et que l'abbé susdit et le couvent de Saint-Albans, avons apposé nos sceaux au présent écrit. Fait dans le chapitre de Westminster, l'an de l'incarnation du Seigneur 1219 [1]. »

[1] Cette addition à laquelle Matt. Pâris renvoie dans le texte, ne se trouve pas au livre des *Additamenta ;* nous l'avons traduite de la *Vie des vingt-trois abbés*, pag. 85 de l'éd. de 1644.

NOTES.

Note I. Voir la page 7 du volume.

Plusieurs critiques, en parlant de la grande charte, n'y ont vu qu'un acte rédigé dans l'intérêt de quelques barons ambitieux; mais, comme le remarque Hallam, les noms d'Étienne Langton et de Guillaume Maréchal seraient une garantie suffisante de la noblesse de l'entreprise, si d'ailleurs cet acte solennel, qui contient en germe presque toutes les libertés anglaises, ne protestait assez haut par lui-même contre une pareille assertion. En effet, on y découvre facilement l'intention non-seulement d'assurer les droits de la haute société féodale, mais aussi de stipuler des garanties pour toutes les classes, tenanciers inférieurs, bourgeois, marchands, colons et serfs.

L'arbitraire extravagant que les rois normands avaient établi en Angleterre devait tôt ou tard amener la nécessité d'une constitution plus libérale. Hallam, dans son traité de la *Constitution d'Angleterre*, 2e partie, rapporte plusieurs exemples des exigences bizarres et des vexations des rois. Tout fournissait matière à l'avidité des successeurs de Guillaume. On allait

jusqu'à payer pour manger : *De licentia comedendi*. L'assise des tailles était aussi incertaine et illimitée que le pouvoir législatif lui-même était indéterminé et sans mesure. Le droit de prisage du vin, le danegeld et une foule d'autres étaient exercés sans contrôle par les rois. Il n'y avait de sécurité ni dans la propriété ni dans la liberté individuelle. La charte de Henri I[er], dont l'existence même est révoquée en doute par Hallam, ne contenait guère qu'une diminution des reliefs, des gardes et autres charges féodales excessives. Les statuts de Clarendon n'étaient au fond que la confirmation de l'arbitraire des rois. D'autre part, le souvenir vague et confus des lois d'Edouard sur lesquelles on n'avait que des notions imparfaites, et qui, par cela même, présentaient à l'esprit des hommes un idéal de liberté, fournissait un motif de réclamations continuelles à tous ceux qui souffraient de tant d'abus. Déjà, sous Richard, l'expulsion du chancelier Guillaume de Longchamp avait été un acte significatif et la première tentative régulière et apparente de l'intervention des barons dans la politique. Les désordres et les brutalités de Jean, plus encore peut-être que ses exactions, devaient faire cesser cet état de choses.

La première charte, celle qui, à proprement parler, doit être appelée grande charte, contient soixante-six dispositions d'après la division que nous avons adoptée; et ces dispositions sont relatives :

1° Aux relations féodales ainsi qu'à l'administration politique, judiciaire et financière. Tels sont les acticles 14, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 31, 32, 42, 44, 53, 59, 60, 61, 62, 65;

2° A la liberté individuelle. Art. 7, 9, 21, 29, 36, 47, 48, 54, 58;

3° A la nature et au maintien de la propriété pour tous les hommes libres, ainsi qu'à la législation sur les créances et dettes. Art. 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 25, 27, 33, 34, 35, 39 [1], 40, 45, 46, 56, 57, 63, 64;

[1] Cet article et le précédent étaient dirigés contre un abus qui était,

4° Aux garanties données aux ecclésiastiques. Art. 1, 28;

5° Aux droits accordés aux marchands, aux colons, aux serfs territoriaux. Art. 25, 26, 38, 43, 50, 51;

6° Aux libertés et aux garanties générales. Art. 2, 15, 16, 30, 41, 49, 52, 55, 66.

Avant la charte du roi Jean, nous trouvons en Angleterre un grand centre d'administration, la Cour du roi. C'est un conseil permanent chargé de percevoir et d'administrer le revenu, de rendre la justice aux plaideurs, et d'expédier toutes les affaires publiques. La Cour de l'échiquier, section de la Cour du roi, s'en sépara complétement, quand cette dernière eut la connaissance des affaires civiles et un greffe pour enregistrer ses décisions; mais ce qui dominait encore dans la distribution de la justice, c'était l'habitude féodale de recourir aux Cours provinciales. Henri II, pour encourager ses sujets à se faire juger à la Cour du roi [1], créa, vers la vingtième année de son règne, les justiciers *in cyre*, qui semblent renouvelés des commissaires envoyés par Guillaume pour dresser dans les provinces le grand rôle territorial. L'article 22 de la grande charte confirme ces tournées annuelles, et l'art. 23 donne à la Cour du roi la décision définitive, en même temps que l'art. 59 ordonne la te-

sans contredit, une source fréquente d'arbitraire. Quelque chose d'analogue existait en France au douzième siècle, comme dérivation du *mentionaticum*. En 1165, Louis VII abolit le droit qu'avaient les officiers royaux de prendre à Paris des matelas et des lits de plume pour l'usage du roi. (*Recueil des ordonnances de Paris.*) Ici la loi défend de prendre des voitures aux propriétaires sans leur consentement, et fixe un tarif pour ces voitures qui ne seront plus prises, mais louées. Toutefois cette disposition, comme tant d'autres, sera violée, et nous verrons plus tard les pourvoyeurs royaux parcourir les marchés, mettre la main sur les denrées à leur convenance, enlever aux marchands bordelais leurs vins fins, le tout sans rien payer.

[1] Saint Louis, préoccupé de la même pensée, allait aussi augmenter la juridiction royale aux dépens des cours féodales en multipliant les appels et les cas royaux.

nue régulière des Cours provinciales. On voit que les barons ne s'opposent point à l'action uniforme de la juridiction royale. Une autre section de la Cour du roi s'était établie sous Richard I[er]; elle était chargée de la décision des affaires privées, et portait le nom de Cour des communs plaids, ou Cour du banc commun ; le même art. 22 lui donne plus de force en la rendant sédentaire dans un lieu qui n'est pas nommé, mais qui est Westminster. La Cour du roi a même droit de juger certaines affaires ecclésiastiques (Art. 24). Tout ce qui regarde les amendes, les fermes, les gardes [1], etc., est réglé avec modération. Le vicomte, qui administre le shire (comté), le prévot, qui administre l'hundred ou le wapentack [2] (centurie), ne peuvent ni em-

[1] Pour compléter cet aperçu sur l'administration de la justice, disons quelques mots de l'organisation financière. En recueillant les documents épars dans Matt. Pâris et dans les chroniqueurs qui le suivirent, nous trouvons que l'échiquier était administré par deux officiers principaux : le trésorier du roi, officier supérieur qui devint dans la suite le grand trésorier d'Angleterre siégeant à l'échiquier proprement dit. Le secrétaire, officier inférieur, qui devint dans la suite le chancelier de l'échiquier, siégeait à la chambre secrète (*secretum scaccarii*). Dans cette chambre secrète était gardé le sceau de l'échiquier, où quelques-uns voient le grand sceau du royaume à cette époque. Cet officier inférieur recevait les comptes des délégués provinciaux (vicomtes ou shérifs), les *fines*, les *amerciamenta*, et les revenus du fisc (finances) ; en sorte que ce chancelier, autant du moins qu'il est permis de déterminer l'étendue de ses fonctions, était aussi receveur de l'échiquier. Le trésorier, de son côté, entre autres provenances qui appartenaient à la couronne, recevait les échutes ou biens caducs, et administrait les gardes nobles, c'est-à-dire celles des héritiers mineurs dont les pères tenaient leurs terres du roi, soit en chef, soit en service militaire. Plus tard, cette administration fut donnée à un officier particulier, institué sous le nom de maître de la cour des gardes et libérations, et cette section fut séparée de la chancellerie d'Angleterre. Le grand trésorier retint seulement l'office de recevoir les provenances des gardes et d'en donner quittance. (*Voy.* Richard d'Ély, *Dial. de Scacc.*, et la note de Guill. Wats, *Advers.*)

[2] *Wapentack* comme *hundred*, signifie district, centurie, c'est-à-dire

piéter sur les coutumes du pays (Art. 60), ni outrepasser les limites de leur juridiction, ni augmenter les fermes (Art. 51 et 52).

Si maintenant nous considérons la liberté individuelle, nous trouvons le jugement par les pairs, origine du jury, scrupuleusement garanti. (Art. 27, 48, etc.) Hallam, commentant ce dernier article, y trouve la preuve que le jugement par les pairs était établi avant la conquête, et considère le jugement par les pairs, et le jugement d'après les lois du pays (lois saxonnes), comme des expressions équivalentes. De sages précautions arrêtèrent l'abus de la saisie mobilière, acheminement vers la violation de la liberté individuelle (Art. 29, 36, etc.); et le bailli ne put, sans raison valable, user du droit de *desteind* (*distringere, attachiare catalla*. Voy. Spelman). La preuve par témoins fut maintenue et devint obligatoire en certains cas. (Art. 47, etc.) Depuis que les décrets de l'église romaine avaient interdit partout les jugements du feu et de l'eau, le combat judiciaire avait également perdu de son importance, et déjà longtemps avant saint Louis, Henri II, dans les causes civiles, laissait le choix au défendeur. Glanvil préfère les preuves par témoins, et le combat judiciaire est condamné dans le *Fleta*. Cependant la loi anglaise n'a jamais formellement abrogé l'épreuve par le combat, et les juges l'ordonnèrent encore au commencement du dix-septième siècle.

Nous ne suivrons pas Blakstone et Richard Thomson dans les longs développements qui peuvent servir de commentaire complet à cet acte important. Notre but est seulement de faire remar-

portion du shire qui peut fournir au roi cent cautions de la paix. Ce terme était usité au delà de la Trent et venait de *weapon tack*, toucher les armes. C'était, en effet, un ancien usage que quand quelqu'un recevait la prévôté, tous les habitants les plus âgés du district s'assemblassent au lieu ordinaire, et vinssent au-devant du nouveau magistrat. Celui-ci descendant de cheval, élevait sa lance en signe de paix. Tous s'approchaient et touchaient sa lance avec leurs lances. Le prévôt était dès lors confirmé et le contrat de paix accepté par les habitants.

quer l'esprit général de la grande charte. Nous trouvons par exemple que les articles relatifs à la propriété et aux dettes sont les plus nombreux; ce qui n'a pas lieu de nous étonner à une époque où la stabilité de la propriété était entourée de faibles garanties contre l'arbitraire des rois et des puissants, à une époque aussi où l'argent était entre les mains des caursins et des juifs. L'art. 46, entre autres, est destiné à protéger les tenanciers inférieurs qui doivent seulement petite sergeantie contre la tendance trop fréquente des rois ou des hauts barons à confondre ce droit féodal avec le service militaire plus pesant et plus rigoureux. Pour les dettes, voyez les art. 10 et 11; et en particulier 12 et 13.

La grande charte parle peu des garanties données aux ecclésiastiques, puisqu'un acte précédent confirmé par le pape s'expliquait formellement à cet égard. De même la charte des forêts, qu'on l'attribue à Jean ou à Henri III, est dans sa spécialité entièrement relative, soit à la liberté individuelle, soit à la propriété. (Voyez les nouveaux statuts de Henri III, *Additam.* de Matt. Pâris.) Mais les articles de la grande charte qui traitent du commerce, des marchands et des serfs, sont des preuves remarquables des progrès de la civilisation. Unité de mesure, unité de poids (Art. 43); liberté d'aller et de venir (Art. 52); protection aux marchands indigènes, et même aux marchands étrangers (Art. 50, 51), adoucissement du sort des colons et des serfs territoriaux. (Art. 38, 26.)

Cet article 26 a besoin d'explication. « Tenure en villenage (ou vilenie, *villenagium, villagium*), est plus proprement quand un villein tient de son seignior à que il est villeine certein terres ou tenementes solon que le custome del manor, ou autrement à la volunt son seignior, et de faire à son seignior villeine service; come de porter et de carier le fyme le seignor hors des citie ou del manor son seignor jesques à la terre son seignor en gissent ceo sur le terre et *hujus modi*, etc. » Instit. de Littleton, chap. 2, § 172. Cet *hujus modi* comprenait une foule de droits plus ou moins abusifs. La grande charte, éten-

dant aux vilains une ancienne disposition de la loi normande, qui défendait de saisir pour dettes, chez un homme, les objets sans lesquels il ne pouvait tenir son état, comme les chevaux d'un comte, ou l'armure d'un chevalier, voulut que dans ce cas le serf conservât semblablement ses bœufs de labour, et ses instruments de travail qui étaient son gagne-pain ou son gagnage. *Wannagium* n'est pas sans analogie avec le *peculium* de l'antiquité.

Toutefois cette protection accordée aux gens de métier et aux serfs ne fut pas durable, et la dureté du joug des seigneurs devait déterminer la formidable insurrection des *bondes* en 1381. (Voyez M. Aug. Thierry, *Conclus*. V, page 334, et plus loin, pages 349 et suivantes, 5e édit.) Le même oubli vint frapper souvent les libertés et les garanties générales, telles que les gages royaux, le décret d'expulsion des étrangers, etc.; mais la grande charte n'en eut pas moins des résultats importants. 1° Elle fut considérée comme loi fondamentale et générale, puisque les rois étaient astreints à la confirmer fréquemment, et qu'elle était obligatoire pour les vassaux à l'égard de leurs tenanciers. (Art. 66.) 2° Toute aide, tout escuage, si ce n'est dans le cas des trois aides féodales, ne put être imposé sans le consentement du grand conseil (parlement); et Henri III, en accablant ses domaines de tailles, ne prétendit jamais au droit de taxation générale. 3° Le vote des subsides fut entièrement réservé au parlement, et cet état de choses, souvent violé, mais légal, amena les statuts d'Oxford, quand Henri III, outre l'abus du *nonobstant*, se fut obéré d'une dette énorme envers la cour romaine. (Matt. Pâris, *ad ann*. 1258.)

Aussi voyons-nous, dès la fin du treizième siècle, le jurisconsulte Bracton limiter la prérogative royale, mettant le roi au-dessous de la loi et même au-dessous de sa cour des comtes et barons, par cette raison singulière qu'ils sont les associés du roi, et que quiconque a un associé a un maître. Il commente même le texte des Pandectes et la fameuse loi royale, pour y voir ce qui n'y est pas, c'est-à-dire que la simple volonté du prince est

au-dessous de la volonté de son conseil. Quoi qu'il en soit, la limitation de la prérogative royale et l'introduction des communes dans le parlement sont les deux bases du système constitutionnel en Angleterre.

Note II. Voir les pages 142, 176 du volume.

Les deux intercalations que nous rassemblons et traduisons ici sont fournies par le manuscrit de Cotton. On pourrait, il est vrai, ne les considérer que comme des variantes; mais, outre qu'elles contiennent plusieurs détails spéciaux et curieux, elles présentent sous un jour nouveau le caractère de Hubert de Bourg, et expliquent à quels services réels le grand justicier dut sa longue faveur. Henri III fut gouverné toute sa vie, et le jour où Pierre des Roches renversa Hubert de Bourg, Henri III oublia aussi que Richard Maréchal était le fils du vainqueur de Lincoln.

« ...... Un jour Louis, croyant fléchir la fidélité de Hubert de Bourg et triompher de sa fermeté par de grandes promesses, lui fit dire qu'il voulait avoir avec lui une conférence pacifique. Hubert y ayant consenti, Louis députa une ambassade qui fut reçue à l'entrée d'une porte dérobée, lieu convenable pour l'entrevue. Ceux qu'il envoya étaient, outre trois des plus nobles seigneurs français, Guillaume, comte de Salisbury, surnommé Longue-Épée, qui avait auprès de lui et comme otage le frère dudit Hubert, Thomas de Bourg, qui était prisonnier de Louis, étant tombé entre ses mains au château de Norwich. Hubert, en paraissant à la porte, avait derrière lui cinq arbalétriers, le trait posé sur l'arbalète, afin de ne pas ménager les ennemis dans le cas où il faudrait en venir là. Le comte Guillaume lui dit : « Hubert, tu n'ignores pas, je crois, la mort du roi Jean, « ton ancien seigneur, ni le serment irrévocable que le seigneur « Louis a prononcé en jurant que, quand il aurait pris le château d'assaut, il en ferait périr par la corde toute la garnison.

« Pourvois donc à ton salut et à ta fortune. Tu ne pourras « tenir longtemps ce château ; car les forces du seigneur Louis « augmentent de jour en jour ; tandis que chaque jour aussi « des attaques suivies de succès font décroître évidemment « celles du seigneur roi. Tu finiras du moins par périr de faim, « si tu ne réfléchis et ne cèdes à mes conseils. Ne vois-tu pas « que tout espoir de secours s'est évanoui pour toi ? Rends donc « le château sans aucun délai fâcheux et sans aucun obstacle « au seigneur Louis. Tu ne seras pas accusé d'infidélité, puis- « que tu ne peux tenir la place plus longtemps. Tu vois d'ail- « leurs combien s'empressent de venir jurer fidélité à Louis. » Thomas s'adressa ensuite à son frère et lui dit en pleurant : « O « mon frère chéri, aie pitié de toi, de moi et de tous les nôtres, « en cédant à ces conseils. C'est le seul moyen de nous tirer « tous du péril qui nous menace. » Le comte insista encore : « Cède, Hubert, à notre conseil ; cède à la volonté du seigneur « Louis, et il te donnera en possession héréditaire les pro- « vinces de Norfolk et de Suffolk, et tu seras le premier parmi « ses amis et ses conseillers. Sinon Thomas ton frère, que « voici, sera pendu, et bientôt tu souffriras toi-même pareil « sort. » Hubert lui répondit : « Comte traître et méchant, « quand bien même le roi Jean, notre seigneur et votre frère, « serait mort, il laisse des héritiers, et entre autres votre neveu « (Henri) ; si tous les autres l'abandonnent, devriez-vous l'a- « bandonner vous qui êtes son oncle paternel et qui devriez lui « servir de père ! Que venez-vous me proposer, homme dégé- « néré et criminel ? » Puis, le regardant de travers et haussant la voix avec colère, il s'écria : « Ne prononcez pas une parole « de plus ; car par la lance de Dieu, si vous ouvrez encore la « bouche, je vous ferai tous percer à coups de traits, sans épar- « gner mon propre frère. » Le comte et ceux qui l'avaient ac- compagné voyant que leur sort dépendait d'un coup d'œil, parce que les arbalétriers étaient prêts à tirer, se retirèrent aus- sitôt, s'estimant fort heureux d'avoir échappé vivants et sans blessure. En entendant le rapport des ambassadeurs, Louis

conçut un violent dépit ; mais il ne put s'empêcher de donner des louanges à la fermeté de Hubert. »

(Voyez le texte pour la suite des faits.)

« ..... Lorsque Hugues de Bourg fut averti de l'arrivée de cette flotte formidable, il dit à l'évêque de Winchester, au maréchal et aux autres seigneurs : « Si cette race de malheur entre en Angle-« terre, sans nul doute, c'est fait de nous. Allons donc intrépi-« dement à leur rencontre : Dieu sera de notre côté, puisque ce « sont gens excommuniés. » Ceux-ci lui répondirent : « Nous ne « sommes pas gens de mer, nous autres chevaliers ; nous ne som-« mes ni pirates, ni pêcheurs. Va mourir là, si tu veux. » Alors Hubert se retira à l'écart, et ayant mandé Lucas, son chapelain, il se prémunit du saint viatique. Puis, enflammé d'une audace de lion, il s'adressa ainsi à ceux qui étaient sous son commandement spécial et qui gardaient le château de Douvres : « Si je « viens à être pris, laissez-moi pendre, je vous le demande par le « sang du Christ, plutôt que de rendre ce château à aucun Fran-« çais : car c'est la clef de l'Angleterre. » Ceux-ci le lui promirent en pleurant, y engagèrent leur foi et en firent le serment. Hubert, ayant pris avec lui quelques chevaliers d'élite, tels que Henri de Turbeville et Richard Suard avec plusieurs autres, mais en petit nombre, monta sur un excellent vaisseau, et se fit accompagner par quelques habiles marins des cinq ports. Sur sa demande, on lui donna environ seize navires bien équipés, sans compter de petits vaisseaux, dont le nombre pouvait s'élever à vingt. S'étant donc mis en route audacieusement, ils tournèrent le gouvernail en allant au lof [1], comme s'ils se dirigeaient vers Calais. Le moine Eustache, qui commandait la

[1] Le texte donne : *obliquando dracenam* 1. *loof*. Nous lisons : *in lof*. *Dracena* est pris souvent dans le sens de gouvernail par les chroniqueurs anglais. (*Voy*. Thomas Otterbourne, pag. 255.) C'est sans doute un reste de l'ancien nom des vaisseaux normands, les *dragons*. Quant au reste du passage, de l'interprétation duquel nous ne répondons pas, il est curieux de voir ce terme de marine usité dès le commencement du treizième siècle.

flotte française, s'apercevant de cette manœuvre : « Je sais, s'é- « cria-t-il, que ces misérables veulent aller à Calais, pour y piller « comme des brigands ; mais c'est en vain, on les recevra bien là- « bas. » Mais voici que les Anglais, s'apercevant qu'ils avaient pris le vent, tournèrent brusquement le gouvernail, et ayant en travers un vent favorable, se lancèrent avec vigueur sur les ennemis. Puis, quand ils furent à distance des vaisseaux de leurs adversaires, ils les tirèrent à eux en y jetant des grappins de fer ; et, abordant sur-le-champ, ils coupèrent, avec des haches bien affilées, les cordages et les antennes qui supportent le mât [1], en sorte que les voiles déployées tombèrent sur les Français qui se trouvèrent pris comme des oiseaux sous le filet. Les plus nobles Français furent réservés pour la prison, les autres furent mis en pièces. Eustache avait cherché à se rendre méconnaissable, et s'était caché dans la sentine d'un vaisseau. Les Anglais l'y découvrirent, l'en tirèrent et lui coupèrent la tête. Cet homme était natif de Flandre. Ses frères étant morts sans enfants, il avait rejeté l'habit de moine afin de recueillir leur héritage, et il avait renoncé, comme apostat, à l'ordre dans lequel il était entré ; depuis, il s'était fait pirate et chef de pirates, avait causé bien des dommages, s'était souillé de bien des crimes ; mais enfin celui qui avait pris les autres fut pris [2], et recueillit le digne fruit de ses œuvres. Lorsque Hubert, miraculeusement vainqueur, eut débarqué sur le rivage, tous les évêques qui se trouvaient dans le pays marchèrent au devant de lui et de ses compagnons de gloire, accompagnés des chevaliers et du peuple, revêtus de leurs habits sacrés, portant croix et bannières, et chantant en procession les louanges du Seigneur. »

[1] C'est-à-dire la voile, car l'antenne est en travers du mât. Aussi proposerions-nous *velum* au lieu de *malum*.

[2] *Prædo præda fuit*. Nous n'avons pu recueillir sur ce personnage des renseignements plus circonstanciés que ceux qui sont fournis par Matt. Pâris. Nos recherches ne nous ont pas conduit à pouvoir préciser les motifs qui avaient fait quitter à Eustache le service de l'Angleterre.

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE JEAN-SANS-TERRE.

HENRI III.

FIN DE LA TABLE.

